

BUDGET 2012-2013

PLAN BUDGÉTAIRE

Papier – pages intérieures



EcoLogo®



100 %



RECYCLÉ

Papier fait à partir
de matériaux recyclés

FSC® C011825

Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

Carton – couverture



MIXTE

Papier issu de
sources responsables

FSC® C011825

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2012-2013
Plan budgétaire

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Mars 2012

ISBN 978-2-551-25173-5 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-64245-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

Section B

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2012 et 2013

Section C

Le cadre financier du gouvernement

Section D

La dette, le financement et la gestion de la dette

Section E

Le point sur les transferts fédéraux

Section F

La lutte contre l'évasion fiscale

Section G

Les mesures du budget

Section H

Impact financier des mesures du budget 2012-2013

Section I

Rapport sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire
et au Fonds des générations

Section J

Données historiques

Section A

LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

Faits saillants	A.3
Introduction	A.5
1. Poursuivre les efforts pour retrouver l'équilibre budgétaire.....	A.7
1.1 La situation économique et budgétaire	A.8
1.1.1 L'économie du Québec poursuit sa croissance	A.8
1.1.2 La situation financière du gouvernement.....	A.9
1.1.3 L'équilibre budgétaire dès 2013-2014	A.15
1.2 Le cadre financier quinquennal du gouvernement.....	A.17
1.3 L'évolution des dépenses gouvernementales.....	A.20
1.3.1 Un contrôle des dépenses dans tous les ministères	A.20
1.3.2 Les dépenses de programmes	A.21
1.3.3 Les dépenses consolidées	A.23
1.3.4 L'évolution naturelle des dépenses	A.26
1.4 La réduction de la dette.....	A.28
1.4.1 Une gestion à long terme des infrastructures.....	A.29
2. Les actions budgétaires du gouvernement.....	A.31
2.1 Des actions concrètes pour une économie forte.....	A.31
2.2 Tirer le plein potentiel de nos ressources naturelles.....	A.34
2.3 Un plan de financement pour les grandes missions de l'État	A.35
2.3.1 La santé	A.37
2.3.2 Les universités	A.41
2.3.3 Les infrastructures de transport terrestre.....	A.42
2.3.4 L'exploitation durable des forêts	A.43
2.4 Préparer l'après 2013-2014 : une voie durable pour des finances publiques saines	A.44

**ANNEXE 1 : Suivi du Plan de retour à l'équilibre
budgétaire..... A.45**

**ANNEXE 2 : Nouvelle norme comptable relative aux
paiements de transfert..... A.53**

FAITS SAILLANTS

Le gouvernement dépose le budget 2012-2013 qui confirme le retour à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014. Le présent budget permet également d'assurer le financement des services publics, la poursuite des efforts de réduction de la dette pour les générations futures et le développement économique du Québec.

❑ La croissance économique se poursuit

Après s'être établie à 1,6 % en 2011, la croissance économique se poursuivra à un rythme de 1,5 % en 2012, pour s'accélérer à 1,9 % en 2013.

❑ La situation budgétaire s'améliore pour une troisième année consécutive

En 2009-2010 et en 2010-2011, les déficits ont été inférieurs de 1,1 milliard de dollars par année, par rapport aux prévisions.

Pour 2011-2012, le déficit anticipé est révisé à la baisse de 500 millions de dollars par rapport à l'objectif prévu l'an dernier. Il devrait ainsi s'établir à 3,3 milliards de dollars.

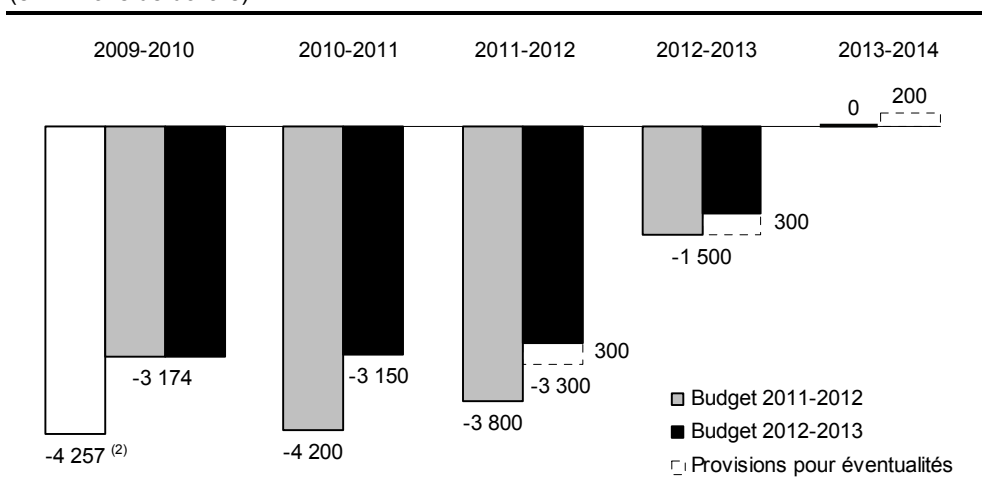
En 2012-2013, l'objectif de déficit de 1,5 milliard de dollars est maintenu, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Le retour à un budget équilibré sera réalisé dès 2013-2014.

Pour faire face aux imprévus, des provisions pour éventualités, totalisant 800 millions de dollars, sont incorporées aux soldes budgétaires de 2011-2012 à 2013-2014.

GRAPHIQUE A.1

Soldes budgétaires de 2009-2010 à 2013-2014⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le déficit budgétaire de 4 257 M\$ est celui qui a été présenté dans le budget 2010-2011.

❑ **L'effort de réduction de dépenses réalisé pour une deuxième année consécutive**

Le présent budget confirme que l'effort gouvernemental de réduction de dépenses prévu dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire sera réalisé pour une deuxième année consécutive en 2011-2012.

— Cet effort atteint 2,7 milliards de dollars depuis deux ans.

❑ **Des gestes structurants pour une économie forte**

Le gouvernement s'assure de réaliser ses efforts aux dépenses tout en maintenant le financement des services publics. L'offre de services a même augmenté dans des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, la famille et les transports.

Avec le présent budget, le gouvernement continue de contrôler ses dépenses tout en prenant les moyens pour assurer le financement des services prioritaires pour la population et en mettant en place des actions ciblées pour une économie forte, créatrice de richesse. À cet égard, le budget 2012-2013 présente :

- les actions ciblées prises cette année pour appuyer le développement économique et social;
- un suivi des mesures déjà prises et des nouvelles initiatives pour tirer le plein potentiel de nos ressources naturelles;
- une planification du financement de certaines des grandes missions de l'État, soit pour la santé, l'enseignement universitaire, les routes et le transport en commun, ainsi que pour les forêts;
- les orientations budgétaires qui permettront de maintenir des finances publiques saines après le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

❑ **Une voie durable pour des finances publiques saines**

Le retour à l'équilibre budgétaire l'an prochain constitue la seule voie durable à long terme pour des finances publiques saines.

De plus, dans le respect des engagements pris pour réduire la dette, le gouvernement maintiendra les versements prévus au Fonds des générations et y affectera des sommes additionnelles à compter de 2014. En 2016-2017, 2,5 milliards de dollars seront versés au Fonds des générations.

TABEAU A.1

Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 390	-2 452	-589	1 041	1 575	2 030	2 504
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-760	-848	-911	-1 041	-1 575	-2 030	-2 504
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-3 150	-3 300	-1 500	—	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente une vue d'ensemble des orientations économiques et budgétaires du gouvernement¹.

La première partie fait état des efforts pour retrouver l'équilibre budgétaire. Elle présente :

- la situation financière du gouvernement qui s'est améliorée par rapport à celle présentée il y a un an;
- l'évolution des dépenses gouvernementales. Cette évolution repose à la fois sur le contrôle des dépenses dans tous les ministères et l'accroissement naturel de l'offre de services publics dans les secteurs prioritaires.

La seconde partie traite des gestes structurants mis de l'avant pour favoriser une économie forte, créatrice de richesse, ainsi que des actions budgétaires du gouvernement.

¹ Pour l'ensemble de cette section, les données budgétaires de l'année 2010-2011 sont réelles, celles de 2011-2012 sont préliminaires et celles de 2012-2013 et des années suivantes sont des prévisions.

1. POURSUIVRE LES EFFORTS POUR RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Avec le dépôt du présent budget, le gouvernement entame la troisième année du Plan de retour à l'équilibre budgétaire. Il maintient le cap sur l'élimination du déficit dès 2013-2014, ainsi que sur l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026. Depuis 2009, la stratégie adoptée a permis de bien positionner le Québec, tant sur le plan économique que budgétaire.

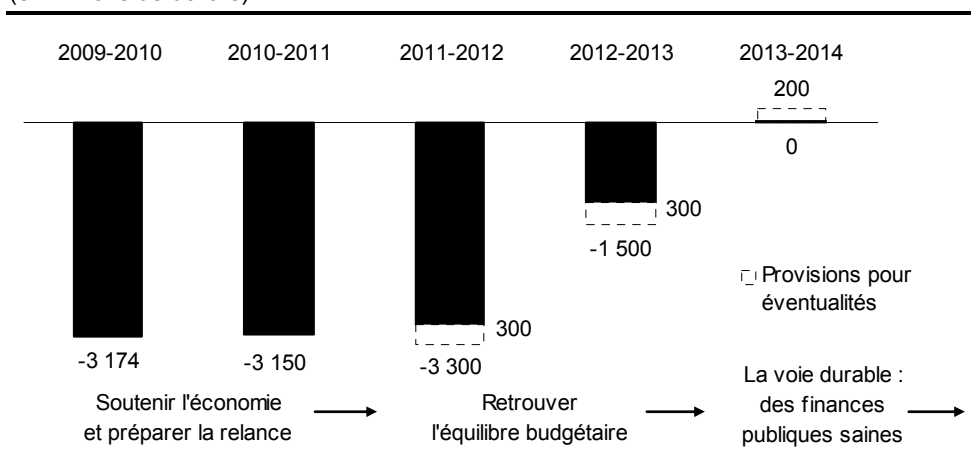
D'abord, en 2009 et en 2010, la mise en œuvre rapide du Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie a porté ses fruits, permettant au Québec d'être parmi les premiers à retrouver et même à dépasser largement le niveau d'emploi d'avant la récession.

Une fois la reprise bien engagée, le Plan de retour à l'équilibre budgétaire a permis d'établir la trajectoire budgétaire à suivre pour équilibrer les revenus et les dépenses tout en assurant le financement à long terme des services publics, notamment en santé, en éducation et pour le renouvellement des infrastructures.

Avec le présent budget, le gouvernement poursuit son engagement à renouer avec l'équilibre budgétaire dès 2013-2014, tout en favorisant le développement économique à long terme.

GRAPHIQUE A.2

Solde budgétaire de 2009-2010 à 2013-2014⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.1 La situation économique et budgétaire

Le gouvernement maintient le cap sur le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, même si les perspectives mondiales entraînent une croissance économique plus modérée pour 2012 et pour 2013 que prévu l'an dernier.

1.1.1 L'économie du Québec poursuit sa croissance

Au Québec, la croissance économique s'est poursuivie en 2011 avec une progression de 1,6 % du produit intérieur brut (PIB) réel, et ce, dans le contexte d'une croissance économique plus faible qu'attendu des États-Unis, de l'Europe et de l'économie mondiale. La bonne tenue de la demande intérieure, notamment la consommation et les investissements des entreprises, a soutenu l'activité économique.

En 2012, la croissance économique mondiale se poursuivra, bien qu'à un rythme moins important que prévu il y a un an, en raison, notamment, de la récession temporaire attendue en Europe et d'une reprise plus modérée que prévu aux États-Unis, le principal partenaire commercial du Québec.

La croissance du PIB réel du Québec devrait se poursuivre, pour se situer à 1,5 % en 2012 et s'accélérer ensuite à 1,9 % en 2013, de pair avec l'économie mondiale.

- Les exportations contribueront positivement à la croissance, soutenues par l'économie des États-Unis, qui prend progressivement de la vigueur, et par la demande en ressources naturelles des économies émergentes.
- La demande intérieure continuera de s'accroître sous l'impulsion des investissements des entreprises, qui atténueront les effets du ralentissement de la croissance des dépenses des gouvernements.

En moyenne, pour les années 2011 à 2013, la croissance économique attendue est abaissée de 0,5 point de pourcentage, comparativement à celle prévue au budget 2011-2012. La prévision actuelle est néanmoins similaire à celle présentée dans la publication *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne dernier.

TABLEAU A.2

Croissance économique du Québec (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2011-2013
Budget 2011-2012	3,0	2,0	2,2	2,3	2,2
Le Point – Automne 2011	2,9	1,6	1,6	2,0	1,7
Budget 2012-2013	2,5	1,6	1,5	1,9	1,7

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.1.2 La situation financière du gouvernement

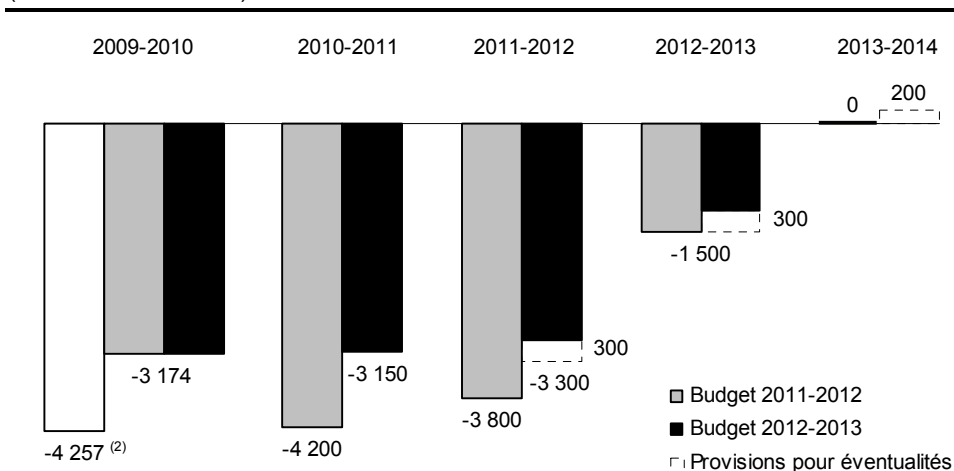
Les objectifs budgétaires du gouvernement sont respectés sur l'horizon de retour à l'équilibre budgétaire.

- Pour 2009-2010, le déficit budgétaire de 3,2 milliards de dollars, constaté aux comptes publics, est inférieur de 1,1 milliard de dollars à celui qui était présenté dans le budget 2010-2011.
- Pour 2010-2011, le déficit budgétaire de 3,2 milliards de dollars, constaté aux comptes publics, est également inférieur de 1,1 milliard de dollars à celui qui était prévu dans le budget 2011-2012.
- Pour 2011-2012, le déficit budgétaire est estimé à 3,3 milliards de dollars, soit 500 millions de dollars de moins qu'au budget de l'an dernier.
- Pour 2012-2013, conformément à la cible prévue selon les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'objectif de déficit budgétaire de 1,5 milliard de dollars est maintenu.
- Finalement, le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu à compter de 2013-2014, comme le prévoit la loi.

Par mesure de prudence, le cadre financier incorpore des provisions pour éventualités de 800 millions de dollars, soit 300 millions de dollars en 2011-2012, 300 millions de dollars en 2012-2013 et 200 millions de dollars en 2013-2014.

GRAPHIQUE A.3

Soldes budgétaires de 2009-2010 à 2013-2014⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le déficit budgétaire de 4 257 M\$ est celui qui a été présenté dans le budget 2010-2011.

❑ Les révisions par rapport au budget 2011-2012

En 2011-2012, le gouvernement prévoit une amélioration du solde budgétaire de 500 millions de dollars, portant le déficit budgétaire de 3,8 milliards de dollars à 3,3 milliards de dollars.

Pour les années subséquentes, le gouvernement entend toujours respecter les objectifs établis en mars 2011.

TABLEAU A.3

Révisions au solde budgétaire depuis le budget 2011-2012⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
SOLDE BUDGÉTAIRE AU BUDGET 2011-2012	-3 800	-1 500	—
Révisions aux dépenses			
Ajustements salariaux reliés au PIB	—	-142	-142
Relèvements en éducation	-100	-100	-100
Mesures du budget 2012-2013			
Maintien de programmes existants	—	-65	-67
Nouvelles initiatives aux dépenses	—	-86	-117
Autres éléments	—	-136	—
Service de la dette	342	409	507
Total des révisions aux dépenses	242	-120	81
Révisions aux revenus			
Revenus autonomes	-81	-360	-334
Droits miniers et redevances forestières	109	131	108
Transferts fédéraux excluant la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	136	-140	-259
Mesures du budget 2012-2013	—	-56	-115
Total des révisions aux revenus	164	-425	-600
Révisions aux entités consolidées	94	212	277
Compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	—	733	1 467
Report en 2014-2015 des mesures à identifier	—	-300	-1 025
Hausse des provisions pour éventualités	—	-100	-200
TOTAL DES RÉVISIONS	500	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU BUDGET 2012-2013	-3 300	-1 500	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

■ Maintien des objectifs pour 2012-2013 et 2013-2014

Globalement, pour les années 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses de programmes additionnelles prévues au cadre financier sont compensées par des révisions à la baisse du service de la dette.

Ainsi, la révision à la baisse de 409 millions de dollars en 2012-2013 et de 507 millions de dollars en 2013-2014 du service de la dette compense :

- une provision de 142 millions de dollars à compter de 2012-2013 pour des ajustements salariaux reliés au PIB. Cette révision provient de la provision pour la bonification anticipée des paramètres salariaux des employés des secteurs public et parapublic liée à une meilleure performance économique en 2010. Cette provision sera revue en fonction des données économiques de 2010 et de 2011, qui seront publiées à l'automne 2012;
- des révisions de 100 millions de dollars par année en éducation, incluant, notamment, la réévaluation à la hausse des clientèles et le coût des conventions collectives;
- d'autres éléments totalisant 136 millions de dollars en 2012-2013, dont les impacts du Plan Accès Justice², de la production de plants forestiers et des coûts additionnels reliés à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- des mesures du présent budget qui comprennent, pour 2012-2013, le maintien de programmes existants de 65 millions de dollars ainsi qu'un montant de 86 millions de dollars en nouvelles initiatives.

Par ailleurs, les revenus additionnels provenant des droits miniers et des redevances forestières, ainsi que de l'entente concernant l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe sur les produits et services (TPS), permettent au gouvernement de maintenir le cap sur les objectifs établis au dernier budget et :

- de compenser les autres révisions aux revenus attribuables essentiellement aux perspectives économiques mondiales moins favorables;
- de reporter à 2014-2015 l'identification de nouvelles mesures pour maintenir l'équilibre budgétaire afin d'assurer la poursuite de la croissance économique;
- de hausser la provision pour éventualités de 100 millions de dollars en 2012-2013 et de 200 millions de dollars en 2013-2014.

² Le Plan Accès Justice est un ensemble de mesures qui seront graduellement mises en œuvre et qui contribueront à simplifier le processus judiciaire et à diminuer les délais, tout en augmentant la capacité des tribunaux à entendre des causes et à rendre des jugements.

❑ Une amélioration de la situation budgétaire sur cinq ans

Le présent budget indique que les déficits anticipés sur l'horizon du retour à l'équilibre budgétaire sont inférieurs à ceux qui ont été présentés dans le budget 2011-2012.

Le cumul des déficits pour la période allant de 2009-2010 à 2013-2014 s'élève à 11,1 milliards de dollars.

- Il s'agit d'une amélioration de 1,6 milliard de dollars par rapport aux déficits prévus en mars 2011.
- De plus, les soldes budgétaires pour les années 2011-2012 à 2013-2014 incorporent des provisions pour éventualités totalisant 800 millions de dollars.

Ainsi, avant l'ajout de provisions pour éventualités au cadre financier, la réduction des déficits anticipés sur ces cinq années totaliserait 2,4 milliards de dollars par rapport à ceux prévus l'an dernier.

TABLEAU A.4

Réduction des déficits anticipés

(en millions de dollars)

Total des déficits de 2009-2010 à 2013-2014	
Budget 2011-2012	12 674
Moins : Budget 2012-2013	11 124
Réduction des déficits anticipés	1 550
Plus : Provisions pour éventualités – Budget 2012-2013	800
RÉDUCTION DES DÉFICITS ANTICIPÉS AVANT L'AJOUT DE PROVISIONS POUR ÉVENTUALITÉS	2 350

❑ Des déficits moins importants que ceux de nos principaux partenaires

À 1,0 % du PIB, le déficit du Québec de 3,3 milliards de dollars pour l'année 2011-2012 se compare favorablement à ceux des principaux partenaires économiques du Québec. À titre indicatif, l'Ontario prévoit enregistrer un déficit de 16,0 milliards de dollars pour la même année, soit 2,5 % de son PIB. Le gouvernement fédéral prévoit, quant à lui, un déficit de 31,0 milliards de dollars, soit 1,8 % du PIB canadien.

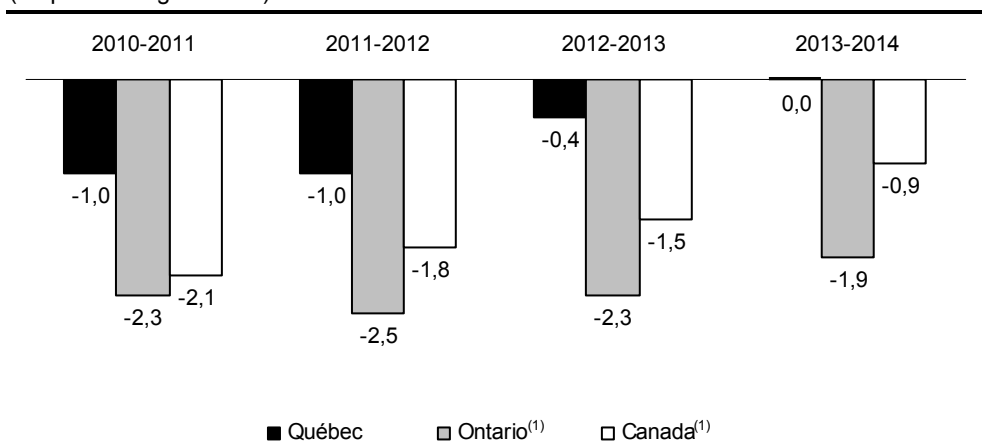
Pour 2012-2013, le déficit prévu de 1,5 milliard de dollars représente 0,4 % du PIB québécois. En comparaison, celui de l'Ontario s'élève à 15,2 milliards de dollars, ou 2,3 % de son PIB, et le déficit du gouvernement fédéral devrait atteindre 27,4 milliards de dollars, ce qui représente 1,5 % de son PIB.

Par ailleurs, le Québec prévoit toujours retrouver l'équilibre budgétaire dès 2013-2014, soit quatre ans plus rapidement que l'Ontario (2017-2018) et deux ans plus rapidement que le gouvernement fédéral (2015-2016).

GRAPHIQUE A.4

Soldes budgétaires de 2010-2011 à 2013-2014

(en pourcentage du PIB)



(1) Les soldes budgétaires à compter de 2011-2012 proviennent de la mise à jour économique et financière d'automne 2011 des juridictions.

Sources : Ministères des Finances du Québec, de l'Ontario et du Canada.

Évolution des soldes budgétaires de 2011 à 2013 pour certaines administrations

Au cours des deux prochaines années, plusieurs administrations continueront d'être aux prises avec des déficits budgétaires importants.

Par ailleurs, d'ici la fin de l'année 2013, toutes les administrations présentées au tableau ci-dessous prévoient une amélioration de leur situation budgétaire, en raison des mesures mises en place pour réduire leur déficit et d'une croissance économique qui devrait s'accélérer graduellement¹.

Soldes budgétaires (en pourcentage du PIB)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Québec – Gouvernement du Québec	-1,0	-0,4	0,0
Ontario – Gouvernement de l'Ontario	-2,5	-2,3	-1,9
Canada – Gouvernement fédéral	-1,8	-1,5	-0,9
Autres juridictions⁽¹⁾			
États-Unis – Gouvernement fédéral	-8,7	-8,5	-5,5
Royaume-Uni	-8,4	-8,4	-7,6
France	-5,4	-4,5	-3,0
Allemagne	-1,0	-1,0	-0,7
Japon	-9,4	-9,3	-7,2
Italie	-3,9	-2,3	-1,2
Espagne	-8,5	-5,8	-5,3
Australie	-2,5	0,1	0,1
Finlande	-1,0	-0,7	-0,7
Danemark	-3,8	-5,1	-2,1
Grèce	-8,9	-7,0	-6,8
Zone euro (17 pays)	-4,1	-3,2	-2,8
G7	-7,9	-7,3	-6,5

(1) Les soldes budgétaires sont présentés selon l'année financière de chaque juridiction. Ils se rapportent à l'ensemble des administrations publiques (fédérale, provinciale et locale), sauf pour les États-Unis.

Sources : Documents budgétaires de divers pays, Commission européenne (Écofin) et Perspectives économiques de l'OCDE.

1 Pour une présentation détaillée des mesures mises en place par certaines administrations, consulter l'annexe 1 de la présente section.

1.1.3 L'équilibre budgétaire dès 2013-2014

Le Québec a été l'une des premières économies avancées à mettre en œuvre un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Au terme de l'année 2011-2012, soit pour une deuxième année consécutive, les objectifs de ce plan seront atteints.

❑ La poursuite du Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Dans le budget 2012-2013³, le gouvernement établit que des mesures de 11,2 milliards de dollars auront été requises pour résorber l'écart entre les revenus et les dépenses entre 2009-2010 et 2013-2014. Les mesures pour atteindre cet effort sont entièrement identifiées. Le gouvernement s'est engagé à réaliser 62 % de l'effort total prévu, soit 6,9 milliards de dollars à terme en 2013-2014, alors que 38 % de l'effort, ou 4,3 milliards de dollars, doit être réalisé par les particuliers et les entreprises.

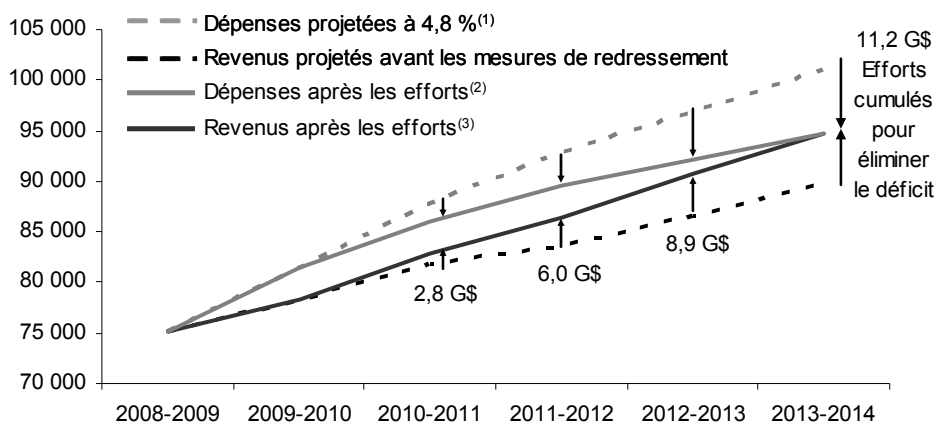
— Le présent budget confirme que plus de la moitié de l'effort requis aura été réalisé au terme de l'année 2011-2012, soit 6,0 milliards de dollars.

— L'effort cumulé atteindra 8,9 milliards de dollars en 2012-2013.

Le cadre financier ne nécessite aucune mesure additionnelle à identifier pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

GRAPHIQUE A.5

Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire sur l'évolution des revenus et des dépenses consolidés au budget 2012-2013 (en millions de dollars)



(1) Ces dépenses incluent une croissance annuelle des dépenses de programmes de 4,8 %, soit le taux de croissance annuel moyen sur la période 2003-2004 à 2009-2010 qui prévalait au budget 2010-2011.

(2) Ces dépenses tiennent compte des efforts relatifs aux dépenses, des versements au Fonds des générations et des provisions pour éventualités.

(3) Ces revenus comprennent les efforts relatifs aux revenus, notamment la lutte contre l'évasion fiscale, et les impacts de la réserve de stabilisation.

³ Pour une présentation plus détaillée du Plan de retour à l'équilibre budgétaire et du suivi de l'effort gouvernemental, consulter l'annexe 1 de la présente section.

Après deux ans de mise en œuvre du Plan, les efforts gouvernementaux cumulés s'élèvent à 3,5 milliards de dollars.

- Les efforts de réduction de dépenses des ministères et organismes ont atteint 2 664 millions de dollars. Ces efforts découlent, notamment :
 - des paramètres salariaux, lesquels permettent de limiter les dépenses de rémunération, incluant un gel de la masse salariale des ministères et organismes;
 - d'une réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative;
 - d'une croissance limitée des dépenses de programmes.
- Les efforts des organismes publics ont atteint 272 millions de dollars.
- Les objectifs de revenus de 555 millions de dollars provenant de la lutte contre l'évasion fiscale devraient être atteints⁴.

TABLEAU A.5

Plan de retour à l'équilibre budgétaire
Résultats atteints au 31 mars 2012
 (en millions de dollars)

	Gouvernement				Contribuables			Total
	Ministères et organismes	Organismes publics	Évasion fiscale	Sous-total	Particuliers ⁽¹⁾	Entreprises et autres	Sous-total	
Objectifs ⁽²⁾	2 289	240	555	3 084	2 128	377	2 505	5 589
Résultats atteints	2 664	272	555	3 491	2 128	377	2 505	5 996
Écart	375	32	—	407	—	—	—	407

(1) Ces chiffres comprennent la contribution santé.

(2) Objectifs au 31 mars 2012.

⁴ Pour une présentation plus détaillée des mesures de lutte contre l'évasion fiscale, consulter la section F du plan budgétaire.

1.2 Le cadre financier quinquennal du gouvernement

Le cadre financier du gouvernement confirme le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2013-2014. Pour les années suivantes, la Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que l'équilibre budgétaire devra être maintenu.

Le solde des mesures à identifier pour maintenir l'équilibre budgétaire à compter de 2014-2015 se situe à 875 millions de dollars, soit un montant inférieur de 150 millions de dollars à celui de 1 025 millions de dollars prévu dans le budget 2011-2012.

□ Un retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014

Les mesures instaurées au cours des dernières années auront pour effet d'entraîner une progression des revenus plus rapide que celle des dépenses d'ici 2013-2014, ce qui permettra un retour graduel à l'équilibre budgétaire.

- De 2011-2012 à 2013-2014, les revenus budgétaires augmenteront en moyenne de 5,0 % par année.
- Sur la même période, les dépenses budgétaires progresseront à un rythme annuel moyen de 2,6 %.

À compter de 2014-2015, la progression des dépenses budgétaires sera rétablie à un rythme similaire à celui des revenus budgétaires, soit environ 3,0 % par année.

□ L'intensification des efforts pour réduire la dette

Le gouvernement poursuit ses efforts de réduction de la dette. Pour 2012-2013 et 2013-2014, des versements respectifs de 911 millions de dollars et de 1 041 millions de dollars seront effectués au Fonds des générations.

À compter de 2014-2015, les versements augmenteront de façon significative en raison de sommes additionnelles provenant, notamment :

- d'une portion de 25 % des redevances minières, pétrolières et gazières excédant 200 millions de dollars;
- de la hausse graduelle du prix de l'électricité patrimoniale, qui permettra d'accroître de 315 millions de dollars chaque année pendant cinq ans les sommes versées au Fonds des générations.

Cela portera les versements au Fonds des générations à 1,6 milliard de dollars en 2014-2015, à 2,0 milliards de dollars en 2015-2016 et à 2,5 milliards de dollars en 2016-2017.

TABLEAU A.6

Cadre financier de 2010-2011 à 2016-2017

(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Revenus budgétaires⁽¹⁾							
Revenus autonomes	47 225	50 364	53 598	56 010	58 140	60 270	62 390
<i>Variation en %</i>	7,1	6,6	6,4	4,5	3,8	3,7	3,5
Transferts fédéraux	15 425	15 175	15 797	16 514	15 847	16 467	17 019
<i>Variation en %</i>	1,7	-1,6	4,1	4,5	-4,0	3,9	3,4
Total des revenus budgétaires	62 650	65 539	69 395	72 524	73 987	76 737	79 409
<i>Variation en %</i>	5,7	4,6	5,9	4,5	2,0	3,7	3,5
Dépenses budgétaires⁽¹⁾							
Dépenses de programmes	-60 166	-61 384	-62 642	-63 751	-65 635	-67 840	-70 116
<i>Variation en %</i>	3,0	2,0	2,0	1,8	3,0	3,4	3,4
Service de la dette	-6 984	-7 452	-8 237	-8 827	-8 897	-9 090	-9 266
<i>Variation en %</i>	14,2	6,7	10,5	7,2	0,8	2,2	1,9
Total des dépenses budgétaires	-67 150	-68 836	-70 879	-72 578	-74 532	-76 930	-79 382
<i>Variation en %</i>	4,2	2,5	3,0	2,4	2,7	3,2	3,2
Entités consolidées							
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽²⁾	1 190	342	384	254	-330	-682	-902
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	160	-45	-100	—	—	—	—
Fonds des générations	760	848	911	1 041	1 575	2 030	2 504
Total des entités consolidées	2 110	1 145	1 195	1 295	1 245	1 348	1 602
Provisions pour éventualités	—	-300	-300	-200	—	—	—
Écart à résorber	—	—	—	—	875	875	875
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 390	-2 452	-589	1 041	1 575	2 030	2 504

LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

SURPLUS (DÉFICIT)	-2 390	-2 452	-589	1 041	1 575	2 030	2 504
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-760	-848	-911	-1 041	-1 575	-2 030	-2 504
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	-3 150	-3 300	-1 500	—	—	—	—

(1) Correspond aux revenus et aux dépenses du fonds général.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.7

**Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés
de 2010-2011 à 2016-2017**
(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Revenus							
Fonds général	62 650	65 539	69 395	72 524	73 987	76 737	79 409
Fonds spéciaux	7 372	8 168	8 882	10 018	9 820	10 285	10 672
Fonds des générations	760	848	911	1 041	1 575	2 030	2 504
Organismes autres que budgétaires	17 335	17 621	18 749	19 768	20 683	21 614	22 662
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	34 560	35 786	37 303	38 746	40 231	41 707	43 341
Comptes à fin déterminée	1 758	2 143	1 368	1 201	994	994	994
Transferts liés au régime fiscal	5 163	5 202	5 286	5 318	5 374	5 473	5 462
Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	-46 735	-48 950	-51 166	-53 835	-56 187	-58 946	-61 447
Revenus consolidés	82 863	86 357	90 728	94 781	96 477	99 894	103 597
Dépenses							
Fonds général	-60 166	-61 384	-62 642	-63 751	-65 635	-67 840	-70 116
Fonds spéciaux	-5 613	-6 503	-7 350	-8 265	-8 285	-8 444	-8 690
Organismes autres que budgétaires	-15 835	-16 567	-17 364	-18 334	-19 156	-20 070	-20 845
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-33 602	-35 066	-36 659	-37 989	-39 398	-40 745	-42 201
Comptes à fin déterminée	-1 758	-2 143	-1 368	-1 201	-994	-994	-994
Dépenses liées au régime fiscal	-5 163	-5 202	-5 286	-5 318	-5 374	-5 473	-5 462
Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	45 819	47 847	50 036	52 461	54 498	56 804	58 865
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	-76 318	-79 018	-80 633	-82 397	-84 344	-86 762	-89 443
Service de la dette							
Fonds général	-6 984	-7 452	-8 237	-8 827	-8 897	-9 090	-9 266
Entités consolidées ⁽²⁾	-1 951	-2 039	-2 147	-2 316	-2 536	-2 887	-3 259
Service de la dette consolidé	-8 935	-9 491	-10 384	-11 143	-11 433	-11 977	-12 525
Dépenses consolidées	-85 253	-88 509	-91 017	-93 540	-95 777	-98 739	-101 968
Provisions pour éventualités	—	-300	-300	-200	—	—	—
Écart à résorber	—	—	—	—	875	875	875
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 390	-2 452	-589	1 041	1 575	2 030	2 504
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-760	-848	-911	-1 041	-1 575	-2 030	-2 504
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	-3 150	-3 300	-1 500	—	—	—	—

(1) Éliminations des opérations réciproques et reclassifications.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.3 L'évolution des dépenses gouvernementales

Le gouvernement atteint les cibles de réduction du déficit budgétaire principalement en ralentissant la croissance de ses dépenses.

1.3.1 Un contrôle des dépenses dans tous les ministères

Après avoir atteint 5,3 % en 2009-2010, la croissance des dépenses de programmes a été graduellement ramenée à 3,0 % en 2010-2011 et à 2,0 % en 2011-2012.

En 2012-2013, les dépenses de programmes augmenteront à nouveau de 2,0 %, ou de 1 258 millions de dollars, s'établissant à 62,6 milliards de dollars :

- les dépenses de programmes pour la Santé et les Services sociaux augmenteront de 1 000 millions de dollars ou de 3,4 %;
- celles allouées à l'Éducation, au Loisir et au Sport seront majorées de 342 millions de dollars ou de 2,2 %;
- les dépenses du ministère de la Famille et des Aînés seront relevées de 40 millions de dollars ou de 1,6 %;
- les autres ministères verront globalement leurs dépenses diminuer de 123 millions de dollars ou de 0,9 %.

TABLEAU A.8

Croissance des dépenses de programmes en 2012-2013

(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	Variation	
			(en M\$)	(en %)
Santé et Services sociaux	29 121	30 121	1 000	3,4
Éducation, Loisir et Sport	15 634	15 976	342	2,2
Famille et Aînés	2 411	2 451	40	1,6
Autres ministères	14 218	14 095	-123	-0,9
TOTAL	61 384	62 642	1 258	2,0

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque ministère peut ne pas correspondre au total.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1.3.2 Les dépenses de programmes

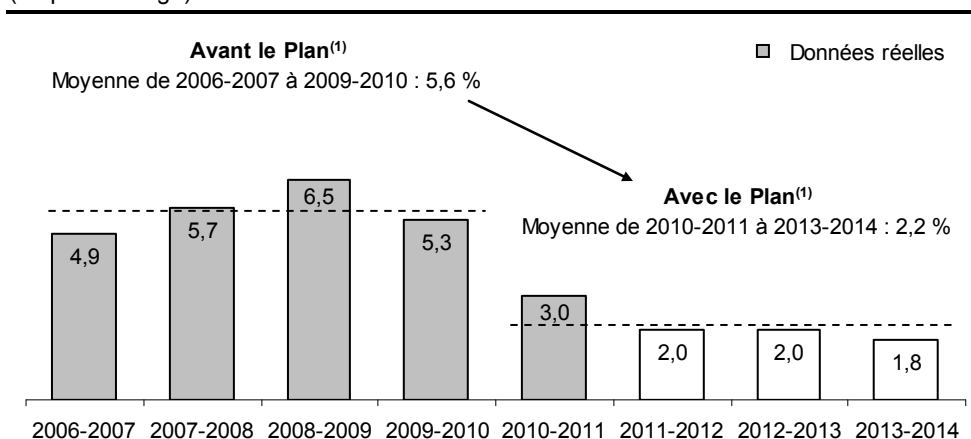
La croissance moyenne des dépenses de programmes de 2010-2011 à 2013-2014 s'établit à 2,2 %, soit un ralentissement marqué par rapport à la croissance moyenne de 5,6 % observée de 2006-2007 à 2009-2010.

Plus spécifiquement, les dépenses de programmes devraient afficher une croissance :

- de 2,0 % en 2011-2012;
- de 2,0 % en 2012-2013;
- de 1,8 % en 2013-2014.

GRAPHIQUE A.6

Évolution de la croissance des dépenses de programmes (en pourcentage)



(1) Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

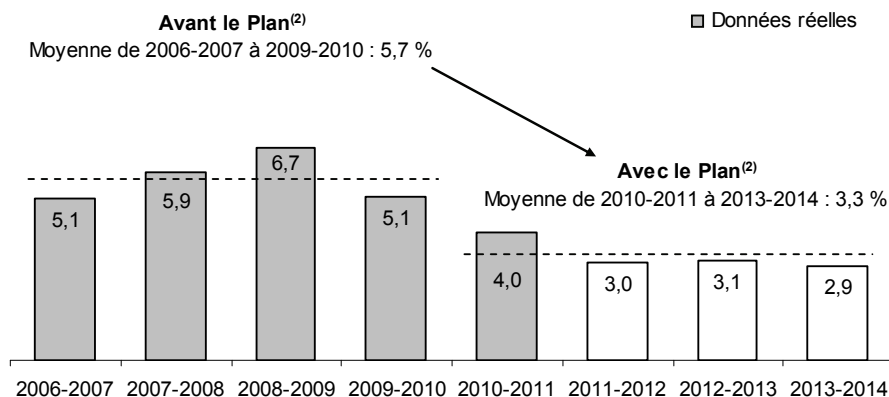
À compter de 2014-2015, la croissance des dépenses de programmes atteindra un rythme similaire à celui des revenus budgétaires, soit 3,2 % en moyenne de 2014-2015 à 2016-2017.

Ralentissement de la croissance des dépenses de programmes, incluant les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux et du Fonds des infrastructures de transport terrestre

Depuis 2010-2011, le gouvernement a mis en œuvre certains fonds afin d'affecter des revenus à des secteurs prioritaires, notamment le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) et le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT).

- Après avoir atteint 5,1 % en 2009-2010 et 4,0 % en 2010-2011, la croissance des dépenses de programmes, auxquelles sont ajoutées celles de ces fonds, a été ramenée à 3,0 % en 2011-2012.
- La croissance annuelle moyenne prévue de 2010-2011 à 2013-2014 se situera à 3,3 %, comparativement à une moyenne observée de 5,7 % sur la période de 2006-2007 à 2009-2010.

Évolution de la croissance des dépenses de programmes, incluant les dépenses du FINESSS et du FORT⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Pour des fins de comparaison, les données des années antérieures à 2010-2011 ont été redressées.

(2) Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

1.3.3 Les dépenses consolidées

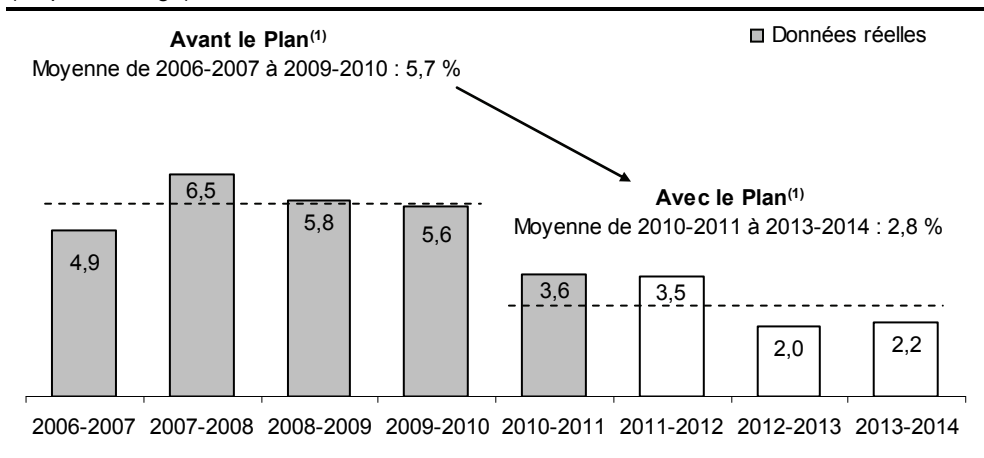
Les dépenses consolidées représentent l'ensemble des dépenses publiques comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. En plus des dépenses de programmes, y sont incluses les dépenses des fonds spéciaux, celles des organismes autres que budgétaires, celles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, les dépenses financées par des tiers à même des comptes à fin déterminée de même que les dépenses liées au régime fiscal⁵.

- Pour l'ensemble des ministères et organismes, les dépenses consolidées, excluant le service de la dette, devraient croître de 2,0 % en 2012-2013 et de 2,2 % en 2013-2014.

Il s'agit d'un ralentissement important par rapport à la croissance moyenne de 5,7 % observée de 2006-2007 à 2009-2010.

GRAPHIQUE A.7

Évolution de la croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette (en pourcentage)



(1) Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux seront dorénavant assujettis au même processus d'approbation par les parlementaires que celui des budgets de dépenses et d'investissements des ministères et organismes budgétaires. Cette nouvelle approbation renforcera ainsi le contrôle des parlementaires sur le budget de chaque fonds spécial, tout en maintenant l'affectation de revenus dédiés au financement d'activités précises.

⁵ À la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012 de la nouvelle norme comptable sur les recettes fiscales, la majorité des crédits d'impôt remboursables, auparavant comptabilisés en diminution des revenus, seront imputés aux dépenses. Cette modification n'a aucun impact sur le solde budgétaire. Pour plus de détails, voir le document *Dépenses fiscales - Édition 2011*, page A.65.

TABLEAU A.9

Évolution des dépenses consolidées de 2010-2011 à 2013-2014
(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Dépenses de programmes	60 166	61 384	62 642	63 751
<i>Variation en %</i>	3,0	2,0	2,0	1,8
Fonds spéciaux	5 613	6 503	7 350	8 265
<i>Variation en %</i>	10,9	15,9	13,0	12,4
Organismes autres que budgétaires	15 835	16 567	17 364	18 334
<i>Variation en %</i>	-0,9	4,6	4,8	5,6
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	33 602	35 066	36 659	37 989
<i>Variation en %</i>	2,4	4,4	4,5	3,6
Comptes à fin déterminée	1 758	2 143	1 368	1 201
Dépenses liées au régime fiscal	5 163	5 202	5 286	5 318
Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	-45 819	-47 847	-50 036	-52 461
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	76 318	79 018	80 633	82 397
<i>Variation en %</i>	3,6	3,5	2,0	2,2
Service de la dette				
Fonds général	6 984	7 452	8 237	8 827
<i>Variation en %</i>	14,2	6,7	10,5	7,2
Entités consolidées ⁽²⁾	1 951	2 039	2 147	2 316
<i>Variation en %</i>	13,0	4,5	5,3	7,9
Service de la dette consolidé	8 935	9 491	10 384	11 143
<i>Variation en %</i>	13,9	6,2	9,4	7,3
DÉPENSES CONSOLIDÉES	85 253	88 509	91 017	93 540
<i>Variation en %</i>	4,5	3,8	2,8	2,8

(1) Éliminations des opérations réciproques et reclassifications.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

❑ Des dépenses consolidées mieux contrôlées

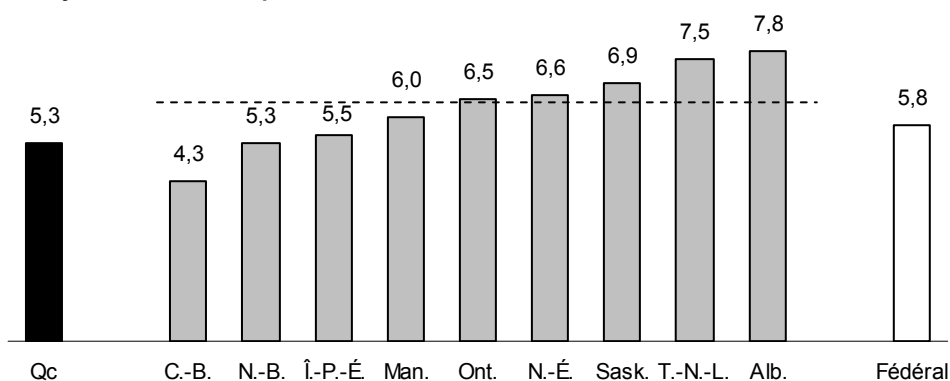
Le Québec demeure, avec la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, la province qui a le mieux contrôlé ses dépenses depuis 2003-2004.

- Au Québec, les dépenses consolidées, excluant le service de la dette, ont progressé à un rythme annuel moyen de 5,3 % de 2003-2004 à 2011-2012, alors que la croissance annuelle moyenne dans les autres provinces s'est établie à 6,3 % pour la même période.

GRAPHIQUE A.8

Dépenses consolidées des provinces excluant le service de la dette⁽¹⁾ Croissance annuelle moyenne de 2003-2004 à 2011-2012 (en pourcentage)

Moyenne des autres provinces canadiennes : 6,3 %



(1) Les données sont tirées du plus récent document officiel des administrations, en date du 12 mars 2012, et de leurs comptes publics.

Sources : Ministères des Finances des provinces et ministère des Finances du Canada.

1.3.4 L'évolution naturelle des dépenses

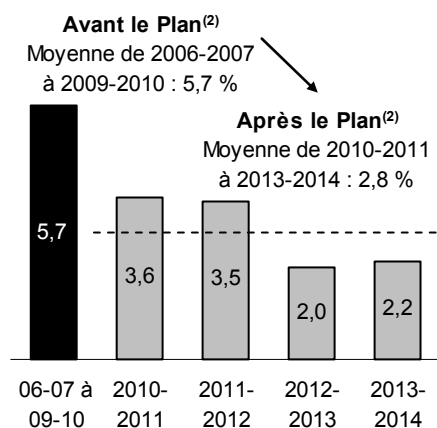
Malgré la nécessité de ralentir la croissance des dépenses pour retrouver l'équilibre budgétaire, le gouvernement doit faire face aux pressions exercées par l'évolution naturelle des dépenses, soit celle résultant de la démographie⁶ et des prix des biens et services. À cet effet, il peut devoir dégager des ressources suffisantes pour mettre en place de nouveaux services répondant aux besoins de la population.

Entre 2010-2011 et 2013-2014, la croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, sera limitée à 2,8 % par année en moyenne, ce qui est équivalent à la croissance combinée des prix et de la démographie sur cette période :

- la hausse du prix des services publics augmentera en moyenne de 1,7 % par année, alors que les coûts reliés aux facteurs démographiques progresseront à un rythme annuel de 1,1 %.

GRAPHIQUE A.9

Croissance des dépenses consolidées⁽¹⁾ de 2006-2007 à 2013-2014
(en pourcentage)

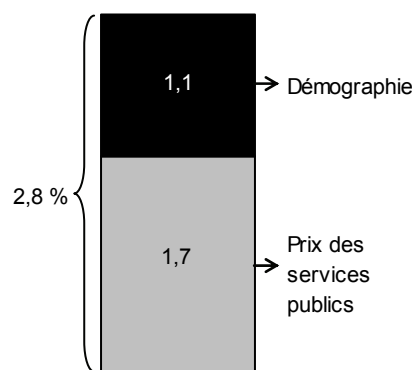


(1) Dépenses consolidées excluant le service de la dette.

(2) Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

GRAPHIQUE A.10

Croissance des dépenses consolidées par composante⁽¹⁾ de 2010-2011 à 2013-2014
(en pourcentage)



(1) Dépenses consolidées excluant le service de la dette.

⁶ L'évolution de la démographie inclut l'accroissement de la population ainsi que l'impact du vieillissement de la population.

Ainsi, tout en ralentissant la croissance globale des dépenses, grâce aux économies découlant du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor, le gouvernement est en mesure de financer la progression naturelle de la demande de services ainsi que de nouveaux services, notamment :

- en **santé**, où près de 380 000 personnes supplémentaires ont accès à un médecin de famille grâce aux 14 groupes de médecine familiale créés entre 2009-2010 et 2010-2011;
- en **éducation**, où 25 000 jeunes supplémentaires sont attendus dans les écoles primaires d'ici l'automne 2013 et où l'enseignement de l'anglais intensif en sixième année du primaire débutera dès cet automne pour 60 000 élèves;
- pour les **familles**, où 15 000 places supplémentaires de services de garde à contribution réduite seront ajoutées à celles existantes d'ici 2015-2016, alors que leur nombre a augmenté de près de 14 000 au cours des quatre dernières années;
- dans les **transports**, où les investissements des dernières années continuent de porter leurs fruits. Le pourcentage du réseau routier en bon état est passé de 69,4 % en 2009-2010 à 72,2 % en 2010-2011. Le gouvernement garde le cap sur son objectif voulant que d'ici 10 ans, plus de 80 % du réseau routier québécois soit en bon état;
- en matière d'**immigration**, où plus de 155 000 personnes ont été accueillies au Québec de 2009 à 2011.

1.4 La réduction de la dette

Le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la dette qu'il s'est fixés en 2010.

- Au 31 mars 2012, la dette brute devrait représenter 55,0 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés, 35,2 % du PIB.
- En 2010, le gouvernement s'est donné l'objectif de réduire le ratio de la dette au PIB en 2025-2026 à 45 % pour la dette brute et à 17 % pour la dette représentant les déficits cumulés.

Pour y arriver, le gouvernement a posé des gestes importants :

- l'équilibre budgétaire sera atteint en 2013-2014 et maintenu par la suite;
- des dépôts additionnels seront effectués au Fonds des générations à compter de 2014-2015, grâce à une hausse graduelle de 1 ¢/kWh sur cinq ans du prix de l'électricité patrimoniale et au versement de 25 % des redevances minières, pétrolières et gazières, incluant les sommes provenant des ventes aux enchères des permis de recherche de pétrole, de gaz et de réservoir souterrain, excédant 200 millions de dollars;
- les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures au cours des prochaines années seront stabilisés à un niveau permettant toujours d'améliorer la qualité des infrastructures publiques.

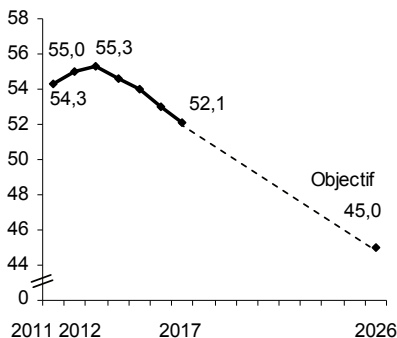
Dans le présent budget, le gouvernement annonce pour 2012-2013 un versement additionnel au Fonds des générations de 300 millions de dollars qui provient des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire.

Avec l'ensemble des mesures annoncées, le solde du Fonds des générations devrait atteindre 12,6 milliards de dollars au 31 mars 2017.

GRAPHIQUE A.11

Dette brute

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)

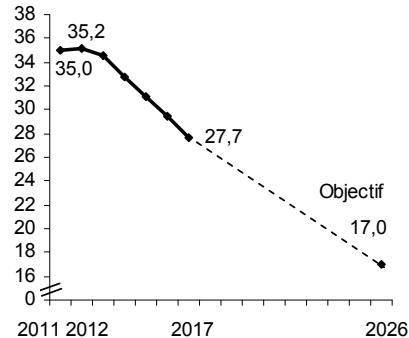


Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE A.12

Dette représentant les déficits cumulés

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)



1.4.1 Une gestion à long terme des infrastructures

Le gouvernement réalise des investissements importants pour la construction et la restauration de plusieurs infrastructures publiques.

❑ Les cibles d'investissements en infrastructures d'ici 2025-2026

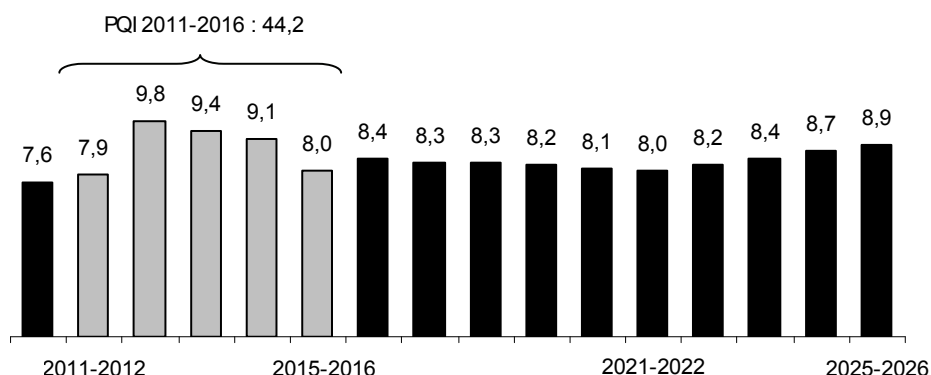
Le niveau des investissements est établi à 9,8 milliards de dollars en 2012-2013 et l'enveloppe quinquennale d'investissements pour 2011-2016 demeure à 44,2 milliards de dollars, le même niveau que celui qui était prévu au budget de l'an dernier. Cela permettra la construction et la restauration de multiples projets routiers, d'infrastructures municipales, d'écoles et d'hôpitaux dans toutes les régions du Québec.

À compter de 2013-2014, les cibles annuelles d'investissements diminueront pour atteindre 8,0 milliards de dollars en 2015-2016, pour se stabiliser par la suite. Ces cibles permettront :

- d'atteindre les objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026;
- de compléter les grands chantiers déjà amorcés;
- de financer de nouveaux projets prioritaires;
- d'atteindre les objectifs de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, soit de terminer la résorption du déficit d'entretien d'ici 2022-2023 et de continuer à investir dans le maintien d'actifs.

GRAPHIQUE A.13

Investissements annuels du Plan québécois des infrastructures (PQI) (en millions de dollars)



Note : Pour de plus amples informations sur les montants annuels du Plan québécois des infrastructures, voir le tableau C.27 du chapitre 4 de la section C.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor.

❑ Une augmentation de l'importance du stock de capital public dans l'économie

Le plafonnement des cibles d'investissements en infrastructures se traduira par une diminution de leur poids dans l'économie. Ainsi, après avoir atteint un sommet de 2,8 % en 2012-2013, le poids des investissements du gouvernement dans le PIB sera graduellement réduit à 1,6 % d'ici 2025-2026.

Par ailleurs, au cours des dix prochaines années, le niveau annuel des investissements en pourcentage du PIB demeurera supérieur à celui qui avait été réalisé avant 2008.

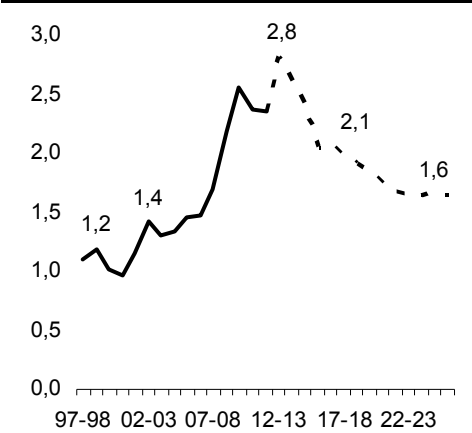
Aussi, ces cibles d'investissements permettront de continuer à faire augmenter l'importance du stock de capital public dans l'économie, un déterminant important de la productivité et de la croissance économique⁷.

— En effet, après être passé de 22,5 % du PIB en 2002 à 28,1 % en 2011, ce ratio continuera d'augmenter jusqu'à 31,7 % en 2018, pour se stabiliser par la suite. Ce rattrapage aura permis de retrouver le niveau de stock de capital public qui prévalait au début des années 1980.

GRAPHIQUE A.14

Investissements annuels du Plan québécois des infrastructures

(en pourcentage du PIB)

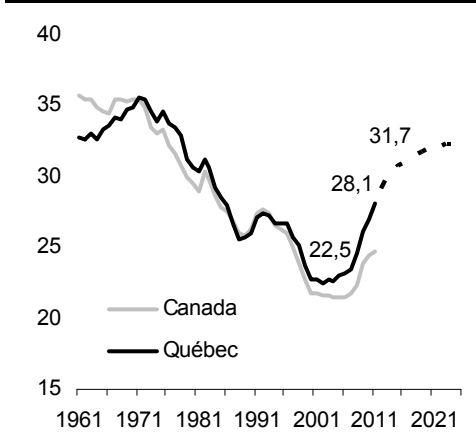


Sources : Ministère des Finances du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor.

GRAPHIQUE A.15

Évolution du stock de capital public

(en pourcentage du PIB, en dollars de 2002)



Sources : Ministère des Finances du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor.

⁷ Pour une présentation complète sur le stock de capital public au Québec, consulter la section B du *Plan budgétaire 2011-2012*.

2. LES ACTIONS BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement continue de contrôler ses dépenses tout en assurant le financement des services prioritaires pour la population et en mettant en place des actions ciblées pour une économie forte. Le budget 2012-2013 présente :

- les actions ciblées en faveur du développement économique et social;
- un suivi des mesures déjà prises et des nouvelles initiatives pour tirer le plein potentiel de nos ressources naturelles;
- la planification du financement de certaines des grandes missions de l'État, soit pour la santé, l'enseignement universitaire, les routes et le transport en commun, ainsi que pour les forêts;
- les orientations budgétaires qui permettront de maintenir des finances publiques saines après le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

2.1 Des actions concrètes pour une économie forte

Le budget 2012-2013 prévoit le financement d'initiatives additionnelles dont les coûts atteindront 211,2 millions de dollars en 2012-2013, 311,8 millions de dollars en 2013-2014 et 331,2 millions de dollars en 2014-2015.

TABLEAU A.10

Impact financier des nouvelles initiatives du budget 2012-2013

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
La force de nos gens et de nos ressources			
Déployer nos savoirs et notre savoir-faire	-25,0	-54,2	-59,4
Pour une exploitation responsable des ressources naturelles	-22,7	-32,1	-21,0
Favoriser l'essor de nos entreprises	-32,6	-45,2	-58,1
Faire rayonner nos attraits touristiques	-14,5	-23,3	-23,3
Partenariat pour le développement du Québec	-59,2	-64,5	-67,5
Consolider notre leadership en matière de développement durable	-1,6	-2,2	-3,3
La force de nos valeurs			
Plan d'action Vieillir chez soi	-18,4	-35,5	-50,2
Assurer un revenu de retraite adéquat pour tous	-2,5	-4,0	-4,0
Poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires	-7,2	-19,5	-12,1
Développer la culture sur le territoire québécois	-16,2	-16,2	-18,7
La force de l'activité sportive et des loisirs	-5,5	-6,5	-6,5
Lutte contre l'évasion fiscale	—	—	—
Initiatives additionnelles	-5,8	-8,6	-7,1
TOTAL	-211,2	-311,8	-331,2

❑ **La force de nos gens et de nos ressources**

Le budget 2012-2013 prévoit une série de mesures pour le développement économique et social qui misent sur la force de nos gens et de nos ressources.

■ **Déployer nos savoirs et notre savoir-faire**

- Stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience.
- Bonification du programme Alternative jeunesse et du crédit d'impôt pour jeunes diplômés travaillant en région ressource éloignée.
- 27 millions de dollars sur trois ans pour accélérer l'intégration des nouveaux arrivants.

■ **Pour une exploitation responsable des ressources naturelles**

- Nouveaux mécanismes de prise de participations.
- Initiatives pour accroître la transformation de minerai au Québec.
- Nouveau régime forestier et appui à la 2^e et à la 3^e transformation.
- Nouveau régime de permis et de bail, et révision des régimes de redevances sur les hydrocarbures.

■ **Favoriser l'essor de nos entreprises**

- Appui au secteur manufacturier, aux exportations et accès accru aux capitaux.
- Encourager le développement des coopératives et des secteurs bioalimentaire et financier.

■ **Faire rayonner nos attraits touristiques**

- Appui au développement des attraits touristiques.
- Crédit d'impôt pour la modernisation de l'offre d'hébergement touristique.
- Investissements de 35 millions de dollars dans les parcs et les réserves fauniques de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

■ **Partenariat pour le développement du Québec**

- Appuis aux conférences régionales des élus (CRE), aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux centres locaux de développement (CLD).
- Mise en place de ceintures vertes.
- 125 millions de dollars pour le 375^e anniversaire de Montréal et 30 millions de dollars pour le Théâtre Le Diamant de Québec.
- 135 millions de dollars pour le Fonds d'initiatives autochtones.

■ **Consolider notre leadership en matière de développement durable**

- 2,7 milliards de dollars pour le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, dont 1,5 milliard de dollars pour le transport en commun et 610 millions de dollars pour des pratiques plus vertes dans nos entreprises.

□ **La force de nos valeurs**

Le gouvernement annonce de nouvelles initiatives en faveur du développement social et culturel qui misent sur la force des valeurs des Québécois.

■ **Le plan d'action Vieillir chez soi**

- Investissements supplémentaires qui atteindront 900 millions de dollars annuellement à compter de 2016-2017.
 - Renforcement du maintien à domicile et construction de logements.
 - Aide fiscale majorée et appui bonifié aux conjoints aidants naturels.

■ **Assurer un revenu de retraite adéquat pour tous**

- Mise en place des nouveaux régimes volontaires d'épargne retraite (RVER) à compter du 1^{er} janvier 2013.

■ **Poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires**

- 330 millions de dollars pour le logement social, dont 180 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux.

■ **Développer la culture sur le territoire québécois**

- Hausse des investissements de 60 millions de dollars par l'entremise du Fonds du patrimoine culturel québécois.
- 20 millions de dollars sur cinq ans pour la stratégie numérique.
- 11 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour mieux soutenir le réseau muséal québécois.

■ **La force de l'activité sportive et des loisirs**

- Hausse des investissements de 50 millions de dollars dans les installations sportives et récréatives.
- Mise en œuvre de Placements Sports.
- Soutien au Défi sportif AlterGo.

□ **La lutte contre l'évasion fiscale**

- Intensification des actions de contrôle fiscal à Revenu Québec et de la lutte contre l'évasion fiscale dans les secteurs à risque.

2.2 Tirer le plein potentiel de nos ressources naturelles

Le Québec dispose d'importantes ressources minières, forestières et hydrauliques. De plus, il possède un potentiel important en hydrocarbures. Le gouvernement a posé des gestes concrets au cours des dernières années afin de tirer le plein potentiel de l'exploitation des ressources naturelles, notamment avec les redevances sur l'eau, l'instauration du nouveau régime de droits miniers, ainsi que l'annonce du régime forestier basé sur la mise aux enchères du bois.

- Cette année, le gouvernement annonce un nouveau régime de redevances qui s'appliquera aux ressources pétrolières en milieu terrestre.

La mise en valeur des ressources naturelles québécoises profite déjà à l'ensemble de la collectivité.

- Les redevances provenant des ressources minières passeront de 355 millions de dollars en 2012-2013 à 415 millions de dollars en 2016-2017, soit un niveau dix fois plus important que la moyenne observée sur la période allant de 2006-2007 à 2009-2010.
- Le nouveau régime forestier contribuera à accroître les redevances forestières de 170 millions de dollars en 2012-2013 à 282 millions de dollars en 2016-2017, soit une augmentation de 70 % par rapport à la moyenne de 2006-2007 à 2009-2010.
- Les redevances provenant des ressources hydrauliques sont prévues à 721 millions de dollars en 2012-2013 et atteindront 785 millions de dollars en 2016-2017.

Grâce aux différentes initiatives prises par le gouvernement, les redevances atteindront un peu plus de 1,4 milliard de dollars en 2014-2015, soit environ le double que six ans auparavant.

TABLEAU A.11

Redevances brutes provenant des ressources naturelles au Québec (en millions de dollars)

	Moyenne (2006-2007 à 2009-2010)	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Minières ⁽¹⁾	42	305	365	355	375	395	405	415
Forestières ⁽²⁾	166	120	111	170	223	268	292	282
Hydrauliques ⁽³⁾	473	653	699	721	732	747	768	785
Pétrolières et gazières	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	681	1 078	1 175	1 246	1 330	1 410	1 465	1 482
Dont : versements au Fonds des généralités	446	650	696	718	729	789	815	832

(1) Ce poste inclut entre autres les redevances d'exploitation minière et les crédits pour pertes.

(2) Ce poste comprend les redevances forestières et les revenus de la mise aux enchères du bois.

(3) Les redevances brutes hydrauliques ne comprennent pas les bénéfices d'environ 2,5 G\$ d'Hydro-Québec.

2.3 Un plan de financement pour les grandes missions de l'État

Les deux derniers budgets ont été l'occasion pour le gouvernement de déposer des plans de financement à moyen terme pour certains services publics tels que les soins de santé, les universités, de même que les niveaux d'investissement disponibles pour le renouvellement des infrastructures.

Le budget 2012-2013 actualise ces projections planifiées. De plus, il contient un plan de financement à moyen terme pour l'exploitation durable de la forêt québécoise.

□ La planification pluriannuelle des dépenses publiques

Des efforts sans précédent ont été faits pour assurer un financement stable des grandes missions de l'État malgré l'effort de réduction des dépenses à réaliser pour atteindre l'équilibre budgétaire.

- Un plan de financement à moyen terme est établi pour la santé, les universités, les infrastructures routières et de transport en commun et, maintenant, le secteur de l'exploitation forestière. Près de 50 % des dépenses consolidées du gouvernement bénéficient d'un cadre financier à moyen terme.

Cette projection permet une meilleure planification des activités dans ces secteurs.

TABLEAU A.12

Plans de financement quinquennaux de certaines activités gouvernementales (en millions de dollars)

	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Santé et services sociaux ⁽¹⁾	29 736	31 126	32 630	34 248	35 947	37 730
Universités ⁽²⁾	3 089	3 036	3 112	3 245	3 356	3 454
Infrastructures routières et transport en commun	2 400	2 750	3 224	3 608	3 977	4 349
Exploitation forestière	519	539	536	529	522	516
Sous-total	35 744	37 451	39 502	41 630	43 802	46 049
EN POURCENTAGE DES DÉPENSES CONSOLIDÉES⁽³⁾	45,2	46,4	47,9	49,4	50,5	51,5
Dépenses consolidées ⁽³⁾	79 018	80 633	82 397	84 344	86 762	89 443

(1) Dépenses de programmes et dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux.

(2) Subventions aux universités selon l'année financière du gouvernement, y compris le financement à long terme des infrastructures.

(3) Dépenses consolidées excluant le service de la dette.

La budgétisation pluriannuelle

En proposant un plan de financement stable pour les grandes missions de l'État, le gouvernement du Québec s'inspire des meilleures pratiques budgétaires pour favoriser une utilisation efficiente des deniers publics.

En effet, l'approche employée au Québec présente des similitudes avec la budgétisation pluriannuelle, une pratique reconnue où les objectifs de dépenses pour chacune des années sont déclinés par mission, par ministère et/ou par d'autres dénominations sectorielles. La budgétisation pluriannuelle comporte plusieurs avantages, soit :

- de définir de manière globale et explicite les priorités du gouvernement et les actions à entreprendre dans le temps pour atteindre ces objectifs;
- d'assurer la cohérence entre les différentes actions du gouvernement et faciliter la mise en œuvre des réformes;
- d'offrir un cadre à moyen terme pour le suivi de la performance des ministères et organismes.

En pratique, la budgétisation pluriannuelle incorpore une certaine souplesse permettant d'intégrer de nouvelles initiatives et de s'adapter à des changements imprévus de la situation économique et budgétaire.

Plusieurs gouvernements ont reconnu l'utilité de la budgétisation pluriannuelle pour optimiser la gestion de leurs finances publiques et ont adopté cette pratique, désormais courante parmi les gouvernements de l'OCDE.

2.3.1 La santé

Dans le budget 2010-2011, le gouvernement a posé des gestes pour assurer la pérennité du financement des dépenses de santé.

- À cet égard, il s'est engagé à octroyer une croissance annuelle de 5,0 % à l'enveloppe de financement du système de santé et a instauré la contribution santé.
- De 2009-2010 à 2011-2012, la croissance annuelle moyenne du financement gouvernemental pour la santé, soit les dépenses de programmes en santé et celles qui sont financées par la contribution santé qui est versée au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), s'est élevée à 5,1 %.
- Pour 2012-2013 et 2013-2014, les croissances respectives de 4,7 % et de 4,8 % du financement gouvernemental pour la santé assurent le respect de l'engagement du budget de mars 2010.

L'enveloppe établie pour la santé il y a trois ans est respectée. Le financement gouvernemental en 2012-2013 de 31,1 milliards de dollars, prévu au présent budget, est supérieur de 97 millions de dollars à celui qui était anticipé dans le budget 2010-2011.

La croissance annuelle moyenne du financement gouvernemental pour la santé s'élèvera à 5,0 % de 2009-2010 à 2013-2014.

Au cours de la période 2008-2014, l'octroi d'une croissance annuelle de 5,0 % à la santé aura permis de relever le niveau annuel de dépenses de 7 milliards de dollars allouées au système de santé, portant ainsi le niveau de financement gouvernemental de 25,6 milliards de dollars en 2008-2009 à 32,6 milliards de dollars en 2013-2014.

TABLEAU A.13

Financement gouvernemental pour la santé de 2008-2009 à 2013-2014 (en millions de dollars)

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Croissance moyenne ⁽¹⁾
Dépenses de programmes	25 621	27 466	28 514	29 121	30 121	31 185	
<i>Variation en %</i>		7,2	3,8	2,1	3,4	3,5	4,0
Dépenses du FINESSS			252	615	1 005	1 445	
Financement gouvernemental	25 621	27 466	28 766	29 736	31 126	32 630	
<i>Variation en %</i>		7,2	4,7	3,4	4,7	4,8	5,0
		5,1					

(1) Taux de croissance annuel moyen depuis 2008-2009.

❑ Poursuivre l'amélioration de l'offre de services en santé

La croissance des revenus provenant de la contribution santé permet de porter à plus de 1 milliard de dollars les dépenses du FINESSS en 2012-2013, une augmentation de 390 millions de dollars par rapport aux 615 millions de dollars prévus en 2011-2012. Ces dépenses permettront, notamment, d'affecter :

- 177 millions de dollars pour les services aux personnes âgées, incluant les sommes allouées au Plan d'investissements pour les personnes âgées et pour s'assurer de la qualité de l'hébergement de longue durée;
- 35 millions de dollars pour les services de déficience intellectuelle et physique;
- 120 millions de dollars pour le soutien aux groupes de médecine familiale;
- 275 millions de dollars pour favoriser l'accès aux chirurgies et assurer le fonctionnement de nouvelles installations prévues à cet effet;
- 141 millions de dollars pour les soins oncologiques;
- 160 millions de dollars pour les services de dialyse.

Par ailleurs, des modifications législatives seront apportées à la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de préciser l'identification des bénéficiaires pouvant recevoir des sommes du FINESSS et, ainsi, de mieux répondre aux besoins des établissements de santé et de services sociaux.

TABLEAU A.14

Utilisation des sommes du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013
Accès aux services de première ligne		
Plan d'investissement pour les personnes âgées ⁽¹⁾	105	173
Inspections dans les centres d'hébergement public et dans les résidences privées pour aînés	—	4
Plan d'accès en déficience intellectuelle et physique	8	35
Groupes de médecine familiale (GMF)	100	120
Infirmières praticiennes spécialisées	18	22
Accès aux services et accroissement des volumes		
Accès à la chirurgie – Volumes	180	200
Fonctionnement des nouvelles installations	50	75
Soins oncologiques	130	141
Dialyse	—	160
Autres mesures d'accès aux services	20	60
Soutien à l'amélioration de la performance		
Projet Lean et soutien à l'optimisation	4	15
TOTAL	615	1 005

(1) Incluant des montants annuels de 5 M\$ en 2011-2012 et en 2012-2013 pour le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.

❑ **Le financement à l'activité : mise en place d'un groupe d'experts et soutien financier à des initiatives concrètes**

Le financement à l'activité⁸, qui suscite un intérêt croissant dans le milieu de la santé, comprend des modes de financement favorisant une culture d'innovation qui place les besoins du patient au centre du système de santé.

Afin de maximiser les bénéfices de ces modèles de financement tout en permettant de donner suite aux propositions de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), le gouvernement annonce la création d'un groupe d'experts chargé de formuler des recommandations sur l'implantation du financement à l'activité.

- Le groupe d'experts, présidé par madame Wendy Thomson, déterminera les initiatives concrètes pour lesquelles ce financement s'appliquera⁹.

⁸ Le financement à l'activité peut intégrer le financement par épisode de soins, de même que la rémunération au rendement ou selon la performance.

⁹ Pour plus de détails sur la mise en place du groupe d'experts et le soutien à des initiatives concrètes, consulter la section G du plan budgétaire.

Un financement stable pour la santé jusqu'en 2016-2017

Des investissements importants ont été réalisés pour moderniser, développer et améliorer le système de santé québécois. L'augmentation du nombre de groupes de médecine familiale ainsi que la bonification des soins aux personnes âgées et aux clientèles en déficiences intellectuelle et physique en sont des exemples concrets.

Le financement gouvernemental pour la santé progressera à un rythme annuel moyen de 5,0 % jusqu'en 2016-2017.

- En 2013-2014, une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente sur l'harmonisation des taxes de vente servira à combler le manque à gagner de 430 millions de dollars du FINESSS.
- Dès 2014-2015, il demeurera un écart à résorber de 430 millions de dollars pour compléter le financement de la santé.

Financement gouvernemental pour la santé de 2011-2012 à 2016-2017

(en millions de dollars)

	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Dépenses de programmes	29 121	30 121	31 185	32 803	34 502	36 285
<i>Variation en %</i>	<i>2,1</i>	<i>3,4</i>	<i>3,5</i>	<i>5,2</i>	<i>5,2</i>	<i>5,2</i>
Dépenses du FINESSS						
Contribution santé	615	1 005	1 015	1 015	1 015	1 015
Affectation d'une partie de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	—	—	430	—	—	—
Écart à résorber	—	—	—	430	430	430
Total des dépenses du FINESSS	615	1 005	1 445	1 445	1 445	1 445
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL	29 736	31 126	32 630	34 248	35 947	37 730
<i>Variation en %</i>	<i>3,4</i>	<i>4,7</i>	<i>4,8</i>	<i>5,0</i>	<i>5,0</i>	<i>5,0</i>

2.3.2 Les universités

En mars 2011, le gouvernement a annoncé un plan de financement pour les universités québécoises, prévoyant un accroissement de leurs revenus de 25 % d'ici 2016-2017. Le gouvernement actualise ce plan afin de tenir compte de la réévaluation à la hausse de la clientèle constatée au cours de la dernière année.

- En effet, quelque 967 millions de dollars additionnels sont actuellement prévus pour assurer le développement de l'excellence de nos universités d'ici 2016-2017, alors que le plan initial faisait état de 850 millions de dollars. Ainsi, la croissance des revenus des universités d'ici 2016-2017 s'établira à 3,7 % annuellement en moyenne.

La contribution du gouvernement atteindra 493 millions de dollars en 2016-2017, soit 63 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu l'an dernier.

- Ainsi, par rapport au plan annoncé au budget 2011-2012, sur six ans, le gouvernement aura bonifié sa contribution de 293 millions de dollars.

Même avec la hausse des droits de scolarité à compter de l'automne prochain, la contribution du gouvernement au plan de financement demeure supérieure à l'apport combiné de l'ensemble des autres acteurs.

TABLEAU A.15

Plan de financement des universités québécoises⁽¹⁾ (en millions de dollars, en année universitaire)

	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Contributions						
Gouvernement du Québec	103	158	195	316	418	493
Étudiants	44	95	152	202	243	279
Autres sources de revenus des universités ⁽²⁾	34	62	88	110	126	141
Dons des particuliers et des entreprises	9	18	27	35	44	54
Plan de financement Budget 2012-2013	190	333	462	663	831	967
Dont :						
Plan de financement Budget 2011-2012	148	270	386	572	724	850
Effet de la réévaluation à la hausse de la clientèle universitaire	42	63	76	91	107	117
Revenus de fonctionnement des universités	4 113	4 255	4 390	4 585	4 753	4 889
<i>Croissance annuelle moyenne de 2011-2012 à 2016-2017</i>						3,7 %

(1) Revenus additionnels de fonctionnement selon l'année financière des universités, exclusion faite notamment des subventions pour le financement à long terme des infrastructures.

(2) Ces autres sources de revenus comprennent pour l'essentiel les revenus provenant de la recherche, ceux tirés de certains services de formation continue et les revenus auxiliaires.

2.3.3 Les infrastructures de transport terrestre

Le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) a été mis en place en 2010 afin d'assurer le financement des infrastructures du réseau routier et de transport en commun.

Le FORT est alimenté notamment par les revenus de la taxe sur les carburants et les revenus des droits sur les permis de conduire et des droits d'immatriculation. Ces revenus sont perçus pour être affectés au maintien et au développement du réseau routier et du transport en commun, créant ainsi un lien direct entre les utilisateurs des infrastructures de transport et le financement de celles-ci.

Les travaux nécessaires à la résorption du déficit d'entretien du réseau routier représentent une part importante des investissements du FORT, conformément aux exigences prévues à la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques¹⁰.

Par ailleurs, le FORT bénéficiera à partir de 2012-2013 de revenus additionnels provenant de la mise en place d'un système de permis échangeables de droits d'émission de gaz à effet de serre qui servira au financement des activités de transport.

Au cours de la période 2011-2012 à 2016-2017, le solde annuel du FORT passera d'un surplus de 509 millions de dollars à un déficit de 399 millions de dollars. Le surplus cumulé du fonds permettra d'absorber l'écart entre les revenus et les dépenses à compter de 2015-2016.

TABLEAU A.16

Plan de financement du Fonds des réseaux de transport terrestre⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus totaux	2 909	3 147	3 501	3 681	3 868	3 950
Dépenses						
Réseau routier	1 968	2 214	2 552	2 812	3 097	3 395
Transport en commun	432	536	672	796	880	954
Dépenses totales	2 400	2 750	3 224	3 608	3 977	4 349
Surplus (déficit)	509	397	277	73	-109	-399
Surplus cumulé	1 146	1 543	1 820	1 893	1 784	1 385

(1) Inclut le financement de mesures pour le transport dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques.

¹⁰ L.R.Q., c. M-1.2.

2.3.4 L'exploitation durable des forêts

Avec le présent budget, le gouvernement dépose un plan de financement sur cinq ans pour l'exploitation durable des forêts pour la période de 2012-2013 à 2016-2017.

Ce plan favorisera le développement des ressources forestières du Québec en assurant l'obtention du plein bénéfice de ces ressources et le développement durable du territoire. Il comprendra :

- la mise en œuvre du nouveau régime forestier, qui entrera en vigueur en avril 2013 et qui permettra d'accroître les revenus provenant des redevances et des droits sur le bois coupé. Ces revenus devraient augmenter graduellement de 113 millions de dollars en 2011-2012 à 314 millions de dollars en 2016-2017;
- l'allocation d'une somme annuelle de 200 millions de dollars à compter de 2013-2014 pour réaliser les travaux sylvicoles requis pour maintenir la capacité de production des forêts québécoises. Cela permettra de maintenir quelque 10 000 emplois en région;
- plus de 300 millions de dollars pour l'aménagement et l'exploitation durable de la forêt ainsi que le maintien d'une expertise dans le secteur.

Le plan prévoit que les sommes allouées pour l'exploitation durable de la forêt se maintiendront à plus de 500 millions de dollars par année d'ici 2016-2017, en incluant les mesures du budget 2012-2013.

TABLEAU A.17

Contribution nette du gouvernement pour l'exploitation durable des forêts (en millions de dollars)

	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Redevances et droits sur le bois coupé	113	173	253	299	324	314
Dépenses						
Travaux sylvicoles ⁽¹⁾	187	189	200	200	200	200
Aménagement et gestion de la forêt	332	350	336	329	322	316
Sous-total – Dépenses	519	539	536	529	522	516
CONTRIBUTION NETTE	-406	-366	-283	-230	-198	-202

(1) Financés par des redevances et des crédits budgétaires.

2.4 Préparer l'après 2013-2014 : une voie durable pour des finances publiques saines

Avec le retour à l'équilibre budgétaire au prochain budget, le gouvernement poursuivra son action pour assurer une meilleure planification des services publics et pour favoriser le développement d'une économie forte. À cet égard, il poursuivra les grandes orientations budgétaires qui ont constamment guidé ses actions, notamment :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- une croissance naturelle des dépenses correspondant à celle des revenus en ciblant des actions créatrices de prospérité;
- un engagement envers les générations futures à réduire la dette.

ANNEXE 1 : SUIVI DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

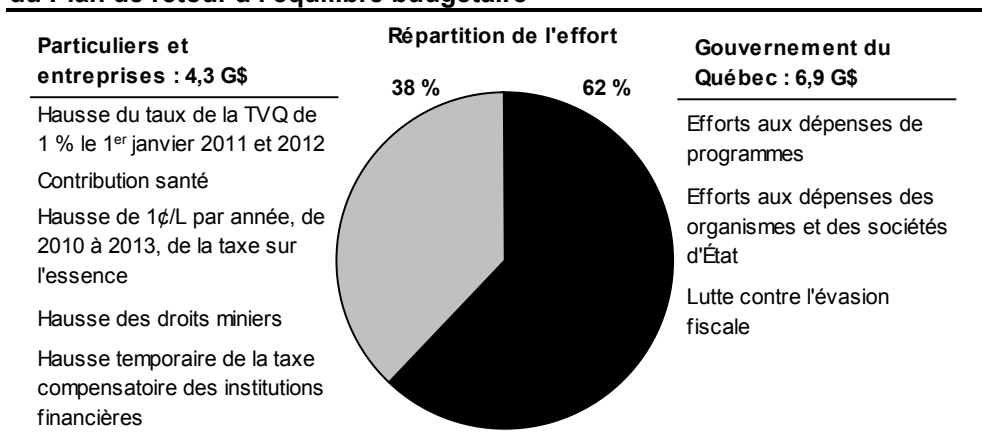
Avec le budget 2012-2013, le gouvernement confirme que le retour à l'équilibre budgétaire sera atteint en 2013-2014.

- De plus, l'ensemble de l'effort nécessaire pour résorber l'écart entre les revenus et les dépenses laissé par la récession, soit 11,2 milliards de dollars, a été identifié.

À cet égard, le gouvernement s'est engagé à effectuer 62 % de l'effort total identifié à terme en 2013-2014, soit 6,9 milliards de dollars, alors que 38 % de l'effort, ou 4,3 milliards de dollars, doit être réalisé par les particuliers et les entreprises.

GRAPHIQUE A.16

Répartition de l'effort identifié de 11,2 milliards de dollars du Plan de retour à l'équilibre budgétaire



❑ Un plan respecté depuis 2010-2011

Pour les deux premières années du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, soit pour 2010-2011 et pour 2011-2012, l'effort total à réaliser par le gouvernement et les contribuables devait atteindre 5,6 milliards de dollars. De fait, l'effort réalisé depuis deux ans se chiffre à 6,0 milliards de dollars, ce qui confirme le respect du plan depuis 2010-2011.

TABLEAU A.18

Suivi du Plan de retour à l'équilibre budgétaire – Au 31 mars 2012

(en millions de dollars)

	Réel	2011-2012			
	2010-2011	Objectif initial	Réalisé	2012-2013	2013-2014
Solde budgétaire avant le Plan de retour à l'équilibre budgétaire - Budget 2011-2012	-5 951	-9 389	-9 389	-10 666	-12 236
Efforts à identifier Budget 2011-2012	—	—	—	300	1 025
Révisions					
Revenus budgétaires	—	—	164	308	437
Dépenses budgétaires	—	—	242	-120	81
Entités consolidées	—	—	94	212	707
Provisions pour éventualités	—	—	—	-100	-200
Report des efforts à identifier	—	—	—	-300	-1 025
Total des révisions Budget 2012-2013	—	—	500	—	—
Autres révisions compensées par des efforts additionnels	—	—	-407	—	—
Solde budgétaire avant le Plan de retour à l'équilibre budgétaire Budget 2012-2013	-5 951	-9 389	-9 296	-10 366	-11 211
PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Efforts du gouvernement					
Ministères	1 377	2 289	2 664	3 699	5 204
Organismes publics	110	240	272	365	530
Lutte contre l'évasion fiscale	338	555	555	875	1 200
Sous-total	1 825	3 084	3 491	4 939	6 934
Efforts des contribuables					
Particuliers	391	1 553	1 553	2 329	2 536
Contribution santé	252	575	575	945	945
Sous-total	643	2 128	2 128	3 274	3 481
Entreprises et autres	333	377	377	653	796
Sous-total	976	2 505	2 505	3 927	4 277
Total de l'effort identifié	2 801	5 589	5 996	8 866	11 211
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-3 150	-3 800	-3 300	-1 500	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Un effort gouvernemental réalisé pour une deuxième année consécutive

Pour les années 2010-2011 et 2011-2012, le gouvernement avait à réaliser des efforts totaux s'établissant à 3 084 millions de dollars pour respecter sa part du Plan de retour à l'équilibre budgétaire :

- 2 289 millions de dollars provenant du contrôle des dépenses des ministères et organismes;
- 240 millions de dollars provenant d'efforts aux dépenses et de la hausse de productivité pour les organismes publics;
- 555 millions de dollars provenant de la lutte contre l'évasion fiscale.

À cet égard, le gouvernement confirme qu'il a atteint son objectif. Les efforts réalisés au 31 mars 2012 s'élèvent à 3 491 millions de dollars.

TABLEAU A.19

Effort gouvernemental cumulatif (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012			2012-2013	2013-2014
	Réalisé	Prévu	Réalisé	Écart		
Ministères et organismes	1 377	2 289	2 664	375	3 699	5 204
Organismes publics	110	240	272	32	365	530
Lutte contre l'évasion fiscale	338	555	555	—	875	1 200
TOTAL	1 825	3 084	3 491	407	4 939	6 934

■ Une gestion rigoureuse des dépenses des ministères et des organismes

Au total, pour 2010-2011 et 2011-2012, l'effort de redressement attendu des ministères et organismes s'établissait à 2 289 millions de dollars. Ces efforts atteignent 2 664 millions de dollars, soit 375 millions de dollars de plus que la cible prévue.

TABLEAU A.20

Efforts aux dépenses demandés aux ministères et aux organismes
 (en millions de dollars)

	De 2010-2011 à 2011-2012	De 2010-2011 à 2013-2014
	Réalisé	Objectif ⁽¹⁾
MESURES IDENTIFIÉES AUX DÉPENSES		
1. Réduction des coûts de l'administration publique		
Paramètres permettant de limiter la croissance salariale, incluant un gel de la masse salariale	977	1 573
Réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative	100	252
Contrôle des dépenses en ressources informationnelles	40	200
Rationalisation des services administratifs et autres mesures		
– Plan d'optimisation en santé : volet Rationalisation des services administratifs	52	200 ⁽²⁾
– Réduction des espaces gouvernementaux et des projets d'aménagement des locaux	18	30
– Autres mesures	51	217
Sous-total	1 238	2 472
2. Révision des paramètres des programmes		
Aide aux entreprises	268	298
Prix remboursé des médicaments génériques	118	190
Amélioration de la performance des programmes dans les ministères et dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		
– Plan d'optimisation en santé : volet Amélioration de la performance des programmes	50	270
– Autres mesures	84	265
Sous-total	520	1 023
3. Discipline budgétaire		
Croissance budgétaire limitée et réduction de l'enveloppe allouée à de nouveaux programmes à compter de 2011-2012	906	1 709
Sous-total	906	1 709
TOTAL DES MESURES IDENTIFIÉES	2 664	5 204

(1) La cible globale pour 2013-2014 demeure inchangée par rapport à celle du budget 2011-2012. La répartition de l'effort entre les différentes mesures a cependant été révisée pour tenir compte des progrès réalisés jusqu'à présent.

(2) Excluant un montant de 70 M\$ apparaissant à la rubrique du contrôle des dépenses en ressources informationnelles.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

■ Les organismes publics

L'effort cumulatif attendu de la part des organismes publics s'élevait à 240 millions de dollars pour 2010-2011 et 2011-2012. Les efforts réalisés atteignent 272 millions de dollars, soit 32 millions de dollars de plus que la cible prévue.

TABLEAU A.21

Réduction des dépenses des organismes publics (en millions de dollars)

	2011-2012		2012-2013	2013-2014
	Prévu	Réalisé		
Réduction des dépenses et hausse de productivité des sociétés d'État commerciales				
– Hydro-Québec	100	100	150	250
– Loto-Québec	25	29	40	50
– Société des alcools du Québec	25	25	40	50
Réduction des dépenses et hausse de productivité des autres organismes publics				
– Fonds spéciaux et organismes autres que budgétaires	40	68	60	80
– Réduction graduelle des déficits du réseau de la santé et des services sociaux	50	50	75	100
TOTAL	240	272	365	530

Les sociétés d'État commerciales, Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec, respectent l'objectif fixé. Ainsi, l'effort fourni par Hydro-Québec et la Société des alcools du Québec correspond à la cible fixée alors que Loto-Québec, avec une réduction de ses dépenses de 29 millions de dollars, a effectué un effort de 4 millions de dollars de plus que demandé.

Concernant les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, les économies réalisées atteindront 68 millions de dollars, soit 28 millions de dollars de plus que la cible prévue de 40 millions de dollars. Enfin, les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ont atteint la cible de réduction de leurs déficits pour 2011-2012, soit 50 millions de dollars.

Des pays et des États américains misent sur des recettes fiscales accrues...

À l'instar du Québec, de nombreux pays européens et États américains ont recours à des mesures aux revenus pour les aider à retourner à l'équilibre budgétaire.

- Par exemple, l'Angleterre, l'Espagne, la France, l'Italie, la Californie et New York ont haussé le taux de leur taxe à la consommation, alors que les neuf pays et États présentés dans le tableau ci-dessous ont augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers.
- De plus, huit ont recours aux taxes ou aux droits spécifiques : le tabac (5 pays et États), l'alcool (5 pays et États), les voitures (5 pays et États), les frais de scolarité (3 pays et États) et les carburants (Angleterre et New Jersey).

Mesures d'augmentation des revenus – 6 pays européens et 3 États américains

	All.	Ang.	Dan.	Esp.	Fra.	Ita.	Cal.	N.J.	N.Y.
Taux général de la taxe à la consommation		✓		✓	✓	✓	✓		✓
Impôt sur le revenu									
Taux d'imposition				✓			✓		
Seuils de revenu			✓		✓				
Exemptions ou déductions		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Cotisations sociales									
Particuliers	✓	✓			✓			✓	
Entreprises		✓			✓				
Fonctionnaires		✓					✓	✓	✓
Taxes sur le secteur financier									
Taxe sur les bonis		✓			✓	✓			
Taxe sur les banques	✓	✓			✓				
Droits et taxes d'accise									
Tabac		✓	✓		✓			✓	✓
Alcool		✓	✓		✓			✓	✓
Carburants		✓						✓	
Automobile			✓		✓	✓	✓		✓
Frais de scolarité		✓					✓		✓
Gains en capital		✓			✓	✓			
Profits des entreprises		✓			✓		✓		✓

Sources : Programmes de stabilité, plans d'austérité et énoncés budgétaires des gouvernements concernés.

... de même que sur des réductions de dépenses

Ces pays et États ont annoncé des mesures précises, comme la limitation de la croissance des salaires des employés de l'État (Allemagne, Angleterre et New Jersey), le gel (Angleterre, Espagne, France, Italie et New York) ou la baisse (Espagne et Californie) des salaires dans la fonction publique.

D'autres ont prévu la baisse des investissements publics (Angleterre, Danemark, Espagne, Italie et New York), ou encore la baisse des montants (Allemagne, Angleterre, France, Italie et Californie) ou de l'accessibilité (Danemark et Angleterre) aux prestations sociales.

De plus, l'Espagne et la France vont poursuivre (entamer dans le cas de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie et de deux États) la réduction de la taille de l'État en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux en France, et en gelant les recrutements en Angleterre et en Italie.

Mesures de réduction des dépenses – 6 pays européens et 3 États américains

	All.	Ang.	Dan.	Esp.	Fra.	Ital.	Cal.	N.J.	N.Y.
Nombre d'employés de l'État	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓
Rémunération des employés									
Hausse limitée des salaires	✓	✓						✓	
Gel des salaires		✓		✓	✓	✓			✓
Baisse des salaires				✓			✓		
Baisse de bonus ou de primes	✓								
Dépenses d'investissements		✓	✓	✓		✓			✓
Dépenses en santé									
Médicaments				✓	✓		✓	✓	✓
Radiologues et biologistes					✓	✓			
Milieu hospitalier					✓			✓	✓
Prestations sociales									
Allocations familiales		✓			✓		✓		
Assurance-chômage	✓	✓	✓						
Allocation logement	✓	✓			✓				
Aide sociale						✓	✓		
Congé parental	✓								
Perte de l'universalité		✓							
Transferts aux administrations locales		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Report de la retraite		✓		✓	✓	✓		✓	✓

Sources : Programmes de stabilité, plans d'austérité et énoncés budgétaires des gouvernements concernés.

■ La lutte contre l'évasion fiscale

Des cibles de récupération fiscale ont été fixées à Revenu Québec dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire. Pour 2011-2012, en plus des activités régulières de récupération fiscale, c'est 555 millions de dollars additionnels que Revenu Québec devait récupérer.

À la suite du changement de statut de Revenu Québec à celui d'agence, les cibles ont été révisées à la hausse pour atteindre 705 millions de dollars.

— Ces cibles seront atteintes.

TABLEAU A.22

Résultats préliminaires de la lutte contre l'évasion fiscale – 2011-2012 (en millions de dollars)

	Cible 2011-2012	Au 31 janvier 2012		
		Cible	Résultats	Écart
Plan de retour à l'équilibre budgétaire	555	368	369	1
Augmentation à la suite du changement de statut	150	100	100	0
Sous-total	705	468	469	1
Activités régulières de récupération fiscale	2 272	1 873	1 913	40
TOTAL	2 977	2 341	2 382	41

ANNEXE 2 : NOUVELLE NORME COMPTABLE RELATIVE AUX PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le respect des normes comptables du secteur public constitue une priorité pour le gouvernement du Québec. Depuis cinq ans, le Vérificateur général du Québec n'a émis aucune restriction ni commentaire à l'égard des états financiers du gouvernement. Celui-ci prévoit poursuivre dans cette voie et appliquer la norme révisée sur les paiements de transfert avec rigueur et transparence.

❑ Norme révisée à compter du 1^{er} avril 2012

À compter du 1^{er} avril 2012, une nouvelle norme comptable à l'égard des dépenses de transfert doit être appliquée par les gouvernements. Selon le libellé du chapitre SP 3410 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public, le gouvernement doit inscrire une dépense dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité.

Selon le gouvernement du Québec, la norme révisée lui permettra de maintenir sa pratique actuelle. Depuis plus de 30 ans, le gouvernement finance une quote-part des investissements des municipalités, tels que les aqueducs, les égouts et le transport en commun, ainsi que des immobilisations des universités par l'octroi de subventions annuelles au titre du remboursement du capital et des intérêts.

L'objectif poursuivi consiste notamment à appairer la dépense du gouvernement à l'utilisation des infrastructures, ce qui est équitable pour les contribuables au plan intergénérationnel. Ces subventions annuelles sont prévues dans chacune des ententes avec les municipalités et les universités. Elles doivent être soumises annuellement à l'Assemblée nationale du Québec pour approbation par l'adoption de lois de crédits.

❑ Position du gouvernement du Québec

Considérant que seul le Parlement du Québec, soit l'Assemblée nationale et le lieutenant-gouverneur, peut autoriser une dépense, ces normes doivent nécessairement être interprétées comme impliquant que le transfert soit préalablement autorisé par le Parlement avant que le gouvernement ne puisse inscrire une dépense de transfert. En effet, le pouvoir d'autoriser le gouvernement à effectuer une dépense est conféré au Parlement par la constitution canadienne. Il en résulte que l'inscription de la dépense de transfert doit suivre le rythme de l'autorisation parlementaire, lequel doit refléter l'engagement juridique du gouvernement à l'égard des bénéficiaires.

Selon l'interprétation du Vérificateur général, une dépense de transfert devrait être inscrite en totalité par le gouvernement au rythme de la réalisation des travaux. Le Vérificateur général considère que les décisions du gouvernement qui précèdent l'autorisation de dépenser donnée par l'Assemblée nationale du Québec suffisent pour considérer que la totalité de l'engagement du gouvernement soit autorisée et que cet engagement doit, en conséquence, être inscrit à la dépense.

Le gouvernement a indiqué au Vérificateur général qu'il ne peut préparer ses états financiers en présumant l'octroi des crédits par le Parlement pour les années futures. Cela irait à l'encontre du droit et des prérogatives des parlementaires. Une telle interprétation ferait en sorte que l'on présumerait de l'autorisation par l'Assemblée nationale de tous les engagements du gouvernement.

Ainsi, l'application par le gouvernement de l'interprétation du Vérificateur général de la nouvelle norme aurait pour conséquence :

- de soustraire au vote des parlementaires des crédits requis afin d'accorder l'aide financière pour l'acquisition de ces investissements. Actuellement, les ententes pour des projets d'infrastructures prévoient que le financement gouvernemental est conditionnel à l'octroi des crédits budgétaires requis par l'Assemblée nationale;
- de contraindre le gouvernement à revoir l'ensemble de ses engagements financiers avec ses partenaires, en raison des répercussions financières qui en découlent.

Dans ce contexte, le gouvernement s'en remet aux avis des trois firmes d'experts indépendants, soit PricewaterhouseCoopers, Samson Bélair/Deloitte & Touche et Ernst & Young en estimant que sa pratique est en conformité avec la nouvelle norme, en fonction de l'approbation annuelle des crédits.

Par ailleurs, pour les programmes administrés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'aide financière ne requiert pas l'autorisation annuelle des crédits par l'Assemblée nationale puisque celle-ci a conféré à leur conseil d'administration, en vertu de leurs lois constitutives, le pouvoir d'autoriser leurs engagements financiers.

- Le ministère des Finances évalue, de façon préliminaire, qu'en raison de la nouvelle norme, les déficits cumulés et le passif du gouvernement seront redressés de 1,2 milliard de dollars au 1^{er} avril 2012, ce qui représente les obligations contractuelles à cette date.
- Enfin, le cadre financier du budget a prévu des ajustements aux dépenses afin de tenir compte de l'application de la nouvelle norme par la SOFIL et par la SHQ.

Section B

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2012 ET 2013

Introduction	B.3
1. La situation économique au Québec	B.5
Perspectives de croissance économique en 2012 et en 2013	B.7
1.1 Le marché du travail.....	B.10
1.2 La demande intérieure	B.13
1.2.1 Les dépenses des ménages.....	B.13
1.2.2 Les investissements non résidentiels	B.15
1.3 Le commerce extérieur.....	B.20
1.4 L'évolution du PIB nominal.....	B.27
1.5 Comparaison avec les prévisions du secteur privé.....	B.28
1.6 Les perspectives économiques quinquennales pour la période de 2012 à 2016	B.30
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	B.31
2.1 La situation au Canada	B.32
2.2 La situation aux États-Unis	B.40
3. Le contexte mondial	B.49
3.1 L'expansion de l'économie mondiale se poursuit	B.49
3.2 Les perspectives par pays	B.56
4. Les risques liés à la prévision	B.59
5. Le point sur la productivité au Québec.....	B.61
5.1 L'évolution du niveau de vie et de la productivité au Québec.....	B.62
5.2 Les écarts de productivité et de niveau de vie par rapport aux grandes économies de l'OCDE	B.66
5.3 Conclusions.....	B.67

INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente les prévisions économiques qui sont à la base du budget 2012-2013. Elle se divise en cinq chapitres.

Le premier chapitre présente la **situation économique du Québec**. La croissance économique se poursuivra en 2012 à un rythme comparable à celui de 2011, pour ensuite s'accélérer en 2013. Les dépenses des ménages et les investissements des entreprises continueront de soutenir la demande intérieure, alors que le contexte économique international favorisera davantage les exportations.

En 2012 et en 2013, les exportations québécoises bénéficieront notamment du raffermissement de l'économie américaine et de la demande soutenue en matières premières de la part des économies émergentes. De plus, les exportations du Québec se sont diversifiées lors des dernières années, une part de plus en plus importante étant destinée aux marchés émergents.

Le deuxième chapitre donne un aperçu de la **situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec**. Bien que les exportations du Québec se soient diversifiées, ses échanges commerciaux avec le Canada et les États-Unis demeurent importants. Aux États-Unis, l'économie poursuit son redressement, soutenue par l'accélération graduelle de la création d'emplois et de la progression des dépenses de consommation. L'économie canadienne, quant à elle, bénéficiera d'un apport accru de son secteur extérieur et des investissements importants dans le secteur de l'énergie.

Le troisième chapitre décrit le **contexte économique international**. L'économie mondiale poursuivra sa progression en 2012 et en 2013, mais les principales économies du globe connaîtront des rythmes de croissance différents. Les pays émergents continueront d'être le moteur de la croissance mondiale et contribueront à maintenir les prix des matières premières à des niveaux historiquement élevés. Avec la progression de l'emploi, la demande intérieure américaine continuera de se renforcer graduellement, alors que l'économie de la zone euro devrait connaître un épisode de récession en 2012.

Le quatrième chapitre fait un survol des **principaux risques** liés à la prévision et présente leurs possibles implications pour l'économie du Québec.

Enfin, le cinquième chapitre présente un bilan des **gains de productivité et de niveau de vie** réalisés par le Québec ces dernières années. Il analyse également les facteurs qui sont à la base de ces avancements et fait des comparaisons avec d'autres provinces canadiennes et avec d'autres pays de l'OCDE.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

Ce chapitre présente les perspectives économiques pour le Québec, notamment l'évolution du PIB réel et de ses composantes en 2012 et en 2013, ainsi que les prévisions économiques sur un horizon de cinq ans.

La croissance économique se poursuivra en 2012 au Québec à un rythme similaire à celui de 2011. L'activité économique s'accélération ensuite en 2013, pour atteindre un taux de croissance équivalent à la moyenne historique. Ainsi, après avoir progressé de 1,6 % en 2011, l'économie du Québec devrait connaître une croissance de 1,5 % en 2012 et de 1,9 % en 2013.

En 2011, l'activité économique a été soutenue par :

- la demande intérieure, notamment les dépenses de consommation des ménages, stimulées par la progression des revenus;
- la forte croissance des investissements des entreprises, favorisée par de faibles taux d'intérêt et par un dollar canadien élevé, propice aux importations en machinerie et équipements.

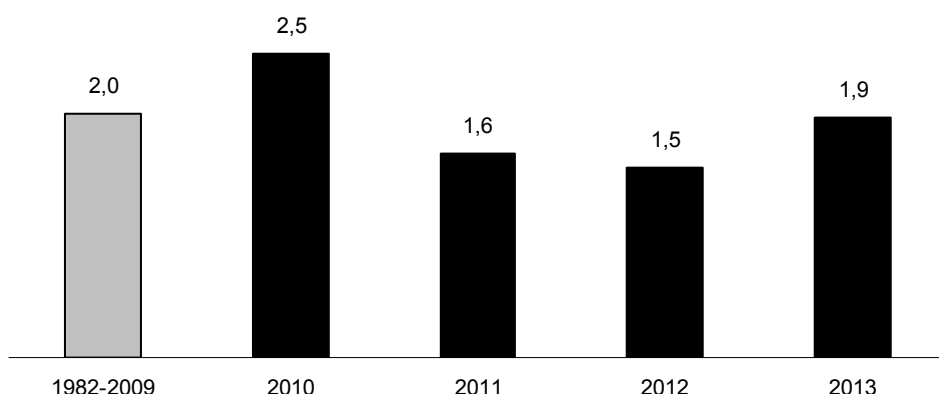
En revanche, la croissance des exportations est restée modeste, en raison de la reprise très graduelle de la demande américaine et du dollar canadien, qui est demeuré élevé. Les exportations devraient s'accélérer au fur et à mesure que la situation économique s'améliorera aux États-Unis.

Par ailleurs, ces prévisions demeureront soumises à certains risques provenant du contexte international, qui sont détaillés ultérieurement.

GRAPHIQUE B.1

Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Évolution de l'économie du Québec en 2011

Le Québec a mieux traversé la dernière récession que ses principaux partenaires commerciaux. Son économie a continué de progresser en 2011, alors que le PIB réel a affiché une croissance de 1,6 %, après avoir crû de 2,5 % en 2010.

En 2011, la demande intérieure est demeurée soutenue, favorisée par la progression des revenus des ménages et par la bonne situation financière des entreprises. Les entreprises ont pris le relai des gouvernements et l'investissement des entreprises a augmenté de 10,1 %.

Par contre, les exportations du Québec ont progressé de seulement 1,4 % en termes réels. Alors que les conditions d'une reprise mondiale soutenue étaient en place en début d'année 2011, une série de chocs survenus en cours d'année ont affecté la relance encore fragile et ont restreint la croissance économique mondiale.

- Il s'agit plus particulièrement de la hausse marquée des prix du pétrole causée par les révoltes populaires au Moyen-Orient, du séisme au Japon qui a occasionné des pénuries sur plusieurs chaînes d'approvisionnement mondiales, des incertitudes économiques aux États-Unis et de l'aggravation de la crise de la dette souveraine en zone euro.

Par ailleurs, le contexte international s'est également reflété sur la confiance des consommateurs au Québec. Les dépenses des ménages ont néanmoins continué de progresser à un rythme de 1,3 %. Les entreprises ont ainsi bénéficié d'une demande soutenue pour leurs produits et elles ont investi afin d'accroître leur production et leur efficacité.

De plus, devant l'accroissement des tensions sur les marchés financiers internationaux, les autorités monétaires ont mis en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer la stabilité financière et soutenir l'activité économique.

- Plus spécifiquement, la Banque du Canada a conservé sa politique monétaire expansionniste et les taux d'intérêt sont demeurés à des niveaux exceptionnellement bas, permettant aux ménages et aux entreprises de se financer à des conditions avantageuses.

Perspectives de croissance économique en 2012 et en 2013

Par rapport à 2011, la croissance économique bénéficiera en 2012 et en 2013 d'une contribution modérée de la demande intérieure, reflétant notamment un apport plus limité des gouvernements et des consommateurs.

- La progression des dépenses de consommation se maintiendra en 2012 à un rythme de croissance équivalent à celui de 2011, pour s'accélérer par la suite en 2013.
- La construction résidentielle se repliera en 2012 et en 2013, tout en se situant à un niveau élevé par rapport à la moyenne historique.
- Après une forte hausse en 2011, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait demeurer vigoureuse en 2012 et en 2013.

En contrepartie, l'apport du secteur extérieur à la croissance du PIB réel se renforcera en 2012 et en 2013. La stabilité prévue du dollar canadien après les années de forte appréciation favorisera les exportations.

- La croissance des exportations sera soutenue, notamment par l'amélioration graduelle de la situation économique aux États-Unis.
- Parallèlement, la croissance des importations devrait se modérer, en lien avec la décélération attendue de la croissance de la demande intérieure.

TABLEAU B.1

PIB réel du Québec et ses principales composantes (variation en pourcentage)

	2010	2011	2012	2013
Demande intérieure	4,2	2,1	1,2	1,5
– Consommation de biens et services	3,3	1,3	1,4	1,9
– Construction résidentielle	12,9	0,7	-3,5	-4,1
– Investissements non résidentiels des entreprises	5,9	10,1	4,6	4,6
Commerce extérieur				
– Exportations totales	0,8	1,4	3,4	3,4
– Importations totales	5,3	3,4	2,1	2,2
PIB RÉEL	2,5	1,6	1,5	1,9

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Évolution du niveau de vie au Québec

Évolution du PIB réel de 2003 à 2011

En 2011, la taille de l'économie du Québec, mesurée par son PIB réel, représentait 21 % du PIB réel canadien. La progression du PIB réel au Québec se compare avantageusement à celles de ses partenaires commerciaux nord-américains, malgré une croissance de la population moins favorable au Québec. En effet :

- de 2003 à 2011, la progression du PIB réel s'est établie en moyenne à 1,6 % par année au Québec, soit au même rythme qu'aux États-Unis. Au Canada, cette croissance était de 1,8 %, alors qu'elle était de 1,3 % en Ontario;
- durant la même période, la croissance moyenne de 0,8 % de la population du Québec a été inférieure à celle du Canada (1,1 %), de l'Ontario (1,1 %) et des États-Unis (0,9 %).

Évolution du PIB réel par habitant – niveau de vie

L'évolution favorable du PIB réel au Québec entre 2003 et 2011 a permis une amélioration substantielle du niveau de vie de la population. Ainsi, depuis 2002, la richesse par habitant a progressé plus rapidement au Québec qu'au Canada, aux États-Unis et en Ontario.

En effet, le niveau de vie, tel que mesuré par le PIB réel par habitant, s'est accru de 0,8 % en moyenne annuellement au Québec de 2003 à 2011.

- Il s'agit d'une croissance supérieure à celle de l'Ontario (0,2 %) et équivalente à celle du Canada (0,8 %) et des États-Unis (0,7 %).

Produit intérieur brut réel par habitant

(indice, 2002 = 100)



(1) L'estimation du PIB réel par habitant pour l'année 2011, pour le Québec, est basée sur les prévisions économiques du ministère des Finances du Québec. Les prévisions du Conference Board du Canada ont été utilisées pour l'Ontario.

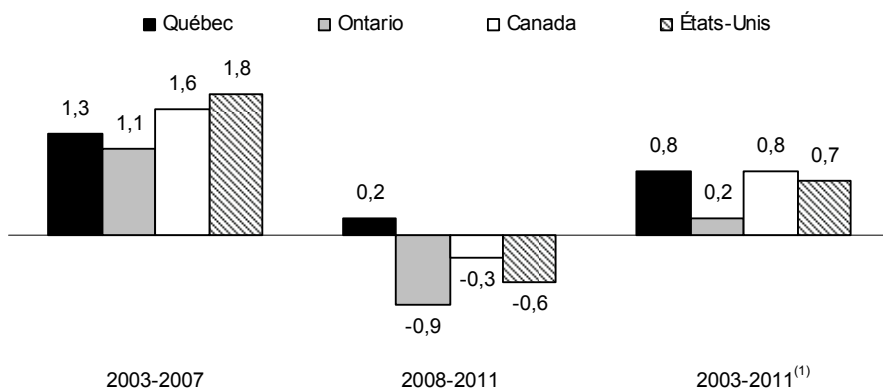
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Conference Board du Canada, Bureau of Economic Analysis et ministère des Finances du Québec.

Évolution du niveau de vie au Québec (suite)

Cette performance est notamment attribuable à la bonne tenue de l'économie du Québec pendant la dernière récession et à la reprise qui a suivi. En effet, le PIB réel par habitant a continué de progresser de 0,2 % annuellement au Québec au cours de la période 2008 à 2011, malgré la récession mondiale.

– Au cours de cette période, le PIB réel par habitant a reculé de 0,9 % en Ontario, de 0,3 % au Canada et de 0,6 % aux États-Unis.

Produit intérieur brut réel par habitant (variation annuelle moyenne, en pourcentage)



(1) L'estimation du PIB réel par habitant pour l'année 2011, pour le Québec, est basée sur les prévisions économiques du ministère des Finances du Québec. Les prévisions du Conference Board du Canada ont été utilisées pour l'Ontario.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Conference Board du Canada, Bureau of Economic Analysis et ministère des Finances du Québec.

1.1 Le marché du travail

Après la récupération rapide des emplois perdus au cours de la récession de 2009, la création d'emplois devrait se poursuivre en 2012 et en 2013.

- En effet, après la création de 66 700 et de 38 500 emplois respectivement en 2010 et en 2011, la poursuite de la croissance économique devrait se traduire par une création de 21 300 emplois en 2012 et de 35 700 emplois en 2013.

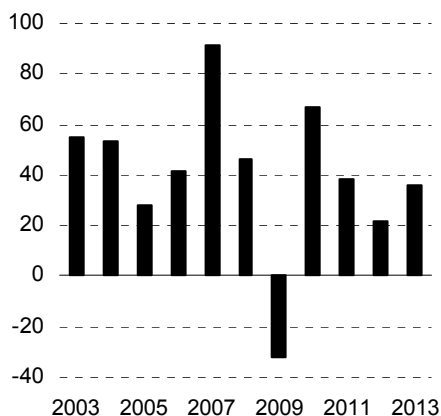
À 7,8 % en moyenne en 2011, le taux de chômage s'est maintenu à un faible niveau sur une base historique. De plus, il s'est situé à un niveau comparable au taux de 7,4 % affiché par l'ensemble du Canada.

La bonne tenue du marché du travail devrait contribuer à maintenir le taux de chômage à 8,0 % en 2012 et à 7,9 % en 2013. La création d'emplois évoluera ainsi à un rythme similaire à celui des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

- Rappelons qu'en 2010, après la récession, 66 700 emplois avaient été créés au Québec, permettant au taux de chômage de diminuer à 8,0 %.

GRAPHIQUE B.2

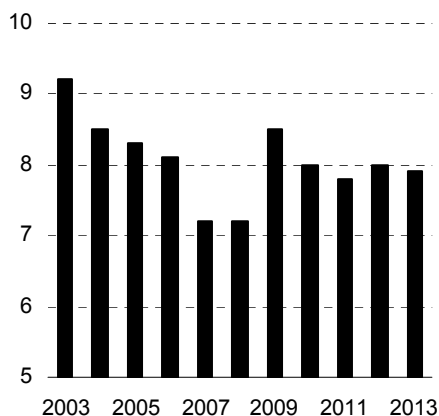
Création d'emplois au Québec (variation en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.3

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



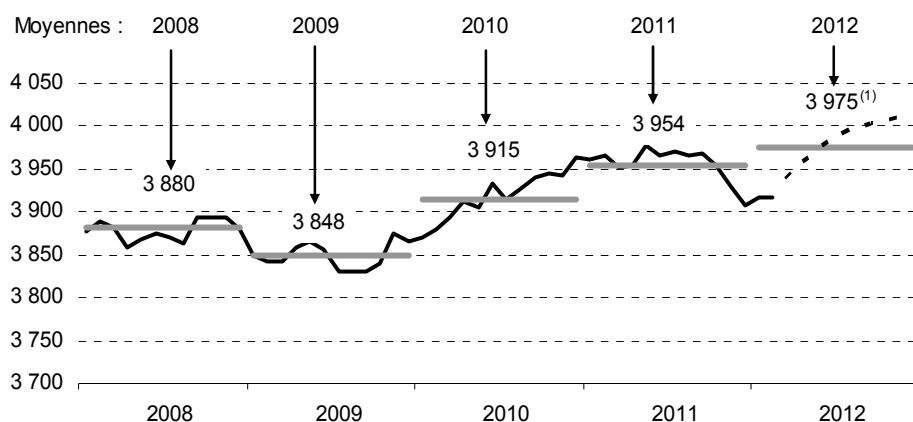
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Évolution du marché du travail au Québec en 2011

L'année 2011 montre un bilan positif de l'évolution du marché du travail. Pour l'ensemble de l'année, il s'est créé 38 500 emplois par rapport au niveau moyen de 2010, alors que 3 950 000 personnes détenaient un emploi. Le taux de chômage s'est établi à 7,8 % en moyenne en 2011.

Les derniers mois de 2011 auraient néanmoins été marqués par des baisses d'emplois importantes. Selon l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, il s'est perdu 61 000 emplois au Québec d'octobre à décembre et le taux de chômage a augmenté, pour se situer à 8,7 % en décembre 2011.

Niveau d'emplois au Québec (en milliers)



(1) Prévision.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Ces statistiques récentes doivent être interprétées avec prudence en raison de la grande volatilité des données mensuelles de l'enquête, fait d'ailleurs souligné par plusieurs analystes économiques. La plupart des statistiques économiques récentes montrent que l'économie a poursuivi son expansion. En effet, au quatrième trimestre de 2011 :

- les ventes au détail ont progressé de 2,1 %, alors que les ventes d'automobiles ont enregistré une croissance de 6,2 %;
- les mises en chantier se situent au-dessus de 45 000 unités, un niveau élevé par rapport à la moyenne historique, alors que les reventes d'habitations ont augmenté de 7,3 % pendant cette période;
- les exportations internationales de biens ont augmenté de 8,3 % en termes réels;
- la rémunération des salariés a progressé de 1,4 %, un rythme supérieur à celui du Canada.

Par ailleurs, l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de Statistique Canada, portant sur les emplois salariés, indique la création de plus de 16 000 emplois salariés au Québec au quatrième trimestre de 2011.

Évolution du marché du travail au Québec en 2011 (suite)

La poursuite de la croissance économique ainsi que la création de 9 700 emplois en janvier et février 2012 indiquent que l'emploi rejoint graduellement la trajectoire positive affichée par les autres indicateurs économiques.

Emplois par secteur en 2010 et en 2011 au Québec

Après un fort rebond de 66 700 emplois en 2010, l'emploi dans la plupart des secteurs de l'économie a continué de progresser en 2011 à une cadence plus modérée.

- Parmi les secteurs qui se sont distingués par une bonne création d'emplois en 2011 figurent l'exploitation forestière et les mines, le transport et entreposage, les services d'enseignement, l'agriculture, l'hébergement et restauration ainsi que la construction.
- Le secteur de la fabrication a perdu 13 300 emplois en 2011.

La demande américaine pour certains produits d'exportation du Québec, ainsi que la demande intérieure pour les produits manufacturiers reliés à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles, devraient stimuler l'emploi au Québec.

Création d'emplois par secteur au Québec en 2010 et en 2011 (en milliers et en pourcentage)

	En milliers		Variation en % ⁽¹⁾	
	2010	2011	2010	2011
Exploitation forestière, mines et gaz	0,8	3,8	2,7	12,6
Transport et entreposage	-3,5	12,7	-2,1	7,7
Services d'enseignement	0,8	17,2	0,3	6,7
Agriculture	-3,9	3,4	-6,8	6,3
Hébergement et restauration	12,4	8,9	5,4	3,7
Construction	20,9	6,8	10,0	2,9
Services professionnels	22,9	7,4	8,4	2,5
Autres services	-9,2	3,6	-5,2	2,2
Soins de santé et assistance sociale	24,4	5,7	5,1	1,1
Services aux entreprises	0,2	1,6	0,1	1,1
Commerce	7,0	6,3	1,1	1,0
Administrations publiques	14,5	-3,0	6,5	-1,3
Fabrication	-32,4	-13,3	-6,1	-2,7
Finances, assurances et immobilier	11,1	-10,9	4,9	-4,6
Information, culture et loisirs	3,0	-9,8	1,7	-5,6
Services publics	-2,0	-1,9	-5,7	-5,7
TOTAL	66,7	38,5	1,7	1,0

(1) Par rapport à l'année précédente.
Source : Statistique Canada.

1.2 La demande intérieure

1.2.1 Les dépenses des ménages

Stimulées par la croissance des revenus et par la poursuite de l'amélioration du marché du travail, les dépenses des ménages ont progressé en 2011, en dépit de l'effet des hausses du prix de l'essence et de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Les dépenses des ménages continueront à soutenir la croissance économique en 2012 et en 2013.

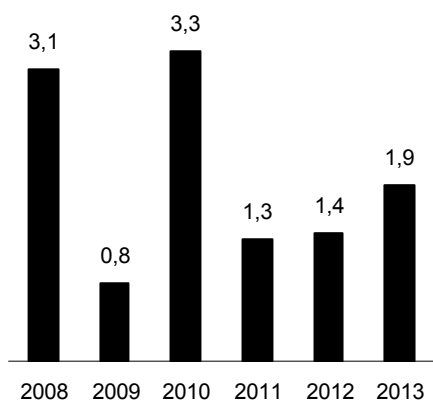
- En 2012, leur croissance sera proche de celle enregistrée en 2011.
- La croissance des dépenses des ménages s'accroîtra en 2013, sous l'effet notamment de la stabilisation du taux de la TVQ et des augmentations plus modérées des prix de l'énergie.

Cependant, la croissance des dépenses des ménages sera modérée par la fragilité de la confiance des consommateurs. Cette fragilité découle de l'incertitude économique au niveau mondial, en particulier des problèmes en Europe et des prix élevés du pétrole. L'incertitude devrait se dissiper lentement, ce qui permettra un retour graduel de la confiance et de la consommation.

Ainsi, après s'être élevée à 1,3 % en 2011, la croissance des dépenses de consommation s'établira à 1,4 % en 2012 et à 1,9 % en 2013, soit une augmentation similaire à celle des revenus.

GRAPHIQUE B.4

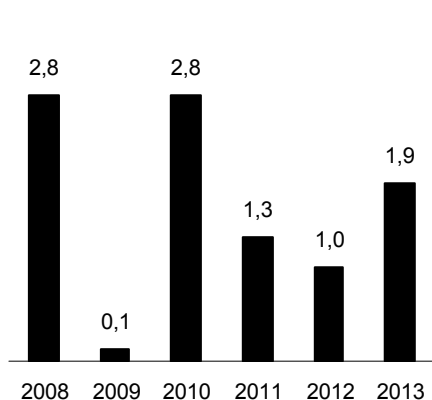
Dépenses des ménages au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.5

Revenu personnel au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les investissements résidentiels

En 2010, les ménages avaient devancé leurs investissements résidentiels en raison de taux d'intérêt exceptionnellement bas et des crédits d'impôt à la rénovation accordés par les gouvernements. À la suite de ce rebond, le marché s'est stabilisé, rejoignant ainsi un niveau d'activité compatible avec la formation de ménages.

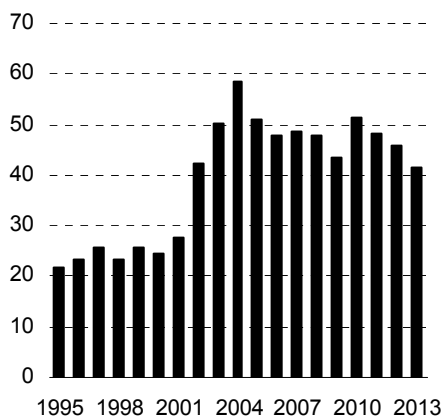
Le retour vers cette situation d'équilibre, qui s'est amorcé en 2011, devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

- Les investissements résidentiels devraient ainsi reculer en termes réels de 3,5 % en 2012 et de 4,1 % en 2013.
- Après une baisse de 5,8 % en 2011, le nombre de mises en chantier devrait diminuer de nouveau de 5,5 % en 2012, à 45 700 unités, et de 8,9 % en 2013, à 41 600 unités.
- Après avoir augmenté de 3,8 % en 2011, les investissements en rénovation devraient diminuer de 2,1 % en 2012, pour ensuite progresser de 1,1 % en 2013.

En outre, les faibles taux d'intérêt actuels et les conditions de financement hypothécaire avantageuses, qui devraient se prolonger encore pendant plusieurs trimestres, contribueront à soutenir le secteur résidentiel. Celui-ci se maintiendra à des niveaux élevés comparativement à la fin des années 1990, lorsque les mises en chantier se situaient en deçà de 30 000 unités.

GRAPHIQUE B.6

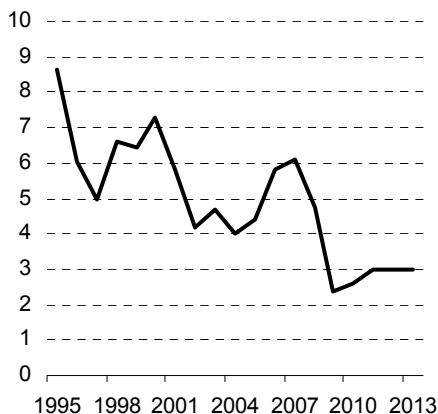
Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.7

Taux d'intérêt préférentiel (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2.2 Les investissements non résidentiels

Le Québec a tiré profit d'une forte croissance des investissements non résidentiels en 2010 et en 2011. Avec un bond de 7,3 % en 2011, ces investissements ont bénéficié de la forte progression des investissements des entreprises, qui s'est établie à 7,7 %, ainsi que de la hausse des investissements publics, qui a atteint 6,5 %.

Cette vigueur est appelée à se poursuivre, la croissance des investissements non résidentiels s'établissant à 3,6 % en 2012 et à 3,8 % en 2013.

- En outre, la croissance des investissements s'appuiera davantage sur la contribution du secteur privé, sous l'impulsion notamment des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le nord du Québec.

TABLEAU B.2

Investissements non résidentiels au Québec

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013
Investissements totaux	43,0	46,1	47,8	49,6
<i>Variation en %</i>	5,2	7,3	3,6	3,8
Investissements des entreprises	27,0	29,1	31,1	33,0
<i>Variation en %</i>	3,5	7,7	7,0	6,0
Investissements publics	16,0	17,1	16,7	16,6
<i>Variation en %</i>	8,2	6,5	-2,3	-0,3

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

❑ Les investissements des entreprises

Après une forte hausse de 7,7 % en 2011, dont une progression de 10,0 % dans le segment de la machinerie et équipements, les investissements non résidentiels des entreprises devraient croître de 7,0 % en 2012 et de 6,0 % en 2013, ce qui portera leur valeur à 33 milliards de dollars.

- Cette progression, tel qu'en témoigne le niveau élevé des intentions d'investissement, sera soutenue par la bonne santé financière des entreprises, par les faibles coûts d'emprunt et par un dollar canadien qui restera élevé, limitant le coût d'acquisition des équipements importés.
- Plus spécifiquement, les investissements dans le secteur de la transformation des métaux, dans les mines et dans les parcs éoliens contribueront à soutenir la croissance économique au cours des prochaines années.

Ainsi, les investissements non résidentiels des entreprises atteindront des niveaux records.

- Rappelons qu'après la chute observée durant la récession, le niveau des investissements est remonté à plus de 29 milliards de dollars en 2011.

Les investissements des entreprises au Québec indiquent un niveau de confiance élevé

Bonne tenue des investissements des entreprises depuis 2009

Après la période de récession marquée par une contraction de l'activité économique mondiale et par un comportement de précaution de la part des entreprises québécoises en matière d'investissement, les entreprises ont progressivement repris leurs activités d'investissement.

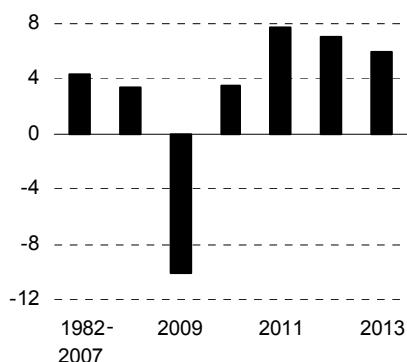
- Après avoir progressé de 3,5 % en 2010, la valeur des investissements des entreprises a bondi de 7,7 % en 2011.
- Cette reprise vigoureuse devrait se consolider en 2012 et en 2013, avec des croissances respectives de 7,0 % et de 6,0 %.

Le redressement des investissements observé depuis 2009 a été plus rapide que lors des deux récessions précédentes.

- En effet, après la récession de 2008-2009, il aura fallu trois ans aux entreprises pour récupérer leur niveau d'investissement d'avant récession, comparativement à quatre ans pour la récession de 1981 à 1982 et huit ans pour celle de 1990 à 1992.

Investissements non résidentiels des entreprises

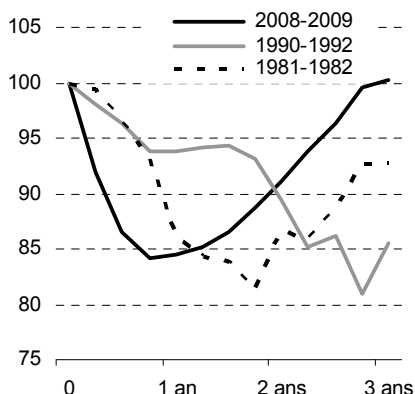
(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Indice des investissements non résidentiels des entreprises au Québec⁽¹⁾

(sommet cyclique du PIB réel = 100)



(1) 1981-1982, 1990-1992 et 2008-2009 réfèrent aux trois dernières récessions.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Perspectives des investissements des entreprises pour 2012 et 2013

La croissance des investissements depuis la dernière récession est favorisée par certains éléments qui caractérisent le cycle actuel :

- la santé financière des entreprises, grâce notamment à la remontée des profits et des ventes;

Les investissements des entreprises au Québec indiquent un niveau de confiance élevé (suite)

- les conditions d'emprunt avantageuses, découlant d'une politique monétaire accommodante;
- une fiscalité favorable à l'investissement, grâce, entre autres, à l'abolition de la taxe sur le capital le 1^{er} janvier 2011;
- l'évolution attendue de l'économie américaine, dont les perspectives continuent de s'améliorer.

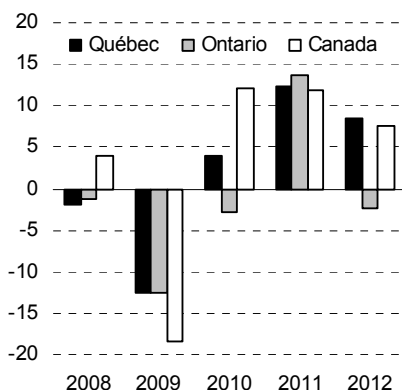
Selon les données de l'enquête annuelle de février 2012 de Statistique Canada portant sur les intentions d'investissements privés et publics, la croissance des investissements non résidentiels privés devrait atteindre 8,5 % au Québec en 2012. Cette progression est supérieure à celle du Canada (7,6 %) et de l'Ontario (–2,3 %).

- Les perspectives des investissements au Québec sont particulièrement favorables dans certains secteurs, tels que les mines, pétrole et gaz (62,0 %), le transport et entreposage (19,2 %) et les services publics (18,9 %).
- Les investissements miniers atteindront 4,4 milliards de dollars en 2012, soit le niveau le plus élevé jamais observé au Québec.
- De plus, les investissements dans le secteur manufacturier se situeront à plus de 5 milliards de dollars pour une deuxième année consécutive.

Ces résultats confirment le niveau de confiance élevé des entreprises quant aux perspectives de croissance de leurs activités au Québec et montrent que l'économie du Québec a bien amorcé le cycle d'expansion actuel.

Investissements non résidentiels privés

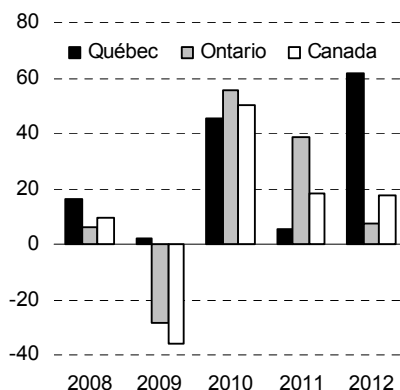
(variation en pourcentage,
en termes nominaux)



Source : Statistique Canada.

Investissements dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz

(variation en pourcentage,
en termes nominaux)



Source : Statistique Canada.

❑ Les investissements des gouvernements

Après avoir atteint un sommet historique en 2011 à plus de 17 milliards de dollars, la valeur des investissements des ministères et des autres institutions publiques devrait se stabiliser en 2012 et en 2013, ce qui portera la valeur de ces investissements à 16,6 milliards de dollars en 2013.

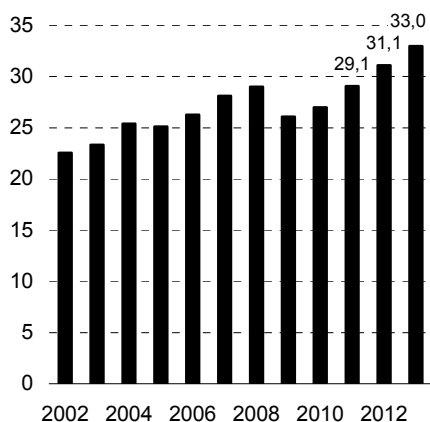
- La fin graduelle des programmes d'investissement mis en place par le gouvernement fédéral pour soutenir l'économie durant la récession et la stabilisation du niveau d'investissement prévue au plan québécois d'infrastructure freineront la progression des dépenses publiques en infrastructures en 2012 et en 2013.

Les investissements publics demeureront néanmoins à des niveaux très élevés par rapport aux niveaux observés au début des années 2000. Ils contribueront à créer et à maintenir plusieurs milliers d'emplois au Québec.

- Ce niveau élevé des investissements en infrastructures continuera d'assurer la modernisation du stock de capital public au Québec.

GRAPHIQUE B.8

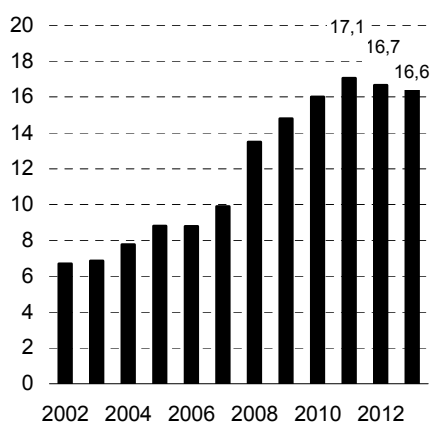
Investissements des entreprises⁽¹⁾ au Québec (en milliards de dollars)



(1) Comprend les entreprises privées et publiques.
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.9

Investissements des gouvernements au Québec (en milliards de dollars)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Impacts économiques du Plan québécois des infrastructures

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a augmenté substantiellement ses investissements en capital public. Cette tendance s'est accélérée depuis 2007, avec l'adoption du Plan québécois des infrastructures (PQI¹), qui vise le maintien, l'amélioration et le remplacement des actifs, afin que les générations futures profitent d'infrastructures modernes et de qualité.

Les impacts économiques du Plan québécois des infrastructures

Le gouvernement du Québec prévoit investir dans le PQI en moyenne 8,8 milliards de dollars par année de 2011-2012 à 2015-2016.

- Au Québec, ces investissements contribueront à hauteur de 1,5 % du PIB réel en moyenne chaque année de 2011 à 2015.
- De plus, ils créeront ou soutiendront 58 000 emplois, dont 33 000 emplois directs.

À Montréal, le PQI générera des investissements de 16,9 milliards de dollars d'ici 2016 et créera ou soutiendra 22 000 emplois, dont 13 000 emplois directs.

Impacts du Plan québécois des infrastructures au Québec

	Sur 5 ans	Par année
Investissements au Québec de 2011-2012 à 2015-2016	44,2 G\$	8,8 G\$
Investissements à Montréal de 2011-2012 à 2015-2016	16,9 G\$	3,4 G\$
Nombre d'emplois au Québec		58 000
Nombre d'emplois à Montréal		22 000
Contribution au PIB réel du Québec		1,5 %

Source : Ministère des Finances du Québec.

Une contribution à la prospérité économique à moyen et à long terme

Le Plan québécois des infrastructures contribuera à moyen et à long terme à la prospérité économique au Québec. En particulier :

- les infrastructures de transport faciliteront les échanges commerciaux pour les entreprises;
- les infrastructures municipales représenteront un facteur important dans la décision de localisation des entreprises;
- les infrastructures de santé contribueront à accroître le bien-être de la population et des travailleurs;
- les infrastructures en éducation contribueront à la formation des travailleurs, à la recherche et à l'innovation, des déterminants de premier ordre sur le plan de la productivité.

1 Gouvernement du Québec, *Des fondations pour réussir*, Plan québécois des infrastructures, 2007.

1.3 Le commerce extérieur

Après une baisse de 7,4 % en 2009 pendant la récession, la reprise des exportations a été lente en raison de l'appréciation du dollar canadien, du rétablissement très graduel de l'économie américaine et des incertitudes persistantes en Europe. Ainsi, les exportations totales du Québec ont progressé de 0,8 % en 2010 et de 1,4 % en 2011.

Ce redémarrage devrait s'accélérer en 2012 et en 2013, alors que le commerce extérieur du Québec bénéficiera, notamment :

- du renforcement graduel de l'économie américaine à la suite du raffermissement de la demande intérieure;
- de la demande croissante des économies émergentes pour les ressources naturelles du Québec, qui mettra en valeur le potentiel minéral du Québec;
- de l'atténuation progressive des difficultés économiques en zone euro à partir de la deuxième moitié de 2012.

Bien que le dollar canadien demeurera près de la parité, sa relative stabilité permettra aux exportateurs québécois de s'adapter et de composer avec cette réalité.

❑ Des échanges commerciaux diversifiés

Le commerce extérieur du Québec poursuit une diversification géographique entamée depuis les années 2000.

- Ainsi, de 2001 à 2011, la proportion des exportations internationales de biens du Québec vers l'Europe est passée de 9,2 % à 14,6 %, alors que celle vers l'Asie et les autres pays, à l'exclusion des États-Unis, est passée de 6,2 % à 17,9 %.

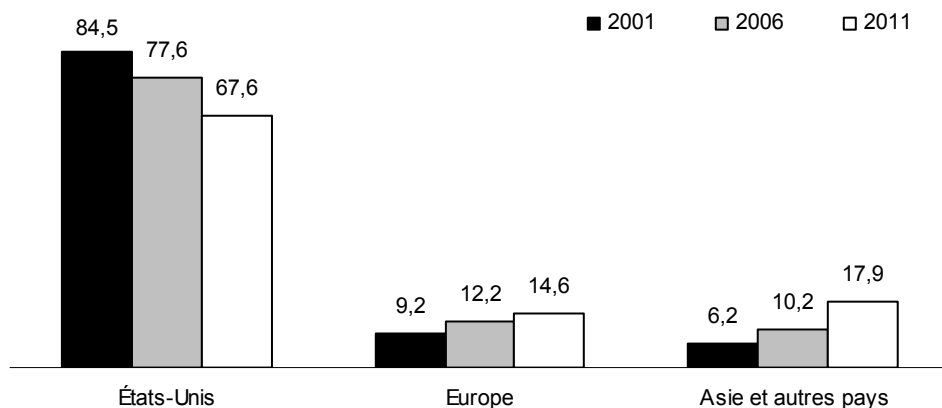
Les États-Unis demeurent un partenaire commercial de premier rang pour le Québec, alors que près de 68 % de ses exportations y sont destinées.

Par ailleurs, les produits exportés par les entreprises québécoises sont diversifiés. Ainsi, en 2011, les principaux produits d'exportation étaient :

- les avions et pièces, qui représentaient 16,7 % des exportations;
- la machinerie et équipements, qui constituait 16,6 % des exportations;
- les métaux primaires, qui représentaient, quant à eux, 16,0 % des exportations.

GRAPHIQUE B.10

Exportations internationales de biens du Québec par destination (en pourcentage des exportations internationales de biens)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

❑ Les exportations

Élément clé pour la poursuite de la reprise économique au Québec, la relance des exportations devrait s'appuyer en 2012 et en 2013 sur le raffermissement de la croissance économique aux États-Unis, et sur la demande soutenue des économies émergentes pour les ressources naturelles.

Après un début d'année hésitant, une reprise plus vigoureuse des exportations s'est amorcée au troisième trimestre de 2011, alors que les exportations totales, comprenant les composantes interprovinciale et internationale, ont crû de 3,0 %.

- Cette tendance devrait se renforcer au cours des prochains trimestres. Les exportations totales du Québec devraient ainsi croître de 3,4 % annuellement en 2012 et en 2013.
- De plus, le contexte extérieur deviendra plus favorable en 2013, avec l'accélération de l'économie américaine et l'atténuation progressive des difficultés économiques en zone euro.

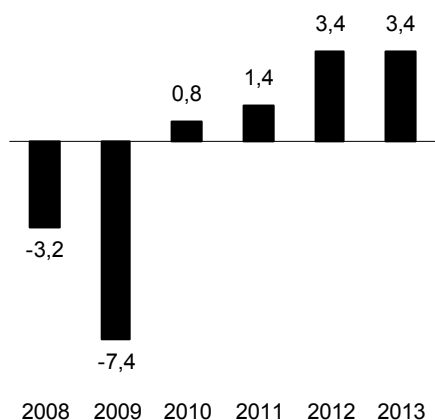
Elles bénéficieront également de plusieurs gestes posés récemment par le gouvernement afin d'accompagner les entreprises exportatrices.

- Il s'agit, entre autres, de la création d'Export Québec, qui accompagne les entreprises pour leur permettre de développer, consolider et diversifier leurs marchés à l'extérieur du Québec.

Rappelons que, depuis le début des années 2000, les exportations du Québec ont été affectées notamment par l'appréciation du dollar et par les effets de la récession économique en 2009.

GRAPHIQUE B.11

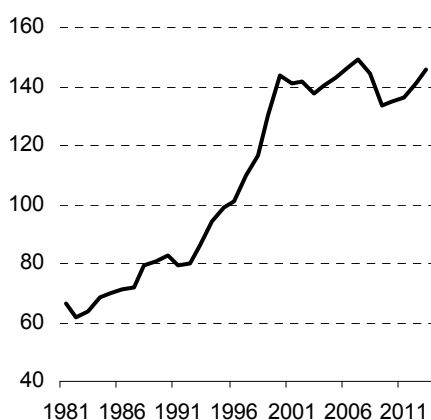
Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.12

Exportations totales du Québec (en milliards de dollars, en termes réels)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Évolution des exportations internationales du Québec en 2011

La reprise des exportations internationales de biens du Québec s'est amorcée en 2011.

- En termes réels, les exportations internationales de biens ont connu une hausse de 3,5 % en 2011 par rapport à leur niveau de 2010.

Cette progression a eu lieu en dépit d'une appréciation de près de 5,0 % du dollar canadien par rapport à la devise américaine, ce qui indique que les exportateurs québécois réussissent à s'adapter à cette réalité.

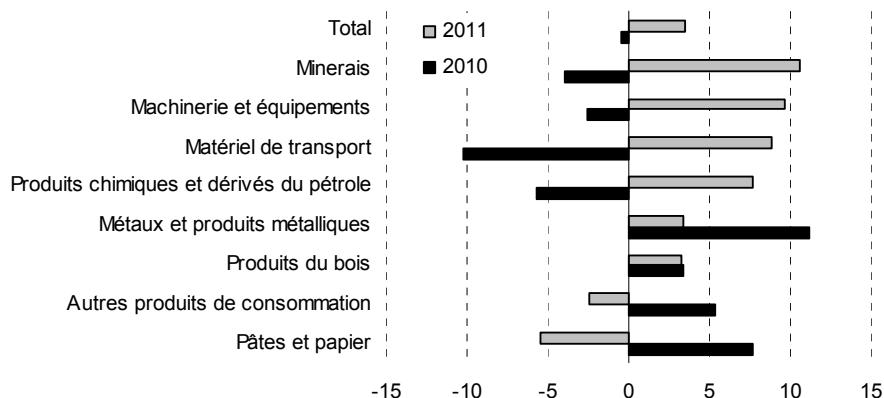
Par ailleurs, la grande majorité des secteurs ont contribué à cette reprise, en particulier les minerais, la machinerie et équipements, le matériel de transport ainsi que les produits chimiques et dérivés du pétrole.

Cette tendance positive devrait se renforcer à moyen terme en raison :

- de la relative stabilité de la devise canadienne, qui permettra aux entreprises québécoises d'augmenter leur productivité et d'améliorer davantage leur compétitivité;
- de la croissance plus soutenue de l'emploi et de la reprise attendue du secteur résidentiel aux États-Unis;
- de la hausse des commandes en carnet pour les produits aérospatiaux et leurs pièces. Au Canada, ces commandes ont augmenté de 20,5 % en 2011, ce qui est de bon augure pour les exportations futures de ce secteur;
- des investissements dans le secteur minier, stimulés par la demande toujours forte des économies émergentes pour les ressources naturelles.

Exportations internationales de biens du Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Perspectives de la demande américaine pour les produits québécois

Reprise graduelle de l'activité américaine dans les secteurs importants pour le Québec

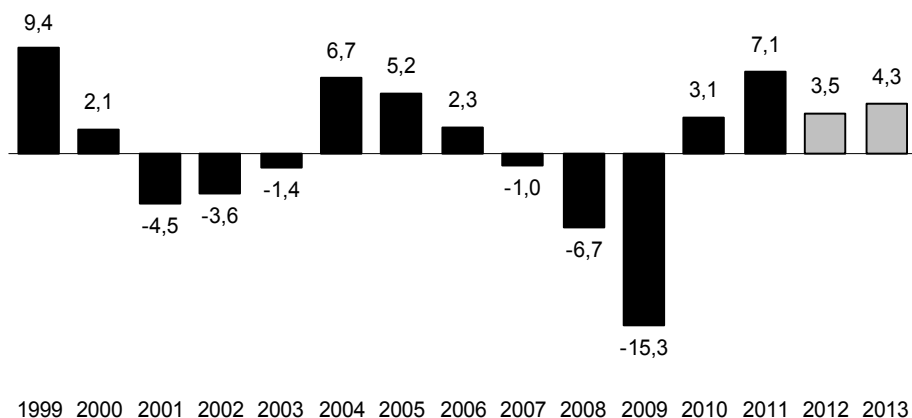
Depuis le début des années 2000, les exportateurs québécois ont grandement diversifié les destinations pour leurs produits. Cependant, l'économie québécoise demeure toujours fortement liée à l'économie américaine.

- En effet, la part des exportations internationales de biens du Québec destinée aux États-Unis se situe à 68 % en 2011.

Au deuxième semestre de 2011, l'activité économique américaine, telle que mesurée par le PIB réel, a finalement rejoint le niveau qui prévalait avant la crise. Par contre, la production dans les secteurs d'activité importants pour les exportateurs québécois n'a pas encore rejoint le sommet atteint en 2006.

- En effet, les fortes diminutions qu'a enregistrées l'indice de la demande américaine pour les produits québécois¹ pendant la récession, soit des baisses de 6,7 % en 2008 et de 15,3 % en 2009, n'ont été que partiellement compensées par le rebond des deux années suivantes.

Évolution de l'indice de la demande américaine pour les produits québécois (variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Néanmoins, en 2011, après la hausse de 3,1 % observée en 2010, la croissance de l'indice a atteint 7,1 %, soit sa plus forte augmentation annuelle depuis 1999.

Selon les prévisions du ministère des Finances du Québec, la croissance de l'indice devrait se poursuivre en 2012 et en 2013 à un rythme modéré.

- En 2012, l'indice de la demande américaine pour les produits québécois devrait connaître une augmentation de 3,5 %, pour ensuite s'accélérer en 2013 et afficher une hausse de 4,3 %.

¹ De plus amples renseignements sur la composition de cet indice sont disponibles à la page 30 du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, publié à l'automne 2009.

Perspectives de la demande américaine pour les produits québécois (suite)

La relance du secteur industriel américain et l'amélioration des infrastructures de transport devraient bénéficier aux exportateurs québécois

En 2012 et en 2013, les exportateurs québécois devraient bénéficier de la relance du secteur industriel américain et de la mise à niveau des infrastructures de transport.

- À ce titre, près de 44 % des exportations de biens du Québec vers les États-Unis sont composés de produits intermédiaires ainsi que de la machinerie et équipements de production.

La croissance de ces deux secteurs d'activité devrait demeurer soutenue au cours des deux prochaines années, en raison de l'essor que connaît présentement le secteur manufacturier américain.

- Après avoir augmenté de 4,2 % en 2011, le secteur de la machinerie et équipements devrait croître de 2,6 % en 2012 et en 2013.
- Pour sa part, le secteur des produits intermédiaires, après avoir progressé de 10,6 % en 2011, devrait croître de 5,2 % en 2012 et de 5,4 % en 2013.

La volonté de l'administration fédérale américaine d'améliorer les infrastructures de transport, combinée aux investissements prévus des transporteurs aériens visant à améliorer leur flotte d'avions, devraient être bénéfiques aux exportateurs de produits de transport au cours des prochaines années.

- Après une hausse de 22,5 % en 2011, la croissance du secteur américain du transport devrait s'établir à 4,9 % en 2012 et à 10,5 % en 2013.

De plus, le secteur immobilier résidentiel a amorcé une reprise après plusieurs années de difficultés, ce qui devrait permettre aux mises en chantier de s'accroître plus vigoureusement lors des prochaines années. Ce secteur d'activité devrait connaître une croissance de 26,7 % en 2012 et de 12,0 % en 2013.

Par contre, les difficultés du secteur des pâtes et papier devraient se poursuivre au cours des prochaines années, en raison de la baisse de la demande, notamment de papier journal.

Indice de la demande américaine pour les produits québécois (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Part (%)	2011	2012	2013
Machinerie et équipements	23,9	4,2	2,6	2,6
Biens de consommation	20,5	2,2	1,8	1,7
Produits intermédiaires	19,6	10,6	5,2	5,4
Transport	19,1	22,5	4,9	10,5
Pâtes et papier	10,2	-2,9	-3,5	-2,0
Matériaux de construction	6,7	4,1	26,7	12,0
TOTAL	100,0	7,1	3,5	4,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Les importations

Les importations devraient croître de 2,1 % en 2012 et de 2,2 % en 2013, après une progression de 3,4 % en 2011.

- Le dollar canadien continuera de favoriser les importations en machinerie et équipements qui seront soutenues par la croissance des investissements. Les investissements en machinerie et équipements devraient progresser de 4,2 % en 2012 et de 6,8 % en 2013.
- Par contre, la modération anticipée de la croissance de la demande intérieure au Québec devrait entraîner une progression plus lente des importations.

❑ Les exportations nettes

En 2011, les exportations nettes, tenant compte de l'évolution des exportations et des importations, ont continué de contribuer négativement à la croissance.

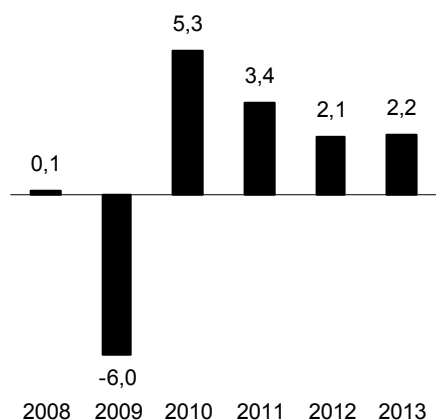
- Ainsi, après avoir retranché 2,8 points de pourcentage à la croissance en 2010, la contribution négative des exportations nettes en 2011 a été réduite à 1,4 point de pourcentage, en raison de la remontée des exportations et du ralentissement de la croissance des importations.

Avec l'accélération prévue de la croissance des exportations, la contribution du secteur extérieur deviendra positive en 2012. Cette contribution s'établira ainsi à 0,3 point de pourcentage en 2012 et en 2013, en raison notamment d'une hausse plus soutenue des exportations que des importations.

GRAPHIQUE B.13

Importations totales du Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

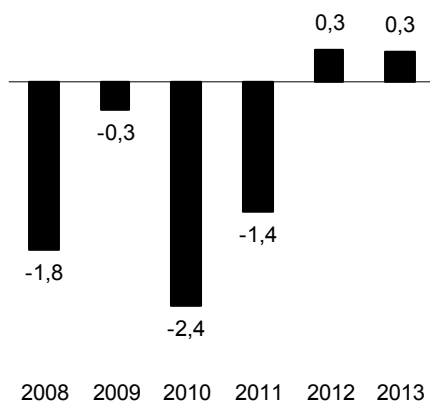


Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.14

Contribution des exportations nettes à la croissance économique du Québec

(en points de pourcentage du PIB réel)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.4 L'évolution du PIB nominal

Après une croissance de 4,6 % en 2011, le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en tenant compte de l'effet des prix, devrait s'accroître de 3,8 % en 2012 et de 4,1 % en 2013.

- La croissance du PIB nominal sera soutenue par la progression du PIB réel de 1,5 % en 2012 et de 1,9 % en 2013, ainsi que par une hausse des prix des biens et services produits ou consommés au Québec de 2,2 % en 2012 et de 2,1 % en 2013.

La hausse du PIB nominal reflétera la progression des assiettes fiscales du gouvernement.

- Le revenu personnel des ménages progressera de 3,1 % en 2012 et de 3,6 % en 2013.
- La consommation nominale s'accroîtra de 3,4 % en 2012 et de 3,6 % en 2013.
- Les bénéfices des sociétés augmenteront de 6,9 % en 2012 et de 4,4 % en 2013.

□ Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) progressera de 2,5 % en 2012 et de 1,8 % en 2013, après une croissance de 3,0 % en 2011.

- Le ralentissement de la hausse de l'IPC en 2012 et en 2013 découlera en grande partie d'une progression plus modérée des prix de l'essence et du fait que l'augmentation de la TVQ au 1^{er} janvier de 2012 n'aura plus d'effet sur la variation des prix en 2013.

TABLEAU B.3

Évolution du PIB et des indices de prix (variation en pourcentage)

	2011	2012	2013
PIB nominal	4,6	3,8	4,1
PIB réel	1,6	1,5	1,9
Indice des prix du PIB - déflateur du PIB	2,9	2,2	2,1
Indice des prix à la consommation	3,0	2,5	1,8

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.5 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

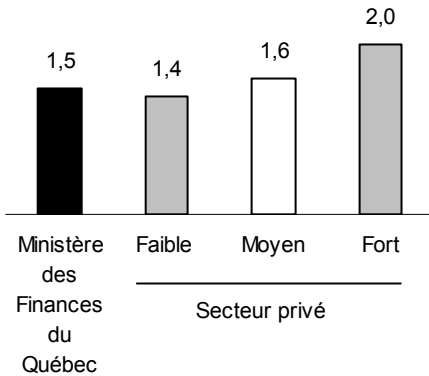
La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour 2012 et 2013 se situe sous la moyenne des prévisions du secteur privé.

- En 2012, la croissance anticipée par le ministère des Finances du Québec, soit 1,5 %, est légèrement inférieure à la moyenne de 1,6 % prévue par le secteur privé.
- En outre, la majorité des prévisionnistes du secteur privé s'entendent sur une croissance économique en 2012 équivalente à celle enregistrée en 2011.
- En 2013, une croissance de 1,9 % est prévue par le ministère des Finances du Québec, comparativement à la prévision de 2,0 % du secteur privé.
- Les différentes prévisions du secteur privé pour 2013, qui varient entre 1,7 % et 2,4 %, témoignent des visions différentes quant aux évolutions des économies canadienne et américaine et de leurs impacts sur la croissance économique du Québec.

GRAPHIQUE B.15

Croissance économique en 2012 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)

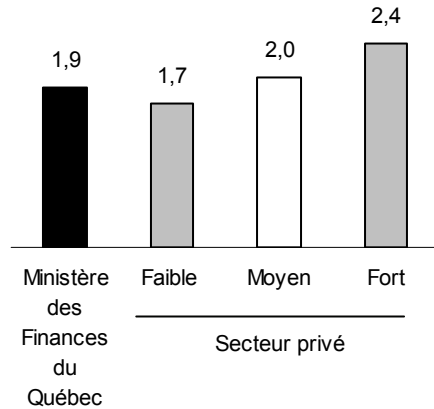


Source : Relevé en date du 7 mars 2012 du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions les plus récentes de dix institutions du secteur privé.

GRAPHIQUE B.16

Croissance économique en 2013 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé en date du 7 mars 2012 du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions les plus récentes de dix institutions du secteur privé.

TABLEAU B.4

Perspectives économiques du Québec
 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2011	2012	2013
Production			
Produit intérieur brut réel	1,6	1,5	1,9
Produit intérieur brut nominal	4,6	3,8	4,1
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	333,9	346,7	360,9
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation	1,3	1,4	1,9
Dépenses des gouvernements	1,9	0,9	1,2
Investissements résidentiels	0,7	-3,5	-4,1
Investissements non résidentiels des entreprises	10,1	4,6	4,6
Exportations	1,4	3,4	3,4
Importations	3,4	2,1	2,2
Population et marché du travail			
Population (en milliers)	7 980	8 049	8 112
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 573	6 621	6 668
Emplois (en milliers)	3 954	3 975	4 011
Création d'emplois (en milliers)	38,5	21,3	35,7
Création d'emplois (en pourcentage)	1,0	0,5	0,9
Taux de chômage (taux en pourcentage)	7,8	8,0	7,9
Taux d'emploi (taux en pourcentage)	60,1	60,0	60,1
Autres indicateurs économiques			
Consommation nominale	3,1	3,4	3,6
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,4	45,7	41,6
Revenu personnel	3,1	3,1	3,6
Salaires et traitements	4,1	3,1	3,6
Bénéfices des sociétés	10,2	6,9	4,4
Prix à la consommation	3,0	2,5	1,8
PIB nominal par habitant (en dollars)	41 849	43 068	44 490
Revenu personnel disponible par habitant (en dollars)	26 828	27 402	28 125

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

1.6 Les perspectives économiques quinquennales pour la période de 2012 à 2016

Sur un horizon de cinq ans, la prévision du ministère des Finances du Québec est comparable à celle du secteur privé, et ce, tant au chapitre de l'évolution du PIB réel qu'au niveau des prix et de la croissance du PIB nominal.

- Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2012 à 2016 est de 1,9 %, ce qui équivaut à celle du secteur privé, qui se situe également à 1,9 %.
- Pour le PIB nominal, la progression moyenne attendue de 2012 à 2016 est de 3,9 %, comparativement à celle du secteur privé, qui s'établit à 3,8 %.

TABLEAU B.5

Perspectives économiques au Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2012-2016
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	1,6	1,5	1,9	2,1	1,9	1,9	1,9
Moyenne du secteur privé	1,8	1,6	2,0	2,1	2,0	1,9	1,9
Hausse des prix							
Ministère des Finances du Québec	2,9	2,2	2,1	2,0	2,0	1,8	2,0
Moyenne du secteur privé	2,7	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	4,6	3,8	4,1	4,2	3,9	3,7	3,9
Moyenne du secteur privé	4,5	3,5	3,9	4,0	3,9	3,8	3,8

Source : Relevé en date du 7 mars 2012 du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions les plus récentes de dix institutions du secteur privé.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. En 2010, les exportations du Québec représentaient 45 % de son PIB.

- De plus, la part des exportations du Québec vers les économies qui connaissent une forte croissance, telles que la Chine, le Mexique, la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde, progresse rapidement.

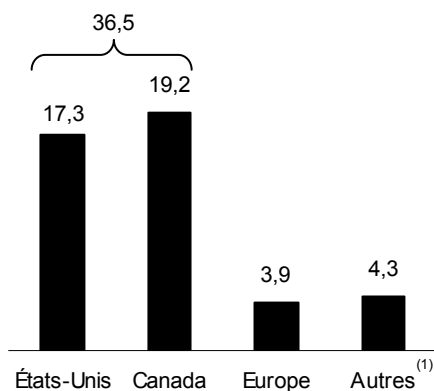
Bien que les échanges commerciaux du Québec se soient diversifiés ces dernières années, le Canada et les États-Unis demeurent les principaux partenaires économiques et commerciaux du Québec. En 2010, les exportations vers ces deux destinations représentaient 36,5 % du PIB québécois.

La section suivante présente les perspectives économiques au Canada et aux États-Unis. Leur situation économique a un impact significatif sur l'évolution de l'économie du Québec.

GRAPHIQUE B.17

Poids des exportations dans le PIB selon les partenaires commerciaux du Québec

(en pourcentage du PIB nominal, en 2010)



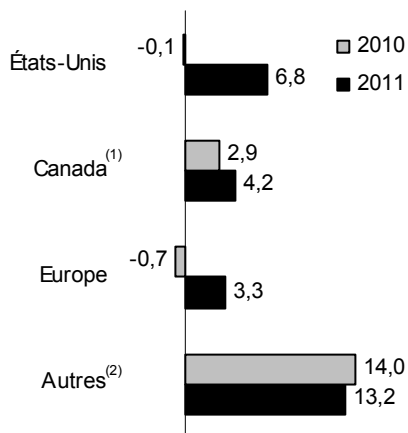
(1) Sont notamment inclus la Chine, le Japon, le Mexique, la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.18

Exportations de biens selon les partenaires commerciaux du Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



(1) Cumulatif des trimestres disponibles en 2011.

(2) Sont notamment inclus la Chine, le Japon, le Mexique, la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation au Canada

Au Canada, après avoir progressé de 2,5 % en 2011, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 1,9 % en 2012, pour s'accélérer à 2,3 % en 2013.

En 2012, la croissance sera soutenue, entre autres, par la progression des exportations et des investissements dans le secteur de l'énergie.

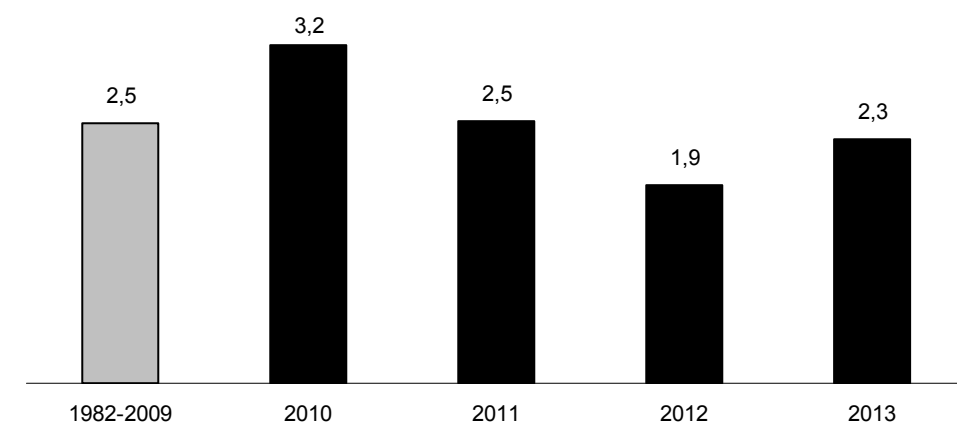
- En effet, la demande en matières premières des pays émergents et le renforcement graduel de l'économie américaine stimuleront les exportations, qui progresseront de 3,9 % en 2012.
- Cet apport du secteur extérieur compensera en partie la modération attendue de la demande intérieure, dont la progression s'établira à 1,7 % en 2012, par rapport à 3,0 % en 2011.

En 2013, l'activité économique au Canada, comme au Québec, bénéficiera davantage du renforcement de la croissance économique aux États-Unis et du rétablissement graduel attendu des économies de la zone euro.

GRAPHIQUE B.19

Croissance économique au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation des ménages et l'emploi

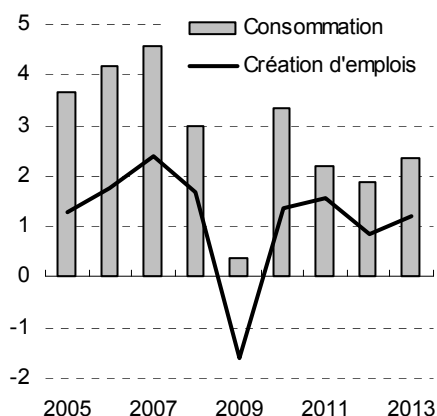
La consommation des ménages ralentira en 2012 puis s'accélérera en 2013. En termes réels, les dépenses de consommation augmenteront de 1,9 % en 2012 et de 2,3 % en 2013, après un accroissement de 2,2 % en 2011.

La confiance moins élevée des ménages fait en sorte que la progression de la consommation sera inférieure à celle observée avant la récession. Par contre, les dépenses des consommateurs demeureront soutenues par les faibles taux d'intérêt ainsi que par la progression de l'emploi.

- Après avoir atteint 265 200 emplois en 2011, la création d'emplois devrait se situer à 149 800 emplois en 2012 et à 208 100 emplois en 2013.
- Le taux de chômage se stabilisera, passant de 7,4 % en 2011 à 7,6 % en 2012 et à 7,5 % en 2013.

GRAPHIQUE B.20

Emploi et dépenses réelles de consommation au Canada (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.21

Confiance des consommateurs canadiens (indice, année 2002 = 100)



Source : Conference Board du Canada.

❑ Les investissements non résidentiels des entreprises

Après une forte croissance de 13,7 % en 2011, les investissements non résidentiels des entreprises devraient continuer de progresser, mais à un rythme plus modéré. Des taux de croissance de 3,4 % en 2012 et de 3,5 % en 2013 sont ainsi attendus.

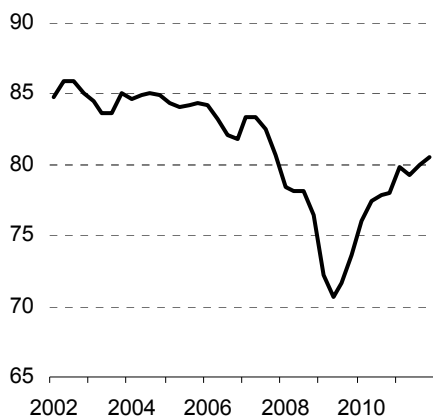
— Il s'agit d'une progression largement supérieure à celle du PIB réel.

Plusieurs éléments devraient favoriser la croissance des investissements des entreprises en 2012 et en 2013 :

- la présence d'importants projets dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles;
- le redressement rapide du taux d'utilisation de la capacité industrielle après la récession, en raison notamment de la vigueur de la demande de produits d'entreprises canadiennes;
- la solide situation financière des entreprises;
- un dollar canadien près de la parité, incitant les entreprises à importer de la machinerie et équipements.

GRAPHIQUE B.22

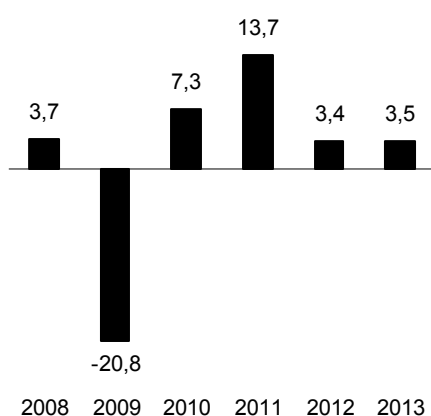
Taux d'utilisation de la capacité industrielle au Canada (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.23

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les exportations

L'accélération graduelle de la croissance économique aux États-Unis au cours des prochaines années, l'amélioration attendue en zone euro en 2013, ainsi que la demande soutenue des économies émergentes pour les ressources naturelles, stimuleront les exportations du Canada.

Ainsi, les exportations canadiennes devraient connaître une croissance soutenue au cours des prochaines années et progresser de 3,9 % en 2012 et de 4,5 % en 2013.

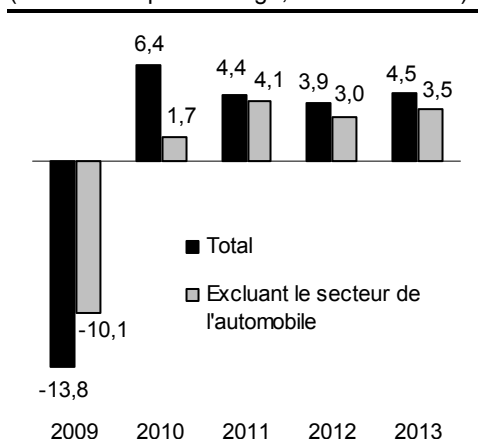
- Les exportations canadiennes d'automobiles devraient augmenter de 8,5 % en 2012 et de 9,4 % en 2013, principalement en raison de la hausse des ventes aux États-Unis.

En outre, la stabilité relative du dollar canadien devrait faciliter l'adaptation des entreprises et leur permettre de renforcer leur position sur le marché extérieur.

GRAPHIQUE B.24

Exportations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

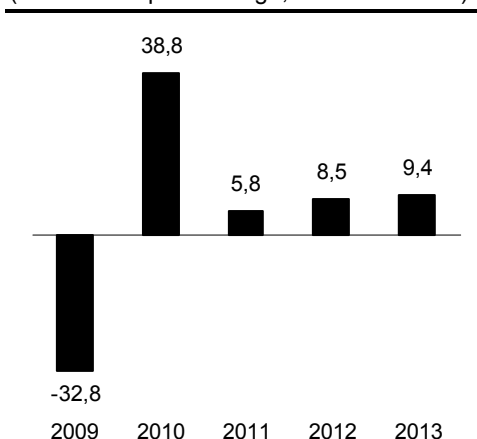


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.25

Exportations canadiennes d'automobiles

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les importations

Les importations devraient croître de 2,6 % en 2012 et de 2,7 % en 2013, après une progression de 6,5 % en 2011.

- La modération anticipée de la croissance de la demande intérieure devrait peser sur le rythme de progression des importations.

❑ Les exportations nettes

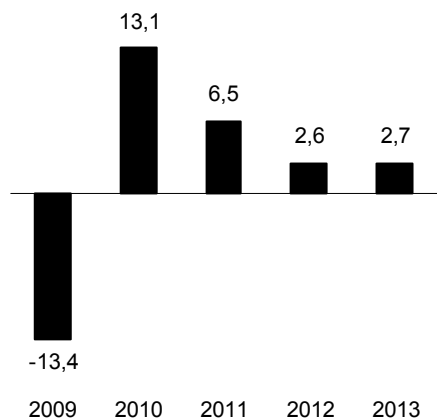
La contribution des exportations nettes, qui tient compte de l'évolution des exportations et des importations, deviendra positive en 2012 et devrait poursuivre sa croissance en 2013.

- La contribution du secteur extérieur à la croissance économique devrait s'établir à 0,2 point de pourcentage en 2012, comparativement à une contribution négative de 0,7 point de pourcentage en 2011.
- En 2013, la croissance soutenue des exportations se traduira par une accélération de la contribution des exportations nettes à la croissance économique, qui devrait se chiffrer à 0,4 point de pourcentage.

GRAPHIQUE B.26

Importations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

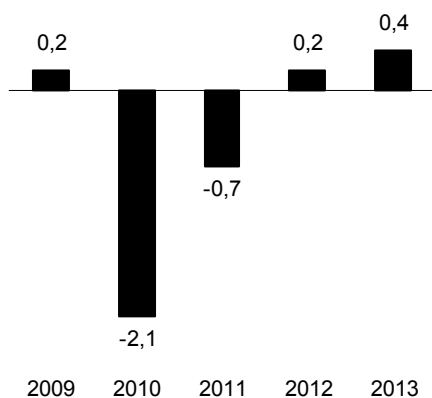


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.27

Contribution des exportations nettes à la croissance économique du Canada

(en points de pourcentage du PIB réel)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les risques géopolitiques continueront d'influencer l'évolution des prix du pétrole

Les prix du pétrole ont fortement progressé en 2010 et en 2011, soutenus par la demande des économies émergentes et par l'accentuation des risques géopolitiques au Moyen-Orient. Le prix du pétrole de type Brent a augmenté à 80 dollars américains le baril en 2010, pour atteindre 111 dollars américains en 2011, alors que le prix du baril de pétrole West Texas Intermediate (WTI) s'est établi à 95 dollars américains cette même année.

- Le printemps arabe a eu un impact particulièrement important sur le prix du Brent, qui sert de référence au prix du pétrole importé par le Québec.
- Parallèlement, le prix du pétrole de type WTI, qui est relié à la production de l'Ouest canadien, a connu une progression moins forte à la suite d'un accroissement de la production faite à partir des sables bitumineux.

Ces facteurs ont conduit à une accentuation de la divergence entre le prix du Brent et celui du WTI.

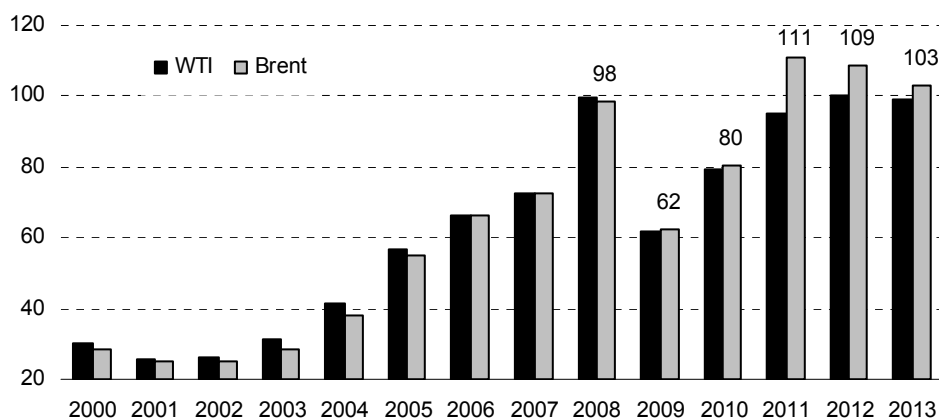
En dépit des perspectives d'une offre mondiale élevée, les prix du pétrole seront soutenus par la demande en provenance des pays émergents et des États-Unis, ainsi que par la persistance des risques géopolitiques au Moyen-Orient.

- En moyenne en 2012, les prix s'établiront à 109 dollars américains le baril de Brent et à 100 dollars américains le baril de WTI. L'écart entre les prix des deux types de pétrole devrait graduellement diminuer.

Le marché pétrolier devrait néanmoins demeurer volatil face à l'évolution de la situation économique et aux risques géopolitiques.

GRAPHIQUE B.28

Évolution des prix du pétrole (en dollars américains par baril)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Tout en demeurant fort, le dollar canadien devrait se déprécier légèrement

En 2011, le dollar canadien s'est établi en moyenne à 101,3 cents américains, en hausse de près de 5 % par rapport à son niveau moyen de l'année précédente.

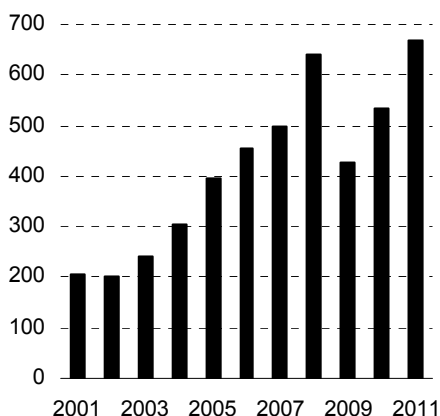
- Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des prix des matières premières ainsi qu'à la situation budgétaire favorable du Canada par rapport aux autres pays du G7.

En 2012, le dollar canadien continuera d'être soutenu par les prix des matières premières, qui demeureront élevés par rapport à leurs niveaux historiques. Tout en restant fort, le dollar canadien devrait néanmoins se déprécier légèrement face au dollar américain, pour s'établir à 98,9 cents américains.

- En 2012, avec le redressement de l'économie américaine, le dollar américain se renforcera graduellement par rapport à plusieurs devises, dont le dollar canadien.
- En 2013 et par la suite, le dollar canadien devrait se stabiliser autour de 97 cents américains, un niveau qui reflète mieux la compétitivité de l'économie canadienne face à celle des États-Unis.

GRAPHIQUE B.29

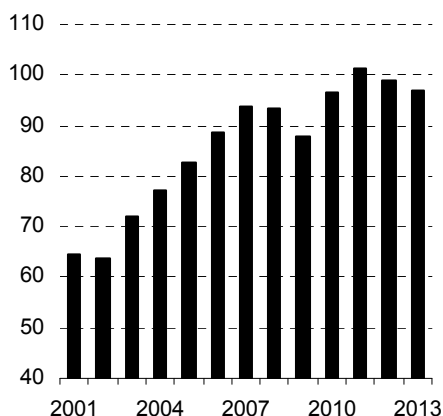
Prix des matières premières (indice S&P GSCI, 2 janvier 1970 = 100)



Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE B.30

Cours du dollar canadien (en cents américains)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ De faibles taux d'intérêt pour une période prolongée

Dans le contexte où la Réserve fédérale américaine a annoncé son intention de conserver son taux directeur à un très faible niveau jusqu'à la fin de 2014, la Banque du Canada (BdC) ne devrait pas relever son taux directeur avant le début de l'année 2014.

- En outre, la BdC devrait privilégier un resserrement très graduel de sa politique monétaire afin d'éviter une appréciation de la devise canadienne.

Les taux des bons du Trésor canadiens à échéance de 3 mois devraient par conséquent demeurer relativement stables jusqu'à la fin de 2013. Ils augmenteront graduellement à partir de 2014, suivant la trajectoire du resserrement de la politique monétaire.

■ Taux obligataires

En période de turbulences financières, les investisseurs ont un intérêt marqué pour les titres moins risqués. En 2011, les marchés obligataires très liquides et les titres de dette des gouvernements affichant une situation budgétaire favorable ont été privilégiés par les investisseurs.

- Par conséquent, le rendement des obligations canadiennes à échéance de 10 ans a diminué en 2011, suivant une tendance similaire à celle observée notamment aux États-Unis, en Allemagne et en Suisse.

Cette tendance à la baisse des taux devrait se renverser en cours d'année 2012. La hausse des taux obligataires canadiens devrait néanmoins être très progressive, étant donné :

- le resserrement tardif et graduel de la politique monétaire canadienne et le maintien des taux obligataires américains à des niveaux faibles;
- la persistance des inquiétudes reliées à la situation économique et budgétaire en Europe.

Les taux obligataires à échéance de 10 ans du Canada devraient ainsi se situer en moyenne à 2,3 % en 2012, à 3,0 % en 2013 et à 3,7 % en 2014.

TABLEAU B.6

Marchés financiers canadiens (en pourcentage)

	2011	2012	2013	2014
Taux cible du financement à un jour	1,0	1,0	1,0	1,4
Bons du Trésor - 3 mois	0,9	0,9	1,0	1,4
Obligations - 10 ans	2,8	2,3	3,0	3,7
Dollar canadien (en cents américains)	101,3	98,9	97,1	97,2

Sources : Bloomberg, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation aux États-Unis

❑ L'économie poursuit son redressement

L'économie américaine poursuit son redressement à la suite de la sévère récession de 2008-2009. Après une croissance de 1,7 % en 2011, le PIB réel américain devrait augmenter de 1,9 % en 2012 et de 2,3 % en 2013.

Lors des deux prochaines années, la croissance américaine reposera essentiellement sur des facteurs internes. En effet, la progression des dépenses de consommation et des investissements des entreprises, ainsi que la reprise du secteur de la construction résidentielle, seront les principaux facteurs responsables de l'accélération du PIB réel.

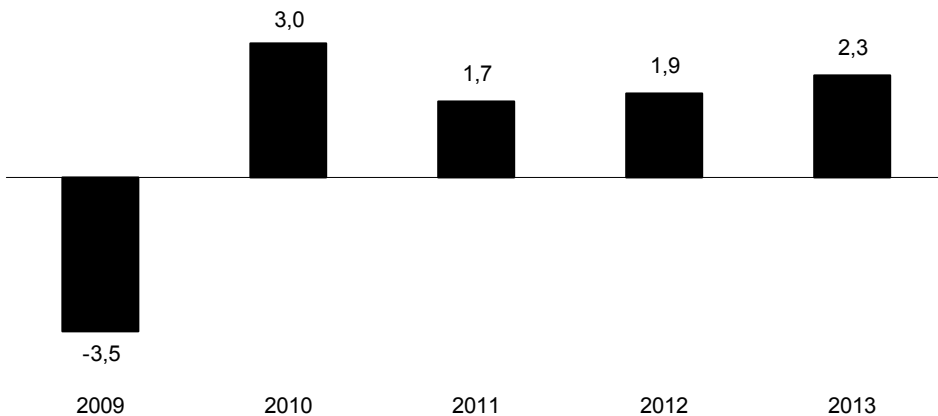
- La croissance économique aux États-Unis devrait néanmoins être restreinte par les efforts de réduction des déficits gouvernementaux.
- Par contre, la Réserve fédérale américaine maintiendra sa politique monétaire très accommodante afin de soutenir la croissance économique et d'atténuer l'impact négatif des restrictions budgétaires gouvernementales.

Par ailleurs, en ce qui concerne les exportations, elles demeureront vigoureuses, étant donné la demande pour les produits américains. Leur effet positif sur la croissance sera néanmoins compensé par la hausse des importations.

GRAPHIQUE B.31

Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance de la demande intérieure favorisée par une amélioration de la situation financière des ménages

Depuis la fin de la dernière récession, la situation financière des ménages s'est grandement améliorée. Les ménages américains ont réduit le fardeau de leur dette en dépit d'une progression modeste de leurs revenus.

- Après avoir atteint 18,9 % en 2007, le ratio des obligations financières des ménages au revenu personnel disponible¹ s'est établi à 16,2 % au troisième trimestre de 2011, soit son plus faible niveau en près de 20 ans.

Les faibles taux découlant de la politique monétaire très accommodante de la Réserve fédérale américaine ont réduit les paiements d'intérêt des ménages. De plus, plusieurs ménages ont dû se départir de leur propriété trop onéreuse, conduisant à l'effacement de leur dette hypothécaire.

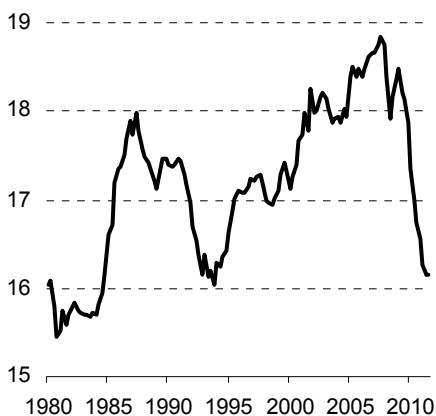
L'amélioration du bilan des ménages a favorisé par la suite une augmentation de la consommation à un rythme plus soutenu à partir de 2010, ce qui a incité les entreprises à augmenter graduellement leur embauche. Cette tendance devrait se poursuivre. De plus, le maintien pour une longue période de faibles taux d'intérêt soutiendra la progression des dépenses de consommation ces prochaines années.

- Après avoir crû de 2,2 % en 2011, la consommation devrait croître à des rythmes comparables lors des deux prochaines années, étant limitée par le resserrement des politiques budgétaires.

GRAPHIQUE B.32

Ratio des obligations financières des ménages

(en pourcentage du revenu personnel disponible)

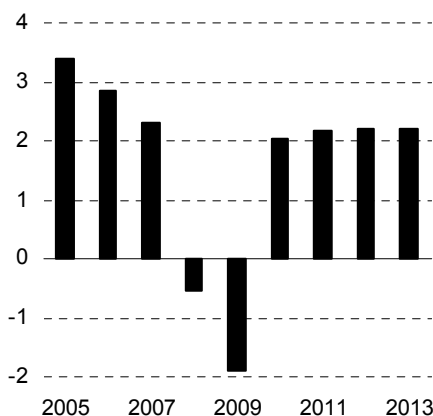


Source : IHS Global Insight.

GRAPHIQUE B.33

Dépenses de consommation aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

¹ Inclut les paiements pour les hypothèques, la dette à la consommation, la location d'automobiles, les taxes et les assurances immobilières ainsi que le loyer payé par les ménages locataires.

❑ La reprise du marché du travail s'accélère

Depuis le début de la reprise, l'économie américaine bénéficie du redressement graduel de la demande intérieure provenant de l'amélioration de la situation financière des ménages, ainsi que de la hausse de la demande étrangère pour les produits américains résultant, notamment, du faible niveau de la devise américaine.

— Cette embellie a incité les entreprises américaines à augmenter progressivement l'investissement et l'embauche.

Après une hausse de 1,5 million en 2011, la création d'emplois devrait atteindre 1,7 million en 2012, pour s'accélérer à 2,4 millions en 2013. Cette amélioration substantielle du marché du travail devrait permettre au taux de chômage de diminuer graduellement.

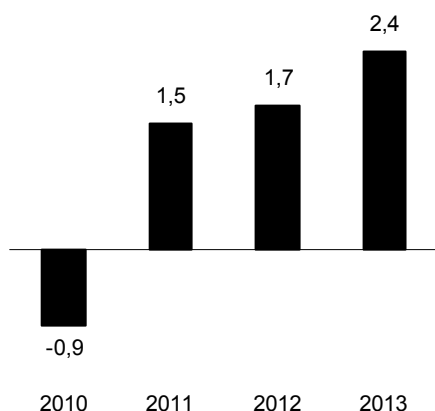
— Le taux de chômage devrait ainsi baisser de 0,3 point de pourcentage en 2012, à 8,7 %, pour ensuite diminuer à 8,0 % l'année suivante.

L'amélioration de la situation sur le marché du travail devrait se traduire par une croissance plus rapide des revenus des ménages.

— Cette croissance renforcera le lien positif entre l'accroissement de la consommation et l'amélioration du marché du travail.

GRAPHIQUE B.34

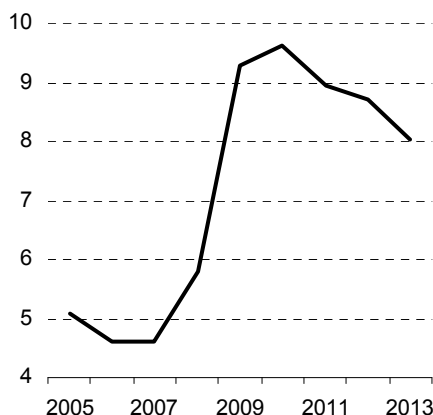
Création d'emplois aux États-Unis (variation, en millions)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.35

Taux de chômage aux États-Unis (en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ La croissance vigoureuse des investissements se poursuivra

Depuis la fin de la dernière récession, les entreprises américaines ont profité des coûts de financement faibles et de divers incitatifs gouvernementaux pour accroître leurs investissements, tout en retardant la reprise de l'embauche. Il en a résulté une forte hausse de leur productivité. En particulier, la productivité manufacturière a crû de 11,6 % depuis la fin de la récession.

— Ces gains de productivité ont permis aux entreprises américaines de profiter de la reprise du commerce mondial en 2010 et en 2011.

La croissance des investissements des entreprises devrait se poursuivre à un rythme soutenu, alors qu'elles continueront de bénéficier d'importantes liquidités et de coûts de financement faibles. Après avoir crû de 8,7 % en 2011, ces investissements devraient augmenter de 5,4 % en 2012, puis de 6,4 % en 2013.

Par ailleurs, le secteur immobilier devrait renouer avec la croissance en 2012, après six années consécutives de contraction. Le stock de maisons à vendre était, à la fin de l'année 2011, à son plus faible niveau depuis 2006, ce qui a incité les constructeurs à augmenter les mises en chantier.

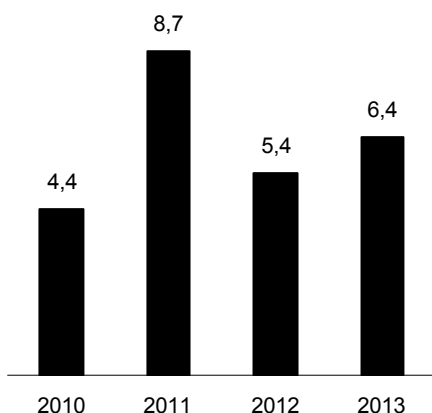
Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années, compte tenu de la croissance de la population et de la formation des ménages, qui soutiendront la demande de propriétés.

— Après avoir encore décliné de 1,4 % en 2011, les investissements résidentiels devraient croître de 10,0 % en 2012 et de 12,4 % en 2013.

GRAPHIQUE B.36

Investissements des entreprises

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.37

Maisons unifamiliales existantes à vendre⁽¹⁾

(en nombre de mois)



(1) Stock de maisons unifamiliales existantes à vendre, exprimé en nombre de mois nécessaires pour qu'une nouvelle inscription soit vendue, selon le rythme actuel des ventes.

Source : IHS Global Insight.

Le retour du secteur manufacturier aux États-Unis

Après avoir fortement reculé lors de la dernière récession, le secteur manufacturier américain a commencé à se redresser à partir de 2010, bénéficiant d'un contexte international favorable et de gains de productivité substantiels.

La demande accrue pour les biens produits aux États-Unis a incité les entreprises américaines à investir afin d'augmenter leurs capacités de production. Cette tendance devrait se poursuivre en 2012 et en 2013, favorisant ainsi la création d'emplois.

La récession de 2008-2009 a amené le secteur manufacturier à se restructurer

L'emploi dans le secteur manufacturier américain s'est fortement contracté pendant la récession mondiale de 2008-2009.

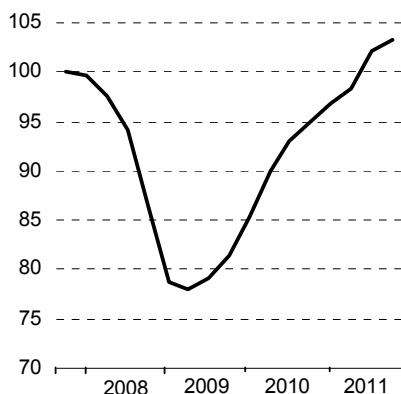
- Il a diminué de 16,5 % de janvier 2008 à janvier 2010, une baisse de loin supérieure à celle de l'emploi total, qui a décliné de 6,3 % sur la même période.

Parallèlement, les entreprises manufacturières ont procédé à une réorganisation de leurs méthodes de travail, ce qui a entraîné une amélioration de leur productivité.

- Les investissements en équipements et logiciels ont amorcé une tendance haussière à partir de 2009. Ces investissements avaient fortement diminué en période de récession. Ils ont rebondi depuis, pour dépasser en termes réels, au troisième trimestre de 2011, le précédent sommet atteint au quatrième trimestre de 2007.
- Les coûts unitaires de main-d'œuvre dans les entreprises manufacturières américaines ont, pour leur part, diminué de 7,4 % du deuxième trimestre de 2009 au quatrième trimestre de 2011.

Investissements en équipements et logiciels

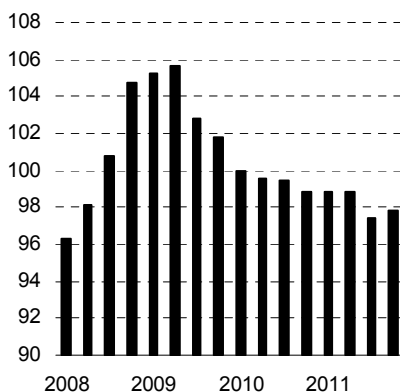
(indice, 2007 T4 = 100, en termes réels)



Source : IHS Global Insight.

Coûts unitaires de main-d'œuvre

(données trimestrielles, indice, 2008 = 100)



Source : IHS Global Insight.

Le retour du secteur manufacturier aux États-Unis (suite)

Les entreprises manufacturières américaines ont bénéficié de la reprise du commerce mondial

En raison de leur productivité accrue, les entreprises manufacturières américaines ont profité de la reprise du commerce mondial en 2010 et en 2011.

- La baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre, de même que la reprise du commerce mondial et la dépréciation du dollar américain, ont accru la demande pour les biens produits aux États-Unis. Ainsi, les exportations de biens ont augmenté de 14,4 % en 2010 et de 7,5 % en 2011 en termes réels.

L'augmentation de la production manufacturière a stimulé la création d'emplois

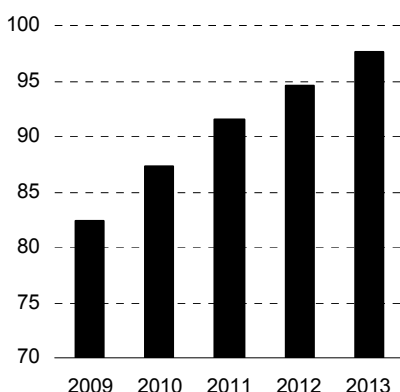
L'accroissement de la demande pour les biens manufacturiers américains s'est traduit par une hausse de la production manufacturière en 2010 et en 2011, ainsi que par l'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production des entreprises manufacturières américaines. Celles-ci ont alors dû investir et créer des emplois.

- Le nombre d'emplois manufacturiers a augmenté de 209 000 en 2011, une première hausse annuelle depuis 1998.

La compétitivité des produits manufacturés aux États-Unis devrait continuer de favoriser l'expansion du secteur manufacturier américain et permettre le retour graduel de la production aux États-Unis.

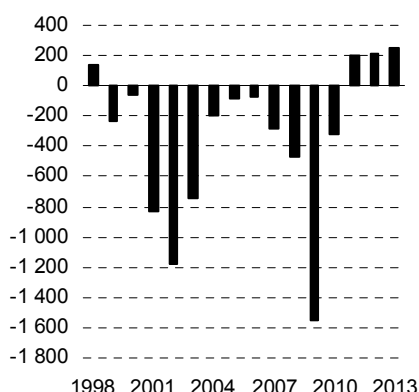
- Les coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier aux États-Unis sont maintenant inférieurs à ceux observés dans les autres économies du G7. Par ailleurs, à la suite de l'augmentation des salaires en Chine et des coûts de transport, l'avantage d'y produire des biens destinés au marché américain diminue.

Production industrielle – secteur manufacturier aux États-Unis (indice, 2007 = 100)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Création d'emplois – secteur manufacturier aux États-Unis (variation, en milliers)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Une diminution nécessaire du déficit budgétaire

Après avoir soutenu l'économie lors de la dernière récession, les divers paliers gouvernementaux américains ont dans l'ensemble intensifié leurs efforts de réduction des déficits budgétaires en 2011.

- Cet effort a été important, tant au niveau du gouvernement fédéral, dont les dépenses ont diminué de 1,9 %, que des États et des gouvernements locaux, qui ont connu une baisse de leurs dépenses réelles de 2,3 % en 2011.

Les efforts de restriction des dépenses devraient permettre de stabiliser le déficit budgétaire fédéral en 2011 et en 2012. La réduction du déficit devrait ensuite s'accélérer avec la hausse des investissements et de la création d'emplois.

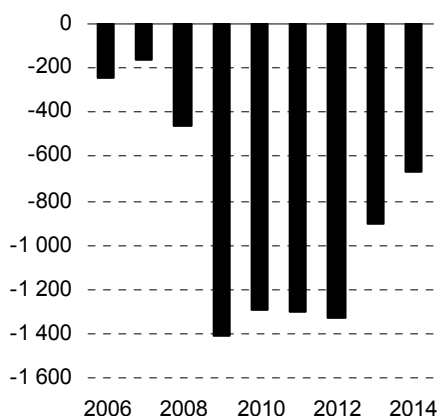
- Selon les prévisions de l'Office of Management and Budget, le contrôle des dépenses et la hausse des recettes permettront de réduire le déficit à 668 milliards de dollars américains, soit 3,9 % du PIB, lors de l'année fiscale 2014. Le rythme et les modalités concrètes de cette consolidation seront mieux connus à la suite de l'élection présidentielle de novembre 2012.

Par ailleurs, la Réserve fédérale américaine devrait poursuivre sa politique monétaire exceptionnellement accommodante pour une période prolongée, afin de soutenir l'activité économique pendant que le gouvernement assainit ses finances.

- Elle devrait maintenir la détente monétaire au niveau actuel jusqu'au deuxième semestre de 2014, ce qui devrait entraîner de faibles taux sur le marché obligataire.

GRAPHIQUE B.38

Solde budgétaire du gouvernement fédéral
(années fiscales, en milliards de dollars américains)

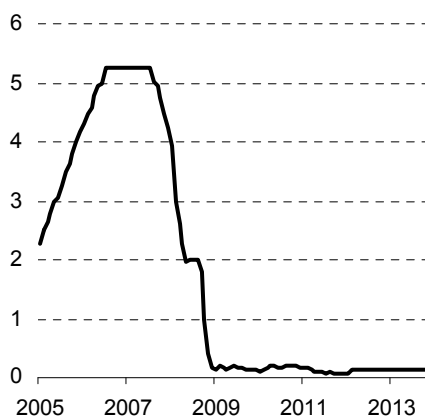


Source : Office of Management and Budget.

GRAPHIQUE B.39

Politique monétaire

(taux sur les fonds fédéraux, en pourcentage)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ La contribution du secteur extérieur sera limitée par le contexte international

Après une augmentation de 6,8 % en 2011, la croissance des exportations réelles devrait s'établir à 3,8 % en 2012 et accélérer de nouveau à 5,5 % en 2013.

- Cette modération est principalement attribuable aux difficultés économiques en Europe, ainsi qu'à une diminution du rythme de croissance des économies émergentes, facteurs qui devraient modérer la demande pour les produits américains.

Les exportations bénéficieront néanmoins des niveaux historiquement faibles de la devise américaine par rapport aux devises des partenaires commerciaux des États-Unis. Elles seront également favorisées par l'amélioration de la compétitivité des produits américains sur les marchés étrangers.

- La croissance des exportations de biens devrait ainsi s'établir à 4,1 % en 2012 et à 6,6 % en 2013, malgré une croissance économique mondiale plus modérée.

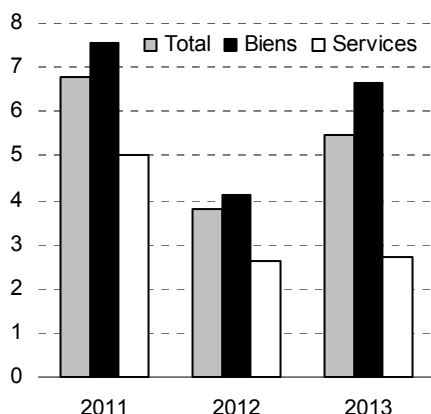
Par ailleurs, une demande intérieure plus vigoureuse, soutenue notamment par la consommation, devrait également entraîner un accroissement des importations.

- Par conséquent, le déficit commercial des États-Unis en termes réels devrait demeurer relativement stable au cours des prochaines années. Il devrait se situer autour de 400 milliards de dollars américains en 2012 et en 2013.

GRAPHIQUE B.40

Évolution des exportations

(variation en pourcentage, en termes réels)

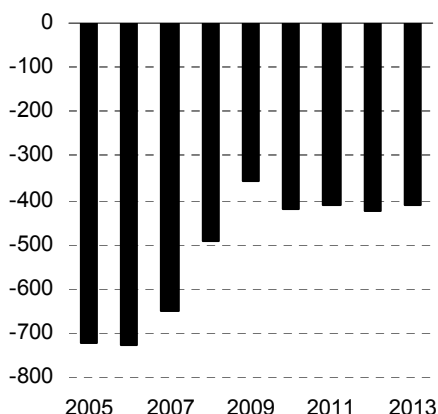


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.41

Solde commercial

(en milliards de dollars américains, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

3. LE CONTEXTE MONDIAL

Ce chapitre présente le contexte économique international. L'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,7 % en 2011, un rythme égal à la moyenne des dix dernières années, en dépit des prix élevés du pétrole et de la crise de la dette souveraine en zone euro.

- Malgré un léger ralentissement, la progression des économies émergentes est demeurée forte et a continué de soutenir la croissance mondiale.

3.1 L'expansion de l'économie mondiale se poursuit

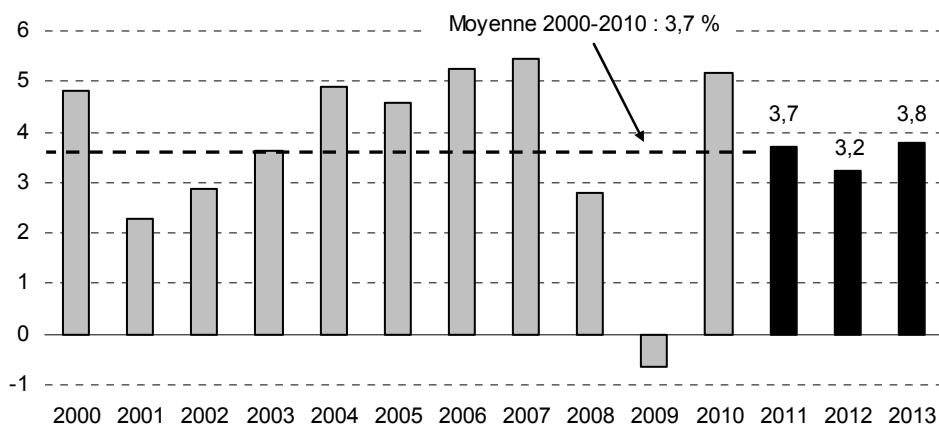
L'expansion de l'économie mondiale se poursuivra en 2012 et en 2013. La croissance mondiale devrait se situer à 3,2 % en 2012, avant de s'accélérer pour s'établir à 3,8 % en 2013. En effet :

- la croissance des grandes économies émergentes demeurera vigoureuse, tout en étant légèrement moins élevée que lors des années précédentes;
- l'économie américaine se renforcera graduellement, alors que la croissance de la demande intérieure sera favorisée par le redressement de l'emploi;
- la crise de la dette souveraine en zone euro devrait temporairement entraîner la région en récession en 2012, alors qu'une reprise est attendue en 2013.

GRAPHIQUE B.42

Croissance économique mondiale

(PIB réel, variation en pourcentage, données en parité des pouvoirs d'achat)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Un apport inégal des économies à la croissance mondiale

D'importantes disparités seront observées entre les économies du monde en termes de contribution à la croissance mondiale en 2012 et en 2013.

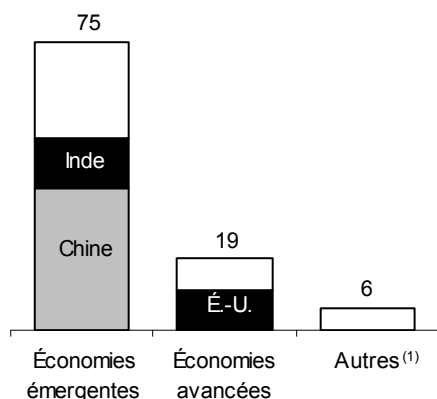
- Les économies émergentes demeureront le principal moteur de l'économie mondiale. Leur contribution à la croissance mondiale atteindra 75 % en 2012. En particulier, la contribution combinée de la Chine et de l'Inde s'élèvera à 50 % de la croissance mondiale, soit 37 % pour la Chine et 13 % pour l'Inde.
- La contribution des économies avancées à la croissance mondiale en 2012 sera limitée par les difficultés économiques en zone euro. Elle s'établira à 19 %, dont une contribution de 11 % provenant des États-Unis.
- Enfin, la contribution des économies en voie de développement sera de 6 %.

Ces contributions inégales à la croissance mondiale sont attribuables aux facteurs suivants :

- les **économies émergentes** sont dans une phase de rattrapage en matière de niveau de vie et d'infrastructures industrielles. Ce rattrapage est loin d'être terminé et continuera de supporter à la fois la croissance économique mondiale et les prix des matières premières;
- après l'essor de leurs exportations résultant de faibles coûts de production, ces économies bénéficient maintenant de l'expansion de leur demande intérieure provenant de l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs, ainsi que des investissements en infrastructures;

GRAPHIQUE B.43

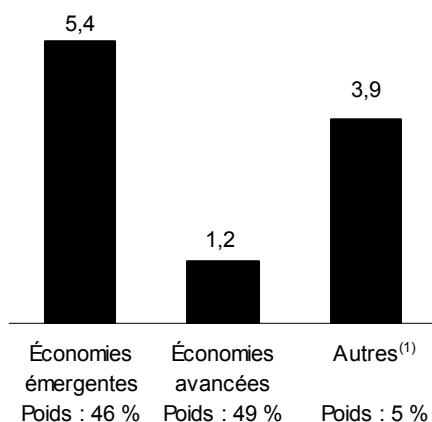
Contribution à la croissance mondiale en 2012 (en pourcentage)



(1) Comprend les économies en développement.
Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.44

Croissance économique et poids dans le PIB mondial en 2012 (en pourcentage)



(1) Comprend les économies en développement.
Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

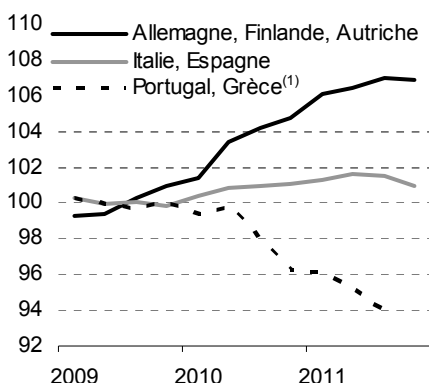
- aux **États-Unis**, l'économie se redresse graduellement. Des progrès importants ont été réalisés depuis la sévère récession de 2008-2009, qui s'était soldée par un recul prononcé de l'emploi;
- l'amélioration progressive du marché du travail et la baisse de l'endettement des ménages permettront à l'économie américaine de croître sur des bases plus solides;
- en **zone euro**, la récession de 2008-2009 a laissé des séquelles importantes et la situation économique et budgétaire diffère beaucoup d'un pays à l'autre;
 - les pays plus concurrentiels, dont l'Allemagne et certains pays nordiques, ont connu une reprise plus soutenue depuis la fin de la récession, ce qui a facilité la résorption de leurs déficits;
 - la reprise a été faible en Italie et en Espagne, deux pays de taille dans la zone euro, alors que d'importantes mesures de restriction budgétaire y ont été instaurées afin de redresser les finances publiques;
 - la situation est difficile dans le cas de la Grèce et du Portugal. Ces pays sont confrontés à des déficits budgétaires élevés et à une faible performance de leur économie.

Les restrictions budgétaires affecteront négativement l'économie de la zone euro à court terme. Il en résultera un taux de chômage élevé comparativement aux États-Unis en 2012 et en 2013.

GRAPHIQUE B.45

PIB réel en zone euro

(indice 2009 = 100)



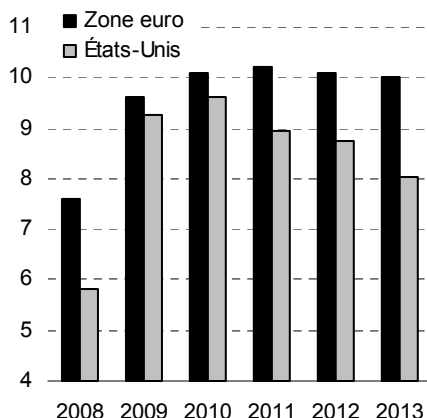
(1) Prévisions de croissance à partir du deuxième trimestre de 2011 pour la Grèce.

Sources : Eurostat et IHS Global Insight.

GRAPHIQUE B.46

Taux de chômage en zone euro et aux États-Unis

(en pourcentage)



Sources : Commission européenne, Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance modérée des économies avancées

Après une progression de 1,6 % en 2011, la croissance des économies avancées devrait être limitée à 1,2 % en 2012, pour ensuite atteindre 1,8 % en 2013.

- Malgré l'impact positif du redressement graduel de l'économie américaine, la croissance des économies avancées sera contrainte par les mesures d'austérité mises en place par plusieurs gouvernements, surtout en Europe, alors que la zone euro devrait connaître une récession en 2012.

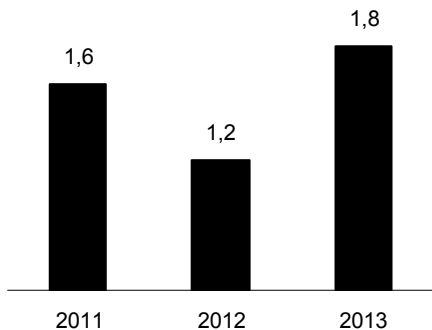
Le soutien à la croissance en 2012 et en 2013 proviendra :

- des actions des grandes banques centrales, qui continueront de fournir des liquidités afin de soutenir la consommation et les investissements, par l'intermédiaire de politiques monétaires expansionnistes et de mesures d'assouplissement quantitatif;
- de la demande des économies émergentes, qui profitera aux économies avancées;
- de l'expansion de la production industrielle aux États-Unis, qui sera soutenue notamment par le redressement des secteurs de l'automobile et de la machinerie, ainsi que par la croissance du secteur des hautes technologies.

GRAPHIQUE B.47

Croissance des économies avancées

(PIB réel, variation en pourcentage, données en parité des pouvoirs d'achat)

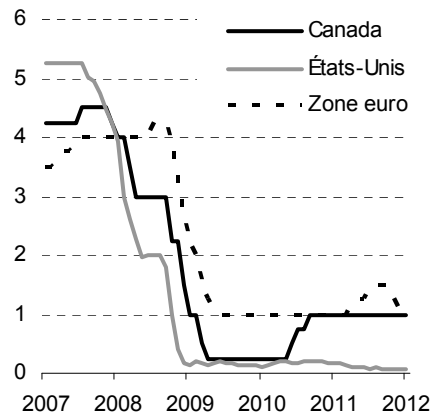


Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.48

Taux directeur des banques centrales

(en pourcentage)



Sources : Bloomberg et Statistique Canada.

Les problèmes de dette souveraine en zone euro

Après un fort début d'année, l'économie de la zone euro a fortement ralenti à partir du deuxième trimestre de 2011 et devrait être entrée en récession au quatrième trimestre. La contre-performance économique en zone euro est liée à la crise de la dette souveraine, qui s'est accentuée à l'été 2011.

- Après une forte hausse des taux en Grèce, au Portugal et en Irlande, l'aversion au risque a également fait monter les taux de rendement des titres de dette gouvernementaux de l'Italie et de l'Espagne.
- Afin de rétablir la confiance des investisseurs, plusieurs gouvernements européens ont dû mettre en place d'importantes mesures visant à accélérer la réduction de leurs déficits.
- Le ralentissement économique provoqué par ces mesures compromet dans certains cas l'atteinte des cibles budgétaires, ce qui alimente la nervosité des investisseurs.

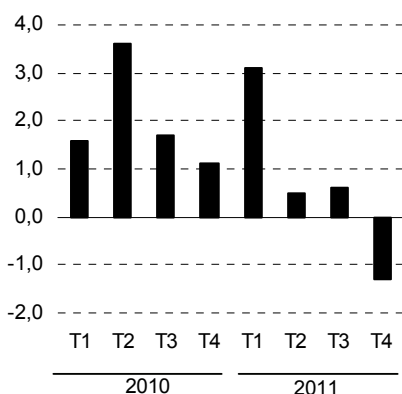
Des impacts sur l'économie réelle

En plus d'ébranler la confiance des agents économiques, la crise de la dette souveraine a affecté l'économie réelle de la zone euro par deux principaux canaux :

- le retrait des investisseurs, tant du côté des marchés obligataires des États en difficulté que du côté du secteur bancaire, fragilise les banques européennes, ce qui les amène à restreindre leurs activités de prêt;
- l'adoption de mesures visant à accélérer la réduction du déficit budgétaire freine davantage l'activité économique. Parmi les grandes économies de la zone euro, l'Italie et l'Espagne ont vu leur gouvernement adopter pour 2012 des restrictions budgétaires sévères, s'élevant à 2,1 % et à 1,9 % de leur PIB respectif.

Croissance économique en zone euro

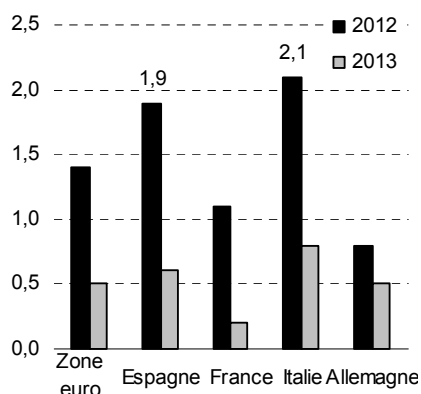
(variation trimestrielle annualisée en pourcentage)



Source : Eurostat.

Ampleur des mesures de consolidation budgétaire⁽¹⁾

(variation en points de pourcentage)



(1) Variation du déficit corrigé des variations cycliques, en pourcentage du PIB potentiel.
Source : Fonds monétaire international.

Les problèmes de dette souveraine en zone euro (suite)

Réduction des tensions financières à la suite des interventions de la BCE

En réaction à l'accentuation des tensions financières et à la détérioration de l'activité économique, la Banque centrale européenne (BCE) a pris des mesures qui ont permis aux banques européennes d'accéder à des liquidités, tout en donnant un support à la demande pour les titres de dette des gouvernements européens fragiles financièrement.

- Le bilan de la BCE a fortement augmenté à la suite de ces mesures, dépassant 3 000 milliards d'euros au début de 2012.
- Ces mesures ont eu pour effet d'abaisser les taux obligataires des gouvernements italien et espagnol, ce qui devrait faciliter la stabilisation de leur endettement.
 - Les taux des obligations à échéance de 10 ans sont passés, de novembre 2011 à février 2012, de près de 7,3 % à 5,2 % en Italie, et de près de 6,7 % à 4,9 % en Espagne.

Retour de la stabilité et de la croissance en zone euro

La baisse récente des tensions financières à la suite des interventions de la BCE devrait améliorer l'accès au crédit pour les ménages et les entreprises.

Cependant, en raison de la restriction de la demande intérieure résultant de l'adoption des mesures d'austérité, l'activité économique demeurera limitée en zone euro en 2012 et en 2013.

Ces mesures sont néanmoins nécessaires afin de rétablir la crédibilité de certains pays européens sur les marchés financiers. La stabilité financière résultant de la baisse des déficits publics, ainsi que les réformes économiques adoptées dans le cadre des plans d'assainissement budgétaire, devraient permettre à l'économie européenne de croître à un rythme plus soutenu à moyen terme.

Bilan de la Banque centrale européenne

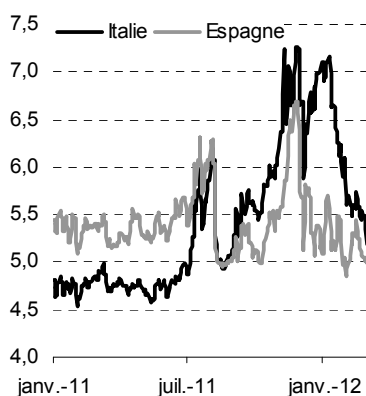
(en milliards d'euros)



Source : Banque centrale européenne.

Taux des obligations souveraines à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Source : Bloomberg.

❑ La croissance des économies émergentes demeure vigoureuse

Les économies émergentes ont continué de croître vigoureusement en 2011, avec une progression de 6,1 % de leur PIB réel.

- Certaines grandes économies émergentes affichant des taux de croissance élevés, comme la Chine et l'Inde, qui devraient avoir respectivement enregistré des hausses de leur PIB réel de 9,2 % et de 7,2 % en 2011, ont instauré des mesures de resserrement monétaire afin de contrer la montée de pressions inflationnistes. Ces actions ont eu pour effet de modérer leur croissance économique.

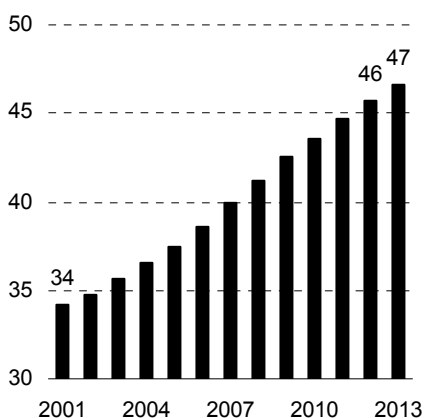
Les perspectives de croissance des économies émergentes demeureront relativement élevées, s'établissant à 5,4 % en 2012 et à 5,8 % en 2013. Ces économies, dont la part dans la production mondiale devrait atteindre 47 % en 2013, resteront le principal moteur de l'activité économique mondiale.

- Elles bénéficieront du renforcement de leur demande intérieure, alors que s'accroît le pouvoir d'achat des consommateurs grâce à la hausse des salaires.
- Le commerce entre les économies émergentes et en développement, qui est en bonne progression depuis quelques années, contribuera à soutenir leurs exportations.
- Par contre, la récession en zone euro aura pour effet de limiter les exportations de certaines grandes économies émergentes.

GRAPHIQUE B.49

Part des économies émergentes dans le PIB mondial

(en pourcentage, données en parité des pouvoirs d'achat)

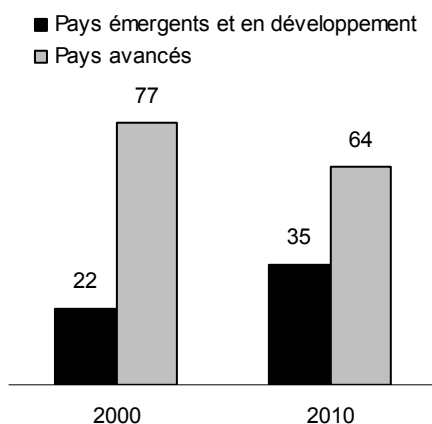


Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.50

Destination des exportations du Brésil, de la Chine et de l'Inde

(en pourcentage de leurs exportations totales)



Source : Fonds monétaire international.

3.2 Les perspectives par pays

❑ Le Canada

Au Canada, la croissance économique se chiffrera à 1,9 % en 2012, soutenue par le secteur extérieur qui compensera en partie la décélération prévue de la demande intérieure. Par la suite, la croissance s'accélérera à 2,3 % en 2013.

❑ Les États-Unis

Aux États-Unis, un accroissement de la consommation et des investissements sera partiellement compensé par l'impact des mesures visant à réduire les déficits des différents paliers de gouvernement. La croissance économique devrait afficher une progression de 1,9 % en 2012 et de 2,3 % en 2013.

❑ La zone euro

En zone euro, l'imposition simultanée de mesures d'austérité budgétaire dans un grand nombre de pays, ainsi que les taux de chômage élevés, pèseront sur l'activité économique. Le PIB réel se contractera de 0,7 % en 2012, avant de se redresser à 0,7 % en 2013.

❑ Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la croissance devrait se chiffrer à 0,5 % en 2012 et à 1,4 % en 2013. Malgré les importantes mesures d'austérité, l'activité économique progressera en raison notamment de la tenue des Jeux olympiques.

TABLEAU B.7

Perspectives économiques dans le monde

(PIB réel, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Poids dans le PIB mondial ⁽¹⁾	2011	2012	2013
Monde	100	3,7	3,2	3,8
Économies avancées	51,6	1,6	1,2	1,8
– Canada	1,8	2,5	1,9	2,3
– États-Unis	19,5	1,7	1,9	2,3
– Zone euro	14,4	1,4	–0,7	0,7
– Royaume-Uni	2,9	0,8	0,5	1,4
– Japon	5,8	–0,7	1,9	1,4
Économies émergentes	43,6	6,1	5,4	5,8
– Chine	13,6	9,2	8,0	8,3
– Inde ⁽²⁾	5,5	7,2	7,1	7,1

(1) En 2011, selon la parité des pouvoirs d'achat.

(2) Le PIB réel de l'Inde est présenté en année fiscale, aux prix du marché.

Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight, Datastream et ministère des Finances du Québec.

❑ **Le Japon**

Au Japon, après une récession en 2011 engendrée par le tremblement de terre et le tsunami, l'économie devrait connaître un modeste rebond en 2012, soutenue par les investissements liés à la reconstruction. La croissance s'établira à 1,9 % en 2012 et à 1,4 % en 2013.

❑ **La Chine**

Après avoir crû de 9,2 % en 2011, l'économie de la Chine devrait progresser de 8,0 % en 2012 et de 8,3 % en 2013. Le resserrement de la politique monétaire et de l'accès au crédit, ainsi que le ralentissement des exportations à destination de l'Europe, atténueront légèrement la croissance économique, qui demeurera néanmoins vigoureuse. La croissance de la Chine, ainsi que celle des autres pays émergents, soutiendront la demande mondiale en matières premières.

❑ **L'Inde**

En Inde, l'économie devrait croître de 7,1 % en 2012 et en 2013. Le secteur des services continuera de soutenir la croissance économique. Elle sera néanmoins tempérée par une politique monétaire qui devrait demeurer restrictive malgré un assouplissement amorcé récemment. À plus long terme, la progression du PIB réel s'accélénera en raison notamment de la croissance rapide de l'industrie des technologies de l'information et d'une forte hausse prévue des investissements en infrastructures.

4. LES RISQUES LIÉS À LA PRÉVISION

Bien que les prévisions de croissance réalisées à l'automne 2011 aient été en grande partie confirmées par l'évolution de l'économie, le contexte international évolue rapidement. Le présent scénario économique est sujet à plusieurs risques qui pourraient influencer la croissance économique du Québec.

☐ Une forte hausse des prix du pétrole découlant d'une augmentation des tensions au Moyen-Orient

Afin de faire pression pour forcer l'Iran, l'un des premiers producteurs de pétrole au monde, à abandonner son programme nucléaire controversé, de nouvelles sanctions contre ce pays pourraient être adoptées. Ces tensions pourraient se traduire notamment par :

- une réduction de l'approvisionnement de pétrole en provenance de l'Iran;
- des difficultés au niveau du transport par le détroit d'Ormuz, qui sert de voie maritime pour le transit d'importantes quantités de pétrole en provenance des pays du Golfe.

Par conséquent, le risque d'une hausse beaucoup plus forte que prévu du prix du pétrole demeure important. Un prix du pétrole beaucoup plus élevé affecterait l'économie du Québec :

- directement, par la voie des importations, considérant que le Québec est un importateur net de cette ressource. Un prix du pétrole plus élevé aurait des effets négatifs sur la balance commerciale et augmenterait le coût de cet intrant important pour l'économie;
- indirectement, par son impact négatif sur l'ensemble de l'économie mondiale.

☐ Une détérioration plus sévère de la situation en zone euro

L'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe, au deuxième semestre de 2011, a amené les autorités européennes à adopter des mesures qui ont eu pour effet de réduire partiellement les tensions financières. Cependant, les enjeux auxquels elles doivent faire face sont considérables et la fragilité de la situation en Europe demeure une menace à la croissance mondiale.

Si la situation en zone euro continuait de se détériorer, le Québec pourrait être affecté de plusieurs façons :

- directement, par une croissance plus lente de ses exportations;
- indirectement, par un ralentissement du commerce mondial et de la croissance de ses autres partenaires commerciaux, notamment les États-Unis qui ont d'importants échanges commerciaux avec l'Europe;
- par une accentuation des tensions financières découlant du risque que d'éventuels problèmes du secteur bancaire européen se propagent à l'échelle mondiale.

❑ Une expansion plus rapide qu'anticipé aux États-Unis

Certains facteurs pourraient, par ailleurs, faire en sorte que la croissance économique aux États-Unis s'avère plus forte que prévu. Les statistiques récentes indiquent un dynamisme croissant de l'économie américaine, notamment en ce qui a trait à l'emploi, à la production manufacturière et à la consommation.

La création d'emplois pourrait entraîner une hausse plus forte qu'attendu de la consommation, ce qui amènerait les entreprises à investir et embaucher davantage afin d'augmenter leurs capacités de production, de façon à répondre à l'accroissement de la demande.

- La hausse ainsi occasionnée de la demande intérieure américaine pourrait entraîner une croissance plus forte en 2012 et en 2013.
- Les exportations du Québec pourraient bénéficier davantage de cette situation, considérant que les États-Unis demeurent son principal marché extérieur.

5. LE POINT SUR LA PRODUCTIVITÉ AU QUÉBEC

Le niveau de vie de la population du Québec a augmenté substantiellement de 2003 à 2010. Cette croissance place avantageusement le Québec par rapport aux grandes économies de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'amélioration du niveau de vie au Québec est principalement due à :

- la bonne tenue du marché du travail, notamment la progression constante du taux d'emploi au cours de cette période;
- la hausse de la productivité de la main-d'œuvre, soit l'augmentation de la production par heure travaillée.

Durant cette période, les gains de productivité ont été obtenus grâce à la progression de l'investissement en capital physique et à l'innovation. Le secteur manufacturier est celui qui a le plus contribué à ces gains de productivité.

Malgré ces performances, des écarts de niveau de vie et de productivité subsistent encore entre le Québec et ses principaux partenaires économiques. Le rattrapage amorcé à ces chapitres devrait se poursuivre, sur la base des efforts déployés en investissement et en innovation.

5.1 L'évolution du niveau de vie et de la productivité au Québec

□ La productivité et l'emploi : principaux facteurs de l'augmentation du niveau de vie au Québec

Au Québec, les gains de niveau de vie de 2003 à 2010, tels que mesurés par la hausse du PIB réel par habitant, ont atteint 2 584 dollars². Les quatre principaux éléments qui expliquent cette évolution sont la productivité, les heures travaillées, l'emploi et la démographie.

- La **productivité horaire** a contribué à hauteur de 110,2 % à ces gains, soit pour 2 848 dollars.
- Par contre, le **nombre d'heures travaillées** par emploi a contribué négativement aux gains de niveau de vie de 2003 à 2010. Cette situation s'explique par une augmentation de 5,8 % du nombre d'heures travaillées, une augmentation inférieure à celle du nombre d'emplois (8,4 %).
- Pour sa part, le **taux d'emploi** a contribué à hauteur de 51,7 %, soit pour 1 336 dollars. Cette contribution s'explique principalement par la hausse de la participation des femmes au marché du travail et par la baisse du taux de chômage.
- Le **ratio démographique**, soit le rapport entre la population de 15 à 64 ans et la population totale, a retranché 170 dollars aux gains de niveau de vie, en raison notamment du vieillissement de la population qui a freiné la croissance du nombre de travailleurs potentiels.

TABLEAU B.8

Sources des gains de niveau de vie au Québec, 2003-2010

	En dollars par habitant	En pourcentage des gains de niveau de vie
Gains de niveau de vie	2 584	100,0
Productivité par emploi	1 418	54,9
<i>Productivité horaire</i>	<i>2 848</i>	<i>110,2</i>
<i>Heures travaillées par emploi</i>	<i>-1 430</i>	<i>-55,3</i>
Taux d'emploi	1 336	51,7
Ratio démographique	-170	-6,6

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

² À moins d'indication contraire, dans cette section les dollars représentent des dollars canadiens constants de 2010. Les comparaisons internationales sont basées sur les taux de parité du pouvoir d'achat (PPA) de 2010 provenant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

❑ Des gains de niveau de vie et de productivité qui se comparent avantageusement à ceux des grandes économies de l'OCDE

Sur la période de 2003 à 2010, les gains de niveau de vie enregistrés par le Québec (2 584 dollars) ont été supérieurs à ceux du Canada (2 545 dollars), de l'Ontario (411 dollars) et de plusieurs grandes économies de l'OCDE.

— Ces gains ont été, par contre, inférieurs à ceux des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Allemagne sur la même période.

Le Québec affiche également une bonne performance pour la période de 2003 à 2010 en ce qui concerne les gains de productivité, qui représentent la principale source des gains de niveau de vie dans les pays développés.

— Les gains de productivité au Québec (2 848 dollars) ont été supérieurs à ceux observés au Canada (2 336 dollars), en Ontario (1 768 dollars), en Allemagne et en France.

— Par ailleurs, plusieurs économies importantes, comme les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni, ont obtenu pendant cette période des gains de productivité supérieurs à ceux du Québec.

TABLEAU B.9

Gains de niveau de vie et productivité : Québec, Ontario et les dix plus grandes économies de l'OCDE, 2003-2010

Gain de niveau de vie (en dollars par habitant ⁽¹⁾)		Contribution de la productivité horaire ⁽²⁾	
Corée du Sud	7 413	Corée du Sud	9 973
Allemagne	3 447	États-Unis	6 709
Royaume-Uni	3 042	Japon	4 711
États-Unis	2 923	Royaume-Uni	4 046
Québec	2 584	Espagne	3 563
Canada	2 545	Québec	2 848
Japon	2 481	Allemagne	2 510
Mexique	1 633	Canada	2 336
France	1 372	Ontario	1 768
Espagne	1 160	France	1 728
Ontario	411	Mexique	1 228
Italie	-1 523	Italie	-184

(1) Les gains de niveau de vie et de productivité sont affichés en dollars canadiens grâce aux estimations de la parité du pouvoir d'achat (PPA) en 2010 provenant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

(2) Contribution de la productivité horaire aux gains de niveau de vie, en dollars par habitant.

Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis, Bureau of Labor Statistics, OCDE et ministère des Finances du Québec.

❑ Les sources des gains de productivité

Les performances réalisées en matière de gains de productivité au Québec peuvent être analysées selon leurs sources, soit :

- l'investissement en capital physique, qui permet aux entreprises d'accroître la dotation en capital des travailleurs, rehaussant ainsi leur productivité;
- l'innovation, qui se traduit par une utilisation plus efficace des employés et du stock de capital existant;
 - par exemple, améliorer la compétence des employés ou adopter une meilleure structure organisationnelle représentent des façons d'accroître la productivité par l'innovation.

De 2003 à 2010, l'investissement, qui a constitué la principale source des gains de productivité au Québec, est à l'origine de 86 % de ces gains. L'innovation, quant à elle, a contribué à hauteur de 14 %.

- En Ontario et dans l'ensemble du Canada, les gains de productivité provenaient exclusivement de l'investissement, alors que l'utilisation du capital et du travail est devenue moins efficace. Ce résultat s'explique particulièrement par l'essor, durant cette période, de secteurs à forte intensité en capital, dont les secteurs du pétrole, du gaz et des mines, ainsi que par les effets de la récession de 2008-2009.
- Pour sa part, l'innovation a représenté une part plus importante des gains de productivité aux États-Unis (43 %), ce qui indique une utilisation plus efficace du capital et du travail.

TABLEAU B.10

Gains de productivité, selon la source de croissance, 2003-2010

(en dollars canadiens constants de 2010, sauf indication contraire)

	Productivité ⁽¹⁾	Investissement		Innovation	
		en dollars	% du total	en dollars	% du total
Québec	2 848	2 455	86,2	393	13,8
Ontario	1 768	2 236	126,5	-468	-26,5
Canada	2 336	3 493	149,5	-1 157	-49,5
États-Unis	6 709	3 839	57,2	2 870	42,8

(1) Contribution de la productivité horaire aux gains de niveau de vie, en dollars par habitant.

Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis, Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances du Québec.

❑ Gains de productivité par secteur économique au Québec

La majorité des gains de productivité obtenus au Québec de 2003 à 2010 a été concentrée dans quatre industries :

- le secteur manufacturier, dont la contribution aux gains de productivité a été de 42,9 %. À l'instar de l'Ontario, du Canada et des États-Unis, l'innovation a été à l'origine de l'essentiel des gains de productivité réalisés dans ce secteur;
- le commerce de gros, dont la contribution aux gains de productivité s'est élevée à 23,2 %. L'investissement en capital physique a été la principale source des gains de productivité dans ce secteur;
- les secteurs du commerce de détail et du transport et entreposage ont contribué respectivement à hauteur de 20,6 % et de 12,5 % aux gains de productivité obtenus. L'innovation et l'investissement en capital physique ont participé à parts presque égales aux gains de productivité dans ces secteurs.

TABLEAU B.11

Principales industries et sources à l'origine des gains de productivité au Québec, 2003-2010

(en dollars canadiens constants de 2010 par habitant, sauf indication contraire)

	Investissement	Innovation	Gains totaux par secteur	En % du total
Secteur manufacturier	47	1 176	1 223	42,9
Commerce de gros	677	-16	661	23,2
Commerce de détail	318	267	586	20,6
Transport et entreposage	244	110	355	12,5
Autres industries	1 169	-1 145	24	0,8
TOTAL	2 455	393	2 848	100,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

5.2 Les écarts de productivité et de niveau de vie par rapport aux grandes économies de l'OCDE

À la suite des gains importants enregistrés de 2003 à 2010, le niveau de vie au Québec a dépassé celui de plusieurs grandes économies de l'OCDE.

— Néanmoins, les niveaux de vie aux États-Unis, au Canada et en Ontario étaient respectivement supérieurs de 37 %, 18 % et 15 % à celui du Québec.

En ce qui concerne le niveau de productivité par emploi, le Québec accuse encore un retard face à ses principaux partenaires économiques.

— Les niveaux de productivité aux États-Unis, au Canada et en Ontario étaient respectivement supérieurs de 48 %, 15 % et 10 % à celui du Québec.

TABLEAU B.12

Niveau de vie et productivité du Québec, de l'Ontario et des 10 plus grandes économies de l'OCDE, 2010

Niveau de vie (en dollars par habitant ⁽¹⁾)		Productivité (en dollars par emploi ⁽²⁾)	
États-Unis	55 432	États-Unis	122 051
Canada	47 630	France	95 226
Ontario	46 377	Canada	94 979
Royaume-Uni	42 928	Italie	94 470
Allemagne	41 605	Royaume-Uni	90 914
Québec	40 449	Ontario	90 804
France	39 527	Espagne	89 639
Japon	38 055	Allemagne	87 763
Italie	35 982	Québec	82 438
Espagne	35 912	Japon	77 487
Corée du Sud	34 920	Corée du Sud	74 028
Mexique	17 751	Mexique	43 356

(1) Les gains de niveau de vie et de productivité sont affichés en dollars canadiens grâce aux estimations de la parité du pouvoir d'achat (PPA) en 2010 provenant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

(2) Pour des fins de comparaison internationale, la productivité est calculée en PIB réel par emploi.

Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis, Bureau of Labor Statistics, OCDE et ministère des Finances du Québec.

5.3 Conclusions

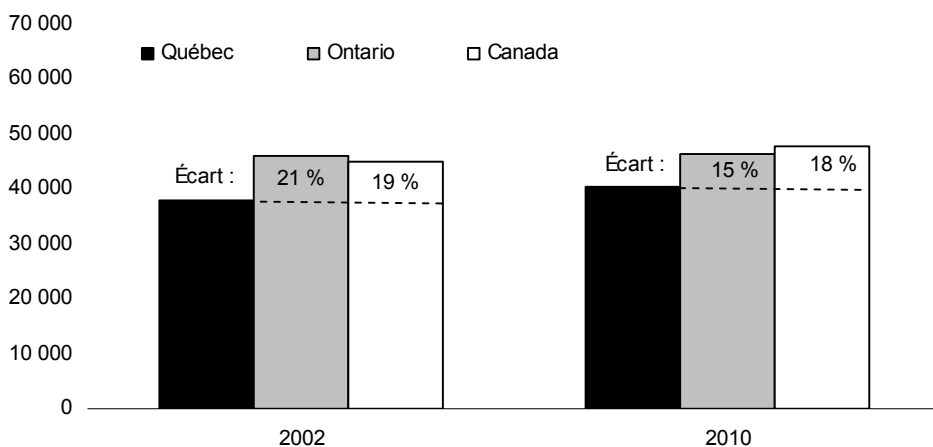
Le Québec a bien amorcé son rattrapage quant au niveau de vie dans le contexte canadien. En effet :

- le niveau de vie en Ontario était en 2002 de 21 % supérieur à celui du Québec. En 2010, l'écart a diminué à 15 %;
- un rattrapage a également eu lieu par rapport au Canada, l'écart passant de 19 % à 18 %.

GRAPHIQUE B.51

Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant en dollars constants de 2010, écarts en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

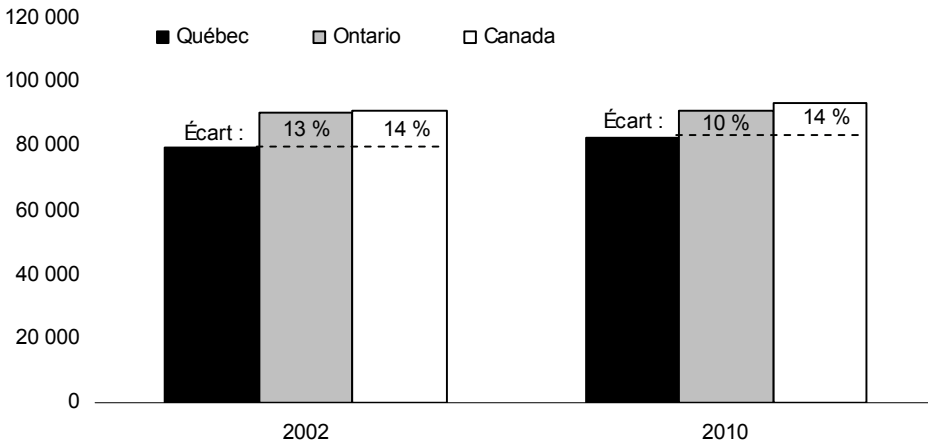
Un rattrapage a également eu lieu au chapitre de la productivité par emploi. En effet :

- le niveau de productivité par emploi en Ontario était en 2002 de 13 % supérieur à celui du Québec. En 2010, cet écart a diminué à 10 %;
- l'écart de productivité par emploi par rapport au Canada s'est maintenu à 14 %, malgré la forte croissance de l'investissement dans le secteur pétrolier au Canada.

GRAPHIQUE B.52

Évolution de la productivité

(PIB réel par emploi en dollars constants de 2010, écarts en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'avancée du Québec en ce qui a trait au niveau de vie résulte principalement de la progression de la productivité horaire et du taux d'emploi. Le Québec doit continuer d'améliorer à la fois son taux d'emploi et sa productivité, afin d'accroître le bien-être de sa population et de réduire les écarts de niveau de vie, notamment par rapport au Canada et aux États-Unis.

- Les importants investissements privés prévus au cours des prochaines années, ainsi que les investissements publics destinés à moderniser les infrastructures du Québec, indiquent que ce rattrapage devrait se poursuivre.

Niveau de vie et productivité

Niveau de vie

La population du Québec bénéficie d'un niveau de vie élevé à l'échelle mondiale. De manière générale, le niveau de vie est mesuré par le PIB réel par habitant¹. Plus cet indicateur est élevé, plus la population bénéficie d'une gamme de produits et services étendue et diversifiée.

Cette mesure a cependant ses limites, car le bien-être d'une population ne dépend pas uniquement de la consommation de biens et services, mais aussi d'autres éléments, tels un environnement sécuritaire et de qualité, le temps passé avec la famille, un emploi valorisant, etc.

Décomposition du niveau de vie en ses principaux facteurs

L'augmentation du niveau de vie d'une société peut être décomposée selon les principaux facteurs responsables de son accroissement :

- la productivité horaire du travail, soit le PIB réel par heure travaillée, $\frac{PIB \text{ réel}}{HT}$;
- la durée moyenne de travail par emploi, c'est-à-dire le nombre moyen d'heures travaillées par emploi, $\frac{HT}{Emplois}$;
- le taux d'emploi, c'est-à-dire le ratio du nombre de travailleurs sur la population la plus susceptible de travailler (15 à 64 ans), $\frac{Emplois}{Pop (15-64)}$;
- le ratio démographique, soit le rapport entre la population la plus susceptible de travailler et la population totale, $\frac{Pop (15-64)}{Pop}$.

Chacun de ces facteurs contribue à l'accroissement du niveau de vie d'une société :

$$\frac{PIB \text{ réel}}{Pop} = \frac{PIB \text{ réel}}{HT} * \frac{HT}{Emplois} * \frac{Emplois}{Pop (15-64)} * \frac{Pop (15-64)}{Pop} .$$

¹ Cette définition est utilisée par plusieurs organisations internationales, telles l'OCDE, la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations Unies.

Section C

LE CADRE FINANCIER DU GOUVERNEMENT

Introduction	C.3
1. Le respect des cibles de réduction des déficits et le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014	C.5
1.1 L'évolution du solde budgétaire	C.5
1.2 Les révisions au cadre financier	C.7
2. La mise à jour du cadre financier	C.13
2.1 Les revenus budgétaires	C.13
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	C.14
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement	C.21
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux	C.22
2.2 Les dépenses budgétaires	C.25
2.2.1 Les dépenses de programmes	C.26
2.2.2 Le service de la dette	C.31
2.3 Les dépenses consolidées	C.33
3. Les revenus et les dépenses consolidés	C.37
3.1 Évolution des revenus et des dépenses consolidés de 2011-2012 à 2013-2014	C.37
3.2 Les entités consolidées	C.46
3.2.1 Les fonds spéciaux	C.47
3.2.2 Le Fonds des générations	C.49
3.2.3 Les organismes autres que budgétaires	C.50
3.2.4 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	C.52
4. Les investissements du gouvernement	C.53
4.1 Le Plan québécois des infrastructures	C.53
4.2 Les investissements des ministères, des organismes du gouvernement et des fonds spéciaux	C.60
4.3 Les investissements des entreprises du gouvernement	C.60

5. Les opérations non budgétaires	C.61
6. Les besoins financiers nets.....	C.65
ANNEXE 1 : Les projets d'investissements des entreprises du gouvernement.....	C.67
ANNEXE 2 : Révisions à l'objectif de dépenses 2012-2013 depuis le budget 2009-2010	C.69

INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente les résultats préliminaires de l'année financière 2011-2012 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2012-2013 et 2013-2014¹.

Les informations fournies à cette fin portent sur :

- les opérations budgétaires et financières consolidées pour la période de 2011-2012 à 2013-2014, y compris l'incidence des diverses mesures annoncées dans le présent budget;
- l'évolution des revenus et des dépenses budgétaires ainsi que les révisions depuis le budget de l'an dernier;
- les dépenses consolidées;
- les résultats des entités consolidées, y compris les fonds spéciaux², les organismes autres que budgétaires et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- les investissements du gouvernement;
- les opérations non budgétaires et les besoins financiers nets du gouvernement.

Enfin, le cadre financier quinquennal du budget 2012-2013, soit les projections financières jusqu'en 2016-2017, est présenté à la section A.

¹ Pour l'ensemble de cette section, les données budgétaires de l'année 2011-2012 sont préliminaires, celles de 2012-2013 et des années suivantes sont des prévisions.

² À la suite de l'adoption du projet de loi n° 10 par l'Assemblée nationale en juin 2011, le fonds consolidé du revenu est maintenant constitué d'un fonds général et de l'ensemble des fonds spéciaux.

Modifications apportées au fonds consolidé du revenu et aux fonds spéciaux

Adopté par l'Assemblée nationale en juin 2011, le projet de loi n° 10 prévoit que le fonds consolidé du revenu sera dorénavant composé du fonds général et des fonds spéciaux¹. Le fonds général regroupe l'ensemble des opérations qui étaient considérées comme celles du fonds consolidé du revenu avant l'adoption de la loi.

Pour les fins de la présente section, les fonds spéciaux seront tout de même présentés avec les entités consolidées afin de refléter distinctement l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses affecté au financement de missions spécifiques.

Avant l'adoption du projet de loi n° 10		Projet de loi n° 10	
		Fond consolidé du revenu	
Fonds consolidé du revenu	Fonds spéciaux	Fonds général	Fonds spéciaux

Le projet de loi n° 10 a également prévu que les budgets de dépenses et d'investissements des fonds spéciaux feront l'objet d'une approbation du Parlement à compter du 1^{er} avril 2012². À cet égard, la présidente du Conseil du trésor dépose le volume 3 lors du dépôt du budget de dépenses.

De plus, il est prévu que tout dépassement constaté devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation par le Parlement.

- 1 Selon les dispositions du projet de loi n° 10, le Fonds des générations est considéré comme un fonds spécial.
- 2 Les dépenses d'un fonds spécial sont financées, en tout ou en partie, à partir de crédits votés par l'Assemblée nationale aux fins des dépenses présentées au budget de dépenses suivant la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » ou à partir d'autres entités du gouvernement. Des ajustements de consolidation visant à éliminer ces transactions entre entités sont effectués afin d'établir la dépense consolidée.

1. LE RESPECT DES CIBLES DE RÉDUCTION DES DÉFICITS ET LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014

1.1 L'évolution du solde budgétaire

Les objectifs budgétaires du gouvernement sont respectés sur l'horizon du retour à l'équilibre budgétaire. Pour 2011-2012, le déficit est estimé à 3,3 milliards de dollars, soit 500 millions de dollars de mieux que prévu au budget de l'an dernier.

— Pour 2012-2013, l'objectif de déficit budgétaire de 1,5 milliard de dollars est maintenu, tel que le prévoit la Loi sur l'équilibre budgétaire³. Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu à compter de 2013-2014.

Par ailleurs, les déficits incorporent des provisions pour éventualités qui totalisent 800 millions de dollars pour ces trois années.

TABLEAU C.1

Sommaire des opérations budgétaires (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus budgétaires⁽¹⁾	65 539	69 395	72 524
<i>Variation en %</i>	4,6	5,9	4,5
Dépenses de programmes	-61 384	-62 642	-63 751
<i>Variation en %</i>	2,0	2,0	1,8
Service de la dette	-7 452	-8 237	-8 827
Dépenses budgétaires⁽¹⁾	-68 836	-70 879	-72 578
<i>Variation en %</i>	2,5	3,0	2,4
Entités consolidées			
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽²⁾	342	384	254
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-45	-100	—
Fonds des générations	848	911	1 041
Total des entités consolidées	1 145	1 195	1 295
Provision pour éventualités	-300	-300	-200
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 452	-589	1 041
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 452	-589	1 041
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-848	-911	-1 041
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	-3 300	-1 500	—
<i>En % du PIB</i>	1,0	0,4	—

(1) Correspond aux revenus et aux dépenses du fonds général.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

³ L.R.Q., c. E-12.00001.

❑ Contrôle des dépenses

Plusieurs resserrements aux dépenses ont été annoncés et mis en place depuis deux ans, ce qui permettra de réduire la croissance des dépenses d'ici 2013-2014.

■ Les dépenses de programmes

Après avoir atteint 5,3 % en 2009-2010, la croissance des dépenses de programmes a été graduellement ramenée à 3,0 % en 2010-2011 et à 2,0 % en 2011-2012.

Le gouvernement poursuit sa gestion rigoureuse des dépenses de programmes en limitant leur croissance à 2,0 % en 2012-2013. Pour 2013-2014, la croissance des dépenses de programmes sera de 1,8 %.

■ Les dépenses consolidées

Les dépenses consolidées, qui prennent en compte celles de l'ensemble des fonds spéciaux et des organismes publics compris dans le périmètre comptable du gouvernement, ont aussi progressé à un rythme plus modéré depuis 2009-2010.

- La croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, est ainsi passée de 5,6 % en 2009-2010 à 3,6 % en 2010-2011 et à 3,5 % en 2011-2012. La croissance sera limitée à 2,0 % en 2012-2013.

❑ Provisions pour éventualités

Dans le budget 2011-2012, par mesure de prudence, le cadre financier du gouvernement incorporait une provision pour éventualités de 300 millions de dollars en 2011-2012 ainsi qu'une provision de 200 millions de dollars en 2012-2013.

Le budget 2012-2013 maintient la provision de 300 millions de dollars pour 2011-2012, hausse la provision à 300 millions de dollars pour 2012-2013 et incorpore une nouvelle provision de 200 millions de dollars pour 2013-2014. Ces provisions totalisent 800 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU C.2

Provisions pour éventualités (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Budget 2011-2012	300	200	—
Hausse des provisions	—	100	200
BUDGET 2012-2013	300	300	200

1.2 Les révisions au cadre financier

En 2011-2012, le gouvernement prévoit une amélioration du solde budgétaire de 500 millions de dollars, portant le déficit budgétaire de 3,8 milliards de dollars à 3,3 milliards de dollars.

Pour les années subséquentes, le gouvernement entend toujours respecter les objectifs établis en mars 2011.

TABLEAU C.3

Révisions au solde budgétaire depuis le budget 2011-2012⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
SOLDE BUDGÉTAIRE AU BUDGET 2011-2012	-3 800	-1 500	—
Révisions aux dépenses			
Ajustements salariaux reliés au PIB	—	-142	-142
Relèvements en éducation	-100	-100	-100
Mesures du budget 2012-2013			
Maintien de programmes existants	—	-65	-67
Nouvelles initiatives aux dépenses	—	-86	-117
Autres éléments	—	-136	—
Service de la dette	342	409	507
Total des révisions aux dépenses	242	-120	81
Révisions aux revenus			
Revenus autonomes	-81	-360	-334
Droits miniers et redevances forestières	109	131	108
Transferts fédéraux excluant la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	136	-140	-259
Mesures du budget 2012-2013	—	-56	-115
Total des révisions aux revenus	164	-425	-600
Révisions aux entités consolidées	94	212	277
Compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	—	733	1 467
Report en 2014-2015 des mesures à identifier	—	-300	-1 025
Hausse des provisions pour éventualités	—	-100	-200
TOTAL DES RÉVISIONS	500	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU BUDGET 2012-2013	-3 300	-1 500	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

■ **Maintien des objectifs pour 2012-2013 et 2013-2014**

Globalement, pour les années 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses de programmes additionnelles prévues au cadre financier sont compensées par des révisions à la baisse du service de la dette.

Ainsi, la révision à la baisse de 409 millions de dollars en 2012-2013 et de 507 millions de dollars en 2013-2014 du service de la dette compense :

- une provision de 142 millions de dollars à compter de 2012-2013 pour des ajustements salariaux reliés au PIB. Cette révision provient de la provision pour la bonification anticipée des paramètres salariaux des employés des secteurs public et parapublic liée à une meilleure performance économique en 2010. Cette provision sera revue en fonction des données économiques de 2010 et de 2011, qui seront publiées à l'automne 2012;
- des révisions de 100 millions de dollars par année en éducation, incluant la réévaluation à la hausse des clientèles et le coût des conventions collectives;
- d'autres éléments totalisant 136 millions de dollars en 2012-2013, dont les impacts du Plan Accès Justice⁴, de la production de plants forestiers et des coûts additionnels reliés à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- des mesures du budget qui comprennent, pour 2012-2013, le maintien de programmes existants de 65 millions de dollars ainsi qu'un montant de 86 millions de dollars pour de nouvelles initiatives.

Par ailleurs, les revenus additionnels provenant des droits miniers et des redevances forestières, ainsi que de l'entente concernant l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe sur les produits et services (TPS), permettent au gouvernement de maintenir le cap sur les objectifs établis au dernier budget et :

- de compenser les autres révisions aux revenus attribuables essentiellement aux perspectives économiques mondiales moins favorables;
- de reporter à 2014-2015 l'identification de nouvelles mesures pour maintenir l'équilibre budgétaire afin d'assurer la poursuite de la croissance économique;
- d'hausser la provision pour éventualités de 100 millions de dollars en 2012-2013 et de 200 millions de dollars en 2013-2014.

⁴ Le Plan Accès Justice est un ensemble de mesures qui seront graduellement mises en œuvre et qui contribueront à simplifier le processus judiciaire et à diminuer les délais, tout en augmentant la capacité des tribunaux à entendre des causes et à rendre des jugements.

❑ Les révisions du solde budgétaire en 2011-2012

Pour 2011-2012, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 3,3 milliards de dollars, soit une amélioration de 500 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de mars 2011.

- Ce résultat reflète des révisions à la hausse aux revenus budgétaires, principalement aux transferts fédéraux, et des révisions à la baisse du service de la dette en raison de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

De plus, la provision pour éventualités de 300 millions de dollars est maintenue pour faire face à tout manque à gagner additionnel pouvant résulter de l'évolution des revenus et des dépenses en fin d'année.

TABLEAU C.4

Sommaire des opérations budgétaires en 2011-2012

(en millions de dollars)

	Budget 2011-2012	Révisions	Budget 2012-2013
Revenus autonomes	45 546	54	45 600
Entreprises du gouvernement	4 790	-26	4 764
Transferts fédéraux	15 039	136	15 175
Total des revenus budgétaires	65 375	164	65 539
Dépenses de programmes	-61 284	-100	-61 384
Service de la dette	-7 794	342	-7 452
Total des dépenses budgétaires	-69 078	242	-68 836
Entités consolidées	1 143	2	1 145
Provision pour éventualités	-300	—	-300
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 860	408	-2 452

LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

SURPLUS (DÉFICIT)	-2 860	408	-2 452
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-940	92	-848
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-3 800	500	-3 300
<i>En % du PIB</i>	<i>1,2</i>		<i>1,0</i>

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

■ La révision des revenus budgétaires

Pour l'année 2011-2012, les revenus budgétaires du gouvernement ont été révisés à la hausse de 164 millions de dollars. Ces résultats découlent :

- d'une révision à la hausse de 54 millions de dollars des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement;
- d'une baisse de 26 millions de dollars des revenus des entreprises du gouvernement;
- d'une hausse de 136 millions de dollars des transferts fédéraux découlant essentiellement du renouvellement prévu de l'Entente Canada-Québec visant la participation des personnes handicapées au marché du travail et de la révision à la hausse des revenus relatifs à l'impôt spécial sur les dividendes d'actions privilégiées⁵.

■ La révision des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires du gouvernement sont révisées à la baisse de 242 millions de dollars en 2011-2012. Ces résultats s'expliquent par :

- un relèvement de 100 millions de dollars de l'objectif de dépenses de programmes dû à la réévaluation des clientèles en éducation;
- une amélioration de 342 millions de dollars du service de la dette reflétant des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

⁵ Il s'agit d'un impôt spécial que le gouvernement fédéral perçoit auprès des sociétés et dont 35 % des revenus sont versés aux provinces, dont le Québec.

❑ 2012-2013 : un déficit maintenu à 1,5 milliard de dollars

Globalement, pour 2012-2013, la révision à la baisse de 409 millions de dollars du service de la dette compense presque entièrement le relèvement de 529 millions de dollars aux dépenses de programmes provenant :

- d'une provision de 142 millions de dollars à compter de 2012-2013 pour des ajustements salariaux reliés au PIB. Cette révision provient de la provision pour la bonification anticipée des paramètres salariaux des employés des secteurs public et parapublic liée à une meilleure performance économique en 2010. Cette provision sera revue en fonction des données économiques de 2010 et de 2011, qui seront publiées à l'automne 2012;
- d'une révision de 100 millions de dollars en éducation;
- d'autres éléments totalisant 136 millions de dollars en 2012-2013, dont les impacts du Plan Accès Justice⁶, de la production de plants forestiers et des coûts additionnels reliés à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- des mesures du budget 2012-2013 qui comprennent le maintien de programmes existants de 65 millions de dollars ainsi qu'un montant de 86 millions de dollars en nouvelles initiatives.

Par ailleurs, les revenus additionnels provenant des droits miniers et des redevances forestières, ainsi que ceux de l'entente concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS, permettent :

- de compenser les autres révisions négatives aux revenus de 593 millions de dollars en raison de deux éléments, soit une croissance économique en 2012 moins élevée que prévu par rapport au budget de l'an dernier ainsi que des revenus moins élevés qu'attendu à la péréquation du fait d'une meilleure performance économique relative du Québec en 2009 et en 2010;
- de hausser de 100 millions de dollars la provision pour éventualités;
- de reporter les mesures à identifier de 300 millions de dollars afin d'assurer la poursuite de la croissance économique.

❑ 2013-2014 : un retour à l'équilibre budgétaire

Pour 2013-2014, le gouvernement prévoit toujours retourner à l'équilibre budgétaire. Essentiellement, les révisions à la baisse du service de la dette, les revenus additionnels des droits miniers et des redevances forestières, ainsi que les revenus provenant de l'entente concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS permettent de compenser l'ensemble des autres révisions au cadre financier et d'intégrer une provision pour éventualités de 200 millions de dollars.

Ainsi, le gouvernement peut reporter à 2014-2015 la détermination de nouvelles mesures pour maintenir l'équilibre budgétaire afin d'assurer la poursuite de la croissance économique.

⁶ Voir la note 4, page C.8.

2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Ce chapitre présente la mise à jour des revenus et des dépenses budgétaires pour les années de 2011-2012 à 2013-2014 ainsi que les principales révisions apportées depuis le dernier budget.

2.1 Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 65,5 milliards de dollars en 2011-2012, soit 50,4 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 15,2 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux.

Les revenus budgétaires devraient augmenter de 5,9 % en 2012-2013 et de 4,5 % en 2013-2014, une croissance supérieure à celle de l'économie, en raison essentiellement de la mise en œuvre des mesures relatives aux revenus prévues au Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.5

Fonds général⁽¹⁾
Évolution des revenus budgétaires
(en millions de dollars)

	Budget 2011-2012		Budget 2012-2013		
	2011-2012	Révisions	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	45 546	54	45 600	48 703	50 992
Variation en %	7,9		7,6	6,8	4,7
Entreprises du gouvernement	4 790	-26	4 764	4 895	5 018
Variation en %	1,6		-1,5	2,7	2,5
Total	50 336	28	50 364	53 598	56 010
Variation en %	7,3		6,6	6,4	4,5
Transferts fédéraux	15 039	136	15 175	15 797	16 514
Variation en %	-2,7		-1,6	4,1	4,5
REVENUS BUDGÉTAIRES	65 375	164	65 539	69 395	72 524
Variation en %	4,8		4,6	5,9	4,5

(1) À la suite de l'adoption du projet de loi n° 10 par l'Assemblée nationale en juin 2011, le fonds consolidé du revenu est maintenant constitué d'un fonds général et de l'ensemble des fonds spéciaux. Le fonds général regroupe l'ensemble des opérations qui étaient considérées comme celles du fonds consolidé du revenu avant l'adoption de la loi.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

□ Des révisions à la hausse en 2011-2012

Les résultats préliminaires de l'exercice financier 2011-2012 indiquent que les revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, sont révisés à la hausse de 54 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu au budget de mars 2011. Ils affichent une hausse de 7,6 % par rapport à l'année précédente.

■ Révisions des revenus autonomes selon la source

Reflétant les rentrées fiscales observées depuis le début de l'année financière, les revenus provenant de l'impôt des particuliers montrent une amélioration de 111 millions de dollars par rapport au niveau prévu dans le budget 2011-2012.

— Ainsi, la révision à la baisse du niveau prévu de l'emploi ne s'est pas traduite par une révision à la baisse des revenus à l'impôt des particuliers.

Les cotisations au Fonds des services de santé sont revues à la hausse de 115 millions de dollars, reflétant la vigueur des rentrées fiscales observées en 2011, appuyées par la révision à la hausse des salaires et des traitements pour l'année financière 2011-2012.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont, quant à eux, revus à la hausse de 193 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu au budget 2011-2012. Cette révision s'explique essentiellement par une croissance plus élevée que prévu des bénéfices des sociétés.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la baisse de 349 millions de dollars en 2011-2012. Cette révision s'explique principalement par les revenus de la taxe de vente qui sont révisés à la baisse de 410 millions de dollars, notamment en raison de la consommation des ménages qui est moins élevée que ce qui était prévu au budget 2011-2012.

— Par ailleurs, cette révision est en partie compensée par les revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac, lesquels sont revus à la hausse de 45 millions de dollars.

Les revenus relatifs aux ressources naturelles sont révisés à la hausse de 109 millions de dollars, essentiellement en raison de la progression plus rapide que prévu des revenus miniers, attribuable notamment, à :

- l'impact de la réforme du régime minier;
- la hausse de la production de certaines sociétés minières, qui se traduit par une hausse des acomptes provisionnels versés;
- l'augmentation du prix des substances minérales, dont les métaux.

Les autres revenus sont révisés à la baisse de 125 millions de dollars. Cet écart découle essentiellement de revenus d'intérêts inférieurs aux revenus prévus au budget 2011-2012, notamment à l'égard des cotisations fiscales.

TABLEAU C.6

Fonds général
Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du
gouvernement
(en millions de dollars)

	Budget 2011-2012	Révisions	Budget 2012-2013		
	2011-2012		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Impôt des particuliers	18 786	111	18 897	19 547	20 504
<i>Variation en %</i>	4,3		5,5	3,4	4,9
Fonds des services de santé	6 047	115	6 162	6 386	6 612
<i>Variation en %</i>	3,1		3,1	3,6	3,5
Impôts des sociétés	3 885	193	4 078	4 324	4 462
<i>Variation en %</i>	6,9		12,1	6,0	3,2
Taxes à la consommation	14 897	-349	14 548	16 450	17 285
<i>Variation en %</i>	15,9		14,8	13,1	5,1
Ressources naturelles	257	109	366	357	407
<i>Variation en %</i>	242,7		18,1	-2,5	14,0
Autres revenus	1 674	-125	1 549	1 639	1 722
<i>Variation en %</i>	-5,6		-17,7	5,8	5,1
TOTAL	45 546	54	45 600	48 703	50 992
<i>Variation en %</i>	7,9		7,6	6,8	4,7

❑ Évolution des revenus selon la source en 2012-2013 et en 2013-2014

En 2012-2013, les revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, progresseront de 6,8 %, un rythme supérieur à celui de la croissance de l'économie en raison, notamment, de la mise en œuvre des mesures relatives aux revenus prévues au Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

- Les principales mesures affectant les revenus sont l'augmentation de la TVQ au 1^{er} janvier 2012 et les efforts additionnels de récupération fiscale déployés par Revenu Québec.

Pour 2013-2014, la croissance des revenus s'élève à 4,7 %.

Plus spécifiquement, l'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait croître de 3,4 % en 2012-2013 et de 4,9 % en 2013-2014 pour s'établir respectivement à 19,5 milliards de dollars et à 20,5 milliards de dollars. Cette évolution est légèrement supérieure à la croissance du revenu personnel compte tenu de la progressivité du régime fiscal. Elle reflète également les efforts supplémentaires de récupération fiscale.

Les cotisations au Fonds des services de santé progresseront de 3,6 % en 2012-2013 et de 3,5 % en 2013-2014 conformément à la croissance prévue des salaires et des traitements.

Les revenus provenant des impôts des sociétés devraient croître à un rythme de 6,0 % en 2012-2013 et de 3,2 % en 2013-2014, pour s'établir respectivement à 4,3 milliards de dollars et à 4,5 milliards de dollars.

- Cette évolution est déterminée essentiellement par la croissance des bénéfices des sociétés de 6,9 % en 2012 et de 4,4 % en 2013, qui se traduira par une hausse du revenu imposable des sociétés et de leur impôt à payer. Les efforts de récupération fiscale contribueront également à la croissance des impôts des sociétés pour les deux prochaines années financières.
- Par ailleurs, l'abolition de la taxe compensatoire des institutions financières à compter du 1^{er} janvier 2013, une mesure annoncée dans le cadre de l'entente sur l'harmonisation de la TVQ à la TPS, atténuera la progression des impôts des sociétés, principalement en 2013-2014.

En 2012-2013 et 2013-2014, les revenus des taxes à la consommation augmenteront respectivement de 13,1 % et de 5,1 %. Cette progression s'explique, d'une part, par la croissance prévue de la consommation nominale de 3,4 % en 2012 et de 3,6 % en 2013 et, d'autre part, par l'impact positif sur la croissance des revenus des deux principaux facteurs suivants :

- la hausse de 1 point de pourcentage du taux de la TVQ, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, qui affecte à la hausse la croissance des revenus de cette taxe en 2012-2013;
- l'impact de l'élimination des remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) sur la fourniture de services financiers à compter du 1^{er} janvier 2013, une mesure découlant de l'entente sur l'harmonisation de la TVQ à la TPS.

Les revenus des ressources naturelles, après avoir augmenté de 18,1 % en 2011-2012, s'établissent à 357 millions de dollars en 2012-2013 et augmenteront de 14,0 % en 2013-2014.

- La croissance en 2013-2014 provient de la hausse des droits miniers et des redevances forestières, cette dernière étant attribuable à l'augmentation des volumes de bois récoltés ainsi que de la mise aux enchères d'une partie des bois disponibles sur les terres publiques.

❑ Évolution des revenus compatible avec celle de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, est compatible avec celle de l'économie en termes nominaux pour les deux prochaines années, abstraction faite de l'incidence financière des mesures fiscales et du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Affectation des revenus des taxes spécifiques sur les carburants et les produits du tabac

Les taxes spécifiques sur les carburants et les produits du tabac sont parties intégrantes des taxes à la consommation. Les revenus de ces taxes spécifiques sont affectés en partie à divers fonds dédiés au financement d'activités précises telles que le financement du réseau routier, du transport en commun, de la culture ou encore à certains services spécifiques à la population (incitation à l'activité physique et à des saines habitudes de vie).

Taxe sur les carburants

Pour l'année 2011-2012, les revenus autonomes du gouvernement provenant des taxes spécifiques sur les carburants se chiffrent globalement à 2,1 milliards de dollars. Ce montant inclut les revenus de :

- la taxe spécifique de 3 ¢ le litre sur le carburant kérosène (domestique), l'essence d'aviation et le mazout pour les locomotives versée au fonds général pour le financement des missions de l'État (33 millions de dollars);
- la taxe spécifique de 17,2 ¢ et de 18,2 ¢ le litre, respectivement sur l'essence et le diesel (mazout non coloré), versée au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour le financement du réseau routier et des infrastructures de transport en commun (1 972 millions de dollars);
- la taxe spécifique de 3 ¢ pour chaque litre d'essence vendu sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour les services de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal (95 millions de dollars).

Affectation des revenus provenant des taxes spécifiques sur les carburants (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fonds général	33	18	19
FORT ⁽¹⁾	1 972	2 126	2 285
AMT	95	97	98
REVENUS TOTAUX	2 100	2 241	2 402

(1) Tel qu'annoncé au budget 2010-2011, le taux des taxes spécifiques sur l'essence et le diesel augmentera de 1 ¢ le litre au 1^{er} avril 2012 ainsi qu'au 1^{er} avril 2013 afin d'assurer le financement du FORT. Au 1^{er} avril 2012, le taux de la taxe spécifique pour l'essence sera porté à 18,2 ¢ le litre, alors que celui du diesel (mazout non coloré) sera porté à 19,2 ¢ le litre.

Affectation des revenus des taxes spécifiques sur les carburants et les produits du tabac (suite)

Taxe sur les produits du tabac

Les revenus de taxation provenant de la vente de produits du tabac s'élèvent à 864 millions de dollars pour l'année 2011-2012, dont :

- 752 millions de dollars versés au fonds général;
- 112 millions de dollars affectés à divers fonds spéciaux.

Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fonds général	752	746	722
Fonds spéciaux⁽¹⁾			
– Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	52	55	55
– Fonds du patrimoine culturel québécois	10	16	16
– Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	20	20	20
– Fonds pour le développement des jeunes enfants	15	15	15
– Fonds de soutien aux proches aidants	15	15	15
Sous-total	112	121	121
REVENUS TOTAUX	864	867	843

(1) Intègre les mesures fiscales du présent budget pour les années 2012-2013 et 2013-2014.

Revenus provenant des ressources naturelles

Le gouvernement utilise différents moyens pour permettre aux Québécois de tirer pleinement profit de nos ressources naturelles. À titre d'exemple, l'État perçoit des redevances sur l'exploitation des ressources et des revenus sur l'attribution de permis.

- Un permis de recherche confère à son détenteur un droit exclusif de recherche et d'exploitation éventuelle de la ressource, à certaines conditions.
- Un bail (ou droit) d'exploitation permet à son détenteur d'exploiter la ressource en échange du paiement d'un loyer annuel, à certaines conditions.

Par ailleurs, afin de faire profiter les générations futures de l'exploitation des ressources naturelles et d'assurer le développement durable de nos ressources, le gouvernement a fait le choix de consacrer une portion des revenus tirés des ressources naturelles :

- pour la réduction de la dette afin de s'assurer que les générations actuelles et futures puissent profiter des fruits de l'exploitation des ressources naturelles (Fonds des générations);
- pour le financement de travaux et d'acquisition de données géoscientifiques ainsi que pour la recherche et le développement de techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers (Fonds des ressources naturelles (FRN));
- pour des travaux d'aménagement forestier afin d'assurer la pérennité des forêts québécoises (travaux sylvicoles).

Les revenus provenant des ressources naturelles du fonds général sont estimés à 366 millions de dollars en 2011-2012, à 357 millions de dollars en 2012-2013 et à 407 millions de dollars en 2013-2014.

Revenus des ressources naturelles (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Redevances brutes					
– Mines	99	305	365	355	375
– Forêts	103	120	111	170	223
– Hydrauliques	663	653	699	721	732
– Pétrole et gaz naturel	—	—	—	—	—
Total des redevances brutes	865	1 078	1 175	1 246	1 330
Droits et permis	17	19	17	16	43
Versement au Fonds des générations	–658	–650	–696	–718	–729
Autres					
FRN – Volet mines	–20	–20	–20	–20	–20
Travaux sylvicoles	–154	–158	–113	–170	–200
Autres	55	41	3	3	–17
Total – Autres	–119	–137	–130	–187	–237
REVENUS PROVENANT DES RESSOURCES NATURELLES VERSÉS AU FONDS GÉNÉRAL	105	310	366	357	407

2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

❑ Résultats 2011-2012

Pour l'année 2011-2012, les revenus des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 26 millions de dollars. Ceci s'explique principalement par la révision à la baisse de la prévision de Loto-Québec, laquelle est partiellement compensée par la hausse des revenus provenant de l'ensemble des autres entreprises du gouvernement.

Les revenus provenant de Loto-Québec sont révisés à la baisse de 79 millions de dollars. L'essentiel de cette révision, soit 54,5 millions de dollars, est attribuable à l'impact de la détérioration de la situation économique en Europe, laquelle a affecté la valeur du placement que Loto-Québec a effectué dans JOAGROUPE, une société française qui exploite des casinos.

Les revenus de l'ensemble des autres entreprises du gouvernement sont réévalués positivement de 53 millions de dollars et s'expliquent par la révision à la hausse des résultats de la Société des alcools du Québec, d'Hydro-Québec et des autres entreprises du gouvernement.

TABLEAU C.7

Fonds général

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Budget 2011-2012	Révisions	Budget 2012-2013		
	2011-2012		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Hydro-Québec	2 575	11	2 586	2 625	2 725
Loto-Québec	1 246	-79	1 167	1 221	1 220
Société des alcools du Québec	940	22	962	990	1 040
Autres	29	20	49	59	33
REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	4 790	-26	4 764	4 895	5 018
<i>Variation en %</i>	<i>1,6</i>		<i>-1,5</i>	<i>2,7</i>	<i>2,5</i>

❑ Perspectives 2012-2013 et 2013-2014

Pour 2012-2013 et pour 2013-2014, les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront respectivement à 4,9 milliards de dollars et à 5,0 milliards de dollars. Les revenus attendus croîtront ainsi de 2,7 % en 2012-2013 et de 2,5 % en 2013-2014 et seront soutenus par les efforts de réduction des dépenses et d'amélioration de la productivité des entreprises du gouvernement.

2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient atteindre 15,2 milliards de dollars en 2011-2012, soit 136 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu au budget de mars 2011. Cette révision à la hausse s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- le renouvellement pour deux ans de l'Entente Canada-Québec visant la participation des personnes handicapées au marché du travail, qui entraîne une hausse de revenus de 46 millions de dollars en 2011-2012;
- la révision à la hausse de 25 millions de dollars des revenus relatifs à l'impôt spécial sur les dividendes d'actions privilégiées;
- une révision à la hausse de 15 millions de dollars relativement à la diminution du remboursement à effectuer au gouvernement fédéral au titre de l'ancien programme d'allocations aux jeunes.

TABLEAU C.8

Évolution des revenus de transferts fédéraux du fonds général (en millions de dollars)

	Budget 2011-2012		Budget 2012-2013		
	2011-2012	Révisions	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Péréquation	7 639	176 ⁽¹⁾	7 815	7 391	7 905
<i>Variation en %</i>	-10,7		-8,6	-5,4	7,0
Paieement de protection	545	-176 ⁽¹⁾	369	362	—
Transferts pour la santé	4 516	-5	4 511	4 821	5 133
<i>Variation en %</i>	4,8		4,7	6,9	6,5
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 475	13	1 488	1 515	1 545
<i>Variation en %</i>	1,4		2,3	1,8	2,0
Autres programmes	864	128	992	975	894
<i>Variation en %</i>	-23,9		-10,6	-1,7	-8,3
Harmonisation de la TVQ à la TPS – Compensation	—	—	—	733	1 467
Sous-total	15 039	136	15 175	15 797	16 944
<i>Variation en %</i>	-2,7		-1,6	4,1	7,3
Affectation au FINESSS d'une partie de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	—	—	—	—	-430
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	15 039	136	15 175	15 797	16 514
<i>Variation en %</i>	-2,7	—	-1,6	4,1	4,5

(1) Au budget du 17 mars 2011, le Québec a inscrit des montants de 7 639 M\$ en péréquation et de 545 M\$ désignés comme un paiement de protection pour l'année 2011-2012, tel que le gouvernement fédéral l'avait annoncé aux provinces en décembre 2010. Le 21 mars 2011, le gouvernement fédéral a informé le Québec qu'il corrigeait une erreur de Statistique Canada par rapport à l'année 2011-2012 : le paiement de péréquation au Québec a donc été augmenté de 176 M\$, pour atteindre 7 815 M\$, alors que le paiement de protection a été diminué du même montant, à 369 M\$.

Les transferts fédéraux devraient augmenter de 4,1 % en 2012-2013 et de 4,5 % en 2013-2014, essentiellement en raison des versements relatifs à la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente.

La première tranche de la compensation contrebalancera une baisse de 5,4 % de la péréquation en 2012-2013, laquelle découle principalement de la bonne performance économique relative du Québec en 2009 et en 2010. Ce décalage dans le temps résulte du mécanisme de lissage utilisé par le gouvernement fédéral pour établir les paiements de péréquation (moyenne mobile sur trois ans retardée de deux ans).

TABLEAU C.9

Mécanisme de lissage du gouvernement fédéral pour établir les paiements de péréquation

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
25 % 25 % 50 %			→	Paiements		
25 % 25 % 50 %			→	Paiements		
25 % 25 % 50 %			→	Paiements		

Cette diminution du paiement de péréquation est compensée partiellement par un paiement de protection de 362 millions de dollars en 2012-2013. Ce paiement correspond à la diminution, entre 2011-2012 et 2012-2013, du total des principaux transferts fédéraux, soit le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation. Trois autres provinces ont également obtenu un paiement de protection.

Rappelons que le Québec demande que de tels paiements de protection soient octroyés aux provinces de façon systématique afin que leurs revenus de transferts fédéraux ne diminuent pas d'une année à l'autre, et ce, tant que le programme de péréquation ne sera pas de nouveau fondé sur une formule et des principes solides.

❑ Compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu, le 29 septembre 2011, une entente de principe prévoyant que le gouvernement fédéral versera au Québec une compensation financière de 2,2 milliards de dollars à l'égard de l'harmonisation de la TVQ à la TPS.

La compensation sera utilisée comme suit :

- en 2012-2013, le montant de 733 millions de dollars est entièrement affecté à la dépense du service de la dette;
- en 2013-2014, le montant de 1 467 millions de dollars sera utilisé de la façon suivante :
 - un montant de 1 037 millions de dollars sera affecté à la dépense du service de la dette;
 - un montant de 430 millions de dollars sera versé au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), pour lequel subsistait un manque à gagner équivalent, et qui servira à financer les services de santé.

Ainsi, le gouvernement peut reporter à 2014-2015 la détermination de nouvelles mesures pour maintenir l'équilibre budgétaire afin d'assurer la poursuite de la croissance économique.

TABLEAU C.10

Utilisation de la compensation fédérale en 2012-2013 et en 2013-2014 (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	TOTAL
Compensation fédérale	733	1 467	2 200
Utilisation par le gouvernement du Québec			
Service de la dette	-733	-1 037	-1 770
FINESSS	—	-430	-430
TOTAL	—	—	—

2.2 Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires du gouvernement, qui comprennent les dépenses de programmes et le service de la dette, devraient atteindre 68,8 milliards de dollars en 2011-2012, soit 61,4 milliards de dollars au chapitre des dépenses de programmes et 7,5 milliards de dollars au service de la dette.

Les dépenses de programmes devraient augmenter de 2,0 % en 2012-2013 et de 1,8 % en 2013-2014.

TABLEAU C.11

Fonds général Évolution des dépenses budgétaires (en millions de dollars)

	Budget 2011-2012	Révisions	Budget 2012-2013		
	2011-2012		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Dépenses de programmes	61 284	100	61 384	62 642	63 751
<i>Variation en %</i>	2,4		2,0	2,0	1,8
Service de la dette	7 794	-342	7 452	8 237	8 827
<i>Variation en %</i>	12,4		6,7	10,5	7,2
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	69 078	-242	68 836	70 879	72 578
<i>Variation en %</i>	3,5		2,5	3,0	2,4

2.2.1 Les dépenses de programmes

❑ 2011-2012

Les dépenses de programmes en 2011-2012 s'établissent à 61,4 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 2,0 % par rapport à 2010-2011. Le relèvement de 100 millions de dollars est attribuable à la réévaluation des clientèles en éducation.

TABLEAU C.12

Évolution des dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES AU BUDGET 2011-2012	61 284	62 113	63 325
<i>Variation en %</i>	<i>2,4</i>	<i>1,4</i>	<i>2,0</i>
Révisions aux dépenses			
– Ajustements salariaux reliés au PIB	—	142	142
– Relèvements en éducation	100	100	100
– Autres éléments	—	136	—
Sous-total	100	378	242
Mesures du budget 2012-2013			
– Maintien de programmes existants	—	65	67
– Nouvelles initiatives	—	86	117
Sous-total	—	151	184
RÉVISIONS	100	529	426
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES AU BUDGET 2012-2013	61 384	62 642	63 751
<i>Variation en %</i>	<i>2,0</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>

❑ 2012-2013 et 2013-2014

Pour 2012-2013, la croissance des dépenses de programmes s'établira à 2,0 %. Par rapport au budget de mars 2011, l'objectif de dépenses de programmes est révisé à la hausse de 529 millions de dollars, notamment en raison des éléments suivants :

- une provision de 142 millions de dollars à compter de 2012-2013 pour des ajustements salariaux reliés au PIB. Cette révision provient de la provision pour la bonification anticipée des paramètres salariaux des employés des secteurs public et parapublic liée à une meilleure performance économique en 2010. Cette provision sera revue en fonction des données économiques de 2010 et de 2011, qui seront publiées à l'automne 2012;
- une révision à la hausse de 100 millions de dollars par année en éducation;

- un relèvement de 136 millions de dollars permettant, notamment, de financer l'impact du Plan Accès Justice⁷, la production de plants forestiers et les coûts additionnels reliés à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- des mesures du budget 2012-2013 qui comprennent le maintien de programmes existants de 65 millions de dollars ainsi qu'un montant de 86 millions de dollars en nouvelles initiatives.

En 2013-2014, la croissance des dépenses de programmes sera de 1,8 %.

❑ Des efforts de tous les ministères

Les dépenses de programmes passeront de 61,4 milliards de dollars en 2011-2012 à 62,6 milliards de dollars en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 1 258 millions de dollars ou de 2,0 %.

TABLEAU C.13

Croissance des dépenses de programmes en 2012-2013

(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	Variation	
			(en M\$)	(en %)
Santé et Services sociaux	29 121	30 121	1 000	3,4
Éducation, Loisir et Sport	15 634	15 976	342	2,2
Famille et Aînés	2 411	2 451	40	1,6
Autres ministères	14 218	14 095	-123	-0,9
TOTAL	61 384	62 642	1 258	2,0

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

⁷ Voir la note 4, page C.8.

■ Santé : 3,4 % d'augmentation en 2012-2013

Les dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux sont majorées de 1 000 millions de dollars en 2012-2013, soit 3,4 %. Avec la contribution du FINESSS⁸, le Ministère pourra financer le volume et les coûts des services et les nouvelles initiatives répondant aux besoins de la population.

■ Éducation : hausse de 2,2 % du budget

L'augmentation de 342 millions de dollars allouée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit une hausse de 2,2 %, permettra de maintenir et d'améliorer la qualité des services offerts dans les réseaux d'enseignement, tout en poursuivant les actions entreprises au cours des dernières années.

■ Famille et Aînés : hausse de 1,6 % du budget

Le budget du ministère de la Famille et des Aînés bénéficie d'une croissance de 1,6 %, soit une augmentation de 40 millions de dollars.

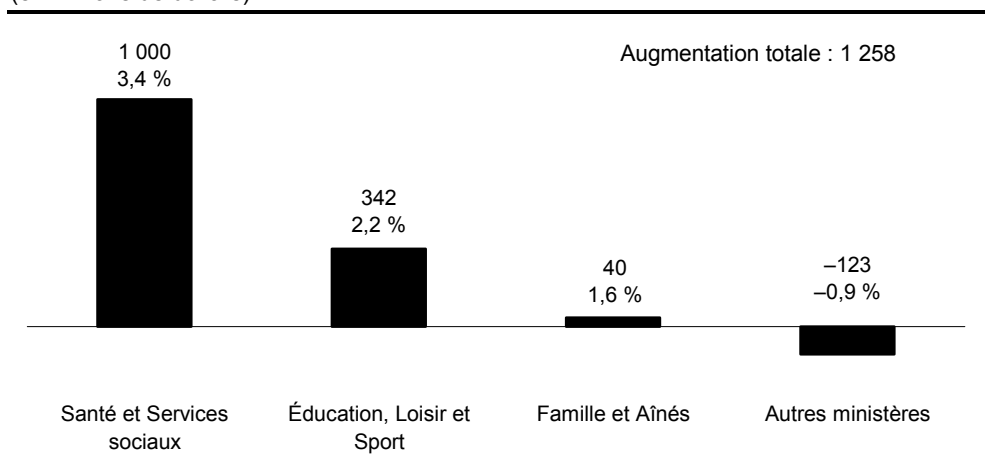
■ Autres ministères : diminution de 0,9 % du budget

Le budget des autres ministères est diminué de 0,9 % en 2012-2013, soit une baisse de 123 millions de dollars.

GRAPHIQUE C.1

Augmentation des dépenses de programmes en 2012-2013

(en millions de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

⁸ Pour plus de détails sur le financement gouvernemental pour la santé, voir la section A.

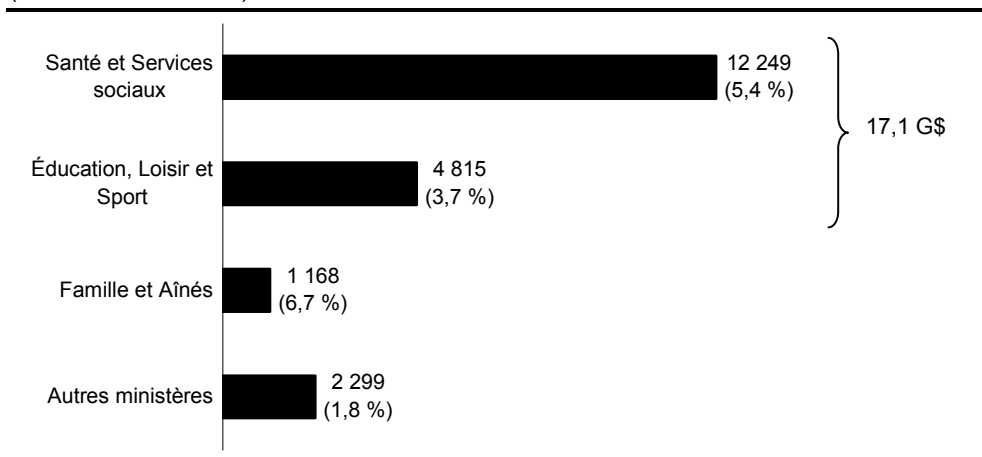
❑ Hausse des dépenses de programmes pour les priorités gouvernementales depuis 2003-2004

Le gouvernement continue à investir dans ses missions prioritaires, dont la santé et l'éducation. De 2003-2004 à 2011-2012, les dépenses annuelles moyennes de santé et d'éducation ont augmenté respectivement de 5,4 % et de 3,7 %, et ce, en excluant l'apport du FINESSS à la croissance des dépenses en santé.

Au total, depuis 2003, ce sont 17,1 milliards de dollars que le gouvernement a ajoutés aux budgets de la santé et de l'éducation, soit respectivement 12,2 milliards de dollars et 4,8 milliards de dollars.

GRAPHIQUE C.2

Augmentation des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2012-2013 (en millions de dollars)



❑ L'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie

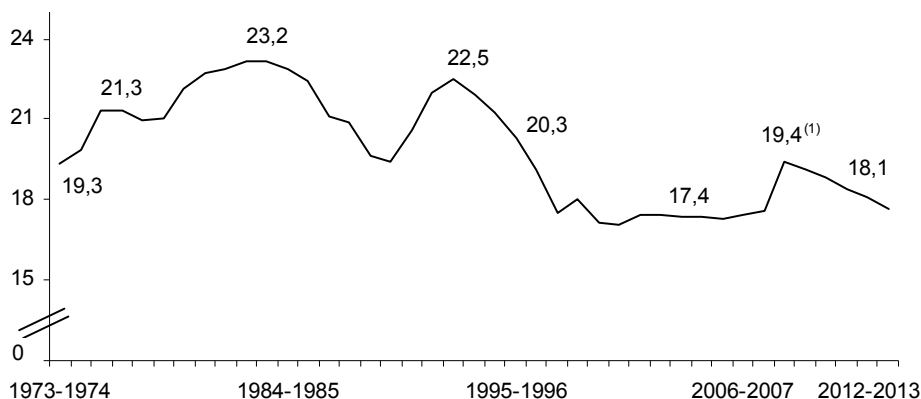
La prévision des dépenses de programmes en 2012-2013 s'inscrit dans l'objectif global du gouvernement de retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

— Le poids des dépenses dans l'économie devrait se situer à 18,1 % en 2012-2013.

Par la suite, le gouvernement entend poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de programmes et ramener graduellement leur poids dans l'économie à une proportion équivalente à ce qu'elle était avant la récession.

GRAPHIQUE C.3

Dépenses de programmes (en pourcentage du PIB)



(1) Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie à la suite de la récession.

2.2.2 Le service de la dette

En 2011-2012, le service de la dette du fonds général devrait s'établir à 7,5 milliards de dollars, dont 4,7 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 2,8 milliards de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 342 millions de dollars par rapport à la prévision du budget de mars 2011 essentiellement en raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Le service de la dette devrait augmenter de 6,7 % en 2011-2012 et de 10,5 % en 2012-2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (ces derniers sont inscrits en déduction des intérêts au titre des régimes de retraite).

De plus, en 2012-2013, comme il est prévu que les taux d'intérêt ne continueront pas à diminuer, le Fonds d'amortissement des emprunts ne réalisera pas autant de gains sur disposition de titres qu'en 2011-2012, de sorte que les revenus de ce fonds, qui sont inscrits en déduction du service de la dette directe, seront moins élevés que l'année précédente.

En 2013-2014, l'augmentation de 7,2 % s'explique par la hausse prévue des taux d'intérêt, par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

TABLEAU C.14

Fonds général Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Budget 2011-2012	Révisions	Budget 2012-2013		
	2011-2012		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Service de la dette directe	5 007	-312	4 695	5 217	5 555
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 804	-38	2 766	3 032	3 293
Intérêts au titre des avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	-17	8	-9	-12	-21
SERVICE DE LA DETTE	7 794	-342	7 452	8 237	8 827
Variation en %	12,4		6,7	10,5	7,2

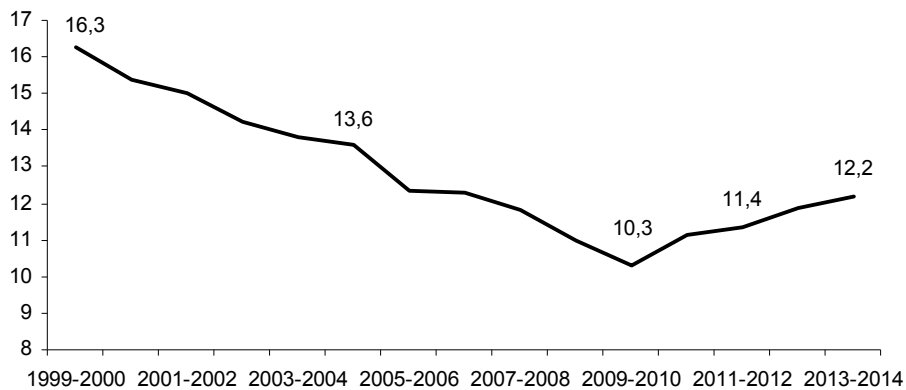
(1) Sont inclus les intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminués des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants et les intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminués des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés.

❑ Part des revenus consacrée au service de la dette du fonds général

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette du fonds général devrait s'établir à 12,2 % en 2013-2014, comparativement à 16,3 % à la fin des années 1990.

GRAPHIQUE C.4

Service de la dette du fonds général (en pourcentage des revenus)



2.3 Les dépenses consolidées

En plus des dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires présentées précédemment, le tableau qui suit présente les dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, des comptes à fin déterminée ainsi que les dépenses liées au régime fiscal.

Cette présentation reflète le niveau et la croissance de la totalité des dépenses du gouvernement, soit les dépenses consolidées.

Ce tableau permet de comparer les dépenses avec les données des comptes publics et celles des autres provinces canadiennes.

TABLEAU C.15

Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Dépenses de programmes	61 384	62 642	63 751
<i>Variation en %</i>	2,0	2,0	1,8
Fonds spéciaux	6 503	7 350	8 265
<i>Variation en %</i>	15,9	13,0	12,4
Organismes autres que budgétaires	16 567	17 364	18 334
<i>Variation en %</i>	4,6	4,8	5,6
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	35 066	36 659	37 989
<i>Variation en %</i>	4,4	4,5	3,6
Comptes à fin déterminée	2 143	1 368	1 201
<i>Variation en %</i>	21,9	-36,2	-12,2
Dépenses liées au régime fiscal	5 202	5 286	5 318
Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	-47 847	-50 036	-52 461
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	79 018	80 633	82 397
<i>Variation en %</i>	3,5	2,0	2,2
Service de la dette			
Fonds général	7 452	8 237	8 827
<i>Variation en %</i>	6,7	10,5	7,2
Entités consolidées ⁽²⁾	2 039	2 147	2 316
<i>Variation en %</i>	4,5	5,3	7,9
Service de la dette consolidé	9 491	10 384	11 143
<i>Variation en %</i>	6,2	9,4	7,3
DÉPENSES CONSOLIDÉES	88 509	91 017	93 540
<i>Variation en %</i>	3,8	2,8	2,8

(1) Éliminations des opérations réciproques et reclassifications.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

❑ Dépenses consolidées excluant le service de la dette

Les dépenses consolidées excluant le service de la dette regroupent les dépenses de programmes et les dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, des comptes à fin déterminée ainsi que les dépenses liées au régime fiscal.

La croissance attendue pour la période 2011-2012 à 2013-2014 est respectivement de 3,5 %, de 2,0 % et de 2,2 %. Bien que légèrement plus élevée que celle des dépenses de programmes, la croissance de ces dépenses affichera également un net ralentissement par rapport à la moyenne observée de 5,7 % de 2006-2007 à 2009-2010.

■ Fonds spéciaux

Pour les années de 2011-2012 à 2013-2014, les dépenses des fonds spéciaux progresseront successivement de 15,9 %, de 13,0 % et de 12,4 %. Cette progression reflète la croissance élevée de certains fonds spéciaux tels que :

- le FINESSS, pour le financement des établissements de santé;
- le FORT, pour le financement des infrastructures des réseaux routiers et de transport en commun;
- le Fonds vert, pour le financement des initiatives de lutte contre les changements climatiques.

En excluant la croissance de ces trois fonds du total des fonds spéciaux, les variations des dépenses des autres fonds spéciaux sont de 6,7 % en 2011-2012, de 2,9 % en 2012-2013 et de 3,9 % en 2013-2014.

TABLEAU C.16

Fonds spéciaux – Dépenses excluant le service de la dette (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
FINESSS	615	1 005	1 445
FORT	1 783	2 052	2 361
Fonds vert	411	491	507
Sous-total	2 809	3 548	4 313
<i>Variation en %</i>	30,6	26,3	21,6
Autres fonds spéciaux	3 694	3 802	3 952
<i>Variation en %</i>	6,7	2,9	3,9
FONDS SPÉCIAUX	6 503	7 350	8 265
<i>Variation en %</i>	15,9	13,0	12,4

■ Organismes autres que budgétaires

De 2011-2012 à 2013-2014, les organismes autres que budgétaires présentent une croissance annuelle de leurs dépenses de 4,6 %, de 4,8 % et de 5,6 %.

Comme c'est le cas pour les fonds spéciaux, la mission de certains organismes autres que budgétaires explique la croissance plus élevée de leurs dépenses. C'est le cas, notamment, de la Société de financement des infrastructures locales du Québec qui finance des infrastructures municipales.

■ Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation présentent une évolution de leurs dépenses de 4,4 %, de 4,5 % et de 3,6 % respectivement, pour les années de 2011-2012 à 2013-2014.

■ Comptes à fin déterminée

Les dépenses des comptes à fin déterminée augmentent de 21,9 % en 2011-2012 et diminuent de 36,2 % en 2012-2013 et de 12,2 % en 2013-2014. La diminution observée pour les deux dernières années s'explique en majeure partie par la fin des programmes fédéraux de stimulation des infrastructures.

□ Dépenses consolidées

La croissance des dépenses consolidées englobe l'ensemble des dépenses du gouvernement en incluant le service de la dette consolidé, soit celui du fonds général et celui de l'ensemble des entités consolidées.

La croissance annuelle des dépenses consolidées s'établira à 3,8 % en 2011-2012 et à 2,8 % pour les deux années suivantes.

3. LES REVENUS ET LES DÉPENSES CONSOLIDÉS

Les prévisions financières consolidées ont pour effet d'ajouter aux revenus et aux dépenses budgétaires du fonds général ceux de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Elles donnent une information plus détaillée sur les revenus et les dépenses inclus dans les projections financières du gouvernement. En outre, ces prévisions financières permettent d'effectuer le rapprochement avec les résultats réels présentés aux comptes publics.

3.1 Évolution des revenus et des dépenses consolidés de 2011-2012 à 2013-2014

Le tableau C.17 présente le cadre financier consolidé du gouvernement pour les années financières 2011-2012 à 2013-2014.

Plus spécifiquement, les tableaux C.18, C.19 et C.20 présentent pour les années 2011-2012 à 2013-2014 les résultats consolidés par secteur.

Ces informations sectorielles affichent distinctement les transactions réalisées par le fonds général, les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires, les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que les comptes à fin déterminée.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} avril 2012, une nouvelle norme comptable au Canada pour le secteur public exige que les crédits d'impôt remboursables aux particuliers et aux sociétés, qui s'apparentent à une dépense liée au régime fiscal, soient classés dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus.

- Ce changement à la présentation de l'information financière n'a aucun effet sur le solde budgétaire du gouvernement. Le total de ces crédits d'impôt, qui s'élève à 5,2 milliards de dollars en 2011-2012, est présenté dans la rubrique « Dépenses liées au régime fiscal⁹ ».

⁹ À la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012 de la nouvelle norme comptable sur les recettes fiscales, la majorité des crédits d'impôt remboursables, auparavant comptabilisés en diminution des revenus, seront imputés aux dépenses. Cette modification n'a aucun impact sur le solde budgétaire. Pour plus de détails, voir le document *Dépenses fiscales - Édition 2011*, page A.65.

Finalement, pour établir les niveaux de revenus et de dépenses consolidés, les transactions financières effectuées entre les entités du périmètre comptable du gouvernement sont éliminées.

Le cadre financier des revenus et des dépenses consolidés de 2010-2011 à 2016-2017 du budget 2012-2013 est présenté à la section A.

TABLEAU C.17

Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus			
Fonds général	65 539	69 395	72 524
Fonds spéciaux	8 168	8 882	10 018
Fonds des générations	848	911	1 041
Organismes autres que budgétaires	17 621	18 749	19 768
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	35 786	37 303	38 746
Comptes à fin déterminée	2 143	1 368	1 201
Transferts liés au régime fiscal	5 202	5 286	5 318
Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	-48 950	-51 166	-53 835
Revenus consolidés	86 357	90 728	94 781
Dépenses			
Fonds général	-61 384	-62 642	-63 751
Fonds spéciaux	-6 503	-7 350	-8 265
Organismes autres que budgétaires	-16 567	-17 364	-18 334
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-35 066	-36 659	-37 989
Comptes à fin déterminée	-2 143	-1 368	-1 201
Dépenses liées au régime fiscal	-5 202	-5 286	-5 318
Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	47 847	50 036	52 461
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	-79 018	-80 633	-82 397
Service de la dette			
Fonds général	-7 452	-8 237	-8 827
Entités consolidées ⁽²⁾	-2 039	-2 147	-2 316
Service de la dette consolidé	-9 491	-10 384	-11 143
Dépenses consolidées	-88 509	-91 017	-93 540
Provision pour éventualités	-300	-300	-200
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 452	-589	1 041
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-848	-911	-1 041
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	-3 300	-1 500	—

(1) Éliminations des opérations réciproques et reclassifications.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.18

Cadre financier consolidé détaillé
(en millions de dollars)

	2011-2012			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt sur le revenu et les biens	29 137	1 421		
Taxes à la consommation	14 548	2 152		
Droits et permis	643	1 205		
Revenus divers	1 272	1 259		206
Entreprises du gouvernement	4 764			
Autres sources de revenus			848	
Revenus autonomes	50 364	6 037	848	206
Transferts du gouvernement du Québec		2 049		
Transferts fédéraux	15 175	82		1 937
Total des revenus	65 539	8 168	848	2 143
Dépenses				
Dépenses	-61 384	-6 503		-2 143
Service de la dette	-7 452	-1 110		
Total des dépenses	-68 836	-7 613	—	-2 143
Provision pour éventualités	-300			
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 597	555	848	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-848	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-3 597	555	—	—

Note : Les comptes publics présenteront les résultats selon la structure 2011-2012 non redressée.

(1) Éliminations des opérations réciproques et reclassifications de la provision pour créances douteuses et des dégrèvements fiscaux.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2011-2012				
Transferts (dépenses) liés au régime fiscal	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	Résultats consolidés
5 202	846	1 515	-207	37 914
	95		-1 354	15 441
	406		-75	2 179
	4 455	3 550	-3 327	7 415
				4 764
				848
5 202	5 802	5 065	-4 963	68 561
	10 907	30 419	-43 375	—
	912	302	-612	17 796
5 202	17 621	35 786	-48 950	86 357
-5 202	-16 567	-35 066	47 847	-79 018
	-1 181	-765	1 017	-9 491
-5 202	-17 748	-35 831	48 864	-88 509
				-300
—	-127	-45	-86	-2 452
				-848
—	-127	-45	-86	-3 300

TABLEAU C.19

Cadre financier consolidé détaillé
 (en millions de dollars)

	2012-2013			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt sur le revenu et les biens	30 257	1 789		
Taxes à la consommation	16 450	2 315		
Droits et permis	644	1 270		
Revenus divers	1 352	1 344		211
Entreprises du gouvernement	4 895			
Autres sources de revenus			911	
Revenus autonomes	53 598	6 718	911	211
Transferts du gouvernement du Québec		2 075		
Transferts fédéraux	15 797	89		1 157
Total des revenus	69 395	8 882	911	1 368
Dépenses				
Dépenses	-62 642	-7 350		-1 368
Service de la dette	-8 237	-1 302		
Total des dépenses	-70 879	-8 652	—	-1 368
Provision pour éventualités	-300			
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 784	230	911	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-911	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-1 784	230	—	—

(1) Éliminations des opérations réciproques et reclassifications de la provision pour créances douteuses et des dégrèvements fiscaux.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2012-2013				
Transferts (dépenses) liés au régime fiscal	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	Résultats consolidés
5 286	869	1 538	43	39 782
	97		-1 694	17 168
	409		-78	2 245
	4 845	3 594	-3 250	8 096
				4 895
				911
5 286	6 220	5 132	-4 979	73 097
	11 437	31 861	-45 373	—
	1 092	310	-814	17 631
5 286	18 749	37 303	-51 166	90 728
-5 286	-17 364	-36 659	50 036	-80 633
	-1 140	-744	1 039	-10 384
-5 286	-18 504	-37 403	51 075	-91 017
				-300
—	245	-100	-91	-589
				-911
—	245	-100	-91	-1 500

TABLEAU C.20

Cadre financier consolidé détaillé
(en millions de dollars)

	2013-2014			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt sur le revenu et les biens	31 578	1 872		
Taxes à la consommation	17 285	2 475		
Droits et permis	692	1 338		
Revenus divers	1 437	1 516		205
Entreprises du gouvernement	5 018			
Autres sources de revenus			1 041	
Revenus autonomes	56 010	7 201	1 041	205
Transferts du gouvernement du Québec		2 249		
Transferts fédéraux	16 514	568		996
Total des revenus	72 524	10 018	1 041	1 201
Dépenses				
Dépenses	-63 751	-8 265		-1 201
Service de la dette	-8 827	-1 614		
Total des dépenses	-72 578	-9 879	—	-1 201
Provision pour éventualités	-200			
SURPLUS (DÉFICIT)	-254	139	1 041	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-1 041	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-254	139	—	—

(1) Éliminations des opérations réciproques et reclassifications de la provision pour créances douteuses et des dégrèvements fiscaux.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2013-2014				
Transferts (dépenses) liés au régime fiscal	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	Résultats consolidés
5 318	927	1 560	-14	41 241
	98		-1 750	18 108
	392		-67	2 355
	5 041	3 544	-3 447	8 296
				5 018
				1 041
5 318	6 458	5 104	-5 278	76 059
	12 167	33 319	-47 735	—
	1 143	323	-822	18 722
5 318	19 768	38 746	-53 835	94 781
-5 318	-18 334	-37 989	52 461	-82 397
	-1 225	-757	1 280	-11 143
-5 318	-19 559	-38 746	53 741	-93 540
				-200
—	209	—	-94	1 041
				-1 041
—	209	—	-94	—

3.2 Les entités consolidées

En plus des opérations financières du fonds général, les prévisions budgétaires du gouvernement tiennent également compte de l'ensemble des entités consolidées¹⁰ du périmètre comptable du gouvernement, soit :

- les fonds spéciaux;
- le Fonds des générations;
- les organismes autres que budgétaires;
- les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Le tableau suivant présente les résultats nets des entités consolidées.

TABLEAU C.21

Entités consolidées (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fonds spéciaux ⁽¹⁾	555	230	139
Fonds des générations (revenus dédiés)	848	911	1 041
Organismes autres que budgétaires	-127	245	209
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-45	-100	—
Ajustements de consolidation	-86	-91	-94
SURPLUS (DÉFICIT)	1 145	1 195	1 295

(1) Est exclu le Fonds des générations.

¹⁰ Les résultats des entités consolidées présentent également ceux des fonds spéciaux et du Fonds des générations qui sont devenus des entités du fonds consolidé du revenu à la suite de l'adoption du projet de loi n° 10. Ils présentent également l'impact des ajustements de consolidation.

3.2.1 Les fonds spéciaux

Les fonds spéciaux regroupent 34 entités instituées au sein des ministères ou des organismes du gouvernement. Leur mission consiste à assurer la prestation de services et la vente de biens ou à financer des programmes gouvernementaux.

Les activités des fonds spéciaux peuvent être financées par des tarifs, des revenus de taxes ou des crédits budgétaires alloués annuellement par le Parlement.

Le tableau qui suit présente les résultats nets des fonds spéciaux pour les années 2011-2012 à 2013-2014. Les fonds spéciaux affichent respectivement des surplus de 555 millions de dollars, de 230 millions de dollars et de 139 millions de dollars pour ces trois années.

TABLEAU C.22

Fonds spéciaux⁽¹⁾
États des résultats
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	1 421	1 789	1 872
Taxes à la consommation	2 152	2 315	2 475
Droits et permis	1 205	1 270	1 338
Revenus divers	1 259	1 344	1 516
Revenus autonomes	6 037	6 718	7 201
Transferts du gouvernement du Québec	2 049	2 075	2 249
Transferts fédéraux	82	89	568
Total des revenus	8 168	8 882	10 018
Dépenses			
Dépenses	-6 503	-7 350	-8 265
Service de la dette	-1 110	-1 302	-1 614
Total des dépenses	-7 613	-8 652	-9 879
SURPLUS (DÉFICIT)	555	230	139

(1) Est exclu le Fonds des générations présenté à la section suivante.

Liste des fonds spéciaux

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	Fonds des ressources naturelles
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	Fonds des services de police
Fonds d'information sur le territoire	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds de développement du marché du travail	Fonds du Bureau de décision et de révision ¹
Fonds de développement régional	Fonds du centre financier de Montréal
Fonds de financement	Fonds du développement économique
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS)	Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Fonds du Plan Nord
Fonds de gestion de l'équipement roulant	Fonds du Tribunal administratif du Québec ¹
Fonds de la Commission des lésions professionnelles ¹	Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds de la Commission des relations du travail ¹	Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds de la sécurité routière	Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds de partenariat touristique	Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds de soutien aux proches aidants	Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds des générations	Fonds relatif à certains sinistres
Fonds des registres du ministère de la Justice	Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF)
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)	Fonds vert

¹ Comprend les opérations de l'organisme exerçant une fonction juridictionnelle.

3.2.2 Le Fonds des générations

Pour 2011-2012, les revenus dédiés au Fonds des générations devraient atteindre 848 millions de dollars.

Pour 2012-2013 et 2013-2014, les revenus dédiés prévus au Fonds des générations seront respectivement de 911 millions de dollars et de 1 041 millions de dollars. Ainsi, au 31 mars 2014, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra 6,5 milliards de dollars. La section I présente plus en détail les résultats et l'évolution du Fonds des générations.

TABLEAU C.23

Revenus dédiés au Fonds des générations

(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013 ⁽¹⁾	2013-2014
Revenus dédiés			
Redevances hydrauliques	696	718	729
Biens non réclamés	10	10	10
Revenus de placement	142	183	302
TOTAL	848	911	1 041

(1) Est exclu le versement de 300 M\$ du Fonds d'information sur le territoire. Voir la section I pour plus de détails.

3.2.3 Les organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires ont été créés afin d'offrir des services spécifiques à la population, par exemple :

- La Financière agricole du Québec dans le secteur de l'agriculture;
- l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec dans le secteur des transports;
- les musées ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles dans le secteur culturel.

Les 62 organismes autres que budgétaires affichent un déficit de 127 millions de dollars en 2011-2012 et des surplus de 245 millions de dollars en 2012-2013 et de 209 millions de dollars en 2013-2014.

TABLEAU C.24

Organismes autres que budgétaires États des résultats (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	846	869	927
Taxes à la consommation	95	97	98
Droits et permis	406	409	392
Revenus divers	4 455	4 845	5 041
Revenus autonomes	5 802	6 220	6 458
Transferts du gouvernement du Québec	10 907	11 437	12 167
Transferts fédéraux	912	1 092	1 143
Total des revenus	17 621	18 749	19 768
Dépenses			
Dépenses	-16 567	-17 364	-18 334
Service de la dette	-1 181	-1 140	-1 225
Total des dépenses	-17 748	-18 504	-19 559
SURPLUS (DÉFICIT)	-127	245	209

Liste des organismes autres que budgétaires

Agence du revenu du Québec	Musée de la Civilisation
Agence métropolitaine de transport	Musée national des beaux-arts du Québec
Autorité des marchés financiers	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Office des professions du Québec
Centre de la francophonie des Amériques	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Centre de recherche industrielle du Québec	Office Québec-Monde pour la jeunesse
Centre de services partagés du Québec	Régie de l'assurance maladie du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec	Régie de l'énergie
Commission des normes du travail	Régie des installations olympiques
Commission des services juridiques	Régie du bâtiment du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec	Régie du cinéma
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	Services Québec
Corporation d'urgences-santé	Société d'habitation du Québec
École nationale de police du Québec	Société de développement de la Baie-James
École nationale des pompiers du Québec	Société de développement des entreprises culturelles
Financement-Québec	Société de financement des infrastructures locales du Québec
Fondation de la faune du Québec	Société de l'assurance automobile du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs	Société de la Place des Arts de Montréal
Fonds de l'assurance médicaments	Société de télédiffusion du Québec
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	Société des établissements de plein air du Québec
Fonds de recherche du Québec – Santé	Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	Société des traversiers du Québec
Héma-Québec	Société du Centre des congrès de Québec
Infrastructure Québec	Société du Grand Théâtre de Québec
Institut de la statistique du Québec	Société du Palais des congrès de Montréal
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	Société immobilière du Québec
Institut national de la santé publique du Québec	Société nationale de l'amiante
Institut national des mines	Société québécoise d'assainissement des eaux
La Financière agricole du Québec	Société québécoise d'information juridique
Musée d'Art contemporain de Montréal	Société québécoise de récupération et de recyclage

3.2.4 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Le réseau de la santé et des services sociaux est composé de 198 entités. Il s'agit des 15 agences et des trois instances régionales de la santé et des services sociaux ainsi que des 180 établissements publics de santé et de services sociaux.

Pour sa part, le réseau de l'éducation comprend 132 entités dont 73 commissions scolaires, 48 cégeps et l'Université du Québec ainsi que ses 10 constituantes.

Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation présentent des déficits de 45 millions de dollars en 2011-2012 et de 100 millions de dollars pour 2012-2013. Ces réseaux seront à l'équilibre à compter de 2013-2014.

TABLEAU C.25

Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation États des résultats (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	1 515	1 538	1 560
Revenus divers	3 550	3 594	3 544
Revenus autonomes	5 065	5 132	5 104
Transferts du gouvernement du Québec	30 419	31 861	33 319
Transferts fédéraux	302	310	323
Total des revenus	35 786	37 303	38 746
Dépenses			
Dépenses	-35 066	-36 659	-37 989
Service de la dette	-765	-744	-757
Total des dépenses	-35 831	-37 403	-38 746
SURPLUS (DÉFICIT)	-45	-100	—

4. LES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT

4.1 Le Plan québécois des infrastructures

Après plusieurs années consécutives d'augmentation, les cibles annuelles d'investissements établies au Plan québécois des infrastructures (PQI) totalisent 44,2 milliards de dollars de 2011 à 2016, en légère baisse (−0,8 %) par rapport au plan quinquennal 2010-2015.

Conformément à la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques¹¹, une part importante de ces investissements est allouée au maintien de la qualité des infrastructures existantes et à la résorption du déficit d'entretien d'ici 2022-2023.

En ajoutant la contribution des différents partenaires du gouvernement du Québec aux projets figurant au plan quinquennal, les investissements du Plan québécois des infrastructures 2011-2016 atteignent 55,1 milliards de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.26

Investissements en infrastructures 2011-2016

(en millions de dollars)

Plan québécois des infrastructures 2010-2015	44 556
Variation de l'enveloppe quinquennale : −0,8 %	−375
Plan québécois des infrastructures 2011-2016	44 181
Contribution des partenaires ⁽¹⁾	10 891
TOTAL DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES 2011-2016	55 072

(1) Gouvernement fédéral, municipalités et autres partenaires.

¹¹ L.R.Q., c. M-1.2.

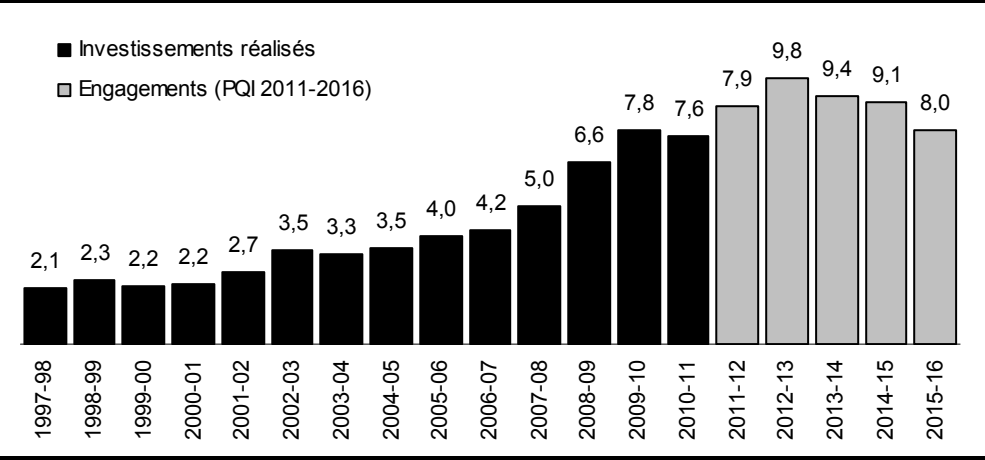
❑ Cibles d'investissements prévues au PQI pour les prochaines années

Au cours des dernières années, le gouvernement a augmenté sensiblement les investissements dans les infrastructures publiques. Pour consolider la reprise économique, le niveau d'investissement alloué au Plan québécois des infrastructures atteint 9,8 milliards de dollars en 2012-2013.

Par la suite, les niveaux annuels d'investissements seront graduellement réduits tout en assurant et en améliorant la qualité des infrastructures et la résorption du déficit d'entretien d'ici 2022-2023.

GRAPHIQUE C.5

Évolution des investissements en infrastructures
(en milliards de dollars)



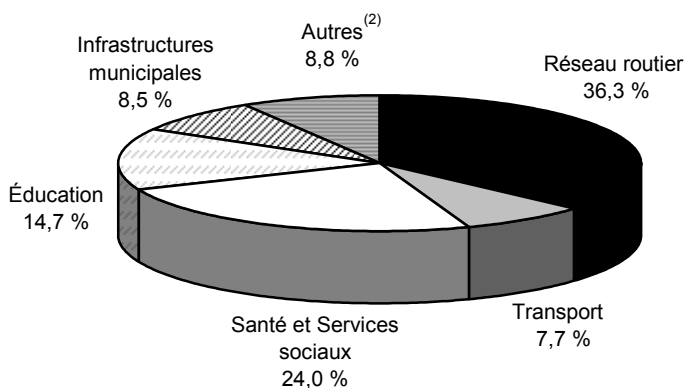
❑ Répartition par secteur d'intervention

Plus du tiers (36,3 %) des investissements de 44,2 milliards de dollars inscrits au Plan québécois des infrastructures 2011-2016 est consacré au réseau routier, tandis que près du quart (24,0 %) est consacré au secteur de la santé et des services sociaux.

Le reste de l'enveloppe globale est consacré aux différents autres secteurs, notamment l'éducation, les infrastructures municipales et le transport.

GRAPHIQUE C.6

Répartition des montants alloués du Plan québécois des infrastructures 2011-2016, selon le secteur d'intervention⁽¹⁾



(1) Répartition avant les ajustements de réalisation.

(2) Culture, logement social, recherche, justice et sécurité publique, agriculture, barrages publics et chemins forestiers.

TABLEAU C.27

Niveaux annuels des investissements du Plan québécois des infrastructures 2011-2016, selon le secteur d'intervention
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total
Réseau routier	3 263,9	3 397,1	3 193,8	3 406,8	3 264,5	16 526,1
Transport en commun	628,6	868,3	716,5	387,0	375,8	2 976,2
Infrastructures maritimes	43,6	140,9	215,9	141,3	10,0	551,7
Santé et services sociaux	1 861,1	2 202,6	2 291,9	2 440,6	2 147,0	10 943,2
Éducation	1 516,8	1 554,5	1 308,4	1 197,6	1 100,6	6 677,9
Culture	432,8	247,3	174,5	148,6	150,0	1 153,2
Infrastructures municipales	721,1	886,8	855,3	873,6	516,2	3 853,0
Logements sociaux	165,5	269,5	259,1	256,9	201,4	1 152,4
Recherche	110,9	180,3	140,5	86,1	37,2	555,0
Justice et sécurité publique	132,4	275,8	249,4	122,0	154,6	934,2
Autres ⁽¹⁾	52,3	38,9	42,7	48,9	24,8	207,6
Sous-total – Enveloppes allouées	8 929,0	10 062,0	9 448,0	9 109,4	7 982,1	45 530,5
Ajustement de réalisation ⁽²⁾ 2011-2016	-1 050,0	-300,0	—	—	—	-1 350,0
PQI 2011-2016	7 879,0	9 762,0	9 448,0	9 109,4	7 982,1	44 180,5

(1) Agriculture, barrages publics et chemins forestiers.

(2) L'ajustement de -1,35 G\$ représente l'estimation, basée sur l'expérience des dernières années, des montants alloués qui ne seront pas déboursés. Ainsi, les niveaux annuels du PQI 2011-2016 reflètent les investissements qui seront réalisés.

❑ Répartition selon le type d'investissements

Les investissements publics sont alloués :

- au maintien d'actifs et à la résorption du déficit d'entretien;
- aux améliorations et remplacements;
- au parachèvement de projets.

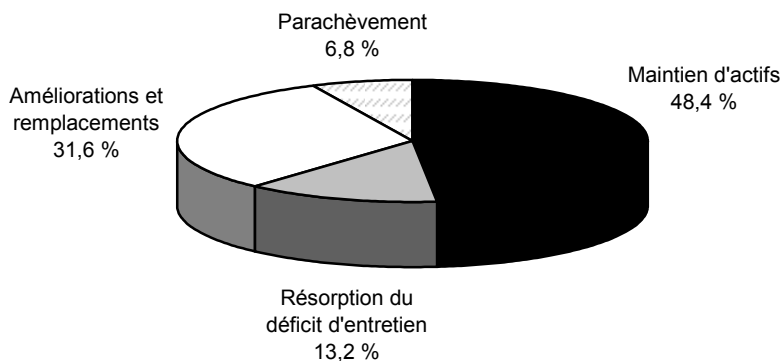
Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2011-2016, plus de 60 % des sommes sont allouées prioritairement aux investissements réguliers en maintien d'actifs (48,4 %) et à ceux qui sont nécessaires pour la résorption du déficit d'entretien (13,2 %).

Afin de contribuer au soutien de l'amélioration des services publics, près du tiers (31,6 %) des investissements du Plan québécois des infrastructures serviront à améliorer et à remplacer des actifs existants.

Finalement, 6,8 % des sommes sont allouées pour financer le parachèvement des projets ayant débuté avant l'entrée en vigueur du premier plan quinquennal.

GRAPHIQUE C.7

Répartition des montants alloués du Plan québécois des infrastructures 2011-2016, selon le type d'investissements⁽¹⁾



(1) Répartition avant les ajustements de réalisation.

❑ Examen du processus de gestion des immobilisations

Afin de répondre aux défis futurs en termes de besoins en infrastructures, le gouvernement met en place un processus de gestion à long terme des immobilisations.

Un premier geste a été posé en 2011-2012 avec la détermination des cibles annuelles d'investissements à long terme que s'est données le gouvernement d'ici 2025-2026, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

Par ailleurs, le gouvernement a lancé des travaux pour la mise à jour de l'évaluation des montants nécessaires à la résorption du déficit d'entretien et des besoins associés au maintien d'actifs, notamment par la mise à jour de l'inventaire du parc d'actifs et de l'évaluation physique de leur état.

Le gouvernement continuera la révision du processus de gestion des immobilisations favorisant ainsi une vue d'ensemble qui permettra de prioriser les besoins en nouvelles initiatives tout en s'assurant de maintenir en bon état les infrastructures publiques.

❑ Intégration des activités de gestion de projets de la Société immobilière du Québec au sein d'Infrastructure Québec

■ Rôle des organismes

En 2010, Infrastructure Québec a été créée afin de contribuer, par ses conseils et son expertise, à la planification et à la réalisation des projets d'infrastructure des organismes publics. Elle soutient les organismes publics qui entendent réaliser des projets majeurs de 40 millions de dollars et plus, conformément à la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique (politique-cadre), et ce, peu importe le mode de réalisation du projet.

En parallèle, la Société immobilière du Québec (SIQ) gère le parc immobilier du gouvernement du Québec qui compte près de 3 millions de mètres carrés, répartis dans plus de 1 000 édifices en propriété et en location sur tout le territoire du Québec. De plus, pour certains projets de construction (édifices administratifs, palais de justice, centres carcéraux, certains immeubles de la santé), la SIQ joue le rôle de maître d'œuvre pour le compte de certains ministères sectoriels et de certains établissements. Dans ces situations, ceux-ci doivent traiter avec deux organismes centraux de gestion de projets, soit la SIQ et Infrastructure Québec.

La SIQ offre des services-conseils en gestion de projets pour le réseau de la santé, rôle qu'exerce également Infrastructure Québec. De plus, la SIQ réalise, pour le compte de ses clients, le plan fonctionnel et technique (PFT) qui est au cœur des dossiers d'affaires demandés par la politique-cadre. Le PFT fournit les données de base qui servent à différentes évaluations, dont l'analyse de la valeur et le choix du mode de réalisation or, il peut donc fortement en influencer les résultats. Bien qu'Infrastructure Québec soit responsable de la coordination du processus d'élaboration du dossier d'affaires conformément à la politique-cadre, c'est la SIQ, par la production du PFT, qui en détermine le contenu.

■ Regroupement des activités communes

Comme Infrastructure Québec doit fournir son expertise aux organismes publics qui planifient de réaliser un projet majeur conformément à la politique-cadre, il est proposé que les activités relatives à la gestion et à la maîtrise d'œuvre des nouvelles constructions et des projets majeurs, actuellement effectués par la SIQ, soient regroupées au sein d'Infrastructure Québec.

L'intégration facilitera l'accès en offrant un guichet unique aux organismes publics qui entendent réaliser une nouvelle construction ou un projet majeur. Elle permettra une meilleure coordination de la gestion des projets alignée sur les principes de la politique-cadre.

La SIQ continuerait d'être responsable de l'exploitation, de l'entretien et du maintien d'actifs de ses immeubles. Toutefois, les activités reliées à l'exécution des travaux majeurs et des nouvelles constructions seront transférées à Infrastructure Québec afin d'y consolider la gestion des projets.

À court terme, un comité consultatif sera mis en place afin de préciser rapidement les activités de mission et de soutien qui seront transférées de la SIQ à Infrastructure Québec.

Cette mesure démontre la volonté du gouvernement d'alléger les structures et d'accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental.

4.2 Les investissements des ministères, des organismes du gouvernement et des fonds spéciaux

Au-delà des investissements de 9,8 milliards de dollars dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2012-2013, le gouvernement du Québec réalisera des investissements de 2,0 milliards de dollars par l'intermédiaire des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Ces investissements incluent les immobilisations nécessaires à l'exercice des fonctions étatiques et au maintien de la qualité des services publics.

TABLEAU C.28

Investissements des ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement (en millions de dollars)

	2012-2013
Ministères et organismes budgétaires	375,8
Organismes autres que budgétaires	883,3
Fonds spéciaux	748,9
TOTAL	2 008,0

Note : Ces investissements excluent ceux qui sont effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

4.3 Les investissements des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement effectueront d'importants investissements au cours des prochaines années. En 2012-2013, les investissements d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec atteindront plus de 5,0 milliards de dollars. Sur la période 2011-2012 à 2013-2014, les investissements de ces sociétés totaliseront 14,4 milliards de dollars.

TABLEAU C.29

Investissements des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
Hydro-Québec	3 814,0	4 729,0	5 009,0	13 552,0
Loto-Québec	156,2	244,2	304,4	704,8
Société des alcools du Québec	48,4	45,0	45,0	138,4
TOTAL	4 018,6	5 018,2	5 358,4	14 395,2

5. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les opérations non budgétaires comprennent celles du fonds général et celles des entités consolidées. Elles sont présentées par activité, soit :

- placements, prêts et avances;
- immobilisations;
- régimes de retraite et avantages sociaux futurs;
- autres comptes.

Pour 2011-2012, les besoins non budgétaires s'établissent à 4,8 milliards de dollars. En 2012-2013 et en 2013-2014, les besoins non budgétaires prévus sont respectivement de 3,8 milliards de dollars et de 3,4 milliards de dollars.

TABLEAU C.30

Sommaire des opérations non budgétaires⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fonds général			
Placements, prêts et avances	-1 079	-1 156	-1 020
Immobilisations	-290	-242	-249
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 688	2 628	2 674
Autres comptes	-1 722	-196	399
Total	-403	1 034	1 804
Entités consolidées			
Placements, prêts et avances	-849	118	-98
Immobilisations	-4 512	-4 794	-5 447
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	189	—	—
Autres comptes	733	-189	305
Total	-4 439	-4 865	-5 240
Sommaire des opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	-1 928	-1 038	-1 118
Immobilisations	-4 802	-5 036	-5 696
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 877	2 628	2 674
Autres comptes	-989	-385	704
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES	-4 842	-3 831	-3 436

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

❑ Les placements, prêts et avances

Les besoins financiers nets au titre des placements, prêts et avances, pour 2011-2012, sont de 1,9 milliard de dollars. Les prévisions pour 2012-2013 et pour 2013-2014 se situent respectivement à 1,0 milliard de dollars et à 1,1 milliard de dollars.

Pour l'année 2011-2012, les placements, prêts et avances du fonds général présentent des besoins financiers de 1,1 milliard de dollars.

En ce qui concerne les entités consolidées, les besoins financiers nets relatifs aux prêts, placements et avances sont de 849 millions de dollars pour 2011-2012.

❑ Les régimes de retraite et avantages sociaux futurs

Pour 2011-2012, le solde des opérations non budgétaires relatif aux régimes de retraite et avantages sociaux futurs est de 2,9 milliards de dollars, ce qui réduit les besoins de financement du gouvernement.

Pour 2012-2013 et pour 2013-2014, les régimes de retraite et les avantages sociaux futurs devraient contribuer à réduire les besoins de financement de 2,6 milliards de dollars et de 2,7 milliards de dollars respectivement.

❑ Les autres comptes

Les besoins financiers relatifs aux autres comptes sont constitués d'un ensemble de variations des postes d'actifs et de passifs tels les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les revenus reportés.

En 2011-2012, la variation de ces autres comptes constituera un besoin financier pour un montant de 989 millions de dollars.

❑ Les immobilisations

En 2011-2012, les besoins financiers associés aux immobilisations sont de 4,8 milliards de dollars.

Les prévisions des besoins financiers pour 2012-2013 et pour 2013-2014 se situent respectivement à 5,0 milliards de dollars et à 5,7 milliards de dollars.

Les besoins financiers relatifs aux entités consolidées pour l'année 2011-2012 s'expliquent en grande partie par les investissements de 3,8 milliards de dollars des réseaux et de 3,8 milliards de dollars des fonds spéciaux, dont 3,6 milliards de dollars dans les infrastructures routières et de transport en commun. Ceux-ci sont également à l'origine des besoins financiers des années 2012-2013 et 2013-2014.

TABLEAU C.31

Investissements nets en immobilisations⁽¹⁾
 (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fonds général			
Investissements	-448	-402	-413
Amortissement	158	160	164
Investissements nets - Fonds général	-290	-242	-249
Entités consolidées			
Investissements			
– Fonds spéciaux	-3 765	-3 941	-3 406
– Organismes autres que budgétaires	-832	-821	-1 732
– Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-3 835	-4 070	-4 200
Sous-total	-8 432	-8 832	-9 338
Amortissement	2 876	3 233	3 648
Investissements nets - Entités consolidées	-5 556	-5 599	-5 690
CONSOLIDÉ			
Investissements	-8 880	-9 234	-9 751
Amortissement	3 034	3 393	3 812
Investissements nets - Consolidés	-5 846	-5 841	-5 939
Moins : Investissements réalisés en mode PPP ⁽²⁾	1 044	805	243
INVESTISSEMENTS NETS EN IMMOBILISATIONS	-4 802	-5 036	-5 696

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Comme les investissements en mode PPP sont réalisés et financés par des partenaires du secteur privé, ils n'entraînent pas de besoins financiers pour le gouvernement.

Les investissements en immobilisations réalisés en vertu d'une entente de partenariat public-privé (PPP) n'entraînent pas de besoins financiers pour le gouvernement pour la partie du financement qui est assumée par le partenaire privé. Conformément aux conventions comptables du gouvernement, les investissements réalisés en mode PPP sont reconnus dans les actifs du gouvernement ainsi que dans sa dette.

6. LES BESOINS FINANCIERS NETS

Les surplus ou les besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Cette mesure tient compte non seulement des variations du solde budgétaire établi sur une base de comptabilité d'exercice, mais aussi des ressources ou des besoins découlant d'acquisition d'immobilisations, de prêts, de placements et d'avances, ainsi que d'autres activités telles le paiement des comptes à payer et la perception des comptes à recevoir. L'écart entre le solde budgétaire et les besoins financiers nets est constaté dans les opérations non budgétaires.

Dans l'ensemble, les besoins financiers nets du gouvernement s'établissent à 7,3 milliards de dollars en 2011-2012, à 4,4 milliards de dollars en 2012-2013 et à 2,4 milliards de dollars en 2013-2014.

TABLEAU C.32

Besoins financiers nets⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 452	-589	1 041
Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	-1 928	-1 038	-1 118
Immobilisations	-4 802	-5 036	-5 696
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 877	2 628	2 674
Autres comptes	-989	-385	704
Total des opérations non budgétaires	-4 842	-3 831	-3 436
BESOINS FINANCIERS NETS	-7 294	-4 420	-2 395

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Les besoins financiers nets présentés au tableau précédent proviennent des sources suivantes :

- Les besoins financiers nets pour le fonds général sont de 4,0 milliards de dollars pour 2011-2012 et de 750 millions de dollars pour 2012-2013. En 2013-2014, le fonds général affiche un surplus de 1,6 milliard de dollars. Ces variations reflètent principalement l'évolution des déficits prévus au cours des deux prochaines années et le retour à l'équilibre en 2013-2014.
- Les besoins financiers nets des entités consolidées, excluant le Fonds des générations, s'établissent à 4,1 milliards de dollars pour 2011-2012, à 4,9 milliards de dollars pour 2012-2013 et à 5,0 milliards de dollars pour 2013-2014. Ces besoins financiers nets proviennent en grande partie des investissements en infrastructures prévus par le Fonds des réseaux de transport terrestre et par les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- Les surplus financiers nets du Fonds des générations sont de 848 millions de dollars pour 2011-2012, de 1,2 milliard de dollars pour 2012-2013 et de 1,0 milliard de dollars pour 2013-2014.

TABLEAU C.33

Besoins financiers nets par entité⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fonds général	-4 000	-750	1 550
Entités consolidées ⁽²⁾	-4 142	-4 881	-4 986
Fonds des générations	848	1 211 ⁽³⁾	1 041
BESOINS FINANCIERS NETS	-7 294	-4 420	-2 395

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Est exclu le Fonds des générations.

(3) Est inclus le versement de 300 M\$ des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire.

ANNEXE 1 : LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Certaines entreprises du gouvernement continueront à réaliser d'importants investissements qui contribueront à la prospérité économique du Québec. En 2012-2013, les investissements de ces sociétés s'accroîtront de 1,0 milliard de dollars par rapport à 2011-2012 et atteindront 5,0 milliards de dollars. Ils augmenteront à nouveau de 340 millions de dollars en 2013-2014 pour atteindre 5,4 milliards de dollars.

❑ Hydro-Québec

En 2012, Hydro-Québec accroîtra ses investissements de façon importante, soit de 915 millions de dollars par rapport aux investissements réalisés l'année précédente, pour un total de 4,7 milliards de dollars. En 2013, les investissements s'accroîtront de 280 millions de dollars pour atteindre 5,0 milliards de dollars.

Les sommes consacrées au Complexe de la Romaine atteindront 707 millions de dollars en 2012 et 882 millions de dollars en 2013. De plus, en 2012, 135 millions de dollars seront consacrés au projet d'Eastmain 1-A/Rupert et la Sarcelle. En plus d'apporter une contribution significative à l'économie du Québec, ces deux projets joueront un rôle important afin d'assurer l'avenir énergétique du Québec.

Les travaux de réfection de la centrale Gentilly-2 s'élèvent à 275 millions de dollars en 2012 et à 22 millions de dollars en 2013.

Des investissements de 211 millions de dollars en 2012 et de 379 millions de dollars en 2013 seront également consacrés à l'accroissement de l'efficacité énergétique au Québec.

Globalement, les autres projets d'investissements d'Hydro-Québec atteindront 2,8 milliards de dollars en 2012 et 3,2 milliards de dollars en 2013.

❑ Loto-Québec et Société des alcools du Québec

Les investissements de Loto-Québec atteindront 244 millions de dollars en 2012-2013 et 304 millions de dollars en 2013-2014. De ces montants, 95 millions de dollars seront consacrés au projet de rénovation du Casino de Montréal en 2012-2013 et 57 millions de dollars y seront investis en 2013-2014. Au cours de ces mêmes années, seront également investis des montants de 65 millions de dollars et de 150 millions de dollars pour le remplacement des appareils de loterie vidéo, ceux-ci ayant atteint la fin de leur durée de vie utile.

Les investissements de la Société des alcools du Québec totaliseront 45 millions de dollars en 2012-2013, comparativement à 48 millions de dollars en 2011-2012. En 2013-2014, la Société prévoit des investissements de 45 millions de dollars. Ces investissements seront affectés principalement au réseau des succursales, à des projets immobiliers relatifs aux centres de distribution et aux centres administratifs, ainsi qu'à des projets de développement de systèmes informationnels.

TABLEAU C.34

Prévisions d'investissements des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
HYDRO-QUÉBEC⁽¹⁾			
Projets majeurs			
Eastmain 1-A/Rupert et la Sarcelle	368,0	135,0	1,0
Gentilly-2 – Projet de réfection	157,0	275,0	22,0
Complexe de la Romaine	567,0	707,0	882,0
Intégration transport – Éoliennes (990 MW et 2 000 MW)	163,0	375,0	229,0
La Romaine – Intégration au réseau de transport d'électricité	52,0	227,0	272,0
Plan global en efficacité énergétique	217,0	211,0	379,0
Sous-total – Projets majeurs	1 524,0	1 930,0	1 785,0
Autres projets	2 290,0	2 799,0	3 224,0
Total – Hydro-Québec	3 814,0	4 729,0	5 009,0
LOTO-QUÉBEC			
Modernisation du Casino de Montréal	73,3	94,5	57,0
Remplacement des appareils de loterie vidéo	8,9	64,8	150,0
Autres projets	74,0	84,9	97,4
Total – Loto-Québec	156,2	244,2	304,4
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC			
Réseau des succursales	17,0	10,8	10,8
Autres projets	31,4	34,2	34,2
Total – Société des alcools du Québec	48,4	45,0	45,0
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	4 018,6	5 018,2	5 358,4

(1) Pour l'année financière se terminant le 31 décembre.

ANNEXE 2 : RÉVISIONS À L'OBJECTIF DE DÉPENSES 2012-2013 DEPUIS LE BUDGET 2009-2010

Au moment de présenter le Plan de retour à l'équilibre budgétaire au budget 2009-2010, le gouvernement avait fixé un niveau global de dépenses de programmes de 65,8 milliards de dollars pour l'année 2012-2013.

- Ce niveau atteint maintenant 68,0 milliards de dollars, soit un écart de 2,2 milliards de dollars.

Ce relèvement est essentiellement attribuable à la réévaluation comptable de certains postes de dépenses, à des services additionnels à la population et au respect des engagements du gouvernement envers ses employés en matière de rémunération.

Or, le rehaussement de l'objectif des dépenses en 2012-2013 depuis le budget 2009-2010 est entièrement compensé par des efforts réalisés pour la réduction des dépenses, par des revenus additionnels de l'économie et par des révisions à la baisse du service de la dette.

TABEAU C.35

Relèvement de l'objectif des dépenses de programmes pour 2012-2013 depuis le budget 2009-2010 (en millions de dollars)

Dépenses	
– Budget 2012-2013	–68 031 ⁽¹⁾
– Budget 2009-2010	–65 840
Écart	–2 191
Décomposition de l'écart aux dépenses	
– Réévaluation comptable de certains postes de dépenses	–710
– Amélioration de l'offre de services de santé – FINESSS	–1 005
– Hausse des services à la population	–445
– Rémunération équitable des employés de l'État	–502
– Révision à la baisse des objectifs de dépenses 2012-2013	471
Sous-total	–2 191
Compensation de l'écart aux dépenses	
– Revenus de la contribution santé	1 005
– Révisions à la baisse du service de la dette	639
– Compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	733
– Autres révisions aux revenus	–186
Sous-total	2 191
ÉCART TOTAL	0

(1) Ce montant inclut les dépenses de programmes, auxquelles s'ajoutent celles du FORT, du FINESSS, du Fonds relatif à d'administration fiscale (FRAF) ainsi que la provision pour créances douteuses.

❑ Des relèvements aux dépenses

Des révisions de 710 millions de dollars concernent des réévaluations comptables qui ne sont aucunement reliées à la prestation de services ou à la gestion des efforts effectués par les ministères et organismes :

- 358 millions de dollars à la suite des réévaluations actuarielles des régimes de retraite et 352 millions de dollars relatifs à l'augmentation de la provision pour créances douteuses.

Des services de santé totalisant 1,0 milliard de dollars ont pu être financés par l'instauration de la contribution santé, dont les revenus sont versés au FINESSS.

D'autres révisions, totalisant 445 millions de dollars, résultent essentiellement d'une demande additionnelle pour des services publics.

Des révisions de 502 millions de dollars découlent du respect des engagements du gouvernement envers ses employés en matière de rémunération. En particulier, 217 millions de dollars au regard de la Loi sur l'équité salariale, 143 millions de dollars pour les ententes avec les responsables de services de garde et 142 millions de dollars au titre d'une provision pour des ajustements salariaux reliés à la croissance de l'économie et prévus aux ententes des conventions collectives.

Par ailleurs, les révisions à la baisse aux dépenses de 471 millions de dollars sont principalement attribuables au ralentissement de la croissance des dépenses pour 2012-2013, annoncé au budget 2011-2012 et dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2011.

❑ Des relèvements aux dépenses compensés par des revenus additionnels et des révisions à la baisse du service de la dette

Le relèvement de 2,3 milliards de dollars à l'objectif de dépenses de programmes depuis le budget 2009-2010 a été principalement compensé par :

- des revenus additionnels de 1 005 millions de dollars provenant de la contribution santé et des revenus 733 millions de dollars découlant de l'entente sur l'harmonisation de la TVQ à la TPS;
- des révisions à la baisse de 639 millions de dollars du service de la dette.

❑ Déficit prévu pour 2012-2013

Le déficit prévu dans le budget 2009-2010 pour l'année 2012-2013 s'établissait à 1 268 millions de dollars, soit 232 millions de dollars de moins que le déficit de 1 500 millions de dollars prévu dans le budget 2012-2013.

En excluant la provision pour éventualités de 300 millions de dollars, le déficit actuellement prévu est inférieur de 68 millions de dollars à celui présenté dans le budget 2009-2010.

Section D

LA DETTE, LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

1. LA DETTE	D.3
1.1 La dette brute	D.4
1.2 La dette représentant les déficits cumulés.....	D.11
1.3 Le fardeau de la dette	D.14
1.4 Les objectifs de réduction de dette	D.15
1.5 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada.....	D.17
1.6 La dette du secteur public	D.19
1.7 Les régimes de retraite.....	D.20
1.7.1 Le passif au titre des régimes de retraite	D.22
1.7.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	D.25
1.8 Le Fonds des générations.....	D.30
1.9 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances	D.33
1.9.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	D.34
1.9.2 Le Fonds des générations	D.35
1.9.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés	D.36
1.10 L'impact des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette	D.38
2. LE FINANCEMENT.....	D.41
2.1 La stratégie de financement.....	D.41
2.1.1 Diversification selon les marchés	D.41
2.1.2 Diversification selon les instruments.....	D.42
2.1.3 Diversification selon les échéances.....	D.43
2.2 Le programme de financement	D.44
2.2.1 Les taux de rendement	D.49
3. LA GESTION DE LA DETTE.....	D.51
3.1 La structure de la dette par devise.....	D.51

3.2	La structure de la dette par taux d'intérêt.....	D.53
4.	LES COTES DE CRÉDIT	D.55
4.1	Les cotes de crédit du gouvernement du Québec	D.55
4.2	Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes	D.61
5.	INFORMATIONS ADDITIONNELLES	D.63
5.1	Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2010.....	D.63
5.2	Révisions de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2010	D.66
5.3	Informations relatives aux emprunts réalisés	D.67

1. LA DETTE

Plusieurs concepts de dette peuvent être utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette selon les deux principaux concepts en usage au gouvernement du Québec, soit la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU D.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars

(en millions de dollars)

	2011	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	2017 ^P
DETTE BRUTE⁽¹⁾	173 436	183 780	191 717	197 130	203 032	207 138	210 802
<i>En % du PIB</i>	<i>54,3</i>	<i>55,0</i>	<i>55,3</i>	<i>54,6</i>	<i>54,0</i>	<i>53,0</i>	<i>52,1</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-14 147	-12 893	-13 193	-13 708	-15 366	-15 984	-16 531
Moins : Actifs non financiers	-47 387	-53 233	-59 074	-65 013	-70 832	-76 350	-81 971
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	111 902	117 654	119 450	118 409	116 834	114 804	112 300
<i>En % du PIB</i>	<i>35,0</i>	<i>35,2</i>	<i>34,5</i>	<i>32,8</i>	<i>31,1</i>	<i>29,4</i>	<i>27,7</i>

P : Résultats préliminaires pour 2012 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

1.1 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle on soustrait le solde du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette brute devrait s'établir à 183 780 millions de dollars au 31 mars 2012, ce qui équivaut à 55,0 % du PIB. Au 31 mars 2017, la dette brute devrait s'élever à 210 802 millions de dollars, soit 52,1 % du PIB.

TABEAU D.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2011	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	2017 ^P
Dette directe consolidée ⁽¹⁾	147 748	159 318	167 820	173 447	180 345	186 106	192 070
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	29 050	28 715	29 393	30 220	30 799	31 174	31 378
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	75	32	—	—	—	—	—
Moins : Fonds des générations	-3 437	-4 285	-5 496	-6 537	-8 112	-10 142	-12 646
DETTE BRUTE⁽¹⁾	173 436	183 780	191 717	197 130	203 032	207 138	210 802
En % du PIB	54,3	55,0	55,3	54,6	54,0	53,0	52,1

P : Résultats préliminaires pour 2012 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) La dette directe consolidée et la dette brute excluent les emprunts effectués par anticipation.

La dette directe consolidée représente la dette qui a été financée sur les marchés financiers. Elle comprend la dette du gouvernement et celle des entités dont les résultats sont consolidés ligne par ligne à ceux du gouvernement. Au 31 mars 2012, la dette directe consolidée devrait s'établir à 159 318 millions de dollars.

Les principales entités consolidées sont Financement-Québec, le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société immobilière du Québec (SIQ).

Au 31 mars 2012, le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'établir à 28 715 millions de dollars et le passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait s'élever à 32 millions de dollars. Des encadrés relatifs au passif net au titre des régimes de retraite et au passif net au titre des avantages sociaux futurs sont présentés aux pages suivantes.

Au 31 mars 2012, les sommes accumulées au Fonds des générations devraient s'élever à 4 285 millions de dollars. Ces sommes sont dédiées exclusivement au remboursement de la dette.

Le passif au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite est calculé en soustrayant du passif au titre des régimes de retraite le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Le passif au titre des régimes de retraite représente la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Ce passif devrait s'élever à 74 067 millions de dollars au 31 mars 2012.

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Au 31 mars 2012, la valeur comptable du FARR devrait s'établir à 45 352 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'établir à 28 715 millions de dollars au 31 mars 2012.

Passif net au titre des régimes de retraite au 31 mars 2012^P

(en millions de dollars)

Passif au titre des régimes de retraite

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	43 402
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	9 932
Autres régimes ⁽¹⁾	20 733

Sous-total	74 067
-------------------	---------------

Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-45 352
---	---------

PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	28 715
--	---------------

P : Résultats préliminaires.

(1) Tient compte notamment des actifs du Régime de retraite de l'Université du Québec.

Le passif au titre des avantages sociaux futurs

Le gouvernement comptabilise dans sa dette la valeur de ses engagements à l'égard des programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Au 31 mars 2012, la valeur des actifs constitués pour payer les programmes d'avantages sociaux futurs devrait s'élever à 1 197 millions de dollars.

Compte tenu que des actifs ont été constitués pour assumer ces déboursés futurs, le passif net au titre des avantages sociaux futurs ne devrait s'élever qu'à 32 millions de dollars au 31 mars 2012.

Passif net au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2012^P

(en millions de dollars)

Passif au titre des avantages sociaux futurs

Congés de maladie accumulés	658
Régime de rentes de survivants	406
Programmes de l'Université du Québec	165

Sous-total	1 229
-------------------	--------------

Moins :

Fonds des congés de maladie accumulés	-746
Fonds du régime de rentes de survivants	-451

Sous-total	-1 197
-------------------	---------------

PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	32
---	-----------

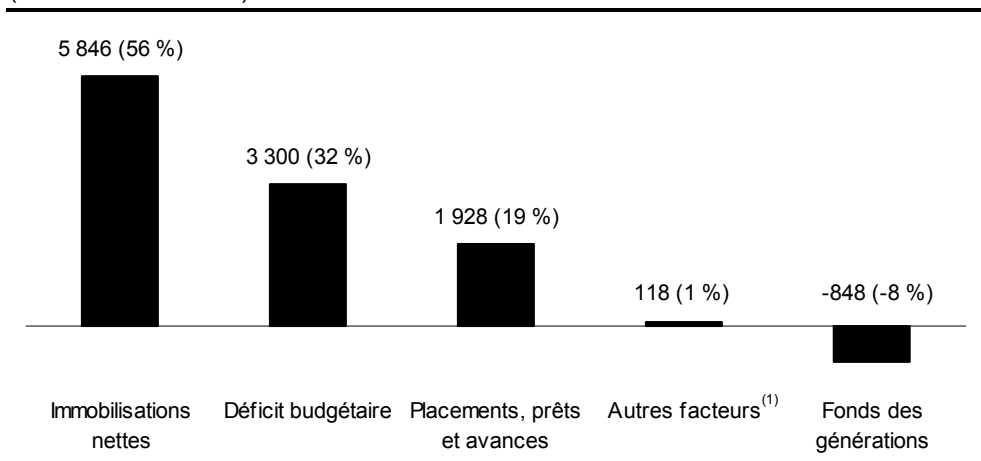
P : Résultats préliminaires.

En 2011-2012, la dette brute du gouvernement devrait augmenter de 10 344 millions de dollars principalement en raison des investissements en immobilisations, du déficit budgétaire et des placements, prêts et avances.

GRAPHIQUE D.1

Facteurs de croissance de la dette brute en 2011-2012

(en millions de dollars)



(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à payer et les comptes à recevoir, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

Plus spécifiquement, en 2011-2012, la dette brute augmente pour les raisons suivantes :

- Le déficit budgétaire de 3 300 millions de dollars.
- Les investissements du gouvernement en immobilisations (ex. : les routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où elles sont réalisées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur durée de vie utile. En 2011-2012, les immobilisations, nettes de la dépense d'amortissement, devraient entraîner une hausse de la dette brute de 5 846 millions de dollars.

- Les investissements du gouvernement dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements.

Par exemple, Hydro-Québec verse en dividendes au gouvernement 75 % de ses bénéfices nets¹ et en conserve 25 % pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. La portion des bénéfices que le gouvernement laisse à Hydro-Québec (628 millions de dollars en 2011-2012) constitue en fait une mise de fonds du gouvernement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement pour le gouvernement et entraîne donc une augmentation de la dette brute.

De même, les prêts de Financement-Québec aux universités hors périmètre comptable (près de 200 millions de dollars en 2011-2012), pour qu'elles financent leurs investissements en immobilisations, sont inclus dans les placements, prêts et avances.

Au total, en 2011-2012, les placements, prêts et avances du gouvernement devraient entraîner une hausse de la dette brute de 1 928 millions de dollars.

- La variation de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à recevoir et les comptes à payer, devrait entraîner une augmentation de la dette brute de 118 millions de dollars en 2011-2012.
- Les versements au Fonds des générations devraient faire diminuer la dette de 848 millions de dollars en 2011-2012.

Le tableau de la page suivante présente l'évolution de la dette brute du gouvernement depuis le 31 mars 2000.

¹ Le montant de dividende est calculé en vertu de l'article 15.2 de la Loi sur Hydro-Québec :
« Le surplus susceptible de distribution pour un exercice financier donné est égal à 75 % du résultat net de la Société. Ce résultat net est déterminé sur la base des états financiers consolidés annuels établis selon les principes comptables généralement reconnus.
Toutefois, à l'égard d'un exercice financier, il ne peut être déclaré aucun dividende dont le paiement aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation de la Société à la fin de cet exercice. »

TABLEAU D.3

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux⁽¹⁾	Immobilisations nettes⁽²⁾	Autres facteurs⁽³⁾	Fonds des générations⁽⁴⁾	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
Avec réseaux consolidés à la valeur de consolidation modifiée										
2000-2001	116 761	-427	1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	53,6
2001-2002	120 562	-22	1 248	934	1 199	-9		3 350	123 912	53,5
2002-2003	123 912	728	1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	53,5
2003-2004	129 135	358	1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	53,1
2004-2005	133 231	664	1 303	1 486	1 006	-796		3 663	136 894	52,1
2005-2006	136 894	-37	1 488	1 013	1 179	-809		2 834	139 728	51,4
2006-2007	139 728	-109	2 213	1 002	1 177	1 078	-584	4 777	144 505	51,2
2007-2008	144 505	—	2 658	487	1 457	767	-649	4 720	149 225	50,4
2008-2009	149 225	—	966	622	2 448	-28	-719	3 289	152 514	50,1
Avec réseaux consolidés ligne par ligne⁽⁵⁾										
2009-2010	157 630	3 174	1 746		4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	53,6
2010-2011	163 318	3 150	2 400		4 923	405	-760	10 118	173 436	54,3
2011-2012	173 436	3 300	1 928		5 846	118	-848	10 344	183 780	55,0
2012-2013	183 780	1 500	1 038		5 841	769	-1 211	7 937	191 717	55,3
2013-2014	191 717	—	1 118		5 939	-603	-1 041	5 413	197 130	54,6
2014-2015	197 130	—	1 428		5 819	230	-1 575	5 902	203 032	54,0
2015-2016	203 032	—	1 351		5 518	-733	-2 030	4 106	207 138	53,0
2016-2017	207 138	—	1 368		5 621	-821	-2 504	3 664	210 802	52,1

(1) L'investissement net dans les réseaux comprend principalement les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. À compter de 2009-2010, ces éléments font partie des immobilisations nettes.

(2) Les investissements effectués dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à payer et les comptes à recevoir, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

(4) Les versements au Fonds des générations en 2012-2013 comprennent des revenus dédiés de 911 M\$ et un montant de 300 M\$ provenant des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire (FIT).

(5) La consolidation ligne par ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M\$ au 31 mars 2009. Ce montant représente la dette des réseaux contractée en leur nom propre. Les données antérieures à 2009-2010 n'ont pu être redressées et ne sont donc pas comparables.

Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2011

Dans le budget de mars 2011, le niveau de la dette brute prévu pour le 31 mars 2012 était de 183 770 millions de dollars. La prévision révisée pour le présent budget est de 183 780 millions de dollars, soit seulement 10 millions de dollars de plus.

Pour le 31 mars 2016, la prévision contenue dans le budget de mars dernier était de 207 298 millions de dollars. La prévision révisée est de 207 138 millions de dollars, soit 160 millions de dollars de moins.

L'augmentation de l'enveloppe de 500 millions de dollars à 1 milliard de dollars pour des prises de participation dans des projets miniers ou relatifs aux hydrocarbures annoncée dans le présent budget et la décision du gouvernement d'entreprendre des investissements pour la restauration de sites contaminés contribueront à augmenter la dette brute du gouvernement de 740 millions de dollars au 31 mars 2016 par rapport à la prévision du budget de mars dernier.

Cette hausse de la dette du gouvernement est cependant entièrement compensée par l'amélioration des soldes budgétaires en 2010-2011 et 2011-2012.

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2011

(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016
Budget de mars 2011	183 770	190 962	196 086	201 899	207 298
<i>En % du PIB</i>	55,7	55,5	54,7	54,1	53,6
Budget de mars 2012	183 780	191 717	197 130	203 032	207 138
<i>En % du PIB</i>	55,0	55,3	54,6	54,0	53,0
Révisions	10	755	1 044	1 133	-160
<i>En % du PIB</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,6</i>

Explication des révisions

Déficits moins élevés que prévu :

En 2010-2011 (de 4 200 M\$ à 3 150 M\$) -1 050

En 2011-2012 (de 3 800 M\$ à 3 300 M\$) -500

Sous-total -1 550

Augmentation de l'enveloppe pour des prises de participation dans des projets miniers ou relatifs aux hydrocarbures (500 M\$ sur 5 ans) 400

Restauration de sites contaminés 340

Autres révisions 650

Total des révisions -160

1.2 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 117 654 millions de dollars au 31 mars 2012, ce qui équivaut à 35,2 % du PIB.

La dette représentant les déficits cumulés cessera d'augmenter lorsque l'équilibre budgétaire sera atteint en 2013-2014. Elle diminuera alors, année après année, au rythme de la croissance du Fonds des générations. En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés diminuera à compter de 2012-2013.

TABEAU D.4

Facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit budgétaire	Fonds des générations ⁽¹⁾	Redressements	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2011-2012 ^P	111 902	3 300	-848	3 300	5 752	117 654	35,2
2012-2013 ^P	117 654	1 500	-911	1 207	1 796	119 450	34,5
2013-2014 ^P	119 450	—	-1 041	—	-1 041	118 409	32,8
2014-2015 ^P	118 409	—	-1 575	—	-1 575	116 834	31,1
2015-2016 ^P	116 834	—	-2 030	—	-2 030	114 804	29,4
2016-2017 ^P	114 804	—	-2 504	—	-2 504	112 300	27,7

P : Résultats préliminaires pour 2011-2012 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les versements de 911 M\$ en 2012-2013 ne comprennent pas le montant de 300 M\$ qui provient des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire (FIT). Ce versement additionnel de 300 M\$ n'a pas d'impact sur la dette représentant les déficits cumulés en 2012-2013 puisque ce montant était auparavant compris dans les actifs des entités consolidées, dont fait partie le FIT.

Au 1^{er} avril 2011, la dette représentant les déficits cumulés a été redressée pour tenir compte de l'adoption par Hydro-Québec des normes comptables IFRS², qui modifient notamment la comptabilisation des avantages du personnel. L'adoption de ces normes a pour effet de réduire le solde des bénéfices non répartis d'Hydro-Québec d'un montant estimatif de 3 300 millions de dollars. En conséquence, la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec est réduite du même montant. Ce changement augmente donc la dette représentant les déficits cumulés du gouvernement au 1^{er} avril 2011, mais n'affecte pas la dette brute. L'impact définitif de ces nouvelles normes sera connu ultérieurement et pourrait entraîner un nouvel ajustement de la dette représentant les déficits cumulés.

² International Financial Reporting Standards.

La dette représentant les déficits cumulés a également été redressée d'un montant de 1 207 millions de dollars en raison de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert qui amène la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) à modifier leur méthode de comptabilisation des subventions au titre du service de la dette.

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2011

Dans le budget de mars 2011, le niveau de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2012 était de 114 278 millions de dollars. La prévision révisée pour le présent budget est de 117 654 millions de dollars, soit 3 376 millions de dollars de plus, essentiellement en raison de la baisse de la valeur du placement du gouvernement dans Hydro-Québec découlant de l'application des normes IFRS.

Pour le 31 mars 2016, la prévision contenue dans le budget de mars dernier était de 110 074 millions de dollars. La prévision révisée est de 114 804 millions de dollars, soit 4 730 millions de dollars de plus.

Cette révision de 4 730 millions de dollars s'explique principalement par l'adoption des normes IFRS par Hydro-Québec et par l'impact pour la SOFIL et la SHQ de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert.

Ces redressements comptables ont plus que compensé la réduction de la dette représentant les déficits cumulés résultant de l'amélioration des soldes budgétaires en 2010-2011 et 2011-2012.

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars depuis le budget de mars 2011

(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016
Budget de mars 2011	114 278	114 731	113 623	112 075	110 074
En % du PIB	34,7	33,3	31,7	30,0	28,5
Budget de mars 2012	117 654	119 450	118 409	116 834	114 804
En % du PIB	35,2	34,5	32,8	31,1	29,4
Révisions	3 376	4 719	4 786	4 759	4 730
En % du PIB	0,5	1,2	1,1	1,1	0,9

Explication des révisions

Déficits moins élevés que prévu :

En 2010-2011 (de 4 200 M\$ à 3 150 M\$)	-1 050
En 2011-2012 (de 3 800 M\$ à 3 300 M\$)	-500
Sous-total	-1 550

Révision des versements au Fonds des générations 211

Redressements comptables :

Adoption des normes IFRS par Hydro-Québec	3 300
Nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert pour la SOFIL et la SHQ	1 207
Révision du passif environnemental	1 080
Adoption des normes IFRS par la SGF	158
Autres	324
Total des redressements comptables	6 069

Total des révisions **4 730**

1.3 Le fardeau de la dette

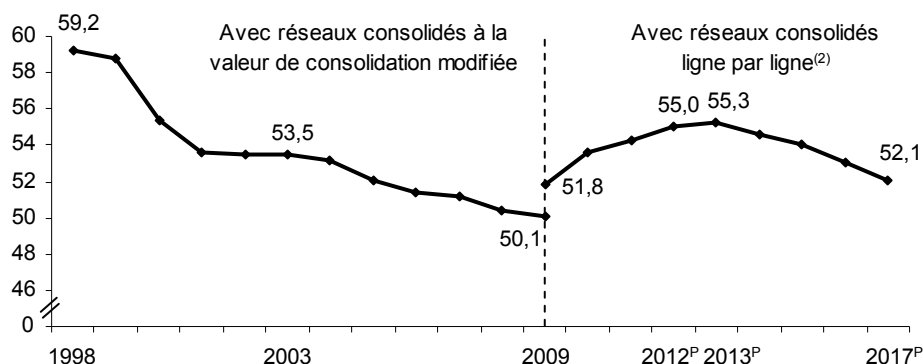
Depuis le 31 mars 1998, le ratio de la dette au PIB du gouvernement du Québec a diminué de façon importante. Ainsi, alors que la dette brute équivalait à 59,2 % du PIB au 31 mars 1998, ce ratio s'établissait à 50,1 % au 31 mars 2009. La consolidation ligne par ligne des résultats des établissements des réseaux à ceux du gouvernement a eu pour effet de faire augmenter le ratio de la dette au PIB à 51,8 % au 31 mars 2009.

Le ratio devrait atteindre 55,3 % au 31 mars 2013 en raison principalement des investissements en immobilisations. Par la suite, le ratio de la dette au PIB devrait diminuer à 52,1 % au 31 mars 2017.

GRAPHIQUE D.2

Dette brute⁽¹⁾ au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2012 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) La dette brute tient compte de la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre. Les données, à compter de 2009, ne sont donc pas comparables à celles des années précédentes qui ne comprennent pas cette dette.

1.4 Les objectifs de réduction de dette

Dans le budget de mars 2010, le gouvernement a annoncé des objectifs de réduction de dette. Ces objectifs ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en juin 2010.

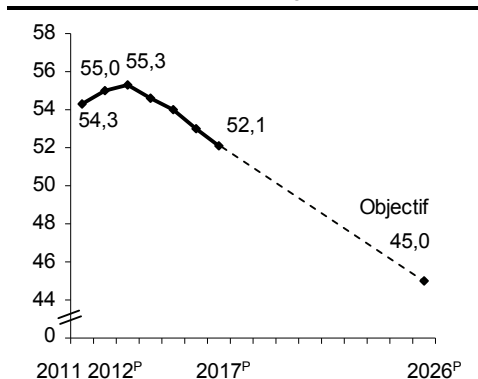
Au 31 mars 2012, la dette brute devrait s'élever à 55,0 % du PIB. L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette brute au PIB à 45 % au 31 mars 2026.

Au 31 mars 2012, la dette représentant les déficits cumulés devrait s'élever à 35,2 % du PIB. L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB à 17 % au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE D.3

Dette brute

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)



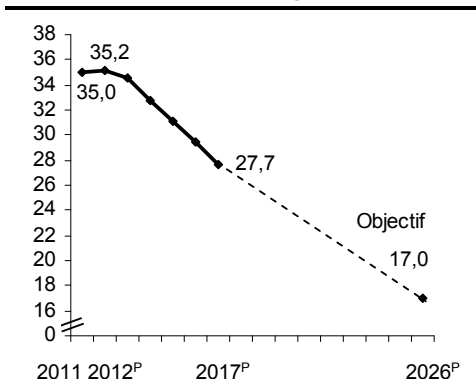
P : Résultats préliminaires pour 2012, prévisions pour 2013 à 2017 et projections pour les années subséquentes.

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE D.4

Dette représentant les déficits cumulés

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2012, prévisions pour 2013 à 2017 et projections pour les années subséquentes.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a annoncé :

- dans son budget de mars 2010 :
 - que le prix de l'électricité patrimoniale sera augmenté graduellement à compter de 2014-2015 et que les revenus découlant de cette hausse seront versés au Fonds des générations;
- dans son budget de mars 2011 :
 - que 25 % des redevances minières, pétrolières et gazières excédant 200 millions de dollars seront versées au Fonds des générations à compter de 2014-2015;
 - que les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI) seront plafonnés à un niveau permettant l'amélioration de la qualité des infrastructures publiques.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce le versement au Fonds des générations :

- des sommes provenant des ventes aux enchères des permis de recherche de pétrole, de gaz et de réservoir sous-terrain à hauteur de 25 %, à l'instar des autres redevances minières, pétrolières et gazières;
- d'un montant de 300 millions de dollars provenant des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire (FIT).

Avec l'ensemble des mesures annoncées, le solde du Fonds des générations devrait atteindre 12,6 milliards de dollars au 31 mars 2017.

1.5 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada

Il est intéressant de comparer les concepts de dette en usage au gouvernement du Québec à ceux qu'utilisent d'autres gouvernements au Canada.

L'analyse des documents budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux révèle que les concepts de dette retenus pour évaluer la situation financière varient beaucoup d'un gouvernement à l'autre.

La Colombie-Britannique et la Saskatchewan utilisent le concept de la dette directe. L'Ontario, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse utilisent le concept de la dette nette.

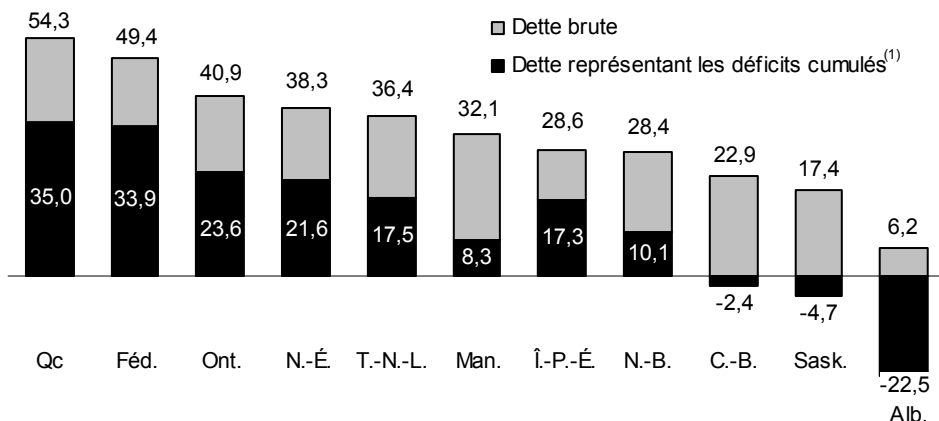
Quatre gouvernements utilisent le concept de la dette représentant les déficits cumulés comme mesure d'endettement dans leurs documents budgétaires. Il s'agit du Québec, du gouvernement fédéral, de l'Ontario et de l'Alberta.

Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, ses documents budgétaires récents ne contiennent aucune mention de son concept de dette.

Que ce soit sur la base de la dette brute ou sur celle de la dette représentant les déficits cumulés, le Québec est la province la plus endettée.

GRAPHIQUE D.5

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2011 (en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

Le tableau de la page suivante présente, pour le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces, la dette des gouvernements au 31 mars 2011. Les chiffres encadrés indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement. Certains gouvernements utilisent plus d'un concept.

TABLEAU D.5

Dettes au 31 mars 2011 selon les différents concepts
(en millions de dollars)

	Qc	Féd.	Ont.	C.-B.	Alb.	N.-B.	T.-N.-L.	Man.	Sask.	N.-É.	Î.-P.-É.
Dettes directes consolidées	147 748	597 470	246 111	44 733	6 446	8 462	5 696	15 274	4 886	12 447	1 378
Passif net au titre des régimes de retraite	29 050	146 135	-5 786	87	9 922	-220	2 667	1 772	6 176	41	52
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	75	58 206	10 236	1 684		133	1 909	387		1 448	3
Fonds des générations	-3 437										
Dettes brutes⁽¹⁾	173 436	801 811	250 561	46 504	16 368	8 375	10 272	17 433	11 062	13 936	1 433
<i>En % du PIB</i>	<i>54,3</i>	<i>49,4</i>	<i>40,9</i>	<i>22,9</i>	<i>6,2</i>	<i>28,4</i>	<i>36,4</i>	<i>32,1</i>	<i>17,4</i>	<i>38,3</i>	<i>28,6</i>
Moins :											
Actifs financiers nets ⁽²⁾	-14 147	-184 903	-36 050	-15 867	-38 021	1 105	-2 143	-4 596	-7 279	-1 109	262
Dettes nettes⁽³⁾	159 289	616 908	214 511	30 637	-21 653	9 480	8 129	12 837	3 783	12 827	1 695
<i>En % du PIB</i>	<i>49,9</i>	<i>38,0</i>	<i>35,0</i>	<i>15,1</i>	<i>-8,2</i>	<i>32,2</i>	<i>28,8</i>	<i>23,7</i>	<i>6,0</i>	<i>35,3</i>	<i>33,8</i>
Moins :											
Actifs non financiers	-47 387	-66 581	-69 938	-35 469	-37 607	-6 518	-3 208	-8 334	-6 744	-4 967	-829
Dettes représentant les déficits cumulés⁽³⁾	111 902	550 327	144 573	-4 832	-59 260	2 962	4 921	4 503	-2 961	7 860	866
<i>En % du PIB</i>	<i>35,0</i>	<i>33,9</i>	<i>23,6</i>	<i>-2,4</i>	<i>-22,5</i>	<i>10,1</i>	<i>17,5</i>	<i>8,3</i>	<i>-4,7</i>	<i>21,6</i>	<i>17,3</i>

Note : Les chiffres encadrés indiquent le ou les concepts de dette utilisés dans les documents budgétaires des gouvernements.

(1) La dette brute n'est pas présentée dans la plupart des comptes publics des gouvernements. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs, s'y retrouvent. Il est donc possible de calculer le niveau de la dette brute.

(2) Actifs financiers, nets des autres éléments de passif.

(3) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulés.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

1.6 La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement et la dette d'Hydro-Québec, des municipalités, des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes et celle des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public du Québec devrait s'établir à 248 621 millions de dollars au 31 mars 2012, ce qui équivaut à 74,5 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

TABLEAU D.6

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2009	2010	2011	2012 ^P
Dette brute du gouvernement ⁽¹⁾	157 630	163 318	173 436	183 780
Hydro-Québec	36 668	36 385	37 723	40 160
Municipalités ⁽²⁾	18 639	19 538	20 424	21 364
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes ⁽³⁾	1 966	1 930	1 979	1 888
Autres entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	434	697	1 363	1 429
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	215 337	221 868	234 925	248 621
En % du PIB	70,7	72,8	73,6	74,5

P : Résultats préliminaires.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (3 509 M\$ au 31 mars 2012).

(3) Les montants correspondent à la dette contractée en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (236 M\$ au 31 mars 2012).

(4) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable.

1.7 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Au 31 décembre 2010, ces régimes comptaient 561 536 participants actifs et 302 164 prestataires.

TABEAU D.7

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2010

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	515 000	199 614
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	28 350	23 434
Autres régimes :		
– Régime de retraite des enseignants (RRE) ⁽¹⁾ et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ⁽¹⁾	165	46 979
– Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ⁽¹⁾	75	22 112
– Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 500	4 762
– Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 400	1 560
– Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	265	335
– Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) ⁽²⁾	215	127
– Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	332
– Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 444	2 909
Total des autres régimes	18 186	79 116
TOTAL	561 536	302 164

(1) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Sources : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et Comptes publics 2010-2011.

❑ Description sommaire des régimes de retraite

Les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite.

Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

Le RREGOP et le RRPE, qui représentent près de 97 % des participants actifs, sont des régimes à coûts partagés : le gouvernement est responsable du paiement de 50 % des prestations et les participants sont responsables de l'autre 50 %³.

Les autres régimes de retraite sont majoritairement des régimes à solde du coût. Pour ces régimes, le gouvernement assume le coût du régime, net des cotisations versées par les participants.

TABLEAU D.8

Évolution du taux de cotisation des employés à certains régimes de retraite (en pourcentage)

	RREGOP ⁽¹⁾	RRPE ⁽²⁾	RRMSQ ⁽³⁾	RRAPSC ⁽⁴⁾
2004	5,35	4,50	8 / 6,2 / 8	4,0
2005	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2006	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2007	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2008	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2009	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2010	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2011	8,69	11,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2012	8,94	12,30	8 / 6,2 / 8	4,0

(1) Taux applicable sur l'excédent de 35 % du maximum des gains admissibles (MGA) qui est déterminé par la Régie des rentes du Québec (RRQ). Pour l'année 2012, le taux s'applique sur l'excédent de 33 % du MGA. Le taux équivalent selon l'ancienne formule serait de 9,19 %. En 2012, le MGA est de 50 100 \$.

(2) Taux applicable sur l'excédent de 35 % du MGA.

(3) Taux applicable jusqu'à l'exemption annuelle de base de la RRQ (3 500 \$) / taux applicable sur l'excédent jusqu'à concurrence du MGA / taux applicable sur l'excédent du MGA.

(4) Taux applicable sur l'excédent de 25 % du salaire ou du MGA si inférieur.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite⁴.

³ Ce partage de coût est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1982. Auparavant, le gouvernement était responsable du paiement de 7/12 des prestations.

⁴ À l'exception du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

❑ Changements récents

Afin de retenir la main-d'œuvre qualifiée et de retarder la prise de la retraite, le gouvernement a modifié le RREGOP et le RRPE pour inclure la possibilité d'accumuler jusqu'à 38 années de service⁵. Cette modification, convenue au moment du dernier renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, vise à faire en sorte que les employés en fin de carrière demeurent plus longtemps au travail, facilitant également le transfert d'expertise.

D'autres changements sont à venir. En effet, le projet de loi 58, intitulé Loi modifiant la Loi sur le Régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives, a été déposé à l'Assemblée nationale le 22 février 2012. Il est le fruit de consultations menées auprès des représentants des participants et comporte plusieurs modifications qui favoriseront la santé financière du RRPE. Notamment, il est proposé de resserrer les critères d'admissibilité à une rente de retraite. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2013, le nouveau participant devra compléter une période de participation additionnelle de cinq ans au régime pour que sa prestation de retraite puisse être établie conformément aux dispositions du RRPE. De plus, la réduction pour une retraite anticipée sera haussée.

1.7.1 Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite. Elle ne tient pas compte de l'actif constitué pour payer les prestations de retraite, notamment le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), dont il sera question plus loin.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA⁶, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public.

Pour les régimes à coûts partagés (par exemple le RREGOP et le RRPE), seule la portion à la charge du gouvernement est incluse dans le passif du gouvernement. Pour les régimes à solde du coût, la totalité du passif est présentée dans les états financiers du gouvernement.

Le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic devrait s'établir à 74 067 millions de dollars au 31 mars 2012. Ce montant est reconnu dans la dette brute du gouvernement.

⁵ Mesure implantée graduellement jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

⁶ À l'exception de celle du RRUQ qui est effectuée par une firme d'actuaire du secteur privé.

TABLEAU D.9

Passif au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	31 mars 2012 ^P
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	43 402
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	9 932
Autres régimes :	
– Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	11 902
– Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	4 008
– Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 603
– Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	2 730
– Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	826
– Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	522
– Crédits de rente des régimes complémentaires de retraite	409
– Régime complémentaire de retraite découlant du transfert au RREGOP du Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal (RCR de la CECM)	256
– Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	181
– Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	123
– Régime complémentaire de retraite découlant du transfert au RREGOP du Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale (RCR de la CSC)	42
Actifs des régimes ⁽¹⁾	–3 869
Total des autres régimes	20 733
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	74 067

P : Résultats préliminaires.

(1) Actifs du RRMSQ, du RRUQ, des crédits de rente RCR, du RCR de la CECM, du RREFQ et du RCR de la CSC.

☐ **La dépense annuelle au titre des régimes de retraite**

Le gouvernement comptabilise également chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette dépense comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 741 millions de dollars en 2011-2012;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent de la mise à jour des évaluations actuarielles, pour un coût de 639 millions de dollars en 2011-2012.

En 2011-2012, la dépense de programmes du gouvernement au titre des régimes de retraite devrait donc s'établir à 2 380 millions de dollars.

TABLEAU D.10

Dépense de programmes au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2011-2012 ^P
Coût net des prestations constituées	1 741
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	639
DÉPENSE DE PROGRAMMES AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	2 380

P : Résultats préliminaires.

De plus, le gouvernement doit inscrire une dépense d'intérêts sur l'obligation au titre des régimes de retraite de laquelle sont soustraits les revenus de placement du FARR.

TABLEAU D.11

Intérêts au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2011-2012 ^P
Intérêts sur l'obligation actuarielle	4 853
Moins : Revenus de placement du FARR	-2 087
INTÉRÊTS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	2 766

P : Résultats préliminaires.

Par ailleurs, en 2011-2012, le gouvernement devrait verser 4 577 millions de dollars pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités. Ces déboursés n'affectent ni les dépenses ni le déficit du gouvernement, car ils correspondent à des dépenses qui ont déjà été inscrites dans le passé. Ils font partie des opérations non budgétaires du gouvernement.

1.7.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2012, la valeur comptable du FARR devrait s'établir à 45 352 millions de dollars.

TABLEAU D.12

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placement imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	—5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 ⁽¹⁾	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009	31 749 ⁽²⁾	2 100	2 176	36 025
2009-2010	36 025	—	2 175	38 200
2010-2011	38 200	2 000	2 065	42 265
2011-2012 ^P	42 265	1 000	2 087	45 352

P : Résultats préliminaires.

(1) Ce montant tient compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.

(2) Ce montant tient compte d'un ajustement découlant de la prise en compte de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants au RRPE.

Les informations sur le FARR présentées dans le tableau qui précède sont établies sur la base des conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada.

La valeur comptable du FARR au 31 mars 2012 est plus élevée que sa valeur marchande. Les conventions comptables font en sorte que l'écart entre ces deux éléments sera entièrement amorti au cours des prochaines années. De plus, les impacts financiers découlant de l'amortissement graduel de cet écart sont pleinement intégrés dans le cadre financier du gouvernement, et ce, sur tout l'horizon de planification. La sous-section 1.10 décrit plus en détail ces éléments.

Les conventions comptables du gouvernement s'appliquent autant lorsque la valeur comptable du FARR est supérieure à sa valeur marchande que lorsqu'elle est inférieure. Comme le montre le tableau suivant, au cours des 18 dernières années, la valeur comptable du FARR a été inférieure à sa valeur marchande en huit occasions.

TABLEAU D.13

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
1994-1995	849	831	18
1995-1996	923	954	-31
1996-1997	1 014	1 095	-81
1997-1998	1 179	1 321	-142
1998-1999	2 209	2 356	-147
1999-2000	5 040	5 703	-663
2000-2001	7 059	7 052	7
2001-2002	10 199	9 522	677
2002-2003	11 840	9 240	2 600
2003-2004	14 204	12 886	1 318
2004-2005	18 333	17 362	971
2005-2006	22 563	23 042	-479
2006-2007	26 877	28 859	-1 982
2007-2008	31 764	32 024	-260
2008-2009	36 025	25 535	10 490
2009-2010	38 200	29 559	8 641
2010-2011	42 265	35 427	6 838
2011-2012 ^P	45 352	37 431	7 921

P : Résultats préliminaires.

❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, bien que le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe, les dépôts au FARR ont pour conséquence de diminuer simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU D.14

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	159 318	160 318	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	74 067	74 067	—
Moins : Valeur comptable du FARR	—45 352	—46 352	—1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	28 715	27 715	—1 000
(C) Passif net au titre des avantages sociaux futurs	32	32	—
(D) Moins : Fonds des générations	—4 285	—4 285	—
(E) DETTE BRUTE (E = A + B + C + D)	183 780	183 780	—

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2012.

❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu par la Caisse a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 13 années sur 18.

TABLEAU D.15

Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec (en pourcentage)

	Taux de rendement du FARR ⁽¹⁾	Coût des nouveaux emprunts ⁽²⁾	Écart (en points de pourcentage)
1994-1995	-3,3 ⁽³⁾	5,9	-9,2
1995-1996	17,0	5,3	11,7
1996-1997	16,1	6,3	9,8
1997-1998	13,4	5,7	7,7
1998-1999	10,4	5,8	4,6
1999-2000	15,3	7,2	8,1
2000-2001	7,2	6,2	1,0
2001-2002	-4,7	5,5	-10,2
2002-2003	-8,5	4,7	-13,2
2003-2004	14,9	4,6	10,3
2004-2005	11,4	4,4	7,0
2005-2006	13,5	4,4	9,1
2006-2007	13,5	4,4	9,1
2007-2008	5,2	4,8	0,4
2008-2009	-25,6	4,2	-29,8
2009-2010	10,7	4,6	6,1
2010-2011	13,4	4,4	9,0
2011-2012 ^P	3,5	4,0	-0,5

P : Résultats préliminaires.

(1) Sur la base de l'année civile.

(2) Sur la base de l'année financière.

(3) De février à décembre 1994.

❑ Une politique de dépôts flexible

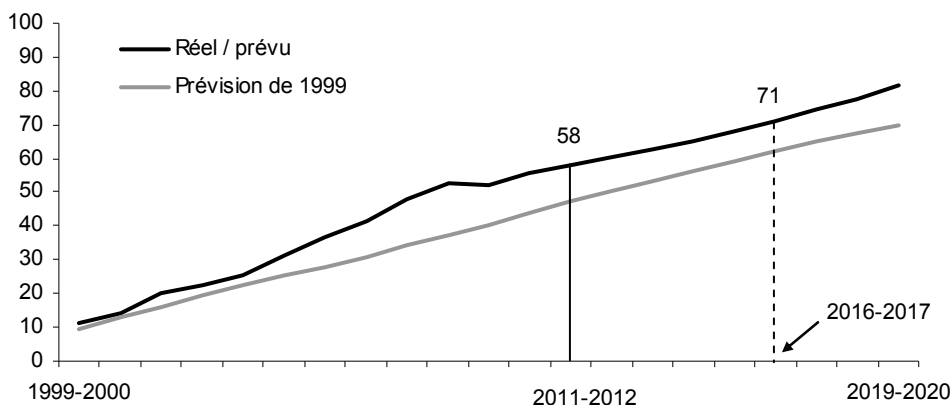
En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations. Par exemple, le gouvernement n'a effectué aucun dépôt en 2009-2010, mais des dépôts de 2 milliards de dollars ont été effectués en 2010-2011 et de 1 milliard de dollars en 2011-2012.

La valeur comptable du FARR devrait représenter environ 58 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars 2012. Dans l'hypothèse de dépôts au FARR de 1 milliard de dollars par année, la cible de 70 % devrait être atteinte trois ans plus tôt que prévu, soit en 2016-2017.

GRAPHIQUE D.6

FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic (en pourcentage)



1.8 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les sommes accumulées dans le fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2012, la valeur comptable du Fonds des générations devrait s'établir à 4 285 millions de dollars. À compter de 2014-2015, les versements au Fonds des générations augmenteront de façon significative, principalement en raison des sommes provenant de la hausse graduelle, sur cinq ans, de 1 ¢/kWh du prix de l'électricité patrimoniale.

Les sommes accumulées au Fonds des générations devraient atteindre 12 646 millions de dollars au 31 mars 2017.

TABLEAU D.16

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2011- 2012 ^P	2012- 2013 ^P	2013- 2014 ^P	2014- 2015 ^P	2015- 2016 ^P	2016- 2017 ^P
VALEUR COMPTABLE AU DÉBUT	3 437	4 285	5 496	6 537	8 112	10 142
REVENUS DÉDIÉS						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	608	628	636	648	667	682
Producteurs privés	88	90	93	96	98	100
	696	718	729	744	765	782
Électricité patrimoniale	—	—	—	315	630	945
Redevances minières, pétrolières et gazières	—	—	—	45	50	50
Biens non réclamés	10	10	10	10	10	10
Revenus de placement	142	183	302	461	575	717
Sous-total	848	911	1 041	1 575	2 030	2 504
Versement provenant des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire	—	300	—	—	—	—
TOTAL	848	1 211	1 041	1 575	2 030	2 504
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	4 285	5 496	6 537	8 112	10 142	12 646

P : Résultats préliminaires pour 2011-2012 et prévisions pour les années subséquentes.

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création.

TABLEAU D.17

**Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations
au 31 mars**
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007 ⁽¹⁾	584	576	8
2007-2008	1 233	1 147	86
2008-2009	1 952	1 598	354
2009-2010	2 677	2 556	121
2010-2011	3 437	3 524	-87
2011-2012 ^P	4 285	4 272	13

P : Résultats préliminaires.

(1) Le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

❑ Une réduction plus rapide de la dette

Par ailleurs, un des avantages de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations est qu'elle impose au gouvernement une discipline en l'obligeant à consacrer chaque année des montants à la réduction de la dette.

Si le Fonds des générations n'existait pas, ces revenus dédiés réduiraient chaque année les besoins de financement du gouvernement, ce qui réduirait la croissance de son endettement. Toutefois, l'absence d'un fonds spécifique dans lequel sont versés les revenus dédiés ferait en sorte que les citoyens ne pourraient pas savoir, au fil du temps, de combien la dette est réduite grâce aux revenus dédiés.

Le Fonds des générations agit donc comme un « instrument de transparence » qui permet aux citoyens de suivre l'évolution des sommes consacrées au remboursement de la dette et de constater l'impact qu'elles ont sur la dette.

De plus, les sommes du Fonds des générations sont gérées par la Caisse de dépôt et placement. Comme les rendements obtenus par la Caisse sont généralement plus élevés que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement, il s'ensuit que la présence d'un tel fonds contribue à accélérer la réduction de la dette.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé ou équivalent au coût des nouveaux emprunts du gouvernement 4 années sur 5.

TABLEAU D.18

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec
(en pourcentage)

	Taux de rendement du Fonds des générations⁽¹⁾	Coût des nouveaux emprunts⁽²⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007-2008	5,6 ⁽³⁾	4,8	0,8
2008-2009	-22,4	4,2	-26,6
2009-2010	11,3	4,6	6,7
2010-2011	12,3	4,4	7,9
2011-2012 ^P	4,0	4,0	—

P : Résultats préliminaires.

(1) Sur la base de l'année civile.

(2) Sur la base de l'année financière.

(3) Taux de rendement de février à décembre 2007, puisque le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

1.9 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances

En 2011, le taux de rendement sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) a été de 3,50 % pour le FARR, de 3,98 % pour le Fonds des générations et de 3,40 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés. La politique de placement de ces fonds est présentée à l'encadré de la page D.37.

TABLEAU D.19

Valeur marchande et rendement en 2011 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement	Valeur marchande au 31 décembre 2011
	(en %)	(en M\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	3,50	36 351
Fonds des générations	3,98	4 024
Fonds des congés de maladie accumulés	3,40	769

1.9.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite a affiché un rendement de 3,50 % en 2011. Sa valeur marchande s'établissait à 36 351 millions de dollars au 31 décembre 2011.

L'actif du FARR est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministre des Finances en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les recommandations de la Caisse, les prévisions sur 10 ans de rendements, d'écarts-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

La politique de placement du FARR est composée à 36,25 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 14,50 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.), à 45,75 % d'actions et à 3,50 % d'autres placements. Ces pondérations sont similaires à celles qui sont retenues en moyenne par l'ensemble des déposants de la Caisse.

TABLEAU D.20

Politique de placement du FARR au 1^{er} janvier 2012 (en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	36,25	36,6
Placements sensibles à l'inflation	14,50	14,0
Actions	45,75	46,9
Autres placements	3,50	2,5
TOTAL	100,0	100,0

(1) Données pour 2010. *Rapport annuel 2010* de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rapport annuel pour l'année 2011 n'est pas encore disponible.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel à court et moyen terme de 6,50 %; le taux de rendement annuel moyen à long terme (10 ans et plus) est de l'ordre de 6,75 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR, par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FARR aurait généré un rendement de 3,72 % en 2011. Rappelons qu'en 2010, le FARR a obtenu un rendement de 13,43 % comparativement à 9,19 % pour son portefeuille de référence.

1.9.2 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de 3,98 % en 2011. Sa valeur marchande s'établissait à 4 024 millions de dollars au 31 décembre 2011.

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministre des Finances en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les recommandations de la Caisse, les prévisions sur 10 ans de rendements, d'écarts-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, préparées par la Caisse, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 42,0 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 12,5 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.), à 42,5 % d'actions et à 3,0 % d'autres placements.

TABLEAU D.21

Politique de placement du Fonds des générations au 1^{er} janvier 2012 (en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	42,0	36,6
Placements sensibles à l'inflation	12,5	14,0
Actions	42,5	46,9
Autres placements	3,0	2,5
TOTAL	100,0	100,0

(1) Données pour 2010. *Rapport annuel 2010* de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rapport annuel pour l'année 2011 n'est pas encore disponible.

La politique de placement du Fonds des générations vise un objectif de rendement annuel à long terme (10 ans et plus) de l'ordre de 6,5 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du Fonds des générations est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du Fonds des générations, par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du Fonds des générations aurait généré un rendement de 4,23 % en 2011. Rappelons qu'en 2010, le Fonds des générations a obtenu un rendement de 12,32 % comparativement à 9,20 % pour son portefeuille de référence.

1.9.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a affiché un rendement de 3,40 % en 2011. Sa valeur marchande s'établissait à 769 millions de dollars au 31 décembre 2011.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministre des Finances en collaboration avec la Caisse. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR, puisque la création de ce fonds découle d'un engagement à long terme du gouvernement au titre des avantages sociaux futurs qui est de nature similaire à l'engagement afférent aux régimes de retraite.

Le portefeuille de référence du FCMA aurait généré un rendement de 3,72 % en 2011. Rappelons qu'en 2010, le FCMA a obtenu un rendement de 12,94 % comparativement à 9,19 % pour son portefeuille de référence.

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2012 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,2
Obligations	29,25	35,0	26,5
Obligations à long terme	0,0	0,0	2,4
Dettes immobilières	6,0	6,0	6,5
Total – Revenu fixe	36,25	42,0	36,6
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,6
Infrastructures	4,5	4,0	3,3
Immeubles	10,0	8,5	10,1
Total – Placements sensibles à l'inflation	14,5	12,5	14,0
Actions canadiennes	13,25	10,0	12,9
Actions mondiales	6,05	5,1	3,4
Québec Mondial	2,45	3,9	6,4
Actions américaines	5,0	5,0	4,0
Actions étrangères	5,0	6,5	6,5
Actions marchés émergents	4,0	4,0	3,8
Placements privés	10,0	8,0	9,9
Total – Actions	45,75	42,5	46,9
Fonds de couverture	3,5	3,0	2,5
Répartition de l'actif	0,0	0,0	0,0
Total – Autres placements	3,5	3,0	2,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Données pour 2010. *Rapport annuel 2010* de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rapport annuel pour l'année 2011 n'est pas encore disponible.

1.10 L'impact des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette

Tel qu'il est indiqué à la sous-section 1.7.2, les revenus du FARR sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement. Les rendements de la Caisse affectent les revenus du FARR et, par conséquent, le service de la dette.

Les rendements réalisés par la Caisse sur le FARR sont pris en compte au bilan et dans les résultats du gouvernement en appliquant la convention comptable adoptée au moment de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

« Pour déterminer le passif au titre des avantages de retraite et la dépense ou charge connexe du gouvernement, les actifs du régime sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode, les actifs du régime sont inscrits à la valeur de marché ou à une valeur de marché redressée établie sur une période n'excédant pas cinq ans. L'utilisation de valeurs redressées par rapport au marché permet d'avoir une bonne approximation de la valeur économique actuelle tout en réduisant au minimum les fluctuations à court terme. Le recours à des valeurs liées au marché est justifié du fait que les valeurs obtenues sont objectives et vérifiables. Une fois qu'il a arrêté la méthode d'évaluation, le gouvernement l'applique de façon uniforme » (Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, chapitre 3250, paragraphe .035).

En vertu de la convention comptable, la « valeur de marché redressée » du FARR est ajustée chaque année en fonction des rendements réalisés par le FARR. Lorsque, pour une année donnée, le rendement réalisé diffère du rendement de long terme prévu, l'écart entre les deux est étalé sur cinq ans. Cela signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que la valeur de marché redressée et la valeur au marché se rejoignent sur une période de cinq ans. Il est important de noter que cette méthode est appliquée tant lorsque les rendements sont meilleurs qu'anticipé que lorsqu'ils sont moins bons⁷.

⁷ Avant la réforme comptable de 2007, la valeur du FARR était ajustée seulement une fois tous les trois ans, c'est-à-dire au moment des évaluations actuarielles. Depuis la réforme, elle est ajustée chaque année.

De plus, les écarts entre le rendement réel et le rendement prévu qui sont étalés sur cinq ans sont pris en compte dans les revenus du FARR au moyen d'un amortissement sur une période de l'ordre de treize ans, soit la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes de retraite (DUMERCA)⁸. Ce mécanisme d'amortissement et la période utilisée sont prescrits par les PCGR⁹.

Par conséquent, les pertes de la Caisse en 2008-2009 ont entraîné une réduction des revenus du FARR dès 2009-2010. Les rendements réalisés par la Caisse en 2009-2010, plus élevés que prévu, ont entraîné une augmentation des revenus du FARR dès 2010-2011. Il en va de même des rendements réalisés par la Caisse en 2010-2011, aussi plus élevés que prévu, qui ont entraîné une augmentation des revenus du FARR dès 2011-2012. Enfin, le taux de rendement préliminaire de 2011-2012, moindre que le taux de rendement attendu à long terme, entraînera une diminution des revenus du FARR en 2012-2013.

TABLEAU D.22

Impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur le service de la dette⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 ^P	2013-2014 ^P
Avant 2008-2009	-48	-78	-57	11	10
De 2008-2009	307	629	972	1 337	1 726
De 2009-2010		-65	-134	-207	-285
De 2010-2011			-53	-110	-171
De 2011-2012 ^P				37	76
IMPACT SUR LE SERVICE DE LA DETTE	259	486	728	1 068	1 356

P : Résultats préliminaires pour 2011-2012 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un signe positif signifie une augmentation du service de la dette et un signe négatif, une diminution.

(1) Les montants représentent l'impact sur les revenus du FARR, et donc sur le service de la dette, des rendements de la Caisse inférieurs ou supérieurs au rendement prévu pour cette période et qui font l'objet d'un amortissement.

⁸ La méthode de comptabilisation du FARR distingue le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) des autres régimes, comme c'est le cas pour la comptabilisation du passif au titre des régimes de retraite. La DUMERCA du RRPE est de neuf ans, alors que celle des autres régimes est de quatorze ans.

⁹ « [...] les gains et pertes actuariels doivent être portés progressivement au passif ou à l'actif et dans la dépense ou charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné. » Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, chapitre 3250, paragraphe .062. Pour un actif de retraite, l'ICCA définit les gains (pertes) actuariels comme étant les variations de la valeur des actifs du régime qui sont causées notamment par les écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

2. LE FINANCEMENT

En 2011-2012, le gouvernement a réalisé des emprunts totalisant 20 148 millions de dollars, dont 4 401 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année.

2.1 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

2.1.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

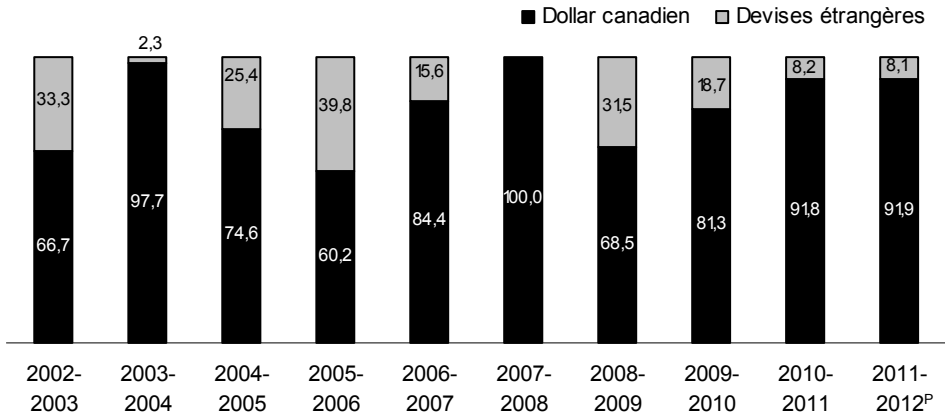
Au cours des dix dernières années, 19 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve qu'une très faible exposition à ces devises : elle devrait être de seulement 0,5 % au 31 mars 2012 (voir la sous-section 3.1).

En 2011-2012, le gouvernement a réalisé 8,1 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, soit :

- un emprunt de 1 400 millions de dollars américains (1 373 millions de dollars canadiens) en août 2011;
- un emprunt de 225 millions de dollars australiens (231 millions de dollars canadiens) en juillet 2011;
- un emprunt de 27 millions d'euros (36 millions de dollars canadiens) en décembre 2011.

GRAPHIQUE D.7

Emprunts réalisés par devise⁽¹⁾
(en pourcentage)



P : Résultats préliminaires.

(1) Emprunts du fonds général du gouvernement, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.

2.1.2 Diversification selon les instruments

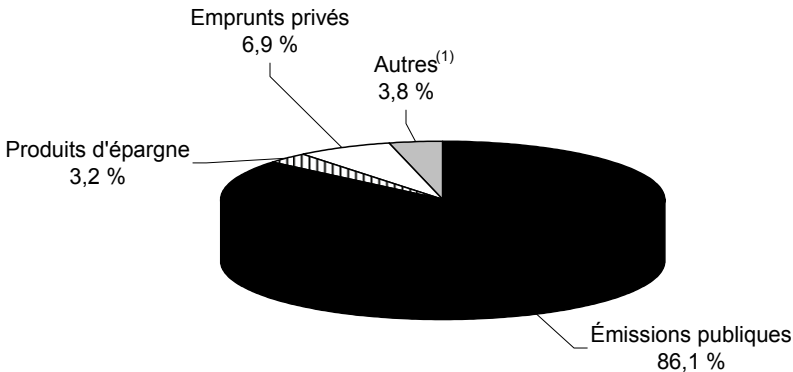
Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2011-2012, les instruments de long terme utilisés se composaient principalement d'émissions publiques (86,1 %) et d'emprunts privés (6,9 %).

GRAPHIQUE D.8

Emprunts réalisés en 2011-2012^P par instrument



P : Résultats préliminaires.

(1) Comprend le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et les emprunts auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

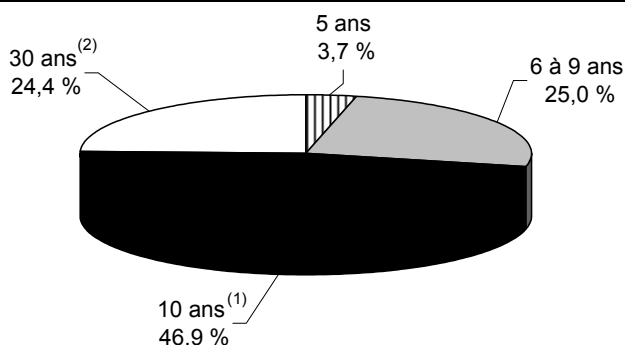
2.1.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

En 2011-2012, 46,9 % des emprunts réalisés avaient une échéance de 10 ans, 25,0 % de 6 à 9 ans, 24,4 % de 30 ans et 3,7 % de 5 ans.

GRAPHIQUE D.9

Emprunts réalisés en 2011-2012^P par échéance



P : Résultats préliminaires.

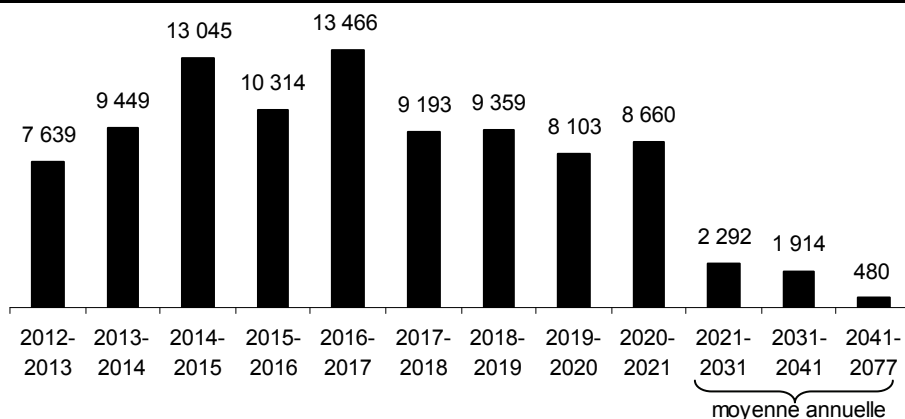
(1) Comprend les emprunts venant à échéance en 2021 et 2022.

(2) Comprend principalement les emprunts venant à échéance en 2041 et 2043.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2012, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 12 ans.

GRAPHIQUE D.10

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2012^P (en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

Note : Dette directe du fonds général, dette contractée pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

2.2 Le programme de financement

Le programme de financement du fonds général permet de refinancer les emprunts venant à échéance, de contribuer au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de combler les nouveaux besoins de financement, notamment pour les investissements en immobilisations et dans les sociétés d'État.

Le Fonds de financement effectue des prêts aux entités consolidées (ex. : le Fonds des réseaux de transport terrestre, la Société immobilière du Québec, etc.) et à certaines entreprises du gouvernement.

Financement-Québec effectue des emprunts sur les marchés financiers afin de répondre aux besoins des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

En 2011-2012, le gouvernement a réalisé des emprunts totalisant 20 148 millions de dollars, dont 4 401 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année.

En 2012-2013, le programme de financement prévu est de 14 950 millions de dollars. Il aurait été de 19 351 millions de dollars si des emprunts n'avaient pas été effectués par anticipation en 2011-2012. En 2013-2014, le programme de financement devrait être de 17 773 millions de dollars.

TABLEAU D.23

Programme de financement du gouvernement
(en millions de dollars)

	2011-2012 ^P	2012-2013 ^P	2013-2014 ^P
FONDS GÉNÉRAL ⁽¹⁾			
Besoins financiers nets ^{(2),(3)}	6 124	2 732	297
Remboursements d'emprunts	7 034	4 519	4 476
Variation de l'encaisse	-4 518	-4 401	—
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite	1 000	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽⁴⁾	-644	—	—
Contributions additionnelles au fonds d'amortissement afférent à des emprunts	—	3 000	3 000
Financement réalisé par anticipation	4 401	—	—
TOTAL – Fonds général	13 397	5 850	7 773
FONDS DE FINANCEMENT	3 360	5 100	4 500
Dont : remboursements d'emprunts	548	1 254	1 251
FINANCEMENT-QUÉBEC	3 391	4 000	5 500
Dont : remboursements d'emprunts	1 962	1 866	3 722
TOTAL	20 148	14 950	17 773
Dont : remboursements d'emprunts	9 544	7 639	9 449

P : Résultats préliminaires pour 2011-2012 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Le fonds général correspond à l'ancienne appellation du fonds consolidé du revenu.

(2) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées.

(3) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.

(4) Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement a encaissé 644 M\$ en 2011-2012 à la suite de l'évolution des taux de change. Ces encaissements diminuent les besoins de financement à combler par de nouveaux emprunts.

❑ Contributions additionnelles au fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

Cette année, le ministère des Finances met en vigueur une nouvelle politique visant à augmenter le niveau de liquidités prudentielles. L'objectif est d'augmenter les liquidités du gouvernement de 6 milliards de dollars au cours des deux prochaines années. Ces liquidités pourront être utilisées en cas de fortes perturbations sur les marchés financiers.

Des montants de 3 milliards de dollars seront empruntés à cette fin en 2012-2013 et 2013-2014.

Le gouvernement fédéral a annoncé une politique analogue dans son budget de juin 2011. Les emprunts du gouvernement fédéral seront augmentés de 35 milliards de dollars sur une période de trois ans afin d'augmenter ses liquidités. De même, l'Ontario a augmenté ses liquidités de façon importante au cours des dernières années.

Dans le cas du Québec, le niveau de 6 milliards de dollars de liquidités additionnelles correspond à environ le tiers des besoins annuels de financement du gouvernement du Québec au cours des prochaines années.

Les 6 milliards de dollars qui seront empruntés seront versés au fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, qui existe déjà (voir l'encadré de la page suivante), et seront investis dans des titres à court terme très liquides de gouvernements, comme des bons du Trésor du gouvernement fédéral. Il sera donc possible, en cas de fortes perturbations des marchés financiers qui rendraient difficile la réalisation d'emprunts à court ou à long terme, de vendre ces titres et de récupérer rapidement des liquidités. Ces liquidités pourront ensuite servir à acheter des titres à court terme émis par le gouvernement du Québec, ce qui lui permettra de rencontrer ses obligations financières. Une fois la perturbation terminée et les titres à court terme émis par le gouvernement du Québec venus à échéance, le fonds d'amortissement afférent à des emprunts pourra de nouveau acheter des titres à court terme comme des bons du Trésor du gouvernement fédéral.

Comme les 6 milliards de dollars d'emprunts sur deux ans seront versés au fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, la dette brute du gouvernement ne sera pas affectée car, conformément aux normes comptables, la valeur d'un fonds d'amortissement afférent à des emprunts est déduite de la dette.

Les fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Certains emprunts comportent des dispositions obligeant l'emprunteur à mettre de côté, annuellement, des sommes devant servir à rembourser l'emprunt à l'échéance. Les sommes sont versées dans les « fonds d'amortissement afférents à des emprunts ». Au 31 mars 2011, il y avait 5,9 milliards de dollars dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts du gouvernement, qui sont essentiellement investis dans des titres du secteur public du Québec (gouvernement du Québec, Financement-Québec, Hydro-Québec, universités, municipalités, etc.). Les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont gérés de façon prudente par le ministère des Finances en vue de préserver le capital et de réaliser des revenus.

Placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts⁽¹⁾

(au 31 mars 2011)

	En M\$	En %
Obligations du Québec et garanties par le Québec	4 711	79,7
Obligations des réseaux et de municipalités	783	13,3
Obligations d'autres gouvernements ⁽²⁾	217	3,7
Titres du marché monétaire, encaisse et autres	196	3,3
TOTAL	5 907	100,0

(1) Comprend les fonds d'amortissement afférents à des emprunts du gouvernement et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

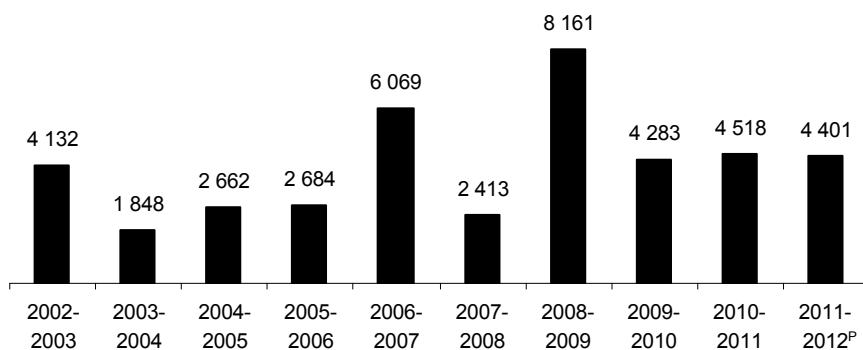
(2) Comprend les obligations du gouvernement fédéral, de la SCHL (garanties par le gouvernement fédéral), des autres provinces et du gouvernement américain.

Emprunts réalisés par anticipation

Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante. Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a réalisé en moyenne des emprunts par anticipation de 4 117 millions de dollars par année.

Emprunts réalisés par anticipation (en millions de dollars)



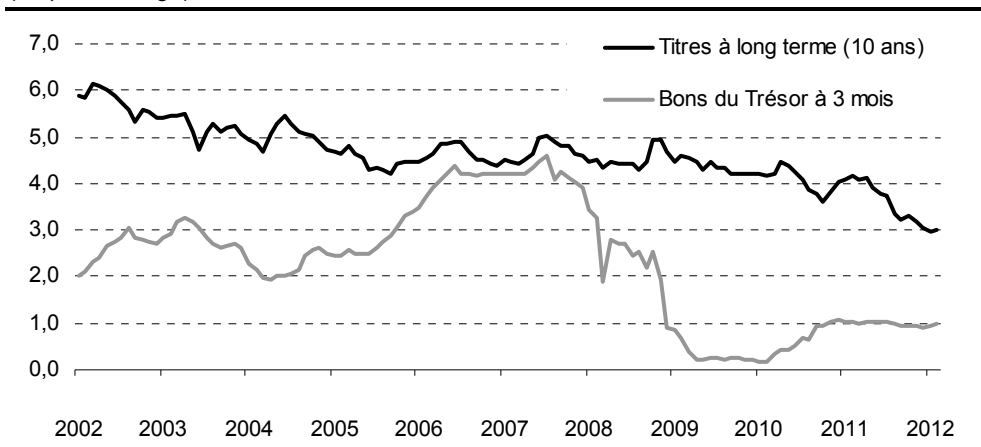
P : Résultats préliminaires.

2.2.1 Les taux de rendement

Au cours de l'année 2011, les taux de rendement sur les titres à long terme du Québec ont connu une baisse. Les taux d'intérêt à court terme sont quant à eux restés sensiblement au même niveau.

GRAPHIQUE D.11

Taux de rendement sur les titres du Québec (en pourcentage)

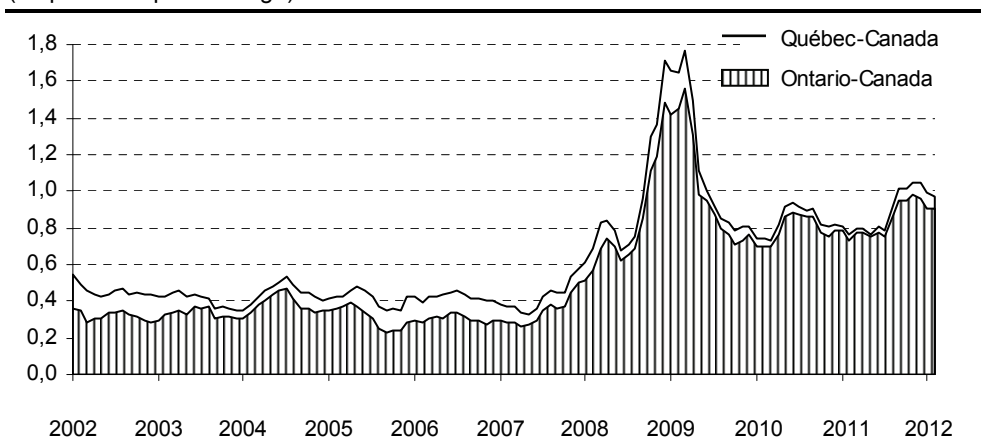


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, la hausse importante des écarts de rendement avec les titres du gouvernement fédéral, qui avait été observée à compter de l'été 2008, s'est considérablement résorbée depuis, sans toutefois avoir rejoint les niveaux observés avant 2008. Ce phénomène a aussi été observé dans le cas des autres provinces.

GRAPHIQUE D.12

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en points de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LA GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (*swaps*).

La gestion de la dette permet au gouvernement de réaliser des économies au titre du service de la dette.

3.1 La structure de la dette par devise

Au 31 mars 2012, la proportion de la dette brute du gouvernement en dollars canadiens devrait s'établir à 99,5 % et la part en devises étrangères à 0,5 %.

TABLEAU D.24

Structure de la dette brute au 31 mars 2012^P (en millions de dollars)

Devises	Dette directe consolidée	(%)	Passif net au titre des régimes de retraite	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	Moins : Fonds des générations	Dette brute	(%)
Dollar canadien ⁽¹⁾	162 757	99,4	28 715	32	-4 285	187 219	99,5
Dollar américain ⁽¹⁾	206	0,1	—	—	—	206	0,1
Euro	137	0,1	—	—	—	137	0,1
Franc suisse	206	0,1	—	—	—	206	0,1
Yen	413	0,3	—	—	—	413	0,2
Sous-total	163 719	100,0	28 715	32	-4 285	188 181	100,0
Emprunts effectués par anticipation	-4 401		—	—	—	-4 401	
TOTAL	159 318		28 715	32	-4 285	183 780	

P : Résultats préliminaires.

Note : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 9 mars 2012.

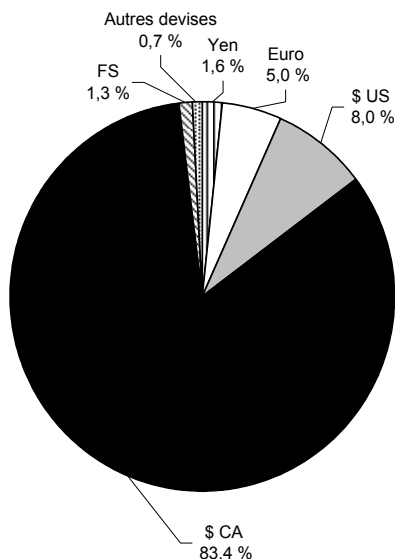
(1) La dette tient compte du fonds d'amortissement afférent à des emprunts.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette en devises étrangères au 31 mars 2012 devrait s'établir à 16,6 %. Cette proportion devrait se situer à 0,5 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Cette proportion était de 0,7 % au 31 mars 2011.

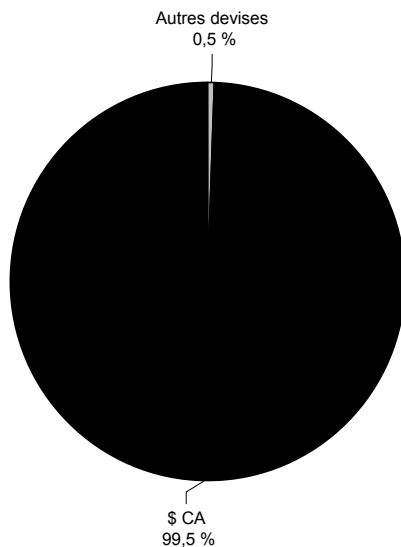
GRAPHIQUE D.13

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2012^P

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises



Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises



P : Résultats préliminaires.

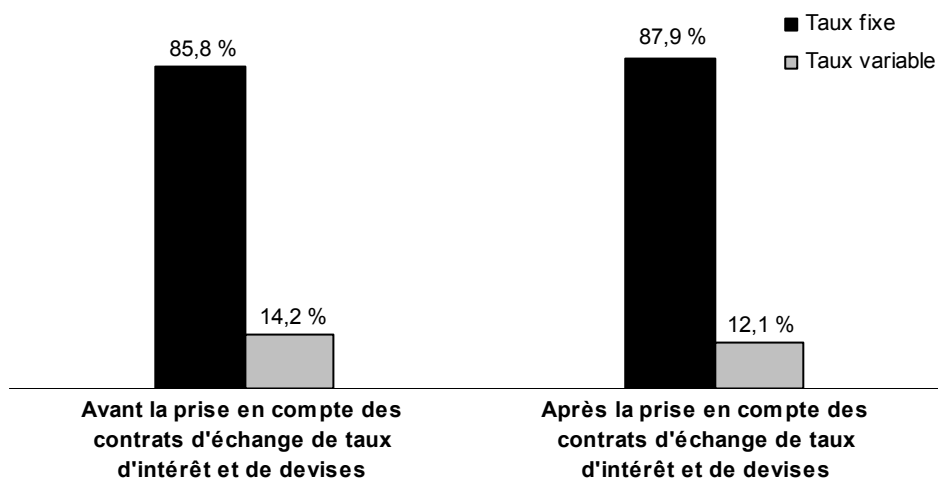
3.2 La structure de la dette par taux d'intérêt

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux variable devrait s'établir à 14,2 % au 31 mars 2012. Cette proportion devrait s'établir à 12,1 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Cette proportion était de 20,8 % au 31 mars 2011.

GRAPHIQUE D.14

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2012^P



P : Résultats préliminaires.

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, l'état des finances publiques et l'endettement.

Les agences de notation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à long terme et une pour la dette à court terme.

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à long terme. La cote de crédit actuelle du Québec y est indiquée en caractères gras.

TABLEAU D.25

Échelles de cotes de crédit de la dette à long terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch Ratings	Japan Credit Rating Agency
Capacité extrêmement élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aa1 Aa2 Aa3	AA+ AA AA-	AA (high) AA AA (low)	AA+ AA AA-	AA+ AA AA-
Capacité élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1 A2 A3	A+ A A-	A (high) A A (low)	A+ A A-	A+ A A-
Capacité adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1 Baa2 Baa3	BBB+ BBB BBB-	BBB (high) BBB BBB (low)	BBB+ BBB BBB-	BBB+ BBB BBB-
Capacité incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1 Ba2 Ba3	BB+ BB BB-	BB (high) BB BB (low)	BB+ BB BB-	BB+ BB BB-
Capacité très incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1 B2 B3	B+ B B-	B (high) B B (low)	B+ B B-	B+ B B-

Les agences ajoutent à la cote une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative. Dans le cas du Québec, toutes les agences attribuent une perspective « stable » à sa cote de crédit.

TABLEAU D.26

Cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec

Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Stable
Dominion Bond Rating Service (DBRS)	A (high)	Stable
Fitch Ratings (Fitch)	AA-	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à court terme. La cote de crédit actuelle du Québec y est indiquée en caractères gras.

TABLEAU D.27

Échelles de cotes de crédit de la dette à court terme⁽¹⁾

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch Ratings
Capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme.	P-1	A-1+ A-1	R-1 ^{High} R-1^{Middle} R-1 ^{Low}	F1+ F1
Capacité très adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que le niveau supérieur.	P-2	A-2	R-2 ^{High}	F2
Capacité adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	P-3	A-3	R-2 ^{Middle} R-2 ^{Low} R-3	F3
Capacité incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme un titre spéculatif.	Not Prime ⁽²⁾	B-1 B-2 B-3 C	R-4 R-5	B C
Incapacité de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme étant en défaut de paiement.	Not Prime ⁽²⁾	D	D	D

(1) Non applicable en ce qui concerne JCR.

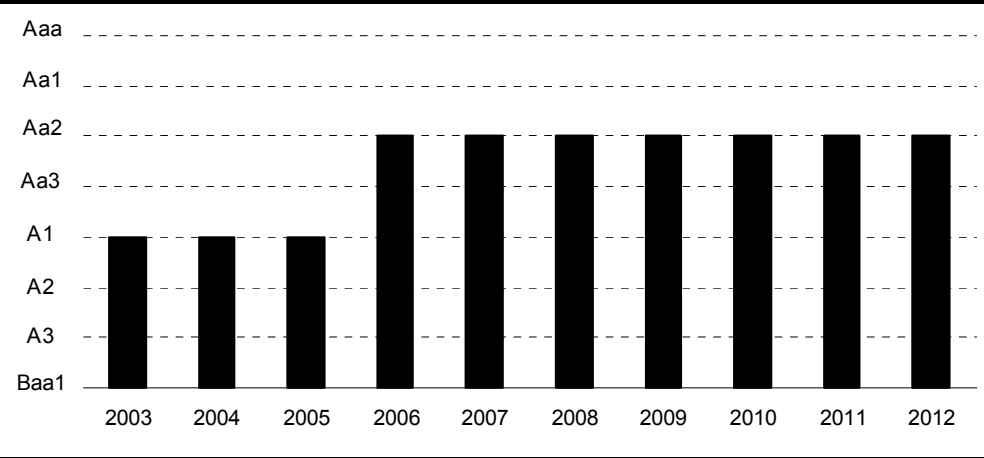
(2) Moody's utilise la catégorie "Not Prime" pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

❑ L'évolution de la cote de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution de la cote de crédit du gouvernement du Québec. La cote de crédit de 2012 est celle qui est en vigueur au moment du budget.

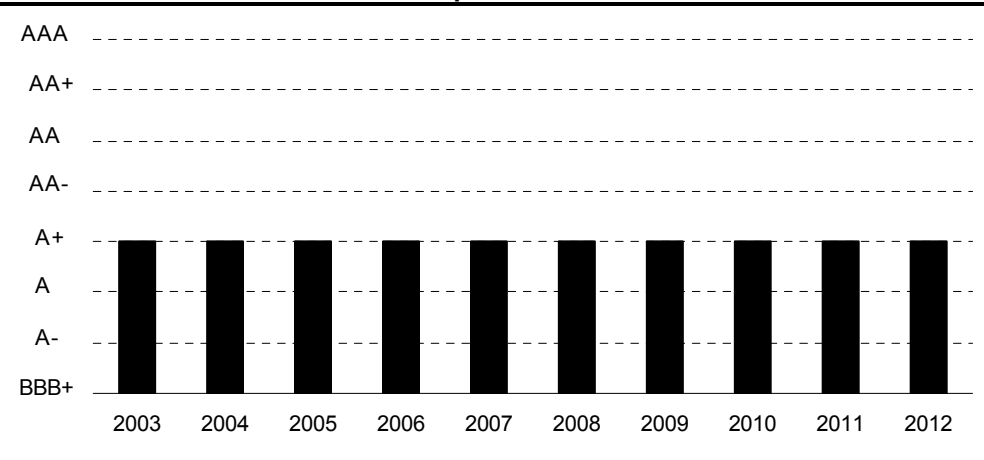
GRAPHIQUE D.15

Cote de crédit du Québec attribuée par Moody's

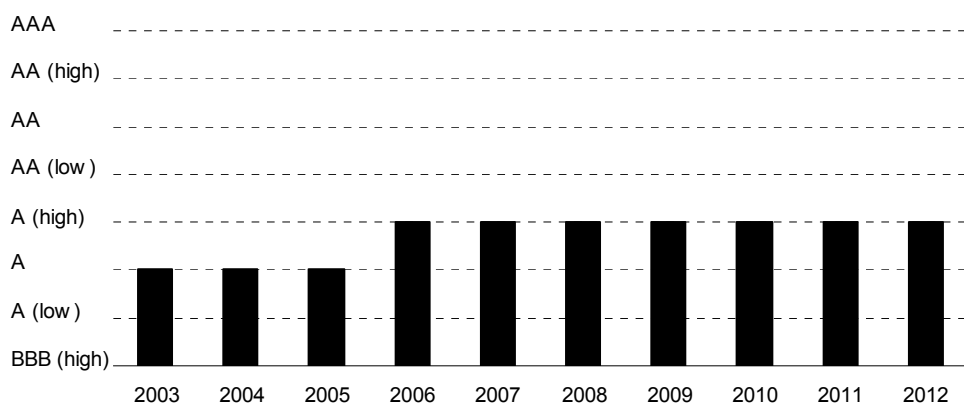


GRAPHIQUE D.16

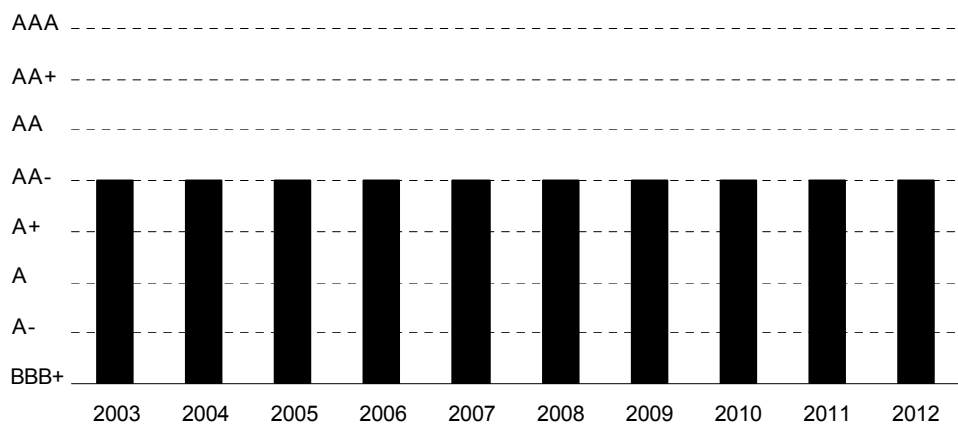
Cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's



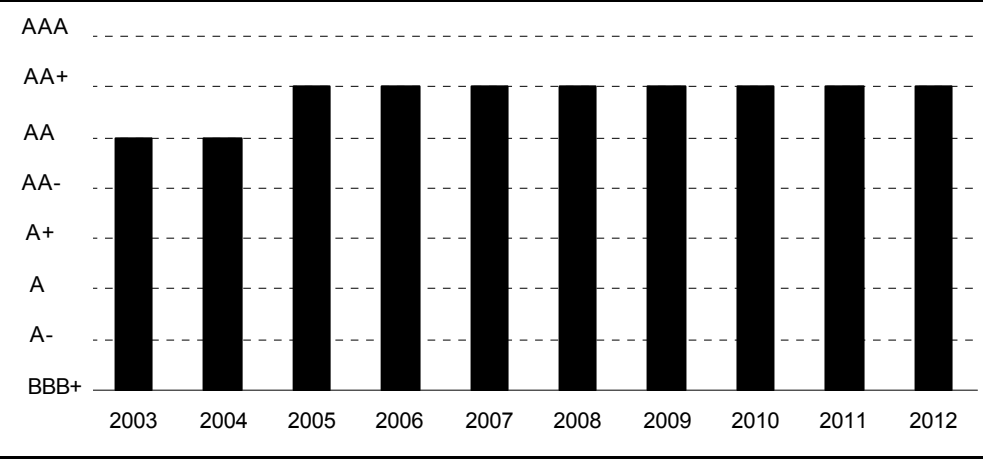
GRAPHIQUE D.17

Cote de crédit du Québec attribuée par DBRS

GRAPHIQUE D.18

Cote de crédit du Québec attribuée par Fitch

Cote de crédit du Québec attribuée par JCR

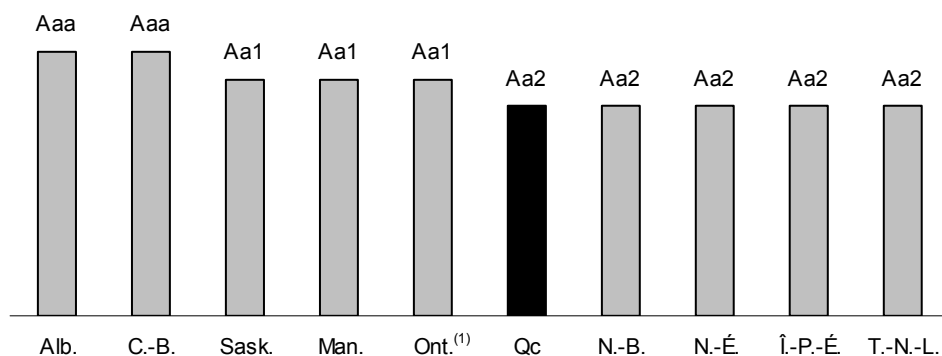


4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au début de mars 2012. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR, puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE D.20

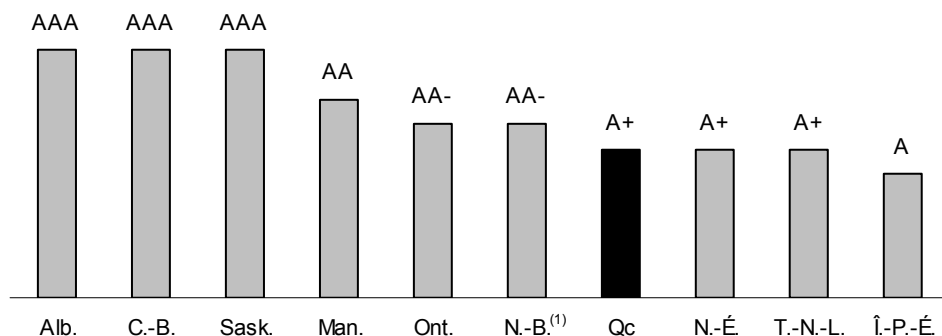
Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE D.21

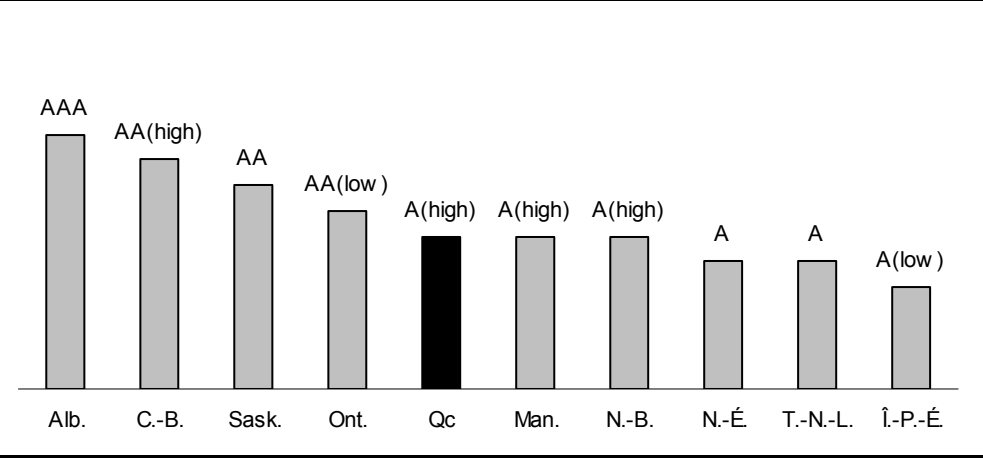
Cote de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE D.22

Cote de crédit des provinces canadiennes – DBRS



GRAPHIQUE D.23

Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch



Note : La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de cette agence.
(1) Perspective négative.

5. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

5.1 Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2010

Au moment où le gouvernement a fixé de nouveaux objectifs de dette, soit lors du budget de mars 2010, la dette brute prévue au 31 mars 2012 était de 180 084 millions de dollars. Elle est maintenant estimée à 183 780 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 3 696 millions de dollars.

La possibilité qu'un tel écart se matérialise, en raison de la mise en œuvre de la dernière étape de la réforme comptable entreprise en 2007, avait été expliquée dans les tableaux de prévision de dette publiés en mars 2010. Ainsi, une note au tableau D.6 présentant les facteurs de croissance de la dette brute informait le lecteur que : « lorsque la comptabilisation ligne à ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sera complétée, les données de la dette brute seront redressées¹⁰ ».

En décembre 2010, au moment de la publication du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* et des Comptes publics pour 2009-2010, les données de dette définitives, c'est-à-dire comprenant un montant de 4 713 millions de dollars à l'égard de la dette des établissements des réseaux contractée en leur nom propre, ont été publiées.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la prévision de dette au 31 mars 2015, soit la dernière année de la prévision présentée au budget de mars 2010, la dette brute devait s'élever à 192 169 millions de dollars. Elle est maintenant estimée à 203 032 millions de dollars, soit un écart de 10 863 millions de dollars.

La première raison qui explique cet écart est bien sûr la prise en compte de la dette des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre (4,7 milliards de dollars), dont il a été question précédemment.

Un autre facteur de révision découle d'une modification à la méthode de comptabilisation des intérêts relatifs au passif au titre des régimes de retraite, qui a entraîné une augmentation de la dette de 1 164 millions de dollars. Auparavant, les intérêts étaient calculés sur la base de l'année civile; ils le sont maintenant sur la base de l'année financière. Le changement de méthode, convenu avec le Vérificateur général, a donné lieu à l'inscription du montant de 1 164 millions de dollars à la dette.

¹⁰ Plan budgétaire 2010-2011, page D.11.

TABLEAU D.28

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2010

(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015
Budget de mars 2010	180 084	186 490	189 428	192 169
<i>En % du PIB</i>	<i>55,1</i>	<i>54,6</i>	<i>53,3</i>	<i>52,0</i>
Budget de mars 2012	183 780	191 717	197 130	203 032
<i>En % du PIB</i>	<i>55,0</i>	<i>55,3</i>	<i>54,6</i>	<i>54,0</i>
Révisions	3 696	5 227	7 702	10 863
<i>En % du PIB</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,7</i>	<i>1,3</i>	<i>2,0</i>
Explication des révisions				
Révisions des déficits budgétaires :				
En 2009-2010 (de 4 257 M\$ à 3 174 M\$)				-1 083
En 2010-2011 (de 4 506 M\$ à 3 150 M\$)				-1 356
En 2011-2012 (de 2 900 M\$ à 3 300 M\$)				400
En 2012-2013 (de 1 200 M\$ à 1 500 M\$)				300
Sous-total				-1 739
Modifications comptables :				
Consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation				4 713
Redressement du passif au titre des régimes de retraite pour tenir compte des intérêts courus sur une base d'année financière plutôt que civile				1 164
Sous-total				5 877
Entente avec le gouvernement fédéral pour offrir des prêts à taux réduits aux municipalités québécoises				1 208
Révision des investissements en immobilisations				1 680
Engagements au titre des partenariats public-privé pris en compte dans la dette du gouvernement				2 058
Enveloppe de 1 G\$ pour des prises de participation dans des projets miniers ou relatifs aux hydrocarbures				600
Restauration de sites contaminés				220
Autres révisions (variation de certains postes de l'actif ou du passif comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, etc.)				959
Total des révisions				10 863

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'action économique mis en place par le gouvernement fédéral pour faire face à la dernière récession, un programme administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a été instauré afin d'offrir aux municipalités des prêts à taux réduits pour des travaux dans le domaine de l'habitation. Compte tenu de la grande expérience de Financement-Québec dans le financement des réseaux, le gouvernement du Québec a décidé que Financement-Québec jouerait le rôle d'intermédiaire pour les fins de ce programme. Financement-Québec a effectué les emprunts auprès de la SCHL et a prêté l'argent aux municipalités.

Le programme disposait d'une enveloppe de 2 milliards de dollars à l'échelle du Canada. Les municipalités québécoises ont bénéficié de 1,2 milliard de dollars de ce programme, soit 60 % du total. Les emprunts de Financement-Québec n'étaient pas prévus dans les données de dette au moment du budget de mars 2010. Ils ont fait augmenter la dette brute du gouvernement de 1,2 milliard de dollars. Toutefois, Financement-Québec possède, en contrepartie de ces emprunts, un actif financier équivalent qui correspond aux prêts effectués aux municipalités¹¹.

Au 31 mars 2015, la révision à la hausse de la dette brute par rapport au budget de mars 2010 s'explique également par une hausse des investissements en immobilisations de près de 1,7 milliard de dollars. Les engagements pris au titre des projets réalisés en partenariat public-privé expliquent également une hausse de la dette brute d'environ 2 milliards de dollars. Le gouvernement présente en effet ces engagements dans sa dette.

Par ailleurs, l'annonce du budget de l'an dernier d'une enveloppe de 500 millions de dollars, sur cinq ans, pour prendre des participations dans des projets miniers ou relatifs aux hydrocarbures, de même que l'annonce du présent budget d'augmenter cette enveloppe à 1 milliard de dollars, entraînent une dette plus élevée de 600 millions de dollars au 31 mars 2015 (les 400 millions de dollars restants seront investis après le 31 mars 2015).

De même, la décision de consacrer des ressources pour la restauration de sites contaminés entraîne une dette plus élevée de 220 millions de dollars au 31 mars 2015.

Globalement, on constate donc que plus de la moitié des révisions qui ont été apportées à la prévision de la dette au 31 mars 2015 depuis le budget de mars 2010 s'explique par des modifications comptables (4 713 M\$ + 1 164 M\$ = 5 877 M\$). Les autres facteurs d'explication ont essentiellement trait à des investissements accrus dans divers domaines et à la variation de certains postes de l'actif et du passif comme les comptes à recevoir et les comptes à payer.

¹¹ Les impacts sur la dette brute de l'implication de Financement-Québec dans la mise en œuvre du programme fédéral de prêts aux municipalités ont été expliqués dans le *Plan budgétaire 2011-2012*, page D.41.

5.2 Révisions de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2010

Dans le budget de mars 2010, le niveau de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2012 était de 112 170 millions de dollars. La prévision révisée pour le présent budget est de 117 654 millions de dollars, soit 5 484 millions de dollars de plus.

Pour le 31 mars 2015, la prévision contenue dans le budget de mars 2010 était de 109 644 millions de dollars. La prévision révisée est de 116 834 millions de dollars, soit 7 190 millions de dollars de plus.

Ces révisions à la hausse de la dette représentant les déficits cumulés s'expliquent essentiellement par de nombreux redressements comptables qui ont plus que compensé l'amélioration globale des soldes budgétaires.

TABLEAU D.29

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars depuis le budget de mars 2010

(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015
Budget de mars 2010	112 170	112 309	111 186	109 644
En % du PIB	34,3	32,9	31,3	29,7
Budget de mars 2012	117 654	119 450	118 409	116 834
En % du PIB	35,2	34,5	32,8	31,1
Révisions	5 484	7 141	7 223	7 190
En % du PIB	0,9	1,6	1,5	1,4
Explication des révisions				
Révisions des déficits budgétaires :				
En 2009-2010 (de 4 257 M\$ à 3 174 M\$)				-1 083
En 2010-2011 (de 4 506 M\$ à 3 150 M\$)				-1 356
En 2011-2012 (de 2 900 M\$ à 3 300 M\$)				400
En 2012-2013 (de 1 200 M\$ à 1 500 M\$)				300
Sous-total				-1 739
Révision des versements au Fonds des générations				445
Redressements comptables :				
Adoption des normes IFRS par Hydro-Québec				3 300
Révision du passif environnemental				2 096
Nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert pour la SOFIL et la SHQ				1 207
Passif au titre des régimes de retraite pour les intérêts courus sur une base d'année financière plutôt que sur une base d'année civile				1 164
Adoption des normes IFRS par la SGF				158
Autres				559
Total des redressements comptables				8 484
Total des révisions				7 190

5.3 Informations relatives aux emprunts réalisés

TABLEAU D.30

Gouvernement du Québec

Sommaire des emprunts à long terme réalisés⁽¹⁾ en 2011-2012^P

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Émissions publiques	15 741	78,1
Emprunts privés	1 361	6,8
Produits d'épargne	643	3,2
Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises	750	3,7
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	13	0,1
Sous-total	18 508	91,9
AUTRES DEVISES		
Dollar américain	1 373	6,8
Dollar australien	231	1,2
Euro	36	0,1
Sous-total	1 640	8,1
TOTAL	20 148	100,0

P : Résultats préliminaires.

(1) Les montants comprennent les emprunts du fonds général, les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU D.31

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2011-2012^P pour le fonds général

Montant encaissé en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
74	—	4,25	29 avril	2021-12-01	101,163	4,113
169	—	5,00	20 mai	2041-12-01	108,534	4,484
215	—	4,25	13 juin	2021-12-01	103,053	3,892
364	—	5,00	16 juin	2041-12-01	110,749	4,359
557	—	5,00	23 juin	2041-12-01	111,307	4,328
231	225 \$ A	6,50	12 juillet	2021-07-12	99,927	6,510
350	—	4,25	18 juillet	2021-12-01	104,007	3,779
411	—	4,25	8 août	2021-12-01	106,264	3,520
519	—	4,25	17 août	2043-12-01	103,875	4,034
1 373	1 400 \$ US	2,75	25 août	2021-08-25	99,610	2,795
467	—	4,25	6 septembre	2043-12-01	103,467	4,056
356	—	4,25	12 septembre	2021-12-01	108,080	3,311
534	—	4,25	19 septembre	2043-12-01	106,764	3,880
449	—	4,25	28 septembre	2021-12-01	109,783	3,120
542	—	4,25	12 octobre	2021-12-01	108,430	3,266
330	—	4,50	17 octobre	2020-12-01	109,888	3,239
523	—	4,25	26 octobre	2043-12-01	104,680	3,990
113	—	3,50	2 décembre	2022-12-01	100,600	3,434
505	—	3,50	6 décembre	2022-12-01	101,029	3,387
554	—	4,25	14 décembre	2043-12-01	110,860	3,670
36 ⁽⁴⁾	27 €	3,50 ⁽⁵⁾	15 décembre	2031-12-15	100,000	3,500
340	—	4,50	23 décembre	2020-12-01	113,412	2,794
519	—	3,50	13 janvier	2022-12-01	103,875	3,078
523	—	3,50	7 février	2022-12-01	104,557	3,003
341	—	4,50	7 février	2020-12-01	113,805	2,727
518	—	3,50	13 février	2022-12-01	103,523	3,113
560	—	4,25	17 février	2043-12-01	111,957	3,614
518	—	3,50	13 mars	2022-12-01	103,584	3,104
643 ⁽⁶⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
750 ⁽⁷⁾	—	Zéro coupon	Diverses	Diverses	Divers	Divers
13 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers

13 397

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunt privé.

(5) Les intérêts sont payables annuellement.

(6) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(7) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(8) Emprunts auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

TABLEAU D.32

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2011-2012^P pour le Fonds de financement

Montant encaissé en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽¹⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les entités consolidées						
502	—	4,25	4 avril	2021-12-01	100,473	4,194
432	—	4,25	29 avril	2021-12-01	101,163	4,113
374	—	5,00	20 mai	2041-12-01	108,534	4,484
300	—	4,25	13 juin	2021-12-01	103,053	3,892
190	—	5,00	16 juin	2041-12-01	110,749	4,359
170	—	4,25	18 juillet	2021-12-01	104,007	3,779
120	—	4,25	8 août	2021-12-01	106,264	3,520
50	—	4,25	6 septembre	2043-12-01	103,467	4,056
5	—	4,25	12 septembre	2021-12-01	108,080	3,311
100	—	4,25	28 septembre	2021-12-01	109,783	3,120
547	—	4,25	14 novembre	2021-12-01	109,310	3,161
390	—	3,50	2 décembre	2022-12-01	100,600	3,434
3 180						
B. Emprunts réalisés pour les entités hors périmètre comptable						
180	—	4,25	12 septembre	2021-12-01	108,080	3,311
3 360						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

TABLEAU D.33

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2011-2012^P par Financement-Québec

Montant encaissé en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽¹⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
502	—	3,50	25 mai	2017-12-01	100,475	3,418
285 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	25 juillet	2017-04-25	100,001	Variable
10 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	29 juillet	2017-04-25	99,974	Variable
15 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	4 août	2017-04-25	99,922	Variable
20 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	8 août	2017-04-25	99,882	Variable
30 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	8 août	2017-04-25	99,855	Variable
26 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	9 août	2017-04-25	99,842	Variable
25 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	10 août	2017-04-25	99,801	Variable
50 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	11 août	2017-04-25	99,654	Variable
89 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	22 septembre	2017-04-25	98,812	Variable
20 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	23 septembre	2017-04-25	98,681	Variable
529	—	3,50	21 octobre	2017-12-01	105,797	2,472
295 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	20 décembre	2017-04-25	98,860	Variable
248 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	23 décembre	2017-04-25	99,140	Variable
49 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	13 janvier	2017-04-25	99,325	Variable
99 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	16 janvier	2017-04-25	99,325	Variable
50 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	16 janvier	2017-04-25	99,350	Variable
50 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	17 janvier	2017-04-25	99,400	Variable
500	—	2,40	24 janvier	2018-12-01	99,961	2,406
499	—	2,40	31 janvier	2018-12-01	99,823	2,428
3 391						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(3) Emprunts privés.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU D.34

Emprunts réalisés en 2011 par Hydro-Québec⁽¹⁾

Montant encaissé en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
536	—	5,00	24 janvier	2050-02-15	107,145	4,604
53	—	Variable ⁽⁴⁾	11 février	2015-02-11	100,000	Variable
300	—	Variable ⁽⁴⁾	25 février	2015-02-11	99,910	Variable
25	—	Variable ⁽⁴⁾	15 mars	2015-02-11	99,929	Variable
63	—	Variable ⁽⁴⁾	16 mars	2015-02-11	99,876	Variable
116	—	Variable ⁽⁴⁾	17 mars	2015-02-11	99,896	Variable
25	—	Variable ⁽⁴⁾	17 mars	2015-02-11	99,895	Variable
50	—	Variable ⁽⁴⁾	21 mars	2015-02-11	99,892	Variable
150	—	Variable ⁽⁴⁾	22 mars	2015-02-11	99,840	Variable
75	—	Variable ⁽⁴⁾	22 mars	2015-02-11	99,858	Variable
25	—	Variable ⁽⁴⁾	23 mars	2015-02-11	99,821	Variable
334	—	Variable ⁽⁴⁾	25 mars	2015-02-11	99,859	Variable
200	—	Variable ⁽⁴⁾	30 mars	2015-02-11	99,897	Variable
20	—	Variable ⁽⁴⁾	31 mars	2015-02-11	99,897	Variable
100	—	Variable ⁽⁴⁾	14 avril	2015-02-11	99,990	Variable
100	—	Variable ⁽⁴⁾	20 avril	2015-02-11	99,935	Variable
100	—	Variable ⁽⁴⁾	20 avril	2015-02-11	99,936	Variable
7	—	Zéro coupon	27 avril	2027-04-15	46,389	4,925
100	—	Variable ⁽⁴⁾	3 mai	2015-02-11	99,896	Variable
200	—	Variable ⁽⁴⁾	4 mai	2015-02-11	99,906	Variable
964	1 000 \$ US	2,00	30 juin	2016-06-30	99,981	2,004
610	—	5,00	30 septembre	2050-02-15	121,978	3,892
619	—	5,00	8 novembre	2050-02-15	123,836	3,811
4 772						

(1) Emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

Section E

LE POINT SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Introduction	E.3
1. Les faits concernant les transferts fédéraux.....	E.5
1.1 L'évolution des revenus de transferts fédéraux du Québec.....	E.5
1.2 Le solde budgétaire fédéral par province	E.6
1.3 La part du Québec de l'enveloppe de péréquation	E.7
1.4 Le Québec finance ses services « supplémentaires ».....	E.8
2. Le renouvellement des transferts fédéraux de 2014	E.9
2.1 Enjeux relatifs au programme de péréquation	E.9
2.1.1 Maximiser la richesse collective des Québécois	E.10
2.1.2 Plafonds imposés au programme de péréquation en 2008	E.12
2.1.3 Pertes financières liées aux plafonds	E.13
2.1.4 Augmentation des écarts de capacités fiscales.....	E.17
2.1.5 Le coût du programme de péréquation.....	E.18
2.1.6 Un retour graduel vers la moyenne historique.....	E.19
2.2 Enjeux relatifs au Transfert canadien en matière de santé (TCS).....	E.21
2.2.1 Limite de la croissance du TCS à celle du PIB nominal canadien.....	E.21
2.2.2 Contrôle des dépenses en santé	E.21
2.2.3 Croissance des coûts en santé.....	E.22
2.2.4 Désengagement fédéral du financement de la santé	E.25
2.2.5 Répartition du TCS purement par habitant.....	E.27
2.2.6 Pertes financières liées aux changements apportés au TCS.....	E.29

3. D'autres dossiers à régler.....E.31

3.1 Le traitement équitable des revenus d'Hydro-Québec dans la péréquation..... E.32

3.2 L'usage systématique des paiements de protection E.32

3.3 Un règlement favorable du contentieux relatif au programme de stabilisation des revenus E.32

ConclusionE.33

INTRODUCTION

Les transferts fédéraux du Québec sont passés de 8,9 milliards de dollars en 2002-2003 à 15,1 milliards de dollars en 2012-2013, soit une augmentation de près de 69 %. Ces progrès sont le fruit des efforts consentis par le gouvernement du Québec et d'une collaboration étroite avec le gouvernement fédéral.

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont collaboré avec succès dans plusieurs dossiers importants. Mentionnons à cet effet la construction prochaine d'un nouveau pont en remplacement du pont Champlain, l'accord sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (gisement Old Harry), l'entente relative à l'harmonisation des taxes de vente et la mise en œuvre des régimes volontaires d'épargne-retraite. Le Québec souhaite que cette même collaboration puisse être à la base des discussions sur le renouvellement des transferts fédéraux de 2014 et le règlement de certains dossiers prioritaires du Québec.

Concernant le renouvellement des transferts fédéraux, la législation fédérale prévoit que les règles actuelles du programme de péréquation, du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2014. De nouvelles règles s'appliqueront à ces transferts fédéraux à compter du 1^{er} avril 2014.

La présente section résume les positions du Québec en matière de transferts fédéraux dans le contexte du renouvellement de ces programmes, soit :

- retirer les plafonds imposés au programme de péréquation. Dans le cas où le plafond PIB serait maintenu, le Québec souhaite qu'il soit graduellement rehaussé vers la moyenne historique du programme de péréquation en proportion du PIB nominal canadien, soit 1,02 %;
- ramener graduellement à 25 % la part du financement fédéral des dépenses en santé des provinces d'ici dix ans et répartir de façon plus équitable le TCS en tenant compte des coûts additionnels liés au poids démographique des personnes de plus de 65 ans dans chaque province;
- régler rapidement certains dossiers en litige entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

En matière de péréquation, le Québec demande que le gouvernement fédéral revienne à la formule qu'il avait mise en place en 2007 basée sur les recommandations du Groupe d'experts sur la péréquation (rapport O'Brien)¹. Cette réforme permettait au programme de jouer son rôle en assurant aux provinces d'avoir la capacité d'offrir des services comparables tout en maintenant un fardeau fiscal comparable.

Depuis 2008, les plafonds instaurés unilatéralement par le gouvernement fédéral ont réduit considérablement l'enveloppe de péréquation par rapport à ce qui aurait été versé en vertu du programme en place en 2007-2008 et en 2008-2009.

- Les plafonds ont également fait du programme de péréquation un « jeu à somme nulle » où les gains d'une province bénéficiaire sont invariablement faits aux dépens des autres provinces bénéficiaires.

À l'égard du TCS, étant donné les pressions qu'exerceront les changements démographiques et technologiques sur les dépenses en santé dans les années à venir, le Québec demande que le gouvernement fédéral hausse graduellement sa contribution à 25 % des dépenses en santé des provinces d'ici dix ans et module la répartition de sa contribution de façon à tenir compte des coûts additionnels liés au poids démographique des personnes de plus de 65 ans dans chaque province.

- À l'origine, le gouvernement fédéral assumait 50 % des coûts admissibles des régimes publics de santé; actuellement, le TCS ne couvre plus que 20 % des dépenses en santé des provinces.
- L'annonce récente du gouvernement fédéral de limiter la croissance du TCS au PIB nominal canadien réduira davantage la part de la contribution fédérale en santé par rapport aux dépenses des provinces.

De plus, la fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt dans la répartition du TCS en 2014-2015 favorisera uniquement l'Alberta, qui verra augmenter ce transfert de 1,1 milliard de dollars en moyenne par année pendant dix ans.

La réduction de la part du financement fédéral en santé, conjuguée aux pertes liées au plafonnement du programme de péréquation, fait en sorte d'augmenter de façon importante les disparités fiscales entre les provinces et impose des contraintes financières majeures aux finances publiques de plusieurs d'entre elles, dont le Québec.

En adoptant une approche mécanique inadéquate aux transferts fédéraux, le gouvernement fédéral se soustrait à ses responsabilités.

¹ GROUPE D'EXPERTS SUR LA PÉREQUATION ET LA FORMULE DE FINANCEMENT DES TERRITOIRES, *Pour réaliser un dessein national – Remettre la péréquation sur la bonne voie*, [Rapport], mai 2006.

1. LES FAITS CONCERNANT LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

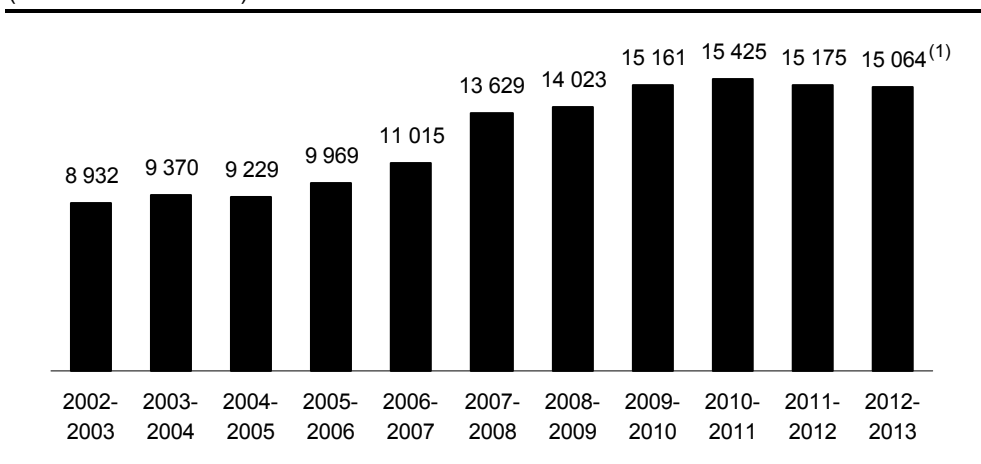
1.1 L'évolution des revenus de transferts fédéraux du Québec

Entre 2002-2003 et 2012-2013, les transferts fédéraux du Québec sont passés de 8,9 à 15,1 milliards de dollars, soit une hausse de près de 69 %. Ces progrès s'expliquent principalement par une collaboration étroite entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral dans deux dossiers majeurs :

- la hausse des transferts fédéraux pour la santé découlant de l'Accord sur la santé de septembre 2004;
- la réforme du programme de péréquation, annoncée au budget fédéral de 2007, qui a augmenté l'enveloppe de péréquation à compter de 2007-2008.

GRAPHIQUE E.1

Évolution des revenus de transferts fédéraux du Québec
(en millions de dollars)



(1) Le total des transferts fédéraux en 2012-2013 exclut le premier versement de 733 M\$ découlant de l'entente sur l'harmonisation des taxes de vente puisqu'il s'agit d'une compensation ponctuelle.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Les changements apportés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation à l'automne 2008 ne sont pas acceptables, mais ils ne remettent pas en question les progrès importants accomplis aux transferts fédéraux depuis 2002-2003. Certes, il reste des problématiques à corriger et des dossiers prioritaires à l'égard desquels le Québec souhaite une collaboration fructueuse avec le gouvernement fédéral. La présente section fait d'ailleurs le point sur ces questions.

1.2 Le solde budgétaire fédéral par province

Les comptes économiques provinciaux (CEP) de Statistique Canada présentent le solde budgétaire fédéral par province. Un déficit fédéral dans une province signifie que le gouvernement fédéral y a prélevé moins de revenus qu'il n'y a effectué de dépenses et vice versa².

— Dans ce calcul, toutes les dépenses fédérales sont prises en compte, qu'il s'agisse des transferts aux provinces, des transferts aux personnes ou des dépenses directes de l'administration fédérale (exemple : fonctionnaires, bases militaires).

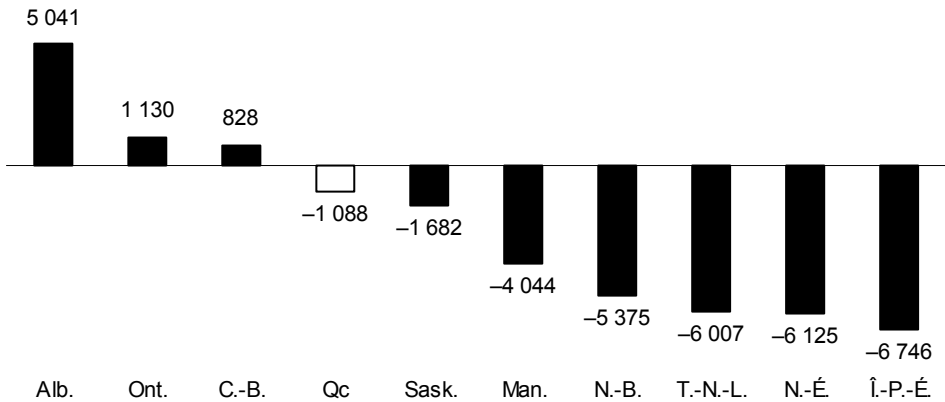
Au cours des cinq dernières années disponibles (2005 à 2009), le gouvernement fédéral a inscrit son plus faible déficit au Québec (1 088 \$ par habitant en moyenne) parmi les sept provinces où le gouvernement fédéral a prélevé moins de revenus qu'il n'y a effectué de dépenses.

En outre, pour l'année 2009, le gouvernement fédéral était déficitaire dans toutes les provinces à l'exception de l'Alberta (surplus de 4 325 \$ par habitant).

GRAPHIQUE E.2

Solde budgétaire de l'administration fédérale par province, moyenne annuelle de 2005 à 2009

(en dollars par habitant)



Source des données : Statistique Canada.

² Une certaine prudence est de mise à l'égard de l'utilisation des CEP pour évaluer la redistribution interprovinciale au Canada. À ce sujet, Statistique Canada faisait remarquer dans l'*Observateur économique canadien*, publié en février 2007 : « Il est erroné de procéder à une analyse coûts-avantages de la Confédération à partir uniquement des estimations des revenus et dépenses de l'administration fédérale comprises dans les CEP. Les dispositions financières de notre confédération sont beaucoup plus subtiles [...] Même si l'administration fédérale peut, par exemple, transférer de l'argent aux provinces de l'Atlantique en vertu du programme de péréquation, il se peut que cet argent soit utilisé pour acheter du matériel médical fabriqué en Ontario » (pages 3.2 et 3.3).

1.3 La part du Québec de l'enveloppe de péréquation

Parmi les six provinces bénéficiaires de péréquation en 2012-2013, le Québec est, après l'Ontario, la province dont les paiements par habitant sont les moins élevés (943 \$ par habitant). C'est parce que le Québec est une province populeuse, avec ses 8,0 millions d'habitants, qu'il obtient 48 % de l'enveloppe de péréquation.

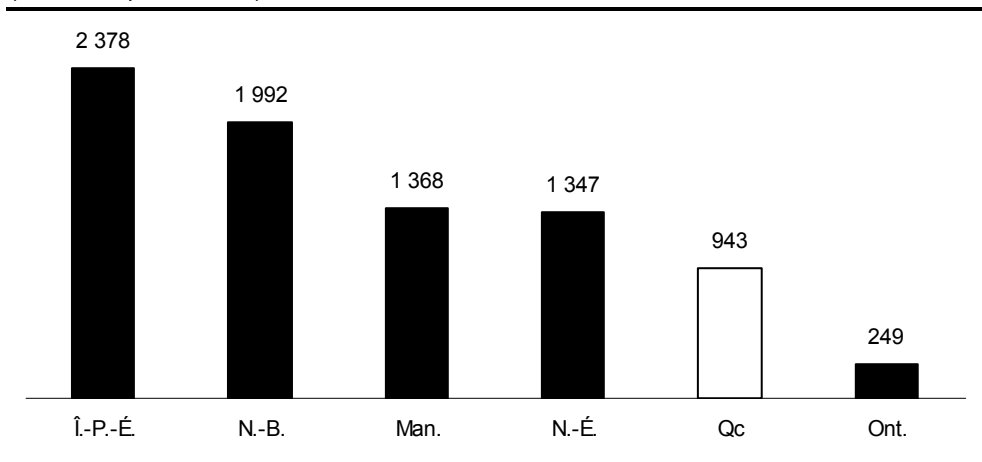
- En termes absolus, puisque le programme de péréquation est calculé sur une base de paiements par habitant, le Québec est le plus grand bénéficiaire de la péréquation et recevra 7,4 milliards de dollars de l'enveloppe totale de 15,4 milliards de dollars en 2012-2013.

Rappelons que depuis la mise en place du programme de péréquation en 1957-1958, toutes les provinces ont bénéficié à un moment ou à un autre de paiements de péréquation.

- Récemment, des changements sont survenus quant aux provinces bénéficiaires de péréquation : l'Ontario reçoit des paiements de péréquation depuis 2009-2010, alors que la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador n'en reçoivent plus depuis 2008-2009.

GRAPHIQUE E.3

Paiements de péréquation – 2012-2013 (en dollars par habitant)



Source des données : Ministère des Finances du Canada.

1.4 Le Québec finance ses services « supplémentaires »

Le programme de péréquation doit faire en sorte que les paiements de péréquation reçus par les provinces bénéficiaires permettent d'amener leur capacité fiscale à la moyenne des dix provinces afin qu'elles puissent « assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables³ ».

Les services « supplémentaires » aux services « comparables » à la moyenne canadienne que le Québec offre à ses citoyens sont financés par les revenus supplémentaires qu'il tire de son niveau d'imposition qui est plus élevé que la moyenne canadienne. Il s'agit d'un choix de société.

D'ailleurs, le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques⁴ arrivait également à la même conclusion en 2009 :

On constate que même en tenant compte de la contribution des transferts fédéraux, le Québec assume davantage de dépenses que les autres provinces. Ce ne sont donc pas les transferts fédéraux qui financent ces dépenses additionnelles. [...] le Québec finance ses dépenses additionnelles par des impôts et des taxes, ainsi qu'un recours à l'endettement.

Le Québec ne pourrait maintenir ce niveau de service s'il adoptait le régime fiscal de la plupart des autres provinces. Par exemple, si le Québec appliquait la structure d'imposition des particuliers de l'Ontario ou de l'Alberta, il prélèverait respectivement 3,7 et 5,5 milliards de dollars de moins pour l'année 2011.

De plus, l'Alberta a fait le choix de ne pas avoir de taxe de vente. Au Québec, cette source de revenus représente 11,3 milliards de dollars en 2011-2012.

³ Paragraphe 36 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982.

⁴ COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES, *Le Québec face à ses défis – Des services publics étendus. Une marge de manœuvre étroite. De nouveaux défis à relever*, Fascicule 1, Gouvernement du Québec, décembre 2009, p. 21.

2. LE RENOUVELLEMENT DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX DE 2014

Le 1^{er} avril 2014, de nouvelles règles s'appliqueront aux principaux transferts fédéraux. Le Québec demande que ces nouvelles règles assurent aux provinces des transferts adéquats et équitables.

2.1 Enjeux relatifs au programme de péréquation

L'objectif du programme de péréquation, enchâssé dans la Constitution, est de fournir aux provinces « des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables⁵ ».

Les revenus des provinces proviennent de deux sources : les revenus autonomes qui découlent de l'effort fiscal de leurs contribuables (par exemple : les impôts, tarifs et redevances) et les transferts fédéraux, dont la péréquation.

Le fonctionnement du programme de péréquation fait en sorte que si la richesse collective du Québec est plus élevée et que sa capacité fiscale se rapproche de la moyenne des dix provinces, alors ses paiements de péréquation diminuent, ce qui est tout à fait normal.

- Dans le programme de péréquation, la capacité fiscale est définie comme étant les revenus qu'une province obtiendrait si elle appliquait, à ses assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, ressources naturelles et impôts fonciers), les taux de taxation moyens en vigueur dans les dix provinces canadiennes. La capacité fiscale est différente des revenus effectivement perçus par cette province, lesquels résultent des taux de taxation qu'elle impose selon ses propres choix de société.
- Toute mesure qui a pour effet d'augmenter la capacité fiscale d'une province bénéficiaire de péréquation, en raison d'une hausse de sa part dans les assiettes fiscales par rapport aux autres provinces, diminuera ses paiements de péréquation.

⁵ Paragraphe 36(2) de la Loi constitutionnelle de 1982.

2.1.1 Maximiser la richesse collective des Québécois

Le Québec s'active à mettre en œuvre diverses mesures pour accroître sa prospérité économique, et ce, malgré la diminution des paiements de péréquation qui en découlera. L'objectif du gouvernement du Québec est de maximiser la richesse collective des Québécois et non de maximiser ses paiements de péréquation.

- Des initiatives comme le Plan Nord, la révision du régime de droits miniers et le Plan québécois des infrastructures s'inscrivent dans cette vision.
- De plus, afin de réduire la dette et d'assurer ainsi l'équité entre les générations, le gouvernement du Québec n'a pas hésité à annoncer en 2010 une hausse progressive des tarifs d'électricité à compter de 2014.

Exemples de mesures visant à assurer la prospérité économique du Québec

Le Plan Nord

Au printemps 2011, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan Nord qui vise à développer de façon durable le potentiel économique du Nord québécois dans des secteurs diversifiés, tels que l'énergie, les ressources minérales et les ressources forestières. Comme mesures concrètes, le Québec a notamment annoncé le développement de 3 500 mégawatts d'énergie propre et renouvelable, dont 3 000 mégawatts d'hydroélectricité.

Le Plan Nord se déploiera au cours des 25 prochaines années et plus de 80 milliards de dollars y seront investis. Ces investissements créeront ou consolideront 20 000 emplois par année en moyenne.

Révision du régime de droits miniers

Au budget 2010-2011, le Québec a procédé à une importante révision du régime de droits miniers, notamment quant aux taux de redevances minières, ce qui permettra aux Québécois d'obtenir leur juste part des bénéfices découlant de l'exploitation de ces ressources naturelles non renouvelables.

- Les taux des droits miniers ont été haussés graduellement, de 12 % au moment du budget 2010-2011 à 16 % le 1^{er} janvier 2012.

Alors qu'il était prévu qu'en vertu de l'ancien régime les droits miniers totaliseraient 327 millions de dollars sur cinq ans pour la période 2010-2011 à 2014-2015, la révision du régime de droits miniers, combinée aux améliorations des perspectives économiques pour ce secteur, fera en sorte que les redevances atteindront 1,8 milliard de dollars pendant cette période, soit un niveau près de six fois plus élevé.

Plan québécois des infrastructures

En 2007, le gouvernement du Québec a mis en place le Plan québécois des infrastructures, doté de 44,2 milliards de dollars pour la période 2011-2016, afin d'assurer la pérennité des infrastructures actuelles pour les générations futures.

- Depuis le début des années 2000, le stock de capital public au Québec (travaux de génie et bâtiments publics) a progressé plus rapidement que le PIB du Québec. La part du stock de capital public est passée de 22,5 % du PIB en 2002 à 28,1 % en 2011, soit une hausse de 25 %. Ces résultats sont le fruit de l'effort consenti par le gouvernement du Québec au cours des dernières années en matière d'infrastructure.

En plus de contribuer à la croissance du secteur public, le stock de capital public contribue également à l'augmentation des investissements en capital des entreprises. Les investissements publics en infrastructure constituent donc un moteur important de la productivité et de la croissance économique du Québec.

Hausse des tarifs d'hydroélectricité

À compter de 2014, le coût moyen du bloc patrimonial sera augmenté graduellement de 1 cent/kWh sur une période de cinq ans, ce qui génèrera des revenus supplémentaires d'environ 1,6 milliard de dollars par année. Ces revenus seront entièrement versés au Fonds des générations pour réduire le fardeau de la dette.

Une baisse des paiements de péréquation résultant de ces mesures est tout à fait normale dans le contexte d'un véritable enrichissement relatif du Québec par rapport aux autres provinces.

- Entre 2009-2010 et 2012-2013, la capacité fiscale du Québec s'est rapprochée de 7 % de la moyenne des dix provinces. La position relative du Québec s'est donc améliorée.

Toutefois, une baisse des paiements de péréquation du Québec n'est pas acceptable lorsqu'elle découle uniquement des plafonds imposés au programme, ce qui accentue les disparités fiscales entre les provinces.

- Entre 2009-2010 et 2012-2013, les paiements de péréquation du Québec ont diminué de 12 %. Le Québec voit donc diminuer ses paiements de péréquation dans une proportion plus grande que son enrichissement relatif, ce qui n'est pas acceptable.

2.1.2 Plafonds imposés au programme de péréquation en 2008

Le gouvernement fédéral a affirmé dans son budget de 2007 que le principe fondamental d'équité était rétabli en ce qui a trait aux arrangements fiscaux avec la mise en place de mesures « équilibrées » qui permettait de corriger le déséquilibre fiscal⁶. La réforme proposait deux grands changements :

- d'une part, une mesure qui favorisait les provinces bénéficiaires de péréquation, soit une bonification du programme basée sur une formule et des principes équitables;
- d'autre part, une mesure qui favorisait les provinces mieux nanties, soit la fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt dans la répartition du TCPS dès 2007-2008 et du TCS à compter de 2014-2015 (répartition purement par habitant).

Ainsi, dans la mesure où le programme de péréquation jouait pleinement son rôle, le Québec pouvait composer avec le fait que les autres transferts n'avaient plus un effet de redistribution par la prise en compte de la richesse relative de chaque province.

Or, le 3 novembre 2008, le gouvernement fédéral a annoncé de façon unilatérale la mise en place de plafonds à la péréquation, tout en maintenant une répartition purement par habitant au TCPS et au TCS.

- L'équilibre atteint en 2007 entre les principaux transferts fédéraux a donc été rompu, faisant en sorte qu'après péréquation, les disparités fiscales entre les provinces sont très importantes.

⁶ « Prises ensemble, ces mesures [...] font en sorte que le nouveau régime de transferts est plus généreux qu'auparavant et qu'un principe fondamental d'équité est rétabli au titre des arrangements fiscaux. » MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Le plan budgétaire de 2007. Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*, 19 mars 2007, p. 123.

2.1.3 Pertes financières liées aux plafonds

Depuis 2009-2010, les plafonds imposés au programme de péréquation ont réduit de façon substantielle, soit de 14,8 milliards de dollars (20,1 %), les paiements de péréquation versés aux provinces par rapport à ce qui leur aurait été versé si la formule mise en place par le gouvernement fédéral en 2007 s'était appliquée.

TABLEAU E.1

Pertes financières totales découlant des plafonds imposés en 2008 au programme de péréquation

(en milliards de dollars et en pourcentage)

	Péréquation qui aurait été versée selon la formule de 2007 ⁽¹⁾	Péréquation versée en vertu des plafonds actuels	Écarts	
			(en G\$)	(en %)
2009-2010	16,1	14,2	-1,9	-11,8
2010-2011	20,0	14,4	-5,6	-28,0
2011-2012	18,8	14,7	-4,1	-21,8
2012-2013	18,6	15,4	-3,2	-17,2
TOTAL	73,5	58,7	-14,8	-20,1

(1) L'enveloppe fermée appliquée entre 2004-2005 et 2006-2007 a été maintenue pour Terre-Neuve-et-Labrador en 2009-2010, conformément à son choix.

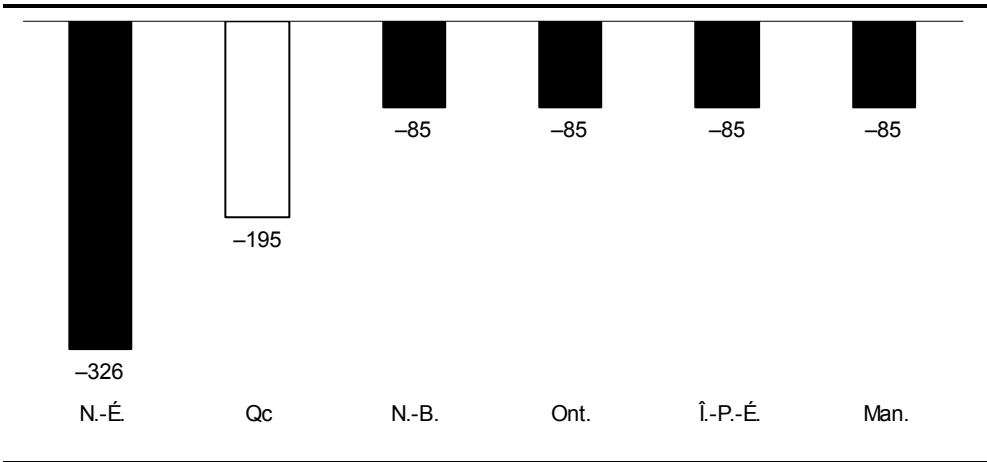
Source des données : Ministère des Finances du Canada.

En 2012-2013, les pertes financières découlant des plafonds imposés en 2008 varient de 85 \$ par habitant (Manitoba, Île-du-Prince-Édouard, Ontario, Nouveau-Brunswick) à 326 \$ par habitant en Nouvelle-Écosse. Pour sa part, le Québec a perdu une somme de 195 \$ par habitant.

- Cet écart de 195 \$ par habitant a des conséquences financières importantes. En effet, le Québec doit maintenir un fardeau fiscal additionnel de plus de 1,5 milliard de dollars afin d'offrir un niveau de services publics comparable à la moyenne canadienne.
- En plus d'occasionner des pertes financières substantielles, ces plafonds amènent des distorsions importantes.

GRAPHIQUE E.4

**Pertes financières par province découlant des plafonds imposés en 2008
au programme de péréquation – 2012-2013**
(en dollars par habitant)



Source des données : Ministère des Finances du Canada.

❑ Plafond individuel

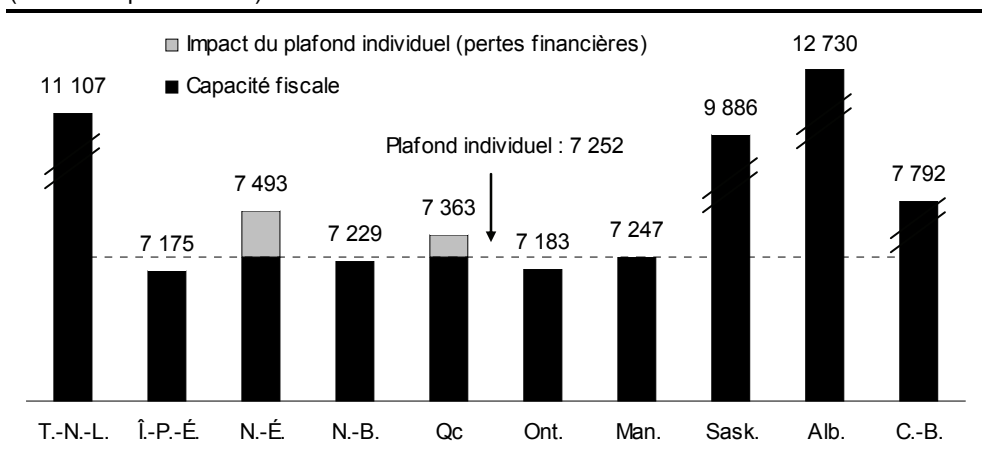
Au moment de la réforme de 2007, le gouvernement fédéral avait mis en place un plafond afin d'éviter qu'une province bénéficiaire ne soit plus « riche » que la moins « riche » des provinces non bénéficiaires de péréquation (plafond de 2007), conformément aux recommandations du rapport O'Brien. Ce plafond de 2007 faisait en sorte qu'après péréquation, les provinces bénéficiaires disposaient de la même capacité fiscale.

Or, en 2008, le plafond de 2007 a été remplacé par un autre plafond, le plafond individuel, qui fait en sorte qu'actuellement une province bénéficiaire ne peut être plus « riche » que la moyenne des provinces bénéficiaires de péréquation.

Par ce plafond, le Québec (7 363 \$ par habitant) et la Nouvelle-Écosse (7 493 \$ par habitant), qui ont une capacité fiscale supérieure à la moyenne des provinces bénéficiaires de péréquation, voient leur capacité fiscale réduite à celle de la moyenne des provinces bénéficiaires (7 252 \$ par habitant). La réduction des paiements de péréquation de ces deux provinces profite aux autres provinces bénéficiaires étant donné que l'enveloppe est plafonnée au PIB nominal canadien, ce qui est inéquitable.

GRAPHIQUE E.5

Capacité fiscale et impact du plafond individuel – 2012-2013 (en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

En outre, après péréquation, les provinces bénéficiaires ne disposent pas de la même capacité fiscale.

Si le plafond de 2007 avait été appliqué en 2012-2013, les paiements de péréquation du Québec et de la Nouvelle-Écosse n'auraient pas été réduits, car leur capacité fiscale n'atteint pas celle de la moins « riche » des provinces non bénéficiaires, soit la Colombie-Britannique (7 792 \$ par habitant).

— De 2009-2010 à 2012-2013, le Québec a subi des pertes évaluées à 3 milliards de dollars en vertu du plafond individuel.

Par équité, le Québec considère que le plafond de 2007 doit être ramené, de manière à ce que toutes les provinces bénéficiaires puissent disposer de la même capacité fiscale après péréquation.

❑ **Plafond PIB**

En vertu du plafond PIB, l'augmentation annuelle de l'enveloppe de péréquation correspond à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal canadien.

- Peu important les facteurs qui pourraient accentuer les écarts de capacité fiscale entre les provinces, l'enveloppe de péréquation ne peut augmenter plus rapidement que le PIB nominal canadien.
- Le gouvernement fédéral s'est donc prémuni contre tout risque financier aux dépens des provinces les moins nanties.

De plus, en raison du plafond PIB, toute variation dans les écarts de capacité fiscale entre les provinces bénéficiaires entraîne un « jeu à somme nulle » : l'augmentation des paiements de péréquation d'une province se fait nécessairement au détriment de ceux des autres provinces bénéficiaires.

Ainsi, la part du Québec de l'enveloppe de péréquation peut diminuer d'une année à l'autre, sans que sa capacité fiscale ne se soit rapprochée de la capacité fiscale moyenne des provinces. Il suffit maintenant que la capacité fiscale moyenne des provinces bénéficiaires diminue davantage que celle du Québec pour que sa part soit amputée – autrement dit, ce sont les autres provinces bénéficiaires, et non le gouvernement fédéral, qui subissent les conséquences de la détérioration de la situation économique d'une province bénéficiaire.

- Entre 2009-2010 et 2012-2013, les paiements de péréquation du Québec ont diminué 1,7 fois plus rapidement que sa capacité fiscale ne s'était rapprochée de la moyenne des dix provinces. Le Québec a donc vu diminuer ses paiements de péréquation dans une proportion plus grande que la hausse relative de sa capacité fiscale.
- Pendant cette même période, l'Ontario a vu ses paiements de péréquation augmenter 2,5 fois plus rapidement que sa capacité fiscale ne s'était éloignée de la moyenne des dix provinces. L'Ontario a donc vu augmenter ses paiements de péréquation dans une proportion plus grande que la baisse relative de sa capacité fiscale.

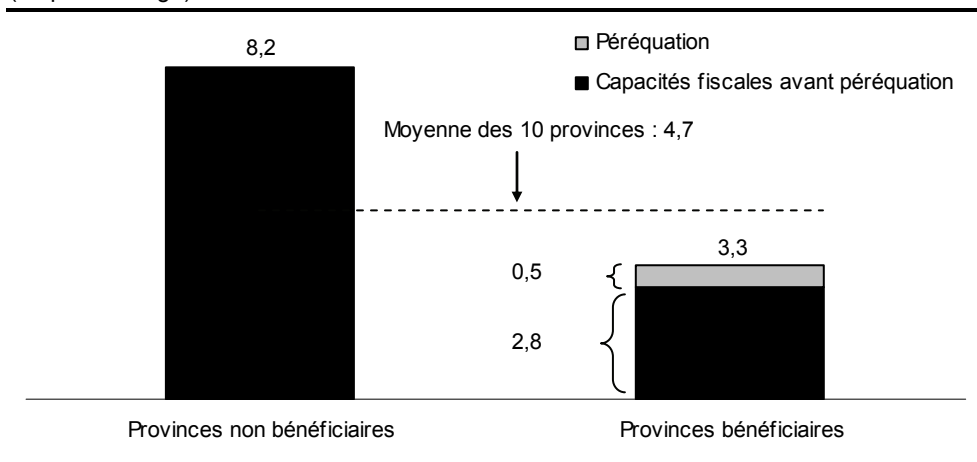
Les plafonds amènent donc des distorsions importantes et n'assurent plus une redistribution équitable de l'enveloppe de péréquation.

2.1.4 Augmentation des écarts de capacités fiscales

Les distorsions causées par les plafonds sont d'autant plus problématiques dans le contexte où, entre 2009-2010 à 2012-2013, les écarts de capacités fiscales ont augmenté de façon importante entre les provinces. En effet, la capacité fiscale des provinces bénéficiaires avant péréquation a crû de 2,8 %, alors que celle des provinces non bénéficiaires a augmenté de 8,2 %, soit près de trois fois plus.

GRAPHIQUE E.6

Croissance de la capacité fiscale des provinces – De 2009-2010 à 2012-2013 (en pourcentage)



Source des données : Ministère des Finances du Canada.

Étant donné l'écart de capacité fiscale non comblé (1,4 point de pourcentage) par la péréquation par rapport à la moyenne des dix provinces, les provinces bénéficiaires ne disposent plus de la capacité fiscale moyenne des dix provinces, comme cela était le cas en 2007-2008 et en 2008-2009.

- La capacité fiscale par habitant du Québec, après péréquation, est toujours de 2,7 % inférieure à celle de la moyenne canadienne et de 38,5 % inférieure à celle de l'Alberta.

En l'absence d'un programme de péréquation adéquat et fondé sur une formule et des principes solides, le Canada deviendra un pays à deux vitesses.

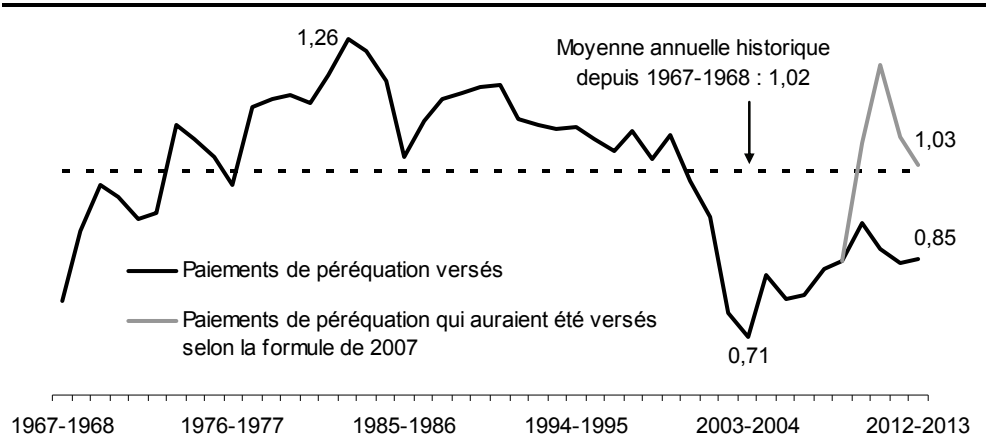
2.1.5 Le coût du programme de péréquation

Pour justifier les changements qu'il a apportés au programme de péréquation en 2008, le gouvernement fédéral a affirmé que son taux de croissance n'était pas viable.

Bien que le gouvernement fédéral versera 15,4 milliards de dollars en paiements de péréquation en 2012-2013, un sommet en termes absolus, cela représente 0,85 % du PIB nominal canadien, ce qui est inférieur à la moyenne annuelle de 1,02 % observée entre 1967-1968⁷ et 2012-2013.

GRAPHIQUE E.7

Péréquation en proportion du PIB nominal canadien (en pourcentage)



Sources des données : Ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

À titre illustratif, le coût d'un programme de péréquation qui représenterait 1,02 % du PIB nominal canadien en 2012-2013 s'élèverait à 18,3 milliards de dollars, soit près de 3 milliards de plus que ce qui sera versé cette année-là.

À noter que si le gouvernement fédéral n'avait pas introduit de plafonds en 2008, le coût du programme de péréquation en 2012-2013 selon la formule de 2007 aurait été comparable (1,03 %) à ce qui a été historiquement versé ces dernières décennies en proportion du PIB nominal canadien (1,02 %).

Qui plus est, le coût du programme de péréquation au Canada est également moins élevé que le coût moyen observé dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui disposent d'un tel programme. En effet, selon une étude publiée par l'OCDE⁸ en 2007, la péréquation représentait en moyenne 2,3 % du PIB des 16 pays analysés alors qu'au Canada, ce ratio était de 1,0 %.

⁷ L'année 1967-1968 correspond à la mise en place de la moyenne des dix provinces comme norme de comparaison entre les provinces.

⁸ *Fiscal Equalisation in OECD Countries*, [Document de travail], septembre 2007, dans Publications, sur le site de l'OCDE, www.oecd.org/dataoecd/51/6/39234016.pdf.

2.1.6 Un retour graduel vers la moyenne historique

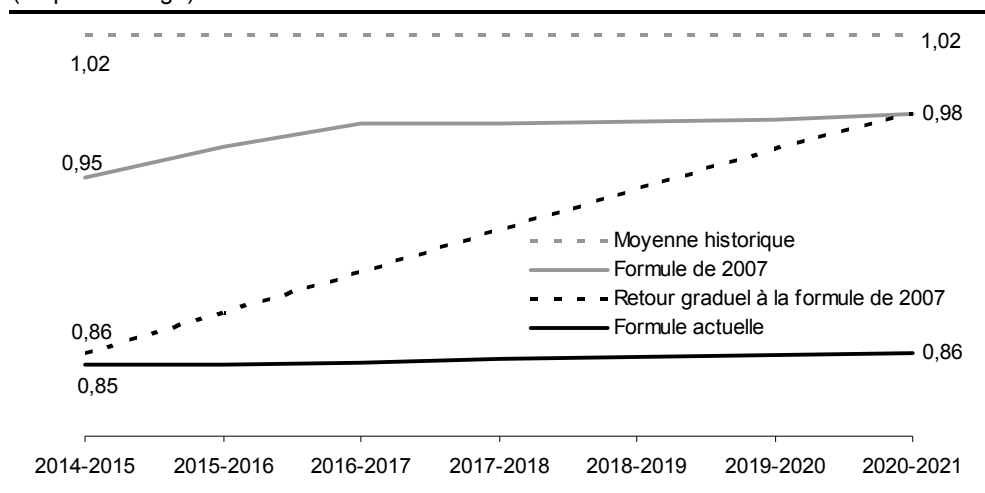
Étant donné les problèmes soulevés par le plafond PIB, le Québec considère qu'il doit être retiré. Toutefois, si le gouvernement fédéral croit qu'il doit se prémunir contre une hausse soudaine de l'enveloppe de péréquation, l'utilisation d'un mécanisme de plafond doit constituer une exception et non la règle.

Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait hausser de façon graduelle le plafond de l'enveloppe de péréquation calculée à partir de la formule de 2007, pour se rapprocher de la moyenne annuelle historique en proportion du PIB nominal canadien (1,02 %).

- En fait, si le gouvernement fédéral avait maintenu la formule de 2007, le coût du programme serait inférieur à la moyenne historique pour la période de 2014-2015 à 2020-2021 selon les estimations actuelles.

GRAPHIQUE E.8

Péréquation en proportion du PIB nominal canadien selon diverses formules (en pourcentage)



Sources des données : Ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Par rapport au programme actuel, cette proposition aurait permis de relever l'enveloppe de 9,6 milliards de dollars ou de 14,1 % entre 2009-2010 et 2012-2013.

TABLEAU E.2

Comparaison des paiements de péréquation versés en vertu des plafonds actuels et le retour à la moyenne historique de 1,02 %
(en milliards de dollars et en pourcentage)

	Péréquation qui aurait été versée selon la formule de 2007 et le retour à la moyenne historique de 1,02 % ⁽¹⁾	Péréquation versée en vertu des plafonds actuels	Écarts	
			(en G\$)	(en %)
2009-2010	15,7	14,2	-1,5	-9,6
2010-2011	16,7	14,4	-2,3	-13,8
2011-2012	17,6	14,7	-2,9	-16,5
2012-2013	18,3	15,4	-2,9	-15,8
TOTAL	68,3	58,7	-9,6	-14,1

(1) La moyenne historique de l'enveloppe de péréquation en proportion du PIB nominal canadien est de 1,02 % entre 1967-1968 et 2012-2013.

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

Dans le cas où l'enveloppe de péréquation deviendrait supérieure à la moyenne historique de 1,02 %, une réduction équivalente en dollars par habitant des paiements de péréquation des provinces bénéficiaires pourrait être appliquée afin que l'enveloppe corresponde à la moyenne historique.

- Une diminution de l'enveloppe de péréquation par une réduction équivalente en dollars par habitant des paiements de péréquation a été proposée en 2006 par le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal⁹ mis en place par le Conseil de la fédération. Cette méthode aurait l'avantage d'être équitable pour les provinces bénéficiaires, puisqu'elles disposeraient de la même capacité fiscale après péréquation, contrairement à la situation actuelle.

⁹ COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL, *Réconcilier l'irréconciliable – S'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*, [Rapport], Conseil de la fédération, 2006, p. 93.

2.2 Enjeux relatifs au Transfert canadien en matière de santé (TCS)

2.2.1 Limite de la croissance du TCS à celle du PIB nominal canadien

À la rencontre des ministres des Finances de décembre 2011, soit deux ans avant le renouvellement de 2014, le gouvernement fédéral a annoncé de façon unilatérale son intention de limiter la croissance du TCS à celle du PIB nominal canadien à compter de 2017-2018.

- La progression actuelle de 6 % du TCS sera maintenue jusqu'en 2016-2017.
- Par la suite, le TCS augmentera au rythme de la croissance du PIB nominal canadien (soit environ 3,9 % à long terme), sous réserve d'un plancher de 3 %, ce qui entraînera des pertes cumulatives évaluées à 7,1 milliards de dollars pour le Québec entre 2017-2018 et 2024-2025 par rapport à la croissance actuelle.

Le Québec estime que ces changements, tout comme ceux apportés au programme de péréquation en 2008, auraient dû faire l'objet de discussions avec les provinces avant d'être mis en place.

Certes, le Québec se réjouit de la décision fédérale de ne pas assortir le TCS de conditions supplémentaires. Toutefois, le respect des compétences des provinces ne doit pas servir à justifier un désengagement financier du gouvernement fédéral en santé, faisant abstraction des coûts incessants en santé. Le gouvernement fédéral, qui n'a pas à composer avec les problèmes difficiles et complexes du système de santé, ne doit pas aggraver la situation. Il doit plutôt assurer un financement stable et adéquat en santé, tout en respectant les compétences des provinces.

2.2.2 Contrôle des dépenses en santé

En 2011-2012, les dépenses en santé des provinces représentent 42 % de leurs dépenses de programmes. Puisqu'elles paient 80 % des dépenses en santé et que ces dernières représentent près de la moitié de leurs dépenses budgétaires, les provinces reconnaissent l'importance de contrôler les dépenses en santé. Le Québec a d'ailleurs posé des gestes importants en ce sens, notamment :

- la diminution de la croissance annuelle moyenne des dépenses en santé de 5,8 %, pour la période de 2003-2004 à 2009-2010, à 5 % de 2009-2010 à 2013-2014, dans le cadre de son plan de retour à l'équilibre budgétaire et grâce au plan de contrôle des dépenses de santé;
- la mise en place d'une contribution santé en 2010 afin de permettre un financement durable du système de santé québécois, tout en maintenant les autres missions de l'État.

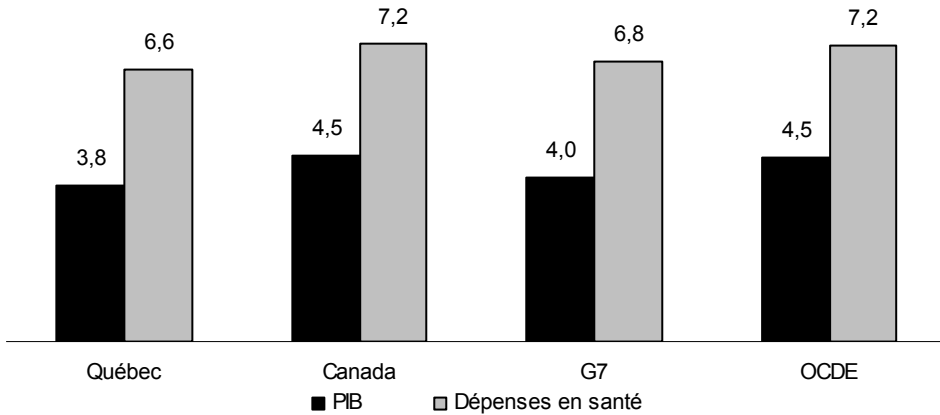
2.2.3 Croissance des coûts en santé

Tant au Québec qu'au Canada et dans les autres pays industrialisés, la croissance des dépenses en santé a augmenté plus rapidement que la richesse collective entre 1999-2000 et 2009-2010 et exerce une forte pression sur les finances publiques. L'écart de 2,8 points de pourcentage entre la croissance du PIB nominal et celle des dépenses en santé étant présent dans tous les pays industrialisés, il ne peut donc s'agir simplement d'un problème de gestion du système de santé particulier aux provinces canadiennes.

- De 1999-2000 à 2009-2010, le taux de croissance annuel moyen des dépenses en santé du Québec était de 6,6 %, alors que celui du PIB nominal atteignait 3,8 %.
- Pendant cette même période, les provinces canadiennes ont connu une croissance annuelle moyenne des dépenses en santé de 7,2 % et celle du PIB nominal de 4,5 %.
- Les pays du G7 et de l'OCDE ont connu eux aussi des taux de croissance annuels moyens des dépenses du secteur public en santé plus élevés que ceux du PIB nominal.

GRAPHIQUE E.9

**Taux de croissance annuel moyen du PIB et des dépenses en santé –
De 1999-2000 à 2009-2010**
(en pourcentage)



Sources des données : Ministère des Finances du Québec et OCDE.

Malgré les efforts de réduction des dépenses en santé, plusieurs études démontrent que ces coûts ne cesseront d'augmenter, ici comme ailleurs. Mentionnons à cet effet les facteurs explicatifs suivants tirés du rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé déposé en février 2008 :

Tout indique que la pression à la hausse des coûts des soins de santé va se maintenir dans l'avenir.

- De nouvelles technologies et de nouveaux médicaments connaissent des développements rapides et onéreux, qui se répercutent sur les coûts de l'offre de soins.
- Les maladies chroniques liées au vieillissement de la population augmentent en importance, et contribuent directement à augmenter la demande de soins.
- De façon plus globale, les changements démographiques en cours vont se répercuter sur les types de services médicaux requis, et par là-même sur les coûts de la santé¹⁰.

❑ Technologies et médicaments

Plutôt que de permettre des économies, les avancées scientifiques en matière de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments ont pour effet d'augmenter les coûts en santé. C'est d'ailleurs ce que conclut une étude récente¹¹ réalisée à ce sujet par M. Gérard Bélanger, professeur au Département de l'économie de l'Université Laval :

[...] dans le monde des soins de santé, le progrès des connaissances se traduit bien souvent par l'émergence de nouveaux et de meilleurs traitements et non pas par la réduction des coûts des traitements existants. Quel que soit ce mélange d'impact des progrès de la connaissance (réduction de coûts et nouveaux services), compte tenu de l'élasticité-revenu de la demande de soins, on peut s'attendre à une croissance de la quantité demandée à cause du prix moins élevé ou de la nouveauté du traitement ou des deux.

❑ Changements démographiques

Au cours des vingt prochaines années, le Québec sera confronté à des changements démographiques plus importants que la moyenne canadienne : une croissance plus lente de sa population, un vieillissement accéléré en raison des nombreux baby-boomers qui atteindront progressivement 65 ans et une diminution du nombre de personnes en âge de travailler. Ces changements démographiques, dans lesquels le Québec est engagé, vont nécessairement accentuer la pression à la hausse sur les coûts du système de santé.

¹⁰ GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ, *En avoir pour notre argent*, [Rapport], février 2008, p. 35.

¹¹ GÉRARD BÉLANGER, « Faut-il dénoncer le gouffre des dépenses des soins de santé? », *Optimum Online*, *La revue de gestion du secteur public*, vol. 41, n° 4, 2011.

En 2010, 15,3 % de la population du Québec avait plus de 65 ans, alors qu'au Canada, ce groupe représentait 14,1 % de la population. En 2030, la proportion des Québécois âgés de plus de 65 ans devrait atteindre 24,3 % et celle des Canadiens, 22,6 %¹².

Entre 2010 et 2030, le Québec devrait voir son bassin de main-d'œuvre potentiel (15 à 64 ans) diminuer de 1,1 %. Pendant la même période, celui du Canada devrait augmenter de 7,6 %.

Une analyse récente¹³ conclut qu'il en coûte cinq fois plus pour soigner les personnes de 65 ans et plus que celles de moins de 65 ans.

— En 2009, la pression démographique sur les dépenses de santé était plus forte en Nouvelle-Écosse (près de 16 % de plus de 65 ans) et plus faible en Alberta (près de 11 % de plus de 65 ans).

Avec une répartition du TCS qui ne tient pas compte du poids démographique des personnes de plus de 65 ans, une province dont la population est plus âgée recevrait trop peu de transferts en santé du gouvernement fédéral et vice versa.

Dans le cadre du renouvellement des transferts fédéraux de 2014, le TCS devrait donc être réparti de façon plus équitable, en tenant compte des coûts additionnels liés au poids démographique des personnes de plus de 65 ans dans chaque province.

¹² STATISTIQUE CANADA, Tableau 052-0005 – Population projetée, par scénario de projection, sexe et groupe d'âge au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, CANSIM, www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=0520005.

¹³ Jean-Pierre AUBRY, Pierre FORTIN et Luc GODBOUT, *Aubry, Godbout & Fortin : A better way to allot the Canada Health Transfer*, dans Opinion, Full Comment, sur le site du *National Post*, 9 février 2012, www.nationalpost.com.

2.2.4 Désengagement fédéral du financement de la santé

Le gouvernement fédéral, qui à l'époque de la mise en place des programmes en santé assumait 50 % des coûts admissibles, finance une part de loin inférieure en 2012-2013, soit 20 % à l'échelle du pays et 22 % au Québec.

- Soulignons que dans dix ans, même si le Québec maintenait la croissance des dépenses en santé à 5 % et que le gouvernement fédéral maintenait la croissance du TCS à 6 %, la part fédérale dans le financement de la santé ne ferait que passer de 22 % à 23 %.

Cette contribution fédérale au financement en santé est nettement insuffisante compte tenu du partenariat initial qui a donné naissance aux systèmes publics de santé, d'éducation et d'aide sociale au Canada, ainsi que des attentes des Québécois et des Canadiens envers le système de santé.

- Au cours des années 1950 et 1960, le gouvernement fédéral a mis en place des transferts dans les secteurs de la santé, de l'éducation postsecondaire et de l'aide sociale afin de **partager à parts égales**, avec les provinces, les dépenses admissibles en ces domaines. La part du financement fédéral était alors directement liée aux coûts de ces services publics offerts par les provinces.
- Dans les années 1970, le gouvernement fédéral a adopté un nouveau mode de financement en matière de santé et d'éducation postsecondaire : les transferts « en bloc ». Ces transferts n'ont plus aucun lien avec le niveau des dépenses des provinces en ces domaines. Les transferts en bloc ont ainsi protégé le cadre financier fédéral contre les risques associés à la croissance des coûts de ces services publics, laissant entièrement reposer le fardeau sur les provinces.
- Peu importe les augmentations de coûts auxquelles les provinces doivent faire face, les transferts fédéraux dédiés à ces programmes sont déterminés par le gouvernement fédéral en fonction de sa propre situation financière et de ses choix politiques. L'annonce unilatérale du gouvernement fédéral de décembre 2011 à l'égard du TCS est d'ailleurs un exemple éloquent de cette situation.

Alors que le financement fédéral actuel n'est pas adéquat, la croissance du TCS limitée à celle du PIB fera en sorte d'accélérer le désengagement financier fédéral. Les projections à moyen et long termes effectuées par le Bureau du directeur parlementaire du budget¹⁴ en janvier dernier, prenant en considération ce nouveau plafond à compter de 2017-2018, illustrent d'ailleurs cette situation.

- La part fédérale moyenne des dépenses en santé des provinces est évaluée à 18,6 % pour la période de 2011-2012 à 2035-2036 et à 11,9 % pour les 25 années suivantes.

¹⁴ BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, « Renouveau du Transfert canadien en matière de santé : conséquences pour la viabilité aux niveaux fédéral et provincial-territorial », 12 janvier 2012, dans Publications, Rapports et fiches d'information, sur le site du *Directeur parlementaire du budget*, www.parl.gc.ca/PBO-DPB/.

Au lieu de faire partie de la solution, le gouvernement fédéral accentue le problème. Or, en tant que partenaire de la fédération, le gouvernement fédéral doit ramener graduellement son financement à une part de 25 % des dépenses en santé des provinces d'ici dix ans, soit à un niveau comparable à celui de 1977-1978. Rappelons à ce sujet :

- que lors de la mise en place du Financement des programmes établis en 1977, la part du financement fédéral des dépenses en santé et en éducation postsecondaire des provinces était de 25 %;
- qu'en 2004-2005, le gouvernement fédéral n'assumait que 16 % des dépenses sociales des provinces (santé, éducation et aide sociale);
- que dans ce contexte, à la rencontre du Conseil de la fédération de février 2004, les premiers ministres avaient demandé au gouvernement fédéral de ramener sa contribution à 25 % des dépenses en santé des provinces¹⁵.

Sans un relèvement du financement fédéral en santé et une répartition plus équitable tenant compte des coûts additionnels liés au poids démographique des personnes de plus de 65 ans dans chaque province, la viabilité du système public de santé canadien sera fragilisée.

¹⁵ CONSEIL DE LA FÉDÉRATION, « Le Conseil de la fédération établit une stratégie en vue du Sommet des premiers ministres sur la santé », [Communiqué], 24 février 2004, dans Salle des nouvelles sur le site du *Conseil de la fédération*, www.conseildelafederation.ca.

2.2.5 Répartition du TCS purement par habitant

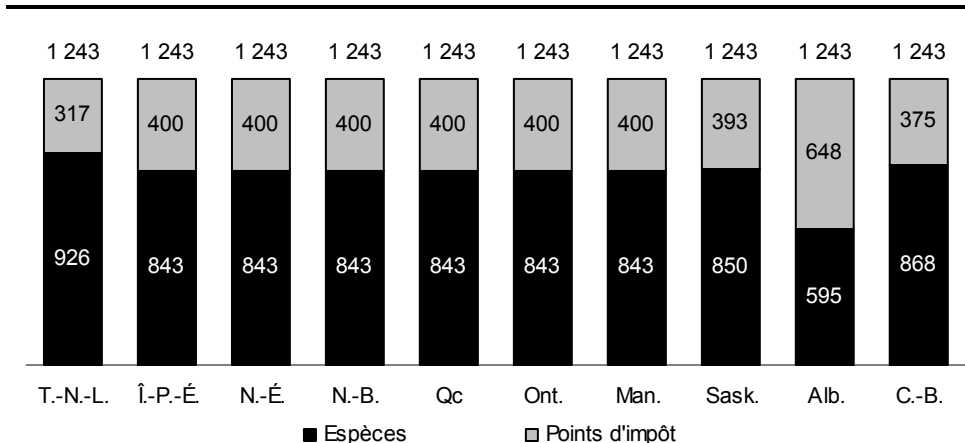
En décembre 2011, le gouvernement fédéral a réaffirmé que le TCS serait réparti purement par habitant à compter de 2014-2015, c'est-à-dire que la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977-1978 ne sera plus prise en compte dans la répartition de l'enveloppe. Ce changement est à coût nul pour le gouvernement fédéral, qui ne fait que redistribuer l'enveloppe d'une autre façon.

- Actuellement, les droits totaux du TCS, qui comprennent des transferts en espèces et en points d'impôt, sont alloués selon un montant égal par habitant.

GRAPHIQUE E.10

Répartition des droits totaux du TCS – 2012-2013

(en dollars par habitant)



Source des données : Ministère des Finances du Canada.

Rappelons qu'au budget fédéral de 2007, le gouvernement a annoncé que l'approche purement par habitant s'appliquerait au TCPS dès 2007-2008 et au TCS en 2014-2015. Ces changements, qui favorisaient les provinces mieux nanties, pouvaient alors être jugés acceptables dans la mesure où le programme de péréquation était bonifié et qu'il réduisait adéquatement les écarts de capacité fiscale entre les provinces.

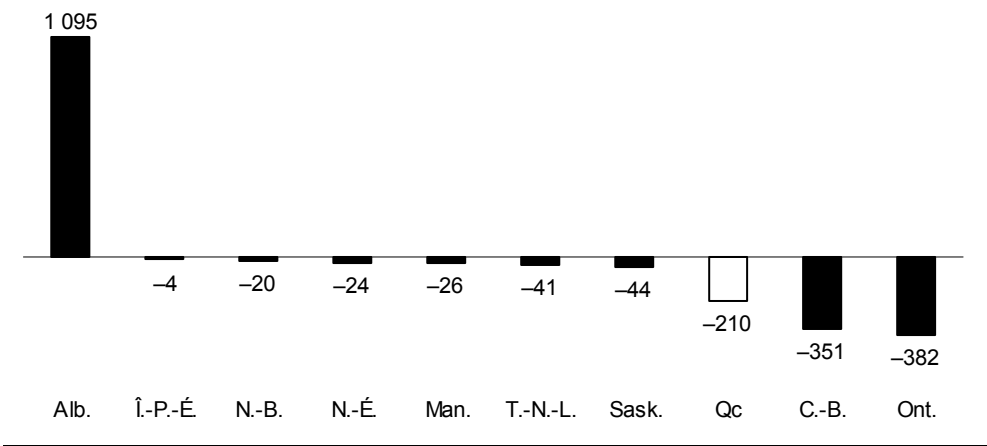
Cet équilibre a toutefois été rompu en novembre 2008 par l'imposition de plafonds au programme de péréquation. Par conséquent, le maintien de l'approche purement par habitant au TCS est inéquitable dans un contexte où le programme de péréquation demeure plafonné au PIB.

Le passage à un transfert réparti purement par habitant aura pour effet d'accroître davantage les disparités fiscales entre les provinces.

- Entre 2014-2015 et 2024-2025, seule l'Alberta verra augmenter sa part du TCS de 1,1 milliard de dollars en moyenne par année (l'équivalent pour le Québec d'une augmentation de 2,1 milliards de dollars en moyenne par année).
- Comme la croissance du TCS sera limitée à celle du PIB, ce changement représentera pour le Québec des pertes évaluées à 210 millions de dollars en moyenne par année et des pertes cumulatives de 2,3 milliards de dollars par rapport à la croissance actuelle pour la même période. Ces pertes auraient pu être acceptables si la formule de péréquation de 2007 avait été maintenue.

GRAPHIQUE E.11

**Impact annuel moyen d'une répartition purement par habitant du TCS –
De 2014-2015 à 2024-2025**
(en millions de dollars)



Source : Ministère des Finances du Québec.

Le gouvernement fédéral a également indiqué en décembre 2011 qu'il verserait un paiement de protection, de sorte qu'aucune province ne verra son transfert en santé diminuer d'une année à l'autre par rapport à celui de 2013-2014.

- Seule Terre-Neuve-et-Labrador pourra bénéficier d'un tel paiement de protection, estimé à 13 millions de dollars en 2014-2015. Par la suite, aucune province n'obtiendrait un tel paiement, selon les estimations du Québec.

Pourtant, au budget fédéral de 2007, le gouvernement s'était engagé à verser un paiement de protection calculé de façon à ce qu'aucune province ne reçoive un paiement inférieur à ce qu'elle aurait reçu si les points d'impôt étaient considérés dans la répartition de l'enveloppe du TCS. Cette méthode est tout à fait différente de celle annoncée en 2011.

- L'approche de 2007 aurait permis aux provinces de bénéficier d'un paiement de protection évalué à 930 millions de dollars en 2014-2015.
- Pour le Québec, cela signifie que la perte prévue de 178 millions de dollars en 2014-2015 d'une répartition du TCS purement par habitant ne sera pas compensée par le gouvernement fédéral.

2.2.6 Pertes financières liées aux changements apportés au TCS

La croissance du TCS limitée au PIB, conjuguée à la répartition de ce transfert purement par habitant, se traduira par un manque à gagner de près de 9,4 milliards de dollars pour le Québec entre 2014-2015 et 2024-2025. Les provinces seront privées de près de 32 milliards de dollars en raison de cette mesure pendant cette période.

TABLEAU E.3

Impacts pour le Québec des changements au TCS

(en millions de dollars)

	2014-2015	2017-2018	2020-2021	2024-2025	Cumulatif
Répartition purement par habitant	-178 ⁽¹⁾	-199	-216	-241	-2 314
Croissance du TCS au PIB	0	-137	-699	-1 813	-7 063
TOTAL	-178	-336	-915	-2 054	-9 377

(1) Si l'engagement fédéral de 2007 avait été maintenu, le Québec recevrait un paiement de protection de 178 M\$ en 2014-2015, afin de ne subir aucune perte.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Ce désengagement financier du gouvernement fédéral n'est pas acceptable étant donné les pressions financières substantielles en santé auxquelles les provinces doivent faire face.

Pour assurer la viabilité du système de santé canadien, le gouvernement fédéral doit faire partie de la solution en ramenant graduellement à 25 % sa part du financement des dépenses en santé des provinces d'ici dix ans et en modulant ce financement de façon plus équitable par la prise en compte des coûts additionnels liés au poids démographique des personnes de plus de 65 ans dans chaque province.

3. D'AUTRES DOSSIERS À RÉGLER

Le Québec a soulevé, au cours des dernières années, des dossiers où il demande un traitement équitable de la part du gouvernement fédéral. Certains dossiers prioritaires restent à être réglés avec le gouvernement fédéral.

Rappelons d'abord qu'un dossier majeur a été réglé en 2011, celui de la compensation relative à l'harmonisation des taxes de vente. En effet, les deux gouvernements ont conclu, le 29 septembre 2011, un protocole d'entente qui prévoit le versement d'une compensation financière de 2,2 milliards de dollars à l'égard de l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe sur les produits et services (TPS).

Entente relative à l'harmonisation des taxes de vente

Le 29 septembre 2011, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont conclu une entente qui permettra au Québec d'obtenir une compensation financière de 2,2 milliards de dollars du gouvernement fédéral à l'égard de l'harmonisation de la TVQ à la TPS.

Le Québec a été la première province à reconnaître les bénéfices d'une taxe sur la valeur ajoutée en harmonisant sa taxe de vente à la TPS, le 1^{er} juillet 1992. Cette réforme du régime de taxation a contribué à améliorer la compétitivité du régime fiscal des entreprises, à favoriser la création d'emplois et à augmenter le niveau de vie des Québécois.

La TVQ étant déjà substantiellement harmonisée, les modifications qui y seront apportées n'auront aucun impact sur le fardeau fiscal des consommateurs québécois. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2013, la TVQ ne s'appliquera plus sur la TPS et toutes les exemptions actuelles seront maintenues (livres, couches pour enfants, etc.)

Aussi, comme c'est le cas en Ontario, les institutions financières n'auront plus droit au remboursement de la taxe sur leurs achats.

L'entente prévoit également que le Québec permettra graduellement aux entreprises des autres secteurs de l'économie d'obtenir le remboursement de la TVQ sur les biens et les services faisant actuellement l'objet de restrictions. Le remboursement de la TVQ payée sur les intrants des entreprises constitue un principe de base des taxes sur la valeur ajoutée.

La compensation financière sera versée en deux tranches : 733 millions de dollars en janvier 2013, lors de la mise en œuvre des mesures prévues à l'entente et 1 467 millions de dollars un an plus tard.

En 2013-2014, un montant de 430 millions de dollars de la compensation fédérale sera versé au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS). Le reste de la compensation sera affecté au service de la dette en 2012-2013 et 2013-2014.

Ce dossier litigieux ayant été réglé à la satisfaction des deux gouvernements, il est donc permis d'espérer que les autres dossiers prioritaires suivants feront également l'objet d'un règlement à court terme.

3.1 Le traitement équitable des revenus d'Hydro-Québec dans la péréquation

Depuis 2008, le gouvernement fédéral prend en compte dans le programme de péréquation les dividendes tirés des activités de transport et de distribution d'électricité de la société d'État ontarienne Hydro One à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés, alors que les dividendes d'Hydro-Québec découlant de ces mêmes activités sont encore pris en compte à l'assiette des ressources naturelles. Cette décision du gouvernement fédéral a eu pour effet de réduire la capacité fiscale relative de l'Ontario à l'assiette des ressources naturelles et ainsi augmenter ses paiements de péréquation.

Un traitement semblable des revenus d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation augmenterait les paiements de péréquation du Québec de plus de 300 millions de dollars par année.

Le gouvernement fédéral a en main toutes les données nécessaires pour procéder au changement demandé, mais maintient que la question doit être traitée dans le cadre du renouvellement des transferts fédéraux de 2014. Ce délai est inutile et le Québec demande au gouvernement fédéral de régler ce dossier d'équité dès maintenant.

3.2 L'usage systématique des paiements de protection

Le Québec a obtenu un paiement de protection de 369 millions de dollars en 2011-2012 et de 362 millions de dollars en 2012-2013, répondant en partie à l'une des demandes formulées dans son budget 2010-2011, soit de systématiser l'octroi de paiements de protection aux provinces afin que leurs paiements de péréquation ou le total des transferts ne diminuent pas d'une année à l'autre.

Pour le Québec, tant que le programme de péréquation n'est pas de nouveau fondé sur une formule et des principes solides, le gouvernement fédéral doit s'engager à systématiser de tels paiements de protection.

3.3 Un règlement favorable du contentieux relatif au programme de stabilisation des revenus

Le Québec a intenté en 1995 un recours de 127 millions de dollars contre le gouvernement fédéral, à la suite du refus de ce dernier de verser au Québec un paiement de stabilisation des revenus à l'égard de l'année 1991-1992.

Malgré deux jugements en faveur du Québec en 2007 et 2008 respectivement par la Cour fédérale et la Cour fédérale d'appel, le gouvernement fédéral tarde à régler ce dossier. Le Québec souhaite un règlement à court terme.

CONCLUSION

Alors qu'en 2007 le gouvernement fédéral avait mis en place des mesures « équilibrées », avec d'une part, un programme de péréquation basé sur une formule et des principes, et d'autre part, des transferts en santé, en éducation postsecondaire et pour les autres programmes sociaux basés sur une répartition purement par habitant, les changements annoncés de façon unilatérale par le gouvernement fédéral en 2008 et en 2011 font en sorte que les transferts fédéraux ne sont plus équitables et ne répondent plus à leurs objectifs.

- Le programme de péréquation actuel ne réduit plus adéquatement les écarts de capacité fiscale.
- La répartition purement par habitant du TCS favorise uniquement l'Alberta, ce qui aurait pu être acceptable dans la mesure où le programme de péréquation jouerait pleinement son rôle.
- La croissance du TCS limitée au PIB fait en sorte que le gouvernement fédéral protège sa propre santé financière et laisse aux provinces le fardeau financier découlant de la hausse des coûts en santé.

Les solutions mises de l'avant par le gouvernement du Québec permettraient d'éviter :

- un désengagement financier du gouvernement fédéral envers les provinces à l'égard du programme de péréquation et du TCS;
- un accroissement de l'écart, après péréquation, entre les capacités fiscales des provinces qui disposent d'importantes réserves de pétrole et de gaz et les autres qui n'en ont pas.

L'annonce unilatérale du gouvernement fédéral de décembre 2011 à l'égard du TCS est d'autant plus incompréhensible qu'il restait amplement de temps pour des consultations auprès des provinces et des territoires. Les comités intergouvernementaux qui ont été mis sur pied au fil des années pour veiller à ce que les provinces et les territoires puissent émettre leurs points de vue avant que des changements ne soient apportés aux mesures législatives fédérales, n'ont pas été exploités à leur plein potentiel. D'ici 2014, des consultations plus productives entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires pourraient améliorer le processus et assurer que les changements appropriés seront apportés aux principaux transferts fédéraux.

Il est essentiel de discuter simultanément des améliorations à apporter au programme de péréquation et au financement fédéral pour la santé, de manière à ce que les provinces moins nanties disposent des moyens financiers nécessaires pour assurer et maintenir une prestation de services publics de qualité.

Pour que la fédération canadienne retrouve un équilibre fiscal, les lacunes soulevées à l'égard du programme de péréquation et du financement fédéral en santé doivent être corrigées.

Section F

LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

La lutte contre l'évasion fiscale.....	F.3
1. Les objectifs de la lutte contre l'évasion fiscale.....	F.5
2. Les investissements pour soutenir la lutte contre l'évasion fiscale	F.7
3. Les activités de contrôle fiscal à Revenu Québec.....	F.9
3.1 Le financement de Revenu Québec.....	F.12
3.2 Le bilan des projets spécifiques de Revenu Québec.....	F.14
4. Les activités conjointes dans les secteurs à risque.....	F.17
4.1 La lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction	F.18
4.2 La lutte contre les crimes économiques et financiers	F.25
4.3 La lutte contre le commerce illicite de tabac	F.29
4.4 Des efforts pour limiter l'évasion fiscale dans les agences de placement et chez les autres donneurs d'ouvrage	F.35
5. La Provision du ministère des Finances	F.37

LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Depuis l'annonce du Plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2009, le gouvernement a déployé des efforts considérables dans la lutte contre l'évasion fiscale afin de s'assurer que chacun paie sa juste part des services publics. C'est une question de justice sociale.

Ces efforts ont permis d'atteindre et même de dépasser les cibles de récupération fiscale que s'était fixées le gouvernement dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Le budget 2012-2013 prévoit que ces efforts seront poursuivis et accentués au moyen :

- de l'embauche d'effectifs additionnels à Revenu Québec en contrôle fiscal;
- d'actions ciblées additionnelles dans le secteur de la construction;
- d'une amélioration des connaissances et du partage d'information pour éviter certains crimes économiques et financiers, et ainsi, mieux protéger les investisseurs;
- de gestes concrets visant le commerce illicite du tabac permettant de donner suite à certaines recommandations de la Commission des finances publiques;
- d'efforts accrus des différents partenaires dans la lutte contre les réseaux organisés de travail au noir.

Cette section présente les nouvelles initiatives ainsi qu'un bilan des actions du gouvernement dans la lutte contre l'évasion fiscale depuis la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

1. LES OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Le gouvernement du Québec lutte contre l'évasion fiscale, et ce, dans toutes les sphères de l'économie, afin :

- d'améliorer l'équité pour les contribuables;
- d'assainir les pratiques dans certains secteurs à risque;
- d'accroître les revenus, ce qui facilitera le retour à l'équilibre budgétaire sans pénaliser les contribuables qui respectent leurs obligations fiscales.

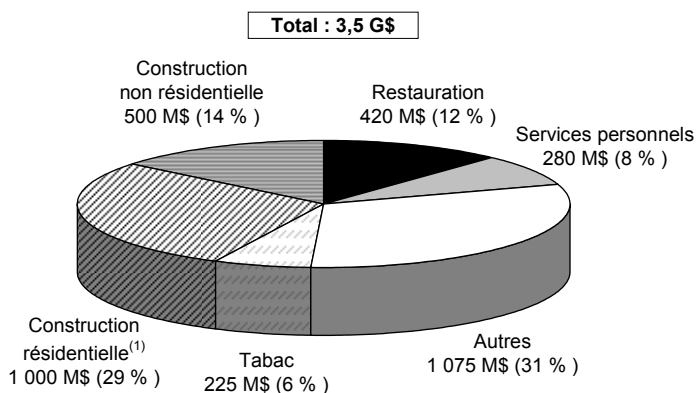
Malgré les initiatives mises en place, les pertes fiscales liées au travail au noir demeurent importantes. Elles sont estimées à 3,5 milliards de dollars pour 2008¹.

Les secteurs présentant les pertes fiscales les plus importantes sont :

- la construction résidentielle (29 %) et non résidentielle (14 %);
- la restauration (12 %);
- les produits du tabac (6 %).

GRAPHIQUE F.1

Répartition des pertes fiscales par secteur en 2008



(1) Ce secteur comprend les activités de rénovation.

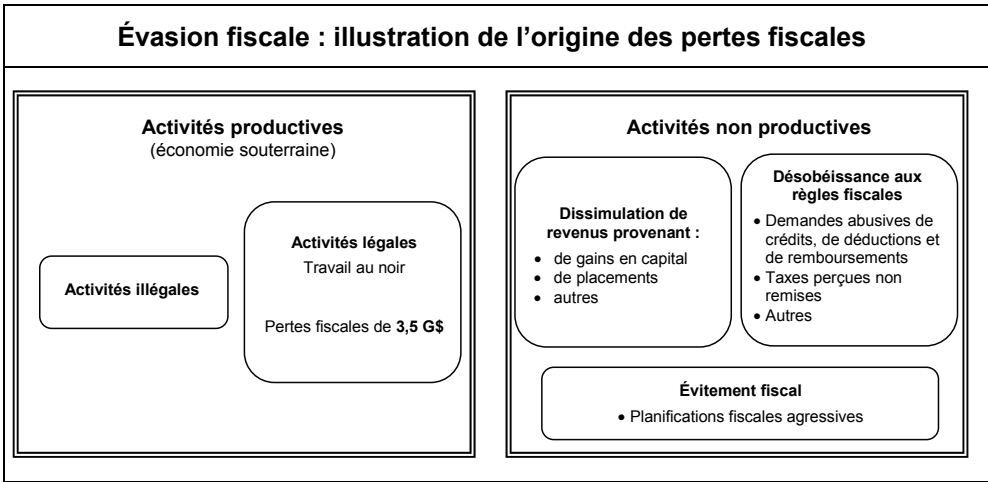
Sources : Revenu Québec, ministère des Finances du Québec et Statistique Canada.

¹ Les montants estimatifs sont fondés sur l'année 2009 pour le secteur de la restauration et sur l'année 2010 pour les produits du tabac.

L'estimation de 3,5 milliards de dollars ne tient pas compte de certaines activités non productives pour lesquelles il est difficile d'estimer les pertes pour le gouvernement :

- la dissimulation de revenus;
- la désobéissance aux règles fiscales (ex. : remboursement frauduleux de la taxe sur les intrants);
- l'évitement fiscal (ex. : planifications fiscales agressives).

Par ailleurs, certaines activités illégales, comme la prostitution ou la vente de drogue, occasionnent également des pertes pour le gouvernement qui sont aussi difficiles à estimer².



L'effort du gouvernement pour lutter contre l'évasion fiscale et augmenter la récupération de revenus dus à l'État s'articule autour de deux grands axes d'intervention :

- les multiples activités de contrôle fiscal à Revenu Québec, qui font d'ailleurs l'objet d'une reconnaissance au-delà de nos frontières³;
- les interventions conjointes dans des secteurs à risque réalisées par les comités d'actions concertées qui regroupent l'ensemble des intervenants pouvant contribuer à réduire les pertes fiscales.

² En comparaison à certains pays de l'OCDE, le ratio canadien de l'économie de l'ombre par rapport à son produit intérieur brut se situe dans la moyenne et il est beaucoup moins élevé que certains pays d'Europe.

³ Rapport de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario (2012) et prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de services publics pour le projet Indice de richesses.

2. LES INVESTISSEMENTS POUR SOUTENIR LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Les efforts additionnels en contrôle fiscal et les interventions dans les secteurs à risque nécessitent des investissements qui totaliseront plus de 435 millions de dollars en 2012-2013⁴.

- Ce montant représente une hausse de 157 millions de dollars par rapport à 2009-2010, soit depuis la mise en place du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

La majeure partie de ces investissements sera réalisée par Revenu Québec pour ses activités de contrôle fiscal et sera financée par le Fonds relatifs à l'administration fiscale.

Une autre part des investissements sera accordée pour financer des interventions dans des secteurs à risque par la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus (Provision) du ministère des Finances.

- Le financement de la Provision vise des projets non couverts par les efforts réguliers qu'entreprend Revenu Québec et qui nécessitent un effort additionnel de la part de divers ministères et organismes gouvernementaux.

Le reste des investissements servira à financer l'Unité permanente anticorruption (UPAC), une structure indépendante et permanente. L'UPAC est mise à contribution afin de lutter contre des activités susceptibles d'entraîner de l'évasion fiscale, notamment en effectuant des enquêtes et des vérifications sur des allégations de corruption et de collusion dans les processus d'octroi de contrats publics.

TABEAU F.1

Investissements dans les efforts de lutte contre l'évasion fiscale

(en millions de dollars)

	2009-2010	2012-2013	Écart
Contrôle fiscal de Revenu Québec	238	343	105
Secteurs à risque (actions concertées)			
– Construction	5	16	12
– Crimes économiques et financiers	15	21	6
– Tabac	10	13	3
– Boissons alcooliques	7	7	1
– Agences de placement	—	3	3
– Autres	4	2	–2
Sous-total (actions concertées)	40	62	22
UPAC	—	30	30
TOTAL	278	435	157

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

⁴ Pour l'ensemble de cette section, les données de l'année 2010-2011 sont réelles, celles de 2011-2012 sont préliminaires et celles des années suivantes sont des prévisions.

3. LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE FISCAL À REVENU QUÉBEC

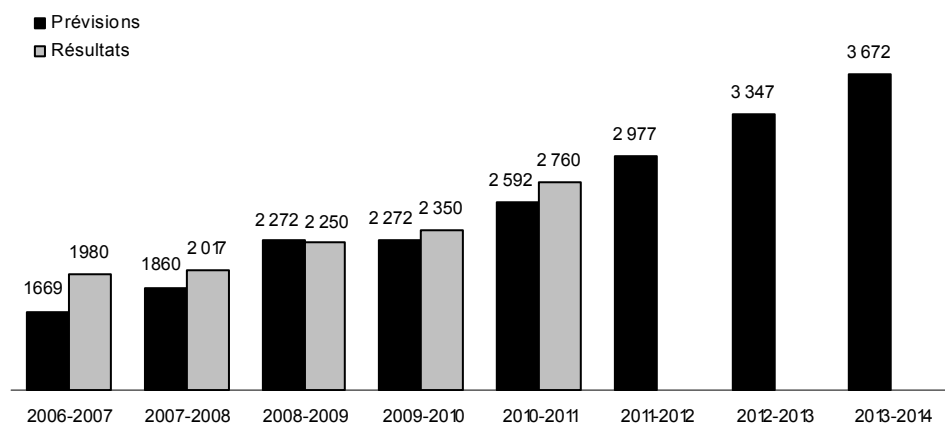
Revenu Québec a comme mandat principal de percevoir les sommes affectées au financement des services publics. Il est donc normal qu'une grande part de ses activités régulières soit consacrée au contrôle fiscal.

Au-delà de ces activités régulières de contrôle fiscal, le gouvernement a fixé à Revenu Québec des cibles de récupération fiscale additionnelles à atteindre dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

- Ces cibles ont été augmentées à la suite du changement de statut de ministère à celui d'agence.

GRAPHIQUE F.2

Récupération fiscale à Revenu Québec (en millions de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

□ Résultats en 2010-2011

Pour 2010-2011, l'ensemble des activités de contrôle fiscal à Revenu Québec a permis de récupérer 2,8 milliards de dollars, soit 169 millions de plus que la cible totale de 2,6 milliards de dollars fixée au budget 2011-2012.

- La récupération additionnelle des activités liées au Plan de retour à l'équilibre budgétaire a dépassé de 18 millions de dollars la cible prévue de 320 millions de dollars, pour s'établir à 338 millions de dollars.
- La cible pour les activités régulières a également été dépassée de plus de 150 millions de dollars.

❑ Résultats préliminaires pour 2011-2012

Les données préliminaires pour l'année 2011-2012 montrent que Revenu Québec, grâce à son nouveau statut d'agence et aux ressources additionnelles qui lui ont été consenties, est en voie d'atteindre sa cible de récupération fiscale.

En effet, les résultats obtenus au 31 janvier 2012 pour les activités de contrôle fiscal additionnelles sont de 469 millions de dollars, ce qui correspond à la cible prévue pour cette date.

- Revenu Québec estime même qu'il pourrait dépasser d'au moins 15 millions de dollars les cibles fixées pour 2011-2012 et pour les années suivantes.
- Par ailleurs, la dépense pour mauvaises créances est augmentée à 865 millions de dollars, soit 15 millions de dollars de plus que la prévision initiale. Ce niveau révisé sera le même pour les années subséquentes.
 - Rappelons que Revenu Québec perçoit plus de 80 milliards de dollars de recettes annuellement.

TABLEAU F.2

Résultats préliminaires de la lutte contre l'évasion fiscale – 2011-2012 (en millions de dollars)

	Cibles 2011-2012	Au 31 janvier 2012			Pourcentage d'atteinte
		Cibles	Résultats	Écart	
Cibles additionnelles	705	468	469	1	100,1 %
Activités régulières de récupération fiscale	2 272	1 873	1 913	40	102,1 %
TOTAL	2 977	2 341	2 382	41	101,7 %

❑ Rappel des cibles additionnelles de récupération fiscale

Au-delà des efforts qui ont été demandés dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, Revenu Québec s'est vu fixer des cibles additionnelles de récupération fiscale au budget 2011-2012.

En effet, à la suite du changement de statut de Revenu Québec à celui d'agence, les cibles fixées ont été augmentées de 150 millions de dollars pour 2011-2012 et de 200 millions de dollars pour les années suivantes.

— Ces nouvelles cibles sont en lien avec l'approche coût-avantage.

TABLEAU F.3

Cibles additionnelles de récupération fiscale (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Plan de retour à l'équilibre budgétaire	320	555	875	1 200
Augmentation à la suite du changement de statut – Budget 2011-2012	—	150	200	200
TOTAL	320	705	1 075	1 400

3.1 Le financement de Revenu Québec

Depuis le 1^{er} avril 2011, le mode de financement de Revenu Québec a été revu par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec⁵. Celle-ci prévoit que Revenu Québec finance ses activités par :

- des sommes provenant du fonds relatif à l'administration fiscale;
- des revenus autonomes, tels que les frais exigés pour le recouvrement ou la perception.

Le budget de Revenu Québec pour l'exercice financier 2012-2013 est établi à 997 millions de dollars :

- 740 millions de dollars en provenance du Fonds relatif à l'administration fiscale (rétribution);
- 257 millions de dollars en revenus autonomes.

Par ailleurs, un montant de 20 millions de dollars provenant des surplus de l'exercice financier 2011-2012 sera également affecté à la rétribution de 2012-2013, afin de maintenir le même niveau d'activité prévu initialement.

TABLEAU F.4

Financement de Revenu Québec (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013
Revenus		
Rétribution par le Fonds relatif à l'administration fiscale	787	740
Revenus autonomes	272	257
Total des revenus	1 059	997
Dépenses		
Activités régulières	-901	-937
Approche coût-avantage	-63	-80
Programme de subvention aux restaurateurs	-55	—
Total des dépenses	-1 019	-1 017
Solde annuel	40	-20
Utilisation du surplus de 2011-2012	—	20
SURPLUS CUMULÉS	40	20

⁵ L.R.Q., c. A-7.003.

Les dépenses prévues de Revenu Québec pour 2012-2013 s'élèvent à 1 017 millions de dollars.

Les dépenses pour les activités régulières augmenteront de 36 millions de dollars pour atteindre 937 millions de dollars.

- Cette croissance s'explique principalement par la hausse de l'amortissement et des intérêts liés aux investissements des dernières années pour la refonte des systèmes informatiques et pour la prestation électronique des services.

Les dépenses liées à l'approche coût-avantage⁶ augmentent à 80 millions de dollars. Ce financement permettra :

- d'atteindre les cibles de récupération fiscale et de limiter l'augmentation de la dépense pour mauvaises créances;
- d'exercer un meilleur contrôle fiscal et d'assurer l'encaissement des sommes dues par l'embauche d'effectifs additionnels.

⁶ Telle qu'elle est présentée dans le cadre du budget 2011-2012.

3.2 Le bilan des projets spécifiques de Revenu Québec

Revenu Québec a pu atteindre ses cibles de récupération fiscale en raison de la mise en place de plusieurs nouveaux projets spécifiques de contrôle fiscal et de l'intensification de ses efforts dans les projets pour lesquels le potentiel de récupération est prometteur.

❑ **Projet Resto**

Le secteur de la restauration a longtemps été caractérisé par un niveau élevé d'évasion fiscale. Les pertes fiscales sont passées de 300 millions de dollars en 2002 à 420 millions de dollars en 2009, selon les estimations de Revenu Québec et du ministère des Finances.

Pour contrer l'évasion fiscale dans ce secteur et s'assurer que les taxes payées par les clients sont bien remises à l'État, les restaurateurs ont désormais l'obligation légale :

- de produire l'addition au moyen d'un module d'enregistrement des ventes (MEV);
- de remettre l'addition aux clients en tout temps;
- de produire le sommaire périodique des ventes et de le transmettre à Revenu Québec.

Les revenus supplémentaires attendus de ce projet sont estimés à 102 millions de dollars pour 2011-2012, à 250 millions de dollars pour 2012-2013 et à 300 millions de dollars pour les années suivantes.

■ **Bilan**

Selon Revenu Québec, la phase d'implantation intensive des MEV est terminée et le secteur de la restauration a très bien collaboré au Projet Resto.

- Au 31 janvier 2012, plus de 30 000 MEV avaient été installés dans près de 18 000 établissements de restauration.

L'installation rapide des MEV dans la quasi-totalité des établissements de restauration et la présence accrue des inspecteurs permettent d'anticiper des résultats significativement plus élevés que prévu pour 2011-2012.

Par ailleurs, au cours des prochains mois, Revenu Québec procédera à des analyses permettant de déterminer si l'obligation de produire une addition au moyen d'un MEV pourrait s'étendre à d'autres secteurs d'activités.

■ Mesures d'allègement réglementaire

Tout en maintenant un suivi rigoureux de l'implantation et de l'utilisation diligente du MEV en 2012-2013, le gouvernement annonce un ensemble de mesures d'allègement réglementaire concernant le commerce des boissons alcooliques dans les établissements, dont les restaurants. Ces mesures, qui entraînent des modifications à la Loi sur les permis d'alcool⁷, permettront, notamment :

- de mettre en place un nouveau régime de permis unique par catégorie de permis pour l'ensemble des pièces et des terrasses, ce qui réduira le nombre de permis demandés par un propriétaire d'établissement;
- d'octroyer un permis de bar unique sans tenir compte du type de boissons alcooliques offert;
- de permettre à un client, à certaines conditions, de rapporter à la maison une bouteille de vin entamée au restaurant.

□ Planifications fiscales agressives

Le Québec a été, en 2009, l'un des premiers gouvernements à revoir l'encadrement législatif des planifications fiscales agressives pour y intégrer des mesures dissuasives.

- Les planifications fiscales agressives sont le fait de contribuables qui, au moyen d'opérations d'évitement fiscal souvent complexes, tentent d'éviter l'impôt ou de réduire le taux effectif d'imposition d'un revenu donné.

Grâce à la mise en place, il y a quatre ans, d'une équipe spécialisée dans la détection et la répression des planifications fiscales agressives, Revenu Québec est en mesure de prendre les moyens appropriés pour lutter efficacement contre celles-ci.

■ Bilan

Cette équipe spécialisée a permis la récupération de 46 millions de dollars entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 janvier 2012. Depuis 2008-2009, ce sont 254 millions de dollars qui ont été récupérés.

Revenu Québec est confiant que le rendement de 80 millions de dollars prévu pour 2011-2012 sera atteint.

TABLEAU F.5

Récupération fiscale liée au projet sur les planifications fiscales agressives (en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Prévisions	10	50	50	80	190
Résultats	11	72	124	46 ⁽¹⁾	254

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Du 1^{er} avril 2011 au 31 janvier 2012.

⁷ L.R.Q., c. P-9.1.

❑ Vérifications fiscales – Fiducies

Généralement, une fiducie⁸ qui a des revenus provenant de ses activités au Québec n'a pas à produire de déclaration fiscale ou de déclaration de renseignements si :

- elle n'a aucun impôt à payer;
- elle n'a pas attribué de revenu à un particulier résidant au Québec ou à une société y ayant un établissement;
- elle n'a pas réalisé un gain en capital imposable.

Il en est ainsi, notamment, lorsqu'une fiducie qui réside au Québec attribue ses revenus à des bénéficiaires qui ne résident pas au Québec.

Revenu Québec n'est donc pas en mesure d'identifier toutes les fiducies ayant des activités au Québec ainsi que leurs constituants, leurs fiduciaires et leurs bénéficiaires. Les vérifications fiscales des fiducies sont ainsi plus ardues.

Revenu Québec poursuivra, au cours de la prochaine année, l'analyse de nouvelles mesures en vue d'obtenir un portrait plus complet des fiducies ayant des activités au Québec.

De plus, Revenu Québec intensifiera ses vérifications, soit lors de la détention d'immeubles commerciaux, soit avant leur aliénation, afin, notamment, de valider la conformité aux lois fiscales (enregistrement, taxes, salaires, etc.).

Dans le cadre de vérifications fiscales, Revenu Québec a constaté que les revenus locatifs provenant de certains immeubles commerciaux d'importance situés au Québec ne font l'objet d'aucune imposition en vertu de la Loi sur les impôts⁹ et que certaines fiducies non résidentes sont devenues résidentes du Canada, hors du Québec, avant l'aliénation de leur immeuble locatif situé au Québec, afin que le gain en capital imposable résultant de cette aliénation échappe à l'impôt québécois.

En raison de ces éléments, le ministère des Finances annonce, dans le cadre du budget 2012-2013, des modifications à la législation fiscale en ce qui concerne l'imposition des fiducies non testamentaires non résidentes du Canada. Les détails de celles-ci sont présentés dans les Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget.

Depuis 2007, les interventions de Revenu Québec ont permis de récupérer près de 250 millions de dollars dans le secteur des fiducies.

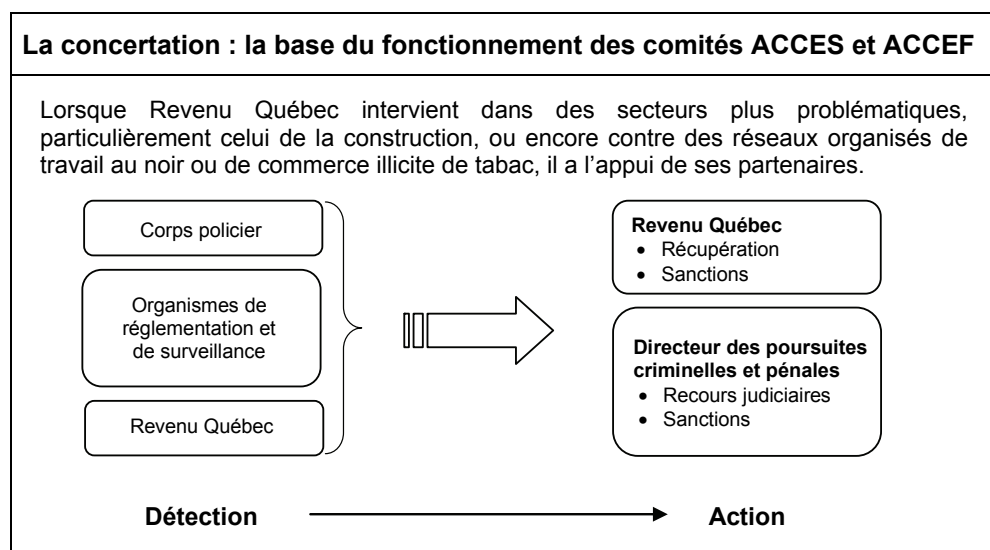
⁸ En droit civil québécois, la fiducie résulte d'un acte par lequel une personne, le constituant, transfère de son patrimoine à un autre patrimoine qu'il constitue, des biens qu'il affecte à une fin particulière et qu'un fiduciaire s'oblige, par le fait de son acceptation, à détenir et à administrer.

⁹ L.R.Q., c. I-3.

4. LES ACTIVITÉS CONJOINTES DANS LES SECTEURS À RISQUE

Pour soutenir Revenu Québec dans le cadre de ses activités visant à contrer l'évasion fiscale dans les secteurs à risque, plusieurs ministères et organismes collaborent dans les comités ACCES¹⁰, principalement dans le but de procéder à de larges interventions concertées dans ces secteurs. Parmi les comités mis en place par le gouvernement, on retrouve :

- ACCES construction;
- ACCES tabac;
- ACCES alcool;
- ACCEF¹¹.



Le gouvernement annonce une série de nouvelles initiatives qui seront menées conjointement :

- l'intensification des interventions dans le secteur de la construction;
- l'amélioration des connaissances et du partage d'information pour éviter certains crimes économiques et financiers afin de mieux protéger les citoyens et les investisseurs;
- une augmentation des actions visant le commerce illicite du tabac afin de répondre à certaines propositions de la Commission des finances publiques;
- l'intensification des efforts des différents partenaires dans la lutte contre les réseaux organisés de travail au noir.

¹⁰ Actions concertées pour contrer les économies souterraines.

¹¹ Actions concertées pour contrer les crimes économiques et financiers.

4.1 La lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction

Depuis quelques années, le gouvernement intervient énergiquement dans le secteur de la construction, entre autres, par l'entremise du comité ACCES construction.

- Ce comité regroupe la Commission de la construction du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, la Régie du bâtiment du Québec, Revenu Québec, le ministère des Finances du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le Secrétariat du Conseil du trésor, de même que l'Agence du revenu du Canada.

Le rôle de ce comité est de promouvoir l'engagement et la participation de tous les organismes et d'établir les orientations et les priorités d'action pour lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

Les pertes fiscales liées au domaine de la construction atteignent 1,5 milliard de dollars annuellement.

- De ce total, 65 % seraient attribuables au secteur résidentiel et 35 % au secteur non résidentiel.
- Ces pertes découlent de pratiques illégales, dont la facturation de complaisance, la malversation et le travail au noir.

❑ Nouvelles initiatives de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir

Les nouvelles initiatives de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir se divisent en trois volets. Elles permettront principalement :

- d'intervenir encore plus efficacement sur les chantiers de construction;
- de faciliter l'échange d'information entre les organismes de contrôle;
- d'intensifier les interventions en rénovation résidentielle.

❑ Interventions sur les chantiers de construction

■ Présence soutenue sur les grands chantiers

Lors du budget 2010-2011, le gouvernement a annoncé que 50 grands chantiers publics du Québec feraient l'objet d'une présence soutenue des vérificateurs de Revenu Québec.

- L'objectif est de s'assurer que les entreprises présentes sur les chantiers de construction s'acquittent de leurs obligations fiscales à l'égard des retenues à la source, des taxes et de l'impôt.
- L'efficacité de cette approche réside dans le suivi en temps réel, par les vérificateurs, de l'ensemble des activités de chantier pendant l'exécution des travaux.

Ce projet a permis d'augmenter l'autocotisation des entreprises de 36 millions de dollars depuis sa mise en œuvre en octobre 2010.

Tablant sur les résultats de cette initiative, le gouvernement annonce que le nombre de grands chantiers qui feront l'objet d'une présence soutenue de Revenu Québec sera doublé en 2012-2013, pour atteindre 100 chantiers. De plus, les grands chantiers privés seront également visés.

■ Nouvelle stratégie de prévention auprès des grands donneurs d'ouvrage

Revenu Québec et la Commission de la construction du Québec déploieront auprès des grands donneurs d'ouvrage une nouvelle stratégie commune de lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

- Les organismes de contrôle rencontreront des grands donneurs d'ouvrage afin de leur présenter les meilleures pratiques pour s'assurer de la conformité des intervenants sur leurs chantiers de construction. Ces rencontres s'ajouteront aux rencontres de prévention ayant régulièrement cours sur les chantiers du ministère des Transports du Québec.
- La Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la construction du Québec, le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que l'Unité permanente anticorruption collaboreront à cette stratégie de prévention et de formation.

■ Interventions intensives visant certains corps de métiers

Pour 2012-2013, il est prévu que Revenu Québec, en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la construction du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, fera des interventions intensives visant certains corps de métiers à risque.

- Cette stratégie vise notamment à assainir les pratiques dans certains secteurs d'activités problématiques.
- Ces interventions contribueront à prévenir l'évasion fiscale, à vérifier les données fiscales produites et à assurer la perception des sommes dues.

■ **Resserrements à la loi R-20 afin de lutter plus efficacement contre certains stratagèmes**

Afin d'éviter la concurrence déloyale et le refus de collaboration et pour assurer un plus haut niveau de conformité des intervenants, des modifications législatives seront apportées à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction¹² (loi R-20) dans le but :

- de préciser les champs d'intervention des entrepreneurs autonomes afin de réduire le nombre d'individus travaillant seuls sur les chantiers à titre de sous-traitants n'ayant pas à déclarer leurs heures à la Commission de la construction du Québec;
- de faciliter l'exercice de recours civils et pénaux à l'égard d'intervenants non conformes qui refusent de fournir des informations requises dans le cadre d'une enquête;
- d'inclure des dispositions qui prévoient un délai de conservation du registre, de la facturation et d'autres documents pertinents;
- d'établir les dispositions visant à faciliter la preuve du lien d'emploi entre les salariés et leurs employeurs;
- de prévoir les mêmes pénalités ou sanctions que celles des personnes morales pour les autres formes juridiques d'entreprises, notamment les sociétés de personnes et les sociétés en commandite, et ce, lorsqu'elles sont poursuivies à titre d'employeurs.

¹² L.R.Q., c. R-20.

❑ **Faciliter l'échange d'information**

Afin d'optimiser les interventions sur les chantiers, la Commission de la construction du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Régie du bâtiment du Québec et Revenu Québec continueront d'améliorer les mécanismes favorisant l'échange d'information et la transmission de savoir-faire.

- À cet effet, des ententes bilatérales de partage d'information seront conclues et d'autres seront mises à jour dans le cadre des travaux d'ACCES construction.
- Durant la dernière année, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'administration fiscale¹³ afin de faciliter l'échange d'information, d'une part, entre Revenu Québec et la Régie du bâtiment du Québec, et d'autre part, entre Revenu Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Par ailleurs, la ministre du Travail proposera le dépôt d'un projet de loi modifiant la Loi sur la santé et de la sécurité du travail¹⁴ qui inclura des dispositions visant à systématiser le partage d'information sur des entrepreneurs délinquants avec la Régie du bâtiment du Québec et la Commission de la construction du Québec.

❑ **Intensification des interventions en rénovation résidentielle**

■ **Nouvelle unité d'enquête à la Régie du bâtiment du Québec**

Une nouvelle stratégie d'enquête sera déployée par la Régie du bâtiment du Québec et de nouvelles équipes seront mises en place dans le but de mieux répondre aux problématiques de travail au noir liées au secteur de la rénovation résidentielle.

- Sur la base d'analyses de risque, cette nouvelle technique d'intervention sur les chantiers et lors des enquêtes aux livres permettra de réprimer plus facilement les cas de travail sans licence et d'évasion fiscale.

■ **Interventions conjointes en rénovation résidentielle**

Revenu Québec intensifiera ses actions de contrôle et de prévention auprès des différents intervenants sur les chantiers de rénovation résidentielle.

Un projet pilote prévoyant des interventions conjointes sur les chantiers de rénovation résidentielle par Revenu Québec, la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières a été mis en place en 2011-2012.

- Depuis le 1^{er} avril 2011, 669 interventions conjointes ont été réalisées; elles ont permis de détecter près de 200 situations présentant des anomalies.
- Ce projet pilote sera élargi à d'autres villes, notamment Laval, Rimouski et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal.

¹³ L.R.Q., c. A-6.002.

¹⁴ L.R.Q., c. S-2.1.

❑ Bilan des récentes mesures de lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction

TABLEAU F.6

Suivi des projets en construction annoncés dans le cadre du budget 2011-2012

(bilan du 1^{er} avril au 31 décembre 2011)

Partenaires d'intervention ⁽¹⁾	Projets	Résultats
CCQ, CSST, RBQ, RQ, ARC ⁽²⁾	Doubler de 150 à 300 les interventions conjointes sur les chantiers.	287 visites conjointes ont été effectuées à trois partenaires et plus.
CCQ, RQ, CSST, RBQ, SCT	Augmenter la prévention auprès des grands donneurs d'ouvrage en organisant des rencontres pour proposer des mesures réduisant la probabilité de travail au noir sur les chantiers.	35 rencontres de prévention se sont tenues sur les chantiers du ministère des Transports du Québec.
CCQ	Hausser les sanctions pénales et administratives de la loi R-20.	Le nombre d'amendes concernant les heures non déclarées et le non-enregistrement à la CCQ a augmenté. Le taux des sanctions administratives pécuniaires reliées à l'omission répétée de déclarer des heures travaillées a été majoré de 20 % à 40 %. De nouvelles mesures empêchent certains délégués de chantier et des représentants syndicaux trouvés coupables de certaines infractions au Code criminel d'exercer leurs fonctions.
RQ, CCQ, CSST, RBQ	Améliorer l'échange d'information et proposer des modifications législatives, le cas échéant.	Des modifications apportées à la Loi sur l'administration fiscale autorisent des transferts d'information provenant de la CSST à RQ et de RQ à la RBQ. De nouvelles ententes d'échange d'information sont en élaboration.
RQ, CSST, RBQ, municipalités	Agir en rénovation résidentielle : – interventions conjointes sur des chantiers et mise en place du projet pilote à Québec, Montréal et Trois-Rivières.	669 interventions ont été effectuées et près de 200 dossiers présentant des anomalies ont été détectés : – 39 dossiers sont en cours de vérification à RQ et 3 dossiers terminés ont permis d'émettre des cotisations pour plus de 100 000 \$; – 22 dossiers sont en cours de vérification à la CSST; – 22 poursuites intentées par la RBQ.

(1) Agence du revenu du Canada (ARC), Commission de la construction du Québec (CCQ), Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), Régie du bâtiment du Québec (RBQ), Revenu Québec (RQ) et Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

(2) L'Agence du revenu du Canada participe aux interventions conjointes sans recevoir un financement du Québec à cet effet.

Sources : Commission de la construction du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Régie du bâtiment du Québec et Revenu Québec. Compilation du ministère des Finances du Québec.

TABLEAU F.7

Suivi des projets en construction annoncés dans le cadre du budget 2010-2011

(bilan du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2011)

Partenaires d'intervention ⁽¹⁾	Projets	Résultats
RQ	Présence soutenue sur les grands chantiers	848 interventions effectuées, 156 dossiers sous analyse aux fins de vérification et plus de 1 M\$ de récupération fiscale. 36 M\$ reliés à l'augmentation de l'autocotisation des entreprises.
	Attestation de Revenu Québec ⁽²⁾	41 349 attestations ont été émises auprès de 13 827 entreprises. 3 015 entreprises ont régularisé leurs dossiers pour un total de plus de 62 M\$. L'attestation a permis une récupération fiscale de 8,6 M\$.
CCQ	Escouade tactique	2 733 visites de chantier ont été effectuées ⁽³⁾ , 302 enquêtes terminées et 6,1 M\$ réclamés.
	Service Intégrité Construction	108 enquêtes aux livres ont été menées. 121 051 heures ont été réclamées pour 2,7 M\$.
	Service de plaintes et de dénonciations	937 plaintes ont été déposées à la CCQ : – 21 dossiers d'enquête sont terminés; – 26 dossiers sont en cours de vérification.
RBQ	Probité des entrepreneurs	10 licences ont été annulées relativement à des actes criminels et 23 licences ont été suspendues relativement à des infractions fiscales. 152 licences restreintes ont été émises aux fins de l'obtention d'un contrat public.

(1) Commission de la construction du Québec (CCQ), Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et Revenu Québec (RQ).

(2) Les résultats de l'attestation de Revenu Québec concernent la période du 1^{er} juin 2010 au 31 janvier 2012.

(3) En date du 30 novembre 2011.

Sources : Commission de la construction du Québec, Régie du bâtiment du Québec et Revenu Québec. Compilation du ministère des Finances du Québec.

Rappelons que depuis 2006-2007, la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir dans le secteur de la construction a permis :

- d'émettre des cotisations fiscales pour plus de 1,3 milliard de dollars;
- d'obtenir 50 462 condamnations relatives au travail au noir en vertu de la loi R-20 et de la Loi sur le bâtiment¹⁵;
- d'observer, pour une deuxième année consécutive, une hausse du nombre d'heures déclarées à la Commission de la construction du Québec supérieure à la croissance du volume d'activité dans ce secteur¹⁶ :
 - l'augmentation du 1^{er} avril au 30 septembre 2011 par rapport à la même période en 2010 a été de 6 %;
 - l'augmentation en 2010-2011 par rapport à 2009-2010 a été de 8 %.

TABLEAU F.8

Résultats de la lutte contre le travail au noir – Construction

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 ⁽¹⁾	Total
Volet fiscal							
Cotisations fiscales	161,6	215,8	214,2	218,8	278,0	219,0	1 307,4
Amendes	0,4	1,1	2,1	4,7	0,4	0,6	9,3
Volet pénal⁽²⁾							
Rapports d'infractions (en unités)	15 517	10 426	8 440	11 484	9 820	7 762	63 449
Condamnations (en unités)	12 041	7 956	6 777	9 268	8 096	6 324	50 462
Amendes	5,6	3,5	3,1	4,3	3,6	2,8	22,9

(1) Du 1^{er} avril au 31 décembre 2011.

(2) Les résultats présentés au volet pénal se rapportent à des infractions relatives à la loi R-20 et à la Loi sur le bâtiment, et ce, pour le travail au noir uniquement.

Sources : Commission de la construction du Québec, Revenu Québec et Régie du bâtiment du Québec. Compilation du ministère des Finances du Québec.

¹⁵ L.R.Q., c. B-1.1.

¹⁶ Le volume d'activité dans le secteur de la construction tel que mesuré par le produit intérieur brut réel.

4.2 La lutte contre les crimes économiques et financiers

Le comité ACCEF a été créé en 2004 afin de lutter contre les crimes économiques et financiers.

- Il est formé de la Sûreté du Québec, de Revenu Québec, de l'Autorité des marchés financiers, du Directeur des poursuites criminelles et pénales, du ministère de la Sécurité publique, du ministère des Finances et du Service de police de la Ville de Montréal.

La concertation permet de maximiser l'impact des actions de l'ensemble des partenaires et de mener des enquêtes plus complexes à l'aide de techniques plus perfectionnées afin de démanteler des réseaux bien organisés.

❑ Nouvelles initiatives de lutte contre les crimes économiques et financiers

■ Développer l'expertise en matière de lutte contre la criminalité financière

Le secteur financier joue un rôle de premier plan dans le développement économique du Québec. Malheureusement, certains investisseurs ont été victimes, ces dernières années, de crimes financiers.

Afin de lutter plus efficacement contre la criminalité financière, le gouvernement appuiera, à raison de 150 000 \$ en 2012-2013 et de 100 000 \$ pour les deux années suivantes, la mise sur pied, au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, d'un centre d'expertise dans la lutte contre la criminalité financière.

- Le centre aura pour mission de participer, par ses travaux de recherche, à la réduction des activités économiques et financières illégales ainsi qu'à l'évaluation des retombées économiques et sociales qui en découlent.
- Son objectif sera d'améliorer l'expertise au Québec en matière de lutte contre la criminalité financière.

Les activités de ce centre faciliteront l'acquisition de connaissances dans le domaine de la prévention, de la détection et de la répression de la criminalité financière par l'entremise des programmes de formation professionnelle sur mesure et de recherche appliquée.

Les résultats découlant de la recherche effectuée par ce centre pourront servir d'intrants pour alimenter les travaux du comité ACCEF.

■ La lutte contre les fraudes bancaires organisées

Depuis quelques années, un volume important de fraudes organisées reliées aux transactions bancaires et au clonage de cartes de paiement est observé. Ces fraudes portent atteinte à l'intégrité du système bancaire, entraînent des pertes pour les banques et pour l'État et affectent la confiance des consommateurs.

Pour ces raisons, le gouvernement a pris l'initiative de former un comité en octobre 2011. Ce comité regroupe plusieurs ministères et organismes ainsi que des représentants des institutions financières et les corps de police.

- Cette initiative a été saluée le 16 février 2012 à Vancouver dans le cadre de la rencontre des représentants de sécurité des institutions financières où il fût question de fraudes bancaires organisées et au cours de laquelle l'Association des banquiers canadiens ainsi que l'industrie des institutions financières a réitéré tout son support à l'initiative québécoise de lutte sur la fraude bancaire organisée.

À la suite des travaux du comité, le gouvernement annonce la formation d'un groupe de travail spécialisé qui sera mis sur pied en 2012-2013 et qui aura comme objectif d'analyser plus en profondeur les renseignements relatifs à la fraude bancaire, notamment celle liée au vol d'identité, ainsi que l'implication de la criminalité organisée dans ce phénomène.

❑ Bilan de la lutte contre la criminalité économique et financière

Les interventions des partenaires d'ACCEF ont donné de bons résultats. Depuis avril 2011 :

- 23 millions de dollars de cotisations ont été émises;
- la valeur des saisies d'argent totalise 4 millions de dollars et celle des prises d'hypothèques légales sur des immeubles, 6 millions de dollars.

Opérations dans le cadre d'ACCEF

GARROT

Le projet Garrot visait un réseau de 35 sociétés qui s'adonnaient à la facturation de complaisance dans le domaine de la construction. Ce projet a permis l'arrestation de six individus en plus d'émettre 5 millions de dollars en cotisation fiscale et la prise d'hypothèques légales sur deux domaines.

INTENSITÉ

Le projet Intensité, qui visait le démantèlement de trois réseaux criminels, a mené à l'arrestation de six individus de la région de Québec impliqués dans un stratagème de fausses facturations dans le domaine de la climatisation. Cette fraude est évaluée à plus de 1,8 million de dollars.

DÉCULPE

Le projet Déculpe a permis de mettre fin à un stratagème à la Ponzi où sept investisseurs de la région du Bas-Saint-Laurent et de Québec ont été floués. Le suspect se décrivait comme un conseiller en placement auprès de ses victimes alors qu'il ne détenait aucun permis délivré par l'Autorité des marchés financiers pour agir à ce titre.

ACABAR

Le projet Acabar ciblait trois bureaux de change et une bijouterie qui participaient activement au recyclage de produits de la criminalité. Le 7 avril 2011, un ratissage a permis l'arrestation de treize personnes et un montant d'un peu plus de 800 000 \$ a été saisi.

Par ailleurs, des enquêtes policières ont démontré que les entreprises de services monétaires (ESM), notamment les bureaux de change, les centres d'encaissement de chèques et les guichets automatiques privés, peuvent être utilisées comme agents facilitateurs d'activités illégales telles que la fraude fiscale et le blanchiment d'argent.

Pour éviter que les ESM soient le lieu d'activités criminelles, le gouvernement a sanctionné, le 10 décembre 2010, la Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives¹⁷. Cette loi introduit l'obligation pour les ESM d'obtenir un permis auprès de l'Autorité des marchés financiers.

- Les ESM seront ainsi assujettis à diverses règles, dont l'obligation de tenir un registre de leurs transactions.
- La Loi prévoit, notamment, des pouvoirs d'inspection ainsi que des mécanismes d'échange d'information entre l'Autorité des marchés financiers, les corps de police et Revenu Québec.
- Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} avril 2012.

¹⁷ L.Q. 2010, c. 40.

4.3 La lutte contre le commerce illicite de tabac

Depuis 2001, le gouvernement concerte ses efforts contre le commerce illicite du tabac par l'intermédiaire du comité ACCES tabac.

- ACCES tabac regroupe Revenu Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère des Finances, les corps de police, de même que l'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les activités et les enquêtes menées dans le cadre d'ACCES tabac visent avant tout à démanteler les réseaux de contrebande et à récupérer les pertes fiscales liées au commerce illicite du tabac.

- Les actions posées ont entraîné une réduction du commerce illégal. Toutefois, les pertes fiscales sont tout de même estimées à 225 millions de dollars pour 2010.

Depuis un an, les corps de police ciblent davantage les réseaux de contrebande de quartier. Ainsi, sept équipes d'enquêteurs couvrent 64 municipalités du Québec.

- Auparavant, les enquêtes d'ACCES tabac ciblaient presque uniquement l'approvisionnement en produits de contrebande et les grands réseaux de distribution, des activités qui impliquent davantage des groupes criminels organisés.

■ Rapport de la Commission des finances publiques

Le 9 décembre 2010, la Commission des finances publiques s'est donné, en vertu de l'article 149 du Règlement de l'Assemblée nationale, un mandat d'initiative intitulé : *Étude des mesures pour contrer la consommation du tabac de contrebande*.

- Devant l'ampleur du phénomène et ses multiples conséquences, la Commission a convenu de se pencher sur la problématique et sur les moyens de l'atténuer, sinon de l'éliminer.

Les 17, 18 et 19 octobre 2011, la Commission a entendu treize groupes ou associations préoccupés par les effets de la contrebande des produits du tabac et du tabagisme.

Le 29 février 2012, la Commission a déposé son rapport¹⁸, lequel comprend une quinzaine de recommandations à mettre en place pour lutter efficacement contre la contrebande des produits du tabac et, par le fait même, endiguer ses conséquences néfastes sur la société.

¹⁸ COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES, *Étude des mesures pour contrer la consommation du tabac de contrebande*, Québec, 2012. Disponible également par Internet à l'adresse : www.assnat.qc.ca.

Recommandations de la Commission des finances publiques

Créer une commission mixte formée des gouvernements du Québec, de l'Ontario, du Canada et des États-Unis, ainsi que de la nation mohawk afin de proposer un plan d'action qui porterait, entre autres, sur :

- une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones pour que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones;
- l'amélioration de la sécurité aux frontières dans la région de Salaberry-de-Valleyfield, en créant un groupe de travail similaire à celui de Cornwall chargé d'assurer une surveillance nuit et jour;
- le maintien du poste des douanes canadiennes à Cornwall;
- la consolidation des ressources de lutte anticontrabande, l'inspection des fabriques autochtones titulaires d'un permis, l'application des lois fédérales et la fermeture des fabriques illégales.

Établir un mécanisme de conservation de la preuve et de destruction rapide des pièces à conviction après leur saisie, afin de réduire la durée de détention et les coûts de gestion de ces pièces à conviction.

Permettre aux policiers d'enquêter en vertu de l'article 40.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale plutôt qu'exclusivement en vertu du Code criminel et simplifier l'échange d'information entre les corps de police et Revenu Québec.

Modifier la Loi concernant l'impôt sur le tabac¹ et d'autres dispositions législatives afin de permettre la saisie immédiate, pour une durée à déterminer, du permis de conduire lorsqu'un véhicule contenant des cigarettes de contrebande est saisi et pour hausser les amendes prévues à cette loi.

Donner le pouvoir aux inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux de contrôler l'application de certaines dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac.

Étendre ACCES tabac à toutes les régions du Québec.

Mettre en place, en collaboration avec le gouvernement fédéral, un système de marquage et de traçage pour tout produit du tabac vendu ou distribué au Québec.

Demander à la Commission de la santé et des services sociaux de réévaluer la Loi sur le tabac² et d'examiner différentes mesures de lutte au tabagisme, notamment :

- la production obligatoire, par les titulaires du permis fédéral de fabrication des produits du tabac, de rapports mensuels de leurs activités reliées aux produits du tabac;
- l'adoption d'outils simples et appropriés, tel un inventaire des produits du tabac, en vue de faciliter l'interception et la saisie du tabac de contrebande par les divers corps de police et inspecteurs du Québec, notamment ceux des municipalités;
- l'instauration d'un marquage distinctif pour les produits destinés à la vente légale dans les réserves et territoires autochtones et dans les boutiques hors taxe;
- l'apposition obligatoire d'un marquage permanent « QC » indiquant que les produits du tabac sont destinés à la vente au Québec.

1 L.R.Q., c. I-2.

2 L.R.Q., c. T-0.01.

❑ **Nouvelles mesures donnant suite à certaines recommandations de la Commission des finances publiques**

Tout en poursuivant l'analyse de l'ensemble des mesures proposées, le gouvernement annonce qu'il donne suite dès maintenant à huit recommandations de la Commission des finances publiques, soit :

- poursuivre les discussions avec les communautés autochtones pour encadrer la vente de tabac sur les réserves;
- améliorer la sécurité dans la région de Salaberry-de-Valleyfield et sur les berges du Saint-Laurent par l'accroissement des effectifs en place et, ainsi, accentuer la pression sur les contrebandiers;
 - ce déploiement permettra notamment d'augmenter la surveillance de ce secteur en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada;
 - cette région est reconnue comme la plaque tournante de la contrebande de tabac dans l'est du Canada;
- augmenter le nombre d'équipes d'enquête affectées aux réseaux de contrebande de quartier afin de couvrir un nombre accru de municipalités;
- établir un mécanisme de conservation de la preuve et de destruction rapide des pièces à conviction après leur saisie;
- hausser certaines amendes prévues par la Loi concernant l'impôt sur le tabac;
- accorder aux policiers des pouvoirs d'enquête semblables à ceux qui sont prévus à l'article 40.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale;
- donner aux inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux un pouvoir de contrôle dans les points de vente au détail quant à l'application de certaines dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac en matière d'identification des produits;
- mettre en place un nouveau régime d'identification des produits du tabac.

Un nouveau régime d'identification des produits du tabac

En vertu des législations fédérale et québécoise, la plupart des produits du tabac doivent comporter des marques d'identification qui attestent l'acquittement des droits et des taxes applicables sur ces produits. Afin de lutter, entre autres, contre l'émergence de la contrefaçon des produits du tabac et des marques d'identification qui s'y retrouvent, l'Agence du revenu du Canada, avec la collaboration des provinces, a mis en œuvre un nouveau régime d'identification des produits du tabac.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2011, tous les produits du tabac mis sur le marché canadien doivent être identifiés avec le nouveau timbre d'accise qui comporte des caractéristiques de sécurité apparentes et cachées. En ce qui concerne un paquet de cigarettes, cette obligation, qui consiste à appliquer le nouveau timbre directement sur le paquet, incombe aux manufacturiers ainsi qu'aux importateurs de produits du tabac et succède à celle d'apposer la bandelette d'ouverture servant à déchirer l'enveloppe de cellophane.

Le Québec a adhéré à ce nouveau régime d'identification faisant en sorte que le timbre comportera des caractéristiques propres à son territoire de compétence : il sera de couleur bleue avec la mention « QC ». Ce timbre sera applicable à tous les produits du tabac, à l'exception du tabac à pipe, à priser ou à chiquer et du tabac en feuilles.

Le nouveau régime d'identification sera d'application obligatoire au Québec à l'égard de tous les produits du tabac fabriqués ou importés à compter du 1^{er} juillet 2012, sauf les cigares, à l'égard desquels il s'appliquera obligatoirement à compter du 1^{er} octobre 2012. Les manufacturiers et les importateurs pourront toutefois utiliser le nouveau régime d'identification de façon facultative à compter du 1^{er} avril 2012.

■ Autres mesures concernant le tabac

Le gouvernement instaurera une nouvelle tarification pour l'émission de permis liés au commerce du tabac, en conformité avec la Politique de financement des services publics, afin de financer les activités de Revenu Québec relatives à l'encadrement de cette industrie. Des modifications législatives et réglementaires seront apportées à cet égard.

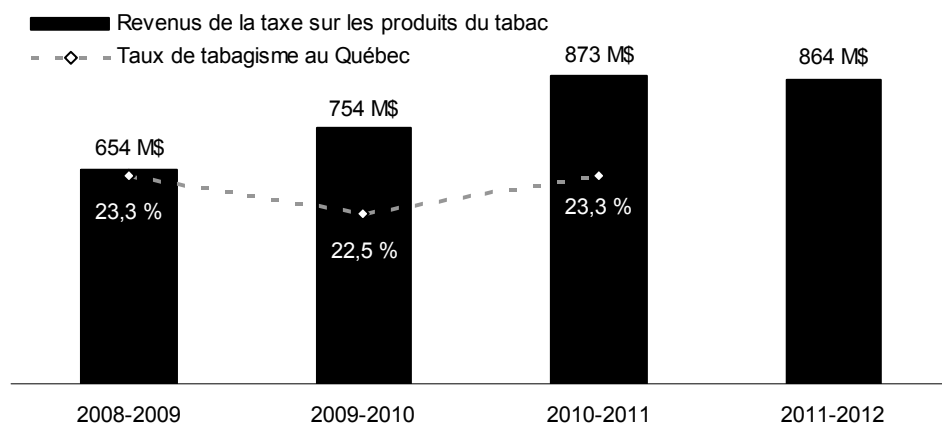
❑ Bilan de la lutte contre la contrebande de tabac

Les actions entreprises par ACCES tabac contribuent à la hausse des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

En effet, ces revenus ont augmenté de 210 millions de dollars depuis 2008-2009, sans qu'il y ait un changement significatif du taux de tabagisme au Québec¹⁹.

GRAPHIQUE F.3

Évolution des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac et du taux de tabagisme



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

¹⁹

STATISTIQUE CANADA, Tableau 105-0501 : Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2011) et groupes de régions homologues, occasionnel, CANSIM.

<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=1050501&lang=fra>

Depuis 2006-2007, les interventions d'ACCES tabac ont permis la saisie de 86 millions de dollars en produits de contrebande et de 7 millions de dollars en argent.

- L'augmentation de la présence policière a modifié le comportement des contrebandiers puisqu'ils transportent désormais de plus petites quantités de tabac, ce qui diminue l'importance des saisies tel qu'observé en 2011-2012.

Les actions d'ACCES tabac ont également permis de générer 134 millions de dollars en récupération fiscale et 64 millions de dollars en amendes.

- La forte augmentation des amendes en 2011-2012 s'explique principalement par les modifications apportées à la Loi concernant l'impôt sur le tabac qui visait à ajuster le montant des amendes pour tenir compte de la quantité de tabac saisie.

TABLEAU F.9

Résultats de la lutte contre la contrebande de tabac
(en millions de dollars)

	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012 ⁽¹⁾	Total
Valeur des saisies	8,2	11,3	15,2	23,2	22,6	12,9	93,4
Récupération fiscale ⁽²⁾	45,1	38,3	18,3	17,2	8,0	6,8	133,7
Amendes	1,7	12,1	7,1	10,3	11,2	21,4	63,8
TOTAL	55,0	61,7	40,6	50,7	41,8	41,1	290,9

(1) Ces chiffres concernent la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011.

(2) La récupération fiscale exclut le montant de la TPS. De plus, à partir de 2007-2008, la récupération fiscale est présentée après déduction de la provision pour non-réalisation de revenus.

Sources : Revenu Québec et ministère de la Sécurité publique. Compilation du ministère des Finances du Québec.

4.4 Des efforts pour limiter l'évasion fiscale dans les agences de placement et chez les autres donneurs d'ouvrage

Les agences de placement de personnels sont importantes pour l'économie québécoise car elles permettent d'offrir rapidement, sur une base temporaire, les travailleurs requis par les employeurs.

Toutefois, les dirigeants de certaines de ces agences exploitent une main-d'œuvre peu informée de ses droits et recourent à des stratagèmes d'évasion fiscale.

- Selon la compilation des dénonciations du réseau Emploi-Québec, les domaines d'emploi où les agences de placement recourent le plus souvent à des stratagèmes d'évasion fiscale sont, entre autres, l'entretien ménager, les livraisons, l'import-export, la restauration et la transformation alimentaire.

❑ Projet pilote à Emploi Québec et à la Commission des normes du travail

Depuis 2011-2012, Emploi-Québec et la Commission des normes du travail interviennent davantage auprès des agences de placement de personnel et des donneurs d'ouvrage. Une équipe spécialisée a été mise en place pour réaliser des interventions auprès des donneurs d'ouvrage, notamment chez des employeurs qui œuvrent dans le secteur de la transformation alimentaire.

- Ainsi, 2 millions de dollars ont été investis dans ce projet afin de lutter contre les réseaux organisés de travail au noir. Ce projet sera reconduit pour 2012-2013.

❑ Nouveau projet à Revenu Québec

La vérification de près de 2 000 dossiers dans le cadre des activités régulières de Revenu Québec a permis la récupération fiscale de 14,8 millions de dollars du 1^{er} avril 2011 au 31 janvier 2012.

Dans ce contexte, Revenu Québec augmentera ses vérifications sur le terrain et dirigera un groupe de travail en collaboration avec Emploi Québec, la Commission des normes du travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail ainsi que des associations du milieu.

- Ce groupe analysera différents moyens qui pourraient être mis en place pour mieux cibler les entreprises qui font usage de stratagèmes d'évasion fiscale et pour assurer une meilleure protection des travailleurs.

5. LA PROVISION DU MINISTÈRE DES FINANCES

La lutte contre l'évasion fiscale dans les secteurs où les pertes fiscales sont les plus importantes a permis au gouvernement de récupérer des sommes additionnelles substantielles.

— Ces résultats découlent d'investissements de la part du gouvernement.

Certains efforts effectués par les ministères et les organismes sont financés par la Provision du ministère des Finances. En 2012-2013, la Provision s'établira à 62,3 millions de dollars.

TABLEAU F.10

Montants accordés par la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus
(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
ACCES construction	8,3	4,6	11,6	12,9	16,2
ACCES tabac	7,6	9,8	10,6	11,1	12,7
ACCES alcool	7,4	6,6	6,7	6,8	7,3
ACCEF	10,7	15,4	19,0	17,3	21,3
Revenu Québec	21,3	21,6	41,7	—	—
Agences de placement ⁽¹⁾	—	—	—	1,1	2,5
Autres	—	3,7	2,0	2,2	2,4
TOTAL	55,3	61,7	91,6	51,3	62,3

(1) Les surplus accumulés de la Commission des normes du travail en 2010-2011 ont été utilisés en 2011-2012 pour financer ses activités liées au projet sur les agences de placement.

❑ Rendement des projets financés par la Provision

En 2011-2012, le rendement prévu des activités de lutte contre l'évasion fiscale financées par la Provision est de 646 millions de dollars. Les rendements des projets financés par la Provision comprennent :

- des rendements directs, soit les revenus de récupération fiscale;
- des rendements indirects, soit l'augmentation des revenus de taxes ou d'impôts résultant d'effets dissuasifs d'interventions (autocotisation), les amendes émises, l'argent saisi ou encore les revenus provenant des produits de la criminalité.

Le rendement global des projets financés par la Provision a toujours été supérieur à 10 \$ par dollar investi. Par ailleurs, certains projets financés par la Provision contribuent davantage à maintenir l'équité du régime fiscal qu'à la récupération de revenus.

- Entre 2010-2011 et 2011-2012, les rendements par dollar investi sont passés de 11,04 \$ à 12,59 \$.

TABLEAU F.11

Rendement des projets financés par la Provision pour lutter contre l'évasion fiscale

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
ACCES construction	336,0	375,0	425,0	425,0
ACCES tabac	40,0	50,0	110,0	110,0
ACCES alcool	66,0	60,0	60,0	60,0
ACCEF	41,9	42,7	50,0	51,0
Sous-total	483,9	527,7	645,0	646,0
Revenu Québec – Projets spécifiques	148,8	185,0	242,4	—
Rendements totaux	632,7	712,7	887,4	646,0
Montant utilisé de la Provision	53,8	59,5	80,4	51,3
Rendement par dollar investi	11,76	11,98	11,04	12,59

Section G

LES MESURES DU BUDGET

1. La force de nos gens et de nos ressources	G.3
1.1 Déployer nos savoirs et notre savoir-faire.....	G.3
1.1.1 Une stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience	G.4
1.1.2 Améliorer l'adéquation formation-emploi pour assurer la réussite.....	G.15
1.1.3 Tabler sur l'apport des jeunes et des nouveaux diplômés.....	G.20
1.1.4 Accélérer l'intégration en emploi des nouveaux arrivants	G.25
1.2 Pour une exploitation responsable des ressources naturelles	G.33
1.3 Favoriser l'essor de nos entreprises	G.35
1.3.1 Appuyer le secteur manufacturier.....	G.37
1.3.2 Accroître le capital pour les entreprises québécoises.....	G.54
1.3.3 Stimuler nos exportations	G.60
1.3.4 Favoriser le développement des coopératives	G.68
1.3.5 Développer le secteur financier	G.78
1.3.6 Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire	G.81
1.4 Faire rayonner nos attraits touristiques.....	G.87
1.4.1 Appui au développement des attraits touristiques.....	G.89
1.4.2 Hausse de 12,5 millions de dollars à 17,5 millions de dollars du financement des festivals et des événements touristiques	G.94
1.4.3 Mise en place d'un crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique	G.95
1.4.4 Investissement de 35 millions de dollars dans les parcs et les réserves fauniques de la Sépaq.....	G.97
1.4.5 Application optionnelle d'une taxe sur l'hébergement de 3 \$	G.98
1.5 Partenariat pour le développement du Québec	G.98

1.6	Consolider notre leadership en matière de développement durable.....	G.99
1.6.1	Le nouveau plan d'action sur les changements climatiques	G.101
1.6.2	Bonification du programme Rénoclimat.....	G.101
1.6.3	Nouveau fonds de 100 millions de dollars pour le développement des technologies propres	G.105
1.6.4	Appui aux organismes de bassin versant et aux conseils régionaux de l'environnement pour lutter contre le vieillissement des lacs.....	G.106
2.	La force de nos valeurs.....	G.109
2.1	La force de notre solidarité.....	G.109
2.1.1	Le plan d'action Vieillir chez soi.....	G.110
2.1.2	Assurer un revenu de retraite adéquat pour tous	G.111
2.1.3	Investissement de 330 millions de dollars dans la construction et l'adaptation de logements	G.111
2.1.4	Poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires	G.118
2.2	La force de notre culture	G.122
2.2.1	Développer la culture sur le territoire québécois	G.122
2.2.2	Être concurrentiel dans l'univers du numérique.....	G.131
2.2.3	Évolution de la contribution gouvernementale au secteur culturel depuis 2003-2004.....	G.134
2.3	La force de l'activité sportive et des loisirs	G.137
2.3.1	Investissement de 50 millions de dollars dans les installations sportives et récréatives	G.137
2.3.2	Mise en œuvre de Placements Sports pour le financement des fédérations sportives	G.139
2.3.3	Soutien au Défi sportif AlterGo	G.139
3.	La lutte contre l'évasion fiscale	G.141
4.	Autres mesures	G.143
ANNEXE :	Projet de loi omnibus	G.149

1. LA FORCE DE NOS GENS ET DE NOS RESSOURCES

1.1 Déployer nos savoirs et notre savoir-faire

La population active au Québec amorcera une lente diminution à compter de 2014. Cette nouvelle réalité démographique nous oblige à prendre tous les moyens dont nous disposons pour assurer la croissance de notre économie et la création de richesse dont dépend le financement de nos services publics.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour favoriser l'intégration au marché du travail de toute la main-d'œuvre disponible. Il faut également s'assurer que cette main-d'œuvre disponible ait les compétences et les qualifications nécessaires en fonction des besoins requis par le marché du travail. Afin de déployer davantage nos savoirs et notre savoir-faire, le gouvernement annonce un ensemble intégré d'initiatives selon quatre axes d'intervention.

- Mettre en place une stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience.
- Améliorer l'adéquation formation-emploi pour assurer la réussite.
- Tabler sur l'apport des jeunes et des nouveaux diplômés.
- Accélérer l'intégration en emploi des nouveaux arrivants.

Les initiatives annoncées dans le présent budget en faveur de la main-d'œuvre représentent un investissement de près de 140 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures visant à déployer nos savoirs et notre savoir-faire (en millions de dollars)

Orientations	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience	-10,0	-34,0	-40,0	-84,0
Améliorer l'adéquation formation-emploi pour assurer la réussite	-4,0	-5,0	-3,0	-12,0
Tabler sur l'apport des jeunes et des nouveaux diplômés	-3,5	-5,5	-6,5	-15,5
Accélérer l'intégration en emploi des nouveaux arrivants	-7,5	-9,7	-9,9	-27,1
TOTAL	-25,0	-54,2	-59,4	-138,6

1.1.1 Une stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience

À l'instar de celle de la plupart des pays occidentaux, la population du Québec vieillit. Alors que la proportion des personnes âgées de 55 ans ou plus représentait 20 % de la population en âge de travailler au début des années 1970, elle a atteint 35 % en 2011. On prévoit qu'elle s'établira à 43 % d'ici une vingtaine d'années.

Or, le vieillissement est souvent synonyme de retrait de la vie active. À cet égard, le Québec accuse un retard par rapport aux autres provinces canadiennes. En effet, alors que le taux de participation au marché du travail de la population de 55 ans à 69 ans se situe à 55 % ailleurs au Canada, il n'est que de 47 % au Québec. Combler cet écart doit devenir un objectif, particulièrement au moment où l'on connaît déjà des pénuries de main-d'œuvre dans certains domaines.

Pour y arriver, le Québec doit démontrer la même ardeur que par le passé lorsqu'il s'est attaqué à un défi similaire, soit celui d'accroître le taux de participation des Québécoises au marché du travail, un taux qui était alors largement inférieur à celui des autres Canadiennes.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement du Québec a alors mis en œuvre des programmes innovateurs et un soutien financier important pour les familles. Grâce à ces actions, le taux d'activité des femmes au Québec est maintenant similaire à celui qui est observé dans les autres provinces canadiennes.

Aujourd'hui, le Québec est appelé à relever un nouveau défi, engendré cette fois par le vieillissement plus rapide de sa population. Il est impératif de miser sur la valorisation du potentiel des travailleurs expérimentés afin de s'assurer de profiter de l'important capital humain qu'ils constituent.

C'est dans ce contexte que le budget 2012-2013 prévoit des investissements de 84 millions de dollars sur trois ans dans le cadre de la stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience. Cette stratégie sera déposée prochainement par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Avec ces investissements, le gouvernement :

- appuiera les entreprises qui emploieront des travailleurs expérimentés, notamment en réduisant le coût associé à l'emploi de ces travailleurs;
- permettra une utilisation optimale des ressources humaines en favorisant l'adaptation de l'organisation du travail;
- facilitera le démarrage d'entreprises par les travailleurs de 50 ans ou plus.

❑ Profiter de tout le potentiel de nos travailleurs d'expérience : un enjeu de société

Malgré le fait que le vieillissement de la population du Québec aura des répercussions sur l'économie et les finances publiques, l'adaptation de nos façons de faire permettra à la société de bénéficier de l'expertise et des compétences des travailleurs d'expérience.

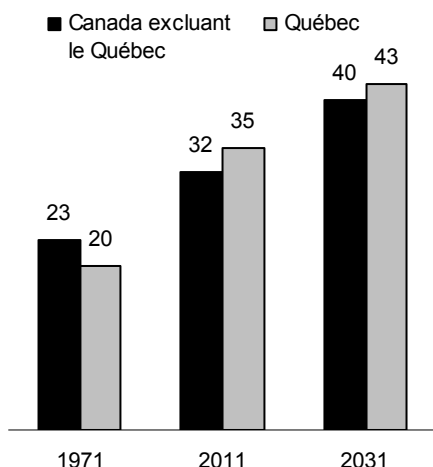
- Les personnes âgées de 55 ans ou plus représentent un potentiel de main-d'œuvre disponible important. Elles sont maintenant 2,3 millions alors qu'elles étaient un peu moins de 1 million il y a 35 ans.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis sur pied la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus (Commission Demers), qui avait pour principal mandat de proposer des pistes d'action afin de faire face aux problématiques découlant des changements démographiques.

En réponse aux travaux de la Commission qui a déposé son rapport en septembre 2011, le gouvernement dévoilera, dès le printemps 2012, le détail de sa stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience.

GRAPHIQUE G.1

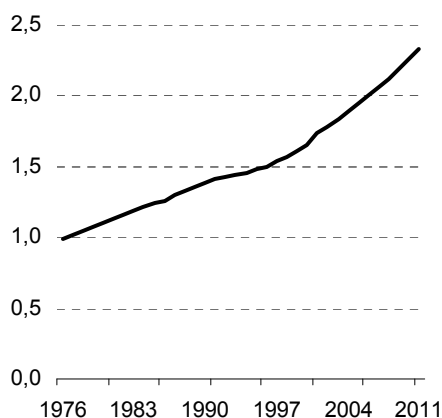
Proportion des personnes de 55 ans ou plus dans la population des 15 ans ou plus au Québec
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE G.2

Nombre de personnes de 55 ans ou plus au Québec
(en millions de personnes)



Source : Statistique Canada.

Principales recommandations de la Commission nationale et tournée régionale

Mandat

Annoncée dans le cadre du budget 2010-2011 et constituée le 7 juillet 2010, la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus visait à proposer des actions pour accroître la participation des travailleuses et des travailleurs expérimentés et améliorer la situation financière des retraités.

Impacts des changements démographiques et pistes d'action suggérées

Les travaux de la Commission ont permis de faire le point sur les principaux effets découlant des changements démographiques et plus particulièrement du fait que la main-d'œuvre disponible sera de plus en plus rare et que cette tendance affectera la croissance économique, le niveau de vie et les finances publiques.

À cet effet, la Commission a identifié différentes pistes d'action. Ces pistes ont été présentées afin d'alimenter les débats publics et d'interpeler différents groupes et particuliers de la société québécoise dans l'intention de trouver les solutions les plus adéquates aux enjeux soulevés par le vieillissement de la population.

Le rapport suggère des pistes d'action visant notamment :

- l'utilisation optimale des ressources humaines, notamment par l'amélioration de la gestion de la main-d'œuvre, en favorisant la formation continue et en soutenant la recherche d'emploi des travailleurs plus âgés;
- la révision des mesures d'incitation à la retraite hâtive, notamment en prévoyant des ajustements à la rente versée par le Régime de rentes du Québec et en augmentant l'âge d'admissibilité à la retraite anticipée dans ce régime.

Consultations publiques sur les conclusions du rapport

Au début de 2012, le gouvernement a lancé une tournée régionale qui lui a donné l'occasion de consulter plusieurs citoyens et des représentants de plusieurs organismes de tout le Québec à propos des enjeux soulevés dans le rapport de la Commission.

Ces rencontres ont permis d'obtenir un consensus autour du fait que le capital humain s'avère une richesse dans laquelle il faut investir. À cet égard, les intervenants ont appuyé les propositions de la Commission visant notamment à améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines et à favoriser la formation continue.

Par ailleurs, plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de mener une campagne publique de valorisation auprès des entreprises et des travailleurs plus âgés, d'offrir à ces derniers l'accès à des horaires de travail flexibles ainsi que de permettre de réduire les heures de travail.

Il est également ressorti de ces rencontres que l'accès à un régime de retraite était une condition importante au maintien du niveau de vie à la retraite et qu'il était important de sensibiliser les personnes à l'épargne, et ce, dès l'école secondaire.

Pour plus d'information, le rapport complet de la Commission peut être consulté à l'adresse Internet suivante :

www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/travailleurs-experimentes.asp.

❑ Inciter les travailleurs expérimentés à demeurer plus longtemps sur le marché du travail

Un constat important découlant des travaux de la Commission est que les Québécois partent généralement plus tôt à la retraite que les autres travailleurs canadiens. En 2011, l'âge moyen de la retraite se situait à 61 ans au Québec comparativement à un peu plus de 62 ans au Canada.

En conséquence, les travailleurs expérimentés du Québec sont moins présents sur le marché du travail que ceux des autres provinces.

- En 2011, le taux de participation des travailleurs de 55 ans à 69 ans au Québec était nettement sous la moyenne de celui des autres provinces canadiennes, soit 47 % comparativement à 55 %.

Afin d'atténuer l'effet du vieillissement de la population, des moyens doivent être mis en œuvre pour favoriser une participation accrue des travailleurs au marché du travail. Le Québec doit se fixer comme objectif de combler l'écart qui le sépare des autres provinces canadiennes.

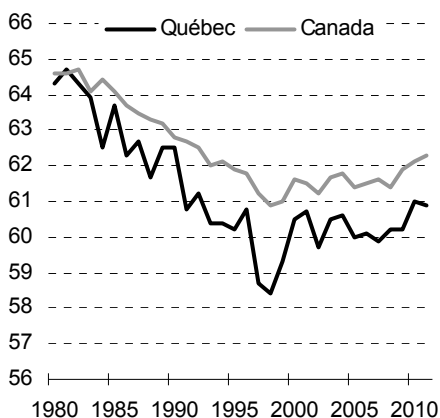
À cet égard, le budget 2011-2012 a donné lieu à l'annonce de gestes concrets visant à encourager les travailleurs à maintenir une vie active plus longue, soit :

- la mise en place d'un crédit d'impôt non remboursable offert aux travailleurs d'expérience de 65 ans ou plus;
- l'ajustement de la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ) en fonction de l'âge des retraités.

GRAPHIQUE G.3

Âge moyen de la retraite

(en années)

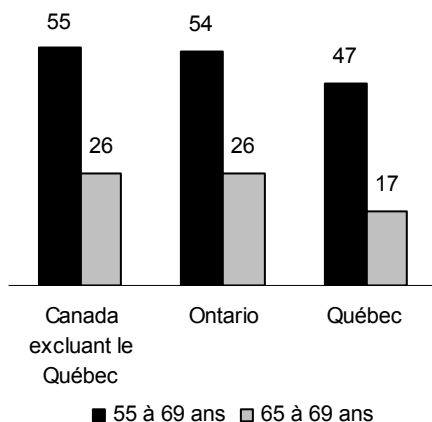


Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

GRAPHIQUE G.4

Taux d'activité des personnes de 55 ans à 69 ans et des 65 ans à 69 ans en 2011

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

**Mesures annoncées dans le budget 2011–2012
afin de favoriser le maintien en emploi des travailleurs expérimentés**

Crédit d'impôt sur 10 000 \$ de revenu de travail pour les travailleurs d'expérience

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les travailleurs de 65 ans ou plus, salariés ou travailleurs autonomes, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable visant à compenser l'impôt du Québec à payer sur les 10 000 \$ de revenu de travail excédant les premiers 5 000 \$.

Ce crédit tient compte de la déduction de 6 % déjà offerte aux travailleurs. Par conséquent, pour chaque dollar de revenu de travail excédant 5 000 \$, jusqu'à concurrence d'un revenu excédentaire de 10 000 \$, un travailleur de 65 ans ou plus dispose d'un crédit d'impôt équivalant à 15,04 %. À titre d'exemple, pour un revenu de travail de 15 000 \$, le travailleur de 65 ans ou plus recevra, en 2016, un crédit d'impôt de 1 504 \$, soit 15,04 % de 10 000 \$.

La mise en place du crédit d'impôt est graduelle. Ainsi, au-delà des premiers 5 000 \$, le crédit d'impôt permettra d'éliminer l'impôt du Québec à payer sur un revenu de travail additionnel de :

- 3 000 \$ en 2012;
- 4 000 \$ en 2013;
- 5 000 \$ en 2014;
- 8 000 \$ en 2015;
- 10 000 \$ à partir de 2016.

À terme, cette mesure permettra de réduire l'impôt à payer des travailleurs expérimentés de 120 millions de dollars par année. Le détail de cette mesure est présenté à la page E.58 du *Plan budgétaire* du budget 2011-2012.

Modifications au Régime de rentes du Québec

Dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec a annoncé que le niveau de la rente versée par le Régime de rentes du Québec (RRQ) serait ajusté afin d'encourager les travailleurs d'expérience à demeurer sur le marché du travail :

- à partir du 1^{er} janvier 2013, la majoration de la rente passera de 0,5 % à 0,7 % par mois, si elle est demandée après 65 ans;
- à compter du 1^{er} janvier 2014, la réduction de la rente sera graduellement portée, sur une période de trois ans, de 0,5 % à 0,6 % par mois, si elle est demandée avant 65 ans.

Ainsi, à compter de 2013, une rente demandée à 70 ans sera bonifiée d'un maximum de 42 % comparativement à 30 % pour un montant équivalent à 16 813 \$ par année, soit une augmentation de 1 421 \$. À l'opposé, à compter de 2016, une rente demandée à 60 ans sera réduite d'un maximum de 36 %, comparativement à 30 % actuellement, pour une réduction annuelle moyenne de 272 \$.

En d'autres termes, un travailleur qui décidera de repousser l'âge de sa retraite bénéficiera d'une rente qui pourrait atteindre presque une fois et demie la rente qu'il aurait touchée en quittant le marché du travail à 65 ans.

Le détail des ajustements au RRQ est présenté sur le site web de la Régie des rentes du Québec à l'adresse <http://www.rrq.gouv.qc.ca>.

❑ 84 millions de dollars sur trois ans pour favoriser la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail

À l'occasion du discours sur le budget 2012-2013, le gouvernement annonce la sortie publique prochaine de la stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience qui mettra de l'avant un ensemble d'actions entraînant des investissements de 84 millions de dollars sur trois ans.

Afin d'appuyer les actions prévues dans la stratégie, le budget 2012-2013 prévoit un allègement fiscal de 50 millions de dollars sur trois ans afin de réduire la taxe sur la masse salariale des entreprises qui emploient des travailleurs expérimentés.

Les sections suivantes présentent également une description sommaire de la stratégie, dont les détails seront rendus publics prochainement par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

TABLEAU G.2

Impact financier des mesures en faveur de la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Appuyer les entreprises qui emploient des travailleurs d'expérience				
– Réduction de la taxe sur la masse salariale pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés de 65 ans ou plus	—	–22,0	–28,0	–50,0
– Aide à l'embauche de travailleurs d'expérience mis à pied	–4,0	–5,0	–5,0	–14,0
Favoriser une utilisation optimale des ressources humaines	–5,0	–6,0	–6,0	–17,0
Faciliter le démarrage d'entreprise par les travailleurs d'expérience	–1,0	–1,0	–1,0	–3,0
TOTAL	–10,0	–34,0	–40,0	–84,0

❑ **Au total, 229 millions de dollars additionnels sur trois ans seront consacrés afin de favoriser la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail**

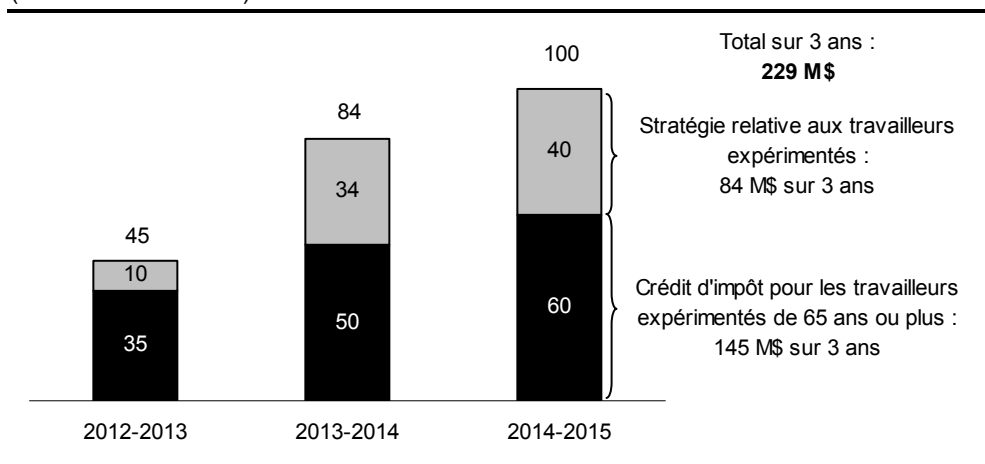
En tenant compte de l'annonce du budget 2011-2012, ce sont donc 229 millions de dollars au cours des trois prochaines années qui seront investis pour favoriser la participation au marché du travail de la main-d'œuvre expérimentée, soit :

- 145 millions de dollars à l'aide du crédit d'impôt offert aux travailleurs expérimentés de 65 ans ou plus;
- 84 millions de dollars dans le cadre de la stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience dont l'ensemble des détails sera rendu public prochainement par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

GRAPHIQUE G.5

Sommes prévues pour favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés – budgets 2011-2012 et 2012-2013

(en millions de dollars)



À compter de 2016-2017, des réductions du fardeau fiscal de 174 millions de dollars par année seront accordées pour favoriser l'emploi des travailleurs d'expérience, soit :

- 120 millions de dollars pour le crédit d'impôt sur 10 000 \$ de revenu de travail pour les travailleurs expérimentés de 65 ans ou plus;
- 54 millions de dollars pour la réduction de taxe sur la masse salariale pour favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés de 65 ans ou plus.

❑ **Appuyer les entreprises qui emploient des travailleurs expérimentés**

■ **Réduction de la taxe sur la masse salariale pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés de 65 ans ou plus**

Afin de favoriser l'embauche et le maintien en emploi des travailleurs expérimentés, le budget 2012-2013 prévoit la mise en place d'une réduction de taxe sur la masse salariale relativement au salaire versé à un travailleur expérimenté.

- La réduction s'appliquera à un taux de 10 % et visera les employeurs du secteur privé.
- Elle compensera ainsi une portion des charges fiscales et parafiscales imposées sur la masse salariale.
- La réduction s'appliquera sur le salaire versé à un travailleur expérimenté qui excède 5 000 \$. La réduction maximale par travailleur expérimenté sera de 400 \$ en 2013 et augmentera graduellement pour atteindre 1 000 \$ en 2016.

TABLEAU G.3

Charges fiscales et parafiscales sur la masse salariale⁽¹⁾
(en pourcentage, 2012)

Cotisation au Fonds des services de santé⁽²⁾	3,687
Parafiscalité québécoise	
– Régime de rentes du Québec	5,025
– Santé et sécurité du travail ⁽³⁾	2,130
– Régime québécois d'assurance parentale	0,782
– Commission des normes du travail	0,080
Sous-total	11,704
– Assurance-emploi	2,060
TOTAL	13,764

Note : La cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre n'est pas prise en compte, puisque les entreprises n'ont pas à payer cette cotisation si elles consacrent une somme représentant au moins 1 % de leur masse salariale à des dépenses de formation admissibles.

(1) Ne sont pris en compte ni les exemptions ni les gains maximums assurables.

(2) Taux effectif moyen des entreprises du secteur privé.

(3) Taux moyen estimé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Le tableau suivant présente les principaux paramètres de la mesure fiscale.

TABLEAU G.4

Principaux paramètres de la réduction de la taxe sur la masse salariale

Employeurs admissibles	Tout employeur à l'exception des entreprises publiques et parapubliques. Ces dernières sont, par exemple : – les gouvernements du Canada et du Québec; – les municipalités québécoises; – les organismes mandataires de l'État; – les organismes publics exonérés d'impôt exerçant des fonctions gouvernementales.
Salaires admissibles	Salaires gagnés par les travailleurs âgés de 65 ans ou plus en excluant les avantages imposables relatifs à un emploi antérieur. Salaires qui excèdent 5 000 \$, jusqu'à concurrence d'un salaire excédentaire de : – 4 000 \$ en 2013; – 5 000 \$ en 2014; – 8 000 \$ en 2015; – 10 000 \$ à compter de 2016.
Taux	10 %
Application	Applicable à l'encontre de la cotisation au Fonds des services de santé payée par l'employeur.

■ **Près de 30 000 employeurs bénéficieront de la réduction de la taxe sur la masse salariale**

La réduction de la taxe sur la masse salariale bénéficiera à près de 30 000 employeurs du secteur privé. Ceux-ci pourront bénéficier d'un gain d'environ 1 800 \$ en 2016.

TABLEAU G.5

Nombre d'employés et d'entreprises visés et gain moyen par entreprise
(estimation, 2016)

Nombre d'employés visés	52 000
Nombre d'employeurs visés	30 000
Gain moyen par entreprise (en \$)	1 800

■ Un gain de 54 millions de dollars pour les employeurs

Dès 2013, les employeurs pourront bénéficier d'une réduction applicable à l'encontre de leur cotisation au Fonds des services de santé pouvant atteindre 400 \$ par travailleur. À terme, les employeurs bénéficieront d'une réduction maximale de 1 000 \$ par travailleur âgé de 65 ans ou plus.

À titre illustratif, avec la mise en place de la réduction de taxe sur la masse salariale, un employeur qui a à son emploi cinq travailleurs expérimentés pourrait faire un gain de 5 000 \$ à terme.

TABLEAU G.6

Illustration des impacts de la réduction de la taxe sur la masse salariale pour des employeurs ayant à leur emploi des travailleurs âgés de 65 ans ou plus – À terme

Nombre de travailleurs expérimentés	Salaire annuel versé aux travailleurs expérimentés ⁽¹⁾ (en \$)	Réduction de la taxe sur la masse salariale (en \$)		Charges fiscales et parafiscales sur le salaire versé aux travailleurs expérimentés ⁽³⁾ (en \$)	
		Salaire admissible	Crédit de 10 % ⁽²⁾	Avant le budget 2012-2013	Après le budget 2012-2013
1	21 840	10 000	1 000	3 007	2 007
2	43 680	20 000	2 000	6 015	4 015
5	109 200	50 000	5 000	15 037	10 037

(1) Salaire basé sur un taux horaire de 12 \$/heure à raison de 35 heures/semaine.

(2) Dans la mesure où la cotisation au Fonds des services de santé à payer par l'employeur est au moins équivalente à la valeur de la réduction sur la masse salariale.

(3) Calculées au taux de 13,77 %, soit le taux moyen des charges fiscales et parafiscales imposées sur la masse salariale en 2012.

En 2016, soit l'année où le montant de la réduction de la taxe sur la masse salariale aura atteint sa valeur maximale, les employeurs bénéficieront d'un allègement de 54 millions de dollars.

TABLEAU G.7

Impact financier de la réduction de la taxe sur la masse salariale pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés de 65 ans ou plus (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Réduction de la taxe sur la masse salariale	—	-22,0	-28,0	-43,0	-54,0

■ Aide à l'embauche de travailleurs d'expérience mis à pied

Dans son budget 2012-2013, le gouvernement prévoit la mise en place d'un soutien pour l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des travailleurs expérimentés à risque de chômage prolongé. Ce soutien permettra :

- d'une part, d'inciter les entreprises qui ont des besoins de main-d'œuvre à recourir à ces travailleurs par le versement d'une subvention salariale;
- d'autre part, d'accompagner le travailleur pour l'aider à se retrouver un emploi et de lui offrir la formation nécessaire afin qu'il se familiarise à son nouvel environnement de travail.

À cette fin, des crédits additionnels de 4,0 millions de dollars en 2012-2013, de 5,0 millions de dollars en 2013-2014 et de 5,0 millions de dollars pour 2014-2015 seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Pour 2012-2013, les crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

□ Favoriser une utilisation optimale des ressources humaines

Lors de la consultation publique sur le vieillissement de la main-d'œuvre tenue en janvier et février 2012, un consensus s'est dégagé sur le fait que, dans le contexte des départs massifs à la retraite, le capital humain constitue une richesse que les entreprises doivent maximiser. Pour ce faire, les entreprises doivent notamment adapter leur gestion des ressources humaines en :

- prévoyant de façon plus précise leur besoin de main-d'œuvre;
- révisant l'organisation du travail.

Dans ces circonstances, le budget 2012-2013 prévoit des investissements de 17 millions de dollars sur trois ans afin :

- de soutenir l'adaptation de l'organisation du travail afin de favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience;
- d'accorder un appui supplémentaire pour accroître la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre en entreprise;
- de continuer à sensibiliser la population sur les impacts du vieillissement de la population.

Ainsi, des crédits additionnels de 5,0 millions de dollars en 2012-2013, de 6,0 millions de dollars en 2013-2014 et de 6,0 millions de dollars pour 2014-2015 seront versés au MESS. Pour 2012-2013, les crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ **Faciliter le démarrage d'entreprises par les travailleurs d'expérience**

Le budget 2012-2013 prévoit un investissement de 1 million de dollars par année pour trois ans afin d'instaurer un nouveau programme destiné à favoriser l'entrepreneuriat chez les travailleurs expérimentés.

Cette aide offerte à des retraités ou à des travailleurs de 50 ans ou plus consistera en une garantie de prêts d'une durée de cinq ans, pour un prêt maximal de 50 000 \$.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars par année de 2012-2013 à 2014-2015 seront attribués au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Pour 2012-2013, les crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.1.2 Améliorer l'adéquation formation-emploi pour assurer la réussite

L'économie québécoise a connu une bonne croissance au cours des vingt dernières années. Cette croissance est attribuable à trois facteurs, soit l'augmentation du nombre de travailleurs dans l'économie, l'investissement en capital – machines, outils, nouvelles technologies nécessaires à la production de biens et de services – et l'efficacité avec laquelle les travailleurs utilisent les équipements qui sont à leur disposition, ce qu'on appelle aussi la productivité.

Or, il ne suffit pas d'investir dans de nouveaux équipements pour assurer une croissance de la productivité; il faut également faire en sorte que les travailleurs sachent comment les utiliser de façon optimale. Ce savoir, qui doit évoluer au même rythme qu'apparaissent les nouvelles technologies, passe par une formation continue des travailleurs.

Cette formation est d'autant plus nécessaire sachant que le Québec ne pourra plus compter sur une augmentation du nombre de travailleurs pour assurer sa croissance. En effet, dès 2014, la population en âge de travailler commencera à diminuer lentement.

Une main-d'œuvre mieux formée ne constitue donc pas un choix, mais plutôt une nécessité. Rappelons qu'à ce chapitre, le Québec peut être considéré comme précurseur. En effet, il s'agit de la seule juridiction en Amérique du Nord où l'on exige des entreprises d'une certaine taille¹ un investissement annuel minimal en formation équivalant à 1 % de leur masse salariale.

Le présent budget s'inscrit dans cette même orientation en prévoyant des investissements pour la formation des travailleurs, soit :

- 361 millions de dollars sur trois ans déjà prévus dans le cadre de l'initiative Investissement-compétences de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et d'Emploi-Québec;

¹ Entreprises dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$.

- 9 millions de dollars sur trois ans pour la reconduction du crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre;
- 3 millions de dollars sur deux ans pour l'amélioration de la diffusion d'information sur le marché du travail et de l'offre de stages;
- 60 millions de dollars pour améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail.

Au total, un montant de 433 millions de dollars sera disponible pour améliorer l'adéquation formation-emploi et le développement des compétences.

TABLEAU G.8

Impact financier des mesures visant à améliorer l'adéquation formation-emploi pour assurer la réussite
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Investissement de 361 M\$ sur 3 ans déjà prévus pour l'initiative Investissement-compétences de la CPMT et d'Emploi-Québec ⁽¹⁾	—	—	—	—
Reconduction du crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre	-3,0	-3,0	-3,0	-9,0
Amélioration de la diffusion d'information sur le marché du travail et de l'offre de stages	-1,0	-2,0	—	-3,0
60 M\$ pour améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail ⁽²⁾	—	—	—	—
TOTAL	-4,0	-5,0	-3,0	-12,0

(1) Cette initiative est financée par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (147 M\$) et par le Fonds de développement du marché du travail (214 M\$).

(2) Financé par le Plan québécois des infrastructures 2011-2016.

Investissement de 361 millions de dollars sur trois ans pour l'initiative Investissement-compétences de la CPMT et d'Emploi-Québec

En collaboration avec Emploi-Québec, la CPMT a lancé le 6 février 2012 l'initiative Investissement-compétences qui se veut un instrument visant à mobiliser les entreprises et les travailleurs face à l'importance d'investir dans les compétences de la main-d'œuvre et à instaurer une véritable culture de la formation continue et du développement des compétences au Québec.

Cette initiative permettra de créer et de maintenir des emplois de qualité, durables et orientés vers l'avenir, et ce, par un soutien aux entreprises en matière :

- de services-conseils et de soutien financier en gestion du capital humain;
- de services-conseils et de soutien financier en formation et en développement des compétences;
- de soutien à la relève de compétences clés dans l'entreprise;

- de soutien des petites et des moyennes entreprises dans la réalisation de leurs activités de formation;
- d'accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi par le biais d'une formation adaptée à leur main-d'œuvre.

La CPMT agit en complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales destinées à améliorer les compétences des travailleurs québécois.

Le gouvernement tient à souligner la contribution de la CPMT pour l'initiative Investissement-compétences, qui permettra d'investir 361 millions de dollars sur trois ans dans la formation de la main-d'œuvre.

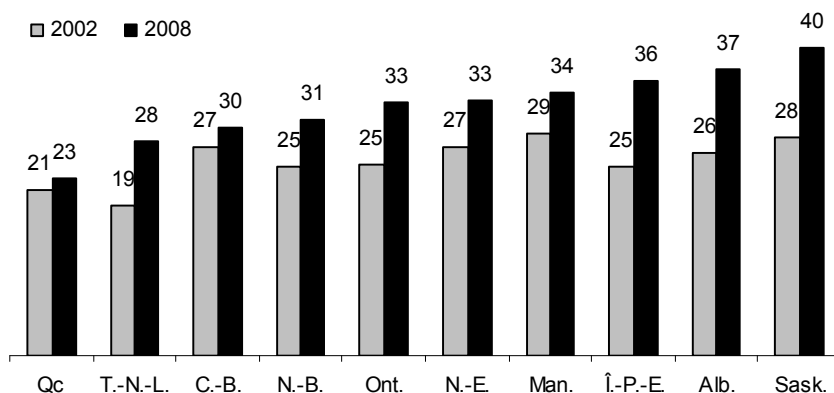
❑ Reconduction du crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier, forestier et minier

Le Québec affiche un retard important en matière de formation continue par rapport aux autres provinces canadiennes.

- Selon les dernières enquêtes disponibles, le Québec se situe en queue de peloton en ce qui a trait à la formation continue.

GRAPHIQUE G.6

Proportion des Canadiens de 25 à 64 ans ayant suivi de la formation liée à l'emploi (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (2002) et Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation (2008).

Afin de remédier à cette problématique, le gouvernement du Québec a mis en place différentes mesures pour favoriser la formation de la main-d'œuvre au cours des années, dont le crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre.

Instaurée en 2007, pour une période de quatre ans, cette aide fiscale permettait de compenser en partie les entreprises pour les coûts encourus lors des périodes de formation accordées à leurs employés.

- Le crédit d'impôt, qui a pris fin le 31 décembre 2011, a permis à plusieurs entreprises – près d'une centaine par année – des secteurs manufacturier, forestier et minier² de bénéficier d'une aide significative afin de les inciter à former davantage leurs employés.

Or, ces trois secteurs continuent de faire face aux défis particuliers que posent l'appréciation du dollar canadien et la concurrence des entreprises situées dans les pays émergents. En outre, la pénurie appréhendée de main-d'œuvre devrait également affecter ces secteurs, alors qu'elle constitue déjà une réalité pour le secteur minier qui est en plein essor.

Dans ce contexte, la formation de la main-d'œuvre demeure un enjeu déterminant pour les entreprises de ces secteurs. C'est ainsi que le budget 2012-2013 prévoit la reconduction du crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre.

- Cette aide sera applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et visera les dépenses de main-d'œuvre encourues avant le 1^{er} janvier 2016.

Le tableau suivant présente les principaux paramètres du crédit d'impôt.

TABLEAU G.9

Principaux paramètres du crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier, forestier et minier

Sociétés admissibles	Sociétés œuvrant au Québec dans les secteurs manufacturier, de la foresterie et de l'exploitation forestière ainsi que dans ceux de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz.
Dépenses admissibles	Frais de formation payés par la société pour ses employés (par un formateur externe admissible). Le moindre des salaires versés aux employés durant la formation ou de deux fois le coût de la formation externe.
Taux	30 %
Durée	Les dépenses admissibles doivent être encourues avant le 1 ^{er} janvier 2016.

La reconduction de ce crédit d'impôt profitera à environ 150 entreprises annuellement.

L'impact financier de cette mesure sera de 3,0 millions de dollars pour chacun des exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

² Au départ, l'aide fiscale ciblait les entreprises manufacturières. Lors du budget 2009-2010, le gouvernement a annoncé que le crédit d'impôt était élargi afin d'inclure les entreprises des secteurs forestier et minier.

❑ Amélioration de la diffusion d'information sur le marché du travail et de l'offre de stages par Emploi-Québec

Pour combler les besoins en main-d'œuvre des entreprises et améliorer l'intégration des nouveaux travailleurs au marché du travail, une meilleure adéquation doit être faite entre le profil des candidats recherchés et les futurs diplômés. Pour ce faire, il importe d'améliorer la diffusion de l'information sur le marché du travail et d'augmenter les possibilités de stages en entreprise.

Cette approche permettra aux futurs travailleurs d'obtenir un emploi plus rapidement. À cet effet, le budget 2012-2013 prévoit 3 millions de dollars sur deux ans pour :

- l'amélioration des moyens d'accès et de diffusion de l'information sur le marché du travail par l'entremise de moyens de communication plus récents et par le regroupement de toute l'information disponible sur un seul portail Internet;
- la création d'une banque de stages sur le site Internet « Placement en ligne » pour identifier l'ensemble des formations disponibles en entreprise.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013 et de 2 millions de dollars en 2013-2014 seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour 2012-2013, les crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail

Au cours de la prochaine décennie, près de 500 000 emplois exigeant des compétences professionnelles et techniques seront à pourvoir au Québec.

Le maintien de la compétitivité de l'économie du Québec et la poursuite de son développement passent avant tout par une formation adéquate des travailleurs de demain. Une main-d'œuvre qualifiée et formée rapidement permet d'éviter d'éventuelles pénuries dans les secteurs d'activité.

Par ailleurs, la capacité de notre système d'éducation à fournir une main-d'œuvre qualifiée assurera, notamment, le succès du Plan Nord, une initiative porteuse pour le développement économique du Québec.

Ainsi, afin d'améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail, le gouvernement investira 60 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2011-2016 pour :

- mettre à niveau les installations et les équipements en formation professionnelle et technique, notamment :
 - dans le secteur des mines;
 - dans le secteur de la santé, notamment pour la mise en place de centres de stages en soins infirmiers utilisant des mannequins intelligents;

- accroître l'offre de formation professionnelle et technique dans les régions du Québec aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, ce qui permettra notamment :
 - de mettre en place un centre de formation pour les besoins de main-d'œuvre dans le secteur de la construction;
 - d'octroyer de nouvelles autorisations, notamment dans le secteur des mines, de la santé ainsi que dans le secteur industriel;
 - d'adapter les programmes de formation pour l'exploitation minière.

Afin d'assurer le financement de ces investissements, le gouvernement investira 60 millions de dollars à même le Plan québécois des infrastructures 2011-2016.

1.1.3 Tabler sur l'apport des jeunes et des nouveaux diplômés

Le présent budget prévoit également des initiatives additionnelles pour favoriser l'intégration des jeunes au marché du travail, soit :

- la bonification du programme Alternative jeunesse;
- la bonification du crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée;
- le financement de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse.

Les mesures annoncées dans le discours sur le budget 2012-2013 pour tabler sur l'apport des jeunes et des nouveaux diplômés représentent un impact financier de 15,5 millions de dollars sur trois ans.

TABLER G.10

Impact financier des mesures visant à tabler sur l'apport des jeunes et des nouveaux diplômés (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Bonification du programme Alternative jeunesse	-2,0	-4,0	-4,0	-10,0
Bonification du crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	—	—	-1,0	-1,0
Financement de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse	-1,5	-1,5	-1,5	-4,5
TOTAL	-3,5	-5,5	-6,5	-15,5

❑ **Bonification du programme Alternative jeunesse**

■ **Un tremplin pour intégrer le marché du travail**

La dynamique intergénérationnelle de la dépendance à l'aide sociale est toujours présente chez les jeunes prestataires. En effet, des données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale révèlent que la proportion de prestataires d'aide sociale âgés de moins de 25 ans issus de familles prestataires s'élève à 64 %.

Le gouvernement est soucieux d'offrir une alternative à l'aide sociale pour qui souhaite s'engager dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle. C'est pour cette raison que le gouvernement a mis en place le programme Alternative jeunesse en 2007.

Ce programme vise à soutenir les jeunes adultes de moins de 25 ans admissibles à un programme d'aide financière de dernier recours afin de les encourager à réaliser des activités d'insertion professionnelle. L'adhésion à ce programme se fait sur une base volontaire.

Le programme mise sur un accompagnement plus soutenu ainsi que sur une démarche active pour atteindre l'autonomie professionnelle. Le plan d'intervention peut comprendre des activités telles que :

- la recherche d'emploi;
- le développement de l'employabilité et la préparation à l'emploi;
- des activités spécifiques aux difficultés (ressources spécialisées, par exemple les CLSC).

En contrepartie de l'engagement du participant à s'investir dans une démarche d'insertion, le programme donne droit, sur une base mensuelle, à une allocation jeunesse de 680,33 \$ et de 793 \$ respectivement pour une personne seule et pour un responsable de famille monoparentale.

Ainsi, dans le cas d'une personne seule, Alternative jeunesse offre, en 2012, une prestation mensuelle de 91,33 \$ supérieure à la prestation d'aide sociale.

■ Une incitation additionnelle à participer à Alternative jeunesse

Afin de favoriser une participation plus importante des jeunes au programme et d'accroître la main-d'œuvre disponible, le budget 2012-2013 annonce que l'allocation jeunesse sera majorée sur une base mensuelle de 30,33 \$³, et ce, à compter de juillet 2012.

TABEAU G.11

Prestations d'aide sociale et allocations jeunesse – 2012

(en dollars par mois)

	Prestation d'aide sociale	Allocation jeunesse ⁽¹⁾	Écart	Budget 2012-2013	
				Bonification	Nouvel écart
Personne seule	589	680,33	91,33	30,33	121,66
Famille monoparentale ⁽²⁾	715	793,00	78,00	30,33	108,33

(1) Montant hebdomadaire x 4,333 (4,333 = 52 semaines/12 mois).

(2) Avec une contrainte temporaire.

■ 60 % des jeunes qui participent à Alternative jeunesse quittent l'assistance sociale

En moyenne, près de 32 000 jeunes de moins de 25 ans ont reçu, en 2010-2011, des prestations mensuelles du programme d'Aide sociale ou du programme Alternative jeunesse. De ce nombre, environ 7 700 jeunes de moins de 25 ans ont participé mensuellement au programme Alternative jeunesse.

Sur dix jeunes qui participent à Alternative jeunesse, six quittent l'assistance sociale. Ce sont donc près de 4 600 personnes par an qui intègrent le marché du travail à la suite d'un passage à ce programme.

À cette fin et pour étendre les services d'accompagnement aux nouveaux participants, des crédits budgétaires additionnels de 2,0 millions de dollars en 2012-2013 et de 4,0 millions de dollars à compter de 2013-2014 seront accordés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les crédits requis pour l'année 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

³ Correspond à une majoration de 7 \$ par semaine de l'allocation jeunesse hebdomadaire : 30,33 \$ = 7 \$ x 52 semaines/12 mois.

❑ Bonification de l'aide fiscale pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée

Le régime fiscal prévoit un crédit d'impôt non remboursable à l'égard d'un particulier nouvellement diplômé qui choisit de travailler dans une région ressource éloignée admissible⁴. Le crédit d'impôt peut atteindre jusqu'à 3 000 \$ pour une même année, pour un maximum cumulatif de 8 000 \$.

Ce crédit d'impôt a pour but d'inciter les jeunes diplômés à résider dans une région ressource éloignée pour y acquérir une expérience de travail dans leur domaine de spécialisation et de favoriser la rétention de ces jeunes dans ces régions.

Près de 85 % des jeunes diplômés qui bénéficient du crédit d'impôt choisissent de demeurer dans une région éloignée admissible après une première année. Après trois ans, ce sont près de 65 % des diplômés bénéficiaires du crédit d'impôt qui résident toujours dans une région admissible.

Le crédit d'impôt a bénéficié à près de 25 000 nouveaux diplômés en 2010. Pour l'année 2011, l'aide fiscale accordée pour cette mesure est estimée à 55 millions de dollars. Chaque année, il s'ajoute près de 8 000 nouveaux diplômés qui choisissent de demeurer en région. Ces travailleurs qualifiés gagnent des revenus annuels de 260 millions de dollars.

TABLEAU G.12

Taux de rétention des nouveaux diplômés pour les régions éloignées

Année de la première demande	Nouvelle clientèle du crédit d'impôt	Taux de rétention des diplômés en région (en %)			
		2007	2008	2009	2010
2007	7 698	100	85	74	64
2008	7 729	—	100	84	75
2009	7 582	—	—	100	85
2010	8 482	—	—	—	100

Par ailleurs, on constate que le crédit d'impôt rejoint moins les jeunes diplômés d'un niveau supérieur d'enseignement. En effet, seulement 47 % de la clientèle du crédit d'impôt détient un diplôme de niveau collégial ou universitaire. Or, il apparaît important que les régions visées puissent bénéficier de l'expertise et des compétences de haut niveau offertes par les jeunes détenteurs d'un diplôme de niveaux collégial ou universitaire.

⁴ Les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ainsi que les MRC d'Antoine-Labellé, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Mékinac et l'agglomération de La Tuque constituent les régions ressources éloignées.

■ Montant cumulatif du crédit d'impôt porté de 8 000 \$ à 10 000 \$ pour un diplôme d'études collégiales ou universitaires

Afin de favoriser davantage l'attraction et la rétention des jeunes qui obtiennent un diplôme d'un ordre supérieur d'enseignement, le budget 2012-2013 prévoit que le montant maximum du crédit d'impôt cumulatif sera porté de 8 000 \$ à 10 000 \$ pour les nouveaux diplômés qui ont un niveau d'études collégiales ou universitaires et qui choisissent de s'établir dans une région admissible.

- Les nouveaux diplômés en formation professionnelle d'un établissement d'études secondaires continueront de bénéficier d'un montant maximum cumulatif pouvant atteindre 8 000 \$ à vie.

La modification du budget permettra d'éliminer l'impôt à payer au Québec pour un minimum de trois ans pour une personne dont le revenu s'élève à 35 000 \$⁵.

TABLEAU G.13

Illustration de la bonification du crédit d'impôt pour un nouveau diplômé qui choisit de s'établir dans une région admissible (en dollars)

	Impôt à payer pour un nouveau diplômé			
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
Impôt à payer avant la mesure ⁽¹⁾	3 000	3 000	3 000	3 000
Impact du crédit d'impôt actuel	-3 000	-3 000	-2 000	—
Impact de la bonification	—	—	-1 000	-1 000
Impôt à payer après mesure	—	—	—	2 000

(1) Avant l'application du crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée.

La bonification sera accordée aux nouveaux diplômés qui commenceront à occuper un emploi en région après la date du présent budget. Elle permettra à 17 000 jeunes diplômés de niveau collégial ou universitaire de bénéficier d'une aide fiscale additionnelle de 7 millions de dollars par année à terme.

□ Financement de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

L'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) fait partie des Offices jeunesse internationaux du Québec, dont la mission consiste à favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes québécois dans un contexte international.

L'OQMJ a été créé en 2009 afin de favoriser le développement des relations entre les jeunes du Québec et ceux des territoires ou pays qui ne sont pas couverts par les autres offices jeunesse québécois (l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse).

⁵ Basé sur l'impôt à payer de 2012 pour une personne vivant seule ayant un revenu de près de 35 000 \$.

À cette fin, l'OQMJ établit des contacts avec des organismes publics ou privés à l'étranger en vue d'élaborer, en partenariat avec ces derniers, des programmes d'échange et de coopération accessibles aux jeunes de tous les milieux grâce à des mesures d'aide financière.

Afin de soutenir les activités de l'OQMJ, des crédits de 1,5 million de dollars par année seront octroyés au ministère des Relations internationales en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Pour 2012-2013, les sommes sont incluses au budget de dépenses du ministère des Relations internationales.

1.1.4 Accélérer l'intégration en emploi des nouveaux arrivants

L'immigration constitue un des moyens importants que s'est donné le Québec pour relever ses défis liés au vieillissement de la population et atténuer la rareté de la main-d'œuvre.

En 2011, le Québec a accueilli quelque 52 000 immigrants et plus de 75 % des nouveaux arrivants âgés de 15 ans ou plus avaient l'intention d'intégrer le marché du travail.

Toutefois, on constate que la situation des nouveaux arrivants face au chômage est nettement plus difficile que celle de l'ensemble des Québécois. En 2011, le taux de chômage au Québec des nouveaux arrivants accueillis depuis moins de cinq ans atteignait 19,7 %, soit un taux nettement plus élevé que celui de la population active en général.

En effet, malgré les efforts déployés, il semble que plusieurs personnes nouvellement établies font face à des difficultés accrues d'intégration en emploi, même si l'ensemble des personnes immigrantes est plus scolarisé que la moyenne des personnes nées au Québec.

Les indicateurs économiques révèlent par ailleurs que les immigrants arrivés au Québec depuis plus de dix ans ont un taux de chômage comparable à celui de l'ensemble des Québécois. L'objectif est donc de prendre les moyens nécessaires pour réduire la durée d'intégration des nouveaux arrivants afin qu'ils puissent occuper un emploi le plus rapidement possible.

Pour que le Québec bénéficie davantage de l'apport des immigrants, des efforts additionnels doivent donc être réalisés pour développer l'employabilité des nouveaux arrivants et accélérer leur intégration dans la société en les amenant à connaître plus tôt une première expérience de travail en lien direct avec leur domaine de compétence.

❑ Des investissements représentant 27 millions de dollars

Dans le but de favoriser une meilleure intégration des nouveaux arrivants au sein du marché du travail de toutes les régions du Québec, le budget 2012-2013 prévoit la mise en place et la bonification d'une série de mesures pour améliorer la rapidité et l'efficacité de la sélection, ainsi que l'accompagnement des nouveaux arrivants tout au long de leur cheminement de recherche d'emploi. Ces bonifications visent aussi à rejoindre les employeurs afin d'établir un premier contact et de tisser des liens. Six moyens d'action y sont prévus.

- Mieux réussir l'immigration.
- Appuyer la formation d'appoint pour les immigrants.
- Mise en place du programme Mon premier emploi au Québec.
- Soutien financier accordé au programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et à son déploiement en région.
- Bonification du programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).
- Nouveau volet pour les stages du programme Passerelle pour l'emploi en région.

Les investissements additionnels pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants représentent plus de 27 millions de dollars sur trois ans et touchent toutes les étapes du processus d'intégration en emploi des nouveaux arrivants.

TABLEAU G.14

**Impact financier des mesures pour favoriser l'intégration en emploi
des nouveaux arrivants**
(en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	Total
Mieux réussir l'immigration	—	—	—	—
Appuyer la formation d'appoint pour les immigrants	-0,8	-1,0	-1,2	-3,0
Mise en place du programme Mon premier emploi au Québec : accompagnement des nouveaux arrivants	-2,0	-3,0	-3,0	-8,0
Soutien financier accordé au programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain				
– Bonification – volet Interconnexion Montréal métropolitain	-1,5	-1,5	-1,5	-4,5
– Nouveau volet Interconnexion en région	-0,7	-0,7	-0,7	-2,1
Bonification du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	-2,0	-3,0	-3,0	-8,0
Nouveau volet pour les stages du programme Passerelle pour l'emploi en région	-0,5	-0,5	-0,5	-1,5
TOTAL	-7,5	-9,7	-9,9	-27,1

❑ Porter à plus de 100 000 le nombre d'interventions par année auprès des personnes immigrantes

L'ensemble des initiatives du budget 2012-2013 nécessite le déploiement de quelque 15 000 interventions supplémentaires, ce qui portera à plus de 100 000 la cible annuelle d'interventions pour les personnes immigrantes.

L'intégration des personnes immigrantes est la responsabilité de l'ensemble des acteurs gouvernementaux et socioéconomiques du Québec. C'est pourquoi tous les partenaires seront mis à contribution, qu'il s'agisse d'Emploi-Québec, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), du réseau des chambres de commerce des régions visées et des autres ministères et organismes concernés par l'intégration des personnes immigrantes.

Par exemple, le MICC orientera le nouvel arrivant en recherche d'emploi vers Emploi-Québec afin qu'il puisse bénéficier plus tôt des services fournis par les centres locaux d'emploi, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ou toute autre ressource.

☐ Mieux réussir l'immigration

■ Améliorer l'efficacité du processus de sélection

Au cours des dernières années, le gouvernement a consacré de nombreux efforts pour améliorer la rapidité et l'efficacité de la sélection des immigrants travailleurs qualifiés. Pour demeurer concurrentiel et continuer d'attirer les meilleures candidatures, le Québec se doit de poursuivre la modernisation de son système d'immigration.

L'augmentation récente des délais de traitement des demandes d'immigration au Québec nuit à cet objectif en réduisant la capacité du gouvernement de moduler sa sélection en fonction des besoins du marché de travail. À cet égard, le gouvernement entend prendre les mesures nécessaires pour mieux gérer les demandes d'immigration et, ainsi, mieux répondre aux besoins du Québec.

Pour ce faire, le Québec améliorera le traitement des demandes d'immigration en révisant ses processus de travail pour améliorer la productivité et fera l'ajout de ressources additionnelles afin d'augmenter davantage le volume des demandes traitées. D'ici 2016, le délai de traitement serait ramené à moins d'un an. De plus, le Québec adoptera une modification législative qui lui permettra de favoriser la sélection des personnes en fonction de sa capacité de traitement et des besoins du Québec.

Ainsi, tout en maintenant ses objectifs quant au nombre de personnes admises annuellement, cette approche permettra au Québec d'accélérer l'accueil d'immigrants qualifiés et dont l'expertise ne sera pas diminuée par des délais de traitement trop longs.

■ Révision de la tarification

À compter du 1^{er} avril 2012, le tarif applicable à une demande de certificat de sélection du Québec pour un travailleur qualifié passera de 406 \$ à 750 \$, ce qui correspond au coût réel et permettra notamment de financer l'embauche d'employés supplémentaires par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Ce tarif sera ensuite indexé selon les modalités prévues à la politique gouvernementale de financement des services publics.

Des modifications tarifaires seront apportées dans les lois et règlements pertinents.

☐ Appuyer la formation d'appoint pour les immigrants

Depuis 2008, le gouvernement du Québec s'est donné pour mission de faciliter l'intégration des travailleurs qualifiés formés à l'extérieur du Québec.

Parmi les efforts déployés, près de 3 millions de dollars sont octroyés annuellement afin :

- d'élaborer des programmes de formation d'appoint;
- d'offrir de la formation d'appoint prescrite par les ordres professionnels.

Ainsi, les nouveaux travailleurs du Québec venus de l'extérieur peuvent travailler dans leur spécialité, tout en respectant les exigences établies par leur ordre professionnel.

Toutefois, depuis quelques années, la demande de formation d'appoint s'est accrue, principalement en soins infirmiers, où les besoins de main-d'œuvre sont importants.

Dans le but de répondre à cette nouvelle demande, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport recevra des crédits additionnels qui augmenteront graduellement de 0,8 million de dollars en 2012-2013 à 1,2 million de dollars en 2014-2015. Pour l'année 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Ces revenus additionnels permettront d'augmenter de 60 %, d'ici cinq ans, le nombre de personnes formées annuellement.

❑ Programme Mon premier emploi au Québec pour accélérer l'intégration des nouveaux arrivants

Le gouvernement s'est engagé à accélérer l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes nouvellement arrivées et à hausser leur taux d'emploi. Pour ce faire, il entend améliorer les services d'intégration aux nouveaux arrivants et déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer l'efficacité, l'efficience et la cohérence de l'ensemble de l'offre de service du gouvernement destinée aux personnes immigrantes, dans le but d'accélérer et de faciliter leur intégration.

Dans le but de favoriser l'intégration plus rapide au marché du travail des nouveaux arrivants, le budget 2012-2013 prévoit l'instauration du programme Mon premier emploi au Québec qui sera offert par Emploi-Québec.

Ce programme visera à accompagner plus tôt les nouveaux arrivants pour augmenter leurs chances d'intégrer le marché du travail. Les personnes seront rencontrées par les centres locaux d'emplois spécialisés dans les services aux personnes immigrantes.

Les besoins d'intégration en emploi de la personne seront évalués dès les premiers mois de son arrivée afin de la référer rapidement aux bons services offerts par le gouvernement ou par des ressources externes spécialisées auprès des nouveaux arrivants.

Le programme rejoindra près de 10 000 nouveaux arrivants supplémentaires dont près de 10 % auront notamment accès à des mesures de formation.

À cette fin, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars en 2012-2013 et de 3,0 millions de dollars par année pour les deux années suivantes seront accordés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'égard du programme Mon premier emploi au Québec. Pour l'année 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Interconnexion : pour créer des liens avec les entreprises sur l'ensemble du territoire québécois

Le programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain est une initiative qui a démontré toute sa pertinence en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes dans la métropole.

Ce programme vise à mettre en contact les employeurs de la métropole et les nouveaux arrivants qualifiés. Administré par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en partenariat avec Emploi-Québec, il vise à faciliter et à accélérer l'intégration en emploi d'immigrants qualifiés.

Plus précisément, le programme permet aux participants d'établir un contact privilégié avec les employeurs dans le cadre de stages en entreprise, des rencontres professionnelles et d'activités de réseautage. Grâce à cette initiative, plus de 60 % des participants se trouvent un emploi dans leur domaine ou suivent une formation moins d'un an après le début de leur participation.

■ Bonification du volet Montréal

Le budget 2012-2013 prévoit un investissement de 1,5 million de dollars par année pendant trois ans pour le programme Interconnexion afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants qualifiés au marché du travail du Montréal métropolitain.

Les investissements supplémentaires permettront notamment d'accroître la durée des stages, de bonifier les activités de réseautage et d'organiser des foires de l'emploi et d'autres activités liées à l'emploi, comme le souhaitent plusieurs employeurs.

Les sommes prévues permettront de concrétiser quelque 3 000 activités de maillage professionnel, créant ainsi des occasions d'échanges et de réseautage entre des employeurs et de nouveaux arrivants.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,5 million de dollars par année seront accordés sur trois ans à compter de 2012-2013 au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'égard du programme Interconnexion. Pour 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ Création de trois nouveaux pôles Interconnexion en région

Sur la base de l'expertise développée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le gouvernement annonce son intention de mettre sur pied trois nouveaux pôles du programme Interconnexion en partenariat avec les chambres de commerce des régions de Québec, de Gatineau et de Sherbrooke. Ces pôles régionaux permettront aux nouveaux arrivants de la métropole d'établir plus facilement un contact direct avec les entreprises des régions.

À la lumière des résultats obtenus, d'autres pôles régionaux pourraient être développés, notamment pour répondre à des besoins additionnels de main-d'œuvre. Par exemple, des régions telles que le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean pourraient être privilégiées avec le déploiement du Plan Nord.

Les partenaires régionaux auront la responsabilité de rejoindre des employeurs afin de les amener à participer aux activités organisées sur leur territoire. Ils veilleront à l'accueil des participants dans leur région et au bon déroulement des activités. Ils organiseront des visites d'entreprises et des entrevues avec des employeurs reconnus.

Ces pôles régionaux bénéficieront de l'expérience de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui s'assurera de rendre disponible aux régions sa banque de candidats et d'amener les nouveaux arrivants de Montréal à découvrir les possibilités d'emploi en région.

À cette fin, des crédits additionnels de 700 000 \$ par année seront accordés sur trois ans à compter de 2012-2013 au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'égard du programme Interconnexion. Pour 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Faciliter l'acquisition d'une première expérience de travail au Québec

Le manque d'expérience de travail au Québec constitue un obstacle important pour les nouveaux arrivants. Même s'ils ont acquis de l'expérience à l'étranger, les nouveaux arrivants ont de la difficulté à la faire reconnaître par les employeurs au Québec.

Pour faire face à cette problématique, le gouvernement bonifie les mesures qui offrent aux nouveaux arrivants la possibilité d'acquérir une première expérience de travail au Québec.

■ Bonification du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Le programme PRIIME est une mesure incitative auprès des employeurs qui vise à soutenir l'intégration en milieu de travail des personnes immigrantes ou issues d'une minorité visible lors de leur première expérience de travail nord-américaine dans leur domaine de compétence.

Le programme verse à l'employeur une subvention couvrant jusqu'à 50 % du salaire du travailleur sans toutefois pouvoir excéder l'équivalent du salaire minimum en vigueur. La durée de la subvention est de 30 semaines ou moins et est déterminée avec l'employeur en fonction des exigences de l'emploi.

Le programme a permis de fournir des emplois à plus de 1 200 nouveaux arrivants en 2010-2011.

Dans le but d'accroître le nombre de personnes en emploi, le budget 2012-2013 prévoit une bonification du programme PRIIME de 2 millions de dollars en 2012-2013 et de 3 millions de dollars les deux années suivantes.

À cette fin, des crédits additionnels seront accordés sur trois ans à compter de 2012-2013 au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'égard du programme PRIIME. Pour l'année 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

La bonification du programme amènera près de 1 000 nouvelles participations sur une période de trois ans.

■ **Nouveau volet pour les stages du programme Passerelle pour l'emploi en région**

Le programme Passerelle pour l'emploi en région vise à faciliter la recherche d'emploi en région pour les nouveaux arrivants, en prévoyant notamment le remboursement des coûts de transition associés à l'obtention d'un nouvel emploi, telles les dépenses engagées pour se rendre à une entrevue ou pour déménager en région. Pour être admissible, le nouvel arrivant doit entreprendre une démarche pour occuper un emploi à temps plein.

Pour amener davantage de nouveaux arrivants à travailler en région, le budget 2012-2013 prévoit la mise en place d'un volet de stage au programme Passerelle pour l'emploi en région.

Le nouveau volet offrira une aide financière aux immigrants établis au Québec depuis moins de cinq ans qui participent à un stage en région. L'aide accordée couvrira les frais de déplacement et d'hébergement. La bonification pourra atteindre jusqu'à 600 \$ par semaine pour une durée maximale de quatre semaines.

- Comme c'est le cas actuellement pour le programme Passerelle pour l'emploi en région, 50 % des frais d'hébergement seront couverts, jusqu'à un maximum de 60 \$ par nuitée, ce qui représente un maximum de 420 \$ par semaine. De plus, une aide de 180 \$ par semaine sera accordée pour les dépenses liées au déplacement et aux repas.

Cette bonification du programme s'inscrit en appui au développement des pôles régionaux du programme Interconnexion. La mesure actuelle sera revue pour assurer un lien avec les réseaux développés par les pôles du programme Interconnexion.

À cet égard, l'enveloppe du programme Passerelle pour l'emploi en région sera bonifiée de 0,5 million de dollars annuellement afin de rejoindre plus de 400 participants par année.

À cette fin, des crédits additionnels de 0,5 million par année seront accordés sur trois ans à compter de l'exercice 2012-2013 au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Pour 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.2 Pour une exploitation responsable des ressources naturelles

Dans le cadre du budget 2012-2013, le gouvernement poursuit la mise en place des différents leviers qui permettront d'exploiter et de valoriser les multiples richesses naturelles dont le Québec dispose, et cela, au profit de tous les Québécois.

Les initiatives annoncées sont majeures. Tous les citoyens seront ainsi assurés que notre collectivité retire le plein bénéfice des ressources existant sur notre territoire. Ces initiatives correspondent aux cinq orientations suivantes :

- Le gouvernement crée Ressources Québec, dotée au départ d'un portefeuille de près de 250 millions de dollars. Une stratégie en quatre volets est engagée concernant le secteur minier, s'appuyant entre autres sur une enveloppe de participation portée à 1 milliard de dollars. Le mandat confié à Ressource Québec couvrira également le secteur des hydrocarbures.
- Dans le secteur des mines, des changements majeurs ont été apportés avec la révision du régime de droits miniers au budget 2010-2011. Alors que cette révision du régime commence déjà à porter fruit, d'autres initiatives sont annoncées afin de maximiser les retombées économiques de l'exploitation optimale des ressources minérales, dans le respect du développement durable et pour le bénéfice de tous les citoyens québécois.
- Dans le secteur forestier, le gouvernement poursuit et renforce son action par une stratégie de développement durable de la forêt visant une mise en valeur de la ressource au profit de tous les Québécois. Le gouvernement poursuit la mise en place du nouveau régime forestier, dont les premiers effets se font déjà sentir. Des incitatifs majeurs sont annoncés en faveur de la 2^e et de la 3^e transformation des produits forestiers avec la création du Fonds Valorisation Bois et des mesures pour favoriser la construction en bois.
- Bien que le potentiel québécois du secteur des hydrocarbures reste à prouver, le gouvernement souhaite apporter immédiatement des réponses aux enjeux découlant de l'exploration et de l'exploitation de nos hydrocarbures. Le gouvernement annonce l'instauration d'un nouveau régime de permis et de bail, ainsi qu'un nouveau régime de redevances.
- Enfin, le Plan Nord constitue une illustration concrète des orientations privilégiées par le gouvernement dans la mise en valeur de nos ressources. Alors que le déploiement du Plan Nord se poursuit et s'accélère, le gouvernement présente, conformément à ses engagements, un premier bilan et annonce des initiatives afin d'accompagner la croissance des municipalités et des collectivités locales vivant le boom minier.

Toutes ces initiatives totaliseront des impacts financiers de près de 75,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Elles sont présentées en détail dans le fascicule *Le Québec et ses ressources naturelles – Pour en tirer le plein potentiel*.

TABLEAU G.15

Impact financier des initiatives pour une exploitation responsable des ressources naturelles
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Prendre des participations dans les entreprises exploitant la ressource	-3,8	-8,3	6,6	-5,5
Les mines : un régime de droits qui porte fruit, davantage de transformation du minerai au Québec	-1,2	-3,2	-5,2	-9,6
Les forêts : une stratégie de développement durable de la forêt	-4,7	-6,6	-7,5	-18,8
Les hydrocarbures : une révision des régimes de redevances, un nouveau régime de permis et de bail	-2,0	-2,0	-1,0	-5,0
Le Plan Nord : une vision globale sur un territoire	-11,0	-12,0	-13,9	-36,9
TOTAL	-22,7	-32,1	-21,0	-75,8

1.3 Favoriser l'essor de nos entreprises

De par l'activité économique et les emplois qu'elles génèrent, les entreprises québécoises contribuent à la prospérité du Québec.

Le Québec peut compter sur un tissu industriel diversifié et des entreprises qui ont su faire preuve de résilience dans des périodes difficiles. Par ailleurs, il peut compter sur des entrepreneurs qui savent mettre en valeur la créativité des Québécois de par leurs produits et services.

Face à la concurrence internationale et aux changements dans les habitudes de consommation, les entreprises doivent poursuivre leurs efforts d'investissement, s'imposer sur de nouveaux marchés, aller chercher de nouveaux gains de productivité et développer de nouvelles pratiques de gestion.

C'est dans ce contexte que le gouvernement annonce de nouvelles mesures pour :

- appuyer le secteur manufacturier;
- accroître le capital des entreprises québécoises;
- stimuler nos exportations;
- favoriser le développement des coopératives;
- développer le secteur financier;
- accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire.

TABLEAU G.16

Mesures pour favoriser l'essor des entreprises du Québec (en millions de dollars)

	Impact financier				Nouveaux capitaux disponibles
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total	
Appuyer le secteur manufacturier	-5,5	-3,0	-2,0	-10,5	10,5
Accroître le capital pour les entreprises québécoises	-8,0	-15,1	-21,4	-44,5	483,0 ⁽¹⁾
Stimuler nos exportations	-6,7	-10,8	-17,4	-34,9	34,9
Favoriser le développement des coopératives	-1,2	-2,2	-2,2	-5,6	48,1 ⁽¹⁾
Développer le secteur financier	-1,2	-2,1	-3,1	-6,4	6,4
Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire	-10,0	-12,0	-12,0	-34,0	34,0
TOTAL	-32,6	-45,2	-58,1	-135,9	616,9

(1) Ces montants incluent la part des partenaires.

Budget 2012-2013 : 1,3 milliard de dollars pour nos entreprises

L'ensemble des initiatives du budget 2012-2013 mettront à la disposition des entreprises québécoises près de 1,3 milliard de dollars. Ces sommes permettront d'appuyer leur développement et de mieux les positionner pour la conquête de nouveaux marchés.

Initiatives du budget 2012-2013

(en millions de dollars)

	Capitaux
Pour une exploitation responsable des ressources naturelles	
Capital mines hydrocarbures	250,0
Nouvelle capitalisation de Ressources Québec	250,0
Fonds d'investissement pour la 2 ^e et la 3 ^e transformation du bois	170,0
Favoriser l'essor de nos entreprises	
Transformation de la Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches	180,0
Rehaussement du plafond d'émission de Fondation	150,0
Fonds de co-investissement COOP	30,0
Programmes favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	13,1
Faire rayonner nos attraits touristiques	
Crédit d'impôt favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique	33,0
Appui au développement des attraits touristiques	85,0
Partenariat pour le développement du Québec	
La Fondation du maire de Montréal	15,0
Fonds de développement Emploi-Montréal	3,0
Consolider notre leadership en matière de développement durable	
Fonds pour le développement des technologies propres	100,0
TOTAL	1 279,1

1.3.1 Appuyer le secteur manufacturier

❑ Une contribution importante à l'économie du Québec

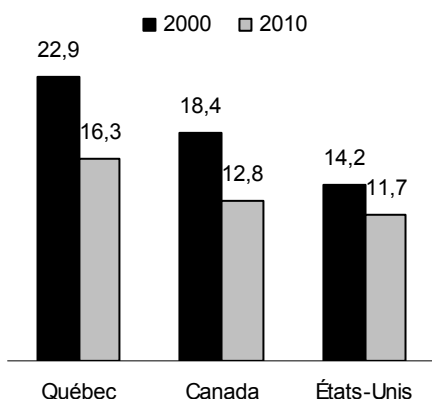
Au cours de la dernière décennie, le poids relatif du secteur manufacturier a diminué au Québec et près de 170 000 emplois ont été perdus. Cette situation s'explique par différents facteurs tels que l'appréciation du dollar canadien et la forte concurrence étrangère notamment en provenance des pays émergents.

Toutefois, le secteur manufacturier québécois occupe toujours une place importante dans la production et l'emploi notamment lorsqu'on le compare au Canada et aux États-Unis.

- En 2010, ce secteur représentait 16,3 % du PIB et 12,2 % de l'emploi au Québec.
- Au Canada, le secteur manufacturier ne représentait que 12,8 % du PIB et 10,0 % de l'emploi. Ces ratios étaient respectivement de 11,7 % et de 8,9 % aux États-Unis.
- En regard des exportations, le secteur manufacturier est également un secteur clé pour le Québec. En effet, ses exportations représentent plus de 90 % des exportations internationales de biens du Québec.
- De plus, la rémunération hebdomadaire moyenne y est supérieure de 14,8 % à celle de l'ensemble de l'économie.

GRAPHIQUE G.7

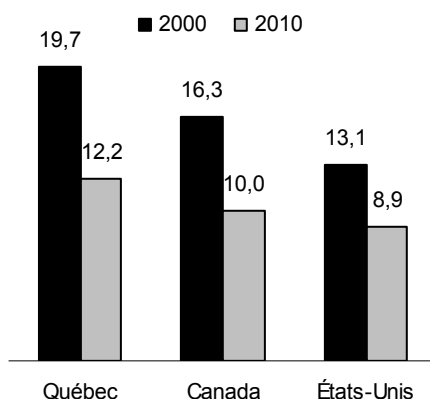
Production manufacturière (en pourcentage du PIB)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et IHS Global Insight.

GRAPHIQUE G.8

Emploi manufacturier (en pourcentage de l'emploi total)



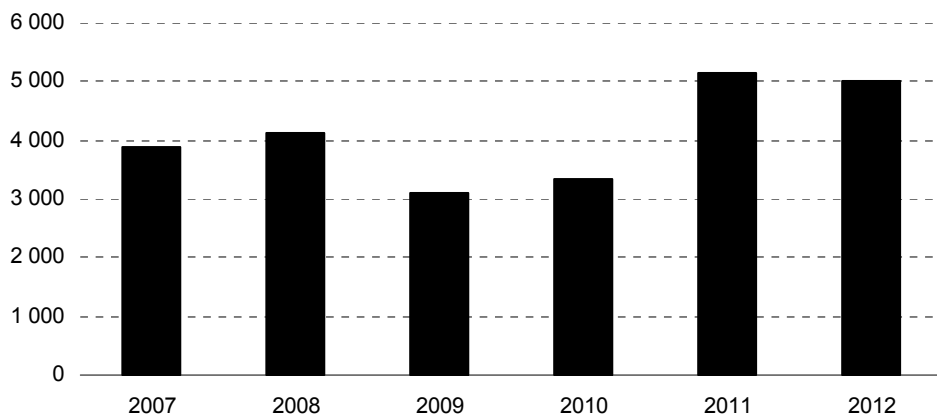
Sources : Statistique Canada (EERH) et IHS Global Insight.

En 2011, les investissements du secteur manufacturier ont atteint un sommet en cinq ans, soit 5 milliards de dollars. Ce niveau devrait se maintenir en 2012.

- Les investissements dans les secteurs manufacturiers en Ontario et au Canada demeureront, en 2012, sous leur niveau de 2007. En comparaison, au Québec, les investissements du secteur manufacturier seront de plus de 1 milliard de dollars supérieur au niveau de 2007.

GRAPHIQUE G.9

Investissement au Québec dans le secteur manufacturier
(en millions de dollars)



Source : Statistique Canada.

❑ Les forces du secteur manufacturier québécois

Le secteur manufacturier québécois dispose de plusieurs atouts pour faire face à la concurrence internationale et demeure un moteur de la croissance économique du Québec.

D'abord, la structure manufacturière du Québec est diversifiée lorsqu'on la compare au reste du Canada.

- Selon une étude de Desjardins⁶, au Québec, quatre sous-secteurs contribuent à la moitié des ventes réelles : le matériel de transport, la fabrication d'aliments, la première transformation des métaux et l'industrie des papiers et produits connexes.
- À titre comparatif, en Ontario, environ la moitié de la valeur réelle des livraisons repose sur seulement deux sous-secteurs : le matériel de transport et la fabrication d'aliments.

⁶ DESJARDINS ÉTUDES ÉCONOMIQUES, « Le tissu manufacturier québécois : un motif changeant », *Perspective – Revue d'analyse économique*, vol. 22, hiver 2012.

Ensuite, la base de l'économie du Québec repose sur un maillage de PME et de grandes entreprises. Selon la plus récente étude de l'Institut de la statistique du Québec, le secteur manufacturier québécois comptait, en 2009, quelque 21 150 établissements dont 1 200 employaient plus de 200 personnes.

De plus, selon l'étude de Desjardins, le taux de survie à long terme des entreprises manufacturières est plus élevé que celui de l'ensemble des entreprises (28,4 % contre 21,6 % après neuf ans).

Enfin, plusieurs entreprises québécoises démontrent une résilience face à la concurrence et d'autres se réinventent pour développer de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée. Les secteurs du meuble et celui de la mode et du vêtement en sont des exemples probants.

■ Les défis du secteur manufacturier

Les exportations à l'étranger sont déterminantes pour la performance du secteur manufacturier. En effet, plus du tiers des revenus découlant de la vente des biens fabriqués au Québec proviennent des exportations sur les marchés étrangers.

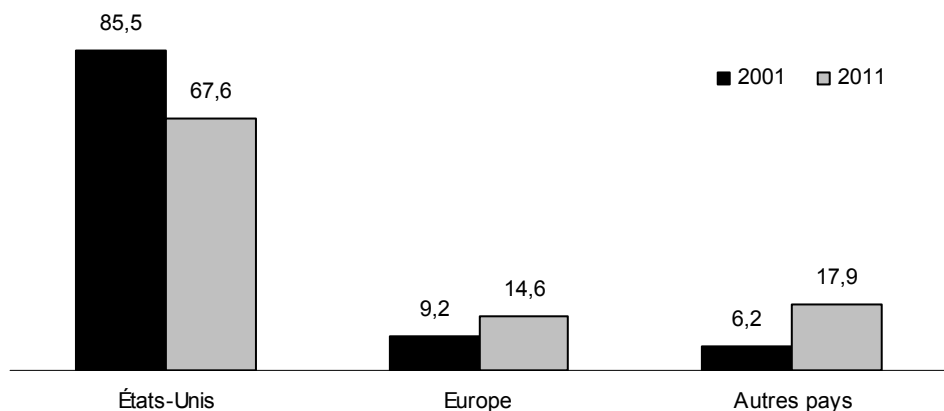
Déjà, le gouvernement a entrepris de nombreuses initiatives pour soutenir les entreprises dans leurs démarches à l'étranger, dans l'objectif de conquérir de nouveaux marchés.

Ces gestes portent leurs fruits :

- la part des exportations en direction de l'Europe a progressé, passant de 9,2 % à 14,6 % depuis dix ans;
- celle des exportations vers les autres pays notamment ceux à forte croissance, tels la Chine, le Mexique, la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde a également augmenté de 6,2 % à 17,9 %.

GRAPHIQUE G.10

Évolution de la part des exportations selon la destination (en pourcentage des exportations internationales de biens)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances.

Il faut toutefois poursuivre et intensifier les actions gouvernementales pour soutenir les entreprises dans leurs démarches à l'exportation. Les entreprises nécessitent un appui soutenu et adapté, auquel le Programme Exportation répond.

L'amélioration de la productivité par l'intégration des nouvelles technologies et de nouvelles pratiques d'affaires représente également un facteur crucial du succès de nos entreprises manufacturières.

À cet égard, depuis 2003, plusieurs mesures ont été mises en place pour agir sur les déterminants de la productivité que sont les investissements privés et publics, la recherche et développement ainsi que la main-d'œuvre.

Actions gouvernementales favorisant la productivité

Soutien à l'investissement

Pour favoriser l'investissement et réduire le poids de la fiscalité, des allègements totalisant plus de 2 milliards de dollars ont été consentis aux entreprises. Notamment, la taxe sur le capital a été abolie et un crédit d'impôt à l'investissement a été instauré.

Des mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises ont été mises en place.

Entre 2007-2008 et 2010-2011, des investissements de 27 milliards de dollars ont été réalisés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). Le PQI 2011-2016 permettra des investissements additionnels de 44,2 milliards de dollars.

Des investissements de 900 millions de dollars ont été annoncés dans le cadre de la Stratégie numérique, et ce, afin d'optimiser ou d'étendre le réseau actuel de fibre optique à une plus grande partie du territoire du Québec.

Soutien à la recherche et à l'innovation

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2007-2010 a été reconduite et bonifiée au budget 2010-2011. La SQRI 2010-2013 prévoit des investissements de près de 1,2 milliard de dollars, répartis de la façon suivante :

- 617,5 millions de dollars pour la reconduction des mesures et les projets mobilisateurs sur l'avion écologique, l'autobus électrique et la chimie verte;
- 342,4 millions de dollars pour des investissements en infrastructures de recherche;
- 80,0 millions de dollars pour la reconduction des dépenses fiscales;
- 125,0 millions de dollars pour les fonds d'amorçage.

À terme, plus de 2,3 millions de dollars auront été injectés en faveur de la recherche et de l'innovation.

Soutien à la formation de la main-d'œuvre

Plusieurs efforts ont été faits pour favoriser la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre québécoise.

- Emploi-Québec joue un rôle de premier plan en cette matière, notamment grâce aux outils mis à sa disposition dans le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi Plus.
- Plus récemment, l'initiative d'Investissement-compétences, dotée d'une enveloppe de 361 millions de dollars sur trois ans, a été annoncée par le gouvernement. Elle permettra, entre autres, de soutenir le développement de l'emploi et de la main-d'œuvre sur le territoire du Plan Nord.
- De plus, le Québec dispose d'un crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre destiné aux entreprises des secteurs manufacturier, forestier et minier.
- Par ailleurs, depuis 2007, le Québec a mis en place la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-8.3) et le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

La vitalité du secteur manufacturier repose aussi sur le dynamisme entrepreneurial des Québécois.

- À cet égard, la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat 2011-2014 prévoit des investissements supplémentaires de quelque 450 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat

Le 15 novembre 2011, pour stimuler l'entrepreneuriat et en développer la culture, le gouvernement lançait la toute première Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat⁽¹⁾.

Fondée sur une vision mobilisatrice et structurante pour l'avenir du Québec, cette stratégie s'appuie sur différents axes d'intervention afin de soutenir l'entreprise en tant que moteur de la croissance économique.

Un appui concret à la création, à la croissance et au transfert d'entreprises est offert dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

De façon plus particulière, puisqu'un grand nombre d'entreprises devront faire face au défi de leur transfert à la prochaine génération, la stratégie propose un accompagnement particulier pour les entrepreneurs concernés.

Un transfert réussi d'entreprise repose sur différents facteurs, dont une planification prenant en compte tant les aspects humains, financiers que fiscaux.

À cet égard, le gouvernement a reçu différentes représentations relatives aux règles fiscales applicables aux transferts d'entreprises familiales et demeure ouvert à l'examen de toute solution qui ne mettrait pas en péril l'intégrité du régime fiscal.

¹ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Forcez! Tout le Québec vous admire – Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat*, novembre 2011.

■ Mesures en faveur du secteur manufacturier

La situation encore fragile du secteur manufacturier québécois pousse le gouvernement du Québec à aller plus loin en posant des gestes concrets. À cet effet, le budget 2012-2013 prévoit des mesures pour :

- accroître la productivité avec l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) : mesures ESSOR 2.0 et PME 2.0;
- soutenir le secteur de la mode et du vêtement;
- améliorer la prestation de services aux entreprises;
- mettre en place un nouveau regroupement sectoriel de recherche industrielle dans le secteur manufacturier;
- assurer le leadership du Québec dans les sciences de la vie.

TABLEAU G.17

Impact financier – Mesures pour appuyer le secteur manufacturier
 (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
ESSOR 2.0	—	—	—	—
PME 2.0	-2,0	-2,0	-2,0	-6,0
Montréal, ville de mode et de créativité	-2,5	—	—	-2,5
Améliorer la prestation de services aux entreprises	-1,0	-1,0	—	-2,0
Nouveau regroupement sectoriel de recherche industrielle	—	—	—	—
Québec, leader des sciences de la vie	—	—	—	—
TOTAL	-5,5	-3,0	-2,0	-10,5

❑ Favoriser l'intégration des technologies de l'information et des communications dans les PME manufacturières

L'investissement dans les TIC est reconnu comme étant l'un des principaux moteurs de la compétitivité et de la croissance des entreprises.

La décision d'affaires d'investir dans les TIC est cruciale pour les entreprises. Les choix technologiques sont complexes et peuvent entraîner des risques financiers pour les PME qui, souvent, n'ont pas l'expertise requise en TIC.

De plus, l'achat de matériel et d'équipement n'est pas suffisant pour tirer profit des TIC, il faut également développer une culture organisationnelle orientée vers l'innovation par les TIC. En effet, les études conduites, depuis 2009, par le Centre francophone d'informatisation des organisations et le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal ont démontré que, pour apporter les bénéfices escomptés en matière de productivité, les investissements dans les TIC devraient être accompagnés d'investissements complémentaires en capital humain et de changements organisationnels.

■ Un appui gouvernemental essentiel et soutenu

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures afin de développer des solutions informatiques adaptées aux besoins des entreprises, de réduire les coûts d'investissement dans les TIC et de donner accès à un réseau numérique performant. Parmi ces mesures, mentionnons :

- la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques;
- l'augmentation de 55 % à 100 % du taux de déduction pour amortissement pour le matériel informatique (ordinateurs, logiciels, systèmes);

- les investissements de 900 millions de dollars pour développer des infrastructures à haute vitesse dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec;
- la mise en place d'un projet mobilisateur dans le développement de nouvelles solutions TIC dématérialisées (« informatique en nuage ») pour les entreprises.

Informatique en nuage

Ce concept permet aux entreprises d'accéder à de nombreux services informatiques en ligne par mode de location, sans être propriétaires de leurs propres capacités informatiques configurables (réseaux, serveurs, stockage et applications logicielles).

D'un point de vue pratique, ce type de solution peut présenter des avantages pour les PME dont les ressources sont limitées. L'informatique en nuage permet notamment :

- d'atténuer les coûts en capital actuellement associés à l'achat d'équipements et de solutions sur mesure, ainsi qu'à la mise à jour des logiciels;
- de surmonter le manque de ressources techniques et financières en entreprise pour l'entretien du système informatique et le stockage de données.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec n'est pas seul à soutenir le développement et les investissements en TIC.

Autres initiatives

Canada

La Banque de développement du Canada a annoncé qu'elle mettra 200 millions de dollars à la disposition des entrepreneurs afin de les aider à s'équiper en technologies de l'information et des communications (TIC). Les fonds consacrés à cette initiative seront distribués sous forme de prêts.

De plus, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 80 millions de dollars sur trois ans, qui débutera avec l'exercice 2011-2012, afin que les PME adoptent plus rapidement les TIC. Ce programme encouragera les collègues communautaires à coopérer avec les PME en leur offrant des services consultatifs et de l'expertise, au besoin.

France – TIC & PME 2015

Le plan d'action TIC & PME 2015 vise l'implantation, dans les PME, des technologies numériques dans leurs échanges, en particulier avec leurs partenaires commerciaux. TIC & PME 2015 poursuit les actions entreprises par le plan d'action TIC & PME 2010, lancé en 2005, qui a permis à une vingtaine de secteurs du tissu économique français de développer des normes d'échange, des outils informatiques et des méthodes d'accompagnement spécifiques pour les PME.

Les projets visent notamment l'amélioration des processus logistiques et des démarches de traçabilité.

■ Nouveau volet : ESSOR 2.0

Les investissements annuels dans les TIC par travailleur sont de 30 % à 40 % inférieurs⁷ au Canada par rapport aux États-Unis. Considérant la part des TIC dans les investissements des entreprises, parmi quinze pays de l'OCDE, le Canada est tout juste dans le milieu du peloton, se situant dans la moyenne inférieure.

De plus, par rapport à ce qui est observé ailleurs au Canada, le Québec accuse un retard en matière d'investissement dans le secteur des TIC. Entre 2000 et 2007, la croissance annuelle de ces investissements, pour l'ensemble de l'économie du Québec, a été inférieure de 1,2 point de pourcentage à la moyenne canadienne (8,4 % contre 9,6 %)⁸.

Les PME manufacturières doivent entreprendre le virage numérique si elles veulent demeurer concurrentielles. Pour ce faire, elles doivent adopter de meilleures pratiques de gestion pour :

- mettre en place une gestion intégrée de leurs fonctions internes de production, par exemple, le partage automatique et en temps réel de l'information entre elles, leurs donneurs d'ordre, leurs sous-traitants et même leurs clients;
- partager avec leurs partenaires d'affaires des informations sur l'évolution des livraisons, des stocks, de la production ou de la demande;
- adopter des solutions Web pour rejoindre leurs clients partout dans le monde;
- innover pour développer de nouveaux produits et introduire de nouvelles méthodes de production ou de nouveaux modèles d'affaires.

Afin de soutenir les PME lors de l'acquisition des équipements nécessaires au virage numérique, le budget 2012-2013 prévoit la création d'un nouveau volet ESSOR 2.0 au sein du programme ESSOR. Celui-ci sera offert aux entreprises qui entreprendront une démarche structurée et un plan d'intégration des TIC. Les investissements devront permettre des avancées significatives en termes de productivité et de logistique.

Le nouveau volet ESSOR 2.0 pourra offrir un soutien financier bonifié aux PME manufacturières dans leurs projets d'intégration des TIC. L'aide prendra la forme de :

- prêts remboursables pour l'achat d'ordinateurs et de serveurs, de logiciels et de progiciels;
- prêts remboursables pour la location de logiciels, de progiciels et de plateformes configurées en nuage;

⁷ Conseil des académies canadiennes, *Catalyser l'économie numérique du Canada*, 2010.

⁸ HEC Montréal, Centre sur la productivité et la prospérité, *Productivité et technologies de l'information*, septembre 2009.

- contributions non remboursables pour les dépenses reliées aux services de consultation pour l'élaboration de plans détaillés d'intégration des TIC et des changements organisationnels qui en résultent.

Mis en place sur une base temporaire, le nouveau volet ESSOR 2.0 sera en vigueur pour les trois prochaines années. Le gouvernement y consacrera 6 millions de dollars sur trois ans. Ces sommes seront financées à même les sommes disponibles du programme ESSOR.

■ Création du programme PME 2.0

En plus d'assurer l'accès à un financement approprié, le gouvernement peut jouer un rôle déterminant en développant des outils pour faciliter l'intégration des TIC dans les PME.

Selon un récent sondage mené par le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)⁹, les dirigeants de PME québécoises et canadiennes ont identifié des solutions pour favoriser l'adoption des TIC, notamment par le biais :

- d'une trousse ou d'un guide d'adoption des TIC (54,2 %);
- d'exemples de succès ou de meilleures pratiques (52,0 %);
- de formations, de conférences ou d'ateliers sur le sujet (50,7 %);
- d'informations sur la rentabilité de l'investissement (47,3 %).

Pour répondre aux besoins des PME et favoriser une intégration optimale des TIC, la mesure PME 2.0 sera mise en place et développée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et des partenaires comme le CEFRIO.

Une trentaine de PME des secteurs de la mode et de l'aérospatial participeront à PME 2.0, et ce, dans le cadre d'un projet pilote. L'expérience ainsi acquise permettra de développer des outils visant à faciliter l'intégration des TIC dans l'ensemble des industries manufacturières.

Les PME qui participent au projet pilote seront accompagnées dans tout le processus d'intégration des TIC. Ce soutien couvrira :

- la définition d'un plan d'action pour chacune des PME. Ce plan sera basé sur l'analyse des besoins propres au secteur et à chaque PME;
- la mise en œuvre, par le déploiement de services clé en main, du processus d'intégration des TIC. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la logistique.

Ensuite, des outils et guides seront développés pour diffuser les résultats des projets pilotes à l'ensemble des PME manufacturières du Québec.

⁹ CEFRIO, *NetPME 2011 – L'utilisation des TIC par les PME canadiennes et québécoises*, octobre 2011.

Ainsi, afin de mettre en œuvre le programme PME 2.0, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront accordés au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Description des projets pilotes : Mode 2.0 et Aéro 2.0

Mode 2.0

Le Québec est un acteur important dans le secteur de la mode et du vêtement au Canada.

– Montréal regroupe la grande majorité des entreprises du secteur et fait partie des trois plus importants centres de production vestimentaire à l'échelle nord-américaine.

Or, l'industrie vit actuellement une période de transformation importante de ses modèles d'affaires.

Ces changements obligent les entreprises québécoises à se réinventer. D'ailleurs, une meilleure intégration des TIC fait partie des solutions privilégiées par les entreprises concurrentes, ce qui crée des pressions additionnelles pour que ce secteur adopte rapidement les TIC dans tout le processus de production et de gestion.

Aéro 2.0

L'industrie aérospatiale québécoise se compose de maîtres d'œuvre et d'équipementiers s'appuyant sur un vaste réseau de fournisseurs, dont environ 200 sous-traitants de produits et services spécialisés au Québec. Ces maîtres d'œuvre et équipementiers sont des leaders mondiaux, entre autres, dans l'adoption des TIC.

Les PME agissant en tant que sous-traitants doivent également faire un usage généralisé et efficace des technologies de l'information et des systèmes de communications pour répondre aux exigences des donneurs d'ordre.

Afin d'aider les PME du secteur manufacturier aérospatial à demeurer compétitives, le projet pilote Aéro 2.0 propose de les accompagner dans l'intégration efficace des TIC à leurs opérations.

Ce programme est complémentaire à l'initiative MACH d'Aéro Montréal qui vise à améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement en renforçant individuellement ses maillons entre les grands donneurs d'ordre, les entreprises sous-traitantes et les fournisseurs de produits.

❑ **Montréal, ville de mode et de créativité**

L'industrie de la mode et du vêtement constitue un moteur important de l'économie du Québec, plus particulièrement pour Montréal, où est concentrée la majeure partie des entreprises de cette industrie.

- En 2009, selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, l'industrie procurait de l'emploi à plus de 38 000 personnes au Québec, dont environ 50 % dans le secteur manufacturier, les autres emplois étant en design, en commercialisation et en logistique.
- La ville de Montréal constitue l'un des trois plus importants centres de production en Amérique du Nord, avec Los Angeles et New York.

Bien qu'elle dispose de beaucoup d'atouts, l'industrie québécoise de la mode et du vêtement est confrontée à de nombreux défis. Ceux-ci se sont intensifiés avec l'abolition complète des quotas à l'importation en 2005. Les principaux défis sont :

- la chute de ses exportations, notamment en raison de la force du dollar canadien;
- la vive concurrence étrangère, notamment de la part des pays émergents;
- la percée des chaînes étrangères de commerce de détail dans le marché québécois.

Ainsi, à l'instar des autres industries de la mode et du vêtement à travers le monde, l'industrie québécoise a dû se réinventer, en orientant ses activités vers les produits de niche, la production en petite série et les vêtements intelligents aux propriétés particulières, telles l'hydratation ou la thermorégulation.

De même, elle a adopté de nouveaux modèles d'affaires pour faire face à la concurrence internationale, et ce, par l'innovation organisationnelle et l'optimisation de sa chaîne de valeur. D'ailleurs, selon Desjardins¹⁰, l'industrie québécoise de la mode et du vêtement est un exemple d'industrie qui a su tirer profit de la mutation du secteur manufacturier.

Considérant les efforts déployés et les avancées réalisées par le secteur de la mode et du vêtement au Québec, le gouvernement entend poursuivre son appui à ce secteur. Or, les montants réservés à la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement ayant été épuisés, des sommes additionnelles seront nécessaires.

À cet effet, dans le cadre du budget 2012-2013, le gouvernement réitère son appui aux événements mode mettant en valeur le talent de nos créateurs et designers québécois, ainsi qu'au travail exceptionnel du Bureau de la mode de Montréal. Il s'engage ainsi à soutenir de nouvelles initiatives visant à relancer les exportations, à développer une nouvelle stratégie pour l'industrie et à favoriser l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

¹⁰ DESJARDINS ÉTUDES ÉCONOMIQUES, *op. cit.*

Dans l'ensemble, les mesures du budget 2012-2013 en faveur de l'industrie de la mode et du vêtement permettront des interventions de 9,5 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU G.18

Mesures pour faire de Montréal une ville de mode et de créativité
(en millions de dollars)

	Impact financier				Enveloppe sur 3 ans
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total	
Appui financier aux événements mode et au Bureau de la mode de Montréal	-2,0	—	—	-2,0	2,0
Lancer une offensive sur les marchés hors Québec	—	—	—	—	4,0
Création d'un groupe de travail	-0,5	—	—	-0,5	0,5
Intégration des TIC – PME 2.0 ⁽¹⁾	—	—	—	—	3,0
TOTAL	-2,5	—	—	-2,5	9,5

(1) L'impact financier de ce volet est comptabilisé dans le cadre de la mesure PME 2.0.

■ **Appui financier de 2 millions de dollars aux événements mode et au Bureau de la mode de Montréal**

La reconnaissance d'une industrie de la mode et du vêtement et de ses artisans passe inmanquablement par le développement et la notoriété d'un pôle urbain. En ce sens, la tenue d'événements mode et promotionnels, tant au niveau local qu'international, sont des leviers essentiels pour l'essor d'une ville de mode.

À cet égard, des initiatives majeures et structurantes ont été mises en place :

- La Semaine de la mode de Montréal, le Festival Mode et Design de Montréal et l'Exposition nord-américaine fourrure et mode de Montréal ont contribué significativement à la reconnaissance de Montréal en tant que ville de mode et de créativité.
- Depuis sa création en 2009, le Bureau de la mode de Montréal, joue un rôle primordial dans le rayonnement de la mode montréalaise, en participant à la réalisation de nombreuses initiatives promotionnelles.

Ces initiatives ont été bénéfiques puisque, en 2011, Montréal a fait son entrée pour la première fois dans le « top 50 » du Palmarès des villes internationales de mode, selon le Global Language Monitor.

Afin de poursuivre le travail des organismes voués au secteur de la mode et du vêtement, le gouvernement entend continuer à soutenir les initiatives mobilisatrices pour tous les acteurs de l'industrie. Celles-ci contribuent à faire la promotion des atouts de Montréal et à mettre en valeur tous les intervenants de l'industrie de la mode et du vêtement.

Pour ce faire, le budget 2012-2013 prévoit le maintien de l'appui financier aux événements existants ainsi que le soutien à de nouvelles activités contribuant au rayonnement de Montréal comme ville de mode. De plus, un financement est prévu pour consolider et bonifier les activités de promotion du Bureau de la mode de Montréal.

À cette fin, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars en 2012-2013 seront accordés au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Les crédits requis pour cette année seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Succès locaux et internationaux

La ville de Montréal et son industrie de la mode et du vêtement peuvent s'appuyer sur de nombreuses initiatives pour assurer leur rayonnement, autant à l'échelle locale qu'internationale.

Succès locaux

- Déploiement de la stratégie marketing « Montréal Style Libre » du Bureau de la mode de Montréal, qui a débouché sur le développement du concept visuel de l'épingle rouge destinée à identifier les boutiques et ateliers de créateurs montréalais, suivi de l'épingle argent, servant à identifier les détaillants montréalais.
- Partenariat entre designers et détaillants visant la création de collections spéciales, notamment Denis Gagnon pour Bedo, Philippe Dubuc pour Simons et Marie St-Pierre pour Reitmans.
- Collaborations multidisciplinaires, dont celle de Jean-Claude Poitras avec Première Moisson, de Denis Gagnon avec Lancôme, de Marie St-Pierre avec l'hôtel Germain de Montréal et de Simon Chang avec Air Transat.
- Accueil d'expositions internationales à caractère mode, dont celle de Jean Paul Gaultier au Musée des beaux-arts de Montréal.
- Instauration d'un programme d'accompagnement de journalistes internationaux.

Succès internationaux

- Présentation de l'évènement « Noël au Québec » aux Galeries Lafayette de Berlin.
- Tenue de l'évènement Fashion & Opéra à New York et Los Angeles, signé par le Groupe Sensation Mode.
- Association avec le salon Who's Next à Paris et la Japan Fashion Week à Tokyo.

■ Lancer une offensive sur les marchés hors Québec

Les entreprises québécoises qui désirent entreprendre une démarche de développement à l'international, notamment par la participation à des événements internationaux et à des foires commerciales et le déploiement d'une stratégie de marque à l'étranger, peuvent bénéficier du service d'accompagnement d'Export Québec. Ces initiatives s'avèrent d'ailleurs nécessaires pour faire connaître les créateurs et les entreprises d'ici. Elles contribuent, par le fait même, à positionner Montréal à l'international en tant que ville de mode et de créativité.

Dans l'objectif de poursuivre ces initiatives structurantes, une enveloppe de 4 millions de dollars sur trois ans sera réservée spécifiquement pour le secteur de la mode et du vêtement au sein du Programme Exportation du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Cette aide permettra notamment de :

- poursuivre les activités de promotion et de développement de marchés hors-Québec;
- reconduire et bonifier, en 2012, l'opération Acheteurs, qui consiste à accueillir des acheteurs étrangers lors de la Semaine de la mode de Montréal;
- soutenir plusieurs activités promotionnelles sur le marché des États-Unis qui demeure très important dans ce domaine, mais aussi en Europe, au Japon et en Amérique du Sud.

■ Création d'un groupe de travail

En 2008, la Table de concertation dans le secteur de la mode et du vêtement a été créée pour favoriser la concertation et la synergie du milieu et pour réaliser des projets structurants pour l'ensemble de l'industrie.

- Les travaux de cette table ont permis d'identifier les problématiques de l'industrie, notamment à l'égard de la main-d'œuvre, des exportations et de la commercialisation des produits.

L'industrie québécoise de la mode et du vêtement doit maintenant unir ses forces pour maintenir ses acquis, mais également pour se donner les moyens d'aller plus loin et de mettre en valeur tout le potentiel de ses artisans, créateurs, designers et fabricants. Pour ce faire, le gouvernement annonce la création d'un groupe de travail co-présidé par monsieur Elliot Lifson, vice-président de Vêtements Peerless Inc. et par madame Anna Martini, présidente du Groupe Dynamite inc., auxquels s'adjoindront des représentants du milieu de la mode et du vêtement. Ce groupe de travail sera soutenu par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assurera le secrétariat.

Le mandat confié au groupe de travail est :

- d'analyser le positionnement actuel du secteur québécois de la mode et du vêtement et de déterminer les avenues les plus prometteuses, notamment en matière d'adoption de nouvelles technologies;
- de proposer des recommandations sur les actions concrètes à entreprendre pour soutenir les créateurs et les entreprises d'ici, et ce, dans l'objectif de mieux les positionner dans les créneaux à forte valeur ajoutée;
- de proposer un plan d'action qui permettra de créer une synergie et des maillages au sein des intervenants, notamment entre les créateurs, les entreprises et le milieu de la recherche;
- de développer une stratégie de marque pour Montréal, à titre de capitale de mode.

Le groupe de travail déposera son rapport au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'ici le 15 janvier 2013.

Afin de procéder à la mise en place de ce groupe de travail, des crédits additionnels de 500 000 \$ seront octroyés, en 2012-2013, au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ **Intégration des technologies de l'information dans l'industrie de la mode et du vêtement**

L'industrie de la mode et du vêtement, comme bien d'autres industries, fait état d'une faible utilisation des TIC. C'est dans ce contexte que la mesure PME 2.0 ciblera l'industrie de la mode et du vêtement. Cette mesure permettra d'accompagner et de soutenir les entreprises dans leur démarche d'intégration des TIC. Par exemple, le projet devrait permettre le développement de solutions de commerce en ligne ou la mise en place de meilleures pratiques en matière de logistique.

□ **Améliorer la prestation de services aux entreprises**

Le 16 janvier 2012, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a rendu public le rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative.

- Le mandat du groupe de travail, qui était présidé par monsieur Michel Audet, ex-ministre des Finances et ex-ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, consistait à proposer des mesures concrètes visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, en particulier celui des PME.
- Les travaux ont permis de constater que le fardeau réglementaire et administratif demeure un poids important pour les entreprises québécoises qui œuvrent sur des marchés de plus en plus concurrentiels.

En vue d'améliorer la compétitivité des entreprises, notamment celle des entreprises manufacturières, le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts afin d'offrir un environnement d'affaires toujours plus simple et efficace, et ce, particulièrement en ce qui concerne les prestations de services électroniques qui peuvent limiter la paperasserie de manière importante.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014 seront accordés au Secrétariat du Conseil du trésor (Services Québec) afin d'améliorer la prestation de services électroniques. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Cette contribution financière permettra, entre autres :

- de procéder à l'arrimage des informations disponibles dans les portails suivants : « Mon dossier de l'espace Entreprises », le « service d'authentification du gouvernement du Québec clicSÉCUR » et les « services en ligne du Registraire des entreprises »;
- d'améliorer le service clicSÉCUR, notamment pour faciliter la gestion des droits et des niveaux d'accès;
- de développer un formulaire intégré, notamment pour les changements d'adresse des entreprises;
- de développer d'autres fonctionnalités : dépôt de pièces justificatives, pré-remplissage de formulaires et suivi du traitement des demandes.

□ Un nouveau regroupement sectoriel de recherche industrielle

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2010-2013 soutient actuellement six regroupements sectoriels de recherche industrielle. Ce type de regroupement vise à rassembler les entreprises et les institutions publiques de recherche autour de projets communs en R-D.

Le gouvernement a prévu l'ajout d'un nouveau regroupement sectoriel. Dans le cadre du budget 2012-2013, le gouvernement annonce un regroupement dans le secteur manufacturier : FABRIQ.

- Ce regroupement a pour mission de rehausser la compétitivité du secteur québécois de la transformation métallique. FABRIQ permettra le renforcement de l'innovation dans les domaines de la conception et de la mise en forme de produits métalliques ainsi que du développement de nouveaux matériaux et de procédés.

Ainsi, le gouvernement, par l'entremise du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, consacrera une somme de 6,75 millions de dollars sur trois ans pour la mise en œuvre du projet FABRIQ. Ces montants seront financés à même les sommes prévues dans le cadre de la SQRI.

❑ Assurer le leadership du Québec dans les sciences de la vie

Le secteur des sciences de la vie constitue une source de richesse pour le Québec. Il compte 350 entreprises qui emploient près de 26 400 personnes. D'ailleurs, le Québec compte plusieurs grandes entreprises pharmaceutiques parmi les plus innovantes au monde.

Cette situation n'est pas étrangère aux avantages que présente le Québec en matière de recherche et développement.

- Les entreprises ont la possibilité de mener à bien toutes les étapes de la création d'un nouveau médicament, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la phase de commercialisation.
- Montréal compte plusieurs centres de recherche publics de très haut niveau ainsi que quatre facultés de médecine et leurs centres de recherche hospitaliers.
- La main-d'œuvre québécoise est qualifiée et le soutien gouvernemental important.

Toutefois, au Québec comme ailleurs, le secteur des sciences de la vie doit changer son modèle d'affaires.

Afin de s'assurer que le Québec puisse continuer d'assumer son leadership sur la scène canadienne et internationale, le gouvernement annonce la tenue d'un forum sur les sciences de la vie auquel seront conviés tous les partenaires de l'industrie.

Les détails de cette consultation seront dévoilés ultérieurement par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

1.3.2 Accroître le capital pour les entreprises québécoises

La création de richesse nécessite à la fois l'implication des travailleurs, des entrepreneurs et des capitaux. En effet, les entrepreneurs doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre de qualité et sur des capitaux suffisants pour assurer leur développement. Dans ce contexte, les fonds de capital de risque, les fonds de développement et le financement public constituent des moyens de financement importants qui contribuent à la croissance des entreprises québécoises.

Afin d'accroître le capital disponible aux entreprises québécoises, le budget 2012-2013 prévoit :

- la transformation de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (SIQCA) en société de capital mixte public-privé, en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD);
- le rehaussement du plafond annuel d'émission de Fondation afin de favoriser sa croissance;
- l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt relatif aux frais d'émission d'actions lors d'un premier appel public à l'épargne (PAPE) dans le cadre du Régime d'épargne-actions II (REA II);

- une capitalisation additionnelle de 3 millions de dollars dans le Fonds de développement Emploi-Montréal.

Ces initiatives mettront à la disposition des entreprises québécoises 483 millions de dollars de capitaux. Des impacts financiers de 44,5 millions de dollars sont prévus au cours des trois prochaines années.

TABLEAU G.19

Mesures visant à accroître le capital pour les entreprises québécoises
(en millions de dollars)

	Impact financier				Capitaux disponibles
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total	
Transformation de la SIQCA	—	—	—	—	180,0
Rehaussement du plafond annuel d'émission de Fondation	-6,3	-12,5	-18,8	-37,6	150,0
Instauration d'un nouveau crédit d'impôt relatif aux frais d'émission d'actions lors d'un PAPE dans le cadre du REA II	-0,8	-2,6	-2,6	-6,0	150,0
Capitalisation additionnelle de 3 M\$ dans le Fonds de développement Emploi-Montréal	-0,9	—	—	-0,9	3,0
TOTAL	-8,0	-15,1	-21,4	-44,5	483,0

❑ Transformation de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Au cours des dernières années, le gouvernement a entrepris la privatisation ou la reconversion de ses quatre sociétés Innovatech.

- En 2005, le gouvernement procédait à la vente du portefeuille de la Société Innovatech du Grand Montréal à Coller Capital.
- En 2005 et en 2008, dans le cadre d'un partenariat avec CRCD, la Société Innovatech Régions ressources et la Société Innovatech du sud du Québec ont été transformées en société à capital mixte public-privé (Desjardins-Innovatech s.e.c.). Ce partenariat a permis l'ajout de 50 millions de dollars de nouveaux capitaux par le biais de CRCD.

À ce jour, seule la SIQCA n'a pas encore été reconvertie ou privatisée.

Or, dans la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a prévu reconvertir la SIQCA d'ici la fin de l'année financière 2011-2012. À cette fin, le gouvernement du Québec s'associe à CRCD afin de reconvertir la SIQCA en société de capital mixte public-privé par l'entremise de Desjardins-Innovatech.

Suivant les termes de cette association, la gestion de la totalité du portefeuille de la SIQCA sera assurée par Desjardins-Innovatech SEC et les liquidités y seront également transférées. Cette dernière gère déjà les portefeuilles de la Société Innovatech du sud du Québec et de la Société Innovatech Régions ressources.

Par ailleurs, CRCD injectera 20 millions de dollars additionnels dans la société Desjardins-Innovatech SEC afin d'appuyer les entreprises faisant partie du portefeuille actuel et de fournir un financement pour de nouveaux projets.

Suite à la reconversion de la SIQCA, des sommes totalisant plus de 80 millions de dollars seront disponibles afin d'investir dans de nouveaux projets. À cette somme, une mise de fonds additionnelle pouvant atteindre 100 millions de dollars d'autres partenaires s'ajoutera, mettant ainsi 180 millions de dollars à la disposition des entreprises technologiques québécoises.

Ces sommes serviront à :

- appuyer la mise en place, à Québec, d'un nouvel accélérateur technologique pour soutenir le développement des meilleures entreprises technologiques de la région de la Capitale-Nationale et de l'est du Québec, afin de les rendre plus compétitives sur le marché international;
- créer le Fonds Québec Technologique pour appuyer les meilleures entreprises issues de l'accélérateur technologique;
- créer un fonds de co-investissement en association avec le réseau Anges-Québec, afin d'appuyer les entreprises innovantes en début de commercialisation;
- mettre en place un fonds spécialisé en capital de risque technologique en partenariat avec un fonds de capital de risque européen.

Concernant ce dernier fonds, un partenariat avec le groupe français CM-CIC Capital Finance a été conclu. Celui-ci injectera 30 millions de dollars dans le nouveau fonds de capital de risque technologique et Desjardins-Innovatech SEC engagera 20 millions de dollars pour une capitalisation initiale minimale de 50 millions de dollars. Des mises de fonds de 50 millions de dollars en provenance d'autres partenaires pourraient également s'ajouter au cours de la prochaine année. Ce partenariat profitera aux entreprises technologiques québécoises tout en leur ouvrant les portes sur l'Europe.

L'ensemble de ces initiatives profitera aux entreprises de toutes les régions du Québec et plus particulièrement à celles de la région de la Capitale-Nationale.

Par ailleurs, Investissement Québec aura pour mandat de suivre les investissements du gouvernement dans Desjardins-Innovatech SEC.

❑ Rehaussement du plafond d'émission de Fondation

Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, a pour mission de faciliter l'accès à l'épargne-retraite, de contribuer au maintien et à la création d'emplois et de stimuler l'économie du Québec par des investissements auprès des PME québécoises.

Plus particulièrement, Fondation investit dans les entreprises d'économie sociale et dans celles inscrites dans un processus de gestion participative. Fondation soutient également les entreprises soucieuses de l'environnement et du développement durable.

Afin de faciliter la capitalisation de Fondation et de lui permettre d'investir davantage dans les entreprises québécoises, des initiatives ont été prévues dans le budget 2009-2010. Ainsi, le 1^{er} juin 2009, le taux du crédit d'impôt non remboursable relatif à un fonds de travailleurs a été augmenté de 15 % à 25 % pour les acquisitions d'actions de Fondation, et ce, jusqu'à ce que le fonds atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars. Pour cette période, les émissions annuelles de Fondation ont été plafonnées à 150 millions de dollars par année.

Au 30 novembre 2011, Fondation comptait 109 829 actionnaires et son actif net s'élevait à 874,8 millions de dollars.

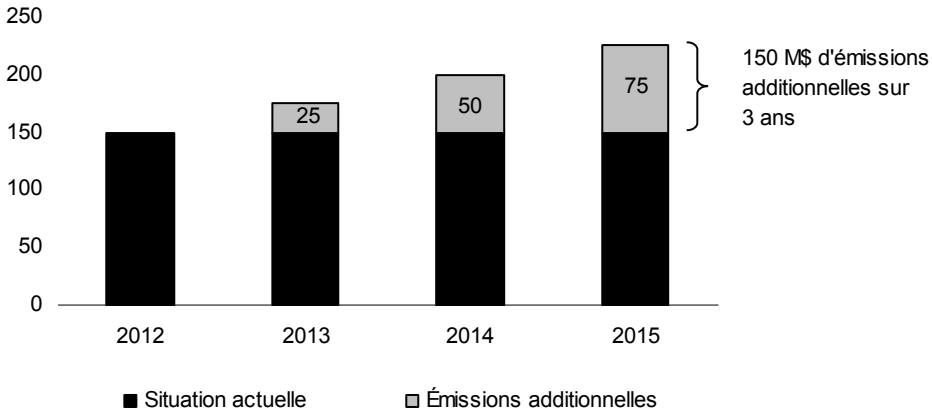
■ Hausse progressive du plafond annuel d'émission sur trois ans

Afin de permettre à Fondation d'atteindre une capitalisation optimale plus rapidement, le budget 2012-2013 prévoit une hausse progressive du plafond annuel d'émission pour les trois prochaines années.

Ainsi, le plafond annuel d'émission sera relevé de 25 millions de dollars par année, sur trois ans, pour atteindre 175 millions de dollars en 2013, 200 millions de dollars en 2014 et 225 millions de dollars en 2015.

Cette hausse progressive devrait permettre à Fondation de dégager 150 millions de dollars de liquidités additionnelles pour venir appuyer le développement de nos PME québécoises. Ainsi, au moins 60 % de cette somme, soit 90 millions de dollars, sera investie annuellement dans les entreprises québécoises en conformité avec la norme d'investissement de Fondation.

Impact de la hausse du plafond annuel d'émission de Fondation
(en millions de dollars)



Note : Les années correspondent aux années financières de Fondation.

Fondation devrait ainsi atteindre une capitalisation de 1,25 milliard de dollars dès 2015. En conséquence, le taux du crédit d'impôt non remboursable sera ramené à 15 % à compter du 1^{er} juin 2015 et le plafond d'émission sera levé.

L'impact financier de cette mesure sera de 6,3 millions de dollars en 2012-2013, 12,5 millions de dollars en 2013-2014 et 18,8 millions de dollars en 2014-2015.

❑ Instauration d'un crédit d'impôt relatif aux frais d'émission d'actions lors d'un premier appel public à l'épargne dans le cadre du Régime d'épargne-actions II

En 2005, le gouvernement a mis en place le Régime d'épargne-actions II (REA II) afin de stimuler et de faciliter les financements publics des entreprises québécoises de petite taille. Dans le cadre de ce régime, les particuliers qui investissent dans les entreprises admissibles peuvent déduire de leur revenu imposable 100 % du coût des actions qu'ils acquièrent.

TABLEAU G.20

Principaux paramètres du REA II

Sociétés admissibles	– Sociétés québécoises dont l'actif est inférieur à 200 M\$ – Sociétés de capital de démarrage – Fonds d'investissement
Titres admissibles	– Actions ordinaires nouvellement émises avec droit de vote – Titres émis par les fonds d'investissement admissibles
Incitatif fiscal	– Déduction pour les particuliers : 100 % du coût d'acquisition
Période minimale de détention	– 2 ans
Période d'application	– Jusqu'au 31 décembre 2014

Le régime ne constitue pas une aide directe aux entreprises. L'avantage offert par le REA II est dirigé vers les investisseurs de façon à les inciter à acquérir les actions des sociétés visées par le régime.

Or, les frais encourus par les sociétés dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (PAPE) sont importants, ce qui peut représenter un élément dissuasif pour un premier accès aux marchés publics des capitaux. Ainsi, pour aider les entreprises à défrayer les coûts plus élevés que représente un PAPE comparativement aux émissions d'actions subséquentes, le gouvernement annonce l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt relatif aux frais d'émission d'actions engagés lors d'un PAPE dans le cadre du REA II.

Ainsi, pendant la période d'application du REA II, une entreprise admissible pourra bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % des frais d'émission admissibles engagés dans le cadre d'un PAPE. Les frais admissibles seront, par ailleurs, limités à 15 % du produit brut de cette émission d'actions, sans excéder 3 millions de dollars.

TABLEAU G.21

Principaux paramètres du nouveau crédit d'impôt relatif aux frais d'émission d'actions lors d'un PAPE dans le cadre du REA II

Sociétés admissibles	– Sociétés admissibles au REA II
Frais admissibles	– Frais d'émission d'actions engagés lors d'un PAPE dans le cadre du REA II dont : ▪ les frais juridiques liés à l'établissement d'un prospectus ▪ les frais comptables liés à la présentation de rapports ▪ les frais de courtage (honoraires ou commissions)
Modalités d'application	– Crédit d'impôt remboursable – Taux du crédit d'impôt : 30 % – Frais d'émission admissibles limités à 15 % du produit brut de l'émission, sans excéder 3 millions de dollars

Le nouveau crédit d'impôt relatif aux frais d'émission d'actions, combiné aux avantages offerts par le REA II, permettra de stimuler la réalisation d'un PAPE par des entreprises québécoises en croissance. Le coût de cette mesure est évalué à 6,0 millions de dollars pour les trois prochaines années.

❑ Fonds de développement Emploi-Montréal

Le Fonds de développement Emploi-Montréal inc. (FDEM) est un fonds de capital de développement mis sur pied conjointement par les Corporations de développement économique et communautaire montréalaises (CDEC), le Fonds de solidarité FTQ, Investissement Québec et la Ville de Montréal.

Le FDEM agit en complémentarité aux outils de financement offerts par les institutions financières et les organismes gouvernementaux. Il offre notamment des outils de financement aux entreprises sous forme de prêts de démarrage, mais également du soutien technique aux CDEC et des services conseils aux entreprises d'économie sociale.

Depuis 1997, le FDEM a subi une décapitalisation de son enveloppe, et ce, malgré un bilan positif des investissements réalisés. Cette situation a un impact direct sur l'accès au financement des entreprises, ainsi que sur les autres services offerts par le FDEM.

Afin de contribuer à la recapitalisation de l'enveloppe du FDEM, le budget 2012-2013 prévoit l'octroi d'un prêt sans intérêt de 3 millions de dollars, et ce, pour une période de cinq ans. Pour sa part, le Fonds de solidarité FTQ procédera à une restructuration de sa participation au FDEM afin de lui permettre d'investir davantage de capital dans les entreprises.

— La contribution gouvernementale proviendra du Fonds du développement économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Grâce à la bonification de son enveloppe, le FDEM pourra poursuivre son action en faveur du développement économique et de l'entrepreneuriat à Montréal.

À cette fin, des crédits additionnels de 900 000 \$ seront octroyés en 2012-2013 au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Les crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation précisera ultérieurement les modalités relatives à cette mesure.

1.3.3 Stimuler nos exportations

Les exportations représentent 45 % du PIB, ce qui en fait l'un des principaux leviers de l'économie québécoise. Le budget 2011-2012 fut non seulement l'occasion de mettre en place des mesures pour bonifier l'appui gouvernemental aux entreprises exportatrices, mais également de rendre plus efficaces les outils et les aides mis à leur disposition.

Le budget 2012-2013 propose de nouvelles mesures totalisant 34,9 millions de dollars sur trois ans afin de poursuivre les efforts gouvernementaux en faveur des exportations du Québec, soit :

- permettre à Export Québec de soutenir de nouveaux secteurs, soit les secteurs manufacturier, de la mode et du vêtement, de la forêt et bioalimentaire;
- multiplier les occasions d'affaires par l'entremise du réseau des bureaux du Québec à l'étranger;
- mettre en place un crédit d'impôt remboursable relatif à la diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises;
- assurer le leadership du Centre de la francophonie des Amériques;
- apporter des ajustements au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias.

TABLEAU G.22

Impact financier des mesures de soutien à l'exportation
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Export Québec : ouverture à de nouveaux secteurs (manufacturier, mode et vêtement, forêt et bioalimentaire)	-2,0	-2,0	-2,0	-6,0
Multiplier les occasions d'affaires par l'entremise du réseau des bureaux du Québec à l'étranger	-1,5	-1,5	-1,5	-4,5
Crédit d'impôt relatif à la diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises	-1,5	-5,0	-11,0	-17,5
Centre de la francophonie des Amériques	-1,0	-1,0	-1,0	-3,0
Ajustements au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias ⁽¹⁾	-0,7	-1,3	-1,9	-3,9
TOTAL	-6,7	-10,8	-17,4	-34,9

(1) Les détails de cette mesure sont présentés dans le document Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget 2012-2013.

❑ Export Québec : ouverture aux secteurs manufacturier, de la mode et du vêtement, de la forêt et bioalimentaire

Export Québec, dont la création a été annoncée dans le cadre du budget 2011-2012, est une unité composée de spécialistes du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Cette unité a pour mission d'aider les entreprises québécoises à développer, à consolider ou à diversifier leurs marchés hors Québec.

La mise sur pied d'Export Québec s'est accompagnée de la bonification et de la fusion des mesures d'aides financières aux entreprises avec à la mise en place du nouveau Programme Exportation.

À son lancement officiel le 8 novembre dernier, Export Québec était doté d'une enveloppe de 60 millions de dollars sur trois ans, pour appuyer les entreprises afin, notamment :

- de réaliser des études de marché hors Québec et d'élaborer et mettre en œuvre des plans d'affaires internationaux;
- de recruter des spécialistes en affaires internationales.

Par ailleurs, Export Québec permet également aux entreprises québécoises de se faire connaître dans 26 centres d'affaires répartis dans 21 pays par l'entremise d'un réseau d'incubateurs. Ce service est prodigué par le biais d'une entente avec Entreprise Rhône-Alpes International.

- À ce jour, plusieurs entreprises du Québec ont entrepris les démarches menant à l'établissement d'un lieu d'affaires dans l'un des incubateurs.

De plus, le réseau des bureaux du Québec à l'étranger donne aux entreprises québécoises accès à une cinquantaine de villes dans le monde. Ces bureaux accueillent et soutiennent les entreprises québécoises lors de missions économiques à l'étranger. Ils font également la promotion du Québec à l'international en plus de favoriser les maillages d'entreprises.

■ **De nouvelles mesures pour appuyer certains secteurs sur les marchés étrangers**

Avec l'appui d'Export Québec, le gouvernement peut proposer des mesures de soutien adaptées aux objectifs d'affaires et aux capacités des entreprises.

C'est ainsi qu'Export Québec participe à la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, en réservant 13 millions de dollars de son enveloppe, pour accompagner les PME de façon personnalisée au cours des deux prochaines années.

Le gouvernement entend poursuivre dans cette voie en accentuant l'action d'Export Québec auprès de secteurs dont la croissance sera, au cours de prochaines années, étroitement liée à la conquête de nouveaux marchés.

■ **Appui à une entente particulière entre Export Québec et Manufacturiers et exportateurs du Québec**

La survie de plusieurs entreprises du secteur manufacturier dépend très souvent de l'exploitation de débouchés sur les marchés extérieurs. Les entreprises manufacturières font face à une concurrence extrêmement vive de la part des pays émergents où les salaires sont plus faibles qu'ici, et des pays développés ayant une structure industrielle extrêmement efficace comme l'Allemagne.

Manufacturiers et exportateurs du Québec dispose de ressources permettant d'aider les entreprises du secteur manufacturier à profiter des occasions d'affaires qui se présentent à l'étranger.

Manufacturiers et exportateurs du Québec

Manufacturiers et exportateurs du Québec, organisation sans but lucratif, est une association dont la mission est :

- d'améliorer l'environnement d'affaires;
- d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux grâce à son leadership, à son expertise, à son réseau et à la force de ses membres.

Manufacturiers et exportateurs du Québec est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada, la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871.

Source : Manufacturiers et exportateurs du Québec.

Ainsi, le budget 2012-2013 prévoit consacrer 600 000 \$ sur trois ans à une entente particulière entre Export Québec et Manufacturiers et exportateurs du Québec, afin :

- de développer des démarches d'exportation spécifiques pour des entreprises ayant un potentiel élevé d'internationalisation;
- de partager des informations stratégiques en continu sur les besoins des entreprises manufacturières et leur situation financière;
- d'entreprendre des projets pour accompagner les entreprises sur des marchés ciblés.

Cette entente permettra aux entreprises de faire valoir leur savoir-faire, notamment en ce qui a trait à la qualité de leur main-d'œuvre, leur capacité d'innovation et leur créativité.

Cette mesure sera financée à même les crédits du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

■ Appui au secteur de la mode et du vêtement

Export Québec s'est activé dès sa formation à appuyer les entreprises québécoises du secteur de la mode et du vêtement et à les accompagner dans leurs démarches de développement à l'international.

Le budget 2012-2013 prévoit réserver une enveloppe de 2 millions de dollars en 2012-2013 et de 1 million de dollars pour les années 2013-2014 et 2014-2015 au sein du Programme Exportation du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Cette enveloppe permettra à Export Québec notamment d'intensifier son soutien auprès des entreprises du secteur de la mode et du vêtement qui désirent se faire connaître à l'étranger par la participation à des événements et le développement d'activités promotionnelles mettant leurs créations en valeur. Export Québec pourra s'inspirer des meilleures pratiques d'affaires de ce secteur.

Entreprises à succès sur les marchés hors Québec

L'entreprise Vêtements Wazana, dont les produits Second denim et Second Clothing sont disponibles dans plus de 850 points de vente uniquement en Amérique du Nord, a percé les marchés américain et européen par l'entremise de distributeurs étrangers, rencontrés, entre autres, lors de missions commerciales à l'étranger.

Le Groupe Aldo, entreprise québécoise dont le siège social est établi dans l'arrondissement Saint-Laurent de Montréal, est présent dans plus de 70 pays par l'entremise de ses 1 600 boutiques et de ses sept bannières (Aldo, Aldo accessoires, Globo, Little Burgundy, Pegabo, Spring et Locale), en plus d'offrir ses produits dans certains grands magasins de luxe. Le déploiement d'une stratégie de marque à l'étranger, combiné à l'ouverture de son propre réseau de commerces de détail, a fait de l'entreprise une des plus importantes au niveau mondial dans le secteur de la chaussure et des accessoires, avec un chiffre d'affaires estimé à 1,5 milliard de dollars.

Cette mesure sera financée à même les crédits du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

■ Appui au secteur de la forêt

L'industrie forestière du Québec traverse une période difficile qui l'oblige à diversifier à la fois ses produits et ses marchés.

En effet, ses exportations sont pour le moment principalement destinées aux États-Unis. Une part importante de ses produits est destinée au secteur de la construction. Or, ce secteur a été au cœur des difficultés économiques de ce pays depuis 2007. Quant au marché du papier journal et des papiers d'impression, il subit le lent, mais constant déclin des tirages de journaux partout en Occident.

Afin de répondre aux défis rencontrés par le secteur forestier, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune collaboreront à l'élaboration d'une stratégie d'exportation des produits québécois du bois, notamment les bois d'ingénierie et les produits à forte valeur ajoutée.

Export Québec jouera un rôle important puisqu'il soutiendra la commercialisation des produits du bois, avec l'aide des outils, de l'expertise et des réseaux qu'il a développés.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ Appui au secteur bioalimentaire

La croissance du secteur de la transformation alimentaire repose en bonne partie sur les marchés hors Québec. Présentement, les exportations de cette industrie sont concentrées dans un nombre restreint de pays dont les États-Unis. Pour faire connaître les produits québécois à l'étranger, Export Québec aura le mandat de développer une stratégie d'exportation en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Cette stratégie devra prendre en compte les particularités des entreprises du secteur de la transformation alimentaire et être complémentaire aux objectifs poursuivis par la Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

□ Multiplier les occasions d'affaires par l'entremise du réseau des bureaux du Québec à l'étranger

La crise économique de 2008 a obligé le Québec, non seulement à raffermir sa position sur ses marchés traditionnels d'exportation, mais également à mieux se positionner sur les nouveaux marchés, principalement dans les pays émergents.

C'est dans cette optique que le gouvernement du Québec a annoncé, dans le budget 2011-2012, la mise en place de diverses mesures visant à développer et à diversifier les exportations des entreprises du Québec.

- Entre autres, des sommes additionnelles étaient accordées au ministère des Relations internationales afin d'accroître la présence du Québec dans les pays émergents, soit au Brésil, en Russie, en Inde et en Chine, et ce, par le biais de son réseau de bureaux à l'étranger.

Il importe maintenant de consolider les acquis et de poursuivre les efforts déployés sur les principaux marchés d'exportation du Québec, soit les États-Unis, l'Europe et l'Asie.

Afin d'assurer un soutien adéquat aux entreprises québécoises qui désirent renforcer leur présence ou conquérir les marchés américain, européen et asiatique, le budget du ministère des Relations internationales sera bonifié de 1,5 million de dollars. Ces sommes serviront à l'organisation d'événements majeurs de promotion du Québec qui s'inscrivent dans les priorités gouvernementales, notamment le Plan Nord et les stratégies à l'égard des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,5 million de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront accordés au ministère des Relations internationales. Pour 2012-2013, les sommes sont incluses au budget de dépenses de ce ministère.

❑ **Mise en place d'un crédit d'impôt remboursable relatif à la diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises**

Plusieurs PME québécoises doivent rendre leurs produits conformes à certaines normes applicables dans les marchés qu'elles souhaitent desservir.

Les coûts associés au respect de ces normes peuvent s'avérer importants, notamment pour les PME œuvrant dans le secteur manufacturier. Ces coûts peuvent ainsi décourager ces dernières à prendre de l'expansion dans de nouveaux marchés, et ce, même si ces marchés pourraient avoir un impact positif sur leurs activités.

— À cet égard, il est généralement reconnu que les sociétés diversifiant leurs marchés ont une croissance plus rapide, une rentabilité accrue ainsi qu'un taux de survie plus élevé que les sociétés se limitant au marché intérieur.

Afin de soutenir les PME manufacturières devant se conformer aux normes applicables dans leurs marchés cibles, le budget 2012-2013 prévoit la mise en place d'un crédit d'impôt visant à réduire les frais relatifs au respect de certaines normes imposées par des juridictions étrangères. En plus d'encourager les PME à rendre les biens fabriqués au Québec conformes à la réglementation en vigueur dans une autre juridiction, cette mesure favorisera leur expansion.

Cette mesure s'inscrit parmi les objectifs poursuivis par la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, dont l'un des volets porte sur le développement des marchés.

Le crédit d'impôt sera administré par Investissement Québec. Dans sa gestion, l'organisme aura la responsabilité de délivrer des attestations certifiant que les sociétés effectuent les activités admissibles requises.

L'aide fiscale s'appliquera aux frais admissibles encourus après le jour du budget 2012-2013 et avant le 1^{er} janvier 2016.

Le tableau suivant présente les principaux paramètres du crédit d'impôt.

TABLEAU G.23

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable relatif à la diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises

Sociétés admissibles	Sociétés manufacturières : – ayant un actif de 50 M\$ ou moins; – exploitant une entreprise au Québec; – détenant une attestation d'admissibilité émise par Investissement Québec confirmant que 75 % ou plus de ses activités sont admissibles⁽¹⁾.
Dépenses admissibles	Dépenses encourues par les sociétés désirant se conformer aux normes existantes dans des juridictions hors du Québec relativement à des activités conduites au Québec, soit : – frais des organismes d'accréditation; – honoraires des consultants externes sans lien de dépendance (consultants québécois ou étrangers).
Taux	30 % des dépenses admissibles encourues par les sociétés. – Montant du crédit d'impôt limité à 45 000 \$ par société pour la durée de l'application du crédit d'impôt.
Durée	Les dépenses doivent être encourues après le jour du budget 2012-2013 et avant le 1^{er} janvier 2016.

(1) Activités appartenant aux codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN-2012) suivants : 321215 (fabrication de produits de charpente en bois), 321216 (usines de panneaux de particules et de fibres), 321911 (fabrication de fenêtres et de portes en bois), 321919 (fabrication d'autres menuiseries préfabriquées), 326122 (fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique), 326196 (fabrication de portes et de fenêtres en plastique), 326220 (fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique), 331210 (fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté), 332311 (préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants), 332319 (fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes), 332321 (fabrication de portes et de fenêtres en métal), 332410 (fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur), 332420 (fabrication de réservoirs en métal), 332910 (fabrication de soupapes en métal), 3334 (fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale), 333920 (fabrication de matériel de manutention), 335920 (fabrication de fils et de câbles électriques et de communication), 335930 (fabrication de dispositifs de câblage).

Environ 750 PME du secteur manufacturier pourront bénéficier de cette aide fiscale. L'impact financier de cette mesure sera de 1,5 million de dollars en 2012-2013, de 5,0 millions de dollars en 2013-2014 et de 11,0 millions de dollars en 2014-2015.

❑ Centre de la francophonie des Amériques

Depuis son inauguration en 2008, le Centre de la francophonie des Amériques contribue à la promotion et la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir dans le contexte de diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations entre les francophones et francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Avec le dépôt du budget 2012-2013, le gouvernement renouvelle son soutien au Centre de la francophonie des Amériques afin d'assurer son leadership dans les Amériques et de répondre adéquatement à sa mission.

À ces fins, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère du Conseil exécutif. Pour l'année 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.3.4 Favoriser le développement des coopératives

❑ L'essor du mouvement coopératif

Depuis plus d'un siècle, les coopératives et les mutuelles ont contribué à l'essor économique du Québec. Monsieur Alphonse Desjardins, qui fonda la première caisse populaire à Lévis en 1900, fut l'un des pionniers du mouvement coopératif au Canada. Aujourd'hui, la Fédération des caisses Desjardins du Québec représente un des plus importants groupes financiers canadiens.

Au fil du temps, les activités du mouvement coopératif se sont diversifiées. En effet, la formule coopérative s'est adaptée au contexte socioéconomique dans le but de favoriser l'émergence d'entreprises répondant à des besoins variés.

Le mouvement coopératif au Québec

Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes ou des sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise, conformément aux règles d'action coopérative.

Le pouvoir y est exercé de façon démocratique par les membres, soit un membre, un vote.

Le Québec compte près de 3 300 coopératives et mutuelles actives. Les coopératives sont présentes dans de nombreux secteurs d'activités : des services financiers et de l'assurance aux soins de santé et en milieu scolaire, en passant par les secteurs manufacturier, de l'agroalimentaire, de l'alimentation et de l'habitation.

On retrouve deux familles de coopératives : les coopératives non financières, régies par la Loi sur les coopératives, et les coopératives financières, qui regroupent également les mutuelles d'assurances.

La formule coopérative suscite un intérêt à l'échelle internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs proclamé l'année 2012 « Année internationale des coopératives » pour souligner la contribution exceptionnelle des coopératives au développement économique et à l'innovation sociale à travers le monde.

❑ Les coopératives non financières

En décembre 2011, près de 2 840 coopératives non financières œuvraient dans de nombreux secteurs de l'économie du Québec.

- Le secteur de l'habitation représentait plus de 45 % des coopératives actives en 2011. Par ailleurs, un nombre important de coopératives composent les secteurs des services professionnels et techniques (246), de l'agriculture et des pêcheries (239), de la santé et des services sociaux (152) ainsi que de l'alimentation (143).

En 2009, les coopératives ont réalisé un chiffre d'affaires de 11,5 milliards de dollars et ont employé près de 44 200 personnes¹¹.

- Près de 70 % des emplois coopératifs se retrouvent hors des grands centres. Les emplois coopératifs se concentrent ainsi davantage dans les zones rurales et semi-urbaines, notamment dans les régions ressources.

❑ Le potentiel de la formule coopérative pour le Québec

La crise financière de 2008 et la récession qui l'a suivie ont fait ressortir la résilience des coopératives.

- Au Québec, les coopératives affichent un taux de survie après cinq ans qui est près du double de celui des autres entreprises québécoises (62 % contre 35 %).
- De 1999 à 2009, la croissance de l'emploi dans les coopératives a été de 37,3 %, contre 15,7 % pour les emplois dans l'ensemble de l'économie québécoise.

Comme les coopératives sont constituées de regroupements de personnes et non de capitaux, elles sont pratiquement non délocalisables et maximisent ainsi les retombées économiques locales.

Par ailleurs, la formule de la coopérative de travailleurs actionnaire (CTA) comporte un fort potentiel de développement, notamment dans le domaine de la relève d'entreprise. Cette formule favorise, entre autres, une meilleure productivité et une rétention des travailleurs par leur intéressement aux affaires de l'entreprise.

¹¹ Ces données sont obtenues sur la base des rapports annuels qui ont été transmis au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation par 2 302 coopératives, conformément à la Loi sur les coopératives.

Des exemples de succès de coopératives de travailleurs actionnaires dans la relève d'entreprise

La coopérative de travailleurs actionnaire (CTA) regroupe des travailleurs désirant acquérir et détenir des actions de la compagnie qui emploie ses membres. La relation entre la coopérative et l'entreprise est régie par une convention d'actionnaires. On trouve cette catégorie de coopérative notamment dans les secteurs manufacturiers, de l'informatique, du multimédia et des services-conseils.

Les CTA ouvrent une nouvelle avenue pour la formule coopérative. On compte plusieurs succès à souligner.

La Coopérative de travailleurs actionnaire TEC

Cette CTA possède une part importante de la compagnie Centres d'évaluation de la technologie inc. (TEC) de Montréal qui se spécialise dans l'évaluation de logiciels sur Internet et qui embauche plus de 125 travailleurs. L'arrivée de la CTA a permis à cette entreprise de conserver ses ressources spécialisées et de devenir ainsi un leader dans son domaine.

La Coopérative de travailleurs actionnaire Filage Sherbrooke

L'entreprise FilSpec, avec l'aide des travailleurs réunis en CTA, a fait une conversion de ses activités du textile conventionnel vers des activités de textile très spécialisées. Cette conversion a permis de sauver plus de 150 emplois industriels.

La Coopérative de travailleurs actionnaire du Groupe Congébec

Cette CTA est spécialisée dans la réfrigération d'aliments pour les entreprises alimentaires. L'arrivée de la CTA a permis de poursuivre la croissance de l'entreprise qui compte plus de 140 travailleurs dans ses installations de Boucherville, Sainte-Julie, Montréal et Québec.

Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Bien que le Québec produise plus de 60 % des nouvelles coopératives au Canada, le nombre de nouvelles coopératives créées annuellement demeure encore relativement restreint (environ 132 par année au cours des cinq dernières années).

Le gouvernement reconnaît que la formule coopérative, malgré la performance que l'on peut lui attribuer, est encore peu connue et ses possibilités peu exploitées. Le nombre de reprises d'entreprises par des coopératives est encore faible.

D'ailleurs, dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat 2011-2014, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures afin de soutenir le développement des coopératives, notamment des CTA, soit :

- le renouvellement de la collaboration gouvernementale avec les réseaux coopératifs régionaux ou sectoriels ainsi qu'avec les autres réseaux de l'économie sociale du Québec, regroupés respectivement sous la responsabilité du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et du Chantier de l'économie sociale;
- la création du Groupe Coop Relève, une nouvelle entité de soutien technique sous la responsabilité du CQCM, qui offrira des conseils et de l'expertise concernant le transfert d'entreprise sous forme coopérative;

- un fonds coopératif pour le Nunavik, créé en collaboration avec la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ) et avec l'aide de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik. Ce fonds vise à favoriser la participation directe de la population inuite et des coopératives du Nouveau-Québec au Plan Nord;
- un soutien de 1 million de dollars au Sommet international des coopératives qui se déroulera à Québec du 8 au 11 octobre 2012.

Les coopératives peuvent aussi bénéficier du Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif et du Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale, administrés par Investissement Québec.

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) représente l'ensemble des organisations coopératives sectorielles et régionales du Québec. Il compte plus de 3 300 coopératives et mutuelles.

Entente de partenariat relative au développement des coopératives

Cette entente permet au CQCM, dont le financement gouvernemental atteint 4,5 millions de dollars annuellement, d'octroyer des contributions financières aux onze coopératives de développement régional et à onze fédérations sectorielles, leur permettant d'assurer la promotion de la formule, de soutenir le démarrage de coopératives, de dispenser des services de suivi spécialisé et de réaliser des projets structurants pour le milieu coopératif.

Ce partenariat ne serait pas possible sans l'apport financier, atteignant près de 550 000 \$ par année, des réseaux coopératifs et mutualistes, par exemple ceux d'Agropur coopérative, de Desjardins, du Groupe Promutuel, de La Capitale mutuelle de l'administration publique, de La Coop fédérée et de SSQ Mutuelle de gestion, qui contribuent à cette entente sans en retirer d'avantages financiers. Cet appui concrétise le principe d'intercoopération de façon exemplaire.

Au cours des trois dernières années, l'entente de partenariat avec le CQCM a permis de soutenir près de 330 nouvelles coopératives, générant 1 234 emplois au démarrage. Plus de 500 coopératives existantes ont reçu un suivi spécialisé et un accompagnement d'affaires et 167 projets structurants ont été menés à terme.

■ De nouvelles mesures pour soutenir l'essor des coopératives

Dans le budget 2012-2013, le gouvernement propose d'aller plus loin et de mettre en place des mesures qui permettront :

- la création d'un fonds de co-investissement, doté d'une capitalisation de 30 millions de dollars pour le démarrage de coopératives, le Fonds de co-investissement COOP;
- le renouvellement de l'enveloppe accordée au Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale;
- l'amélioration du Régime d'investissement coopératif (RIC);
- la reconduction pour dix ans du mécanisme de ristournes à impôt différé, qui prend fin le 31 décembre 2012.

TABLEAU G.24

Mesures pour soutenir l'essor des coopératives (en millions de dollars)

	Impact financier			Total	Montant des interventions ⁽¹⁾
	2012-2013	2013-2014	2014-2015		
Fonds de co-investissement COOP ⁽²⁾	-0,2	-0,2	-0,2	-0,6	30,0
Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale ⁽³⁾	—	—	—	—	13,1
Amélioration du Régime d'investissement coopératif	-1,0	-1,0	-1,0	-3,0	3,0
Reconduction du mécanisme de ristournes à impôt différé	—	-1,0	-1,0	-2,0	2,0
TOTAL	-1,2	-2,2	-2,2	-5,6	48,1

(1) Ces montants comprennent la part des partenaires.

(2) Impact sur le service de la dette du gouvernement. Cet impact est présenté à titre informatif et est intégré à la prévision du service de la dette du gouvernement présentée aux sections A et C du Plan budgétaire 2012-2013.

(3) Mesure financée par le Fonds du développement économique.

❑ **Fonds de co-investissement COOP : 30 millions de dollars pour les coopératives**

Pionnier dans le développement de la formule coopérative, le Québec a plusieurs atouts pour faire évoluer cette formule. D'une part, le mouvement coopératif québécois peut compter sur des leaders dans le domaine du financement d'entreprises, tel Desjardins. D'autre part, le mouvement peut compter sur des organismes fédérateurs tel le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

- De plus, le gouvernement fédéral appuie le réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), par l'entremise du programme de développement des collectivités, ou des Centres d'aide aux entreprises (CAE), qui sont capables de mobiliser toutes les ressources d'aide au développement coopératif partout au Québec.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral intervient également dans le développement des entreprises au Canada, notamment par l'entremise de la Banque de développement du Canada.

Ainsi, dans le but de favoriser la création et la croissance de nouvelles coopératives au Québec en s'appuyant sur les forces québécoises et fédérales, tant en terme d'expertise que de financement, le gouvernement annonce sa participation à la création du Fonds de co-investissement COOP.

■ **Un modèle de partenariat pour le financement des coopératives**

La mise en commun des ressources financières des partenaires dans le financement de nouvelles coopératives se fera par l'intermédiaire de deux entités distinctes.

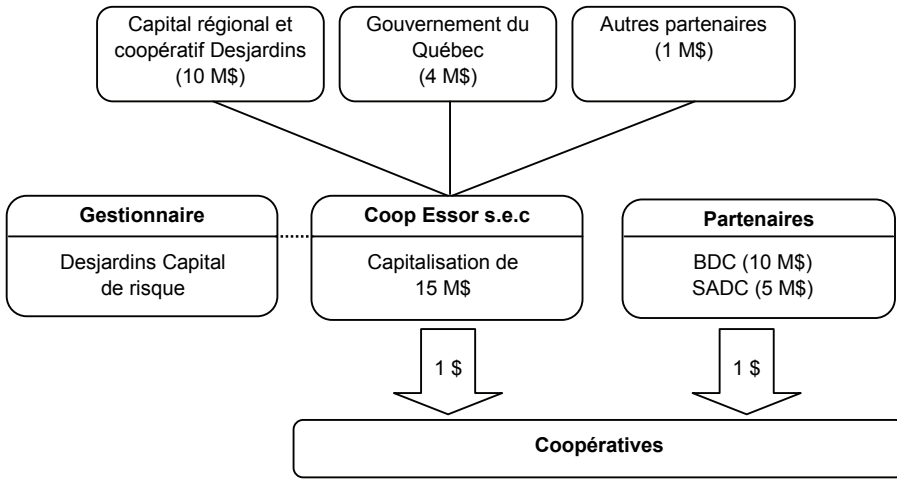
Ainsi, la société en commandite Coop Essor sera créée et gérée par Desjardins Capital de risque. Le gouvernement versera, par l'entremise du Fonds du développement économique, une contribution de 4 millions de dollars pour la capitalisation de Coop Essor. Cette capitalisation sera complétée par une contribution de 10 millions de dollars de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) et par une contribution de 1 million de dollars d'autres partenaires, dont le CQCM.

Coop Essor co-investira dans les coopératives avec des partenaires fédéraux dont la Banque de développement du Canada et le réseau des SADC dont les engagements financiers totalisent 15 millions de dollars.

Initialement, les investissements dans les coopératives seront financés à parts égales par les deux entités.

- Les partenaires du fonds établiront une politique d'investissement commune permettant de réduire les risques liés au financement dans le prédémarrage et le démarrage de coopératives et d'apporter des bénéfices tant pour les investisseurs que pour les partenaires.
- Cette politique sera flexible et efficace, de manière à respecter les lois constitutives de chaque partenaire.

Le Fonds de co-investissement COOP



La gouvernance du Fonds de co-investissement COOP comprendra la création d'un comité d'investissement et d'un conseil d'administration du Fonds de co-investissement COOP qui seront formés des représentants des partenaires investisseurs.

■ **Les coopératives visées par le Fonds de co-investissement COOP**

Coop Essor pourra financer toutes les coopératives, mais dans les faits, la très grande majorité des demandes proviendra des coopératives de travail, de coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) et de solidarité.

Les demandes de nouvelles CTA, ainsi que celles visant la reprise d'entreprises privées par des coopératives, devraient constituer la majeure partie des interventions.

La nature de l'aide offerte par le fonds et l'usage des fonds par les coopératives seront définis par les commanditaires du fonds, en impliquant le milieu coopératif.

■ **Les partenariats avec le milieu coopératif**

Les réseaux coopératifs aptes à faire l'analyse financière des projets seront mis à contribution. Certaines fédérations sectorielles de coopératives fourniront les analyses financières pour les projets concernant leur secteur d'activités.

Les Centres locaux de développement et les SADC seront mis à contribution dans l'analyse et le suivi des dossiers d'investissement dans le cadre de leur mandat. Dans les domaines où il n'y a pas de fédération sectorielle apte à faire le travail, les analyses seront produites par Desjardins Capital de risque ou d'autres partenaires financiers, selon les besoins. Dans tous les cas, les dossiers d'investissement devront obtenir l'approbation du comité d'investissement et du conseil d'administration du Fonds de co-investissement COOP.

De plus, dans le cadre de leur mandat actuel les fédérations sectorielles de coopératives et de coopératives de développement régionales assureront le suivi des entreprises appuyées par le Fonds de co-investissement COOP. Ainsi, le fonds s'appuiera sur une approche de suivi et de mentorat de proximité, ainsi que sur l'expertise du milieu, ce qui aura pour effet d'accroître le taux de succès et de réduire considérablement le risque associé aux investissements dans la création de nouvelles coopératives.

Ainsi, le budget 2012-2013 prévoit un versement au Fonds du développement économique d'un montant de 4,0 millions de dollars sous forme d'avance ou de prêt, dont les modalités seront définies par le ministère des Finances en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

❑ Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale

Le Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale a pour objectif de favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale en accordant une aide financière aux coopératives et aux organismes à but non lucratif (OBNL).

Le programme est administré par Investissement Québec depuis sa mise en place en 2002. Fort d'excellents résultats, le programme a été renouvelé en 2008.

TABLEAU G.25

Enveloppes octroyées au Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (en millions de dollars)

	Interventions financières	Prise en charge d'intérêts	Total
Enveloppe en 2002	15,00	1,25	16,25
Enveloppe en 2008	11,40	1,70	13,10
TOTAL	26,40	2,95	29,35

À ce jour, le programme a permis d'accorder un financement total de 23,1 millions de dollars à 278 entreprises d'économie sociale, soutenant ainsi des projets d'une valeur estimée de 295,5 millions de dollars et ayant permis de créer 1 684 emplois et d'en consolider 2 145 autres.

TABLEAU G.26

Résultats du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale au 31 mars 2011

	Entreprises bénéficiaires	Financement accordé (en M\$)	Projets soutenus	Valeur des projets (en M\$)
Coopératives	130	11,7	145	124,6
Organismes à but non lucratif	148	11,4	158	170,9
TOTAL	278	23,1	303	295,5

Les montants octroyés au programme en 2008 étant pratiquement épuisés, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2012-2013, le renouvellement de l'enveloppe accordée au Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale. À cette fin, une enveloppe de 11,4 millions de dollars sera octroyée pour la réalisation de nouvelles interventions financières et de 1,7 million de dollars pour la prise en charge d'intérêts.

Cette enveloppe permettra de couvrir les besoins financiers estimés des trois prochaines années. Les coûts de cette mesure seront assumés par le Fonds du développement économique.

❑ Amélioration du Régime d'investissement coopératif pour les coopératives de travailleurs actionnaires

Le Régime d'investissement coopératif (RIC) favorise le développement des coopératives en accordant aux membres et aux travailleurs une déduction fiscale équivalant à 125 % du coût d'acquisition des parts d'une coopérative admissible.

Parmi les coopératives admissibles au régime, les coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) constituent un modèle d'affaires qui regroupe des travailleurs désirant devenir collectivement actionnaires de la compagnie qui les emploie. Les bénéfices découlant de ce modèle sont nombreux, notamment en raison de la plus grande implication des employés dans l'entreprise. Les CTA représentent par ailleurs une avenue intéressante pour le transfert d'entreprises, une préoccupation de plus en plus présente chez les entrepreneurs québécois.

En date du 8 mars 2012, 62 CTA étaient actives dans la majorité des régions du Québec, contribuant ainsi à dynamiser l'esprit entrepreneurial au Québec. Les CTA sont particulièrement actives dans les secteurs des services professionnels et techniques, manufacturier, des technologies de l'information, du commerce et de la foresterie.

TABLEAU G.27

Répartition des CTA selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	Nombre de CTA
Services professionnels et techniques	12
Manufacturier	12
Technologies de l'information	10
Commerce de gros ou de détail	8
Foresterie	5
Autres secteurs	15
TOTAL	62

Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

En 2004, afin de s'assurer que l'aide fiscale à la capitalisation des CTA sera utilisée pour acquérir et détenir des actions dans une compagnie qui emploie leurs membres, un impôt spécial pour capitalisation excessive a été prévu dans le cadre du RIC. Ainsi, lorsque le total des montants payés à l'égard des parts admissibles au RIC en circulation excède 115 % du coût des titres détenus dans l'entreprise qui emploie les membres, la CTA doit payer un impôt spécial égal à 30 % de cet excédent.

Or, il s'avère que la limite de capitalisation de 115 % est trop restrictive pour assurer la pérennité et la croissance du modèle des CTA. Ainsi, pour répondre aux besoins exprimés par le milieu coopératif, le seuil de capitalisation au-delà duquel l'impôt spécial sera applicable passera de 115 % à 165 %.

Cette importante amélioration au régime donnera plus de flexibilité aux CTA dans le cadre de leurs opérations courantes et, plus particulièrement, lorsqu'elles envisagent des investissements additionnels dans les entreprises québécoises où leurs membres travaillent. Ainsi, les coopératives auront plus de facilité à participer activement à l'essor des entreprises dans lesquelles elles sont partenaires.

L'impact financier de cette mesure sera de 1 million de dollars par année pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

❑ Reconduction du mécanisme de ristournes à impôt différé

Le mécanisme de ristournes à impôt différé est une mesure de soutien au développement et à la capitalisation des coopératives québécoises. Celui-ci permet à un membre d'une coopérative admissible, qui reçoit une ristourne sous forme d'une part privilégiée, de bénéficier d'un report de l'imposition sur la valeur de cette part jusqu'au moment de son aliénation.

Lors de la mise en place de la mesure, son application a été prévue pour une période de dix ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012. Or, il s'avère que le mécanisme de ristournes à impôt différé répond toujours aux besoins du milieu coopératif et que son impact sur la croissance des coopératives est important.

Le budget 2012-2013 prévoit donc que le mécanisme de ristournes à impôt différé sera reconduit pour une période additionnelle de dix ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de cette mesure, il est actuellement prévu que, pour verser des ristournes admissibles, une entreprise doit obtenir une attestation du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Cette attestation est renouvelable à la demande de la coopérative sur une base annuelle.

Or, dans un souci de simplification des règles fiscales, le processus d'attestation annuelle en vigueur dans le cadre du programme sera remplacé par l'octroi d'une attestation permanente révocable.

L'impact financier de cette mesure sera de 1,0 million de dollars en 2013-2014 et en 2014-2015.

1.3.5 Développer le secteur financier

□ Importance de soutenir le secteur

Généralisant plus de 150 000 emplois, soit l'équivalent de 4,4 % des emplois industriels au Québec et représentant 5,8 % du PIB industriel québécois, le secteur financier est l'un des plus importants au Québec.

Le Québec a mis en place plusieurs mesures afin de soutenir ce secteur au cours des dernières années.

Le Régime d'épargne-actions II (REA II) permet aux investisseurs québécois de réduire leur revenu imposable lors d'acquisition d'actions de petites sociétés québécoises admissibles. L'objectif est de faciliter le financement des entreprises.

La mesure relative aux centres financiers internationaux vise, quand à elle, à faciliter, au moyen d'incitatifs fiscaux, l'implantation, le développement et le maintien dans l'agglomération de Montréal d'entreprises spécialisées dans le domaine des transactions financières internationales.

Pour sa part, Finance Montréal, la grappe financière du Québec créée en 2010, s'est donné comme objectif de faire de Montréal une place financière forte en Amérique du Nord au profit de tout le secteur financier québécois, en suscitant notamment des initiatives prometteuses et innovantes.

Finalement, le gouvernement a soutenu, en 2011, la mise sur pied de l'Institut de la finance structurée et des instruments dérivés de Montréal. Cet organisme, établi sous le leadership de HEC Montréal en collaboration avec Finance Montréal, l'Autorité des marchés financiers et le ministère des Finances, a pour objectif, entre autres, de développer un centre d'excellence en enseignement pour les instruments financiers structurés et ainsi de favoriser le positionnement de la ville de Montréal en tant que place financière importante dans ce domaine.

Le présent budget prévoit des mesures visant à soutenir l'entrepreneuriat et l'amélioration de la littératie financière.

❑ Mesures fiscales pour le présent budget

L'existence d'un secteur financier fort est une condition essentielle au développement économique du Québec. Le secteur financier facilite le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre hautement spécialisée, favorise la création de produits financiers adaptés à la clientèle québécoise et répond aux besoins de financement des entreprises.

Dans un contexte de mondialisation où les sociétés financières tendent à se regrouper, les sociétés locales de services financiers font face à une concurrence de plus en plus vive et à une réglementation complexe. Ces facteurs constituent une barrière importante à l'entrée pour les nouveaux entrepreneurs.

Dans ce contexte, il devient plus difficile pour les petites entreprises d'avoir accès localement à des courtiers indépendants et à des gestionnaires indépendants pour satisfaire leurs besoins de financement ou de gestion de portefeuille.

Aussi, le gouvernement du Québec annonce des mesures fiscales pour les nouvelles entreprises spécialisées dans les domaines du courtage en valeurs ou de la gestion d'un portefeuille de valeurs.

Ces mesures permettront à une nouvelle société de services financiers qui se qualifie de bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable pour certaines dépenses de même que pour l'embauche d'employés spécialisés. Un congé d'impôt pour spécialiste étranger à l'emploi de la nouvelle société de services financiers sera également offert.

Ainsi, un courtier en valeurs pourra notamment bénéficier d'un crédit d'impôt pour certaines de ses dépenses liées à un service d'analyse, de recherche, de gestion, de conseil et d'opération sur valeurs ou le placement de valeurs qu'il rend à un client.

Également, un conseiller en valeurs pourra bénéficier d'un crédit d'impôt pour certaines de ses dépenses liées à des services de conseil en valeurs ou de gestion d'un portefeuille de valeurs qu'il rend à un client.

Plus particulièrement, les mesures se déclinent ainsi :

Crédit d'impôt pour la nouvelle société de services financiers

L'aide fiscale offerte prendra la forme d'un crédit d'impôt remboursable équivalant à 40 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 150 000 \$ par année d'imposition, pour une période de cinq ans, à compter de la date de certification.

Crédit d'impôt pour l'embauche

L'aide proposée prendra la forme d'un crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du salaire admissible engagé à l'égard d'un employé admissible jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 30 000 \$ par employé, par année d'imposition, pour une période de cinq ans, à compter de la date de certification.

Congé fiscal pour spécialiste étranger

L'aide proposée prendra la forme d'une déduction dans le calcul du revenu imposable pour une période de cinq ans. Le taux de déduction annuel variera comme suit : 100 % les deux premières années, et 75 %, 50 % et 25 % respectivement au cours des trois années suivantes.

❑ Mesures visant la littératie financière

Le gouvernement constate qu'il existe des besoins en matière de littératie financière au Québec. L'Autorité des marchés financiers soutient déjà plusieurs projets visant à pallier ce besoin, tel le projet d'éducation en finances personnelles de l'Académie du Trésor. Cette entreprise a pour objectif de concevoir et de donner des séances de formation en finance aux jeunes des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Un nouveau projet prévoit, entre autres, le développement d'un cursus scolaire en finance et en économie soutenu par des expériences pédagogiques. Ce projet, qui sera mis en œuvre par le groupe de recherche CIRANO, vise à introduire et à former les jeunes à la littératie financière et économique.

Les sommes nécessaires s'élèveront à 900 000 \$ sur une période de trois ans et proviendront, en parts égales, du secteur privé — soit les membres de Finance Montréal — et du secteur public. À cet effet, l'Autorité des marchés financiers contribuera à hauteur de 150 000 \$ pour la première année puis à 75 000 \$ par année pour les deux années suivantes. Le ministère des Finances accordera une subvention de 75 000 \$ par année en 2013-2014 et 2014-2015.

❑ Le coopératisme financier

Le secteur financier québécois a l'avantage de compter sur la force du Mouvement Desjardins, un leader mondial dans le domaine des coopératives financières.

L'année 2012 a été proclamée « Année internationale des coopératives » par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Afin de souligner cet événement, le gouvernement collaborera avec le milieu coopératif, les universités et des groupes de recherche, à la mise sur pied d'un Institut supérieur de coordination de la recherche et de l'innovation pour les coopératives et les mutuelles.

Les détails de la composition de cet Institut seront précisés lors du Sommet international des coopératives qui aura lieu du 8 au 11 octobre 2012, à Québec.

1.3.6 Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire

L'industrie bioalimentaire joue un rôle de premier plan dans l'économie du Québec. En effet, elle génère à elle seule 7 % du PIB québécois et emploie plus de 476 000 travailleurs à travers le Québec.

En 2010, les exportations bioalimentaires du Québec ont atteint 5 milliards de dollars. Ces exportations se font principalement à destination des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon.

- Plus de la moitié des produits issus de l'agriculture sont destinés aux marchés hors Québec, que ce soit directement à la sortie de la ferme ou après leur transformation.

Dans plusieurs régions, le secteur bioalimentaire est au cœur de la vie économique : dans 14 des 17 régions administratives de la province, plus d'un emploi sur dix relève du secteur bioalimentaire. Dans les régions maritimes, la pêche, l'aquaculture et la transformation des produits marins comptent pour près de 8 000 emplois.

- En Gaspésie, 14 % des emplois relèvent de la filière des produits marins, alors qu'aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Basse-Côte-Nord, ils représentent 42 % et 47 % respectivement.

La transformation alimentaire, un moteur de développement

Le secteur de la transformation alimentaire est un moteur de développement pour la filière bioalimentaire québécoise toute entière, puisque près de 70 % des produits agricoles et marins québécois sont achetés par les transformateurs du Québec.

Le secteur de la transformation alimentaire occupe également une place importante dans l'industrie manufacturière québécoise.

- Le secteur de la transformation des aliments et celui des boissons et du tabac sont responsables de 15 % de l'activité manufacturière au Québec.
- Le secteur de la transformation des aliments est le premier employeur manufacturier. En tenant compte des secteurs des boissons et des produits du tabac, la transformation alimentaire soutient au total près de 65 000 emplois dans le secteur manufacturier.

Conscient de l'importance du secteur bioalimentaire dans la vie des Québécois, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a rendu public, en 2011, le Livre vert pour une politique bioalimentaire, qui présente la vision gouvernementale afin de relever les défis du secteur. Le processus de consultation entourant le Livre vert est en cours. Suite à cette consultation, le gouvernement proposera une politique bioalimentaire et déposera une loi-cadre, afin d'établir les fondements de l'intervention gouvernemental pour le développement de cette industrie.

Toutefois, le gouvernement reconnaît l'importance d'agir dès maintenant pour soutenir la filière bioalimentaire. C'est pourquoi le budget 2012-2013 prévoit 34 millions de dollars pour les trois prochaines années, répartis de la façon suivante :

- 15 millions de dollars, pour la mise en valeur des aliments du Québec;
- 13 millions de dollars, afin de soutenir le développement du secteur de la transformation alimentaire;
- 6 millions de dollars, afin de poursuivre le plan d'amélioration de la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

TABLEAU G.28

Impact financier des mesures pour accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Mise en valeur des aliments du Québec				
– Stratégie nationale	-4,0	-4,0	-4,0	-12,0
– Produits alimentaires régionaux	-1,0	-1,0	-1,0	-3,0
Sous-total : Mise en valeur	-5,0	-5,0	-5,0	-15,0
Soutien au développement de la transformation alimentaire	-3,0	-5,0	-5,0	-13,0
Plan d'amélioration de la compétitivité des pêches et de l'aquaculture commerciales	-2,0	-2,0	-2,0	-6,0
Appui aux exportations du secteur bioalimentaire ⁽¹⁾	—	—	—	—
TOTAL	-10,0	-12,0	-12,0	-34,0

(1) Cette mesure sera financée dans le cadre du Programme Exportation.

☐ Mise en valeur des aliments du Québec

Afin d'encourager les consommateurs d'ici à choisir les aliments produits et transformés au Québec, le gouvernement entend poursuivre ses efforts d'identification et de promotion des aliments du Québec.

■ Stratégie nationale

Depuis 2008, la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur a favorisé la mise en valeur des aliments du Québec. La stratégie visait d'une part, à rendre visibles et disponibles les produits d'ici sur les tablettes et, d'autre part, à amener les Québécois à accorder la priorité aux produits québécois dans leurs décisions d'achat.

L'action la plus visible de cette stratégie a été le déploiement des campagnes promotionnelles pour les aliments du Québec « Mettez le Québec dans votre assiette! » de 2008 à 2010 et « Aliments du Québec : toujours le bon choix! » en 2011. Ces campagnes ont notamment permis de faire connaître les logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec ».

La promotion des aliments du Québec : un succès

En quelques années seulement, les efforts de promotion des produits d'ici ont donné des résultats concrets :

- 13 800 produits provenant de plus de 600 entreprises sont maintenant identifiés par les logos d'Aliments du Québec, alors qu'il n'y en avait que 4 000 en 2007-2008;
- 43 % des transformateurs affirment que la campagne de promotion s'est traduite par une augmentation de leurs ventes;
- 61 % des consommateurs affirment porter davantage attention à la provenance des produits qu'ils achètent;
- 72 % des consommateurs affirmaient, en 2010, vouloir s'efforcer de choisir des aliments d'ici alors qu'ils n'étaient que 33 % en 2008.

De plus, l'augmentation de la notoriété des logos d'Aliments du Québec a eu un effet d'entraînement sur les grandes chaînes d'alimentation, qui se sont ralliées autour d'un objectif commun : donner plus de visibilité à ces produits, notamment par la promotion en circulaire et l'affichage en magasin. D'ailleurs, en 2011, 66 % des Québécois étaient d'avis que les produits québécois étaient faciles à identifier en épicerie comparativement à 54 % en 2007.

En plus de favoriser l'identification et la promotion des produits, la stratégie a permis la mise en place d'une veille stratégique afin d'aider les entrepreneurs à saisir les occasions d'affaires sur les marchés. Elle a aussi assuré le soutien et l'accompagnement des entrepreneurs dans leurs démarches d'accès aux réseaux de distribution.

Afin de poursuivre les efforts de promotion des aliments d'ici, le budget 2012-2013 prévoit reconduire la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur pour les trois prochaines années.

À cette fin, des crédits de 4,0 millions de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ Produits alimentaires régionaux

Les produits alimentaires du Québec jouissent d'une grande diversité. Bon nombre de producteurs ont su faire ressortir le caractère régional distinctif de leurs produits. Au fil des années, certaines marques identitaires régionales ont acquis une renommée auprès des consommateurs.

Ces déclinaisons régionales des aliments du Québec donnent au produit un caractère unique et différencié qui lui confère une valeur supplémentaire aux yeux du consommateur. L'identité régionale des produits s'inscrit aussi dans une volonté de développement de l'achat local et de commercialisation en circuit court, notamment par le développement de marchés publics.

Afin de développer des initiatives qui permettront de donner une saveur locale et régionale à la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur, le gouvernement annonce une enveloppe de 3 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin de financer le volet local de cette stratégie.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

□ Soutien au développement de la transformation alimentaire

La Stratégie de soutien à la transformation alimentaire a été lancée en 2009 dans le but d'encourager la compétitivité, l'innovation et la performance des entreprises du secteur, ainsi que d'assurer la qualité et la salubrité des aliments offerts.

Le soutien à l'innovation, à la saine gestion et à l'investissement dans les entreprises demeure primordial afin que ces dernières, essentiellement constituées de PME, soient en mesure d'accroître leur productivité et de développer de nouveaux produits. Ces entreprises sont en concurrence avec des géants de l'alimentation du monde entier pour l'accès aux tablettes des supermarchés du Québec et d'ailleurs. Pour demeurer dans la course, elles se doivent d'offrir des produits au goût des consommateurs à un prix concurrentiel.

Pour répondre aux attentes des consommateurs, elles doivent notamment respecter les plus hauts critères de qualité et de salubrité : un rappel massif de produits peut entraîner une perte de confiance des consommateurs et il peut s'avérer ardu de regagner cette confiance. Dans ce contexte, la stratégie prévoit aussi des mesures d'appui aux entreprises, afin de les accompagner dans l'atteinte de normes de qualité élevées qui leur ouvriront de nouveaux marchés.

La Société coopérative agricole de l'Île-aux-Grues

La Société coopérative agricole (SCA) de l'Île-aux-Grues regroupe les cinq producteurs laitiers de l'île qui transforment l'entièreté de leur production laitière à la Fromagerie Île-aux-Grues. Cette coopérative est l'une des entreprises du secteur bioalimentaire qui ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire.

Après que des experts eurent diagnostiqué un problème d'équipement générant des difficultés dans la chaîne de fabrication du fromage ayant une incidence sur leur uniformité, l'entreprise a dû acquérir un nouveau séparateur centrifuge plus performant ainsi qu'un système autonettoyant. Grâce à une aide de 75 000 \$ accordée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce projet de 144 000 \$ a pu voir le jour.

Avec cet investissement, la coopérative a pu optimiser sa ligne de transformation des fromages et doter la fromagerie d'un système plus performant tant au niveau de la qualité que de la productivité.

Les efforts de la fromagerie ont depuis été récompensés : son fromage Tomme de Grosse-Île a reçu le prix du public Caseus 2011.

Afin de poursuivre le soutien au développement de la transformation alimentaire, le budget 2012-2013 prévoit reconduire la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire pour les trois prochaines années.

À cette fin, des crédits additionnels de 3,0 millions de dollars en 2012-2013 et de 5,0 millions de dollars en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ **Création d'un comité interministériel sur la transformation alimentaire**

L'industrie de la transformation alimentaire fait face à de nombreux enjeux, liés notamment aux normes, à l'innovation, à la main-d'œuvre et au transport des marchandises.

L'industrie de la transformation possède par ailleurs une dynamique particulière, compte tenu de sa place au sein de l'industrie bioalimentaire et de l'industrie manufacturière. Ainsi, pour refléter cette position particulière de l'industrie et pour coordonner l'action gouvernementale à son égard, le budget 2012-2013 prévoit la création d'un comité interministériel sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce comité regroupera les ministères et organismes concernés par les problématiques de l'industrie, notamment le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Transports, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Finances, ainsi que des représentants de l'industrie de la transformation alimentaire.

Ce comité aura pour mandat d'étudier les problématiques particulières à l'industrie de la transformation alimentaire et d'optimiser l'action gouvernementale, afin de soutenir cette industrie le plus efficacement possible.

La composition complète du comité sera annoncée ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

❑ Plan d'amélioration de la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, qui comprend la transformation des produits marins, représente une activité vitale pour certaines municipalités de la Gaspésie, de la Basse-Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine.

Or, ce secteur vit des difficultés particulières depuis un certain nombre d'années. Les entreprises sont notamment touchées par la diminution de la ressource pour bon nombre d'espèces ainsi que par une baisse des prix. Dans ce contexte, elles doivent augmenter leur productivité, contribuant ainsi à la compétitivité du secteur. Cependant, elles ne disposent pas des moyens financiers pour s'attaquer seules à ces enjeux.

Considérant l'importance de soutenir l'activité économique des régions touchées par cette problématique, le budget 2012-2013 prévoit la reconduction des mesures destinées à :

- améliorer la productivité des entreprises du secteur, afin d'assurer leur rentabilité et leur survie;
- assurer un équilibre durable entre la capacité de pêche et la disponibilité de la ressource.

Par ailleurs, les efforts entrepris afin de soutenir le secteur de l'aquaculture commerciale seront aussi poursuivis, notamment en ce qui concerne l'appui à la réorganisation des entreprises maricoles.

À cette fin, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Appui aux exportations du secteur bioalimentaire

Que les entreprises du Québec réussissent à vendre leurs produits localement est souhaitable, mais les marchés extérieurs présentent eux aussi des occasions d'affaires dont elles ne peuvent se priver. La croissance du secteur bioalimentaire repose en grande partie sur la capacité de nos entreprises à consolider leur présence sur les marchés existants et en conquérir de nouveaux.

Pour ce faire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation collaboreront à la mise sur pied d'une offensive sur les marchés étrangers, principalement ceux qui présentent un fort potentiel. Cette mesure permettra notamment de préparer les entreprises à l'exportation et d'assurer le maillage entre les entreprises d'ici et les acheteurs étrangers.

Cette mesure sera financée à hauteur de 1,0 million de dollars par année, pendant 3 ans, dans le cadre de la mesure Export Québec : ouverture aux secteurs manufacturier, de la mode et du vêtement, de la forêt et bioalimentaire, annoncée précédemment.

1.4 Faire rayonner nos attraits touristiques

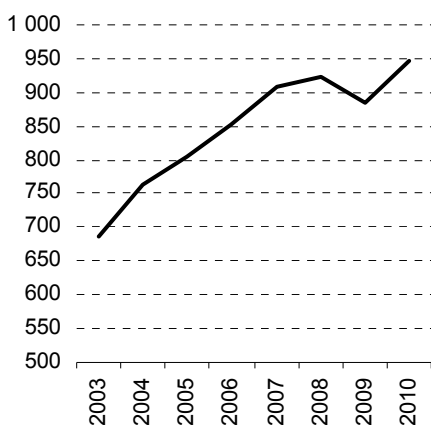
Le secteur touristique génère de fortes retombées dans l'économie du Québec. En 2010, les recettes touristiques du Québec ont atteint 11,0 milliards de dollars, dont près de 3,6 milliards de dollars dépensés par les quelque 8,1 millions de visiteurs venant de l'extérieur du Québec. Ceci place le tourisme au 4^e rang des produits d'exportation du Québec.

Il s'agit également d'un secteur créateur d'emplois avec 416 000 emplois associés au secteur touristique, dont 140 600 emplois directs générés en 2010, répartis dans l'ensemble des régions du Québec.

Le secteur touristique québécois peut faire mieux. En effet, malgré la croissance du tourisme international des dernières années, les recettes touristiques du Québec stagnent. Pour tirer son épingle du jeu, le Québec doit offrir une expérience touristique renouvelée aux touristes étrangers et aux Québécois afin de se démarquer des autres destinations concurrentes d'envergure internationale.

GRAPHIQUE G.13

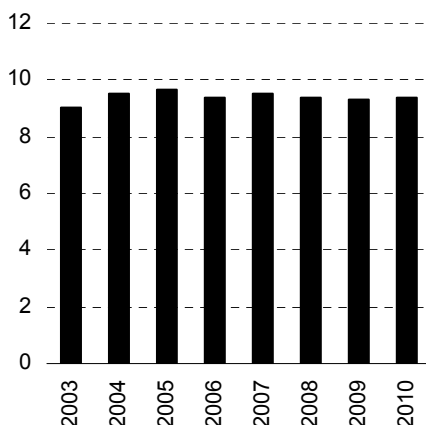
Évolution du tourisme international (en millions de personnes)



Source : Tourism Decision Metrics, 2011.

GRAPHIQUE G.14

Recettes touristiques du Québec (en milliards de dollars constants de 2003)



Source : Statistique Canada, compilation spéciale du ministère du Tourisme du Québec, 2011.

Pour donner l'impulsion nécessaire au secteur touristique québécois, la ministre du Tourisme a mis sur pied, en septembre 2010, le Comité performance de l'industrie touristique. Ce comité, présidé par monsieur Gilbert Rozon et formé d'une douzaine d'experts et de chefs de file de l'industrie, avait pour mandat de proposer une vision globale visant à positionner le tourisme comme moteur de développement économique et permettant de se démarquer de la concurrence internationale dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques et

de développement régional. Les recommandations du comité ont été rendues publiques en mai 2011.

Le rapport du comité met l'accent sur l'importance à accorder au produit ainsi que la nécessité de coordonner les efforts des partenaires et de prioriser les initiatives afin de développer les axes de positionnement porteurs de la destination québécoise : les portes d'entrée que sont Québec et Montréal, l'icône qu'est le Saint-Laurent et des pôles touristiques forts.

Dans la foulée de ce rapport, la ministre du Tourisme s'est engagée à déposer, lors des Assises du tourisme 2012, un plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 et à donner suite aux recommandations de ce rapport.

Afin d'assurer la réalisation du plan de développement de l'industrie touristique, le budget 2012-2013 prévoit des mesures destinées au secteur touristique qui permettront d'appuyer des investissements de près de 465 millions de dollars sur les cinq prochaines années.

- 166,0 millions de dollars pour le développement des attraits touristiques;
- 22,5 millions de dollars en faveur des festivals et événements touristiques;
- 240,0 millions de dollars pour la modernisation de l'offre d'hébergement touristique;
- 35,0 millions de dollars dans les parcs et les réserves fauniques de la Sépaq.

TABLEAU G.29

Mesures favorisant le rayonnement des attraits touristiques
(en millions de dollars)

	Impact financier				Investissements soutenus sur 5 ans ⁽¹⁾
	2012-2013-	2013-2014	2014-2015	Total	
Appui au développement des attraits touristiques	-6,0	-6,0	-6,0	-18,0	166,0
Hausse de 12,5 M\$ à 17,5 M\$ du financement des festivals et événements touristiques	-2,5	-5,0	-5,0	-12,5	22,5
Mise en place d'un crédit d'impôt favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique	-4,0	-9,0	-9,0	-22,0	240,0
Investissement de 35 M\$ dans les parcs et les réserves fauniques de la Sépaq	-2,0	-3,3	-3,3	-8,6	35,0
Application optionnelle d'une taxe sur l'hébergement de 3 \$	—	—	—	—	—
TOTAL	-14,5	-23,3	-23,3	-61,1	463,5

(1) Ces montants comprennent la part minimale des partenaires privés.

1.4.1 Appui au développement des attraits touristiques

Selon le Comité performance de l'industrie touristique, le Québec doit renouveler son offre touristique, afin de tirer profit de la croissance du tourisme au niveau mondial. En effet, il est estimé¹² que le nombre de touristes internationaux devrait croître de près de 900 millions d'ici 2030. C'est pour cette raison que le comité place au cœur des priorités d'action le développement de produits d'appel de calibre international.

Le manque d'investissement privé a été identifié comme un frein majeur au renouvellement de l'offre touristique. Or, ce manque d'investissement s'explique par l'accès difficile aux conditions de crédit favorables et qui tiennent compte de la spécificité des entreprises touristiques.

Afin d'offrir un financement adapté aux entreprises du secteur qui vivent une réalité bien particulière, notamment, en raison de la saisonnalité des activités et des revenus, un nouveau programme de prêts et de garanties de prêt sera mis en place.

Ce programme, géré par Investissement Québec, aura pour objectif de stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec. En effet, il soutiendra les projets de développement de produits touristiques novateurs et complémentaires à ceux qui existent déjà. Il permettra également d'assurer la croissance de nos entreprises performantes au sein du secteur touristique.

Ce programme s'ajoutera à l'offre de financement disponible et agira de manière complémentaire aux initiatives déjà mises de l'avant par le ministère du Tourisme et les autres ministères et organismes publics.

Soutien du gouvernement au secteur touristique

Selon une étude réalisée par l'Observatoire d'administration publique de l'ENAP, outre le ministère du Tourisme, 27 ministères et organismes gouvernementaux du Québec interviennent dans le cadre de leurs mandats dans les secteurs d'activités associés au tourisme. Parmi eux, seize offrent des programmes ou des mesures pouvant soutenir financièrement les intervenants du secteur.

En combinant ces interventions à celles du ministère du Tourisme, ce sont 356 millions de dollars que le gouvernement du Québec a investi en 2009-2010 dans l'industrie touristique.

De ce montant, 142,5 millions de dollars visent directement le développement de l'offre, dont 74 millions de dollars en subventions, en transferts et en contributions.

En plus du développement de l'offre, le gouvernement soutient notamment la promotion de la destination, les infrastructures et la structure d'accueil pour les visiteurs, le fonctionnement de base des organismes et des associations touristiques, ainsi que des activités de recherche et de connaissance de l'industrie.

¹² Tourism Toward 2030 – Global Overview, Organisation mondiale du Tourisme, 2011.

Le programme disposera d'une enveloppe de 85 millions de dollars répartie sur les cinq prochaines années, ce qui permettra de générer plus de 160 millions de dollars d'investissement au sein de l'industrie.

- 60 % de cette enveloppe servira à offrir des prêts et 40 % servira à offrir des garanties de prêt. Par ailleurs, la majorité de l'enveloppe sera réservée aux entreprises à but lucratif.

Ce programme sera géré par Investissement Québec qui créera à cet effet une nouvelle division (IQ Tourisme) dédiée au tourisme. La création de cette nouvelle division permettra de capitaliser sur l'expérience déjà existante chez Investissement Québec et de consolider cette expertise acquise dans le secteur touristique.

- En effet, Investissement Québec est déjà très actif dans le secteur touristique. Depuis le 1^{er} avril 2006, l'organisation a réalisé des investissements de plus de 245 millions de dollars dans 431 projets totalisant 1,6 milliard de dollars.

Le programme visera les projets qui répondront aux priorités du Plan de développement de l'industrie touristique et qui s'inscrivent dans les axes de positionnement mis de l'avant par le Comité performance de l'industrie touristique. Notamment, les projets devront permettre :

- d'augmenter le potentiel d'attraction des régions en densifiant et en diversifiant l'offre;
- d'organiser et de mettre en valeur le Saint-Laurent dans la continuité des actions de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et par le développement de croisières fluviales;
- de renforcer les portes d'entrée que sont Québec et Montréal en complémentarité de l'offre existante.

Les entreprises de toutes les régions seront admissibles. Cependant, les projets des régions de Québec et de Montréal ne devront pas constituer la majorité des projets retenus, de manière à ce que toutes les régions du Québec aient accès au programme. Ce programme visera spécifiquement le développement d'attrait touristiques. Le secteur de l'hébergement en sera donc exclu.

Tout comme pour la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent, le gouvernement entend encourager l'émergence de pôles attractifs pour une clientèle internationale. Ces projets permettront de favoriser le prolongement des séjours des visiteurs étrangers, et ce, notamment en région.

À cette fin, des crédits additionnels de 6,0 millions de dollars en 2012-2013 et pour les quatre années suivantes, seront octroyés au Fonds du développement économique. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Les modalités du programme seront annoncées ultérieurement par la ministre du Tourisme et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent

La Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent a été lancée en mai 2008. En développant de nouvelles escales, la stratégie visait à faire du Québec une destination incontournable de croisières en Amérique du Nord afin d'accroître les recettes touristiques du Québec, de diversifier et de stimuler l'économie des régions.

Des investissements majeurs

La mise en œuvre de cette stratégie a permis le développement et la promotion de six nouvelles escales de croisières complémentaires à Montréal, Québec et Trois-Rivières, soit Saguenay, Baie-Comeau, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, les Îles-de-la-Madeleine et Gaspé.

En plus des investissements déjà réalisés, qui s'élèvent à ce jour à 115 millions de dollars, des investissements de 50 millions de dollars seront faits en 2012-2013, ce qui permettra de mettre en place les infrastructures d'accueil, de bonifier les attraits touristiques et de soutenir la promotion à l'international.

Des résultats marquants

En 2012, le Québec devrait accueillir un nombre record de 245 000 croisiéristes, soit deux fois plus qu'en 2008, moment où la stratégie a été lancée.

La stratégie entraîne des retombées économiques dans les régions qui bordent le Saint-Laurent. Entre autres, Gaspé devrait être l'hôte de 25 500 visiteurs, tandis que Havre-Saint-Pierre et les Îles-de-la-Madeleine accueilleront chacune près de 2 500 croisiéristes. Quant à Saguenay, elle accueillera environ 35 000 croisiéristes, soit le niveau de performance généralement observé à Montréal.

Source : Ministère du Tourisme.

❑ **Processus d'appel et de sélection de projets**

Afin de bâtir une banque de projets, le ministère du Tourisme mettra en place un processus d'appel de projets.

Dans ce processus, une première sélection des projets se fera à l'échelle régionale à même les instances de concertation des Ententes de partenariat régional en tourisme. Les initiatives devront faire l'objet d'une priorisation par les partenaires régionaux.

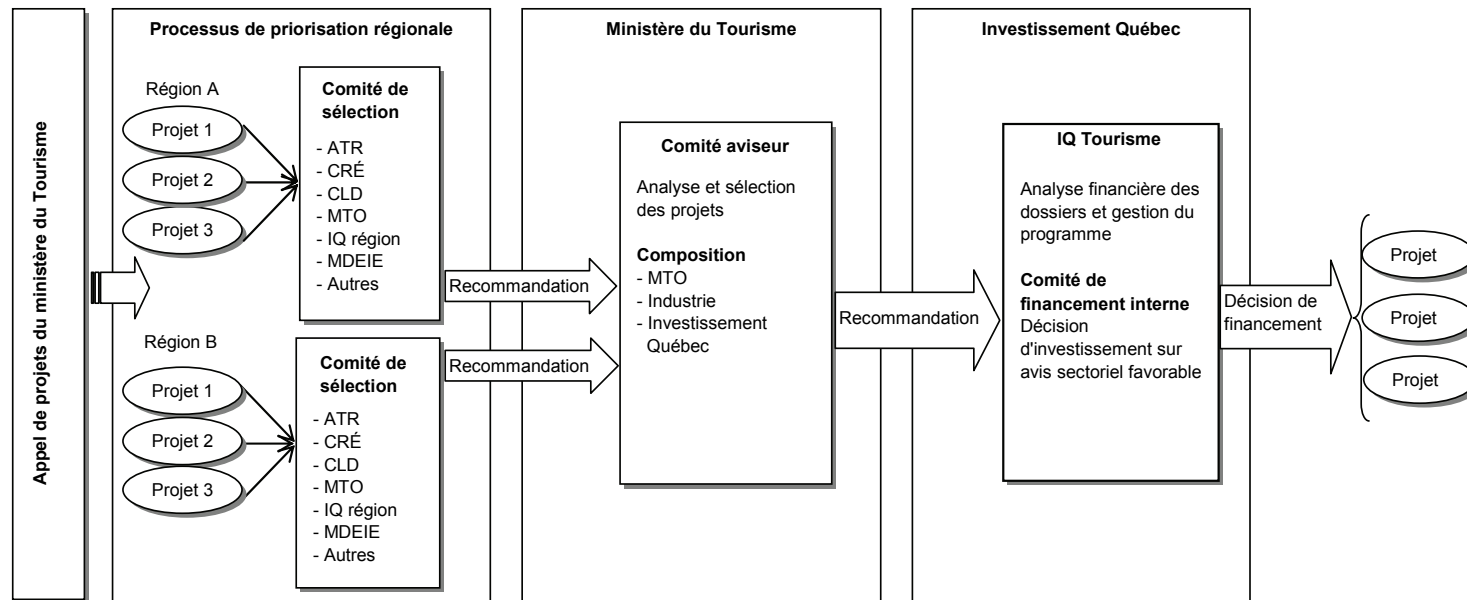
Les projets retenus seront soumis à l'analyse d'un comité aviseur relevant de la ministre du Tourisme et où siégeront notamment des représentants du ministère du Tourisme, de l'industrie et d'Investissement Québec.

Le comité aura pour mandat d'analyser l'opportunité de soutenir les projets et d'en déterminer le ou les véhicules d'aide financière appropriés. À cette fin, les projets seront dirigés vers le ministère ou l'organisme approprié. Le comité sera présidé par monsieur Michel Archambault, professeur associé et titulaire de la Chaire de tourisme Transat à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

Dans le cadre du programme d'appui au développement des attraits touristiques, le comité sera chargé de faire ses recommandations à Investissement Québec.

GRAPHIQUE G.15

Processus de sélection des projets dans le cadre du Programme d'appui au développement des attraits touristiques



1.4.2 Hausse de 12,5 millions de dollars à 17,5 millions de dollars du financement des festivals et des événements touristiques

Les festivals et événements contribuent significativement à l'attractivité de la destination québécoise sur le marché international et à la visibilité du Québec à l'étranger. Ces festivals et événements, répartis à la grandeur du Québec, sont aussi une source de richesse pour toutes les régions du Québec.

Considérant l'importance de ces événements dans l'offre touristique du Québec, le ministère du Tourisme bénéficiera à terme d'une enveloppe supplémentaire de 5 millions de dollars par année pour bonifier le programme Aide financière aux festivals et événements touristiques.

Cette enveloppe supplémentaire permettra notamment au ministère du Tourisme de poursuivre le virage performance entrepris depuis 2007 et de contribuer à l'augmentation de la performance touristique des événements.

- Par exemple, le Festival d'été de Québec, qui a vu passer le nombre de ses entrées de 1 million à 1,5 million entre 2009 et 2011, et le festival Osheaga, pour lequel l'achalandage touristique a doublé entre 2008 et 2011, ont accès, en vertu du programme, à une aide plus généreuse afin de refléter leur meilleure performance touristique.

Les sommes supplémentaires permettront également de continuer à soutenir l'innovation et l'émergence de nouveaux projets tels que Montréal Complètement Cirque, le Festival d'opéra de Québec, le Festival de New-Richmond et d'autres événements qui ont vu le jour depuis quelques années et qui enrichissent l'offre touristique du Québec. D'autres projets pourraient également voir le jour, dont une épreuve cycloportive en parallèle du Grand Prix Cycliste de Québec et de celui de Montréal. Cet événement permettrait à des cyclistes chevronnés de découvrir les régions du Québec.

Dans l'objectif de soutenir les événements d'envergure internationale, le ministère du Tourisme ajoutera un nouveau volet au programme Aide financière aux festivals et événements touristiques, ce qui permettra d'accentuer la visibilité internationale de la destination québécoise.

- Plus particulièrement, ce volet pourra offrir un soutien à des événements sportifs touristiques tels la Coupe Rogers – Internationaux de tennis du Canada et la course Nascar NAPA Pièces d'auto 200 sur le circuit Gilles-Villeneuve.

À cette fin, des crédits additionnels de 2,5 millions de dollars en 2012-2013, et de 5,0 millions de dollars en 2013-2014 et en 2014-2015 seront octroyés au ministère du Tourisme. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.4.3 Mise en place d'un crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement est une composante importante de l'expérience touristique puisqu'elle influence la capacité d'une destination à attirer et à renouveler sa clientèle. Dans un contexte où la concurrence avec les différentes destinations touristiques étrangères est forte, il est essentiel que l'offre d'hébergement québécoise puisse répondre aux attentes des voyageurs.

Or, le Comité performance de l'industrie touristique fait état dans son rapport du « vieillissement, voire la désuétude » de l'offre touristique dans certains secteurs, notamment au niveau de l'hébergement en région. Selon le comité, ce résultat s'explique par « la trop faible intensité des moyens consacrés au renouvellement de l'offre », ce qui entrave le développement de l'industrie touristique québécoise.

Afin d'accélérer et d'intensifier les investissements en infrastructures des établissements d'hébergement dans les régions du Québec, au-delà des portes d'entrée que représentent les grandes régions de Montréal et de Québec, le budget 2012-2013 prévoit la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique.

- Le crédit d'impôt s'appliquera à un taux de 25 % sur la partie des dépenses admissibles qui excède 50 000 \$.
- Le montant du crédit d'impôt ne pourra excéder 175 000 \$ par année.
- Les dépenses devront être engagées après le jour du budget 2012-2013, pour des travaux de rénovation ou d'amélioration réalisés avant le 1^{er} janvier 2016.

TABLEAU G.30

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique

Sociétés admissibles	– Une société doit notamment : ▪ être propriétaire d'un établissement d'hébergement touristique admissible; ▪ avoir un actif d'au moins 400 000 \$; ▪ avoir un revenu brut d'au moins 100 000 \$.				
Établissements d'hébergement touristique admissibles	– Établissement qui est : ▪ situé au Québec, mais à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement de Montréal ou de Québec; ▪ classifié, au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, en tant qu'établissement hôtelier, gîte, résidence de tourisme, centre de vacances ou auberge de jeunesse.				
Travaux admissibles	– Travaux de rénovation ou d'amélioration de l'immeuble servant à l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique admissible, dans la mesure où ils se rapportent à l'une des composantes suivantes : ▪ les chambres, y compris les salles de bain; ▪ les salles à manger; ▪ les aménagements intérieurs qui constituent des aires publiques (ex. : hall d'entrée, réception, toilettes, bar, commerces et salles de réunion); ▪ la structure extérieure de l'immeuble.				
	<table><tr><th>Principaux travaux admissibles</th><th>Principaux travaux non admissibles</th></tr><tr><td> – Travaux d'agrandissement à l'immeuble (ajout de chambres) – Ajout ou remplacement d'appareils sanitaires (lavabo, toilette ou baignoire-douche) – Remplacement du revêtement des sols – Ajout ou remplacement des conduites d'eau ou des systèmes électriques, de chauffage, de climatisation ou d'éclairage – Remplacement du revêtement extérieur, des portes, des fenêtres ou de la toiture de l'immeuble </td><td> – Aménagement paysager et remise à neuf des accès (stationnement, allées, etc.) – Rénovation de la cuisine, des bureaux administratifs ou de la buanderie – Acquisition et installation d'une piscine, d'un spa ou d'un sauna – Installation d'une salle de conditionnement physique ou d'un centre de santé – Travaux de construction d'équipement de jeux, d'un abri, d'une remise ou d'un garage – Travaux de réparation ou d'entretien </td></tr></table>	Principaux travaux admissibles	Principaux travaux non admissibles	– Travaux d'agrandissement à l'immeuble (ajout de chambres) – Ajout ou remplacement d'appareils sanitaires (lavabo, toilette ou baignoire-douche) – Remplacement du revêtement des sols – Ajout ou remplacement des conduites d'eau ou des systèmes électriques, de chauffage, de climatisation ou d'éclairage – Remplacement du revêtement extérieur, des portes, des fenêtres ou de la toiture de l'immeuble	– Aménagement paysager et remise à neuf des accès (stationnement, allées, etc.) – Rénovation de la cuisine, des bureaux administratifs ou de la buanderie – Acquisition et installation d'une piscine, d'un spa ou d'un sauna – Installation d'une salle de conditionnement physique ou d'un centre de santé – Travaux de construction d'équipement de jeux, d'un abri, d'une remise ou d'un garage – Travaux de réparation ou d'entretien
Principaux travaux admissibles	Principaux travaux non admissibles				
– Travaux d'agrandissement à l'immeuble (ajout de chambres) – Ajout ou remplacement d'appareils sanitaires (lavabo, toilette ou baignoire-douche) – Remplacement du revêtement des sols – Ajout ou remplacement des conduites d'eau ou des systèmes électriques, de chauffage, de climatisation ou d'éclairage – Remplacement du revêtement extérieur, des portes, des fenêtres ou de la toiture de l'immeuble	– Aménagement paysager et remise à neuf des accès (stationnement, allées, etc.) – Rénovation de la cuisine, des bureaux administratifs ou de la buanderie – Acquisition et installation d'une piscine, d'un spa ou d'un sauna – Installation d'une salle de conditionnement physique ou d'un centre de santé – Travaux de construction d'équipement de jeux, d'un abri, d'une remise ou d'un garage – Travaux de réparation ou d'entretien				
Dépenses admissibles	– Dépenses attribuables à la réalisation des travaux admissibles engagées auprès d'un entrepreneur ou d'un commerçant reconnu. – Partie des dépenses qui excède 50 000 \$ sans dépasser 750 000 \$ par année.				
Taux	– 25 % des dépenses admissibles engagées, jusqu'à un crédit d'impôt maximum de 175 000 \$ par année.				
Durée	– Dépenses engagées après le jour du budget 2012-2013 pour des travaux réalisés avant le 1^{er} janvier 2016, aux termes d'ententes conclues durant cette période.				

Cette aide fiscale encouragera les propriétaires d'établissements d'hébergement situés en région à améliorer la qualité de leurs immobilisations et consolidera ainsi l'offre d'hébergement touristique au Québec.

Le crédit d'impôt permettra de soutenir des projets d'investissement évalués à environ 240 millions de dollars. L'impact financier de cette aide fiscale totalisera 33 millions de dollars sur une période de cinq ans, dont 4 millions de dollars en 2012-2013 et 9 millions de dollars en 2013-2014 et en 2014-2015.

1.4.4 Investissement de 35 millions de dollars dans les parcs et les réserves fauniques de la Sépaq

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) exploite et gère des infrastructures publiques du réseau des parcs nationaux du Québec, de celui des réserves fauniques, de même que des centres touristiques.

Afin de développer, préserver et mettre en valeur les équipements et les territoires exceptionnels qui lui sont confiés, 35 millions de dollars lui seront alloués au cours des deux prochaines années dans le but de poursuivre, dans une perspective de développement durable, la consolidation et le développement de ces actifs débutés il y a quelques années.

Les investissements se répartissent comme suit :

- 20 millions de dollars seront consacrés à la réalisation de projets structurants visant la protection des espaces verts du Québec, notamment dans le Parc national des Îles-de-Boucherville, le Parc de la Chute-Montmorency et le Parc national des Grands-Jardins;
- 10 millions de dollars seront investis pour assurer la pérennité du patrimoine bâti. Ces investissements ont notamment pour objectif de pallier les besoins en matière d'entretien des bâtiments et des infrastructures, de même qu'à consolider les accès aux routes et aux sentiers;
- 5 millions de dollars permettront la mise en œuvre du plan de gestion environnementale de la Sépaq en vue de réduire son empreinte écologique. Ce plan comprend notamment le remplacement de ses véhicules à essence par des véhicules électriques, l'implantation de systèmes pour la visioconférence et le remplacement des systèmes de chauffage polluants par des poêles certifiés EPA.

TABLEAU G.31

Investissements par la Sépaq
(en millions de dollars)

	Total sur 2 ans
Projets structurants – Protection des espaces verts	20,0
Parc national des Îles-de-Boucherville	
Parc de la Chute-Montmorency	
Parc national des Grands-Jardins	
Autres projets	
Pérennité du patrimoine bâti	
Hébergement, activités et services	6,4
Routes, sentiers et signalisation et autres infrastructures	3,6
Sous-total	10,0
Plan de gestion environnementale – Réduction de l'empreinte écologique	5,0
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	35,0

Afin d'assurer le financement de ces investissements, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars en 2012-2013 et de 3,3 millions de dollars en 2013-2014 et 2014-2015 seront octroyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les crédits requis pour l'année 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.4.5 Application optionnelle d'une taxe sur l'hébergement de 3 \$

Actuellement, les associations touristiques régionales (ATR) qui désirent que la taxe sur l'hébergement s'applique sur leur territoire peuvent demander l'imposition d'une taxe spécifique de 2 \$ par nuitée ou d'une taxe *ad valorem* de 3 % du prix de chaque nuitée.

Les revenus générés par cette taxe, déduction faite des coûts reliés à son administration, sont retournés aux régions participantes.

Désormais, une troisième option sera offerte aux ATR, soit une taxe spécifique de 3 \$ par nuitée. Ainsi, les ATR des régions où s'applique déjà la taxe spécifique de 2 \$ ou la taxe *ad valorem* de 3 % devront présenter une nouvelle demande au gouvernement, si elles souhaitent se prévaloir de cette nouvelle option.

1.5 Partenariat pour le développement du Québec

À l'occasion du budget 2012-2013, le gouvernement annonce une série de gestes immédiats en faveur des régions, des municipalités et des communautés autochtones. Ces mesures sont présentées plus en détail dans le fascicule *Le Québec, ses municipalités, ses régions – Pour un partenariat dans le développement*.

Certaines de ces mesures auront des impacts financiers. Ces impacts financiers sont présentés dans le tableau suivant.

TABLEAU G.32

Impact financier des mesures en faveur des régions, des municipalités et des communautés autochtones
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Enveloppe annuelle de 60 M\$ pour le Fonds de développement régional	-19,8	-19,8	-19,8	-59,4
Appui additionnel aux centres locaux de développement	-17,5	-19,5	-19,5	-56,5
Confier aux MRC la planification des travaux de voirie locale	-4,0	-5,0	—	-9,0
Mise en place de ceintures vertes	-8,0	-10,0	-12,0	-30,0
15 M\$ pour le Montréal inc. de demain	-1,9	-0,2	-0,2	-2,3
Renouvellement et bonification du Fonds d'initiatives autochtones	-8,0	-10,0	-16,0	-34,0
TOTAL	-59,2	-64,5	-67,5	-191,2

De plus, le budget prévoit d'autres mesures en faveur de Montréal et de Québec qui seront financées dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2011-2016 :

- 125 millions de dollars pour souligner le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- 35 millions de dollars pour la rénovation du Pavillon Wilson de l'Université McGill;
- 30 millions de dollars pour la construction du Théâtre Le Diamant à Québec.

Le budget 2012-2013 annonce également que les deux tiers des revenus du marché du carbone et de la prolongation de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles seront affectés au transport collectif et alternatif, ainsi qu'à d'autres mesures de transport visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

1.6 Consolider notre leadership en matière de développement durable

Depuis plusieurs années, le Québec s'est résolument engagé dans la lutte aux changements climatiques et a confirmé son leadership en développement durable.

Le Québec s'est notamment démarqué avec la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En plus, le gouvernement a mis en place un ensemble de politiques et de stratégies complémentaires et coordonnées pour appuyer ses objectifs, notamment la Politique québécoise du transport collectif en 2006, la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes en 2008, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en 2011 et la Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques en 2011.

Avec le présent budget, le gouvernement poursuit son action pour maintenir son leadership dans la lutte aux changements climatiques et pour favoriser le développement durable avec, notamment :

- un nouveau plan d'action sur les changements climatiques de près de 2,7 milliards de dollars d'ici 2020 qui est financé par la redevance sur les carburants et les combustibles ainsi que par la vente de permis dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES;
- la bonification du programme Rénoclimat pour la rénovation résidentielle écoénergétique financé par la quote-part payable par les distributeurs d'énergie;
- un nouveau fonds de 100 millions de dollars pour le développement des technologies propres;

TABLEAU G.33

Impact financier des mesures pour consolider notre leadership en matière de développement durable
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques				
– Revenus du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES et de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles	10,0	120,0	250,0	380,0
– Initiatives du Plan d'action sur les changements climatiques	-10,0	-120,0	-250,0	-380,0
Élargissement du programme Rénoclimat pour la rénovation domiciliaire écoénergétique incluant les logements locatifs	—	—	—	—
Nouveau fonds de 100 M\$ pour le développement des technologies propres ⁽¹⁾	-0,6	-1,2	-2,3	-4,1
Poursuite de la lutte contre le vieillissement des lacs	-1,0	-1,0	-1,0	-3,0
TOTAL	-1,6	-2,2	-3,3	-7,1

(1) Impact sur le service de la dette du gouvernement. Cet impact est présenté à titre informatif et est intégré à la prévision du service de la dette du gouvernement présentée aux sections A et C du Plan budgétaire 2012-2013.

1.6.1 Le nouveau plan d'action sur les changements climatiques

Les efforts déployés depuis plusieurs années ont permis au Québec de devenir un véritable leader dans la lutte aux changements climatiques. Le Québec affiche aujourd'hui un des meilleurs bilans en Amérique du Nord pour les émissions de GES. Cette position est en grande partie attribuable au développement de notre réseau hydroélectrique, qui permet de générer une énergie propre pour l'ensemble des foyers et des entreprises du Québec.

Ce positionnement est également le résultat de l'adoption d'orientations claires en matière de réduction des émissions de GES, dont l'instauration du Fonds vert et la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques constituent un fait marquant.

Ce plan d'action, doté d'une somme de 1,6 milliard de dollars, a donné lieu à la réalisation de plus de 2 000 projets jusqu'à maintenant. Il se voulait une contribution concrète du Québec à l'effort international de réduction des émissions de GES ainsi qu'à l'adaptation de l'ensemble de la société québécoise aux conditions climatiques changeantes auxquelles elle devra faire face.

En adoptant une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 et en instaurant un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, le Québec démontre, une fois de plus, qu'il entend poursuivre son engagement à long terme dans la lutte aux changements climatiques pour ainsi offrir un avenir plus vert à nos enfants et profiter de l'important potentiel de développement économique qu'offrent les technologies vertes.

Pour soutenir ces gestes, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs déposera prochainement le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*.

Ce nouveau plan d'action prévoira des investissements de près de 2,7 milliards de dollars d'ici 2020.

Les grandes orientations de ce plan d'action ainsi que son financement sont présentées en détail dans le fascicule *Le Québec et les changements climatiques – Pour un environnement plus vert*.

1.6.2 Bonification du programme Rénoclimat

Un des objectifs que le gouvernement s'est fixés dans le cadre de son Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques est d'accroître l'efficacité énergétique des ménages, des entreprises et de l'État.

À cet égard, on constate, entre autres, que très peu de ménages réalisent des rénovations pour accroître l'efficacité écoénergétique de leur résidence, et ce, malgré l'existence des programmes d'aide à la rénovation.

Les programmes gouvernementaux d'aide à la rénovation écoénergétique pour les particuliers

En matière de rénovation écoénergétique, deux programmes offrent un soutien financier aux particuliers, soit le programme québécois Rénoclimat et le programme fédéral écoÉNERGIE Rénovation – Maisons.

Ces deux programmes offrent une aide financière aux propriétaires d'une habitation en fonction du type de travaux réalisés et de leurs impacts sur la cote énergétique de l'habitation (cote ÉnerGuide).

Rénoclimat est un programme dont le coût est d'environ 14 millions de dollars par année, qui est bien implanté depuis dix ans, qui est rentable du point de vue énergétique et qui bénéficie de l'expertise du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

– Au cours des deux dernières années, le programme a permis de verser une aide moyenne de 1 100 \$ à environ 9 000 ménages par année en plus de permettre l'évaluation énergétique de leur résidence.

❑ Le retrait du gouvernement fédéral à compter d'avril 2012

Le programme fédéral écoÉNERGIE Rénovation – Maisons, qui offre une aide complémentaire au programme québécois de soutien à la rénovation écoénergétique Rénoclimat, prendra fin le 31 mars 2012.

Or, le retrait du gouvernement fédéral fournit une occasion pour le Québec de lancer un signal clair en faveur de la rénovation écoénergétique dans le secteur résidentiel en bonifiant le programme Rénoclimat.

❑ Un soutien accru pour la rénovation écoénergétique

Afin d'encourager davantage les travaux de rénovation écoénergétique des ménages et de lancer un signal clair dans le contexte actuel du retrait prévu du programme fédéral écoÉNERGIE Rénovation – Maisons, le budget 2012-2013 prévoit une bonification substantielle du programme Rénoclimat comprenant :

- une majoration de plus de 60 % de l'aide financière actuelle;
- l'élargissement de la couverture du programme aux immeubles de 4 à 20 logements;
- une réduction de 150 \$ à 50 \$ des frais exigés pour la première évaluation requise dans le cadre du programme¹³;
- l'élimination de la limite d'une seule participation par habitation.

¹³ La réduction s'appliquera lorsque le ménage aura effectué les travaux et aura complété la seconde évaluation servant à déterminer l'aide financière accordée.

La bonification s'appliquera aux participants du programme qui effectueront leur seconde évaluation énergétique à compter du 1^{er} avril 2012¹⁴.

❑ Une aide importante et permanente

La mesure permettra d'accroître la subvention moyenne aux ménages québécois de 1 100 \$ à près de 1 900 \$, soit une augmentation d'environ 800 \$. Elle viendra compenser partiellement le retrait du programme fédéral.

Elle permettra aussi d'assurer une aide soutenue sur une longue période dans le secteur de la rénovation domiciliaire et ainsi favoriser davantage l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations.

Enfin, la mesure permettra d'augmenter la clientèle actuelle de plus de 13 000 ménages québécois sur trois ans.

TABLEAU G.34

Nombre additionnel de participants découlant des bonifications apportées au programme Rénoclimat

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Nombre additionnel de participants ayant complété la deuxième évaluation	1 745	4 094	7 510	13 349

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

¹⁴ Pour bénéficier des bonifications, les participants ne devront pas avoir reçu une aide financière à l'égard du programme fédéral écoÉNERGIE Rénovation – Maisons.

❑ Près de 35 millions de dollars sur trois ans

La mesure du budget 2012-2013 représente des bonifications de 5,6 millions de dollars en 2012-2013, de 9,8 millions de dollars en 2013-2014 et de 18,7 millions de dollars en 2014-2015.

TABLEAU G.35

Coûts du programme Rénoclimat

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total sur 3 ans
Coûts du programme avant le budget 2012-2013⁽¹⁾	8,5	8,5	8,5	25,5
Bonifications au programme				
– Majoration de plus de 60 % de l'aide financière actuelle	3,7	4,3	7,4	15,4
– Autres bonifications du programme ⁽²⁾	1,9	5,5	11,3	18,7
Sous-total : Bonifications	5,6	9,8	18,7	34,1
COÛTS DU PROGRAMME APRÈS LE BUDGET 2012-2013	14,1	18,3	27,2	59,6

(1) Coût du programme actuel en 2011-2012.

(2) Incluant l'élargissement de la couverture du programme aux immeubles de 4 à 20 logements, la réduction de 150 \$ à 50 \$ des frais exigés pour la première évaluation requise dans le cadre du programme si le ménage a complété une seconde évaluation, ainsi que l'élimination de la limite d'une seule participation par habitation.

Source : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

❑ Financement assuré par les distributeurs d'énergie

Le financement actuel du programme Rénoclimat provient des quotes-parts des distributeurs d'énergies versées au volet efficacité et innovation énergétiques du Fonds des ressources naturelles.

La bonification du programme Rénoclimat sera entièrement financée à même l'apport financier déjà prévu découlant de ces quotes-parts.

Apport des distributeurs d'énergie au Fonds des ressources naturelles

En vertu de la Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques, le gouvernement fixe l'apport financier global devant être consacré aux actions favorisant l'efficacité et l'innovation énergétiques et le répartit par forme d'énergie pour l'établissement de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie.

Les sommes des distributeurs d'énergie sont versées au Fonds des ressources naturelles, volet efficacité et innovation énergétiques.

En novembre 2011, le gouvernement a adopté un décret fixant à 62,1 millions de dollars l'apport financier global des distributeurs d'énergie pour l'exercice financier 2011-2012.

1.6.3 Nouveau fonds de 100 millions de dollars pour le développement des technologies propres

Le secteur des technologies propres est en pleine croissance sur le plan mondial, notamment en raison de l'urgence d'agir dans la lutte aux changements climatiques. Ce secteur doit toutefois pouvoir s'appuyer sur une disponibilité de capital de risque suffisante pour assurer son développement. Dans ce contexte, le gouvernement annonce sa participation au Fonds Cycle Capital III de Cycle Capital Management (CCM).

Fonds gérés par Cycle Capital Management

Cycle Capital Management (CCM) gère présentement deux fonds de capital de risque œuvrant dans les technologies propres et ayant une capitalisation combinée de 122 millions de dollars. La fondatrice de CCM est madame Andrée-Lise Méthot.

Doté d'une capitalisation initiale de 80 millions de dollars, le Fonds Cycle Capital I est un fonds destiné aux entreprises qui en sont à l'étape de la commercialisation. Sa mission est de financer et de développer des entreprises qui contribuent au développement durable, notamment en investissant dans des technologies propres et des projets de production d'énergies renouvelables. Le gouvernement du Québec a participé à la capitalisation de ce fonds pour un montant de 25 millions de dollars. Au 31 décembre 2011, le fonds avait investi 53 millions de dollars dans onze entreprises. En y ajoutant la contribution des autres investisseurs, les entreprises ont pu compter sur un apport de capital total de 350 millions de dollars.

Doté d'une capitalisation initiale de 42 millions de dollars, le Fonds Cycle-C3E a été lancé en janvier 2011 et est destiné aux entreprises en phase d'amorçage et de démarrage. L'objectif de ce fonds est d'accroître les capitaux disponibles pour le financement de l'amorçage d'entreprises spécialisées dans les technologies propres. La participation du gouvernement dans ce fonds est de 22 millions de dollars.

❑ 50 millions de dollars pour la création du Fonds Cycle Capital III

Le Fonds Cycle Capital III sera créé par CCM et aura pour objectif d'investir dans des entreprises de technologies propres au stade de développement.

Ce fonds aura une capitalisation d'au moins 100 millions de dollars. Aux fins de la première clôture, la participation du gouvernement du Québec s'élèvera à 50 millions de dollars et se fera par l'intermédiaire de son mandataire, Investissement Québec.

De plus, selon un principe d'appariement d'un dollar de contribution du gouvernement pour un dollar de contribution d'investisseurs industriels, une somme additionnelle de 25 millions de dollars du gouvernement pourrait s'ajouter, pour une participation totale du gouvernement du Québec pouvant atteindre 75 millions de dollars.

D'une durée de dix ans, le Fonds Cycle Capital III sera géré en mode privé dans le cadre d'une société en commandite et il investira dans quinze à vingt projets d'entreprises.

La participation gouvernementale sera complétée par les contributions de 25 millions de dollars de Teralys Capital et de 10 millions de dollars de Fondation. De plus, des investisseurs industriels se sont déjà engagés auprès de CCM à participer à la capitalisation du nouveau fonds.

TABLEAU G.36

Illustration de la capitalisation du Fonds Cycle Capital III
(en millions de dollars)

Investisseurs	1^{re} clôture du fonds	2^e clôture du fonds
Gouvernement	50	75
Teralys Capital	25	25
Fondation	10	10
Industriels	15	40
TOTAL	100	150
Part du gouvernement	50 %	50 %

Cette initiative s'inscrit dans les objectifs du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

Les détails de la mise en place du fonds seront précisés ultérieurement par le ministre des Finances et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

À cette fin, les sommes nécessaires à la participation du gouvernement seront versées au Fonds du développement économique sous forme de prêts et d'avances dont les modalités seront convenues avec le ministre des Finances.

1.6.4 Appui aux organismes de bassin versant et aux conseils régionaux de l'environnement pour lutter contre le vieillissement des lacs

Le phénomène des algues bleu-vert est bien installé dans les plans d'eau du Québec. Dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, le gouvernement a octroyé une enveloppe de 5 millions de dollars au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour cinq ans, se terminant le 31 mars 2012. Cette somme a permis de financer des groupes d'organismes environnementaux et de bassin versant du Québec dont le mandat est de lutter contre le vieillissement des lacs.

Considérant qu'il est opportun de poursuivre les efforts engagés par les regroupements pour lutter contre le vieillissement des lacs, le gouvernement renouvelle l'enveloppe de 5 millions de dollars pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 mars 2017. À cette fin, des crédits de 1,0 million de dollars par année pendant cinq ans seront accordés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Le renouvellement de l'aide servira entre autres :

- à soutenir des actions concrètes, telles la revégétalisation des berges ou la réduction des émissions de phosphore à la source;
- à poursuivre la sensibilisation auprès des organismes du milieu, ainsi que le développement des connaissances, notamment par le biais du Réseau de surveillance volontaire des lacs.

Cette annonce s'inscrit dans la foulée des travaux de la Commission parlementaire des transports et de l'environnement qui recommandait entre autres le renforcement des actions des organismes du milieu pour qu'ils deviennent des intervenants privilégiés dans la lutte contre le vieillissement des plans d'eau.

2. LA FORCE DE NOS VALEURS

2.1 La force de notre solidarité

Avec le présent budget, le gouvernement poursuit ses efforts de solidarité. À cet égard, une série d'initiatives structurantes sont prévues, notamment :

- pour nos aînés, l'annonce des grandes orientations du plan d'action Vieillir chez soi;
- pour nos travailleurs, la mise en place des nouveaux régimes volontaires d'épargne-retraite visant à assurer un revenu de retraite adéquat pour tous;
- pour l'habitation communautaire, des investissements de 180 millions de dollars pour la construction de 3 000 nouveaux logements, dont 2 500 logements sociaux et communautaires;
- pour lutter contre la pauvreté et soutenir les organismes communautaires, plus de 25 millions de dollars, notamment pour le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.

Les initiatives annoncées dans le présent budget en faveur de la solidarité représentent un impact financier de 153 millions de dollars pour le gouvernement sur trois ans.

TABLEAU G.37

Impact des mesures concernant la force de notre solidarité (en millions de dollars)

Orientations	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Plan d'action Vieillir chez soi	-18,4	-35,5	-50,2	-104,1
Assurer un revenu de retraite adéquat pour tous	-2,5	-4,0	-4,0	-10,5
Investissement de 330 M\$ dans la construction et l'adaptation de logements	-0,2	-11,2	-1,7	-13,1
Poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires	-7,0	-8,3	-10,4	-25,7
TOTAL	-28,1	-59,0	-66,3	-153,4

2.1.1 Le plan d'action Vieillir chez soi

La société québécoise s'apprête à connaître des changements démographiques profonds au cours des prochaines années. L'année 2011, qui a vu les premiers baby-boomers atteindre l'âge de 65 ans, a sonné le coup d'envoi d'un vieillissement de la population qui ira en s'accroissant avec une entrée massive des enfants d'après-guerre dans le troisième âge.

Ce vieillissement viendra gonfler les rangs des personnes âgées qui, pour la plupart, demeurent en santé et désirent s'impliquer activement au sein de leur communauté. Le fait que le domicile demeure le premier choix de lieu de vie pour ces personnes confirme cette volonté de *vieillir chez soi*, dans leur propre communauté, et d'y participer activement dans la mesure de leur capacité.

Or, bien que désiré par la majorité, ce choix n'est malheureusement pas possible pour tous. Pour un bon nombre de personnes âgées, la perte graduelle d'autonomie oblige à considérer d'autres types de domicile, notamment la résidence privée pour aînés qui offre, sur place, les services qui leur sont devenus essentiels. Pour d'autres personnes âgées aux prises avec une perte sévère d'autonomie, l'hébergement institutionnel doit parfois être envisagé.

Cette nouvelle réalité démographique qui se profile nécessite donc de reconnaître le besoin d'accroître le soutien et l'assistance à nos aînés en posant des gestes concrets qui visent à favoriser leur maintien le plus longtemps possible au sein de leur communauté et à susciter un réel partage entre les générations.

C'est dans ce contexte que la ministre responsable des Aînés et la ministre déléguée aux Services sociaux déposeront, au printemps 2012, la politique Vieillir chez soi. Celle-ci viendra définir les orientations à privilégier pour nos aînés afin de leur permettre de demeurer dans leur milieu de vie. Cette politique sera accompagnée d'un plan d'action sur cinq ans.

À l'égard des mesures de ce plan d'action, le budget 2012-2013 prévoit le financement qui s'articule autour de quatre grands axes :

- un soutien aux aînés par des projets issus de la communauté;
- des services de santé mieux adaptés aux besoins des aînés;
- des investissements additionnels pour rendre les habitations abordables, sécuritaires et adaptées pour les aînés;
- une bonification de l'aide fiscale accordée pour favoriser le maintien à domicile des aînés et pour appuyer les aidants naturels.

Les grandes orientations du plan d'action de même que le financement des investissements additionnels de près de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, sont présentés dans le fascicule *Le Québec et ses aînés – Pour mieux vieillir chez soi*.

2.1.2 Assurer un revenu de retraite adéquat pour tous

Les Québécois bénéficient d'un système de revenu de retraite parmi les plus performants au monde. Sa structure diversifiée, qui en fait un modèle souvent cité en exemple, assure à la plupart des retraités québécois un niveau de vie similaire à celui qu'ils avaient avant de quitter le marché du travail.

Malgré ses forces, le système de revenu de retraite québécois est confronté à deux défis.

- D'une part, pallier l'insuffisance d'épargne pour un bon nombre de travailleurs qui ne possèdent aucune épargne personnelle et qui n'ont pas accès à un régime établi par leur employeur.
- D'autre part, veiller à la solvabilité financière des régimes de retraite privés qui doivent composer avec un vieillissement de la population, une réduction du nombre de cotisants et un nouveau contexte financier international, caractérisé par de faibles taux d'intérêt, ce qui induit une pression financière importante.

Face à ces défis, le gouvernement a déjà posé une série de gestes concrets afin de stabiliser la situation financière du Régime de rentes du Québec, d'encourager les retraites plus tardives et d'offrir un allègement temporaire au financement des régimes de retraite privés.

Au chapitre de l'insuffisance d'épargne, le gouvernement du Québec donne suite à son engagement du budget dernier et annonce qu'il déposera, au printemps 2012, les dispositions législatives nécessaires pour la mise en place des nouveaux régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les caractéristiques de ces nouveaux régimes de retraite sont présentées dans le fascicule *Les Québécois et leur retraite – Pour des régimes accessibles à tous*.

2.1.3 Investissement de 330 millions de dollars dans la construction et l'adaptation de logements

Le logement social a fait l'objet d'investissements importants au cours des dernières années. C'est avec l'intention de poursuivre les interventions du gouvernement dans le domaine de l'habitation que le présent budget prévoit des investissements additionnels de 330 millions de dollars répartis comme suit :

- 175 millions de dollars pour la construction de 2 500 nouveaux logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, soit :
 - 2 300 logements selon les paramètres de financement actuels;
 - 200 logements selon un nouveau mécanisme de financement dans le cadre d'un projet pilote avec le Chantier de l'économie sociale;

- 5 millions de dollars pour la construction de 500 logements locatifs privés dans les municipalités aux prises avec des pénuries de logements dans le cadre du programme Logement abordable Québec;
- 150 millions de dollars pour la rénovation et l'adaptation de domicile pour des clientèles vulnérables.

TABLEAU G.38

Investissements dans l'aide au logement

(en millions de dollars)

	Investissements du gouvernement	Impact financier					Total sur 5 ans
		2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	
Construction de 2 500 logements sociaux et communautaires	175,2	-0,2	—	—	-48,2	-117,1	-165,5
Construction de 500 logements locatifs privés	5,0	—	-1,7	-1,7	-1,7	—	-5,0
Rénovation et adaptation de domicile	150,0	—	-9,5	—	—	—	-9,5
TOTAL	330,2	-0,2	-11,2	-1,7	-49,9	-117,1	-180,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre au montant indiqué.

À cette fin, des crédits budgétaires additionnels de 0,2 million de dollars en 2012-2013, de 11,2 millions de dollars en 2013-2014 et de 1,7 million de dollars en 2014-2015 seront octroyés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Les crédits requis pour l'année 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert

Une nouvelle norme sur la comptabilité dans le secteur public relativement à la comptabilisation des paiements de transfert du gouvernement entrera en vigueur.

- À cet égard, pour des programmes administrés par des organismes non budgétaires, les dépenses seront dorénavant entièrement comptabilisées au moment où les travaux faisant l'objet d'une subvention de financement seront réalisés.

Ainsi, les subventions à l'égard de la construction de logements par la Société d'habitation du Québec seront désormais imputées à la dépense au rythme de la réalisation des travaux des habitations.

- Plus de détails sont présentés à l'annexe 3 de la section A du Plan budgétaire.

❑ **180 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements**

Le budget 2012-2013 prévoit un investissement de 180 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux, communautaires et abordables, soit :

- 161 millions de dollars pour 2 300 unités du programme AccèsLogis Québec selon la formule actuelle de financement;
- 14 millions de dollars pour 200 unités additionnelles du programme AccèsLogis Québec, selon un nouveau mécanisme de financement, dans le cadre d'un projet pilote avec le Chantier de l'économie sociale;
- 5 millions de dollars pour 500 unités du programme Logement abordable Québec – volet privé.

Parc de logements sociaux, communautaires et abordables au Québec

Actuellement au Québec, plus de 140 000 ménages à faible ou à moyen revenu occupent ou occuperont sous peu un logement social et communautaire disponible ou en voie de l'être, à savoir :

- 73 524 ménages dans un logement du parc d'habitations à loyer modique (HLM);
- 25 778 ménages à faible ou à moyen revenu dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 8 605 ménages dans le cadre du programme Logement abordable Québec;
- plus de 32 000 ménages du parc unilatéral fédéral – COOP et OBNL conventionné.

À ce nombre, s'ajoutent près de 11 000 ménages occupant un logement du parc locatif privé et payant l'équivalent d'un loyer en HLM.

■ **161 millions de dollars pour la construction de 2 300 logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec**

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (ci-après appelés les promoteurs) de réaliser, avec une contribution minimale de leur milieu (généralement, la municipalité), des logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

Le programme prévoit que le gouvernement, le promoteur du projet et le milieu supportent respectivement 50 %, 35 % et 15 % des coûts maximums admissibles d'un projet.

Le niveau d'aide financière varie selon le territoire, la clientèle visée et le nombre de chambres du logement. Par exemple, pour la construction d'un logement de deux chambres à coucher dans un grand centre urbain, dont le coût de construction admissible s'élève à 128 000 \$, le gouvernement accorde une subvention qui atteindra 64 000 \$.

Étant donné la clientèle visée pour ces habitations, le coût du loyer est fixé à un niveau inférieur au loyer médian du marché.

Le budget 2012-2013 annonce la construction de 2 300 nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec selon la formule actuelle.

■ **Projet pilote pour la construction de 200 logements additionnels dans le cadre du programme AccèsLogis Québec**

Lors du discours sur le budget 2011-2012, le gouvernement a mandaté la Société d'habitation du Québec afin qu'elle étudie, en collaboration avec le ministère des Finances, de nouvelles approches permettant d'améliorer le financement de l'habitation sociale et communautaire au Québec.

Dans ce contexte, un groupe de travail regroupant le ministère des Finances, la Société d'habitation du Québec et les partenaires du milieu a été mis en place afin d'analyser de nouvelles approches permettant d'intégrer l'utilisation du capital patient dans le développement du logement communautaire au Québec.

Dans le cadre de ces travaux visant la réingénierie financière des investissements dans le logement social et communautaire, le gouvernement annonce la réalisation d'un projet pilote en collaboration avec le Chantier de l'économie sociale.

Ce projet pilote aura notamment pour objectif de tester la viabilité d'un fonds de capital patient dédié à l'habitation sociale et communautaire comme une nouvelle source de financement pour la construction de logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

La capitalisation de ce fonds proviendra en totalité d'investissements privés, ce qui permettra de diversifier les sources de financement de l'habitation sociale et communautaire par l'entremise d'un nouveau type de partenariat public-privé.

Au lendemain du *Forum international de l'économie sociale et solidaire 2011* de Montréal, le gouvernement entend ainsi agir comme catalyseur de l'innovation sociale en appuyant le développement de ce nouveau modèle de financement socialement innovant.

Dans le cadre du projet pilote, le fonds offrira aux projets AccèsLogis Québec en phase de construction la possibilité d'intégrer une part de capital patient à leur montage financier. La priorité sera donnée aux projets réalisés dans les grands centres urbains.

Le budget 2012-2013 annonce la mise en place d'un projet pilote qui vise l'intégration de capital patient au montage financier de 200 logements AccèsLogis Québec. Au terme de la première année, le projet pilote sera reconduit pour deux années additionnelles sur la base de l'intérêt des investisseurs. Pour cette période, le gouvernement réservera 500 unités par année au sein de l'enveloppe dédiée au programme AccèsLogis Québec.

■ 5 millions de dollars pour la construction de 500 nouveaux logements locatifs privés dans le cadre du programme Logement abordable Québec

Certaines municipalités peinent à offrir des logements locatifs. Il s'agit généralement de milieux dont la croissance économique est importante et qui ne sont pas en mesure de combler les besoins en logements pour les nouveaux arrivants issus de l'immigration interrégionale ou internationale.

Afin de soutenir les petites municipalités ayant des taux d'inoccupation très faibles, le budget 2012-2013 prévoit un investissement de 5 millions de dollars pour la construction de 500 logements locatifs privés dans le cadre du programme Logement abordable Québec – volet privé.

Grâce à une aide financière moyenne de 10 000 \$ par unité, des logements locatifs pourront être construits dans des villes telles que Fermont, Port-Cartier et Sept-Îles.

Seront priorisés les projets situés :

- dans une municipalité ayant un taux d'inoccupation égal ou inférieur à 1,5 %;
- sur le territoire du Plan Nord (hors Nunavik) ou en Abitibi-Témiscamingue.

Logement abordable Québec – volet privé

Mis en place en 2002, le programme Logement abordable Québec – volet privé a pour objectif de stimuler la réalisation de logements locatifs privés abordables pour des ménages à revenu moyen sur le territoire de municipalités où il existe une pénurie de logements.

L'aide financière accordée est établie selon le nombre de chambres à coucher des logements ainsi qu'en fonction des municipalités. L'aide du gouvernement varie de 5 100 \$ à 15 725 \$. Par exemple, pour la construction d'un logement de deux chambres à coucher dans un grand centre urbain, le gouvernement accorde une subvention de 10 625 \$.

En retour de l'aide financière, le promoteur s'engage, pendant une période de dix ans, à respecter les conditions du programme, notamment les loyers maximaux permis.

Comme pour le programme AccèsLogis, les ménages locataires de ces nouveaux logements peuvent bénéficier du programme Allocation-Logement dans la mesure où ils répondent aux critères d'admissibilité du programme.

- Le programme Allocation-Logement est une aide financière destinée aux familles avec enfants et aux personnes âgées de 54 ans ou plus à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour se loger.

Avec l'annonce de ces nouveaux logements, le budget 2012-2013 devient le neuvième budget consécutif à annoncer des investissements dans la construction de logements sociaux, communautaires et abordables.

Ainsi, cela porte à 35 000 le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables annoncés depuis 2002-2003, dépassant ainsi de 22 000 logements l'objectif initial de 13 000.

Cet engagement portera à 2 milliards de dollars les investissements qui auront été consacrés à la construction de ces types de logements.

TABLEAU G.39

Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables et les investissements consentis

	Nombre de logements	Investissements (en M\$)
Objectif initial et atteint	13 000	592
Budgets		
2004-2005	3 000	218
2005-2006	2 600	145
2006-2007	1 400	113
2007-2008	2 000	120
2008-2009	2 000	132
2009-2010	3 000	200
2010-2011	3 000	210
2011-2012	2 000	140
2012-2013	3 000	180
Total – 9 derniers budgets	22 000	1 458
TOTAL	35 000	2 050

Au 31 décembre 2011, sur les 35 000 logements sociaux, communautaires et abordables prévus :

- 22 124 ont été réalisés (livrés);
- 5 419 sont en voie de réalisation (ont reçu un engagement de financement);
- 7 457 restent à être réalisés (n'ont pas encore reçu d'engagement de financement).

Ce sont donc 12 876 logements sociaux supplémentaires qui seront réalisés au cours des prochaines années.

TABLEAU G.40

Nombre de logements réalisés ou en voie de réalisation⁽¹⁾

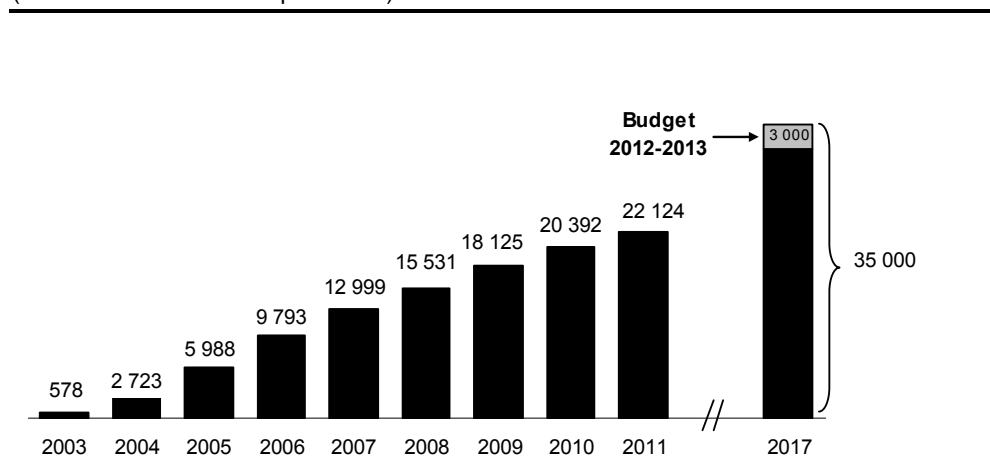
	Logements		Projets à venir			Total
	Réalisés	En voie de réalisation	Avant budget	Budget 2012-2013	Sous-total	
Nombre de logements	22 124	5 419	4 457	3 000	7 457	35 000

(1) Au 31 décembre 2011.

GRAPHIQUE G.16

Nombre de logements livrés

(au 31 décembre de chaque année)



❑ Investissement de 150 millions de dollars pour la prolongation des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile

Le gouvernement continue de soutenir financièrement la rénovation et l'adaptation de logements privés des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers.

À cet effet, il investit annuellement dans les programmes suivants :

- **RénoVillage** : accorde une aide aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des déficiences majeures sur leur résidence;
- **Logements adaptés pour aînés autonomes** : accorde une aide financière aux personnes de 65 ans ou plus à faible revenu pour leur permettre d'apporter des adaptations mineures à leur logement afin d'y vivre de façon plus autonome et plus sécuritaire;

- **Amélioration des maisons d'hébergement** : vise à aider financièrement la rénovation des maisons d'hébergement pour les femmes et les jeunes de moins de 29 ans victimes de violence familiale;
- **Réparations d'urgence** : offre une aide financière aux propriétaires occupants à faible revenu vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des défauts majeurs sur leur résidence, lorsqu'elles représentent une menace pour leur sécurité ou leur santé;
- **Adaptation de domicile** : accorde une aide financière au propriétaire du domicile pour l'exécution de travaux d'adaptation admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée;
- **Rénovation Québec** : vise à améliorer les logements et les habitations dans les secteurs dégradés des municipalités.

Ainsi, au cours des deux prochaines années, soit en 2012-2013 et en 2013-2014, c'est 150 millions de dollars qui seront investis dans ces programmes à raison de 75 millions de dollars par année.

■ **Négociation et réalisation des projets additionnels de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le programme Habitations à loyer modique (HLM)**

Advenant que les négociations entreprises avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour augmenter les budgets du RAM (rénovation, amélioration et modernisation) dans le programme HLM en 2012 et 2013 en viennent à une entente prochainement, la SHQ sera autorisée à augmenter la part du Québec dans ces projets jusqu'à concurrence de 35,7 millions de dollars pour ces deux années.

2.1.4 Poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires

Le budget 2012-2013 prévoit des initiatives afin de poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires, soit :

- la mise en œuvre d'une formule de financement stable pour le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA);
- un soutien accru aux centres communautaires de loisirs;
- une hausse du financement accordé aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires;
- la mise en place d'un programme pour la surveillance des jeunes handicapés âgés de 12 à 21 ans.

Les initiatives annoncées dans le présent budget représentent un impact financier de 25,7 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU G.41

Impact financier des mesures pour poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)	-3,7	-4,1	-4,5	-12,3
Soutenir les centres communautaires de loisirs	-1,0	-1,5	-2,0	-4,5
Financement additionnel aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires	-2,0	-2,0	-3,0	-7,0
Service de surveillance pour les jeunes handicapés âgés de 12 à 21 ans	-0,3	-0,7	-0,9	-1,9
TOTAL	-7,0	-8,3	-10,4	-25,7

❑ Mise en œuvre d'une formule de financement stable pour le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) soutient financièrement plus de 300 organismes d'aide à l'action communautaire autonome ainsi qu'une trentaine d'organismes d'aide à l'action humanitaire internationale.

La majeure partie des revenus du FAACA provient d'une contribution versée par Loto-Québec, laquelle est établie en proportion du bénéfice net des casinos et des commerces qui y contribuent.

Au cours des dernières années, la contribution versée par Loto-Québec a fluctué de telle sorte que le financement de ces organismes ne peut être connu avec certitude.

Afin de faciliter la planification financière de ces organismes communautaires, une modification législative sera apportée pour stabiliser l'aide provenant de Loto-Québec.

En conséquence, la contribution versée par Loto-Québec au cours des trois prochaines années s'établira comme suit : 15,7 millions de dollars, 16,0 millions de dollars et 16,3 millions de dollars pour l'action communautaire autonome et 2,9 millions de dollars, 3,0 millions de dollars et 3,1 millions de dollars pour l'action humanitaire internationale.

Contribution de Loto-Québec au financement du FAACA

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Action communautaire autonome	14,8	15,4	15,7	16,0	16,3
Action humanitaire internationale	3,0	2,6	2,9	3,0	3,1
TOTAL	17,8	18,0	18,6	19,0	19,4

La mise en œuvre de la nouvelle formule de financement du FAACA aura pour effet de réduire les revenus des entreprises du gouvernement de 3,7 millions de dollars en 2012-2013, de 4,1 millions de dollars en 2013-2014 et de 4,5 millions de dollars en 2014-2015.

À partir de l'exercice 2015-2016, la contribution de Loto-Québec au FAACA sera fixée par le gouvernement, avec une perspective pluriannuelle.

☐ Soutenir les centres communautaires de loisir

Les centres communautaires de loisir, un réseau d'organismes préconisant le développement des individus, des familles et des communautés locales accueillent près de 4 millions de personnes annuellement.

Comptant sur près de 1 800 employés et de 12 000 bénévoles, ces organismes à but non lucratif œuvrent majoritairement dans les régions les plus défavorisées sur le plan matériel et social.

Afin d'aider ces centres, le gouvernement du Québec bonifie l'enveloppe de financement de son Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir, ce qui permettra aux organismes :

- de maintenir l'accessibilité aux loisirs;
- de bonifier le soutien à l'animation des aînés;
- d'appuyer les actions menées par les jeunes.

À cette fin, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport se verra octroyer des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013, de 1,5 million de dollars en 2013-2014, de 2,0 millions de dollars en 2014-2015 et de 2,5 millions de dollars à compter de 2015-2016. Pour l'année 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Financement additionnel aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires

Les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires apportent un soutien important aux familles québécoises.

D'abord, les organismes communautaires Famille (OCF) accompagnent et soutiennent les parents dans l'exercice de leur rôle parental. Ils offrent des activités diversifiées sous forme notamment d'ateliers parents-enfants, d'ateliers de stimulation précoce, de l'aide aux devoirs, de sessions de francisation ou de services de préparation à l'emploi.

- Près de 280 OCF sont soutenus financièrement par le gouvernement par l'intermédiaire du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles. Ces OCF sont déployés sur tout le territoire québécois et rejoignent annuellement plus de 100 000 familles.
- Au fil des ans, les OCF se sont positionnés comme des acteurs pivots du mieux-être des familles, notamment en développant des liens étroits avec des partenaires du milieu, tels les centres de santé et de services sociaux, les CPE, les écoles et les centres jeunesse.

Pour leur part, les haltes-garderies communautaires (HGC) sont soutenues financièrement par l'intermédiaire du Programme de soutien financier des haltes-garderies communautaires. Elles fournissent aux parents un moment de répit ou de dépannage pour leur permettre de participer à des activités de formation, d'intégration sociale ou professionnelles.

Afin de soutenir davantage l'action des OCF et des HGC, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars seront octroyés au ministère de la Famille et des Aînés en 2012-2013 et en 2013-2014 et de 3,0 millions de dollars pour les années subséquentes. De ces sommes, un montant de 200 000 \$ sera consacré annuellement aux HGC. Pour l'année 2012-2013, les sommes sont incluses au budget de dépenses du ministère de la Famille et des Aînés.

❑ Services de surveillance des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans

Les services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans s'inscrivent dans une démarche de conciliation travail-famille et visent à offrir aux parents de ces enfants des conditions plus favorables à l'occupation d'un emploi ou à la poursuite d'études.

Ainsi, tous les jours, à la sortie des classes, des élèves âgés de 12 à 21 ans présentant une déficience physique ou intellectuelle ou des troubles envahissants du développement fréquentent des services de surveillance en plus de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Ils ont accès à des activités adaptées à leurs capacités et à leurs intérêts telles que des activités sportives, de cuisine ou d'artisanat, ou l'aide aux devoirs.

- En 2011-2012, treize organismes sont financés pour offrir des services de surveillance à 275 élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans. Une partie du financement de ces services vient de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Or, pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés et assurer la continuité des services au-delà de la Stratégie, soit en 2013-2014, le gouvernement entend confier au ministère de la Famille et des Aînés la responsabilité de mettre en place un programme normé de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés de 12 à 21 ans et lui assurer un financement stable et récurrent.

À cette fin, des crédits additionnels de 330 000 \$ en 2012-2013, de 670 000 \$ en 2013-2014 et de 880 000 \$ pour les années subséquentes seront accordés au ministère de la Famille et des Aînés. Pour l'année 2012-2013, les sommes sont incluses au budget de dépenses du ministère de la Famille et des Aînés.

2.2 La force de notre culture

2.2.1 Développer la culture sur le territoire québécois

Le secteur culturel est un maillon important de l'économie québécoise. Son dynamisme s'exprime autant par la restauration et la conservation du patrimoine bâti, qu'à travers une foule de productions dans divers domaines des arts, mais également dans un réseau muséal vivant et diversifié.

Ainsi, différents projets nécessitant l'appui du gouvernement sont en cours de réalisation dans le domaine muséal. Ces projets positionneront avantageusement le Québec à l'échelle internationale sur le plan de la qualité de son réseau muséal tout en enrichissant le patrimoine culturel de la province.

De même, plusieurs entreprises poursuivent des activités culturelles qui se déploient sur les marchés étrangers, notamment dans le secteur du spectacle où l'on retrouve des comédies musicales et des expositions actuellement présentées en Europe.

Par ailleurs, les médias communautaires sont des acteurs essentiels du domaine de la communication. Ces médias, qui offrent une information axée sur leur milieu d'implantation, bénéficient d'une diffusion limitée en raison d'une utilisation restreinte des nouvelles technologies de l'information.

Afin d'améliorer l'essor et le financement de ces secteurs, il est prévu :

- d'augmenter de 60 millions de dollars les investissements par le Fonds du patrimoine culturel québécois;
- de hausser le soutien aux institutions muséales;
- de créer un volet pour les musées d'État au programme Mécénat Placements Culture;
- de bonifier l'aide au fonctionnement du Musée McCord et du Musée Stewart;
- d'apporter un soutien additionnel au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- de bonifier l'aide au fonctionnement des médias communautaires;
- de mettre en place un crédit d'impôt pour la production d'évènements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec;

- de hausser le plafond du crédit d'impôt pour la production de spectacles à l'égard des comédies musicales;
- d'ajouter un nouveau pavillon au Musée des beaux-arts de Montréal;
- d'élargir la bonification applicable à certaines productions cinématographiques ou télévisuelles de langue française;
- de construire le Théâtre Le Diamant à Québec.

Ainsi, avec le budget 2012-2013, le gouvernement consacrera 41,1 millions de dollars sur trois ans à des mesures favorisant le développement de la culture sur le territoire québécois.

TABLEAU G.43

Impact financier des mesures pour le développement de la culture sur le territoire québécois

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total ⁽¹⁾
Investissement de 60 M\$ par le Fonds du patrimoine culturel québécois	-5,5	-5,5	-5,5	-16,5
Hausse du soutien aux institutions muséales	-2,5	—	—	-2,5
Création d'un volet pour les musées d'État au programme Mécénat Placements Culture	-1,0	-1,5	-2,0	-4,5
Bonification de l'aide au fonctionnement pour le Musée McCord et le Musée Stewart	-1,0	-1,5	-1,5	-4,0
Soutien additionnel au Conseil des arts et des lettres du Québec	-1,5	-1,5	-1,5	-4,5
Bonification de l'aide au fonctionnement des médias communautaires	-1,0	-1,0	-1,0	-3,0
Mise en place d'un crédit d'impôt pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	-1,3	-1,8	-1,8	-4,9
Hausse du plafond du crédit d'impôt pour la production de spectacles à l'égard des comédies musicales	-0,3	-0,3	-0,3	-0,9
Nouveau pavillon pour le Musée des beaux-arts de Montréal ⁽²⁾	—	—	—	—
Élargissement de la bonification applicable à certaines productions cinématographiques ou télévisuelles de langue française ⁽³⁾	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3
Construction du Théâtre Le Diamant à Québec ⁽²⁾	—	—	—	—
TOTAL	-14,2	-13,2	-13,7	-41,1

(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(2) Cet investissement sera financé à même l'enveloppe du Plan québécois des infrastructures 2011-2016. Les détails de cette mesure sont présentés dans le fascicule *Le Québec, ses municipalités, ses régions – Pour un partenariat dans le développement*.

(3) Les détails de cette mesure sont présentés dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget 2012-2013*.

❑ Investissement de 60 millions de dollars par le Fonds du patrimoine culturel québécois

Le gouvernement a mis en place, en 2006-2007, le Fonds du patrimoine culturel québécois dans le but de favoriser la restauration et la conservation du patrimoine culturel québécois.

Ce fonds, doté d'une enveloppe d'investissements de 100 millions de dollars, est alimenté à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Les activités du fonds permettent de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel.

Depuis sa création, le fonds a permis de contribuer au financement de plus de 400 projets pour des montants d'investissements totalisant plus de 160 millions de dollars, en incluant la contribution des partenaires.

■ Bonification des investissements

Le gouvernement désire allouer des ressources additionnelles pour permettre au fonds de poursuivre sa mission et ses obligations.

- À cet égard, le Fonds du patrimoine culturel québécois disposera d'une enveloppe additionnelle de 60 millions de dollars qui pourra être utilisée, dès 2012-2013, pour une durée de huit ans.
- Les sommes additionnelles permettront, notamment, de soutenir financièrement :
 - un plus grand nombre de municipalités et de MRC afin de mettre davantage en valeur le patrimoine bâti du Québec, par exemple la restauration du Moulin des Augustines de la ville de Québec;
 - des institutions muséales, pour le renouvellement et pour la réalisation de leurs expositions permanentes, à l'instar des projets déjà réalisés tels que celui du Fort Ingall dans le Bas-Saint-Laurent et celui du Musée de la Mer aux Îles-de-la-Madeleine.

Pour permettre le financement de cette nouvelle enveloppe, le prélèvement annuel à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac sera haussé de 5,5 millions de dollars de 2012-2013 jusqu'en 2019-2020.

TABLEAU G.44

Fonds du patrimoine culturel québécois (en millions de dollars)

	Enveloppe d'investissement du fonds	Prélèvements annuels à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac
Situation actuelle	100	10,0
Nouvelle mesure	60	5,5
TOTAL	160	15,5

❑ Hausse du soutien aux institutions muséales

Le réseau muséal québécois compte 192 institutions reconnues par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, présentes dans chacune des régions du Québec. Ces institutions enrichissent la vie sociale et culturelle de la province en témoignant du passé, du présent et de l'avenir des domaines artistiques, historiques et scientifiques dans notre société. Les institutions muséales constituent également des attractions touristiques importantes.

Les institutions muséales québécoises, profondément ancrées dans le secteur culturel, offrent des expositions de qualité qui témoignent de la diversité régionale du Québec. Toutefois, ces institutions font face à un défi de financement en raison notamment d'une diminution marquée de l'aide privée au cours des dernières années.

Afin de soutenir le développement du réseau muséal québécois, le gouvernement accordera une bonification transitoire de l'aide aux institutions muséales. À cet égard, des crédits additionnels de 2,5 millions de dollars seront octroyés en 2012-2013 au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ces crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Création d'un volet pour les musées d'État au programme Mécénat Placements Culture

Les musées d'État occupent une place unique dans le réseau muséal québécois. Les expositions d'envergure internationale présentées par ces institutions offrent à la population québécoise l'opportunité de découvrir la culture d'ici et d'ailleurs de façon exceptionnelle. Ces musées sont essentiels pour le tourisme culturel au Québec.

Les musées d'État possèdent chacun une fondation qui permet aux donateurs sensibles à la préservation du patrimoine culturel québécois de supporter ces grandes institutions. Cependant, les musées d'État ne bénéficient présentement d'aucun programme de subvention de contrepartie à l'image de Mécénat Placements Culture pour stimuler leurs campagnes de financement.

Afin de favoriser la mission de préservation du patrimoine culturel québécois de ces institutions, le gouvernement mettra en place un volet spécifique aux musées d'État au programme Mécénat Placements Culture afin d'apparier les dons privés recueillis. À cet égard, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013, de 1,5 million de dollars en 2013-2014 et de 2,0 millions de dollars par la suite seront octroyés au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les crédits prévus pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Bonification de l'aide au fonctionnement pour le Musée McCord et le Musée Stewart

Le Musée McCord d'histoire canadienne se consacre à la préservation, à l'étude, à la diffusion et à la mise en valeur de l'histoire du Canada. Le financement du musée provient en majorité d'aide privée.

Le Musée Stewart est également un musée d'histoire qui acquiert, conserve et met en valeur divers objets et artefacts témoignant de la présence et de l'influence des civilisations européennes en Nouvelle-France et en Amérique du Nord.

Le Musée McCord et le Musée Stewart ont entrepris des démarches afin de fusionner. Cette fusion permettrait de doter la ville de Montréal d'un grand musée de l'histoire qui pourrait devenir un attrait touristique important. La complémentarité des deux collections, qui couvrent des périodes différentes, permettrait à la nouvelle entité d'offrir un regard plus complet sur l'histoire du Québec.

En complémentarité avec l'engagement de la Fondation Temple Grove et la Fondation Macdonald Stewart de maintenir pour les dix prochaines années leur soutien à ces deux institutions afin de favoriser le maintien et l'accessibilité des collections importantes qu'ils détiennent, le gouvernement bonifiera l'aide au fonctionnement accordée au Musée McCord et au Musée Stewart.

À cet égard, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013 et de 1,5 million de dollars pour les années subséquentes seront octroyés au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les crédits prévus pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal

Le Musée d'art contemporain de Montréal a entrepris des démarches pour un projet d'agrandissement et de modernisation. Le gouvernement soutient cette démarche et annonce qu'il contribuera éventuellement au financement du projet dans la mesure où le Musée obtient l'appui financier du gouvernement fédéral, du secteur privé et des autres partenaires.

❑ Soutien additionnel au Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mandat de soutenir les artistes et les organismes culturels associés à plusieurs disciplines, telles que les arts visuels, les métiers d'art, la littérature, les arts de la scène, la danse, les arts multidisciplinaires et les arts médiatiques.

Au cours des dernières années, le CALQ a observé une forte croissance dans le nombre de demandes d'aide financière. Par exemple :

- en 2010-2011, le Conseil a traité près de 7 000 demandes (bourses et subventions) comparativement à environ 4 500 en 2006-2007, soit une augmentation de 55 %;
- au cours de la même période, le nombre d'organismes distincts soutenus par le Conseil est passé de 535 à 659 (124 nouveaux organismes), soit une hausse de 23 %.

Afin que le CALQ puisse maintenir la qualité des services offerts à sa clientèle, une aide supplémentaire de 1,5 million de dollars sera accordée à l'organisme au cours des cinq prochaines années, soit 300 000 \$ par année, et ce, dès 2012-2013.

Par ailleurs, le secteur de la danse professionnelle au Québec est très dynamique, mais pour développer son plein potentiel, le milieu de la danse doit pouvoir compter sur des ressources financières et matérielles adéquates.

Afin que le CALQ améliore son soutien au secteur de la danse, une aide supplémentaire de 6,0 millions de dollars sera accordée à ce secteur au cours des cinq prochaines années, soit un montant de 1,2 million de dollars annuellement, et ce, dès 2012-2013.

En conséquence, des crédits additionnels de 7,5 millions de dollars sur cinq ans seront octroyés au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dont 1,5 million de dollars pour chacun des exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Bonification de l'aide au fonctionnement des médias communautaires

Les médias communautaires, présents dans chacune des régions administratives du Québec, offrent une information axée sur les aspects de la communauté qu'ils représentent et proche des préoccupations de leur milieu. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dénombre 165 médias communautaires au Québec dans les domaines de la radio, de la télévision et des journaux.

Le Programme d'aide au fonctionnement des médias communautaires leur permet de recevoir un appui dans l'accomplissement de leur mission et la réalisation de leur plan d'action. L'aide au fonctionnement octroyée aux médias communautaires représente en moyenne 25 % de leur budget de fonctionnement total.

Afin de permettre la consolidation des médias en place et l'utilisation des nouvelles technologies, le Programme d'aide au fonctionnement des médias communautaires sera bonifié. Par ailleurs, cette bonification s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'appuyer d'éventuelles initiatives liées au réseautage de l'information régionale sur Internet issues des médias communautaires.

À cet égard, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars par année seront octroyés à compter de 2012-2013 au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les crédits prévus pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec

Le talent des créateurs québécois est reconnu à travers le monde, particulièrement quant à l'utilisation de nouvelles technologies et à l'originalité avec laquelle elles sont employées dans leur processus de création.

Afin de soutenir ces créateurs dans le développement et la diffusion de leurs œuvres à l'échelle internationale et d'ainsi générer davantage de retombées économiques au Québec, le budget 2012-2013 prévoit la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec.

Ce nouveau crédit d'impôt remboursable, calculé au taux de 35 %, sera accordé à des sociétés qui conçoivent des événements ou des environnements multimédias qui proposent une expérience éducative ou culturelle ayant pour but de divertir et devant être présentée à des auditoires situés à l'extérieur du Québec.

L'aide fiscale s'appliquera aux dépenses de conception encourues après le jour du budget 2012-2013 et avant le 1^{er} janvier 2016.

Le tableau suivant présente les principaux paramètres du crédit d'impôt.

TABLEAU G.45

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec

Sociétés admissibles	Sociétés œuvrant au Québec et réalisant des productions admissibles.
Productions admissibles	Événements ou environnements multimédias ayant obtenu une attestation d'admissibilité de la Société de développement des entreprises culturelles reconnaissant, entre autres, qu'ils : — proposent une expérience éducative ou culturelle ayant pour but de divertir et devant être présentée à un ou des auditoires situés à l'extérieur du Québec; — satisfont à certains critères de contenu québécois.
Dépenses admissibles	Salaires du personnel créatif qui réalise des travaux de production admissibles, y compris la partie des salaires versés dans les contrats de sous-traitance. — Le montant des salaires admissibles ne peut excéder 50 % des frais de production.
Taux	35 % des dépenses admissibles encourues (maximum de 350 000 \$ par production admissible).
Durée	Dépenses encourues après le jour du budget 2012-2013 et avant le 1 ^{er} janvier 2016.

L'impact financier de cette mesure sera de 1,3 million de dollars en 2012-2013 et de 1,8 million de dollars en 2013-2014, ainsi qu'en 2014-2015.

❑ Hausse du plafond du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles à l'égard des comédies musicales

Le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt pour la production de spectacles musicaux, dramatiques, d'humour, de mime ou de magie et pour la production de spectacles de cirque, aquatiques ou sur glace.

- Le taux du crédit d'impôt est de 35 % et il s'applique notamment aux salaires directement attribuables à la production du spectacle.
- Le montant maximal du crédit d'impôt pour une production est de 750 000 \$.

La production québécoise de comédies musicales à grand déploiement a connu un essor important au cours des dernières années. Le développement de ce type de spectacle a un impact significatif sur le rayonnement de la culture québécoise tout en stimulant la création d'emplois au Québec.

Or, les coûts de production de ces spectacles sont tels que le montant maximal de l'aide fiscale accordée est atteint dès la première phase. Cette situation peut inciter le producteur à limiter la diffusion du spectacle à une seule phase étant donné le risque financier inhérent à ces productions, surtout en considérant que les diffusions ultérieures peuvent être tenues hors des grands centres urbains.

Phases d'une production admissible

Une production admissible au crédit d'impôt peut comporter un maximum de trois phases :

- Phase 1 : Période couvrant la pré-production du spectacle jusqu'à la fin de la première année complète suivant sa première présentation devant public.
- Phase 2 : Période couvrant la deuxième année complète suivant la première présentation devant public.
- Phase 3 : Période couvrant la troisième année complète suivant la première présentation devant public.

Afin de stimuler la production de comédies musicales de plus grande envergure, le budget 2012-2013 prévoit une hausse du plafond du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles. Ainsi, le montant maximal de l'aide fiscale applicable aux comédies musicales sera porté de 750 000 \$ à 1 250 000 \$ par spectacle.

Cette bonification s'appliquera à l'égard d'une comédie musicale dont l'une des trois phases, pour lesquelles un crédit d'impôt peut être demandé, n'est pas complétée le jour du dépôt du budget 2012-2013.

L'impact financier de cette mesure sera de 300 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

❑ Ateliers d'artistes à Montréal

Le secteur culturel offre à la Ville de Montréal un apport indéniable. D'ailleurs, le travail des créateurs, des artisans et des organismes culturels teinte son identité, contribuant ainsi à sa reconnaissance internationale.

Afin de contrer le problème de l'exode des artistes et d'éviter un effritement du secteur culturel à Montréal, il importe d'offrir des lieux de création et de production artistiques à prix abordable. Ces lieux devraient, prioritairement, être localisés dans les quartiers centraux de la métropole.

C'est dans ce contexte que le budget 2012-2013 prévoit la mise en place d'un groupe de travail chargé d'évaluer l'opportunité de soutenir financièrement l'aménagement d'ateliers d'artistes à Montréal.

Ce groupe sera formé du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de Culture Montréal, du Chantier de l'économie sociale, de la Ville de Montréal et des partenaires concernés.

2.2.2 Être concurrentiel dans l'univers du numérique

En juin 2010, reconnaissant l'incidence toute particulière des technologies de l'information et des communications sur les industries culturelles, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine confiait à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) le mandat d'élaborer, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, une stratégie capable de répondre adéquatement aux défis que pose la présence de ces technologies numériques.

La démarche devait établir un état de situation pour chaque secteur culturel québécois, identifier les enjeux inhérents à la présence de ces technologies et dégager des orientations susceptibles de positionner efficacement ces secteurs dans l'espace numérique.

À l'automne 2011, après de multiples consultations auprès de divers intervenants du milieu culturel québécois, la SODEC et le CALQ ont chacun déposé un rapport faisant état de leurs conclusions.

Ces rapports ont largement inspiré le gouvernement dans la mise en œuvre d'une stratégie numérique qui soit propre au secteur culturel et qui lui permette de négocier avec succès le virage du numérique.

Mise en œuvre de la stratégie numérique pour le secteur culturel

Les technologies numériques constituent une source importante de créativité. Toutefois, elles bouleversent les modes traditionnels de consommation et de diffusion des produits culturels et donnent accès à une offre étrangère abondante et diversifiée. À cet égard, les défis posés par ces technologies sont d'autant plus importants que le Québec est la seule société majoritairement francophone du continent et, ainsi, la seule à diffuser principalement ses produits culturels en français.

Afin de faire face à ces défis, les orientations retenues pour la mise en œuvre de la stratégie numérique visent essentiellement à :

- rendre disponible, pour les plateformes numériques, la production culturelle québécoise existante;
- encourager et soutenir la création de contenus numériques originaux;
- accompagner le secteur culturel québécois dans ses efforts d'intégration de nouveaux outils de création;
- stimuler le développement et la diffusion de contenus culturels numériques.

■ Engagement de 20 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre de la stratégie numérique pour le secteur culturel

Afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie numérique pour le secteur culturel, le budget 2012-2013 prévoit des crédits additionnels de 20,0 millions de dollars sur cinq ans pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU G.46

Impact financier de la mise en œuvre de la stratégie numérique pour le secteur culturel (en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total
Mise en œuvre de la stratégie numérique pour le secteur culturel	-2,0	-3,0	-5,0	-5,0	-5,0	-20,0

Cette enveloppe s'ajoute à celle de 9,0 millions de dollars octroyée, sur une période de trois ans, dans le cadre du budget 2011-2012 pour soutenir les entreprises culturelles face aux défis qu'elles doivent relever pour être compétitives dans le domaine du numérique.

■ Axes privilégiés pour l'année 2012-2013

Pour l'année 2012-2013, le gouvernement alloue des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars et identifie trois axes prioritaires d'intervention :

- numériser en priorité l'œuvre culturelle québécoise existante;
- rendre disponible au grand public l'œuvre culturelle numérique québécoise;
- soutenir la création et le développement de contenus culturels numériques originaux.

■ Numériser en priorité l'œuvre culturelle québécoise existante

Pour être compétitif dans le domaine du numérique, il est nécessaire d'accroître – grâce à la numérisation des contenus existants – la présence en ligne des contenus culturels déjà produits par les créateurs et les entreprises culturelles au Québec, et de permettre, ainsi, à la population d'accéder à une masse critique de créations locales.

- Le gouvernement alloue donc une enveloppe de 650 000 \$ au ministère la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour financer des programmes de numérisation de l'offre culturelle existante à la SODEC et à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

- **Rendre disponible au grand public l'œuvre culturelle numérique québécoise**

Pour stimuler la diffusion de livres numériques québécois, il est important d'aider les bibliothèques publiques, peu importe leur taille, afin qu'elles puissent offrir un niveau de service comparable, et ce, dans les diverses régions du Québec.

- Le gouvernement accorde donc une enveloppe de 350 000 \$ au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine destinée à la mise en œuvre de la plateforme de prêts de livres numériques.

- **Soutenir la création et le développement de contenus culturels numériques originaux**

Pour assurer un rayonnement continu de la culture québécoise sur les nouveaux médias, il faut miser sur la création de productions artistiques de qualité, spécifiquement conçues pour le Web, et stimuler la production de nouveaux produits répondant aux besoins d'une clientèle qui fait face à une offre relativement abondante.

- Le gouvernement octroie donc un montant de 1,0 million de dollars au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour soutenir les programmes de création et de développement de contenus culturels numériques originaux à la SODEC et au CALQ.

TABLEAU G.47

Mise en œuvre de la stratégie numérique pour le secteur culturel
Année financière 2012-2013
(en millions de dollars)

Programmes à soutenir en priorité	Montant
Numériser en priorité l'œuvre culturelle québécoise existante	0,65
– Bonification de l'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée (SODEC) ⁽¹⁾	
– Bonification de l'aide aux entreprises en musique et de variétés (SODEC) ⁽²⁾	
– Instauration d'un fonds relatif au Programme commun de numérisation (BAnQ) ⁽³⁾	
Rendre disponible au grand public l'œuvre culturelle numérique québécoise	0,35
– Fonds pour l'achat de livres numériques – bibliothèques publiques (MCCCF) ⁽⁴⁾	
– Mise en œuvre de la plateforme de prêts de livres numériques (MCCCF)	
Soutenir la création et le développement de contenus culturels numériques originaux	1,00
– Création d'un programme dédié à la production numérique originale (SODEC) ⁽⁵⁾	
– Soutien au développement des contenus culturels numériques (CALQ) ⁽⁶⁾	
TOTAL	2,00

(1) Cette aide supplémentaire vise à soutenir la numérisation des ouvrages existants et la conversion des fichiers en format adéquat pour l'intégration aux entrepôts numériques.

(2) Cette aide supplémentaire est dédiée au volet du programme destiné aux activités en nouveaux médias.

(3) Ce programme vise la numérisation des collections d'objets et de documents patrimoniaux pouvant alimenter la version refondue du Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

(4) Cette aide permettra de financer l'instauration et la première année d'activité du fonds.

(5) Ce programme permettra de soutenir la production de Webtélévisions ou de Webdocumentaires et d'exploiter le potentiel des nouvelles plateformes numériques.

(6) Ce programme vise à favoriser l'intégration de contenus artistiques sur les plateformes numériques.

2.2.3 Évolution de la contribution gouvernementale au secteur culturel depuis 2003-2004

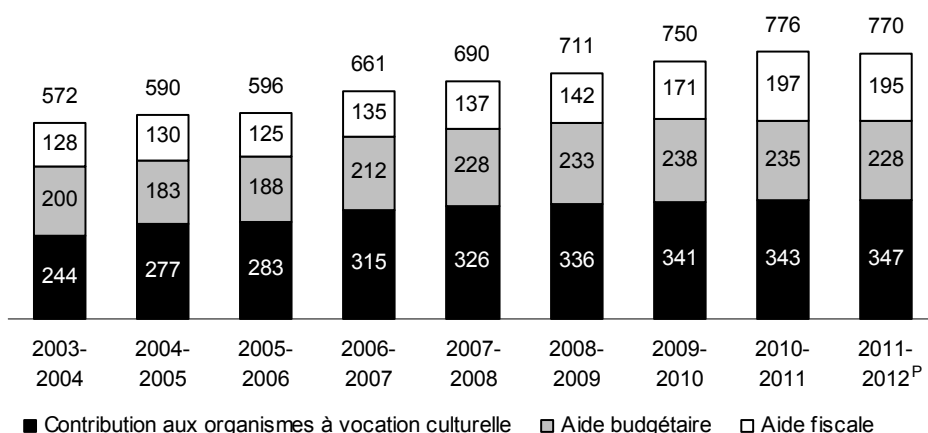
Depuis 2003-2004, la contribution gouvernementale servant à financer les activités du secteur culturel a connu une croissance marquée. En effet, l'aide totale offerte aux artistes, aux entreprises culturelles ainsi qu'aux organismes voués au développement de la culture québécoise a progressé de 34,6 % entre 2003-2004 et 2011-2012, passant de 572 millions de dollars à 770 millions de dollars.

Au cours de cette même période :

- la contribution aux organismes à vocation culturelle¹⁵ a augmenté de 42,4 % et devrait s'établir à 347 millions de dollars en 2011-2012;
- l'aide budgétaire a connu une hausse de 14,0 % et devrait se situer à 228 millions de dollars en 2011-2012;
- l'aide fiscale a progressé de 51,9 % et devrait atteindre 195 millions de dollars en 2011-2012.

GRAPHIQUE G.17

Évolution de la contribution gouvernementale au secteur culturel (en millions de dollars)



P : Prévvision.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministère des Finances du Québec.

■ Soutien important à la production cinématographique et télévisuelle

Le secteur de la production cinématographique et télévisuelle est le principal bénéficiaire du soutien gouvernemental dans le domaine culturel. Avec une somme de 207 millions de dollars pour 2011-2012, ce montant est en hausse de 62 millions de dollars par rapport à 2003-2004, ce qui représente une croissance de 42,9 %, bien supérieure à celle de l'ensemble de l'industrie culturelle (34,6 %).

¹⁵

Cette contribution sert essentiellement à assurer les dépenses de fonctionnement de la SODEC, du CALQ, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, des musées nationaux, de Télé-Québec, du Conservatoire de musique et d'art dramatique, de la Société de la Place des Arts de Montréal, de la Société du Grand Théâtre de Québec et du Comité de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, ainsi que pour le service de la dette du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Cette progression est attribuable aux nombreuses initiatives mises en place au cours des dernières années, respectant ainsi la volonté du gouvernement d'investir davantage dans ce secteur.

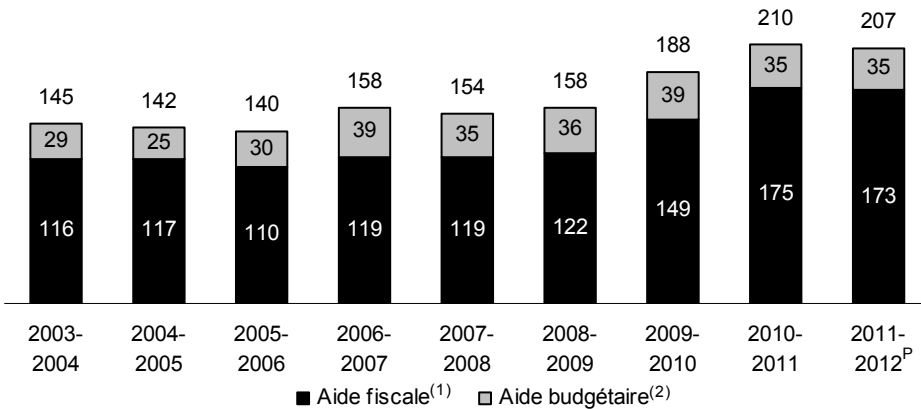
- En octobre 2006, une aide budgétaire de 10 millions de dollars a été accordée par le gouvernement à la SODEC afin de financer un plus grand nombre de longs métrages. En février 2007, le gouvernement annonçait la récurrence de cette aide. Combinées aux aides budgétaires existantes, ces initiatives ont permis au gouvernement de consacrer en 2011-2012 une somme totale de 35 millions de dollars en aides budgétaires pour le secteur de la production cinématographique et télévisuelle.
- Le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise a été bonifié de façon importante lors de l'Énoncé économique du 14 janvier 2009, entre autres, par l'augmentation des taux applicables et l'élimination du plafond du crédit d'impôt pouvant être réclamé pour chaque film ou série.
- En juin 2009, le gouvernement a modifié l'assiette du crédit d'impôt pour les services de production cinématographique afin que le taux de 25 % s'applique à l'ensemble des dépenses de production. En février 2010, le Québec a introduit une bonification de 20 % calculée sur les dépenses de main-d'œuvre (incluant les charges patronales) liées à la production d'effets spéciaux.

Tous ces gestes, de même que les initiatives du budget 2012-2013, confirment l'importance que le gouvernement accorde à ce secteur.

GRAPHIQUE G.18

Évolution du soutien gouvernemental à la production cinématographique et télévisuelle

(en millions de dollars)



P : Préviation.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Comprend le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, le crédit d'impôt pour services de production cinématographique et le crédit d'impôt pour le doublage de films.

(2) Comprend les programmes d'aide dédiés au cinéma et à la production télévisuelle ainsi que les montants accordés au secteur du cinéma et de la production télévisuelle issus du Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel. Tous ces programmes sont administrés par la SODEC.

Sources : SODEC, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministère des Finances du Québec.

2.3 La force de l'activité sportive et des loisirs

Les bienfaits des activités sportives et des loisirs dépassent largement le bien-être qu'ils apportent à leurs amateurs. La pratique des activités sportives et des loisirs est un important facteur contributif à la cohésion sociale et à l'amélioration de l'état de santé global de la population.

Le gouvernement du Québec reconnaît ces bienfaits en investissant dans le développement des installations sportives et récréatives et en appuyant financièrement les organismes qui promeuvent et encadrent la pratique de sports et de loisirs.

Dans le cadre du budget 2012-2013, le gouvernement du Québec réitère son engagement à soutenir la pratique de sports et de loisirs, en particulier :

- en bonifiant de 50 millions de dollars les investissements dans les installations sportives et récréatives;
- en mettant en œuvre Placements Sports pour assurer le développement des fédérations sportives;
- en soutenant le Défi sportif AlterGo.

TABLEAU G.48

Impact financier – Mesures pour la force de l'activité sportive et des loisirs (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Investissement de 50 M\$ dans les installations sportives et récréatives	-3,0	-3,0	-3,0
Mise en œuvre de Placements Sports	-2,0	-3,0	-3,0
Soutien au Défi sportif AlterGo	-0,5	-0,5	-0,5
TOTAL	-5,5	-6,5	-6,5

2.3.1 Investissement de 50 millions de dollars dans les installations sportives et récréatives

Dans le but de promouvoir le développement d'installations de sport et de loisir et de soutenir l'organisation d'événements sportifs, le gouvernement a mis en place, en 2006-2007, le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

☐ Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, alimenté à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac, a notamment pour objectif de contribuer au financement de projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

Depuis sa création, le fonds a permis de contribuer au financement de plus de 400 projets pour des investissements totaux de plus de 800 millions de dollars, en incluant la contribution des partenaires.

- Actuellement, l’enveloppe d’investissement du fonds s’élève à 584 millions de dollars :
 - un montant de 325 millions de dollars lui a été alloué entre sa création et 2008-2009;
 - un montant de 209 millions de dollars a été annoncé dans le cadre du budget 2010-2011 pour permettre notamment le financement du remplacement des systèmes de réfrigération au fréon dans les arénas;
 - un montant de 50 millions de dollars a été annoncé dans le cadre du budget 2011-2012 pour la construction, la restauration et le développement des installations sportives et récréatives.

❑ Bonification de l’enveloppe du Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique

Malgré l’enveloppe dont dispose le fonds actuellement, plusieurs projets ne peuvent toujours pas bénéficier d’aide financière, faute de disponibilités. Voilà pourquoi le gouvernement désire allouer des ressources additionnelles pour la construction, la restauration et le développement des installations sportives et récréatives.

- À cet égard, le Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique disposera d’une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars, qui pourra être autorisée dès 2012-2013, afin de permettre le financement de projets additionnels tels que des patinoires extérieures, des piscines, des terrains de tennis, des terrains de soccer, des centres sportifs, des installations multisports et divers autres projets.

Pour permettre le financement de la nouvelle mesure, le prélèvement annuel à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac sera haussé de 3 millions de dollars de 2012-2013 à 2023-2024.

TABLEAU G.49

Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique
(en millions de dollars)

	Enveloppe d’investissement du fonds	Prélèvements annuels à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac
Situation actuelle	584	52
Nouvelle mesure	50	3
TOTAL	634	55

2.3.2 Mise en œuvre de Placements Sports pour le financement des fédérations sportives

Afin d'assurer le développement des fédérations sportives au Québec, le gouvernement annonce la création de Placements Sports, un programme d'appariement des dons privés destiné aux fédérations sportives du Québec.

Par cette initiative, le gouvernement et ses partenaires visent :

- à créer un effet de levier pour les campagnes de financement privées destinées au financement des fédérations sportives, par un appariement des dons privés obtenus;
- à améliorer le financement à court et à long terme des fédérations sportives du Québec avec l'appui du secteur privé;
- à permettre un meilleur rendement des sommes investies grâce à la mise en commun des fonds;
- à simplifier et à réduire les coûts administratifs des dons pour les fédérations sportives de petite taille.

À cette fin, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars en 2012-2013 et de 3,0 millions de dollars pour les années subséquentes seront octroyés au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Pour l'année 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

La mise en œuvre de Placements Sports permettra aux fédérations sportives de disposer de revenus additionnels pouvant atteindre jusqu'à 5 millions de dollars annuellement.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport présentera prochainement le fonctionnement de Placements Sports.

2.3.3 Soutien au Défi sportif AlterGo

AlterGo soutient activement l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience, par l'abolition des obstacles d'accès au loisir. Depuis 1984, l'organisme réalise le Défi sportif AlterGo, un évènement sportif sur six jours regroupant plus de 3 000 athlètes vivant avec une déficience.

Le gouvernement souhaite encourager les athlètes de l'ensemble du Québec vivant avec une déficience à participer à un tel évènement, comme le fait Sport Québec avec les Jeux du Québec. C'est dans cet esprit que le gouvernement apportera une contribution de 500 000 \$ par année au cours des trois prochaines années à AlterGo afin de soutenir le financement de cet évènement.

Pour ce faire, les crédits du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport seront bonifiés de 500 000 \$ par année pour une période de trois ans à compter de 2012-2013. Pour l'année 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

3. LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

La lutte contre l'évasion fiscale dans les secteurs où les pertes fiscales sont les plus importantes a permis au gouvernement de récupérer des sommes additionnelles substantielles.

— Ces résultats découlent d'investissements de la part du gouvernement.

Certains de ces efforts effectués par les ministères et organismes sont financés par la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus (Provision) du ministère des Finances.

- Au budget 2012-2013, le gouvernement octroie 5,0 millions de dollars additionnels à la Provision afin qu'elle s'établisse à 62,3 millions de dollars. Les crédits additionnels requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.
- L'augmentation des revenus attendus à la suite de la mise en place de nouveaux projets financés par la Provision compensera pour ce financement additionnel.

TABLEAU G.50

Impact financier des mesures de lutte contre l'évasion fiscale (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Nouvelles mesures de lutte contre l'évasion fiscale	-5,0	-5,0	-5,0	-15,0
Impact des nouvelles initiatives contre l'évasion fiscale affectant les revenus	5,0	5,0	5,0	15,0
TOTAL	—	—	—	—

Les nouvelles initiatives concernant la lutte contre l'évasion fiscale ainsi qu'un bilan des actions entreprises par le gouvernement sont présentés dans la section F du Plan budgétaire 2012-2013.

4. AUTRES MESURES

Le budget 2012-2013 prévoit également d'autres mesures. Ces mesures représentent un impact financier de 21,5 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU G.51

Impact financier des autres mesures (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Financement à l'activité : mise en place d'un groupe d'experts et soutien financier à des initiatives concrètes	-2,0	-3,5	-3,0	-8,5
Soutien à la recherche sur les politiques publiques	-0,3	-1,6	-1,6	-3,5
Amélioration de la santé et du bien-être animal	-1,0	-1,0	—	-2,0
Transfert d'une partie du Fonds des congés de maladie accumulés à l'Agence du revenu du Québec	—	—	—	—
Indemnisation des victimes d'actes criminels	-0,5	-0,5	-0,5	-1,5
Amélioration de la connaissance géographique	-2,0	-2,0	-2,0	-6,0
TOTAL	-5,8	-8,6	-7,1	-21,5

❑ Initiatives pour améliorer le financement à l'activité

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été consacrés pour améliorer l'accès, la qualité et le financement des services de santé.

Or, l'augmentation prévisible des coûts des technologies en santé et de la demande de soins, en raison notamment du vieillissement de la population et de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, rappelle la nécessité d'obtenir la plus grande valeur possible de soins de santé par dollar.

Dans ce contexte, il est important d'explorer d'autres façons de faire, entre autres par de nouvelles formules de financement, afin d'assurer que les investissements futurs nous permettent de maintenir et d'améliorer l'accès aux soins pour les patients.

Les avenues pour accroître la valeur par dollar investi des services de santé sont variées. C'est dans ce courant que s'insère, notamment, la mise en place de modèles de paiement novateurs, comme le financement à l'activité¹⁶, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé et des pratiques cliniques et d'accroître l'accessibilité.

Afin de maximiser les bénéfices de ce modèle de financement et de donner suite aux propositions de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), le gouvernement annonce la création d'un groupe d'experts chargé :

- de formuler des recommandations afin d'implanter le financement à l'activité;
- d'identifier des initiatives concrètes là où ce financement s'appliquera.

À ces fins, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars pour l'année 2012-2013 et de 3,5 millions de dollars pour l'année 2013-2014 seront octroyés au ministère des Finances. Pour 2012-2013, les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ Composition et mandat du groupe d'experts

Le groupe d'experts sur le financement à l'activité aura pour mandat :

- de formuler des recommandations afin d'implanter le financement à l'activité, notamment afin d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité des services de santé. Le groupe d'experts devra identifier les modalités d'implantation et les conditions de mise en œuvre;
- d'identifier des initiatives concrètes provenant du réseau de la santé et des services sociaux où ce financement s'appliquera, et ce, à partir de critères bien établis, pour une implantation graduelle à compter du printemps 2013;
- de soutenir financièrement la mise en œuvre et d'accompagner les établissements retenus afin de s'assurer d'atteindre les objectifs poursuivis.

¹⁶ Le financement à l'activité peut intégrer le financement par épisode de soins, de même que la rémunération au rendement ou selon la performance.

Ce groupe d'experts sera présidé par madame Wendy Thomson, dont l'expertise en matière de politiques de santé publique est unanimement reconnue. Elle sera appuyée par monsieur Pierre Shedleur, expert en planification stratégique et ancien président-directeur général, notamment, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Société générale de financement du Québec, et monsieur Roger Paquet, ancien dirigeant d'établissement de santé et ancien sous-ministre de la Santé et des Services sociaux au sein du gouvernement du Québec.

Le groupe d'experts sera appuyé dans ses travaux par le ministère des Finances et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

■ Échéancier

La durée du mandat du groupe d'experts sera de 12 à 18 mois. Un rapport sera déposé aux ministres de la Santé et des Services sociaux et des Finances en 2013, précédé d'un rapport intérimaire en janvier de la même année.

□ Soutien à la recherche sur les politiques publiques

Au budget 2009-2010, le gouvernement s'est engagé à appuyer la recherche sur les politiques publiques afin d'alimenter la réflexion sur des sujets d'intérêt public. Il avait notamment accordé à cet effet un financement pluriannuel au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

Avec le dépôt du budget 2012-2013, le gouvernement renouvelle son soutien au CIRANO jusqu'en 2014-2015 afin que l'organisme puisse poursuivre des travaux dans les domaines des finances et des politiques publiques.

- À compter de 2012-2013, un montant annuel de 250 000 \$ sera dédié à l'amélioration de la connaissance sur les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des orientations du Livre vert pour une politique bioalimentaire sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- De plus, un montant annuel de 75 000 \$ pour les années 2013-2014 et 2014-2015 assurera notamment le développement d'un cursus scolaire en finance et en économie, soutenu par des expériences pédagogiques visant à introduire et à former les jeunes à la littératie financière et économique.

À ces fins, des crédits additionnels :

- de 250 000 \$ seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour chacune des années 2012-2013 à 2014-2015;
- de 1 325 000 \$ pour chacune des années 2013-2014 et 2014-2015 seront octroyés au ministère des Finances.

Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

☐ **Amélioration de la santé et du bien-être animal**

Afin de soutenir ses efforts d'amélioration du bien-être des animaux de compagnie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation disposera de 2 millions de dollars additionnels au cours des deux prochaines années pour supporter les dépenses engendrées par la garde et le traitement d'animaux saisis pour des raisons de maltraitance ou pour réaliser des activités de promotion pour enrayer la maltraitance envers les animaux de compagnie.

À cette fin, des crédits additionnels de 1,0 million de dollars en 2012-2013 et en 2013-2014 seront alloués au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

☐ **Transfert d'une partie du Fonds des congés de maladie accumulés à l'Agence du revenu du Québec**

Depuis le 1^{er} avril 2011, l'Agence du revenu du Québec s'est substituée au ministère du Revenu. L'Agence est une entité autonome, chargée de percevoir les revenus du gouvernement. Au moment de l'annonce de la création de l'Agence, le gouvernement s'est engagé à respecter les conventions collectives des employés transférés auprès de celle-ci. Ce mouvement d'employés implique le transfert du passif à l'égard des congés de maladie et de l'actif correspondant.

Afin de permettre au gouvernement de procéder au transfert d'une partie du Fonds des congés de maladie accumulés à l'Agence, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2011, des modifications législatives seront apportées aux lois applicables.

☐ **Indemnisation des victimes d'actes criminels**

Au Québec, toute victime d'un acte criminel contre sa personne peut recevoir des indemnités et des services prévus par la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Le régime québécois d'indemnisation des victimes d'actes criminels est le plus généreux au Canada. Toutefois, afin de toujours mieux répondre aux besoins des victimes et de leurs proches, certains aspects du régime seront bonifiés par des modifications législatives.

Les modifications apportées permettront notamment d'augmenter l'indemnité forfaitaire de décès accordée aux parents d'un enfant à charge décédé, le montant prévu pour le remboursement des frais funéraires ainsi que la couverture des soins psychothérapeutiques pour les victimes et leurs proches. Elles autoriseront également le remboursement des frais de nettoyage des scènes de crime.

À cette fin, les crédits du ministère de la Justice seront augmentés de 0,5 million de dollars à compter de 2012-2013. Les crédits requis en 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ **Amélioration de la connaissance géographique**

Le gouvernement du Québec considère la connaissance géographique essentielle à l'utilisation harmonieuse et durable du territoire québécois ainsi que de ses ressources naturelles. Une connaissance géographique fiable et disponible facilement est indispensable à la mise en valeur et à la gestion concertée du territoire.

Par une mise à niveau des ressources requises en vue d'acquérir et d'enrichir l'expertise développée au fil des ans, le gouvernement améliore la capacité du citoyen à se localiser et à circuler sur le territoire, à optimiser les déplacements des personnes et des biens et à favoriser le développement de services et d'applications commerciales.

Une couverture cartographique du nord du Québec complète et adéquate sera essentielle pour fournir une localisation et une représentation commune des phénomènes naturels et de ceux découlant de l'activité humaine. Le gouvernement entend donc réaliser et maintenir à jour une cartographie numérique du nord du Québec en partenariat, notamment avec le gouvernement fédéral.

Pour ces fins, des crédits additionnels de 2,0 millions de dollars par année seront accordés au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les crédits requis pour 2012-2013 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

De plus, les activités de la connaissance géographique du ministère seront intégrées au Fonds d'information sur le territoire afin de créer une meilleure synergie avec les autres activités du fonds et rendre les interventions du secteur plus efficace. Une modification législative sera apportée en conséquence.

ANNEXE : Projet de loi omnibus

Certaines mesures du budget commandent des modifications législatives. Le ministre des Finances présentera un projet de loi omnibus à l'Assemblée nationale, pour adoption avant la fin de la session parlementaire du printemps 2012. Ce projet de loi regroupera les modifications législatives qui ne sont pas de nature fiscale. On y retrouvera notamment les mesures suivantes.

☐ Nouveau régime de permis et de bail sur les hydrocarbures

Le projet de loi comprendra notamment des modifications à la Loi sur les mines pour attribuer aux enchères les permis de recherche de pétrole, de gaz et de réservoir souterrain en milieu terrestre. De plus, il prévoira le versement au Fonds des générations d'une partie des revenus provenant des enchères.

☐ Nouveau régime de redevances pour le pétrole produit en milieu terrestre

La Loi sur les mines sera modifiée également pour rehausser le pourcentage maximum du taux de redevance applicable sur le pétrole produit en milieu terrestre, de 17 % à 40 % de la valeur au puits, selon le prix moyen de vente au détail et la productivité d'un puits. Des dispositions législatives permettront en outre de mettre en place un nouvel incitatif à la production pour les puits dont la longueur est supérieure à 1 500 mètres.

☐ Ajout de deux volets au Fonds des ressources naturelles

La Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sera modifiée pour permettre l'ajout d'un premier volet hydrocarbures au Fonds des ressources naturelles. Ce volet financera des activités de suivi et de contrôle ainsi que d'acquisitions de connaissances dans le secteur des hydrocarbures.

De plus, un deuxième volet sera mis en place, soit le volet régime de réglementation de l'industrie minière, qui servira à financer ce régime. Les sommes à être versées aux volets seront précisées au projet de loi.

☐ Fonds Capital mines hydrocarbures

La Loi du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sera modifiée pour permettre la création de Capital mines hydrocarbures, un fonds consacré aux investissements du gouvernement dans les ressources naturelles non renouvelables.

☐ Versement additionnel au Fonds des générations

Le projet de loi fera en sorte d'affecter 300 millions de dollars au Fonds des générations en 2012-2013, provenant d'une partie des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire, ce qui permettra de réduire la dette du gouvernement.

☐ **Financement de la connaissance géographique**

La Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sera modifiée pour que le Fonds d'information sur le territoire soit affecté, entre autres, au financement des activités reliées à la connaissance géographique.

☐ **Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques : investissements dans le secteur du transport**

Des modifications législatives seront apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement, à la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Loi sur le ministère des Transports afin d'assurer la répartition des revenus provenant de la mise en place du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES et de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles en fonction des objectifs gouvernementaux, notamment en ce qui a trait aux sommes qui seront versées au Fonds vert et au Fonds des réseaux de transport terrestre.

☐ **Financement du transport collectif**

Le projet de loi omnibus comprendra des dispositions modifiant la Loi sur le ministère des Transports et la Loi sur les transports afin de prévoir le versement du produit de la majoration de la taxe sur les carburants applicable sur un territoire donné à un organisme de transport de ce territoire.

☐ **Pérennité du financement du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**

Les dispositions de la Loi sur la Société des loteries du Québec fixant la contribution versée par Loto-Québec au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome seront modifiées pour déterminer cette contribution d'ici 2014-2015. À partir de 2015-2016, cette contribution sera fixée par le gouvernement.

☐ **Indemnisation des victimes d'actes criminels**

La Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels sera modifiée pour prévoir notamment l'augmentation de l'indemnité versée aux parents lors du décès d'un enfant à charge.

☐ **Fonds du patrimoine culturel québécois et Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique**

Le projet de loi permettra d'augmenter le prélèvement annuel à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac qui sera versé au Fonds du patrimoine culturel québécois (de 10 millions de dollars à 15,5 millions de dollars) et au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (de 52 millions de dollars à 55 millions de dollars).

❑ Lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction

La Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction sera modifiée afin d'intensifier la lutte contre le travail au noir :

- le projet de loi viendra préciser les champs d'intervention des entrepreneurs autonomes, afin de réduire le nombre d'individus travaillant seuls sur les chantiers de construction n'ayant pas à déclarer leurs heures à la Commission de la construction du Québec;
- des dispositions seront introduites pour faciliter l'exercice de recours à l'égard des personnes qui refusent de fournir les informations requises dans le cadre d'une enquête;
- certaines dispositions seront ajoutées pour fixer le délai de conservation d'un registre, de la facturation et d'autres documents pertinents;
- d'autres viseront à faciliter la preuve du lien d'emploi entre les salariés et leurs employeurs;
- finalement, la loi prévoira les mêmes sanctions que celles des personnes morales pour les autres formes juridiques d'entreprises, notamment les sociétés de personnes et les sociétés en commandite, et ce, lorsqu'elles sont poursuivies à titre d'employeurs.

❑ Lutte contre le commerce illicite du tabac

Des modifications seront apportées à la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi sur l'administration fiscale, afin de hausser certaines amendes, de donner aux inspecteurs du MSSS un pouvoir de contrôle dans les points de vente au détail, de mettre en place un nouveau régime d'identification des produits du tabac, d'établir un mécanisme de conservation de la preuve et d'accorder aux policiers certains pouvoirs d'enquête semblables à ceux prévus pour les employés de Revenu Québec dans certaines circonstances.

❑ Allégement du cadre législatif de la vente d'alcool au détail

La Loi sur les permis d'alcool sera modifiée pour n'exiger qu'un seul permis par catégorie pour chaque établissement et pour regrouper sous le vocable « permis de bar » les permis de brasserie et taverne. Le projet de loi permettra également à un client de rapporter une bouteille entamée.

❑ Modifications au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS)

Des modifications seront apportées à la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'apporter des précisions quant aux bénéficiaires pouvant recevoir des sommes du fonds et ainsi mieux répondre aux besoins des établissements de santé et de services sociaux. Les modifications permettront également de verser au fonds une partie des montants prévus en 2013-2014 au titre de la compensation fédérale pour l'harmonisation de la taxe de vente du Québec à la taxe sur les produits et services.

☐ Gestion des demandes d'immigration

Le projet de loi modifiera la Loi sur l'immigration au Québec et le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers afin de :

- permettre, qu'à compter de la date du budget, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles puisse prendre des décisions relatives à la réception et au traitement des demandes de certificats de sélection;
- régulariser et fixer certains tarifs relatifs à l'immigration.

☐ Transfert d'une partie du Fonds des congés de maladie accumulés à l'Agence du revenu du Québec

Des modifications législatives seront apportées afin de permettre au gouvernement de procéder au transfert d'une partie du Fonds des congés de maladie accumulés à l'Agence du revenu et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2011.

Mise en place des régimes volontaires d'épargne-retraite

Par ailleurs, concernant les dispositions législatives nécessaires pour la mise en place des régimes volontaires d'épargne-retraite, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale présentera à l'Assemblée nationale, à la session du printemps 2012, un projet de loi à cet effet. Ce régime entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Section H

IMPACT FINANCIER DES MESURES DU BUDGET 2012-2013

Impact financier des mesures du budget 2012-2013

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
POUR UNE ÉCONOMIE FORTE			
1. LA FORCE DE NOS GENS ET DE NOS RESSOURCES			
1.1 Déployer nos savoirs et notre savoir-faire			
1.1.1 Stratégie pour une participation active des travailleurs d'expérience	-10,0	-34,0	-40,0
1.1.2 Améliorer l'adéquation formation-emploi pour assurer la réussite	-4,0	-5,0	-3,0
1.1.3 Tabler sur l'apport des jeunes et des nouveaux diplômés	-3,5	-5,5	-6,5
1.1.4 Accélérer l'intégration en emploi des nouveaux arrivants	-7,5	-9,7	-9,9
Sous-total	-25,0	-54,2	-59,4
1.2 Pour une exploitation responsable des ressources naturelles			
Le détail de ces mesures est présenté dans le fascicule <i>Le Québec et ses ressources naturelles – Pour en tirer le plein potentiel</i>			
▪ Prendre des participations dans les entreprises exploitant la ressource	-3,8	-8,3	6,6
▪ Les mines : un régime de droits qui porte fruit, davantage de transformation du minerai au Québec	-1,2	-3,2	-5,2
▪ Les forêts : une stratégie de développement durable de la forêt	-4,7	-6,6	-7,5
▪ Les hydrocarbures : une révision des régimes de redevances, un nouveau régime de permis et de bail	-2,0	-2,0	-1,0
▪ Le Plan Nord : une vision globale sur un territoire	-11,0	-12,0	-13,9
Sous-total	-22,7	-32,1	-21,0

Impact financier des mesures du budget 2012-2013 (suite)

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
POUR UNE ÉCONOMIE FORTE			
1.3 Favoriser l'essor de nos entreprises			
1.3.1 Appuyer le secteur manufacturier	-5,5	-3,0	-2,0
1.3.2 Accroître le capital pour les entreprises québécoises	-8,0	-15,1	-21,4
1.3.3 Stimuler nos exportations	-6,7	-10,8	-17,4
1.3.4 Favoriser le développement des coopératives	-1,2	-2,2	-2,2
1.3.5 Développer le secteur financier	-1,2	-2,1	-3,1
1.3.6 Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire	-10,0	-12,0	-12,0
Sous-total	-32,6	-45,2	-58,1
1.4 Faire rayonner nos attraits touristiques	-14,5	-23,3	-23,3
1.5 Partenariat pour le développement du Québec	-59,2	-64,5	-67,5
Le détail de ces mesures est présenté dans le fascicule <i>Le Québec, ses municipalités, ses régions – Pour un partenariat dans le développement</i>			
1.6 Consolider notre leadership en matière de développement durable			
Le nouveau plan d'action sur les changements climatiques			
Le détail de ces mesures est présenté dans le fascicule <i>Le Québec et les changements climatiques – Pour un environnement plus vert</i>			
▪ Revenus prévus pour le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques	10,0	120,0	250,0
▪ Investissements prévus dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques	-10,0	-120,0	-250,0
Initiatives additionnelles en faveur du développement durable	-1,6	-2,2	-3,3
Sous-total	-1,6	-2,2	-3,3
SOUS-TOTAL – LA FORCE DE NOS GENS ET DE NOS RESSOURCES	-155,6	-221,5	-232,6

Impact financier des mesures du budget 2012-2013 (suite)

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
POUR UNE ÉCONOMIE FORTE			
2. LA FORCE DE NOS VALEURS			
2.1 La force de notre solidarité			
2.1.1 Le plan d'action Vieillir chez soi	-18,4	-35,5	-50,2
Le détail de ces mesures est présenté dans le fascicule <i>Le Québec et ses aînés – Pour mieux vieillir chez soi</i>			
2.1.2 Assurer un revenu de retraite adéquat pour tous	-2,5	-4,0	-4,0
Le détail de ces mesures est présenté dans le fascicule <i>Les Québécois et leur retraite – Pour des régimes accessibles à tous</i>			
2.1.3 Investissement de 330 M\$ dans la construction et l'adaptation de logements	-0,2	-11,2	-1,7
2.1.4 Poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires	-7,0	-8,3	-10,4
Sous-total	-28,1	-59,0	-66,3
2.2 La force de notre culture			
2.2.1 Développer la culture sur le territoire québécois	-14,2	-13,2	-13,7
2.2.2 Être concurrentiel dans l'univers du numérique	-2,0	-3,0	-5,0
Sous-total	-16,2	-16,2	-18,7
2.3 La force de l'activité sportive et des loisirs	-5,5	-6,5	-6,5
SOUS-TOTAL – LA FORCE DE NOS VALEURS	-49,8	-81,7	-91,5

Impact financier des mesures du budget 2012-2013 (suite)
(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
POUR UNE ÉCONOMIE FORTE			
3. LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE			
▪ Nouvelles mesures de lutte contre l'évasion fiscale	-5,0	-5,0	-5,0
▪ Impact des nouvelles initiatives contre l'évasion fiscale affectant les revenus	5,0	5,0	5,0
SOUS-TOTAL – LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE	—	—	—
4. AUTRES MESURES	-5,8	-8,6	-7,1
IMPACT TOTAL DES MESURES DU BUDGET 2012-2013	-211,2	-311,8	-331,2
Impact des mesures sur les revenus	-55,7	-115,2	-128,0
Impact des mesures sur les dépenses de programmes⁽¹⁾	-151,0	-184,1	-186,7
Impact des mesures affectant le service de la dette⁽²⁾ et les résultats des entités consolidées	-4,5	-12,5	-16,5

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

(1) Incluant le maintien de programmes existants :

-65,3 -66,8 -71,8

(2) L'impact sur le service de la dette du gouvernement est présenté à titre informatif et est intégré à la prévision du service de la dette présentée aux sections A et C du *Plan Budgétaire* du budget 2012-2013.

Section I

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

1. La Loi sur l'équilibre budgétaire.....	I.3
1.1 Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	I.5
1.2 Le respect des objectifs de déficits budgétaires décroissants fixés pour 2011-2012 et 2012-2013	I.7
1.3 L'état de la réserve de stabilisation.....	I.7
2. La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations	I.9
2.1 Les objectifs de réduction de dette	I.9
2.2 Les sommes accumulées dans le Fonds des générations	I.12
2.3 L'évolution de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés	I.15

1. LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001) a été modifiée en 2009 par la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38). Les modifications visaient notamment à permettre au gouvernement de faire face à la plus importante récession mondiale depuis les années 1930.

Ainsi, la Loi sur l'équilibre budgétaire :

- permet au gouvernement de suspendre temporairement l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011;
- prévoit qu'en vue d'un retour graduel à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, le gouvernement devra respecter des objectifs de déficits budgétaires décroissants pour les années 2011-2012 et 2012-2013 fixés au plus tard lors de la présentation du budget 2011-2012;
- spécifie que l'équilibre entre les revenus et les dépenses du gouvernement, établis conformément à ses conventions comptables, doit être atteint dès l'exercice financier 2013-2014.

À partir de 2011-2012, le gouvernement doit se conformer aux dispositions prévues à la Loi à l'égard de l'obligation de compenser tout dépassement par rapport aux objectifs fixés. Par exemple, si le gouvernement constate un dépassement de moins de 1 milliard de dollars par rapport aux objectifs de déficits décroissants de 2011-2012 et de 2012-2013, ou à l'objectif d'équilibre budgétaire pour les années financières suivantes, il devra atteindre l'objectif budgétaire prévu pour l'année financière suivante, ajusté du montant de ce dépassement.

La Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996. Cette loi prévoit essentiellement l'obligation pour le gouvernement de présenter des prévisions budgétaires équilibrées et édicte les règles applicables lorsque se produit un dépassement.

En 2009, la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) a modifié substantiellement la Loi sur l'équilibre budgétaire afin, notamment, d'y incorporer des dispositions particulières pour permettre au gouvernement de faire face à la récession.

Ainsi, les dispositions qui prohibent un déficit budgétaire ne s'appliquent pas du 19 mars 2009 jusqu'à l'échéance de la période déterminée par le ministre des Finances au plus tard dans le cadre du budget 2011-2012, laquelle a été établie au 31 mars 2013. La Loi permet au gouvernement de suspendre temporairement l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour 2009-2010 et 2010-2011, et ce, sans avoir à compenser les déficits par des excédents au cours des années subséquentes.

De plus, la Loi prévoit que le gouvernement doit respecter les objectifs de déficits budgétaires décroissants qui ont été fixés au budget de mars 2011, soit 3 800 millions de dollars en 2011-2012 et 1 500 millions de dollars en 2012-2013. Elle prévoit également que l'équilibre entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement doit être atteint pour 2013-2014.

Si le gouvernement constate un dépassement de moins de 1 milliard de dollars par rapport aux objectifs de déficits budgétaires décroissants de 2011-2012 et de 2012-2013, ou à l'objectif d'équilibre budgétaire pour les années financières suivantes, il doit atteindre l'objectif budgétaire prévu pour l'année financière suivante, ajusté du montant de ce dépassement.

La Loi prévoit que le gouvernement peut encourir des dépassements pour une période de plus d'un an, lorsque ces dépassements totalisent au moins 1 milliard de dollars, et ce, en raison de circonstances précisées dans la Loi. Le gouvernement doit alors appliquer un plan financier de résorption qui assure que les dépassements seront compensés à l'intérieur d'une période de cinq ans.

En cas de dépassement de plus de 1 milliard de dollars, le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale sur les circonstances qui justifient que le gouvernement encoure de tels dépassements. Il doit également présenter un plan financier permettant de résorber ces dépassements au cours de la période de cinq ans et appliquer des mesures de résorption d'au moins 1 milliard de dollars dès l'année financière où un tel dépassement est prévu ou lors de l'année suivante s'il s'agit d'un dépassement constaté. Il doit résorber au moins 75 % de ces dépassements dans les quatre premières années financières de cette période.

De plus, la Loi fait dorénavant en sorte que les inscriptions comptables à la dette nette doivent être considérées dans le calcul de l'équilibre budgétaire, sauf lorsque celles-ci résultent de modifications aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ainsi que de l'état des opérations de la réserve de stabilisation.

1.1 Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'atteinte des objectifs visés par cette loi se mesure par la présentation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi.

Comme le montre le tableau I.1, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire a été maintenu de 2006-2007 à 2008-2009.

- En 2006-2007 et 2007-2008, le gouvernement a réalisé des excédents totalisant 2,6 milliards de dollars, lesquels ont été mis en réserve.
- En 2008-2009, 1,8 milliard de dollars de la réserve ont été utilisés afin de maintenir le solde budgétaire à zéro au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, conformément à la Loi, telle que révisée en 2009, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue temporairement pour 2009-2010 et pour 2010-2011 afin de traverser la récession et d'assurer le retour à la croissance économique.

En 2009-2010, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire était déficitaire de 3,2 milliards de dollars.

Pour l'année 2010-2011, les résultats réels présentent un solde budgétaire déficitaire de 3,2 milliards de dollars, soit une amélioration de 1 050 millions de dollars par rapport au déficit budgétaire de 4,2 milliards de dollars prévu au budget de mars 2011.

TABLEAU I.1

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire
(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) présenté aux comptes publics	Fonds des générations	Modifications comptables	Solde budgétaire au sens de la Loi avant réserve	Excédent annuel	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽¹⁾
						Affectations	Utilisations	
2006-2007	1 993	-584	—	1 409	1 409	1 300 ⁽²⁾	—	109
2007-2008	1 650	-449	—	1 201	1 201	1 201	—	0
2008-2009	-1 258 ⁽³⁾	-587	—	-1 845	—	109 ⁽⁴⁾	1 845	0
2009-2010	-2 940	-725	58	-3 607	—	—	433	-3 174 ⁽⁵⁾
2010-2011	-2 390	-760	—	-3 150	—	—	—	-3 150 ⁽⁵⁾
2011-2012 ^P	-2 452	-848	—	-3 300	—	—	—	-3 300 ⁽⁶⁾

P : Résultats préliminaires.

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations et des utilisations de la réserve de stabilisation.

(2) En 2006-2007, seulement 1,3 G\$ ont été affectés à la réserve conformément aux dispositions des lois en vigueur. Selon la nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire, l'excédent annuel total est dorénavant affecté à la réserve de stabilisation chaque année.

(3) Ce montant a été établi dans les états financiers 2008-2009 sans tenir compte des redressements effectués en 2009-2010.

(4) Conformément à l'article 32 de la Loi (2009, c. 38), la somme de 109 M\$, correspondant à la différence entre les excédents constatés et prévus pour 2006-2007, a été affectée à la réserve de stabilisation en 2008-2009.

(5) Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue pour 2009-2010 et pour 2010-2011.

(6) Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, pour l'année 2011-2012, le gouvernement a l'obligation de respecter la cible de déficit budgétaire qui a été fixée à 3,8 G\$ au budget de mars 2011.

1.2 Le respect des objectifs de déficits budgétaires décroissants fixés pour 2011-2012 et 2012-2013

Le gouvernement maintient le cap en vue d'éliminer graduellement son déficit budgétaire d'ici 2013-2014, et ce, au moyen d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Conformément à la Loi, les objectifs de déficits budgétaires décroissants à atteindre en 2011-2012 et en 2012-2013 ont été fixés au budget de mars 2011. Les objectifs de déficits suivants, tels qu'établis, doivent être respectés par le gouvernement et tout dépassement par rapport à ces objectifs doit être résorbé selon les dispositions prévues à cet effet dans la Loi :

- un déficit budgétaire de 3,8 milliards de dollars en 2011-2012;
- un déficit budgétaire de 1,5 milliard de dollars en 2012-2013.

Comme le montre le tableau A.6 de la section sur les orientations économiques et budgétaires du gouvernement, le gouvernement entend toujours respecter les cibles de déficits établies en mars dernier.

En 2011-2012, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire sera déficitaire de 3,3 milliards de dollars, soit une amélioration de 500 millions de dollars par rapport à la cible de 3,8 milliards de dollars. De plus, par mesure de prudence, la provision pour éventualités de 300 millions de dollars est maintenue pour 2011-2012.

En 2012-2013, le solde budgétaire déficitaire prévu est de 1,5 milliard de dollars, soit un montant correspondant à l'objectif visé par le gouvernement lors du budget 2011-2012.

Le retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 et son maintien par la suite sont prévus par le gouvernement, comme l'exige la Loi.

1.3 L'état de la réserve de stabilisation

En raison de la récession économique qu'a traversée le Québec, le gouvernement a entièrement utilisé la réserve de stabilisation au cours des dernières années. En 2008-2009, 1 845 millions de dollars ont été utilisés pour maintenir l'équilibre budgétaire et 132 millions de dollars pour être versés au Fonds des générations afin de réduire la dette du Québec. En 2009-2010, le solde de la réserve de stabilisation de 433 millions de dollars a été utilisé pour atténuer le déficit budgétaire. Aucune opération n'a été réalisée à la réserve de stabilisation depuis 2009-2010.

2. LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

2.1 Les objectifs de réduction de dette

Le gouvernement s'est donné en 2010 les objectifs de réduction de dette suivants pour l'année financière 2025-2026 :

- la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;
- la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

☐ **Redevances sur l'eau pour rétablir l'équité entre les générations**

Le Fonds des générations est alimenté principalement par des redevances provenant d'une ressource collective abondante au Québec : l'eau.

Les redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'électricité versées annuellement au Fonds des générations s'élèveront à plus de 700 millions de dollars à compter de 2012-2013.

Depuis la création du Fonds des générations en 2006, plus de 3 milliards de dollars en redevances hydrauliques auront servi à réduire le poids de la dette et contribué à rétablir l'équité entre les générations.

☐ **Réduction de la dette au moyen de la hausse des tarifs d'électricité**

Pour atteindre ses objectifs de réduction de dette, le gouvernement a notamment annoncé au budget de mars 2010 qu'à compter de 2014-2015, la totalité des sommes provenant de la hausse graduelle, sur cinq ans, de 1 ¢/kWh du prix de l'électricité patrimoniale sera versée au Fonds des générations.

Ces versements additionnels représenteront 315 millions de dollars en 2014-2015, soit l'année suivant le retour à l'équilibre budgétaire, 630 millions de dollars en 2015-2016 et 945 millions de dollars en 2016-2017, pour atteindre 1 575 millions de dollars en 2018-2019.

☐ **Versements additionnels au Fonds des générations provenant de l'augmentation des redevances minières, pétrolières et gazières**

L'adoption du projet de loi n° 10 (2011, c. 18) a concrétisé l'annonce faite par le gouvernement, au budget de mars 2011, d'augmenter les versements au Fonds des générations. À cet effet, à compter de 2014-2015, des sommes correspondant à 25 % des redevances nettes minières, pétrolières et gazières perçues par le gouvernement, au-delà de 200 millions de dollars, seront ajoutées aux revenus déjà dédiés au Fonds des générations.

Ces versements additionnels représenteront 45 millions de dollars en 2014-2015 et 50 millions de dollars en 2015-2016 et en 2016-2017.

❑ Versement des sommes provenant de la vente aux enchères des permis de recherche de pétrole et de gaz au Fonds des générations

L'attribution par vente aux enchères des permis de recherche de pétrole et de gaz permettra au gouvernement de percevoir des revenus additionnels associés à l'exploitation de ces ressources.

Le gouvernement prévoit que les sommes provenant des ventes aux enchères de ces permis seront versées au Fonds des générations à hauteur de 25 %, à l'instar des autres redevances minières, pétrolières et gazières comme annoncé au budget de mars 2011.

❑ Affectation de 300 millions de dollars des surplus du Fonds d'information sur le territoire au Fonds des générations

Le présent budget prévoit un versement additionnel au Fonds des générations en 2012-2013 de 300 millions de dollars provenant d'une partie des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Cette affectation au Fonds des générations permettra de réduire la dette brute, et ce, sans incidence sur les activités du Fonds d'information sur le territoire.

Des modifications législatives à cet effet seront apportées afin de permettre au gouvernement d'effectuer ce versement au Fonds des générations.

Les exigences de la Loi

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1) a été adoptée le 15 juin 2006. Cette loi institue le Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette brute.

En 2010, la Loi a été modifiée afin de réviser les concepts de dette utilisés et les objectifs de réduction de dette qui devront être atteints en 2025-2026.

La Loi prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB et la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB.

En vertu de cette loi, le Fonds des générations est constitué des sommes provenant de sources de revenus dédiées au remboursement de la dette, soit :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les revenus découlant de la hausse graduelle, sur une période de cinq ans, du coût de fourniture de l'électricité patrimoniale à compter de 2014;
- les redevances sur l'eau captée;
- à compter de 2014-2015, un montant correspondant au quart de l'excédent, sur 200 millions de dollars, du total des frais, droits, loyers et redevances minières, pétrolières et gazières prévus par la Loi sur l'impôt minier et par la Loi sur les mines. Ce montant sera établi après déduction du montant des droits affecté au volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles;
- la vente d'actifs, de droits ou de titres du gouvernement;
- les biens non réclamés administrés par le ministre du Revenu;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations permet également au gouvernement de décréter que soit affectée au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qui, autrement, aurait été attribuée au fonds général du fonds consolidé du revenu.

De même, cette loi autorise le gouvernement, sous réserve des dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, à utiliser la réserve de stabilisation pour verser des sommes au Fonds des générations.

Les sommes constituant le fonds sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et gérées suivant une politique de placement déterminée par le ministre des Finances en collaboration avec la Caisse.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, de l'évolution de la dette représentant les déficits cumulés et de la dette brute, des sommes constituant le fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette brute.

2.2 Les sommes accumulées dans le Fonds des générations

En 2011-2012, 848 millions de dollars ont été versés au Fonds des générations. La révision à la baisse de 92 millions de dollars par rapport au budget de mars 2011 résulte principalement des revenus de placement plus faibles que prévu.

Pour 2012-2013, 1 211 millions de dollars seront consacrés au Fonds des générations, soit 911 millions de dollars en provenance des sources de revenus qui lui sont dédiées, auxquels s'ajouteront 300 millions de dollars additionnels découlant de l'affectation d'une partie des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Pour 2013-2014, les revenus du Fonds des générations devraient atteindre 1 041 millions de dollars.

Compte tenu des versements effectués depuis sa création et de ceux qui sont prévus au cours des prochaines années, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra :

- 4 285 millions de dollars au 31 mars 2012;
- 5 496 millions de dollars au 31 mars 2013;
- 6 537 millions de dollars au 31 mars 2014.

À compter de 2014-2015, les versements au Fonds des générations augmenteront de façon significative en raison principalement de la hausse graduelle du prix de l'électricité patrimoniale, qui permettra d'accroître de 315 millions de dollars à chaque année pendant cinq ans les sommes versées au Fonds des générations.

Les sommes accumulées au Fonds des générations atteindront 12 646 millions de dollars au 31 mars 2017.

TABLEAU I.2

Fonds des générations
(en millions de dollars)

	Budget 2011-2012		Budget 2012-2013 ^P						
	2011-2012	Révisions	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	
VALEUR COMPTABLE AU DÉBUT	3 409	28	3 437	4 285	5 496	6 537	8 112	10 142	
REVENUS DÉDIÉS									
Redevances hydrauliques									
Hydro-Québec	608	—	608	628	636	648	667	682	
Producteurs privés	81	7	88	90	93	96	98	100	
	689	7	696	718	729	744	765	782	
Électricité patrimoniale	—	—	—	—	—	315	630	945	
Redevances minières, pétrolières et gazières	—	—	—	—	—	45	50	50	
Biens non réclamés	7	3	10	10	10	10	10	10	
Revenus de placement	244	-102	142	183	302	461	575	717	
TOTAL	940	-92	848	911	1 041	1 575	2 030	2 504	
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	—	—	—	300	—	—	—	—	
TOTAL	940	-92	848	1 211	1 041	1 575	2 030	2 504	
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	4 349	-64	4 285	5 496	6 537	8 112	10 142	12 646	

P : Résultats préliminaires pour 2011-2012 et prévisions pour les années subséquentes.

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création. La section D présente les informations détaillées à cet égard ainsi que la politique de placement du Fonds des générations.

TABLEAU I.3

**Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations
au 31 mars**

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007 ⁽¹⁾	584	576	8
2007-2008	1 233	1 147	86
2008-2009	1 952	1 598	354
2009-2010	2 677	2 556	121
2010-2011	3 437	3 524	-87
2011-2012 ^P	4 285	4 272	13

P : Résultats préliminaires.

(1) Le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

2.3 L'évolution de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés

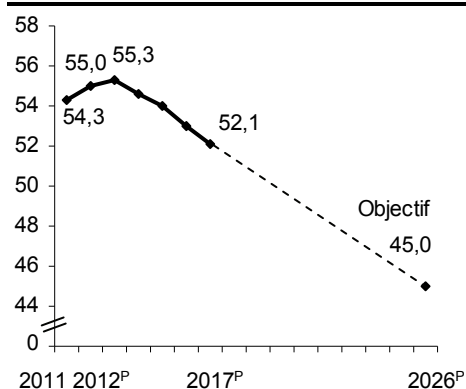
Les graphiques suivants présentent l'évolution des ratios de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés en pourcentage du PIB :

- la dette brute devrait représenter 55,0 % du PIB au 31 mars 2012. L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette brute au PIB à 45 % en 2025-2026;
- la dette représentant les déficits cumulés devrait représenter 35,2 % du PIB au 31 mars 2012. L'objectif du gouvernement est de réduire ce ratio à 17 % en 2025-2026.

GRAPHIQUE I.1

Dette brute

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)



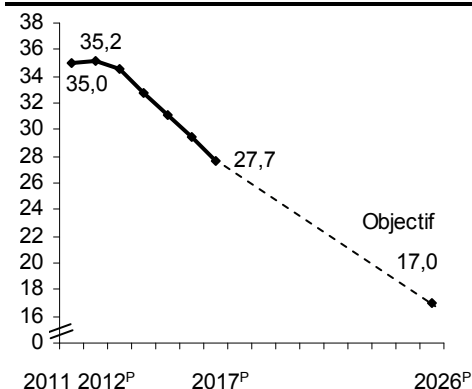
P : Résultats préliminaires pour 2012, prévisions pour 2013 à 2017 et projections pour les années subséquentes.

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE I.2

Dette représentant les déficits cumulés

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2012, prévisions pour 2013 à 2017 et projections pour les années subséquentes.

La section D présente les résultats détaillés concernant la dette du gouvernement du Québec.

Section J

DONNÉES HISTORIQUES

Les données historiques sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances au www.finances.gouv.qc.ca à la rubrique Budget.

